This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER LIBRARY
HX G185 .

Fr 1400.514

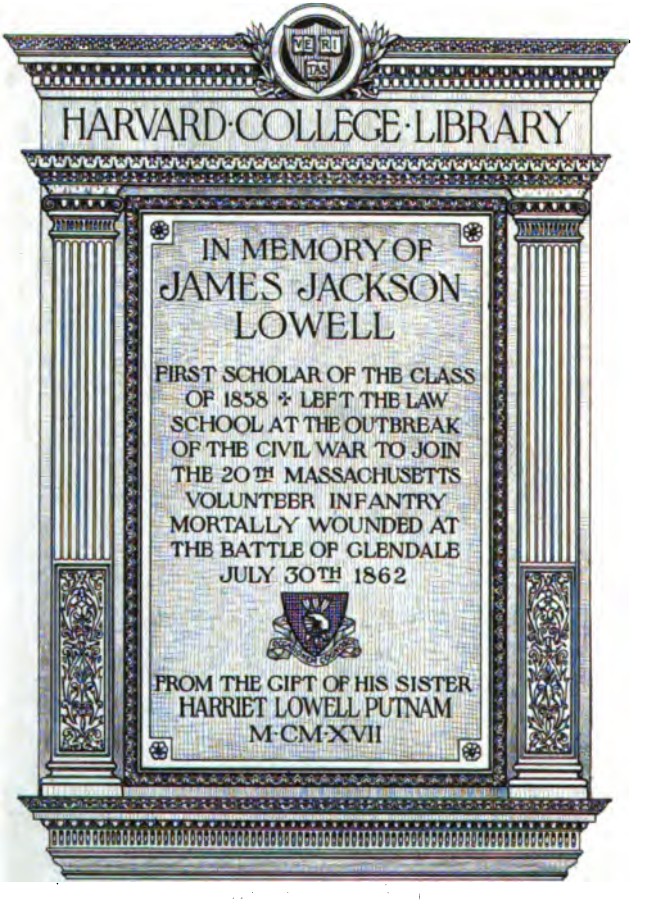
VE RI TAS
HARVARD·COLLEGE·LIBRARY
IN MEMORY OF
JAMES JACKSON
LOWELL
FIRST SCHOLAR OF THE CLASS
OF 1858 ✣ LEFT THE LAW
SCHOOL AT THE OUTBREAK
OF THE CIVIL WAR TO JOIN
THE 20TH MASSACHUSETTS
VOLUNTEER INFANTRY
MORTALLY WOUNDED AT
THE BATTLE OF GLENDALE
JULY 30TH 1862
FROM THE GIFT OF HIS SISTER
HARRIET LOWELL PUTNAM
M·CM·XVII

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

RECUEIL PÉRIODIQUE,

Publié trois fois par Mois,

PAR

M. PELTIER.

VOL. XXXVI.

Hærere primò, dein pavescere, et quantùm introspiceret, magis ac magis trepidus admirationis et metûs, postremò exclamat, Ambiguum sibi ac propè ultimum discrimen instare.

TAC. Ann. iv. 21.

A LONDRES:

D L'IMPRIMERIE DE SCHULZE ET CO.

No. 13, Poland-Street, Oxford-Street,

ON SOUSCRIT CHEZ M. PELTIER,

ET CHEZ M. DECONCHY, LIBRAIRE, 100, NEW BOND-STREET.

Le Prix de la Souscription est de Cinq Guinées par An.

1812.

Fr 1400.514

Harvard College Library
Mar 4 1924
J J Lowell fund

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXVI.—*Le* 10 *Janvier*, 1812.

VOYAGES.

Voyage du Chevalier Chardin, *en Perse et autres Lieux de l'Orient, enrichis d'un grand nombre de belles Figures en taille-douce, représentant les Antiquités et les Choses remarquables du Pays. Nouvelle Edition, soigneusement conférée sur les trois Editions originales, augmentée d'une Notice de la Perse, depuis les Temps les plus reculés jusqu'à ce Jour; de Notes, etc. par M.* Langlès, *Membre de l'Institut, etc.* 10 *v. in-8vo. et Atlas.*

Le nouvel an approche; l'amitié, la flatterie, la vanité préparent déjà les présents par lesquels elles se proposent, ou d'exprimer un sentiment sincere, ou d'afficher un hommage intéressé, ou de remplir une simple cérémonie. Les bons livres fi-

gurent aussi sur la liste de ces présents. Il est vrai qu'il existe des maisons très-distinguées, très-brillantes, où les Suisses ont déjà reçu ordre de ne laisser entrer, vers le jour de l'an, aucun individu qui paraîtra suspect d'apporter un livre, fût-ce même un almanach ou une étrenne lyrique. L'aversion pour la lecture, du moins à l'égard de tout livre nouveau, passe, dans quelques beaux quartiers de la ville, pour un signe de bon ton, pour une marque d'un esprit supérieur. On serait honteux d'avoir l'air d'apprendre quelque chose; on naît aujourd'hui politique, administrateur, diplomate, comme on naît poëte; tous les talents et toutes les connaissances viennent comme par inspiration à celui que la fortune favorise. Mais il est des gens qui ne lisent jamais un livre, et qui pourtant en achetent ; ils considerent un ouvrage comme un meuble; et pourvu qu'un livre offre des dimensions respectables, une apparence de grandeur et de magnificence, ils lui accordent une place sur les rayons d'acajou de leur bibliotheque.

En ne jugeant la premiere édition de Chardin que sous le rapport matériel, nous osons affirmer que ces dix volumes, imprimés en beaux caracteres, sur du papier vélin, reliés en maroquin, et accompagnés d'un atlas magnifique, forment un très-joli présent du nouvel an, un présent qui n'a d'autre défaut que de coûter de douze à quinze louis d'or. Mais ce défaut diminue de moitié, en prenant un exemplaire sur papier ordinaire, qui est encore très-présentable. Nous conseillerons donc fortement à tous les faiseurs de présents d'aller demander à M. Deconchy, des *Voyages de Chardin*. C'est un livre qu'on peut très-honnêtement offrir comme étrennes, et qui figurera également bien dans les bibliotheques des gens qui ne le liront point, et dans celles des gens qui le liront. Ceux-ci connaissent sans doute déjà le mérite de Chardin.

Nous nous arrêtons aujourd'hui sur tous les passages où Chardin décrit les usages des Persans relatifs au nouvel an.

La fête du nouvel an, la seule fête civile que les Persans connaissent, est célébrée avec beaucoup de pompe. Le sultan Djeladeddin, instituteur d'un calendrier grégorien*, a fixé la fête du renouvellement de l'année solaire au jour de l'équinoxe du printemps, tandis que l'année mahométane et lunaire commence à une époque variable. " On annonce la fête au peuple, dit Chardin, par des décharges d'artillerie et de mousquetterie dans les lieux où il y en a..... Les astrologues, magnifiquement vêtus, se rendent au palais royal ou chez le gouverneur du lieu, une heure ou deux avant l'équinoxe, pour en observer le moment..... A l'instant qu'ils en donnent le signal, on fait des décharges, et les instruments de musique, les timbales, les cors et les trompettes font retentir l'air de leurs sons. Ce ne sont que chants et qu'allégresse chez tous les grands et riches du royaume. A Ispahan, on sonne des instruments tous les huit jours de la fête devant la porte du roi, avec des danses, des feux et des comédies, comme à une foire, et chacun passe la huitaine dans une joie qui ne se peut représenter. Les Persans, entr'autres noms qu'ils donnent à cette fête, la nomment la *fête des habits neufs*, parce qu'il n'y a homme si pauvre et si misérable qui n'en mette tous les jours de la fête. C'est le vrai temps de voir la cour, car elle est plus pompeuse et plus magnifique qu'en aucun autre temps. Chacun s'envoie des présents, et dès la veille on s'entr'envoie des œufs peints et dorés. Il y a de ces œufs qui coûtent jusqu'à trois ducats d'or la piece. Le roi en donne

* M. Langlès rapporte à ce sujet l'opinion du philosophe Wolt; mais les astronomes ne seront pas tout-à-fait de cet avis, à ce qu'il nous semble.

comme cela quelques cinq cents dans son sérail, dans de beaux bassins, aux principales dames. J'en ai rapporté quelques-uns de cette sorte. L'œuf est couvert d'or, avec quatre petites figures ou miniatures fort fines aux côtés. On dit que, de tous temps, les Persans se sont donnés des œufs, comme cela, au nouvel an, parce que l'œuf marque le commencement des choses." Ici, l'éditeur nous fait remarquer le rôle que joue, dans les cosmogonies orientales, l'*œuf mythologique*, symbole du chaos et de l'état primitif du monde. " Après le moment de l'équinoxe, continue Chardin, les grands vont souhaiter la bonne fête au roi, leur *ladje*, ou bonnet royal en tête, chargé de pierreries, dans l'équipage le plus leste qu'ils se peuvent mettre, et chacun lui fait son présent, consistant en bijoux et en pierreries, ou en étoffes, ou en parfums, ou en des raretés, ou en chevaux, ou en argent, chacun selon son emploi et selon ses biens. La plupart donnent de l'or, s'excusant sur ce qu'on ne trouve plus rien dans le monde, qui soit assez beau pour entrer dans la garderobe de S. M. On lui donne ordinairement depuis cinq cents ducats jusqu'à quatre mille. Les grands qui sont en emploi dans les provinces font aussi faire leurs compliments et leurs présents. Nul ne s'en exempte, et c'est à qui se passera, les autres et soi-même, à l'égard de ce qu'il a fait les années précédentes ; de maniere que le roi reçoit de grandes richesses en cette fête, dont ensuite il dépense une partie dans le sérail, à donner les étrennes à tout ce grand monde qui le compose. . . . . Les grands passent le reste du jour à recevoir les visites et aussi les présents de ceux qui sont sous leur dépendance ; car c'est l'invariable coutume de l'Orient, l'inférieur donnant au supérieur, et le pauvre donnant au riche, depuis le laboureur jusqu'au roi."

Cet usage remonte à la plus haute antiquité, et probablement aux temps du gouvernement patriarchal. Quand les anciens rois de Perse passaient dans

un village, on leur offrait des bœufs, du fromage, du blé ; le roi Artaxercès Mnémon, ayant un jour rencontré à l'improviste un nommé Senetas, celui-ci qui n'avait rien sous la main qu'il pût offrir au monarque, courut chercher dans la paume de sa main un peu d'eau limpide, et ce don si simple, accompagné d'un discours plein de dévoûment, lui valut l'accueil le plus gracieux. Plutarque et Ælien racontent encore un autre trait de ce même prince. Un certain Megisthès lui offrit, en présent une pomme d'une grandeur démesurée; il en conclut que ce particulier saurait faire prospérer tout ce que l'on confierait à ses soins, et lui donna une grande place. Cela est tout-à-fait dans l'esprit de l'Orient, esprit qui n'a jamais changé.

Mais reprenons la description de la fête du nouvel an. " Les gens dévots, continue Chardin, passent, s'ils le peuvent, tout le premier jour de la fête en dévotion dans leur logis. Ils se purifient au point du jour, en se lavant tout le corps dans l'eau, puis ils se vêtent d'habits bien nets, s'abstiennent de femmes, font leurs prieres ordinaires et les extraordinaires du jour, lisent l'Alcoran et leurs bons livres; tout cela à dessein de se procurer, par cette dévotion, une heureuse année. D'autres gens, qui sont adorateurs du siecle, font toute autre chose, car ils étalent leurs richesses et leurs biens, et se mettent au milieu, passant le jour à les compter et à les admirer, à se réjouir et à prendre toutes sortes de plaisirs, dans la pensée que c'est un bon augure pour une douce et abondante année. Une chose aide fort à rendre cette fête solennelle, c'est qu'on y fait aussi commémoration de l'inauguration d'Aly à la succession de Mahomet." Les Persans qui sont schiites, prétendent que ce fut au jour de l'équinoxe que le prophete remit le khalifat entre les mains d'Aly ; ce qui fait que de toutes les fêtes religieuses, celle-ci est la seule qui ne soit pas mobile, étant réglée d'après l'année solaire.

POÉSIE.

L'ABBÉ DELILLE.

[Extrait des Journaux Français.]

Nous croyons que le public ne lira pas sans intérêt la délibération suivante, prise par l'Académie Française, au sujet de M. Delille. Elle nous semble également honorable pour le premier corps littéraire de l'Empire et pour le premier poëte de notre âge :.

Extrait de la Séance de la Seconde Classe de l'Institut, tenue le 12 *Décembre*, 1812.

Un membre, après avoir entretenu la classe de ce qui s'est passé au Collége de France, lorsque M. Delille, ouvrant son cours de poésie latine, a donné des preuves si éclatantes et si touchantes d'un talent et d'une sensibilité que l'âge n'a point affaibli, a proposé à la classe de se dédommager de l'absence de notre illustre confrere, commandée par ses infirmités, en faisant la lecture d'un fragment qui avait excité un si profond attendrissement dans l'assemblée où il l'a prononcé lui-même.

Il demande en outre que M. Delille, présent en quelque sorte au milieu de nous lors de cette lecture, soit inscrit comme tel à la feuille d'assistance.

Ces deux propositions sont adoptées.

TESTAMENT D'UN HOMME DE LETTRES,

Par l'Abbé Delille.

. . . . . .

Ah ! que n'ai-je un langage assez tendre, assez doux,
Je conterais comment un véritable sage
De la mort autrefois sut adoucir l'image.
Poëte philosophe, il avait dans ses vers
Célébré la Nature et chanté l'Univers.
L'épouse qu'il aimait, secondant son délire,
Joignait ses sons touchants aux doux sons de sa lyre ;
Mais pour durer toujours leur bonheur fut trop grand :
Elle et quelques amis l'entouraient expirant,
Trop heureux que sa main lui fermât la paupiere !
Sa voix lui confiait, à son heure derniere,
Non ces vœux des mourants, reçus par des ingrats,
Ces dons trop attendus, ces vains legs du trépas,
Ecrits à la lueur des flambeaux funéraires,
De la nécessité tributs involontaires ;
Mais les vœux de son cœur. Dieu ! par quel doux transport,
Il prolongeait la vie et reculait la mort !
Ce n'était point l'effroi de ce moment terrible,
Du départ d'un ami c'était l'adieu paisible :
Viens là, viens, disait-il, ô toi que j'aimais tant !
Né pauvre, je meurs pauvre, et j'ai vécu content ;
Mais c'en est fait, reçois de ma reconnaissance
Ce peu que notre amour changeait en opulence,
Tout ce luxe indigent, qui sous nos humbles toits
Egalait à nos yeux l'opulence des rois.
Vois ces vases sans art, leurs formes sont vulgaires ;
Mais nos chiffres unis te les rendront plus cheres ;
Mais ils faisaient l'honneur de ce léger festin
Qui charmait près de toi les heures du matin.
Hélas ! le ciel pour moi ne marquera plus d'heures,
Reçois donc, disait-il, de l'ami que tu pleures
Cette image du temps dont tu trompais le cours :
Puisse-t-elle après moi te marquer d'heureux jours !
Ce te boîte en mon sein si doucement cachée,
Qui par le trépas seul pouvait m'être arrachée,

Et qui de ton absence adoucissant l'ennui,
Sentait battre ce cœur et reposait sur lui,
Détache-la ; je souffre à me séparer d'elle ;
Mais j'emporte en mon ame un portrait plus fidele ;
Le mien sera-il cher à tes tendres douleurs ?
Sera-t-il en secret mouillé de quelques pleurs?
Ce fidele animal, témoin de nos tendresses,
Qui long-temps entre nous partagea ses caresses,
Que j'ai vu si souvent, fier de me dévancer,
Reconnaître ton seuil, bondir et m'annoncer,
Et qui, dans ce moment, les yeux gonflés de larmes,
Semble prévoir ma fin et sentir tes alarmes,
Je le legue à tes soins : puisse de nos amours,
Le doux ressouvenir protéger ses vieux jours !
Vois-tu cette tablette, où sans faste s'assemble
Ce peu d'auteurs choisis que nous lisions ensemble ?
Mon crayon y marqua les traits goûtés par toi ;
Tu ne les liras pas sans t'attendrir sur moi.
Tiens, reçois cet écrit, c'est mon plus cher ouvrage :
Tous ces portraits de moi, trop infidele image,
Ne peignaient que mes traits : celui-ci peint mon cœur,
J'y déposai mes vœux, mes plaisirs, ma douleur,
Ma défaillante main le fie à ta tendresse ;
Dans cet écrit si cher, c'est moi que je te laisse,
C'est moi qui me survis ; un sévere destin,
Hélas ! avant le temps l'arrache de ma main ;
Mais il devra le jour à des mains que j'adore.

. . . . . .

VARIÉTÉS.

La Journée d'un Commissionnaire à Paris.

O curas hominum ! O quantùm est in rebus inane !
(Pers., Sat. 1re.)

Ce n'est pas seulement pour les riches que Paris est *un pays de Cocagne*, c'est pour tous ceux qui savent tirer parti des avantages et des agrémens que cette ville leur présente, dans quelque condition que le sort les y ait placés. J'ai passé, comme beaucoup d'autres, par tous les degrés de la bonne et de la mauvaise fortune, et je ne suis pas encore bien sûr d'avoir été plus heureux avec soixante mille livres de rente, dans un bel hôtel du faubourg St. Germain, que je ne l'ai été, depuis, à mon quatrième étage de la rue St. Lazare. J'avais alors, pour tout domestique, ma portière, qui venait allumer mon feu, préparer mon déjeûner, et ranger mon appartement, tout aussi bien que le plus habile valet-de-chambre. Je n'avais plus à ma suite, ou plutôt à ma charge, deux ou trois laquais bien fainéans qui se disputaient à qui me servirait le plus mal ; mais pour 15 sols j'avais, tous les matins à mes ordres, un petit commissionnaire bien intelligent, bien leste et bien fidele. Je ne voyais plus de voiture sous ma remise, mais à deux pas de chez moi, j'en trouvais vingt sur la place ; je sentais encore moins vivement la perte de mon cuisinier, en songeant que dès la pointe du jour, cent restaurateurs, dans tous les coins de Paris, étaient occupés, non-seulement à préparer mon dîner, mais à prévoir jusqu'aux moindres caprices de mon appétit.

J'ai trouvé, dans la médiocrité de ma fortune (où je me repose aussi voluptueusement qu'Horace,) un avantage auquel la tournure de mon esprit et de mes goûts me fait attacher un grand prix : c'est celui de me mettre pour ainsi dire en contact avec toutes les classes de la société, et de pouvoir embrasser

d'un coup-d'œil l'intervalle qui sépare la pauvreté de l'extrême opulence. Je me suis fait tout-à-la fois une étude et un plaisir d'observer les mœurs de mon temps, et d'en esquisser le tableau ; ce qui m'impose l'obligation de m'arrêter avec le même intérêt dans les palais et dans les greniers : de visiter tour-à-tour les magasins, les boutiques et les échopes ; de dîner alternativement dans les salons de Beauvilliers et dans les cabarets de la Courtille ; de me trouver un soir au balcon de l'Opéra, et le lendemain à la galerie de l'Ambigu ; de fumer ma pipe à la tabagie du Hameau, en sortant de prendre une glace au café de Foy. Cette variété de costumes, de langages, d'attitudes, compose un vrai Panorama moral, où, sous la main d'un peintre habile, la population entiere de Paris finirait par trouver sa place.

Toute la science de l'observation se réduit, pour moi, à deux points : écouter parler les riches et faire parler les pauvres. Fidele à cette maxime, je ne manque guere d'entrer en conversation, quand l'occasion s'en présente, avec le cocher de fiacre, le porteur d'eau, le marchand de vieux habits, tous gens qui ont beaucoup à raconter, parce qu'ils ont beaucoup vu. Plus d'une fois ces entretiens m'ont fourni la preuve que la fortune, en distribuant les places, fait par fois de bien lourdes bévues ; témoin l'homme qui sort de chez moi, et qu'à son langage, à son caractere, à ses sentiments, on ne s'attendrait certainement pas à trouver au coin d'une rue.

Ce commissionnaire m'apporta une lettre ; je la pris sans lever les yeux sur lui, mais je me contentai de lui dire *qu'il n'y avait pas de réponse.* Etonné de voir qu'il ne sortait pas, je crus qu'il était sourd, et je lui répétai plus haut *qu'il n'y avait pas de réponse.*—J'entends bien, me dit-il en riant ; mais je vois aussi que Monsieur ne me reconnaît pas.—Non, mon ami.—J'ai pourtant fait bien des courses pour vous, quand vous demeuriez dans la rue St. Lazare ;

il est vrai qu'il y a de ça bien long-temps ; je n'avais que seize ans alors.—Comment ! tu serais ce petit garçon ?....—Qui portait, tous les matins, vos billets sans adresse à cette jolie dame de la rue Saint Florentin. Rien qu'à la maniere dont la femme-de-chambre me remettait la réponse, je savais déjà si vous me paieriez ma commission double.—Tu as bien de la mémoire, mon pauvre Chambéri ! Chambéri ?—Si monsieur a besoin de moi le jour, la nuit, il n'a qu'à parler ; je ne suis plus tout-à-fait si leste ; mais peut-être bien aussi que monsieur, quand il écrit aux dames, n'a plus besoin qu'on revienne si vîte.—Hélas non ! mon enfant ; aussi toutes mes commissions sont-elles maintenant du même prix. Mais parlons de toi : tu n'as pas changé d'état, à ce qu'il me paraît ; cependant l'occasion était belle.—J'ai toujours été content du mien : j'aime l'indépendance, et c'est pour n'être le domestique de personne que je me suis fait celui de tout le monde.—Tu fais donc bien tes affaires ?—Je vis, et je trouve moyen, au bout de l'année encore, d'avoir trois ou quatre louis de reste ; mais il y a des jours de guignon : hier, par exemple,... la maudite journée ! je ne l'oublierai de ma vie.—Bois un verre de vin, et conte-moi ça.—Voici mon histoire de la veille : A six heures du matin, une petite dame de la rue Traversiere me fait venir ; elle me charge d'aller au-devant d'un jeune homme qui doit arriver à Paris dans deux heures, par la route de Lyon, et de lui remettre un billet de la *plus grande importance*. Muni de mes instructions, je vais m'établir à la barriere ; j'attends, personne ne vient ; je retourne chez la dame ; le feu était au logis ; le jeune homme arrivé par un autre chemin, avait été reçu, au débotté, par un mari qu'il croyait bien loin, et l'explication entr'eux était si vive, que je me gardai bien d'entrer pour demander mon argent.

Je retournais à mon poste : chemin faisant, on m'arrête pour faire le déménagement d'un peintre en miniature. Je monte au cinquième au-dessus de l'entresol, dans la rue de la Lune ; je conviens de prix, et je descends chargé de tout le mobilier du jeune artiste ; mais au bas de l'escalier, le marchand de vin me prend deux chaises et un trumeau pour se payer, dit-il, d'un petit mémoire que le peintre a oublié de solder. Le tailleur, le boulanger, la blanchisseuse attendaient dans la cour ; l'exemple du marchand de vin les gagne ; chacun s'empare d'un meuble, et en moins de rien le déménagement est complet. Le pauvre garçon, témoin de son désastre, prit son parti de bonne grâce, et s'en alla en riant, sa boîte à couleur sous le bras, achever le portrait d'une actrice de l'Ambigu, sur le produit duquel est assignée ma commission.

Comme je le quittais, un jeune homme, descendu d'un cabriolet de louage où il était avec une petite femme d'une figure très-espiègle, vint à moi, me remit un *nécessaire* en maroquin rouge, de chez Garnesson, et après avoir pris le numéro de ma médaille, me chargea de porter cette boîte dans une maison de prêt, d'emprunter, dessus, 60 francs, et de les lui apporter à la *Galiotte*, cabinet No. 15. Examen fait du nantissement, le buraliste auquel je m'adressais ne voulut me prêter que 12 francs ; un second ne fut pas plus généreux : je n'acceptai point une somme aussi modique, et j'allai à la *Galiotte* No. 15 rendre compte au jeune homme du peu de succès de mon message. Le garçon apportait la carte du déjeûner ; elle se montait à 32 francs ; on avait compté sur le Mont-de-Piété pour en acquitter le montant. Privé de cette ressource, il fallut tout avouer à la jeune dame, qui se vit obligée, pour sortir de la *Galiotte*, d'y laisser son *cachemire* en gage. Cette commission-là ne me rapporta pas plus que les autres.

Je commençais à prendre de l'humeur, quand un homme m'aborde sur le boulevard, et me demande

si je suis de force à porter douze mille francs en écus; je réponds affirmativement, et je m'achemine avec lui vers l'hôtel Grange-Bateliere, bien convaincu que cette commission va me dédommager de toutes les autres. Nous montons chez un baron allemand qui nous reçoit de la maniere la plus brutale: il prétend que nous ne lui avons pas gagné loyalement la somme que nous réclamons, et finit par nous proposer deux cents louis en *billets payables dans six mois.* Il fallut bien en passer par là. Celui qui m'avait amené sortit en déclamant "contre l'*indélicatesse* des joueurs d'à présent, qui ne se font pas scrupule de payer les mémoires du boulanger et du boucher, de préférence aux dettes sacrées du jeu, qu'on acquittait autrefois dans les vingt-quatre heures." En disant ces mots, mon homme part et disparaît comme un éclair. Je ne perdis pas mon temps à courir après lui.

La nuit était venue, le temps était pluvieux; je quittai mes crochets pour prendre un parapluie, et j'allai attendre les piétons à la sortie du théâtre des Variétés: avant la fin de la derniere piece, un militaire me mit une jeune personne de seize ou dix-sept ans sous le bras, en me chargeant de la conduire rue Grenier-Saint-Lazare. C'était une très-jolie petite ouvriere en linge; la pauvre enfant accélérait tant qu'elle pouvait sa marche, en m'interrogeant à chaque pas sur l'heure qu'il pouvait être. Nous arrivons enfin; elle frappe à une porte d'allée; on tire le cordon, et tandis qu'elle était occupée à chercher quelque monnoie dans son sac, son pere, qui l'attendait dans la loge du portier, fait tout-à-coup une si terrible explosion, que, sans penser à mon salaire, la petite me ferme bien vîte la porte au nez et me laisse dans la rue, bien plus affligé de sa mésaventure que de la mienne.

Je ne me décourage pas facilement; il était onze heures, j'avais une derniere ressource, j'en fais

usage à l'instant même : un falot à la main, je me rends dans la rue des Bons-enfants, à la porte d'une maison où l'on joue, avec l'espoir d'être employé par quelque joueur heureux dont la générosité me paiera ma journée entiere. Vers deux heures du matin, paraît un gros homme, enveloppé d'une houpelande ; je fais la question d'usage : *Monsieur, faut-il un falot?* Allons, marches, coquin ! me répondit-il. Cette apostrophe me paraît de bon augure (il y a tant de gens qui ont le bonheur insolent !) je la prends pour un ordre, et me voilà trottant devant le gros homme jusqu'au bout de la rue Neuve-Saint-Eustache. Il frappe à coups redoublés à la porte d'un hôtel garni : tandis que le portier s'éveille, je lui demande quinze sous pour ma course : *Quinze sous !* me répond il, d'une voix de tonnerre, *si le passe-dix m'avait laissé quinze sous, au lieu de prendre un falot, j'aurais pris un potage.* Cela dit, il entre, referme la porte, et je regagne tristement ma demeure en songeant, pour me consoler, que les jours se suivent et ne se ressemblent pas...—En voici la preuve (dis-je à ce brave homme en lui mettant un louis d'or dans la main !) Reviens me voir, mon garçon ; tu as de la probité, de la gaité et de l'esprit ; les gens comme toi sont les seuls qui soient toujours bien venus dans mon hermitage, sous quelque habit qu'ils s'y présentent ; et c'est pour cela que je vois si peu de monde.

DISCOURS

Prononcé par l'Abbé de Pradt, *se disant Archevêque de Malines, dans l'Eglise Métropolitaine de Paris, le 1er Décembre, pour l'Anniversaire du Couronnement de Napoléon.*

Isti sunt dies quos nulla unquam delebit oblivio, et per singulas generationes, cunctæ, in toto orbe, provinciæ celebrabunt.

Voici les jours à l'abri des atteintes du temps et de l'oubli, et que, de génération en génération, la terre célébrera.

AU LIVRE D'ESTHER, ch. ix. v. 28.

Lorsque l'Ecriture nous a transmis, par ces paroles, le souvenir du triomphe que le Seigneur avait accordé aux pieuses larmes de la reine que sa providence avait, pour le salut de son peuple, placée sur le trône d'Assuerus; lorsqu'elle nous retrace les solennités instituées dans Israël, pour en perpétuer la mémoire, ne dirait-on pas que c'est de notre patrie* que les livres saints ont fait le prophétique tableau! Et ces divins oracles ne trouvent-ils pas dans les motifs de la fête qui nous réunit, une application aussi légitime† qu'ils purent l'avoir dans celle que vouait à une éter-

* Oui, de notre patrie, lorsqu'elle sera rendue à ses maîtres légitimes.

† M. l'abbé blasphème pour flatter un maître qu'il méprise. Quelle comparaison entre l'accomplissement des divins oracles qui promettaient aux Hébreux leur délivrance et l'époque où regne ce Napoléon qui a remplacé la terreur de l'anarchie par celle du despotisme, les assassinats populaires par les exécutions militaires, les rapines des démagogues par le pillage le plus effréné, leurs impiétés par les plus affreux attentats contre la religion et le chef

nelle célébration la reconnaissance des Hébreux échappés aux embûches de leurs ennemis!... Tout ce que je vois, tout ce que j'entends, tout ce qui nous entoure, ne rappelle-t-il pas à nos esprits ces jours que la bonté du ciel recommande à la vénération de la terre? Un peuple tout entier dans la joie†, inondant les portiques sacrés, suivant en foule la pompe religieuse qui le guide aux pieds des autels; le même encens fumant dans tous les temples; les élans de la joie publique contenus à peine dans l'immense étendue de nos frontieres‡, et les franchissant pour les porter aux peuples voisins l'éclatant témoignage des sentiments et du bonheur d'une grande nation: tout, dans le tableau qu'offre aujourd'hui notre patrie, en nous rappelant ces jours que les bienfaits du Seigneur ont séparés de la foule des jours, nous montre les titres de celui qui brille à nos yeux, à des souvenirs que le temps et l'oubli n'effaceront jamais, et nous fait répéter avec les livres saints: *Isti sunt dies*... etc.§

Pieux élans de reconnaissance et d'admiration, mouvement sublime d'un peuple qui se sent pressé du double besoin de satisfaire à son Dieu et à son Prince, quel cœur pourrait ne pas vous ressentir! Quel cœur pourrait rester froid devant

---

de l'église? L'homme qui a prononcé ce blasphème a trahi sa propre conscience.

* Non; il rappelle ces époques désastreuses où les lois de l'humanité et les droits des nations étaient foulés aux pieds, où des peuples entiers tombaient frappés par des fléaux que leurs crimes ou leur corruption avaient provoqués, et par une vengeance qui ne devait s'arrêter que quand ils auraient expié et reconnu leurs funestes égarements.

† Dites quelques espions soudoyés par la police et quelques vagabons enivrés par elle; mais non pas ce peuple morne, silencieux, donnant tous les signes d'un désespoir qui bientôt ne contentra plus de bornes, parce que celui qui l'excite n'en a point mis à son despotisme.

‡ Et surtout entretenus par la présence de ces nuées de douaniers qui les infestent.

§ *Dies calamitatis nuncia.*

l'attendrissant spectacle que présente une grande nation qui vient remercier le ciel de lui avoir accordé un Souverain qui, suivant l'expression d'un auteur célebre, est à la tête des armées plus qu'un général, dans les combats plus qu'un soldat, sur le trône plus qu'un empereur, dans l'administration plus qu'un magistrat, sur le tribunal plus qu'un juge.*

A ce portrait du plus grand prince de l'antiquité, chacun ne reconnaît-il pas notre Empereur? Et pour s'en justifier à lui-même la ressemblance, n'a-t-il pas sous les yeux les événements qui ont signalé sa carriere, et qui ont renfermé, dans le court espace de quelques années, les travaux d'une longue suite de siecles et de regnes? N'est-ce pas lui qui, livré à de profondes méditations dans le feu de la jeunesse et des combats, calme dans l'entraînement trop ordinaire de la victoire, indépendant au milieu des systêmes et des opinions, aussi loin des passions que des préjugés, n'appartenant qu'à la vérité et à l'humanité†, n'est-ce pas lui qui a voulu que le premier, comme le plus fort essai de sa puissance, fût de réintégrer une grande nation dans l'exercice de son culte; qui, par ce grand exemple, a proclamé dans l'univers que si la religion est le premier besoin des hommes, elle est aussi le premier de leurs droits ?‡

---

* Et dans le gouvernement plus qu'un despote.

† N'est-ce pas lui qui, porté à la tête d'une armée par le meurtre des Parisiens, par la faveur de Barras et par son mariage avec une femme décriée, organisa le pillage, établit la terreur dans les pays conquis avec une audace, une assurance qui étonna les Jacobins les plus forcenés? N'est-ce pas lui qui, voulant hériter des succès des généraux qui l'ont précédés, les a assassinés dans le silence, ou condamnés publiquement à l'exil; qui calme au milieu des scenes du carnage et de la désolation, ne trouva jamais dans la vue du sang que son ambition faisait répandre qu'une ardeur nouvelle pour le verser à grands flots; qui n'appartient à l'humanité que par la forme extérieure, qui a le cœur du tigre et la férocité de la hyene, qui unit la fourberie à la cruauté, et la perfidie à la violence; monstre épouvantable qui offre tous les extrêmes de la ruse et de l'emportement, de la réflexion et de l'impétuosité.

‡ Vous savez bien que cette nation n'a plus de culte depuis que son église n'a plus de chef; depuis surtout que des athées,

La France ne l'a-t-elle pas vu quitter les champs de victoire pour ramener, comme *David*, l'arche sainte au milieu d'Israël, pour restaurer les temples, pour arracher à la profanation les vases du sanctuaire ; *mundavit sancta, glorificavit vasa sanctorum* ? N'est-ce pas lui qui, portant déjà dans son cœur cette immense famille des Français*, dont le ciel le destinait à devenir le pere, trop juste pour ne pas apprécier les effets des discordes civiles, trop fort pour en craindre le retour, trop grand pour s'apercevoir ou se ressouvenir des injures, a rouvert cette France vers laquelle se tournaient leurs yeux chargés de regrets et de larmes, à tous ceux qui ont voulu y rapporter un cœur vraiment français,

---

des parjures, élevés aux premieres dignités ecclésiastiques, emploient pour servir les projets impies de ce monstre toutes les ressources de leur esprit et tous les subterfuges de leur érudition.

* Dites plutôt : n'est-ce pas lui qui, né en Corse et sujet de la France, porte une haine invétérée aux Français, et a juré d'exterminer cette race après l'avoir entierement avilie ? qui au lieu de leur rendre le repos dont ils avaient tant de besoin après leurs discordes civiles, ce repos qu'il leur avait promis quand il devint leur chef, les a sans cesse précipités dans des guerres nouvelles, et a appelé sur eux l'exécration de l'Europe ? N'est-ce pas lui qui, vomi par l'enfer pour la honte et le malheur des hommes, a été aussi doué par lui de la faculté de les tromper ; et qui, par les artifices les plus profonds et les promesses les plus perfides, est parvenu à égarer l'honneur, à déconcerter la loyauté, enfin à détacher d'une cause sacrée des hommes qui avaient pour elle quitté leurs foyers, leurs familles, et préféré à la honte de pactiser avec la rébellion, les miseres de l'exil et les refus de l'Europe ? Mais après les avoir ainsi attirés près de lui, comment a-t-il réalisé les espérances qu'il leur avait offertes ? Leur a-t-il rendu ces biens dont la violence les avait dépouillés ? Non, il les a obligés de consacrer eux-mêmes ces infâmes spoliations ; il les a réduits à la nécessité de mendier des secours de ceux-mêmes qui, à leurs dépens, vivaient dans un luxe scandaleux, et d'accepter des places du bourreau même de la famille pour laquelle depuis plusieurs années ils répandaient leur sang ou supportaient les privations les plus dures.

à ceux qui pleuraient avec moi sur les fleuves de Babylone au souvenir de Sion! *Super flumina Babylonis, illic sedimus, ac flevimus, cùm recordaremur Sion.*

Par qui ces lois qui faisaient l'effroi des citoyens ont-elles été abrogées et remplacées par ces lois tutélaires qui présentent une double sauve-garde aux droits de chacun, dans la sagesse qui les a dictées, dans la pureté des mains qui en ont été rendues dépositaires, et qui, en faisant fuir devant elles les codes obscurs de la vieille Europe, montrent ce héros législateur régnant par les paisibles conquêtes des institutions et des lois sur les peuples étrangers à son Empire, sur les contrées que n'ont point atteintes ses armes?

Par qui ont été rétablis dans toutes les parties de l'administration, sous l'œil vigilant d'habiles magistrats, l'ordre et la régularité, l'éclat et la force qui impriment aux affaires du monde une vive image du gouvernement de l'univers, et qui font circuler dans tout l'Empire le mouvement et la vie*.

---

* Vous parlez de la sagesse de ses lois, de la vigilance des magistrats qu'il a institués! Mais les propriétés en sont-elles plus respectées, la liberté individuelle en est-elle plus protégée? Non, ces lois sont comme ces portiques magnifiques dont on décore des édifices destinés à donner un asile aux miseres qui affligent l'humanité. On est frappé de la noblesse de l'architecture, de la beauté des proportions: mais qu'on entre dans ces tristes réceptacles, on y entend tous les cris qui déchirent le cœur, tous les gémissements qui y excitent une triste et poignante sympathie par l'idée qu'un jour on peut être affligé des mêmes maux. Ces lois dont vous vantez la sagesse, ces magistrats dont vous remarquez la vigilance, empêchent-ils le despotisme de frapper les individus les plus remarquables comme les plus obscurs? Empêchent-ils qu'on ne frappe dans l'ombre, qu'on ne condamne à l'exil, à la prison, sans formalité, sans examen, quiconque est l'objet des craintes du gouvernement le plus soupçonneux et le plus farouche qui ait jamais pesé sur les humains? Empêchen-t-il qu'une police toujours active et menaçante ne pénetre dans les secrets des familles, n'assiége les domiciles des citoyens, et n'arrache aux embrassements de leurs parents tous ces infortunés destinés à remplir les vides immenses que les guerres les plus injustes produisent dans les armées du tyran? Non, il n'y a point

Par qui, à la voix de la nature éplorée, de la société effrayée, ont été recréés ces précieux établissements destinés à fixer parmi nous les lumieres de tous les âges, les principes de toutes les vertus, à féconder les germes de tous les talents, à transmettre aux générations à venir, le flambeau des lumieres qui auront éclairé tous les peuples et tous les siecles ? *

Qui a ordonné à la barbarie de fuir de nos cités ? A ces fleuves qui égaraient leur cours autour de nos remparts, de couler dans leur enceinte en tributaires des besoins de leurs habitants ? Aux arts, d'y rentrer en triomphe, de les enrichir de leurs chefs-d'œuvre, de mettre la derniere main à ces monuments délaissés qui, accusant la détresse ou l'insouciance des regnes précédents, semblaient attendre du sien seul le terme pompeux qu'ils avaient en vain demandé à tant d'autres ? †

---

de lois où une volonté capricieuse, violente et barbare est sans cesse au-dessus de toutes les lois, franchit toutes les barrieres de l'équité, détruit toutes les notions de la morale et de la religion, et s'interpose sans cesse entre le citoyen et le magistrat pour les opprimer tous deux. Non, il n'y a point de magistrats sous le regne de Napoléon ; et il ne faut voir dans les exécuteurs des lois toujours méprisées, toujours foulées aux pieds, que des espions et des bourreaux.

* Vous voulez parler sans doute de ces lycées, de ces universités, de ces académies instituées par le despotisme pour façonner la jeunesse à une seule habitude, l'obéissance ; à un seul sentiment, une admiration aveugle pour Buonaparté ; à ces écoles qui sont destinées à perpétuer dans les générations futures l'instinct et les doctrines de l'esclavage, bien plus que des lumieres que le tyran ne rassemble dans un seul foyer que pour les éteindre toutes par un seul acte de sa puissance et de sa volonté. Imitant en cela ce conquérant farouche qui, par l'incendie de la bibliotheque des Ptolémées, couvrit de ténebres séculaires l'antique patrie des arts et des sciences.

† Mais est-ce à une prévoyance libérale, à des idées grandes et généreuses comme celles qui ont animé les princes qui ont commencé toutes ces créations, qu'il faut en attribuer le *terme pompeux* ? Non, tous ces travaux immenses dans lesquels il prodigue regret les trésors accumulés par son avarice, lui sont comman-

Quelle main puissante et hardie, victorieuse de la nature et de tous les obstacles, a su aplanir ces montagnes, renverser ces barrieres renommées qui séparerent trop longtemps des nations que le sort, achevant l'ouvrage de leur origine commune, se réservait d'unir, et dans ces mêmes lieux qu'environnait l'horreur, a prodigué des miracles d'art et de puissance, devenus le charme des yeux du voyageur et le lien des relations de cent peuples divers ? *

Quel souverain, par un sentiment qui honore également l'humanité et les lumieres du siecle, s'est jamais élevé à un acte de munificence publique pareil à celui qui a fait disparaître à-la-fois de la surface de ce vaste Empire, la lepre antique qui couvrait nos cités d'hommes habitués à se soustraire aux travaux de toute espece qui les réclamaient ; trop habiles à tendre des piéges à la compassion, à surprendre la confiante charité, à léguer à leurs enfants la contagion de leurs exemples et de leurs vices, et qui, arrachés maintenant à la honte de leur hideuse profession, vont désormais légitimer leurs droits aux secours de leurs nouveaux asiles, par des besoins réels ou d'utiles travaux ? †

Quel prince a su, comme lui, pénétrer ses vastes Etats de son esprit et de son nom, au point de n'avoir à craindre

---

dés par son intérêt et par sa sûreté : il faut que d'un côté il offre aux peuples qu'il opprime, des perspectives qui préviennent l'explosion de leur désespoir, et à ces milliers de bras que ses prohibitions laissent inactifs, des occupations qui les empêchent de se tourner contre lui. On sait que lorsqu'il y a quelques mois il fit suspendre les travaux publics à Paris, la fermentation qu'excita cette mesure l'alarma tellement qu'au bout de deux jours il les fit reprendre avec encore plus d'activité.

* On vous répondra : Celui qui a renversé toutes ces barrieres qui séparaient tant de peuples divers, n'a voulu que les confondre tous dans le même esclavage, et ajouter à l'activité de sa tyrannie en lui facilitant les moyens de faire circuler, sans obstacles, ses agents, ses gendarmes, et cette aveugle soldatesque qui se porte partout où le despote lui ordonne de frapper.

† Il a, dites-vous, détruit la mendicité, mais à quoi sert cette amélioration apparente s'il a répandu la misere partout où il a supprimé les mendiants, et si les hommes qu'il recueille dans ces asiles de la pauvreté sont plus heureux que ceux qu'il oblige à les fonder ?

aucun relâchement, aucune hésitation dans les ressorts du gouvernement, lorsque les affaires ou la voix de la gloire l'appellent loin de ses frontieres, de maniere que son éloignement ne soit jamais son absence, et que rappelé par tous les cœurs, il ne le soit jamais par aucun besoin? *

Quel homme réunit jamais au même degré l'art et le génie de faire marcher de front et concourir au même but les occupations les plus variées à-la-fois et les plus compliquées, et, sans montrer jamais ni gêne ni fatigue, a su suffire seul à tous les genres de travaux, et rester toujours semblable à lui-même au milieu d'affaires toujours différentes? †

Quelque lourd que soit, dans tous les temps et pour tous les hommes, le fardeau du gouvernement, combien n'ajoute pas à son poids ordinaire la nécessité de rétablir, dans toutes ses parties, l'Etat qui se dégage avec effort des ruines entassées par la tempête qui en a bouleversé la face!

Combien alors ne faut-il pas de soins pour en recueillir les débris, de veilles pour en rapprocher les parties, de délicatesse pour toucher à des blessures si récentes et si profondes, d'art pour concilier des intérêts si opposés, de force pour les comprimer et les faire marcher ensemble vers le but commun de la félicité et de la tranquillité publiques, qui, après tant de maux, ont droit à tant d'oubli!

---

* Tibere aussi s'éloignait sans péril du siége du gouvernement, et il était aussi aveuglément obéi lorsqu'il envoyait ses mandats du sein des délices de Caprée, que s'il eût habité le palais des Césars.

† Cette activité tient à son caractere, et ces résultats appartiennent à la nature de son pouvoir. Avide d'autorité, il n'a rien voulu laisser à la disposition de ses agents qu'il assujettit tous à la même marche, qu'il entraîne tous par la même violence. Comme il succédait à des gouvernements irréguliers, cette unité de volonté et d'action a produit d'abord un ensemble apparent qui fait illusion aux observateurs superficiels, mais auquel succédera bientôt le choc des forces secondaires lorsque la force premiere venant à être usée par les frottements ou par la lassitude, sera obligée de leur abandonner le soin d'entretenir l'action, et de faire marcher la machine politique. Que Buonaparté devienne insouciant ou qu'il se fatigue, tout s'arrête un moment pour recouvrer un mouvement différent, et tout se heurte ensuite dans la progression de ce mouvement.

Voilà, dans toute son étendue, la tâche du prince qui hérite d'une révolution. Il doit être à-la-fois un sage médecin, pour guérir une maladie aussi compliquée dans ses causes que funeste dans ses effets, et un pilote habile, pour ramener au port le vaisseau que l'orage avait jeté sur les écueils. Vous tous qui m'écoutez, Français, objets de sa tendresse et de sa constante sollicitude ; vous, confidents de ses pensées magnanimes, nobles dépositaires de sa confiance, ministres de ses généreux desseins, répondez : en mesurant la distance qui sépare l'abîme sur les bords duquel Napoléon reçut la France, du faîte de grandeur et de gloire où il a su l'élever, dites s'il n'a pas été à-la-fois le médecin et le pilote de la patrie ; dites si les hommages qui s'élevent aujourd'hui du pied des autels, comme de la source la plus pure, sont un tribut payé à l'usage et par la flatterie, ou la vive expression des sentiments que doivent inspirer les plus grands travaux qui aient jamais été accomplis pour le bonheur d'une nation ?.... *

Mais cet irrésistible ascendant du génie de Napoléon ne se borne pas à l'intérieur de son Empire : voyez-le sortant des routes ordinaires de la politique, pour ne suivre que celles qu'il s'est frayées à lui-même, déconcertant ses ennemis par

---

* Quel médecin que celui qui épuise le corps au lieu de le guérir, qui se plaît dans le carnage, dans les images de la mort, qui frappe de stérilité tout ce qu'atteint son art dangereux ! Quel pilote qui, au lieu de calmer les tempêtes, en excite sans cesse de nouvelles, qui va toujours au devant de nouveaux orages, qui ne sait pas gouverner dans le calme et qui ne se plaît que dans le choc des vents déchaînés, et au milieu des vagues courroucées ! De quel bonheur ont joui les états qu'il gouverne ? A-t-il cessé de leur demander des impôts et des hommes pour servir son ambition personnelle ? Leur a-t-il donné les jouissances et les arts de la paix ? N'a-t-il pas au contraire détruit les sources de leur prospérité sous prétexte de leur en ouvrir de nouvelles, et découragé leur industrie en leur fermant les débouchés qui servaient à en faire écouler les produits ? Quel repos leur a-t-il donné ? Le repos des esclaves. Et encore, l'obéissance la plus aveugle ne prévient-elle pas toujours le soupçon. Eh ! qui dans cette malheureuse France n'a pas rêvé que le tyran était mort, et n'a pas couru par conséquent les risques d'un tel songe ?

la nouveauté de ses conceptions, prévenant sans cesse leurs desseins, dont il pénetre le secret comme s'il présidait à leurs propres conseils, ne balançant jamais dans ses résolutions, traçant de nouvelles limites à ses alliés agrandis, écartant de ses frontieres tout ce qui est ennemi ou menaçant, et remplaçant par des combinaisons et par un ordre de son choix, celui auquel depuis tant d'années l'Europe avait en vain confié le soin de son repos ; *aspexit et dissolvit gentes.* *

Marche-t-il au combat ; c'est le géant qui se leve pour franchir la carriere ; *exultavit ut gigas ad curredam viam.* Sa force est celle du lion, sa rapidité est celle de l'aigle ; il frappe et tout tombe à ses côtés ; *cadent à latere tuo mille, et decem millia à dexteris tuis.* Quelle terre n'a pas été le théâtre de ses exploits ! L'Italie l'a vu arriver par des routes inconnues, interdites jusque-là à l'audace de l'homme, reprendre dans un jour les conquêtes d'une année !.... A l'aspect des hauts faits et de la gloire de la jeunesse et de la maturité qui y signalerent à-la-fois ses premiers pas, cette terre, mere des héros, dut se sentir revenue aux jours où elle enfantait les modeles et les maîtres du monde. L'Orient, l'Egypte, l'ont vu, en pâlissant, guider ces mêmes drapeaux qu'aux temps de nos peres ils avaient foulés aux pieds. L'Autriche..... Mais des liens chers et sacrés ont scellé l'oubli éternel de nos inimitiés ; et qu'étaient toutes les conquêtes de nos peres, auprès du présent qu'elle nous a fait avec la paix ?....

Il n'est pas jusques à ces contrées, à ces bords naguere inconnus à nos légions, reculés vers ces climats qu'atteignent à peine les derniers regards de l'astre du jour, qui n'aient vu leurs défenseurs fuir devant ses coups, et leur antique renommée s'éclipser devant les rayons de sa gloire, accrus par leur défaite. La victoire ne s'est arrêtée pour lui qu'aux lieux où finit pour nous l'univers. †

---

* Oui, c'est bien là ce qu'a fait Napoléon, on ne pouvait trouver une devise qui lui fût plus applicable. Comme le Basilic il a frappé les hommes de mort en les regardant. *Sicut Basilicus* . . .

† A-t-il franchi les colonnes d'Hercule ? Pourquoi l'effronté panégyriste ne parle-t-il pas ici de la guerre d'Espagne ? Pourquoi ? parce que la vérité au sujet de cette guerre sacrilége, aurait éveillé le trouble de la terreur et les présages de la mort dans le

Elle le suivra partout où il portera ses pas, avec vous, superbes légions de la France, guerriers magnanimes dont les bras redoutés forment autour de son trône et de notre patrie un rempart impénétrable ; vous qui, formés de l'élite des enfants de cet Empire, réunissant les vertus des guerriers et des citoyens, laissez loin derriere vous ce que Rome et la Grece eurent de plus célebre! Depuis vingt ans, et à jamais, vous avez fixé parmi nous la victoire qui, transfuge de nos drapeaux, s'attachait depuis un demi-siecle à ceux de nos ennemis ; vous avez montré au monde surpris et tremblant ce que peuvent vos invincibles phalanges sous des chefs dignes de les guider. Si vous êtes sans rivaux dans la carriere des combats, vous n'êtes pas moins distingués par un genre de gloire, qui, entre tous les guerriers, n'a encore appartenu qu'à vous seuls. Lorsque la discorde, agitant d'aveugles citoyens, changeait nos cités et nos champs en arènes teintes du sang fraternel, l'honneur de la nation parut réfugié tout entier sous vos drapeaux, comme dans son asile naturel! Détournant, en enfants respectueux, vos regards des égarements de votre patrie, vous ne vîtes que ses dangers, vous n'écoutâtes que vos devoirs, vous couvrîtes à-la-fois ses remparts de vos corps, et ses erreurs de vos trophées! Dévouement sublime, tribut admirable de fidélité et de tendresse, vous deviez enfanter des héros !.... vous avez appris aux nations que leurs vertus, endormies dans les palais, se réveillent sous les tentes !..... *

---

cœur du tyran, parce qu'elle aurait valu à celui qui aurait osé le dire le sort qui est destiné à Talleyrand, et que maintenant peut-être a éprouvé Fouché.....

* Cet éloge de l'armée française pourrait être contredit dans bien des points, et s'il nous était possible d'entrer ici dans la discussion des causes qui l'ont empêchée de prendre part aux discordes civiles de la France et qui ont pendant si long-temps *fixé la victoire sous ses drapeaux*, on trouverait que la tyrannie exercée par les députés de la convention, près des armées, sur les généraux et les soldats, ne leur ayant laissé que le choix de l'obéissance et l'alternative de la mort ou de la victoire, les militaires français ne purent si prendre part aux assassinats politiques, ni refuser de se battre contre les armées qui menaçaient la France. La guillotine placée en tête des colonnes, et les canons distribués sur leurs derrieres ont

Lorsque Dieu accorda un roi aux prieres de son peuple et lui transmit son empire sur lui, non content de tracer le tableau des droits du souverain, et celui de la dette de la nation à son égard, il voulut encore qu'une consécration solennelle en fît un objet de vénération pour les peuples, les accoutumât à aimer, à craindre, à respecter en lui l'homme de sa droite, en disposant aussi le cœur du Prince à l'accomplissement des devoirs qu'il contractait de son côté envers ses sujets. Par cette intervention sacrée, le Seigneur devint le garant des obligations mutuelles qui lient entre eux les princes et les peuples; il fortifia par elle le nœud d'une alliance qu'un intérêt commun leur dicte de resserrer sans cesse. Il apprit que les peuples peuvent être libres mais gouvernés, fortunés mais soumis; que si la puissance découle de lui, elle remonte aussi à lui; que c'est au ciel que repose la véritable sauve-garde des peuples, et que de là sa voix menaçante ne cesse de crier aux chefs des nations: *Regna propter veritatem et mansuetudinem et justitiam, et deducet te mirabiliter dextera sua.* Magnifiques paroles, qui, dans un court tableau, renferment le principe et la destination, les moyens et le but de la puissance que Dieu accorde aux hommes sur leurs semblables; l'essence même de la monarchie, cette noble sauve-garde des sociétés, ce premier besoin de celles qui sont nombreuses et riches. Plus, dans nos longs malheurs, ces liens sacrés avaient été rompus avec violence, plus les augustes cérémonies qui servent de voiles ou d'emblêmes aux grandes idées religieuses avaient été écartées des regards des Français, ou détournées par une impiété calculée vers des scenes profanes, plus il importait de rendre à ces mêmes liens la force et l'éclat dont ils ne peuvent se passer pour remplir leur destination. Cette importante considération ne pouvait échapper à un Prince dont le regard perce jusqu'aux fondements des sociétés, et qui sait y découvrir la fragilité de toutes les institutions qui n'ont pas la religion pour base principale. Aussi à peine Napoléon a-t-il reçu la couronne que la France vient de lui décerner, qu'il la dépose sur l'autel. Oui, c'est sur cet autel que nos yeux, aussi charplus fait de héros et gagné plus de victoires que *l'honneur réfugié*

---

parmi elles. Mais sous le directoire et surtout sous Buonaparté, que sont devenus les soldats français? Ils sont devenus les instruments de l'oppression de leur propre pays, et la part qu'on leur a fait prendre aux discussions politiques a établi le plus odieux et le plus atroce despotisme qui ait jamais pesé sur les hommes.

més que surpris du retour inespéré de cette monarchie tutélaire, l'ont contemplé déposant le sceptre que la nation avait remis entre ses mains, comme les seules dignes de le porter. C'est là, c'est en ce même jour que ce puissant Monarque a voulu reconnaître, à la face de l'élite de la France et de l'Europe, qu'il ne tient cette couronne que de Dieu ; c'est là qu'il a voulu prendre l'engagement, si bien rempli depuis, de ne la porter que pour l'honneur de la nation qui l'avait invoqué. Jour vraiment grand et religieux ! jour de triomphe pour la religion et d'alégresse pour la France ! vous nous avez montré tout ce qu'il y a de plus grand et de plus saint parmi les hommes, tout ce que la religion a de plus auguste dans ses cérémonies, tout ce que le monde a de plus éclatant dans ses pompes : mais vous nous avez montré ce même monde aux pieds de la religion, empruntant d'elle un éclat qu'il se sent incapable d'avoir par lui même ; vous nous avez fait entendre la religion élevant seule la voix, et plaçant ses préceptes et ses recommandations en faveur des peuples, au milieu des acclamations et des hommages qui entourent le Prince qu'elle va consacrer. Lorsque tout lui parle de sa puissance, la religion lui parle de ses devoirs ; lorsqu'on arme ses mains des signes redoutables de son pouvoir, la religion lui dit à quel saint, à quel consolant usage ils sont destinés ; lorsque les ornements de sa dignité font briller sur toute sa personne l'éclat de la pompe la plus imposante, la religion détourne ses regards de cette pompe extérieure pour les fixer sur les vertus dont ces riches ornements sont les emblêmes : à quelque hauteur que soit placé le trône sur lequel il s'assied, la religion lui en découvre un autre encore plus élevé, qui sera le prix des vertus qu'il aura montrées, sur celui qui n'est qu'un passage vers un trône immortel. Ainsi, dans cette auguste cérémonie, la religion se montre ce qu'elle est, et ce qu'elle sera toujours, unissant la sainteté à la grandeur, le respect au courage, veillant avec tendresse aux intérêts des hommes, et les conduisant dans un accord divin à la félicité de l'autre vie par le bonheur de celle-ci. *

C'est donc avec raison qu'un peuple entier célebre ce

---

* Ce ne sont pas les armées françaises qui ont donné cette leçon aux peuples, ce sont ces braves Espagnols qui aujourd'hui déploient une bravoure et des vertus qu'on devait supposer *endormies* parmi eux.

jour, puisque c'est à son souvenir que se rattache celui de son bonheur et de ses triomphes. Ce jour sera célebre entre tous les jours. Nos neveux hériteront pour lui de notre respect et de nos hommages ; et lorsque, dans les siecles à venir, les générations qui nous remplaceront sur cette terre demanderont ce que signifie cette solennité, *quæ est ista religio*,* la reconnaissance publique, qui immortalise les grands bienfaits et qui forme la mémoire des nations, répondra par la bouche de tous les Français : nous étions tombés dans une abîme d'irréligion et d'anarchie, le Seigneur nous en a retirés, en suscitant une de ces grandes âmes qu'il réserve dans ses trésors pour en faire l'instrument visible de sa puissance, pour ramener du sein des tempêtes le calme et la tranquillité publique, et pour réconcilier les peuples avec lui, quand sa justice est satisfaite : ce changement fut l'ouvrage de la droite du Très-haut, *hæc est mutatio dexteræ Excelsi.* Que d'autres disent, d'où nous viennent ces biens ! *quis ostendit nobis bona!* pour nous, Seigneur, nous reconnaissons que les rayons de votre gloire ont éclaté sur nous, *signatum est super nos lumen vultûs tui, Domine.* Vous seul avez amené la joie dans nos cœurs, *dedisti lætitiam in corde nostro.* †

Puisse-t-elle, N. T. C. F., n'être jamais troublée! Veuille le ciel continuer sur cet Empire la protection que n'ont point interrompue depuis son antique fondation les vicissitudes des hommes et des temps ! qu'il écarte à jamais les nuages qui ont obscurci son bonheur et sa foi ! qu'il ajoute à ses prospérités, à mesure qu'il ajoutera lui-même à ses ver-

---

* *Quæ est ista religio ?* A cette question impudente on répondra : cette religion est celle qui consacre l'usurpation, qui couronne le crime, qui accrédite l'imposture ; c'est celle que vous avez substituée à l'antique religion de la France, et à la tête de laquelle vous voulez placer le monstre qu'abhorre la France et que redoute l'univers.

† M. le Pseudo-Archevêque joue ici sur le nom de *Lætitia* Buonaparté. Des calembourgs dans un éloge si solemnel ! Comment les censeurs de la police ont-ils souffert qu'on imprimât cette inconvenance, à moins qu'ils n'aient voulu laisser subsister le côté ridicule qu'offrent toutes les flatteries qu'on adresse en France au tyran.

tus! qu'il éleve le trône de notre Empereur, puisqu'il a relevé les autels ! qu'il affermisse son Empire, puisqu'il le fait servir au bonheur des hommes qui sont ses enfants! qu'il donne à sa vie si précieuse pour tous, la durée des anciens jours ! qu'autour de la tige auguste sur laquelle s'appuient aujourd'hui son trône et nos espérances, croissent de nombreux rameaux qui donnent à son Empire l'immortalité qui s'attache à son nom, et qui, de héros en héros, fassent rester le sceptre dans sa famille aussi long-temps que ce nom vivra dans la mémoire des hommes! que, comblant ses vœux et les nôtres, une paix éternelle le rende tout entier aux soins de l'affermissement de la religion, de l'administration de l'Etat, pour faire luire sur nous ces jours dont s'applaudissait *Israël*, à l'ombre du bouclier de *Judas Machabée*; et pour nous donner dès cette vie l'avant-goût de la félicité qui s'éternise au sein de celui qui, seul, peut en être la source et le terme.

A. S. J.

SUR LA SITUATION ACTUELLE DES POSSESSIONS ESPAGNOLES DANS LES AMERIQUES.

[Extrait de l'Edinburg Review, No. XXXVII.]

Depuis que notre premier article a paru sur l'estimable et instructif voyage de M. de Humboldt, une grande révolution, une révolution déplorable, au moins pour le présent, a éclaté dans les pays que cet ouvrage décrit. Des colonies qui étaient alors le séjour de la paix et de l'industrie, sont devenues aujourd'hui un théâtre de violences et de désolation. D'une extrémité de l'Amérique Espagnole à l'autre, les liens antiques de la subordination se sont relâchés. Une guerre civile, suivie de succès divers, mais partout marquée par la cruauté et par la désolation, a divisé les colons, et les a armés pour leur destruction mutuelle. Le sang a été versé à torrents dans les combats, et sans pitié sur les échafauds. Des pays florissants qui faisaient des progrès rapides dans la civilisation et dont la prospérité s'accroissait chaque jour, ont eu également à souffrir et de ceux qui voulaient assurer leur liberté, et des ennemis de leur indépendance. Les révolutionnaires et les partisans de la mere-patrie ont été également sanguinaires dans leurs vengeances et ont été également injustes et inconséquents en exigeant l'obéissance à leurs décrets.

Quelles sont les causes auxquelles il faut attribuer ces calamités, et quels sont les effets qui doivent probablement en résulter ? Ce sont des questions bien dignes d'être considérées avec attention et impartialité. Les connaissances que nous possédons à cet égard sont nécessairement imparfaites, quelque peine que nous nous soyons donnée pour en augmenter la masse ; mais le sujet mérite toute notre attention. Ce n'est qu'en examinant la cause de ces troubles que nous pourrons juger s'il y a quelque espoir de les apaiser ; et ce n'est qu'en recherchant quelles sont les conséquences auxquelles ils doivent mener, que nous pouvons savoir ce que nous avons à désirer ou à attendre pour leur terminaison. Il est assez évident qu'une guerre avec ses colonies doit être ruineuse pour l'Espagne ; mais il n'est pas également certain qu'une séparation volontaire d'avec la mere-patrie, soit la meilleure chose pour l'Amérique. Si l'on pouvait

faire un arrangement qui tirât les colonies de l'oppression, qui redressât leurs griefs et qui les garantît d'une maniere sûre du risque de devenir victimes de la tyrannie domestique aussi bien que d'une usurpation étrangere; ce ne serait pas un mauvais arrangement que celui qui éteindrait ainsi les flammes de la guerre civile et qui calmerait les dissentions qui lui auraient donné lieu. Si un accomodement paisible, fondé sur des principes de justice et de modération, pouvait procurer à la mere-patrie l'assistance de ses colonies pour la soutenir dans les efforts qu'elle fait aujourd'hui contre la France, ne serait-ce pas une chose bien préférable aux chances de la guerre, toujours incertaines dans leur issue, ruineuses dans leur progrès, et même quand elles sont heureuses, destructives de leur objet.

Envisageant la question sous ce point de vue, nous allons commencer par rendre un compte sommaire des troubles qui agitent et désolent actuellement l'Amérique, et nous nous livrerons ensuite à la tâche plus agréable de suivre M. de Humboldt dans la description qu'il fait des richesses et de la prospérité de ces contrées, avant qu'elles fussent visitées par cette affreuse calamité.

Lorsque la Junte Centrale promulgua ses décrets en faveur des colonies Espagnoles, elle n'ignorait pas qu'il existait en Amérique un esprit de mécontentement qui faisait des progrès rapides. Elle savait, par des lettres interceptées, qu'il y avait des agents Français activement employés à travailler les colons et à les tenter par des offres d'indépendance, et elle songea à déjouer ces manœuvres de l'ennemi par l'équité et la libéralité de ses concessions. Malheureusement elle oublia que des déclarations vagues de droits abstraits ne suffisent pas pour calmer des mécontentements engendrés par le sentiment de l'oppression qu'on éprouve. S'il n'y avait pas eu dans les colonies d'autre aliénation que celle excitée par les artifices de la France, les décrets de la Junte Centrale auraient pu remplir leur objet. Mais les colons voulaient être soulagés de maux réels, et ne se contentaient pas de voir seulement effacer des torts spéculatifs et en théorie. Remplis de promesses magnifiques, mais mesquins dans leur exécution, les décrets de la Junte ne servirent qu'à élever des espérances et à répandre la méfiance. On disait aux colonies qu'elles avaient les mêmes droits que la mere-patrie; mais ceux-là mêmes qui leur tenaient ce langage les traitaient comme si elles n'en avaient aucun. Jamais, même sous le Prince de la Paix, l'on n'avait vu la jus-

tice plus corrompue, l'esprit de péculation plus actif, l'autorité plus insolente et plus despotique, la rapacité et l'oppression plus sûres de l'impunité, que dans l'intervalle qui s'écoula entre la déclaration de guerre de la France et de l'Espagne, et le commencement des troubles en Amérique.*

Un des principaux griefs des colons avait toujours été qu'ils étaient exclus de toutes les places lucratives et de confiance dans leur propre pays. Au lieu de faire disparaître cette cause de mécontentement, les gouvernements provisoires qui se succédèrent en Espagne, envoyèrent dans les colonies des essaims d'Européens ruinés, sans fortune, et privés de toute expectative par les convulsions de la mère-patrie. Ces messieurs furent expédiés pour trouver une compensation de leurs pertes en Europe, dans des places lucratives en Amérique, où les natifs regardaient ces places comme leur revenant en toute justice. La cessation même des hostilités produisit de nouveaux sujets de mécontentement. La guerre avec l'Angleterre, qui avait duré, presque sans interruption, pendant douze années, n'avait que légèrement et partiellement affecté la prospérité commerciale des colonies, et en dernier lieu elle n'y avait pas touché du tout: des bâtiments neutres, naviguant avec de double licences de Londres et de Madrid, en avaient fait le commerce, et lorsqu'on n'avait pas pu parvenir à obtenir de licences, les besoins avaient été remplis par un commerce de contrebande que le gouvernement Espagnol n'avait pas en temps de guerre le pouvoir d'empêcher. Le retour de la paix ramena le monopole commercial de la mere-patrie dans toute sa rigueur, et anéantit presque le commerce des colonies. L'Espagne ne pouvait pas leur fournir de débouché pour leurs denrées, ni même leur envoyer assez de bâtiments pour pouvoir transporter leurs produits en Europe. Cuba, Caracas et Buenos-Ayres qui fournissent des denrées périssables et d'un gros volume, qui réquierent un grand nombre de navires pour leur exportation, et qui sont sujetes à dépérir lorsqu'elles sont gardées trop long-temps, furent les colonies qui souffrirent le plus de ce changement. Cuba, par sa situation, put mieux que les autres se tirer d'affaire, par la contrebande, remede naturel de l'injustice et d'une

* Voyez les débats des Cortès des 9 et 11 Janvier 1811, et plus particulierement les discours de Lispergues, Feliel, et Valcarcel.

mauvaise politique en matière de commerce. Mais Cuba elle-même, malgré ce soulagement, jeta les hauts cris contre ces restrictions, qui lui parurent d'autant plus intolérables qu'il était évident que personne n'en profitait, si ce n'est quelques négociants de Cadix. Buenos-Ayres et Caracas firent des représentations semblables, mais leurs remontrances ne produisirent aucun effet.

Dans cette situation des affaires, la nouvelle arriva en Amérique de l'irruption des Français en Andalousie, et de la dispersion de la Junte Centrale, chargée des exécrations et du mépris du peuple. Au nombre des griefs que l'on reprochait à ce corps, était l'accusation d'avoir vendu leur pays à la France, et d'avoir favorisé secrètement le progrès de ses armes. Nous croyons sincèrement que cette accusation était de toute injustice : mais on ne peut nier que le gouvernement central n'eût fait un usage très-peu adroit des ressources du pays qui lui avaient été confiées, qu'il avait perdu la confiance de ses sujets faute de franchise et de candeur, aussi bien que faute de vigueur et de succès ; et qu'il avait aliéné ses alliés par des soupçons indignes, par des chicanes de procureur, et des délais ruineux. Lorsque l'Amérique eût reçu les premières nouvelles de la guerre que la France venait de déclarer à la mère-patrie, les colons firent paraître la plus grande ardeur pour la cause de la métropole ; ils manifestèrent la sincérité de leur zèle par la promptitude et l'empressement avec lequel ils obéirent à leurs gouvernements provisoires, et par la libéralité de leurs contributions pour le soutenir. Mais lorsque tous les vents qui soufflaient leur apportaient d'Europe des nouvelles de défaites, et les avis de quelques nouveaux désastres, avec des plaintes de mauvaise conduite et des accusations de trahison, alors ils devinrent plus économes de leurs donations, et moins disposés à accorder leur confiance, ou à confier leurs destinées à ceux qui avaient en Espagne l'administration des affaires. Ils se rappellèrent avec jalousie et méfiance que, dans la plus grande partie des possessions d'Amérique, et universellement en Europe, *le peuple*, et non ses chefs, avait exprimé le premier des craintes sur les projets des Français, et pris les armes pour s'y opposer. Ils ne purent pas oublier que lorsque la première nouvelle et de ce qui s'était passé à Bayonne, et de l'insurrection de Séville, arriva à Caracas, les gouverneurs de cette colonie avaient affecté de révoquer cette nouvelle en doute, et que ce ne fut que par la crainte qu'ils eurent de la populace qu'ils furent obligés de déclarer la guerre à la

France, et de jurer fidélité à Ferdinand VII. Ils savaient aussi qu'à Buenos-Ayres, Liniers et l'audience royale avaient perdu l'estime et la confiance du peuple qu'ils avaient si justement acquise par leurs anciens services, et cela pour leur avoir dit qu'il fallait attendre les événements de la Péninsule, et ensuite imiter la conduite de leurs ancêtres en suivant la fortune du vainqueur. Il régna en conséquence dans l'esprit des Espagnols d'Amérique qui étaient furieux de l'agression des Français, ou attachés au nom et à la gloire de leur pays, un soupçon général, et qui n'était pas sans fondement, que les personnes qui étaient parmi eux en possession de l'autorité, ne méritaient pas leur confiance. Créatures de Godoy pour la plupart, ils partagerent naturellement la haine qui s'attachait à son nom. Anciens Espagnols, comme ils l'étaient presque universellement, ils furent soupçonnés d'être beaucoup plus jaloux de maintenir les connections avec la mere-patrie, quel qu'en fût le dominateur définitif, que de défendre l'Amérique Espagnole contre une usurpation étrangere.

Tel était l'état de l'esprit public à Caracas lorsque la nouvelle y arriva de la perte de Séville, et de la dissolution du gouvernement central ; ceux qui avaient peur de la domination française, furent saisis d'une nouvelle alarme ; ceux qui avaient souffert du monopole et des réglements prohibitifs de la mere-patrie, furent très-aises de trouver une occasion semblable de prendre entre leurs mains le redressement de leurs griefs. Le gouvernement sans popularité et abandonné par le militaire, céda à cette combinaison ; et après une faible résistance, permit à une Junte provisoire de se mettre à sa place et d'exercer ses fonctions.* Ceux qui aspiraient secretement à l'indépendance, déguiserent leurs sentiments, et se joignirent aux autres pour jurer fidélité à Ferdinand VII, et professer leur attachement à la mere-patrie ; jusqu'au moment où des événements subséquents donnerent de la force à leur parti, et les encouragerent d'abord à avouer, et ensuite à exécuter leur projet. Leur réserve et leur dissimulation au commencement de l'insurrection fournissent, néanmoins, une bien forte preuve que lorsque Caracas rejeta pour la premiere fois l'autorité de la Régence, la majorité des meneurs y étaient ou bien sinceres dans leurs professions de fidélité à la mere-patrie, ou effrayés de décla-

* Le 19 Avril, 1810.

rer leurs véritables intentions, parce que le peuple n'était pas encore préparé à entrer dans leurs plans.

Cependant il ne s'écoula pas beaucoup de temps avant que la Régence leur fournît des matériaux pour exaspérer le peuple contre la mere-patrie, pour ne pas dire des sujets faits pour justifier leurs desseins de séparation complete et d'indépendance absolue. Quoique la Junte Centrale eût déclaré que les possessions transatlantiques d'Espagne avaient des droits égaux à ceux de ses provinces d'Europe, la Régence continua de les gouverner sur le pied de colonies dépendantes. Il fut ordonné qu'il ne serait permis à personne de débarquer en Amérique, sans un passeport du gouvernement Espagnol d'Europe, ou bien de quelqu'un de ses agents au dehors, comme si les Américains n'étaient pas encore assez mûrs pour les faire sortir de la tutele où ils avaient été tenus jusqu'alors. Il leur fut envoyé d'Espagne des Vice-rois, capitaines-généraux, juges, et d'autres officiers, avec des pouvoirs et des instructions absolument semblables à ceux que l'ancien gouvernement était dans l'usage de donner à ses employés. Plusieurs des personnes revêtues de ces commissions étaient d'une fidélité douteuse, et quelques-unes d'elles avaient même prêté volontairement le serment d'allégeance à Joseph, et déjà reçu de lui les mêmes places dans les colonies qu'elles avaient obtenues ensuite de la Régence de Cadix. Mais l'acte qui fit la plus profonde impression sur les colonies, fut la révocation du décret en faveur de leur commerce. Les remontrances de Cuba avaient enfin réveillé la Régence de sa torpeur, et fait rendre un décret* qui permettait aux colonies de commercer avec les nations étrangeres en articles de leur produit, pour lesquelles l'Espagne ne pouvait pas leur fournir de débouché. Ce décret était juste, équitable et nécessaire ; mais il était contraire aux intérêts, et offensant pour les préjugés, des négociants de Cadix ; et pour cette raison il fut révoqué au bout de cinq semaines,† et l'on déclara que sa promulgation était un faux et une imposition sur le public. Il ne fut néanmoins fait aucune enquête, aucune recherche sur l'origine, il ne fut infligé aucune punition aux auteurs, de cette pieuse fraude ; en conséquence personne ne crut qu'un acte semblable eût été forgé et publié sans autorité. Personne ne voulut croire qu'une fabrication de cette nature eût été commise avec im-

---

* 17 Mai, 1810. † 27 Juin, 1811.

pumité dans les bureaux du gouvernement, où qu'on eût laissé circuler pendant plusieurs semaines un décret faux, au nom de la Régence, dans le lieu même de sa résidence, sans protestation contre et sans contradiction. Le second décret fut donc attribué avec raison, à l'influence de la Junte et des négocians de Cadix, qui exploitaient de la faiblesse et des besoins de la Régence, le désaveu d'un acte que ses membres n'eurent pas le courage de justifier, ni l'équité de maintenir. Nous pouvons juger si après une conduite si basse, si lâche et si mal-honnête, aucun homme de cœur ou de bon sens en Amérique a pu respecter un gouvernement qui avait joué un rôle si timide, si évasif et si frauduleux.

Tandis que cette sensation était encore toute fraîche à Caracas, la nouvelle y arriva que tous ceux qui avaient participé ou adhéré aux derniers procédés révolutionnaires, étaient proclamés traîtres, et que les ports de la colonie étaient déclarés en état de blocus, jusqu'à ce qu'elle n'eût reconnu la Régence de Cadix comme la représentation véritable et légitime de Ferdinand VII. Cette mesure, fruit de la hauteur imbécille du gouvernement et de l'avarice frustrée des négociants, aurait été d'une politique douteuse, quand bien même elle aurait pu être soutenue par des flottes puissantes et des armées nombreuses. Mais au lieu d'un duc d'Albe ou d'un duc de Parme pour exécuter ses ordres, la Régence envoya un homme de loi pour dompter et soumettre les colons à l'obéissance à force d'argumens. M. l'avocat Certabarria (car tel était son nom) fixa sa résidence à Porto Rico ; et de ce poste où il était en sûreté, il ouvrit un feu régulier de proclamations bien ennuyeuses contre Caracas, et Caracas y répondit avec des armes tout aussi innocentes, jusqu'à ce qu'enfin provoqué par l'opiniâtreté des insurgents de Caracas et battu en mitonnements, il fulmina contr'eux un décret * confirmant le blocus que la Régence avait rendu six mois auparavant, † mais avec de strictes injonctions néanmoins à son escadre de blocus, (quand il en aurait une) de ne point molester les navires Anglais et Portugais sur la côte, quoique ce fussent les seuls bâtimens que ses croiseurs eussent jamais pu espérer d'y rencontrer. Une guerre de pirate a déjà commencé, et elle a coûté aux habitants des Caraques quelques bateaux pêcheurs et quelques misérables caboteurs ; mais elle n'a été suivie d'aucune autre

* 21 Janvier, 1811. † 3 Juillet, 1811.

conséquence, et elle a échoué totalement pour réduire et soumettre la colonie.

Irrités par cette petite guerre, et furieux des épithetes outrageantes que la mere-patrie et les partisans continuaient de leur prodiguer, les meneurs de Caracas exécutèrent enfin le projet qu'ils avaient annoncé depuis long-temps, d'assembler un congrès général, de délégués de toutes les principales villes et districts qui avaient épousé leur cause. Ce congrès s'assembla à Caracas le 2 Mars 1811, et commença par renouveler le serment de fidélité à Ferdinand VII, et par répéter les anciennes déclaration d'attachement à la mere-patrie. Mais il s'était élevé un nouvel esprit bien différent de celui des premiers insurgents, et cet esprit avait acquis un malheureux ascendant dans la colonie. Un réfugié d'Amérique, dont la vie avait été employée à susciter des ennemis à l'Espagne, avait eu permission de retourner à Caracas, et avait tâché de s'y faire élire membre du congrès, par une des villes les moins considérables de la province. Il fut formé un club patriotique, et l'on établit un papier-nouvelles, sous le titre imposant du *Patriote de Venezuela*, dont l'objet avoué fut de décréditer et de détruire le système de modération sur lequel les chefs de l'insurrection avaient agi jusques-là. Ces artifices réussirent ainsi que d'usage. Le 5 Juillet, 1811, les députés qui avaient si récemment renouvelé leurs serments à Ferdinand, abjurerent son autorité, se déclarerent absous de toute allégeance à la couronne d'Espagne, et constituerent la province qu'ils représentaient en états libres et indépendants, sous le titre de Provinces-Unies de Venezuela.

Ces changements violents ont été suivis des conséquences qu'il était naturel d'en attendre. Un parti anti-révolutionnaire s'est élevé, et a répandu l'alarme même dans la ville de Caracas. Les partisans de la mere-patrie ont, à leur tour, été proscrits et punis par la même justice sommaire qu'ils auraient appliquée eux-mêmes à leurs adversaires, s'ils avaient été les plus forts. Si les nouvelles que nous avons reçues sont exactes, plusieurs personnes ont été arrêtées sur de simples soupçons, et jetées dans des prisons ; quelques-unes ont été bannies, et un nombre assez considérable mises à mort ; et pour frapper davantage de terreur les mécontents, on a planté les têtes des victimes sur des pieux aux portes de la ville, en forme d'avertissement à ceux qui ne seraient pas sur leurs gardes, de ne pas révoquer en doute l'autorité légitime exercée par les états libres et indépen-

dants de Venezuela. Tels sont les heureux auspices sous lesquels a commencé la régénération de l'Amérique du Sud; tels sont les bienfaits que lui a déjà conférés un meneur expérimenté en révolutions. Valence, ville de l'intérieur, à peu de distance de Caracas, et habitée par quelques-unes des familles créoles les plus respectables de la province, avait originairement pris parti avec les insurgents, et envoyé des députés à leur congrès; mais à la déclaration de leur indépendance, elle se détacha de leur parti. Là-dessus, Miranda fut envoyé avec un corps de troupes contre cette malheureuse ville, et par les dernieres nouvelles, il paraît qu'il l'a punie de sa désobéissance avec la derniere sévérité. Coro et Maracaybo tiennent pourtant encore, et continuent, ainsi qu'elles l'ont fait depuis le commencement de la révolution, d'être fermement attachées aux intérêts de la mere-patrie.

Les provinces du Sud et de l'Ouest n'ont pas été plus heureuses ni plus pacifiques. Dès que les troubles éclaterent à Caracas, le viceroi de Santa Fé de Bagota donna les ordres les plus stricts pour que toute communication fût coupée entre les provinces soumises à sa juridiction et celles occupées par les insurgents. Mais les mêmes griefs et les mêmes craintes qui avaient excité Caracas à se lever contre son gouvernement, existaient dans la Nouvelle Grenade. La témérité et la violence du corrégidor de Socorro, qui ordonna aux troupes qu'il commandait de faire feu sur une populace mutine, mais désarmée, donna le signal de l'insurrection. Attaqué par une multitude immense accourue des environs, il fut assiégé dans un couvent où il avait cherché un réfuge, et obligé par famine de se rendre*. Socorro nomma aussitôt sa Junte, et envoya à l'audience de Santa Fé une justication de ses procédés. Le viceroi trouvant qu'il était inutile de s'opposer aux inclinations que le peuple manifestait généralement, et qu'il avait suffisamment fait éclater dans une émeute qui eut lieu dans la capitale; mais désirant conserver au moins les apparences de l'autorité, céda à leurs désirs, et leur accorda une Junte, dont par reconnaissance ils le nommerent président. Il réussit même à leur persuader de reconnaître la Régence comme les représentants légitimes de Ferdinand VII en Europe; mais son influence fut de peu de durée. Le massacre à Quito de plusieurs des

principaux créoles de cette ville, par un corps de troupes au service du viceroi de Lima, excita une horreur et une exécration universelle dans toute l'Amérique, et augmenta toutes les anciennes craintes et jalousies que l'on avait conçues contre les officiers et employés de la mere-patrie. Le viceroi de Santa Fé fut dépouillé de son autorité; et depuis ce temps le royaume si étendu et si riche de la Nouvelle Grenade a suivi l'exemple, et marché aussi près que possible sur les traces, de Caracas*. Au printemps de 1811, il a été tenu un congrès général à Santa Fé de Bagota, lequel a abjuré le gouvernement provisoire d'Espagne, mais a reconnu Ferdinand VII comme le roi et souverain légitime de Cundinamarca; car tel est le nouveau nom qu'il a jugé à propos de donner au pays. Les Caraques y ont fait une réponse remplie d'humeur. Les Caraquois y reprochent aux Cundinamarquois d'adhérer à Ferdinand, déclarant en même temps qu'il ne se soumettront jamais à un gouvernement royal, et qu'ils n'adopteront aucune forme de politique civile autre que celle qui sera établie pour eux par leurs propres représentants. Nous ignorons encore comment les Cundinamarquois auront reçu cette réprimande.

Les insurgés de Buenos-Ayres commencerent avec une apparence de modération, qui, si nous sommes bien informés, était très-loin de correspondre aux sentiments véritables qu'ils nourrissaient au fond de leurs cœurs. Il faut avouer aussi qu'il n'y avait pas une seule des colonies Espagnoles qui eût reçu plus de provocations que Buenos-Ayres, ou qui eût des motifs plus forts de secouer le joug de la mere-patrie. Nulle part ailleurs le gouvernement ne montra une partialité plus exclusive ou moins justifiable en faveur des Européens. Des vagabonds, des mauvais sujets de la vieille Espagne, des hommes sans éducation, sans mérite et sans talents, étaient préférés dans tous les départements du service public, aux créoles du premier rang et de la plus haute considération. Aucune ville d'Amérique n'est plus commerciale que Buenos-Ayres, aucune ne dépend plus absolument et plus directement de son commerce. Sa principale population consiste en négociants et marchands. Son importance provient entierement de sa situation qui en fait le grand entrepôt de la

* Le 23 Juillet, 1810.

Plata, et le marché de l'Amérique du Sud avec l'Europe. Les articles qu'on en exporte sont d'une nature qui les fait dépérir, et conséquemment toute suspension du commerce lui est funeste et ruineuse. Aucune place n'avait donc souffert plus sévérement que Buenos-Ayres, du maintien rigoureux du monopole de la mere-patrie, ou des droits exhorbitants sur le commerce que les commissaires de la Junte Centrale avaient eu la folie d'imposer. Buenos-Ayres avait fait de vives plaintes sur ces griefs au gouvernement Espagnol, mais on n'avait eu aucun égard à ses représentations.

La révolution s'accomplit sans difficulté dans la ville de Buenos-Ayres *. Le vice-roi ne fit aucune résistance au peuple, et céda son autorité sans faire d'effort pour la disputer ; mais il se déclara une opposition formidable dans d'autres parties de la vice-royauté. L'influence de la marine Espagnole engagea Monte-Video à reconnaître la Régence de Cadix, †. Cordova, ville située dans l'intérieur des terres, à environ 500 milles de Buenos-Ayres, devint le siége d'une contre-révolution sous Liniers et les autres adhérents de l'Espagne. Comme c'était de ce côté que les plus grands dangers étaient à appréhender, les chefs de la révolution dépêcherent un corps de troupes contre Cordova. Doutant de la fidélité du peuple, les chefs de la contre-révolution fuirent à l'approche de l'armée de Buenos-Ayres, ‡ et tâcherent de se sauver dans les plaines de Tucuman, et de gagner les frontieres du Pérou. Mais ils furent poursuivis, pris, et massacrés inhumainement sans aucune forme de procès. § Liniers, à qui l'humanité qu'il avait déployée envers les Anglais après la reprise de Buenos-Ayres, donne des droits à nos regrets, fut tué de sang-froid à coups de pistolet quelques jours après qu'il se fût rendu, par un homme de la faction opposée, auquel il avait lui-même confié le grade d'officier. ‖ Sa popularité à Buenos-Ayres fut la seule et véritable cause de cet acte atroce. Lorsque les révolutionnaires virent qu'il était impossible de le ramener à leur parti, ils résolurent sa mort, comme la seule garantie efficace contre son opposition.

Après l'extinction de la contre-révolution à Cordova, l'armée révolutionnaire se mit en marche vers les Andes, pour combattre des forces que le vice-roi de Lima avait en-

---

* 25 Mai, 1810. † 6 Juin, 1810. ‡ 2 Août, 1810.
§ 5 Août 1810. ‖ Un homme nommé French.

voyées contre elle. Il y eut un engagement à Suipacha, dans lequel les insurgents furent victorieux ; et pour prix de leur victoire, ils obtinrent la possession du Potosi et de la plupart des hautes provinces. Mais l'armée du Pérou se rallia, et dans une action qui eut lieu ensuite à Desaguadero,† les troupes de Buenos-Ayres furent totalement défaites et dispersées. On suppose qu'une insurrection qui eut lieu à Aréquipa, sur la mer du Sud, fut la raison pour laquelle les forces du Pérou ne poursuivirent pas leurs avantages, et ne les expulserent pas entierement des provinces supérieures.

Un autre détachement de l'armée révolutionnaire fut envoyé au Paraguay pour s'assurer de la frontiere Portugaise du Brésil, et pour obliger les habitants indolents et sans volonté de cette vaste région à embrasser la cause de l'indépendance. Cette expédition ne trouva aucun ennemi à combattre, aucun obstacle à vaincre, si ce n'est ceux que lui offrit l'immensité du pays qu'elle avait à traverser, et l'aversion passive que les habitants témoignaient à faire le moindre mouvement pour changer la situation dans laquelle ils étaient nés.

Une opposition plus formidable était établie à Monte-Video. Le parti de la mere-patrie qui était prédominant dans cette place avait la supériorité par mer et pouvait conséquemment intercepter à volonté la navigation de la riviere. Mais l'influence des Anglais tint à cet égard les deux partis en échec, jusqu'à l'arrivée d'Elio, ‡ officier de marine, qui fut envoyé à la Plata avec la commission de Vice-roi de la province. Après avoir essayé en vain de persuader aux membres de la Junte de Buenos-Ayres de reconnaître son autorité, Elio lui déclara la guerre, attaqua leurs navires, détruisit leur commerce, et menaça de bombarder leur ville, et d'appeler à son secours une armée Portugaise de Rio Janeiro, afin de punir leur rébellion. La Junte, provoquée par ces hostilités, et alarmée de ses intrigues secretes dans Buenos-Ayres, proclama un ordre de bannissement‖ contre tous les Européens qui ne pourraient pas fournir caution pour leur bonne conduite, et rappelant son armée, elle l'envoya contre Monte-Video. Elio, obligé de se réfugier dans les murs de cette forteresse, eut recours au bombardement de Buenos-Ayres, et réitéra ses menaces de demander du secours aux Portugais. Depuis

---

* 7 Novembre, 1810. † Le 10 Juin, 1811.
‡ 15 Janvier, 1811. ‖ 23 Mars, 1811.

lors il a été conclu un armistice; et si Elio était d'un caractere moins violent, il serait possible que cette suspension d'armes menât à un accomodement permanent.

Au Chili, l'autorité de la mere-patrie a été remplacée par l'aristocratie de la colonie. Le gouvernement est tombé paisiblement et sans résistance dans les mains des grandes familles créoles, qui jusqu'à présent semblent avoir usé de leur pouvoir avec douceur et modération.

Le sort du Mexique a été bien différent. Nulle part dans l'Amérique Espagnole les feux de la discorde civile n'ont brûlé avec une activité aussi destructive que dans ce royaume. Nulle part il n'a été versé autant de sang, nulle part il n'a été commis des maux aussi irréparables. Il y a six mois, on faisait le calcul qu'il avait déjà péri plus de 600000 hommes dans cette contestation, et quoique le parti de la mere-patrie fût celui qui triomphait alors, les insurgés avaient été dispersés, mais ils n'étaient pas pour cela pacifiés. Des partis nombreux de *guerillas* créoles occupaient les montagnes, et infestaient les grandes routes, de maniere à interrompre tout commerce intérieur et à rendre peu sûre la communication d'une ville avec l'autre. La haine et le mécontentement étaient aussi forts que jamais. Les punitions rigoureuses infligées par le vainqueur, quoique frappant de terreur pour le moment, augmentaient l'aliénation du vaincu. Le refus dédaigneux du redressement de toute espece de griefs, comme une chose qui dérogerait à la dignité du gouvernement, éloignait tout espoir de concorde ou de conciliation.

Nos informations relativement à cette guerre sont extrêmement défectueuses. Le parti révolutionnaire n'a publié aucune déclaration pour justifier son insurrection ou expliquer ses vues; ou au moins s'il l'a fait, ses manifestes ne sont pas parvenus en Europe. Il paraît cependant par une courte relation du commencement de ces troubles, qui a été publiée dans cet excellent ouvrage périodique qui a été tant calomnié, *(El Espanol)* que l'arrestation et la déposition du vice-roi Harrigaray en 1808, avaient divisé les Mexicains en deux partis, excessivement enflammés l'un contre l'autre: et que la faveur que la Junte Centrale avait témoignée à ceux qui l'avaient arrêté, avait fait du parti opposé autant d'ennemis jurés de la mere-patrie. Il ne manquait pas pour cela d'autres causes de mécontentement. On avait commis dans la Nouvelle Espagne les mêmes fautes que dans les autres parties de l'Amérique. On avait d'abord

flatté les habitants par des espérances extravagantes, et ensuite on les avait frustrés et dégoûtés. Chaque nouveau vice-roi, chaque nouvel employé du gouvernement qui arrivait d'Europe, apportait avec lui de nouvelles aubaines; les mesures qui étaient prises pour le bien du pays étaient dictées par l'ignorance, ou suggérées par les préjugés et la malveillance. Les revers que l'Espagne essuyait diminuaient le respect pour la mere-patrie, et inspiraient une grande défiance de la sagesse et de l'honnêteté de ceux qui en dirigeaient les conseils.

Il avait été tramé une conspiration très-étendue qui était sur le point d'éclater, lorsqu'un coup d'autorité violent et erronné qui fut frappé à Queretaro, la fit déclarer subitement. Dans un instant plus de la moitié du royaume de la Nouvelle Espagne fut sous les armes. L'insurrection commença à Dolores,* dans la province de Guanaxuato, au centre même du pays des mines, et se répandit avec une rapidité incroyable dans toutes les directions. Les meneurs étaient principalement des prêtres; mais il s'y joignit plusieurs gens de loi et officiers; et, ce qui était encore plus alarmant, quelques régiments de milice. Leurs forces s'accrurent rapidement de maniere à former des armées de 30 à 40 mille hommes et plus. Leur cause fut si populaire qu'après les défaites les plus séveres, ils se rassemblaient bientôt en telles forces, que leur nombre ne paraissait pas diminué. Ce fut dans ce moment critique que le vice-roi Venegas arriva d'Espagne, et c'est à l'activité, à la fermeté et l'énergie qu'il déploya à cette occasion que son pays est redevable de la conservation du Mexique.

Les insurgents ayant pris d'assaut la ville populeuse de Guanaxuato,† dans laquelle ils firent un butin immense, marcherent sur Valladolid, où ils furent reçus ‡ avec des démonstrations de joie, et réunissant des forces à mesure qu'ils avançaient, ils passerent au travers de Toluca, et entrerent dans la plaine de Mexico § avec une armée de plus de 40,000 hom. Hidalgo, Allende et leurs autres chefs, espéraient beaucoup de l'esprit de mécontentement dans la capitale: mais la prudence de Venegas déconcerta tous leurs plans. La disposition qu'il fit de ses forces empêcha leurs amis dans la ville de se montrer, et plusieurs furent détachés de leur

---

* 15 Septembre, 1810. † 29 Septembre.
‡ 2 Octobre. § 1er Novembre.

cause par la sentence d'excommunication, qu'à son instigation l'archevêque fulmina contre eux. Après avoir attendu quelques heures sans oser attaquer les troupes qui restèrent dans leurs retranchements, ils se retirèrent sans rien tenter, faisant voir dans cette occasion comme dans les autres, un manque absolu d'audace et de talent militaire. Après cet échec, ils éprouverent une suite continuelle de désastres. Les mouvements judicieux et les attaques bien concertées de Venegas, déjouerent tous leurs plans, et les chasserent d'un bout du royaume à l'autre. Après des défaites sans nombre, les insurgés furent enfin surpris à Saltillo *, lorsqu'ils tâchaient de se sauver dans les provinces de l'intérieur. Cependant le pays n'était pas encore pacifié. Un mois après l'affaire de Saltillo, un corps de 12000 insurgés était en armes dans le voisinage de Queretaro, et y a été défait. Mais encore une fois nos informations relativement à cette guerre sont si bornées, que ce n'est que par les relations officielles des victoires que nous connaissons le progrès ou la continuation de l'insurrection.

Si Venegas a mérité à juste titre des éloges pour sa prudence et sa fermeté dans des circonstances extrémement difficiles et alarmantes, nous sommes fâchés d'ajouter que nous sommes d'opinion qu'on à beaucoup de reproches à lui faire pour la sévérité, on peut même dire la cruauté des punitions qu'il a infligées aux insurgents. Dans quelques endroits, nous dit-on, il a fait décimer les habitants, et lorsqu'il a fait grâce de la vie à ses prisonniers indiens, nous avons appris qu'il leur avait fait subir une peine qu'ils regardent comme une marque indélible d'ignominie en leur faisant couper les oreilles.† On allégue d'un autre côté que les insurgents avaient été également cruels, et que dans plusieurs endroits ils n'avaient épargné aucuns des Européens qui leur étaient tombés sous la main. L'accusation d'inhumanité est probablement vraie des deux côtés. Les guerres civiles sont proverbialement des guerres de sauvages, et nous n'avons qu'à jeter les yeux sur ce qui s'est passé en Irlande dans ces derniers temps pour nous convaincre combien les fureurs populaires s'enflamment lorsque la question gît entre les habitants natifs d'un pays et ceux qui n'ont d'autre droit à mettre en avant que celui de conquête pour les tenir en état de sujétion. La haine mutuelle du créole

---

* 21 Mars 1811. † Nous croyons l'auteur mal informé. *Note du Traducteur.*

et de l'européen ne s'est jamais montrée plus fortement que dans l'insurrection du Mexique, et la conséquence de leurs fureurs réciproques a été la ruine et la désolation du pays ; des plantations ont été dévastées, des maisons pillées et brûlées, et les ouvrages des mines ruinés et détruits. Aucune classe de la communauté n'a souffert aussi sévérement de la guerre que les propriétaires des mines. L'insurrection éclata dans les pays à mines: et les deux villes principales des mineurs, Guanaxuto et Zacatecas, furent pendant un assez long-temps dans les mains des rebelles. Mais il serait très-difficile de décider si elles ont eu plus à souffrir de l'aveugle fureur des insurgents ou de la terrible vengeance du vainqueur. Nous apprenons que non-seulement les mines sont abandonnées pour le présent, mais encore que par la destruction des mineurs et la ruine des ouvrages, il ne sera pas aisé de leur rendre leur ancienne activité. Dans les entrefaites, les sommes dont le gouvernement pouvait disposer ont été employées au rétablissement de cette branche importante d'industrie nationale.

Après ce résumé historique que nous avons tâché de rendre aussi concis que possible, poursuivant notre objet qui est d'indiquer la nature, l'étendue et les causes des troubles actuels d'Amérique, nous allons exposer en peu de mots les raisons qui nous font croire qu'il n'est point de l'intérêt des colonies espagnoles de se déclarer indépendantes, ni de se séparer entierement de la mere-patrie, à moins qu'elles n'y soient forcées par l'opiniâtreté déraisonnable du gouvernement de Cadix ou par la conquête complete de l'Espagne par les armes de la France.

En premier lieu, il est clair que les colonies ne peuvent pas à présent obtenir leur indépendance de la mere-patrie sans une guerre civile et toutes ses conséquences, telles que la dévastation et la destruction du pays, l'interruption de toute industrie paisible, des divisions et des animosités parmi les habitants, la tyrannie militaire et l'usurpation, ou ce qui est encore pis, l'asservissement à une puissance étrangere, non moins rapace que l'Espagne et plus jalouse encore de ses dépendances. Le nombre d'Européens en Amérique résisteraient à une résolution semblable, à moins qu'elle ne leur fût imposée par nécessité. Le pouvoir qu'ils possedent ; l'union qui subsiste parmi eux ; l'influence que leur donnent leurs propriétés, leurs mariages et autres connections avec les familles créoles ; leur activité, leur habitude des affaires ; le respect qu'ont pour eux les castes inférieures et les créoles

eux-mêmes ; enfin jusqu'à l'idée à laquelle ils ont été accoutumés de se livrer sur leur supériorité, tout en fait un parti formidable, quoique le moins nombreux, et la prudence prescrit de ne pas l'exaspérer. L'oppression peut être si poignante et les maux si intolérables qu'ils feront passer sur toutes ces considérations : mais un vain mot vide d'effets ne vaut pas la peine d'être acheté au prix d'une guerre présente de discordes futures.

En second lieu, cette transmutation soudaine de colonies dépendantes en états souverains, est une transition trop forte et trop brusque pour être sans danger. Les colonies Espagnoles n'ont jamais été chargées d'aucune portion de leur administration intérieure et conséquemment ne sont nullement familiarisées avec le maniement de leurs affaires. Une nation peut être forcée par les circonstances à passer tout d'un coup de la garde d'un maître à la direction libre et absolue de ses propres affaires. Mais il y aura moins à risquer dans ce changement si les mesures qui y conduisent sont graduelles. Pour bien jouir de la liberté, il ne faut pas la saisir prématurement. La maniere de profiter des conjonctures favorables à la liberté, n'est pas de faire tout ce qui est possible dans le moment, mais de ne rien tenter de plus que ce que les besoins du temps réquierent et que l'état de l'opinion publique autorise.

En dernier lieu, le caractere et la composition de la société en Amérique accroissent la difficulté et augmentent le danger d'une révolution radicale dans son gouvernement. Les propriétés du pays sont principalement entre les mains des créoles et des européens ; tandis que la majorité de la population consiste en indiens, en mulâtres et en métifs. Ces castes ne se distinguent pas plus l'une de l'autre par la différence de leur constitution physique et de leur extérieur, qu'elles ne sont aliénées entr'elles par des sentiments de préjugés et d'aversion mutuels. La cour de Madrid, suivant cette politique étroite qui l'a toujours distinguée, avait cherché à conserver ces différences plutôt qu'à les faire disparaître ; et nous voyons avec regret, dans les derniers actes des Cortès, une disposition de la part de quelques-uns de ses membres à les perpétuer.* Mais supposant que le système contraire fût adopté, et que les moyens les plus efficaces

---

* Voyez le discours de Quintana et la proposition d'Arguelles sur la représentation des colonies aux Cortès.

fussent employées pour déraciner toutes les causes d'antipathie et de mécontentement dans les colonies, ce ne peut être que l'ouvrage du temps de consolider des matériaux si mêlés et aussi discordants que ceux qui composent la population actuelle d'Amérique. En attendant, l'orgueil du créole admettra-t-il l'indien et le mulâtre à une égalité véritable avec lui? La haine et la jalousie des castes inférieures souffriront-elles que le pouvoir politique de l'état devienne le patrimoine exclusif des Blancs? Sur quels fondements élevera-t-on les nouvelles structures politiques qui devront décorer l'Amérique? Si l'on déclare la propriété la seule base du pouvoir politique, comment fera-t-on agréer aux castes subordonnées un système qui les laissera nues et sans protection à la merci de leurs anciens maîtres et oppresseurs? Si l'on préfere pour cet objet la population, et si c'est seulement le nombre qui doit régler le gouvernement, quelle sécurité, quelle garantie aura-t-on contre l'ignorance crasse et la fureur aveugle d'une multitude sans éducation, investie de tout le pouvoir politique de l'état? Bien loin de désirer de voir l'Amérique totalement indépendante de la mere-patrie, nous sommes convaincus que rien n'est si essentiel à son bien-être, qu'une autorité qui soit respectée par ses habitants parce qu'elle n'émanera pas directement d'eux.

Les dangers de discorde et de division, provenant de la population mixte de l'Amérique, deviennent bien plus graves par les discussions auxquelles les révolutionnaires se sont livrés imprudemment pour soutenir et justifier leur projet d'indépendance. Pourra-t-on jamais croire qu'un des griefs contre la mere-patrie que les avocats de Caracas ont mis en avant, sont les excès commis par les Weltzer dans le 16eme siecle? Si des comptes aussi vieux sont encore ouverts, quelle solde les créoles actuels n'ont-ils pas à régler avec les descendants d'Atahualpa et de Guatimozin? Les révolutionnaires justifient leur résistance à la mere-patrie en appelant au droit naturel des hommes libres de choisir leur propre gouvernement. Nous n'entrerons point ici en discussion avec eux sur les limites ou l'application de ce principe, mais nous nous contenterons de leur demander si, après avoir insisté sur de tels arguments, ils ont l'intention de mettre leur théorie en pratique? S'ils ont recours à des artifices ou à de mauvaises chicanes, afin d'exclure leurs freres noirs ou leurs freres couleur de cuivre à une participation égale au pouvoir politique, supposent-ils qu'encore tout imbues de ces leçons de droit naturel, les castes dégradées se soumettront tran-

quillement à être privées de leurs droits? Et si elles sont admises à une égalité politique avec les blancs, supérieures comme elles sont en population, ne le seront-elles pas encore dans les effets sur leurs maîtres? Ce n'est pas une supposition tout-à-fait gratuite, c'est un fait que plusieurs parties de leur conduite rendent extrémement probable, que l'on verra la pratique des révolutionnaires en opposition avec leur théorie, lorsqu'ils viendront à arranger leur forme de gouvernement. Les mêmes principes mis en avant avec la plus grande confiance contre la mere-patrie, leur paraissent avoir perdu toute leur vertu quand ils sont dirigés contre eux-mêmes. La premiere Junte de Buenos-Ayres se récria contre la Régence de Cadix, comme étant une autorité illégitime et usurpée; mais elle essaya par toute sorte de tournures et de délais, de prolonger son autorité sur les villes éloignées de la Riviere de la Plata. Si les principes de droit naturel rendent légitime au peuple de Caracas de se séparer de l'Espagne, pourquoi le peuple de Valentia n'aurait-il pas le même droit de se séparer de Caracas? Quel droit Caracas a-t-il de se faire une constitution qui n'appartienne pas également aux villes de Coro et de Maracaybo? Telle est cependant l'inconséquence de la conduite des hommes, que les meneurs de Caracas qui mettent en avant leurs droits naturels contre l'Espagne, ont puni les Valenciens comme rebelles, et sont occupés à rassembler et à armer des troupes pour réduire Coro et Maracaybo à souscrire à leur confédération.

Les amis chauds de l'indépendance de l'Amérique nous accuseront de partialité en faveur de la mere-patrie dans ces remarques. Nous craignons que les politiques de Cadix ne soient encore plus offensés des observations qui vont suivre.

Ainsi donc, quelque vivement que nous désirions que les liens qui subsistent entre l'Espagne et ses possessions d'Amérique ne soient pas rompus, tandis que l'Espagne continue de combattre pour son indépendance, nous sommes si parfaitement convaincus que l'Amérique a droit à un plein et entier redressement de ses griefs, que si la mere-patrie refuse obstinément d'accéder à sa juste demande, nous croyons que les Colons doivent persévérer dans leur insurrection, et obtenir par la force ce redressement du passé et cette sûreté pour l'avenir, que l'orgueil et l'avarice leur refusent. Nous ne voyons que trop clairement que l'indépendance sera le résultat naturel d'une telle lutte, si elle réussit; et c'est pour cela que nous supplions ceux qui jouissent de l'autorité

en Espagne, d'arrêter, pendant qu'il en est encore temps, les progrès de la guerre, par de justes concessions à leurs sujets.

Ces concessions, cependant, si l'on veut que ce soit une offrande convenable à l'Amérique, ne doivent être ni peu nombreuses ni peu considérables. En premier lieu, son gouvernement devra être placé dans des mains telles que, quel que puisse être le sort de l'Espagne, l'indépendance de l'Amérique soit assurée. La majorité des personnes employées au service de l'état, dans l'Eglise, dans les tribunaux, dans l'armée, dans la recette des revenus, et dans tous les autres départements subordonnés de l'administration, doivent être des Américains natifs, ou des Européens établis depuis long-temps dans le pays, ayant à sa sûreté et à son bien-être un intérêt égal à celui de ses habitants natifs. En second lieu, le commerce d'Amérique devra être libre. Les Américains doivent avoir le droit de commercer directement avec tous les pays en amitié avec la couronne d'Espagne, en payant tels droits que leurs assemblées provinciales, et non les Cortès de Cadix, leur imposeront. Il pourra être nécessaire dans quelques parties d'Amérique d'imposer des droits pour la protection de leurs propres manufactures; mais ces droits varieront dans leur nature et dans leur montant, suivant les circonstances des différentes provinces, dont personne ne peut juger aussi bien que leurs propres législatures locales. Nous ne pouvons entendre sans indignation les lamentations hypocrites des négociants de [illegible] sur les manufactures ruinées d'Amérique, surtout lorsqu'ils voudraient nous persuader que c'est principalement par compassion pour elles qu'ils refusent à ces colonies la liberté du commerce. Nous osons à peine nous demander si ce ne sont pas les mêmes personnes qui avaient coutume de faire venir des ordres de Madrid pour arracher les vignes et brûler les métiers d'Amérique, de crainte que les uns et les autres ne fissent tort au commerce lucratif de la mere-patrie. En troisieme lieu, les malversations et la corruption des cours de justice, et les abus et les excès des branches exécutives de l'administration, doivent être corrigés et punis en Amérique par des tribunaux indépendants de la couronne. En quatrieme lieu, l'Amérique doit s'imposer ses propres taxes; accorder et repartir son propre revenu, recevoir les comptes de son emploi des serviteurs de la couronne; et en augmenter ou diminuer le montant à la discrétion de ses représentants.

Pour mettre à exécution ce système de conciliation,

il doit y avoir en Amérique des législatures provinciales, investies du seul pouvoir d'imposer des taxes et de faire des lois avec le consentement de la couronne. Ces assemblées seront choisies par le peuple, mais convoquées par le roi. Des taxes annuelles et une assemblée annuelle assureront leur convocation régulière. Une représentation fondée sur la propriété n'exclura pas les castes inférieures du pouvoir politique, ni de la considération; et laissera dans le fait la prépondérance dans la législature là où il convient le mieux qu'elle soit, c'est-à-dire aux Blancs; tandis que l'autorité et l'influence de la couronne assureront aux Indiens et aux Mulâtres protection et garantie contre l'oppression. Il faudra abandonner le projet visionnaire et impratiquable de faire représenter l'Amérique dans les Cortès d'Espagne, ainsi que toutes les prétentions de la mere-patrie à une autorité législative sur ses colonies. La couronne sera, dans ce cas, le seul lien d'union politique entre l'Espagne et l'Amérique; et en retour de tant de sacrifices de la part de la mere-patrie, l'Amérique doit consentir, que jusqu'à ce que l'exercice de l'autorité royale soit rétabli dans la personne du monarque, le pouvoir exécutif établi dans la Péninsule sera reconnu dans les colonies. La liaison de l'Espagne avec l'Amérique sera la même que celle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande avant l'union, supposant qu'il eût été passé en Irlande une loi, ainsi qu'on le proposa une fois, que quiconque serait Régent de la Grande-Bretagne serait *ipso facto* Régent d'Irlande. Une telle connexion n'est peut-être pas la forme de gouvernement la plus désirable pour l'un et pour l'autre parti; mais dans la circonstance présente elle est encore préférable à une séparation complete et à une guerre civile. Que l'expérience en soit tentée au Mexique, au Pérou et à Guatimala, où la mere-patrie retient encore son autorité, quoiqu'elle ne repose que sur des fondements bien précaires et bien glissants; que le même sort soit ensuite offert aux autres provinces insurgées; et si elles se refusent à des propositions d'accommodement aussi raisonnables, qu'on leur fasse la guerre. Mais en attendant, que l'Espagne réserve aujourd'hui ses troupes disponibles pour un autre ennemi. Ce serait abuser de la patience de nos lecteurs que de nous étendre davantage sur ce sujet. Nous allons donc, sans plus de délai, rendre compte de l'ouvrage de M. de Humboldt.....

[*La Suite dans un autre Numéro.*]

Armée du Portugal.

GAZETTE DE LA COUR,

Du 31 Décembre 1811.

Downing-street, le 31 Décembre 1811.

Le comte de Liverpool a reçu ce matin une lettre du général vicomte Wellington, datée de Frenada, le 12 Décembre 1811, dont ce qui suit est extrait :

L'ennemi n'a fait aucun mouvement important dans ce quartier depuis que je vous ai adressé ma lettre du 4 de ce mois.

J'ai reçu des avis de Cadix jusqu'au 20 Novembre. Le général Ballastéros avait encore été obligé de se retirer. Il paraît que l'ennemi a fait marcher quelques troupes de Grenade pour agir contre le général Ballastéros, ainsi que la division du général Sémélé, appartenante au premier corps.

Les rapports officiels de Valence vont jusqu'au 20 de Novembre. A cette époque l'ennemi n'avait fait aucun progrès dans son attaque sur la position du général Blake, en avant de la ville. Les Chefs des Guérillas Duran, El Empecinado et Espoz y Mina ont été très-actifs et très-heureux dans leurs opérations contre l'ennemi.

NOUVELLES OFFICIELLES DES ARMÉES FRANCAISES EN ESPAGNE.

Armée de Catalogne.

Le général Decaen est parti de Gérone pour Barcelone, où un convoi considérable de provisions est arrivé. Il a eu une affaires avec les insurgents, qu'il a défaits et mis en déroute, avec perte de plusieurs milliers d'hommes.

Armée d'Arragon.

Lettre du Maréchal Comte Suchet *au Prince de* Wagram *et* Neufchâtel, *Major-Général.*

Camp devant Valence, le 2 Décembre.

Monseigneur,

Depuis mon dernier rapport, les travaux ont été poursuivis avec la plus grande activité. La redoute No. 3 a été achevée et armée. Les couvents des Capucins et de l'Espérance, qui ont été pris sur l'ennemi, ont été séparés et mis en état de défense, pour servir de point d'appui à nos tranchées. L'ennemi a fait trois sorties pour reprendre le Grao, et établir ses communications avec la mer. Le général Bronkousky, avec le 117e régiment, l'a constamment repoussé avec une grande perte.

La place tire beaucoup et n'épargne pas les munitions, mais sans faire aucun mal. Notre équipage de siége est prêt, et il arrive chaque jour des convois. Les généraux Harispe et Bongard ont fait quelques centaines de prisonniers sur la droite du Guadalaviar.

Le chef d'escadron Colson a défait dans l'Arragon la cavalerie de l'Empecinado, et pris 50 chevaux.

Le chef de bataillon Bugneau a surpris la bande de Campillo, à Montfort, et pris trois officiers et 40 hommes. J'attends demain la division de Severoni, qui doit amener un train considérable pour le parc d'artillerie de siége. J'espere sous quelques jours avoir à annoncer à V. Ex. les événements les plus importants.

J'envoie à V. Ex. une liste des prisonniers envoyés à Jaën, depuis que je suis entré dans la province de Valence. V. Ex. verra qu'ils montent à 7500, auxquels il faut ajouter 2500 prisonniers qui sont dans les hôpitaux de Sarragosse.

Armée du Midi.

Lettre du Maréchal Duc de Dalmatie *à S. A. le Prince de* Wagram *et* Neufchâtel.

Séville, le 16 Novembre.

Le rapport que j'ai eu l'honneur de faire le 9 de ce mois à V. A. sur la surprise que le général Girard a éprouvée dans la matinée du 28 Octobre, ne présentait point de détails. L'honneur de nos armes est sauvé ; les aigles ne sont pas tombées au pouvoir de l'ennemi.

Les restes des deux bataillons ont rejoint le 5e corps, avec les généraux Girard et Dombrowski, et l'état-major de l'armée, qui était avec l'arrière-garde.

Suivant les rapports qui me sont parvenus, notre perte consiste en 400 hommes d'infanterie, 120 de cavalerie, 200 chevaux, et 25 canonniers qui appartenaient aux trois pieces prises. Le général Bron était en route non loin d'Arroyo de Molinos, à la tête de 150 dragons du 20e régiment, lorsque l'ennemi attaqua le village. Il revint aussitôt sur ses pas, et fit trois charges avec beaucoup de valeur ; mais les forces étaient trop disproportionnées ; son cheval fut renversé, et il eut le malheur de tomber au pouvoir de l'ennemi.

Le duc d'Ahremberg fut aussi démonté dans une charge, et en tombant il reçut deux coups de bayonnette. On dit que ses blessures ne sont pas dangereuses. Son frere, lieutenant dans le 27e, reçut la permission d'aller le voir aux avant-postes entre Elvas et Campo-Mayor. Je regrette beaucoup que parmi les braves que l'armée a perdus pour un temps dans cette malheureuse rencontre, nous ayons à compter le général Bron et le duc d'Ahremberg, si distingués par leur valeur et leur mérite.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à V. A. un rapport du général comte d'Erlon, en date du 4 de ce mois, auquel est jointe une copie de celui du général Girard, daté du 2.

V. Ex. peut ainsi informer S. M. de tous les détails relatifs à cet événement qui me sont parvenus jusqu'ici, et auxquels j'ajouterai ceux que je pourrai recevoir.

La conduite du général de division est trop repréhen-

sible pour ne pas donner lieu à de fortes marques de mécontentement.

J'ai informé V. Ex. que si le général Girard revenait, je le destituerais du commandement de sa division, et le traduirais devant une cour-martiale. Considérant, néanmoins, ce qu'il a fait depuis sa surprise pour ramener les restes des deux bataillons et sauver les aigles; considérant aussi que la cavalerie légère n'avait pas établi de garde pour observer le défilé par lequel l'ennemi a pénétré, j'ai jugé plus à propos, en attendant des instructions ultérieures de V. E., de me borner à le priver de son commandement et à l'envoyer à Cordoue, où il restera sans emploi jusqu'à nouvel ordre. J'ai ordonné au général de division Barrois de rejoindre le 7e corps et de le remplacer.

Le général comte d'Erlon m'a proposé de réduire à deux bataillons, les 31e et 40e régiments de ligne. Cette mesure me paraît utile au bien du service; vu la force actuelle de ces deux régiments, je vais l'ordonner, et j'en enverrai le rapport à V. Ex.

J'ai reçu des lettres du général Philippon, gouverneur de Badajoz, datées du 1er Octobre. Il rend un compte satisfaisant de sa situation.

Un convoi considérable que j'ai envoyé de Séville est arrivé à Badajoz.

Je suis, etc.

(Signé) Le Maréchal Duc de DALMATIE.

---

*Rapport du Général Comte d'*Erlon *au Maréchal Duc de* Dalmatie.

J'ai reçu hier le rapport de Girard; j'envoie l'original à V. Exc. par un aide-de-camp de ce général, afin que vous puissiez le questionner sur ce qui est arrivé. Il y a eu en tout une sécurité répréhensible, mais l'honneur des armes françaises a été sauvé par la valeur et la fermeté des généraux Girard et Dombrousky, et cette affaire, qui aurait pu avoir des conséquences funestes et même déshonorantes, doit être maintenant mise au rang de celles qui ne sont pas rares à la guerre.

Le général Girard a ramené avec lui 800 hommes; il en avait 1900.

J'ai retiré de Badajoz le bataillon du 40e ; ce bataillon rejoindra son régiment, et sera remplacé par un autre du 88e.

Je formerai le 34e et 40e en deux bataillons, afin de donner à ces deux régiments l'organisation qui convient à leur situation actuelle et au nombre d'officiers qui restent.

Quartier-général, Almendralejo,
le 4 Novembre 1811.

Lettre du Général Girard *au Duc de* Dalmatie.

Monsieur le Maréchal,

Le comte d'Erlon a ordonné à mon aide-de-camp de remettre à V. Exc. le rapport de la bataille d'Arroyo de Molinos.

V. Exc. verra que j'étais en marche ; mais la cavalerie s'était compromise, et il aurait fallu l'abandonner, L'ennemi était nombreux. Je n'ai écouté que l'honneur des armes de Sa Majesté, le devoir d'un soldat dévoué. J'ai marché sur les Anglais, et attiré sur moi toutes les forces de l'ennemi, j'ai dégagé la cavalerie légère.

Nous avons essuyé des pertes considérables, mais nous nous sommes retirés avec honneur de la position la plus difficile. Trois fois entourés, nous nous sommes frayé trois fois un passage avec la baïonnette.

M. le Maréchal, je serais au désespoir si les résultats de cette malheureuse affaire me faisaient perdre la confiance de S. M. Je la mérite par les sentiments qui m'ont dirigé, par ceux qui m'animent.

(Signé) GIRARD.

(Suit un long rapport du général Girard que nous donnerons une autre fois.)

Paris, le 2 Janvier.—LL. Exc. les Maréchaux Ducs d'Elchingen et de Reggio (Ney et Oudinot) sont arrivés à Paris.

Paris, le 24 Décembre.

Les frégates la Nymphe et la Meduse, commandées par le capitaine Revol, ont fait voile de Sourabaya (île de Java) au mois de Septembre, et elles sont arrivées à Brest, après une heureuse traversée.

Rapport du Général Jansens, Gouverneur-Général de l'Isle de Java, à S. Exc. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Le commencement de ce rapport concerne l'arrivée de l'expédition anglaise, et les diverses attaques faites jusqu'à la bataille du 26 Août, et il se termine ainsi :

" Le 26 au soir, après la perte de notre armée, le général en chef Achmuty m'envoya demander verbalement si j'avais quelque proposition à faire, observant que mes moyens de défense étaient entierement épuisés. Ma réponse fut encore négative, et je résolus d'aller à Samarang, pour chercher quelque assistance parmi les Javanois et les Madurins. J'ordonnai au général Jamel de ramasser les fuyards et de me rejoindre avec célérité. Soyez persuadé, Monseigneur, que je me maintiendrai dans l'île aussi long-temps que possible ; mais je ne dois pas dissimuler à V. Exc. que je ne puis pas espérer que les Indiens résistent à des troupes de ligne européennes et à la discipline des Anglais.

" J'ai ordonné aux deux frégates la Méduse et la Nymphe de faire voile sans délai pour un des ports de France, M. Lareinty, auditeur du conseil d'état et le chef de bataillon Dibbatz, mon aide-de-camp, s'embarqueront sur l'une, et le major Godder, mon aide-de-camp, sur l'autre, avec l'auditeur Panat, s'il me rejoint à temps, car il n'est pas encore arrivé ici. L'armée a été considérablement affaiblie par les maladies ; je n'ai jamais pu avoir 8000 hommes effectifs sous les armes, et ils étaient presque tous Javanois. Je prie V. Exc. de mettre cet affligeant rapport sous les yeux de S. M. et d'agréer l'assurance du profond respect, etc.

(Signé) JANSENS.

Tzikahendong, sur la route de Chéribon, le 29 Août 1811.

Extrait du Conciso.—*Séance des Cortes du* 11 *Décembre.*

Le rapport de la Commission Militaire a été lu; ainsi que la résolution de Sa Majesté relative à la conduite militaire du général La Péna, à la bataille de Chiclana. Il paraît d'après ces documents, que le but de cette action était de faire lever le siége de Cadix: que le général Graham ayant été interrogé par le général La Pena pourquoi il s'était retiré dans l'Ile avec les troupes de nos alliés, avait répondu d'abord qu'il attendait une réponse du ministre anglais à une note qu'il lui avait envoyée; et ensuite que les troupes anglaises, ayant beaucoup souffert, ne pouvaient alors rien faire de plus que de garder les lignes, pour seconder les opérations ultérieures de l'armée espagnole. Il était dit ensuite dans le rapport que les généraux qui composaient la Cour d'Enquête s'accordaient en substance à approuver la conduite du général La Pena, qui n'avait pas manqué de faire tout ce que les devoirs militaires et un zele prudent lui dictaient. Conformément à cette opinion, les Cortes ont cru devoir déclarer que le général La Pena avait bien fait son devoir dans ladite journée, et qu'il devait être réintégré dans son grade. En conséquence, Sa Majesté a déclaré que les Cortes étaient satisfaits de la conduite militaire du général La Pena.

Berlin, le 3 *Décembre.*—Le public continue de s'occuper de la tragique avanture de M. de Kleist et de Mme. Vogel. Les bruits qui avaient d'abord couru sur les causes de ce malheureux événement, ont été hautement démentis par la famille. On nie formellement que l'amour y entrât pour quelque chose. Mme. Vogel, dit-on, souffrait depuis quelque temps d'un mal incurable; les médecins lui avaient annoncé une mort inévitable; elle avait pris la résolution de mettre elle-même un terme à ses jours. M. de Kleist, poëte célébre, ami de la maison, avait aussi depuis long-temps résolu de se tuer. Les deux infortunés s'étant fait mutuellement la confidence de leur affreuse résolution, déciderent qu'ils l'exécuteraient ensemble. Ils se rendirent à l'auberge de Wilhelmebuck, entre Berlin et Potsdam, sur les bords du

Lac Sacré. Pendant une nuit et un jour, ils se préparerent à la mort, en faisant des prieres, en chantant, et en buvant plusieurs bouteilles de vin et de rum, surtout en prenant jusqu'à seize tasses de café. Ils écrivirent une lettre à M. Vogel, pour lui annoncer le parti qu'ils avaient pris, et pour le prier de venir, avec toute la promptitude possible, pour avoir soin de faire enterrer leurs restes mortels. La lettre fut envoyée à Berlin par un exprès. Cela fait, ils se rendirent sur les bords du *Lac Sacré*, et s'assirent l'un vis-à-vis de l'autre. M. de Kleist prit le pistolet chargé, et tira droit au cœur de Mme. Vogel, qui tomba morte; il rechargea le pistolet, et se brûla la cervelle. Peu après, M. Vogel arriva, et les trouva tous deux sans vie.

Le public est loin d'admirer ou seulement d'approuver cet acte de démence. Une apologie de ce suicide, par M. Péguilhen, conseiller de guerre, a excité une indignation unanime chez tous les individus qui ont des principes de religion et de morale. On a blâmé la censure d'avoir laissé passer une annonce dans laquelle le suicide et le meurtre sont représentés comme des actions sublimes. On est allé jusqu'à exprimer le desir de voir M. Péguilhen puni par le gouvernement, pour avoir osé publier de semblables principes, étant fonctionnaire public. Le mari a aussi été généralement blâmé pour avoir donné de l'éclat à une catastrophe sur laquelle il lui aurait mieux convenu de jeter le voile le plus épais.

Le 4 Décembre.—Nos journaux contiennent l'article suivant, document remarquable pour l'histoire des mœurs:

" Adolphine Vogel, née Kleber, et Henri Kleist, ont quitté ensemble cette terre; ils étaient mus par le pur désir de trouver un meilleur monde. Tous les deux, ils laissent des amis et des amies: on doit compter dans ce nombre non-seulement ceux qui avaient le bonheur de vivre avec eux, mais encore tous les esprits en affinité avec le leur, soit dans les siecles passés, soit dans le temps présent, soit dans l'avenir. C'est pour ces esprits que je crois devoir, d'après les vœux et avec l'assistance de mon ami, l'époux, profondément affligé de la perte de la défunte, publier quelques fragments sur la catastrophe qui termina leur vie: ces fragments paraîtront avant la fin de l'année. En attendant, je prie le public de suspendre son jugement, et de ne pas condamner d'une maniere peu charitable deux êtres qui étaient l'amour et la pureté personnifiées. Il est question d'une action telle que tous les siecles n'en voient pas; il est question de deux

tives qui ne doivent point être mesurés d'après une échelle ordinaire. Mais satisferai-je à la simple curiosité qui, à l'instar des chimistes, n'a point de repos avant d'avoir réduit en charbon le diamant? J'en doute moi-même. Je conseille à ces curieux de ne point lire l'écrit que j'annonce, même s'ils jugeaient à propos de l'acheter dans l'intérêt de bienfaisance, au profit duquel il sera vendu."

(Signé) PEGUILHEN, exécuteur des dernieres volontés des défunts."

On écrit de Vienne qu'il a été trouvé dans un des monasteres du Mont Athos un ancien manuscrit grec qui contient, dit-on, quatre-vingt comédies qu'on suppose être celles de Ménandre ou de Philémon.

SUEDE.

*Départ d'*Alquier *de Stockholm.*

On raconte de la maniere suivante une entrevue extraordinaire qui a eu lieu entre Bernadotte régent de Suede, et Alquier, le ministre de Napoléon à Stockholm, relativement à l'admission dans le port de Gottenbourg de bâtiments arrivants des ports britanniques avec des expéditions américaines.

M. Alquier, ministre français à la Cour de Stockholm, ayant reçu avis de la part du consul français à Gottenbourg, que le comte de Rosena, gouverneur de cette derniere place, avait fermé les yeux sur l'entrée à Gottenbourg de bâtiments porteurs d'expéditions américaines, quoiqu'il fût très-connu qu'ils sortaient de ports Brit., M. Alquier, disons-nous, avait adressé à ce sujet des remontrances très-vives au ministre des affaires étrangeres, qui fit demander aussitôt au comte de Rosena une explication de sa conduite. La réponse du comte fut communiquée à M. Alquier, qui ne la jugeant pas satisfaisante, sollicita une audience de Bernadotte, et lui dit que c'était un fait connu que des bâtiments arrivaient d'Angleterre sous convoi, et qu'il regardait comme de son devoir de faire des remontrances à cet égard. Bernadotte observa

en réponse que le baron d'Engelstrom avait déjà fait examiner cette affaire, et que le ministre français devait être satisfait de l'explication qui lui avait été donnée. M. Alquier s'avisa de dire alors qu'en s'écartant du système français Bernadotte pourrait s'attirer ce qui était arrivé à Gustave-Adolphe, et finit par exprimer le regret où il était de se trouver dans la pénible nécessité de dépêcher un courier pour informer l'Empereur des Français du résultat de la discussion. Bernadotte répliqua : votre Excellence peut être elle même le porteur de votre rapport à votre Empereur si vous le jugez à propos. Bernadotte se retira alors de la chambre d'audience, et M. Alquier, peu d'heures après partit sans prendre congé. Il arriva le 20 Décembre à Copenhague.

Autre Rapport sur la Cause du Départ brusque de l'Ambassadeur français Alquier, *de la Cour de Suede.*

Dans une audience qu'il eut du Prince de la Couronne, Bernadotte, Alquier demanda d'un ton assez leste qu'il lui fût permis de communiquer directement avec *Son Altesse Royale*, sur toutes les affaires relatives à sa mission, sans l'intervention ni la présence du baron d'Engstrom, le ministre des affaires étrangeres. Bernadotte lui répondit qu'une proposition semblable était inadmissible, étant contraire aux usages reçus, et qu'il était déterminé à ne jamais s'écarter des formes ordinaires des relations avec les ministres étrangers. Peu de temps après, dans une conférence officielle qu'il eut avec le baron d'Engstrom, relativement aux rélations de la Suede avec l'Angleterre, Alquier traita le gouvernement suédois d'infâme : (*cet infâme gouvernement* furent ses expressions) ; cette insulte causa naturellement de la froideur pour le ministre français, ce dont il se plaignit à Buonaparte. Celui-ci lui ordonna, de demander, à la premiere audience qu'il aurait de Bernadotte, le renvoi d'Engstrom, ce qu'il fit, mais sans succès. En conséquence, et conformément aux instructions de son maître, il partit de Stockholm pour Copenhague sans prendre congé de la cour.

OCCURRENCES NAVALES.

L'on a les plus grandes inquiétudes sur le sort d'un convoi et de plusieurs vaisseaux de guerre venant de la Baltique en Angleterre avec la grande flotte de l'amiral Saumarez. Déjà l'on sait que le vaisseau le *Hero* de 74, capitaine Newnham, a péri le 25 du mois dernier sur le banc de sable le Haak, près du Texel, et ce qu'il y a de plus affreux, c'est que l'on sait que tout l'équipage en a été englouti dans les flots. L'horrible tempête qu'il a fait dans cette nuit a été si violente qu'un brigantin du roi, le *Grasshopper*, de 18 canons, et 140 hommes d'équipage, a passé par dessus la carcasse du *Hero*, et a été jeté à la côte, où heureusement l'équipage a été ramassé et conduit à terre par les embarquations du corsaire français le Furet. On n'a aucunes nouvelles du vaisseau le *St. George*, de 98 canons, monté par l'amiral Reynolds, et du *Defence* de 74. Le premier avait déjà touché dans le détroit du Sund, et perdu son gouvernail et une partie de ses mâts. Il avait pourtant été relevé et il revenait en Angleterre remorqué par le vaisseau le *Crecy* de 74, lorsque la violence du vent obligea ce dernier de couper la remorque afin de pouvoir s'extriquer lui-même à force de voiles des bas fonds de la côte de Jutland où il n'est que trop à craindre que le St. George n'ait été jeté par la tempête. Nombre de transports et de bâtiments marchands ont aussi péri en cette occasion.

Le corsaire français le *Furet* de Boulogne, de 14 canons, et 56 hommes d'équipage, a été pris et conduit dans les Dunes par la fameuse corvette le *Royalist*, la terreur des corsaires depuis Dunkerque jusqu'au Hâvre. Le *Furet* avait été un des corsaires de Boulogne les plus heureux.

Des nouvelles de l'escadre anglaise dans la rade des Basques, annoncent la perte de plusieurs chaloupes et embarquations appartenant au vaisseau le *Conquestador*, de 74, cap. Lord W. Stuart, et le *Colossus* de 74, cap. Alexander, avec environ 120 hommes des équipages de ces deux vais-

seaux. Ils avaient été dépêchés pour un coup de main très-audacieux, celui de couper ou détruire un convoi qui passait le long de la côte. La plus grande partie des équipages de ces bateaux a été faite prisonnière.

Le navire marchand l'Hébé, cap. Brown, de 500 tonneaux, et de 20 canons, venant de Demerary avec un chargement d'un million pesant de café, a été pris entre Douvres et Calais, par trois corsaires français, dont un a été coulé bas avec tout son équipage, à l'exception de ceux qui étaient dans les filets d'abordage. Le cap. Brown ne s'est rendu que lorsqu'il a eu sept hommes tués et nombre de blessés. La prise a été conduite à Ostende. C'est une des plus riches de la guerre. Elle vaudra trois millions aux capteurs.

La corvette du Roi le *Thracian*, capitaine Symes, a jeté à la côte sur le cap Levie, près de Honfleur, un gros lougre corsaire français de 18 canons, chargé de monde, dont la plus grande partie a péri. Le bâtiment s'est brisé sur les rochers.

Le Duc d'Arremberg.

Lorsque le Duc d'Arremberg se rendait à bord de la frégate la *Mermaid*, afin de partir pour l'Angleterre, il était accompagné par un officier anglais, auquel, dans le cours de la conversation, il observa : " Que Rome était la seconde ville de l'Empire " Français." L'officier anglais parut surpris et observa que cela ne pouvait être, puisque Rome était en Italie. " C'était ainsi," répondit le Duc, " mais l'Empereur l'a réunie à son Empire." Peu de moments après, lorsque la *Mermaid* appareillait, l'officier anglais prit congé du Duc et lui dit que " dans deux heures il serait en Angleterre." Le Duc ne pouvait pas comprendre le sens de ces paroles, lorsque l'officier ajouta : " C'est que le Roi " d'Angleterre a annexé les mers à son Empire."

OUVERTURE DU PARLEMENT BRITANNIQUE,

Le Mardi, 7 Janvier.

Discours prononcé à l'Ouverture du Parlement Britannique, par le Lord Chancelier, au Nom de Son Altesse Royale le Prince Régent.

Mylords et Messieurs,

Son Altesse Royale le Prince Régent nous a commandé de vous exprimer le vif chagrin qu'il éprouve en vous annonçant la continuation de la fâcheuse maladie de Sa Majesté et le malheur de voir frustrées les espérances du prompt rétablissement de Sa Majesté que l'affection de sa famille et le loyal attachement de son peuple, avaient entretenues.

Le Prince Régent a donné ordre de mettre sous vos yeux les derniers rapports du conseil de Sa Majesté la Reine. Il est parfaitement convaincu que vous adopterez les mesures que la triste conjoncture actuelle pourra paraître exiger.

En assurant une provision convenable et ample pour le soutien de la dignité royale de Sa Majesté, et pour le service particulier de la personne sacrée de Sa Majesté pendant sa maladie, le Prince Régent est persuadé que vous ne perdrez jamais de vue le devoir indispensable de continuer de conserver pour Sa Majesté la facilité de reprendre l'exercice personnel de son autorité royale, dans l'heureux événement de son rétablissement, si vivement invoqué par les vœux et les prieres de sa famille et de ses sujets.

Le Prince Régent nous ordonne de vous signifier la satisfaction avec laquelle Son Altesse Royale

a observé que les mesures qui ont été suivies pour la défense et la sûreté du royaume de Portugal ont complétement rempli leur objet, et que dans les différentes occasions où les troupes Britanniques et Portugaises ont été engagées avec l'ennemi, elles ont pleinement soutenu la haute réputation qu'elles avaient déjà acquise.

L'heureuse et brillante entreprise par laquelle un corps français, dans l'Estramadoure Espagnole, a été surpris par un détachement de l'armée alliée, commandée par le général Hill, fait le plus grand honneur à cet officier distingué et aux troupes qu'il commandait, et elle a contribué essentiellement à obstruer les projets de l'ennemi dans cette partie de la Péninsule.

Le Prince Régent s'assure que tandis que vous réfléchirez avec orgueil et satisfaction sur la conduite des troupes de S. M. et celle de ses alliés dans ces divers et importants services, vous rendrez justice au jugement et l'habileté consommée que le général Lord Vicomte Wellington a déployés dans la direction de la campagne. En Espagne, l'esprit de résistance du peuple est toujours le même, et le système de guerre si particulierement adapté à l'état actuel de la nation espagnole, s'est récemment étendu et perfectionné moyennant les avantages qui résultent des opérations des armées alliées sur la frontiere, et du soutien et des secours de la marine de S. M. sur la côte. Quoique les efforts prodigieux de l'ennemi aient été suivis du succès dans quelques parties de l'Espagne, S. A. R. est persuadée que vous admirerez la persévérance et la valeur que manifestent les armées espagnoles. Une nouvelle énergie a éclaté parmi le peuple dans les provinces mêmes qui sont principalement occupées par les forces françaises, et l'accroissement des difficultés et du danger a produit plus de liaisons dans les efforts pour une résistance générale.

Le Prince Régent, au nom et pour S. M., nous

ordonne de vous exprimer l'espoir où il est que vous le mettrez en état de continuer les secours et l'assistance la plus efficace pour le soutien de la lutte que les braves nations de la Péninsule maintiennent encore avec un zele et une résolution inébranlable.

Son Altelle Royale nous ordonne de vous exprimer ses congratulations sur le succès des armes britanniques dans l'île de Java.

Le Prince Régent s'assure que vous concourrez avec Son Altesse Royale à approuver la sagesse et l'habileté avec lesquelles cette entreprise ainsi que la capture de l'île de Bourbon et de l'île de France, a été conduite sous la direction immédiate du gouverneur-général de l'Inde, et que vous applaudirez à la décision, à la valeur et à l'ardeur qui ont été déployées dans les dernieres opérations de la brave armée sous le commandement de cet officier distingué le lieutenant-général Sir Samuel Auchmuty, qui a été si puissamment et si habilement secondée par les forces navales de Sa Majesté.

Le complément de ce système d'opérations a donné une sûreté nouvelle au commerce et aux états britanniques dans les Indes Orientales, et la puissance coloniale de la France aura été entierement éteinte.

Son Altesse Royale juge convenable de recommander à votre attention la nécessité de prendre pour le gouvernement futur des possessions britanniques dans l'Inde les mesures qui par l'expérience et d'après une mûre délibération, paraîtront les mieux calculées pour assurer leur prospérité intérieure, et pour tirer de ces états florissants le plus grand degré d'avantage pour le commerce et le revenu du Royaume-Uni.

Nous avons ordre du Prince Régent de vous informer que tandis que Son Altesse Royale regrette que divers sujets sérieux de différend avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique restent encore

indécis, les difficultés que l'affaire de la frégate la Chesapeake avaient occasionnées ont été définitivement éteintes; et nous avons ordre de vous assurer que dans le progrès ultérieur des discussions avec les Etats-Unis, le Prince Régent continuera d'employer les moyens de conciliation qui seront compatibles avec l'honneur et la dignité de la couronne de Sa Majesté, et avec le juste maintien des droits et des intérêts maritimes et commerciaux de l'Empire Britannique.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Son Altesse Royale a ordonné qu'on mît sous vos yeux les états estimatifs des services de l'année courante. Elle est convaincue que vous lui fournirez les subsides qui pourront être nécessaires pour la mettre en état de continuer la lutte dans laquelle Sa Majesté est engagée, avec cette ardeur et cette énergie qui lui offriront la plus sûre perspective de son heureuse conclusion.

Son Altesse Royale nous ordonne de vous recommander de reprendre en votre considération l'état des finances d'Irlande, dont vous aviez déjà commencé l'examen dans la dernière session du Parlement. Elle a la satisfaction de vous informer que l'amélioration de la recette du revenu d'Irlande, dans l'année dernière, comparativement à l'année précédente, confirme l'opinion que la diminution que ce revenu avait éprouvée doit être attribuée à des causes accidentelles et temporaires,

Mylords et Messieurs,

Le Prince Régent est convaincu que vous avez un juste sentiment des devoirs importants et pénibles que Son Altesse Royale est appelée à remplir, en conséquence de la continuation de l'indisposition de Sa Majesté.

Dans cette cruelle calamité, Son Altesse Royale éprouve une vive consolation, celle de compter sur votre sagesse éprouvée, sur votre loyauté, sur votre esprit public. Il y aura recours dans toutes les occasions difficiles, dans la ferme confiance qu'avec votre aide et votre soutien, la bonté de la divine Providence lui permettra de remplir avec succès les fonctions attachées à l'important dépôt qui lui a été confié, et au nom de son pere bien-aimé et de son souverain respecté, maintenir dans leur intégrité la prospérité et l'honneur de la nation.

Chambre des Pairs.

Séance du 7 Janvier.

Lorsque la lecture du discours du Prince Régent eût été finie, l'adresse de remercîments fut proposée par le comte de Shaftesbury, et secondée par Lord Bronlow. Chacun des deux orateurs fit, suivant l'usage, une récapitulation des points principaux du discours, et un éloge des mesures du gouvernement ainsi que de leur exécution au dehors.

Lord Grenville, chef de l'opposition, se leva pour dire que tout en concourant à l'adresse, il protestait contre tout ce qui pourrait faire croire qu'il approuvait le passé, ou qu'il conseillait de persévérer dans un système tel que celui qui avait été suivi ; système qu'il regardait au contraire comme extrêmement vicieux, et qui devait être changé radicalement, si l'on voulait avoir quelque espérance de sauver le pays. Il ne pouvait surtout s'empêcher de désapprouver la profusion avec laquelle les ressources du pays étaient prodiguées tandis qu'on devrait les économiser avec le plus grand soin pour une guerre dont il était impossible de prévoir la fin. Il continuerait toujours de reprouver le système qui unissait la banque et le gouvernement, en encourageant la fabrication d'une monnoie de bas aloi et l'émission d'un papier discrédité, système dont la banque seule recueillait le profit, tandis que la culpabilité et le déshonneur retombaient sur le gouvernement et la perte sur le public. Il conservait sur tout son opinion sur la situation des affaires entre

la Grande-Bretagne et l'Irlande, affaire qui ne souffrait plus de délai, et qui en était venue au point où la majorité du peuple irlandais devait être admise à partager les droits et priviléges des autres sujets britanniques ou devait cesser d'être reconnue en cette qualité. Mais s'il se contentait de toucher en ce moment là aussi légérement un sujet d'une si haute importance, c'était parce qu'il avait la certitude que dans une semaine au plus tard, il serait mis sous les yeux de la chambre qui le discuterait avec toute la solennité qu'il exigeait.

Le Comte de Liverpool, ministre de la guerre et des colonies, répondit au discours de Lord Grenville que les Ministres de Sa Majesté seraient prêts dans toutes les occasions à répondre à toutes ses objections sur les points qu'il venait d'indiquer, la banque, la conduite de la guerre, et les affaires d'Irlande, ainsi que sur la propriété et la nécessité du système qui avait été suivi. S. S. termina observant que pour le présent la sûreté de l'Angleterre ainsi que les espérances de l'Europe dépendaient en grande partie du système que le gouvernement avait adopté. Il ne savait pas quel système les autres pourraient conseiller, mais il était prêt à soutenir que la continuation de celui que les ministres avaient suivi, était essentielle à la sûreté du pays, et que c'était une base sur laquelle il était déterminé à poser ou à succomber. Quant à l'Irlande, il était prêt à discuter ce sujet lorsqu'il serait présenté distinctement et séparément à la Chambre.

Lord Grey parla dans le sens de Lord Grenville, et dit que quoiqu'il ne voulût pas proposer d'amendent à l'adresse de remercimens, il ne s'engageait pas moins à entrer en lice avec les ministres sur les diverses matieres contenues dans le discours, et à soutenir dans les débats qui auraient lieu, que tout ce qu'on disait avoir été fait pour l'honneur et la sûreté du pays n'avait été dans la réalité qu'une source de calamité qui menaçait des plus grands malheurs.

L'adresse fut votée, *nemine contradicente*; le Comte *Fitzwilliam* donna ensuite notice que de Vendredi en huit (le 17,) il ferait une motion relative aux affaires d'Irlande.

Affaires des Colonies Espagnoles.

Lord Holland. Je ne désire point détenir la chambre, mais j'ai une question à faire à un noble Lord, (le marquis de Wellesley.) C'est de savoir s'il a été fait quelques progrès dans notre médiation entre l'Espagne et ses Colonies. Je désire infiniment que le très-noble Marquis veuille nous apprendre

si son intention est de donner à la Chambre, bientôt ou pendant le cours de la session, quelques renseignements à ce sujet. D'après tout ce que j'ai entendu dire ou lu à cet égard, je crois que je concourrai avec lui sur la plûpart des points, mais je n'ai aucune connaissance de la chose comme membre du Parlement. Je ne sais que comme objet de notoriété générale, ce que sait tout le public, qu'il a été pris des mesures pour effectuer une réconciliation ; mais j'en ai d'autant plus d'anxiété de savoir quel progrès on a fait dans cette médiation. La politique et les préjugés du gouvernement espagnol, combinés avec le délai qui paraît avoir eu lieu, ont produit de très-mauvais effets. Ce n'est peut-être pas exagérer que de dire que ce délai a déjà coûté la vie à 200 mille hommes. Si le noble Marquis a envisagé le sujet d'une manière juste, il a dû voir que la médiation projetée ne pouvait être bonne et efficace qu'autant qu'elle serait mise sur-le champ en activité, car sa justice dépendait en grande partie de sa célérité ; alors elle aurait prévenu les maux qui sont résultés de la dissension, et je puis même dire des préjugés et des prétentions, insoutenables à mon avis, de la mere-patrie. Je n'ai pas jugé convenable de mettre ce sujet en discussion à la dernière session, parce qu'alors elle aurait pu paraître prématurée ; mais le long intervalle qui s'est écoulé depuis rend le cas absolument différent, surtout lorsque les conséquences du délai peuvent avoir été de jeter tout le continent de l'Amérique en confusion.

Le Marquis de Wellesley.—La question que le noble Lord vient de mentionner est enveloppée de tant de préjugés étroits, de passions jalouses, et d'intérêts qui se combattent, qu'il est nécessaire de surveiller chaque pas que l'on y fait avec la plus grande attention et la plus extrême prudence ; trop de célérité dans le début aurait pu détruire les espérances d'un succès définitif. Je puis assurer le noble Lord, dont j'admire hautement les sentiments à ce sujet, que ma propre opinion, (étant le principal instrument dans cette transaction,) que l'opinion des ministres de Sa Majesté, ont été telles qu'elles peuvent défier l'épreuve non-seulement de ce pays-ci, mais encore de l'Espagne et de l'univers entier. Nous avons unanimement pensé qu'il était d'une bien plus grande importance de conserver dans leur intégrité tous les intérêts et toutes les connections de l'Espagne que de céder aux petites considérations égoïstes d'avantages commerciaux, surtout lorsque l'Espagne est si noblement employée à résister à l'usurpateur et à l'ennemi de toutes les nations. Nous

sommes tous tombés d'accord sur un autre principe important. Nous avons pensé que ce serait en vain que l'on s'attendrait à l'attachement des colonies Espagnoles à la mere-patrie, aussi long-temps que les principes de leurs gouvernements seraient aussi opposés à ceux du gouvernement d'Espagne. Ces colonies doivent être considérées comme formant une partie constituante de l'Empire Espagnol, *et représentées comme telles dans l'assemblée générale des Cortes.* Les ministres n'ont pourtant jamais pensé que la mere-patrie dût peser sur les colonies plus strictement qu'il n'était d'usage même pendant l'existence de la monarchie avant le commencement des troubles. Dans le fait, il existe une grande masse de préjugés et de jalousies qu'il faut combattre; mais pourtant il y a tout lieu d'espérer que si notre intervention ne réussissait pas, nous avons pris nos mesures avec un tel dégré de prudence et de réserve qu'il n'est pas probable qu'elles excitent de la jalousie. Lorsque cette affaire sera plus avançée, je n'aurai aucune objection à soumettre au noble Lord ou à toute la chambre, l'exposé de l'ensemble de la conduite qui a été tenue. Je n'en dirai pas davantage pour le présent: peut-être même, pour satisfaire le noble Lord, ai-je été au delà de la ligne que la stricte prudence traçait.

Lord Holland dit que le noble Marquis n'avait réellement fait aucune réponse à sa question; qu'il n'avait fait qu'énoncer des vues générales en termes généraux sur la prudence et la circonspection qui étaient nécessaires: mais comme il y avait eu une commission de nommée, il pensait que c'était plutôt la nomination de commissaires que l'exécution de la commission qui était faite pour créer des jalousies. Il demandait quel progrès avait fait la commission, ou pourquoi elle n'avait pas été plutôt en activité? Lorsque deux amis se sont pris de querelle, il serait assez bisarre de dire: attendez avec patience qu'ils en soient venus aux extrémités et que l'un et l'autre se soient respectivement poché un œil ou cassé le nez. Le mal résultant des différends élevés entre l'Espagne et ses colonies aurait dû être perceptible à la sagacité du noble marquis depuis le commencement des revers de l'Espagne; cependant il s'était écoulé une année et demie de guerre civile dans laquelle chaque parti avait évidemment tort, et l'on n'avait encore fait aucune démarche!

Le Marquis de Wellesley répondit qu'il n'avait pas dit que l'on n'avait eu de bonne heure aucune relation avec les deux partis, car, dans le fait on en avait eu; mais qu'on avait

éprouvé de très-grands obstacles. Il suffisait de savoir qu'il était vraisemblable que les deux partis s'accorderaient et qu'il y avait espoir d'un accommodement. On avait en conséquence fait dans cette transaction tous les progrès dont elle était susceptible jusques-là. Si on l'avait pressée davantage, on aurait fait naître des préjugés, et excité des animosités et des jalousies qui auraient dès le début fermé toutes les voies à la conciliation.

Lord Holland annonça qu'il ferait incessamment une motion pour la production des pieces qui étaient notoires sur ce sujet, afin de mettre la chambre et le public en possession des dates.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Après que l'Orateur de la Chambre eût fait lecture du discours d'ouverture, Lord Jocelyn se préparait à proposer l'adresse de remercîments, lorsque Sir Francis Burdett s'étant levé et ayant le premier frappé les yeux de l'Orateur, la parole lui fut dévolue, à la grande surprise de tous ceux qui étaient présents. Il dit que dans les circonstances particulieres où se trouvait le pays, il se croyait appellé à saisir la premiere occasion qui s'offrait pour proposer à la Chambre de présenter au Prince Régent une adresse qui lui donnerait des droits à l'approbation de toute la nation. Il était d'autant plus empressé de profiter de cette occasion que le caractere magnanime du Prince Régent différait essentiellement de celui de tous les princes que l'histoire lui avait présentés, et qui ne se complaisaient que dans le mal et dans le despotisme. Il concourait parfaitement à la partie du discours où la valeur britannique était citée avec tant d'éloges, mais quoique tant de victoires brillantes prouvassent que le courage anglais n'avait pas dégénéré, il ne paraissait plus renfermer aucune de ces étincelles de l'amour de la liberté qui le caractérisaient autrefois. Il prétendit que les événements qui se sont succédés depuis plus d'un demi-siecle prouvaient que le système était radicalement mauvais. Quant à la guerre qui se faisait depuis dix-huit ans, on l'avait commencée sous prétexte de secourir les Hollandais qui méprisaient l'intervention des Anglais et n'en voulaient pas. La guerre actuelle ne se faisait

pas pour la liberté de l'Espagne, mais pour son indépendance; ce qui était bien différent. Les personnes qui étaient à la tête de l'administration ne parlaient jamais que des droits des Souverains, et rarement de ceux du peuple ; il n'y avait donc plus de raison de continuer cette guerre, puisque ces imbécilles souverains pour lesquels on dilapidait les dernieres ressources du pays, s'étaient eux-mêmes livrés à Buonaparte. Le discours parlant de prolonger la guerre dans la Péninsule, il était évident qu'on avait intention de la continuer sur les mêmes principes qu'on l'avait commencée, et qui répugnaient si notoirement à l'âme de celui auquel il était question de voter une adresse. Ce discours présentait des espérances, auxquelles personne de bon sens ne pouvait souscrire, d'un succès final de nos armes dans la Péninsule, quoiqu'il n'y eût aucune chance, à son avis, de chasser les Français d'Espagne. Nos lauriers y étaient stériles, quelque grands qu'ils fussent, et dans leurs effets nos victoires ressemblaient à des défaites. Le général Hill avait bravement surpris à la vérité une division de l'armée française, mais cependant cela n'empêchait pas les Français de marcher rapidement à la subjugation totale du pays, tandis que nous n'avions rien à offrir pour justifier nos triomphes. La cause de ce non succès provenait de ce qu'en cette occasion on agissait pour maintenir le despotisme, ainsi qu'on l'avait fait déjà pour d'autres Etats qu'il aurait fallu abandonner, et qui étaient tombés. On aurait dû ne jamais oublier que le vieil esprit de l'Angleterre était de toujours aider la cause de la liberté, et jamais la stupide cause du despotisme et de l'ignorance. On dira peut-être : les Français proclament-ils la liberté ? Non, sans doute, mais ils ont une maniere particuliere de se faire aimer des peuples, en leur faisant des concessions qui leur plaisent.

Un fait certain, c'est que l'inquisition ne subsistait plus en Espagne que dans les seuls endroits occupés ou protégés par l'armée britannique. Un fait bien plus curieux encore, un constraste frappant qui méritait toute l'attention de la Chambre, c'était de voir que nous combattions de toutes nos forces pour maintenir la religion catholique sur le territoire de nos alliés les Espagnols, lorsque dans le même temps nous retirions les droits les plus chers et les plus justes à nos alliés les plus précieux, à un peuple de freres, brave, généreux, souffrant depuis long-temps, aux Catholiques Irlandais. Il ne suffisait pas de rassembler les représentants supposés du peuple d'Angleterre et de leur dire....

Ici Sir Francis Burdett fut rappelé à l'ordre par l'Orateur, pour l'irrégularité du langage qu'il tenait à la Chambre. Elle ne pouvait pas s'entendre dire ainsi qu'elle était une représentation imaginaire du peuple.

Sir Francis continua de divaguer longuement sur tous les sujets favoris des démagogues, l'inégalité de la représentation nationale, le traffic des places au Parlement, les bourgs pourris, le système des taxes qui encourageaient le pillage d'un côté et de l'autre, accroissait le nombre des pauvres, sur le système de terreur qui s'était introduit par l'augmentation prodigieuse de la force militaire, sur les dépôts, les casernes, les fortifications qu'on avait établis presque partout, sur les nombreuses troupes étrangères répandues sur toute la surface du royaume, comme si l'Angleterre ne pouvait pas se défendre elle-même, et qu'il lui fallût pour cela recourir à des mercenaires Allemands qui n'avaient pas su se défendre chez eux et venaient défendre les autres.

La jalousie de nos ancêtres contre les étrangers, dit Sir Francis Burdett, était si grande du temps de Charles I, qu'il lui fut fait des remontrances parce qu'il en avait 1000 à son service ; mais aujourd'hui, non-seulement le pays est inondé d'étrangers, mais nos soldats sont encore obligés d'en adopter la barbe et les moustaches, comme si une moustache germanique était plus redoutable pour un soldat français que la face bien rasée d'un brave militaire anglais ! l'habit rouge tout uni excite plus de respect, et est plus associé à nos idées de courage et de patience que tout cet attirail de vanité militaire dont le soldat lui-même semble avoir honte. Il y a dans tout ceci une telle masse d'absurdité et de folie que je suis quelquefois tenté de croire que les ministres ne la laissent subsister que pour aveugler la nation et cacher sous ce masque quelques desseins funestes.

Un autre grief sur lequel j'appelle l'attention de la Chambre, est le système de discipline militaire, par lequel tout soldat est soumis pour la faute la plus légère à être puni corporellement, au misérable caprice de presque chaque officier. Je suis bien aise d'avoir occasion d'en parler de bonne heure, car je me flatte que la réforme de cet abus sera un des premiers actes de cette session. Par le système de la milice locale actuelle, presque tout homme en Angleterre, tout père de famille est sujet à la punition du fouet, de sorte que je n'hésite pas à répéter ici ce que j'ai dit autrefois dans cette Chambre que cette nation-ci est une *nation fouettée*.

Je m'engage à faire tout ce qui dépendra de moi pendant la session pour que cette tache ne subsiste pas plus long-temps. Si l'on me dit que c'est une punition indispensable, qu'on ne l'applique que dans très-peu de cas, je demanderai pourquoi est-elle arbitraire, pourquoi ne l'a-t-on pas remplacée par quelque autre, enfin pourquoi les officiers n'y sont-ils pas soumis aussi bien que les soldats ?

Le chevalier parla encore long-temps sur la liberté de la presse, à laquelle les nombreuses informations *ex-officio* du Procureur-Général portaient une atteinte mortelle, sur les punitions excessives, sur la partialité de l'Avocat-Général, sur les frais que les parties accusées devaient payer, même quand elles étaient acquittées, ce qui était une amende véritable pour des malheureux.

Il termina sa philippique en proposant un projet d'adresse au Prince Régent, qui englobait tous les sujets qu'il y avait traités. Elle est trop longue pour la consigner ici ; d'ailleurs ce ne serait qu'une répétition de ce que l'on vient de lire.

Lord Cochrane seconda la proposition de son ami *Sir Francis Burdett*. Il dit qu'il croyait qu'il était dû un grand tribut d'éloges à la bravoure des troupes britanniques en Portugal, mais qu'il nierait toujours que la guerre eût été bien conduite dans la Péninsule. Il maintint que les forces de la Grande-Bretagne ne suffisaient pas pour résister à celles que Buonaparté pourrait leur opposer dans cette partie du monde. A quoi, demanderait-il, notre armée doit-elle de s'être soutenue en Portugal, et d'y avoir eu des succès ? à la stérilité du pays qui n'a pas permis à l'armée de Masséna d'y subsister. Je conviens, dit-il, que Lord Wellington s'est fait un honneur infini par la manière dont il a conduit la guerre, mais je suis porté à n'attendre que très-peu de chose des troupes portugaises d'après ce que j'en ai vu. Je puis assurer que je les ai vues conduites à l'armée les fers aux mains, plutôt comme des esclaves que comme des soldats, et arrachés de leur maisons sans qu'ils sussent pourquoi. A Peniche, j'en ai vu quelques milliers de rassemblés, manquants de tout, et n'ayant pas même de hardes pour couvrir leur nudité. Ailleurs, je les ai vus mourir sur les grand chemins et dans les champs comme des chiens, sans aucun secours médical, sans aucune assistance d'aucune espece, sans avoir même un toit pour s'y mettre à l'abri. Je demanderai si des hommes ainsi levés, ainsi traités, peuvent faire de bons soldats, et ce qu'on en doit attendre ?

Le noble Lord continua à faire des remarques extrêmement séveres sur la conduite du gouvernement portugais. Les prisons et les cachots de Lisbonne étaient, dit-il, encombrés de victimes, et le ministre britannique, quoique faisant partie de la Régence, fut dernierement dans la nécessité de s'éloigner de Lisbonne pendant quelque temps, afin de ne pas paraître autoriser des arrestations et emprisonnements qu'il ne pouvait pas approuver. Il dit encore qu'il ne se faisait pas scrupule d'assurer que le gouvernement portugais, tel qu'il était constitué maintenant, était absolument désagréable à toutes les classes de la société dans ce pays-là; bien plus, qu'en Sicile et en Portugal le nom anglais était détesté, à cause du support que la Grande-Bretagne donnait aux gouvernements respectifs des deux pays avec tous leurs abus. Quant à la Sicile, il ne pouvait pas s'empêcher de penser que le véritable objet des ministres n'était pas tant d'empêcher les Français d'entrer dans l'Isle que de tenir le peuple Sicilien soumis à un des gouvernements les plus méprisables qui eût jamais existé. Si les ministres doutaient de ces faits, il désirerait qu'il en fût exporté chaque année un détachement en Portugal ou en Sicile, afin qu'ils en fussent témoins oculaires.

Quant à l'état intérieur du pays, je suis fermement convaincu que si l'on persévere dans le système actuel, l'Angleterre sera complétement ruinée. Notre situation est dans le fait véritablement alarmante; nos billets de banque sont dépréciés, nos taxes augmentées, les basses classes du peuple en danger de mourir de faim, et la conséquence nécessaire de cet état de choses est un tas d'hommes bésogneux et d'individus vicieux jetés sur la société.

Si je prends en considération la partie du discours du Prince Régent où il est question de la guerre de la Péninsule, guerre qu'il nous est impossible de continuer sans le rétablissement de notre ancien commerce, je ne puis regarder notre armée du Portugal autrement que comme une armée d'observation. Elle est insuffisante pour la défense de l'Espagne. Elle ne peut tout au plus défendre que le Portugal, jusqu'à ce que les Français aient rassemblé des forces suffisantes. Alors il faut qu'elle se replie sur Portalegre ou sur les lignes de défense de Lisbonne. Peut-on appeler cela une défense du Portugal?

L'honorable membre termina son discours en rappelant aux ministres l'avantage que l'Angleterre possédait comme puissance navale pour faire une guerre maritime, et

cita une harangue de Démosthenes sur la maniere de faire une semblable guerre. Il était d'avis qu'il aurait dû être fait de fréquentes descentes sur les côtes de France, au moyen de quoi aucune des armées qui ont désolé et désolent encore l'Espagne n'aurait pu sortir de France, puisque sur tous les points particuliers où l'on aurait pu jeter à terre un corps de troupes, il aurait fallu conserver un corps semblable ou supérieur pour l'opposer à celui qui aurait été attendu.

Le noble lord finit son discours en secondant l'adresse de son honorable ami, qui avait son assentiment complet.

Lord Jocelyn.—En me levant pour m'opposer à l'adresse proposée par l'honorable Baronet et pour en proposer une autre à la place, je dois réclamer l'indulgence de la Chambre, et demander qu'il me soit permis de mettre de côté toutes les matieres que l'honorable Baronet a jugé à propos d'introduire à cette occasion, et de me borner à celles qui sont contenues dans le discours qui a été prononcé au nom du Prince Régent.

Je ne fais pas de doute, en premier lieu, que cette Chambre ne se joigne à Son Altesse Royale pour déplorer la continuation de la maladie de Sa Majesté. Pour mieux sentir une telle calamité, il suffit de reporter sa pensée sur l'invariable attachement de S. M. à la constitution, pendant un regne de cinquante années; attachement qui n'a pas été moins éclatant dans la conduite de S. A. R. le Prince Régent, et qui nous offre la perspective d'une longue jouissance du bonheur domestique dont nous avons joui si longtemps.

Quant à la partie du discours qui recommande qu'il soit pourvu d'une maniere convenable au maintien de la dignité royale, je me contenterai de dire que sans doute la Chambre pourvoira à cet objet, de maniere que si l'esprit de Sa Majesté sortait de sa létargie, aux vœux et aux désirs de son peuple, S. M. se vît à son réveil, non pas entourée d'une pompe éblouissante, mais d'une dignité sobre et solennelle qui conviendrait beaucoup mieux à sa situation, et telle que son peuple la lui doit pour les années de soins paternels qu'elle lui a donnés. (*Ecoutez, écoutez.*)

L'époque à laquelle expirent les restrictions qui furent imposées l'an dernier au Prince Régent, approche maintenant, et quoique j'aie différé dans le temps d'avec la majorité de la Chambre sur la propriété de ces restrictions, cependant elles doivent avoir prouvé au pays que Son Altesse Royale le Prince Régent n'a jamais perdu de vue le bon-

heur de son peuple, même dans les situations les plus difficiles ; et je suis bien convaincu que tout ce que je pourrais dire à ce sujet serait au-dessous des sentiments que le Parlement partage avec la nation.

Si je porte les yeux sur la conduite militaire de la guerre en Portugal, je crois que personne ne peut refuser son admiration à la bravoure de notre armée, ni contester le talent militaire de mon illustre compatriote, Lord Wellington, qui a fait voir à l'univers qu'il pouvait être opposé avec succès aux plus distingués des généraux de l'ennemi. (*Ecoutez, écoutez.*) Mais tout en rendant justice à notre brave armée, il ne faut point passer sous silence la conduite des troupes portugaises. Elles se sont montrées, dans toutes les occasions, dignes de combattre à côté des Anglais, et elles ont ainsi amplement payé les soins que le Maréchal Beresford, un de mes autres compatriotes, a donnés à leur organisation et à leur discipline. L'exploit brillant du général Hill a ajouté un nouveau lustre, aux armes britanniques, et mérite de toutes les manieres les plus grands éloges.

Si nous portons ensuite notre attention sur l'Espagne, il est certainement à regretter que l'ennemi continue à faire des progrès dans ce pays ; mais le bon esprit du peuple reste toujours le même ; aucun pouvoir ne peut le soumettre, et d'après les dernieres nouvelles que l'on a de la Catalogne, il y a des raisons de conclure que les succès mêmes des Français, au lieu d'abattre le peuple espagnol, ne font qu'enflammer davantage l'animosité qu'il a vouée à ses perfides oppresseurs. Les Français y ont allumé une ardeur patriotique dont la flamme sacrée ne s'éteindra jamais, et excité un esprit que rien ne pourra abattre.

On se rappellera toujours, à l'honneur de ce pay-ci, que l'Espagne a trouvé dans la nation britannique un allié généreux, un valeureux champion de sa cause, et un véritable vengeur de ses injures. Les armées d'Espagne peuvent encore être battues comme elles l'ont déjà été tant de fois, mais je ne me permettrai jamais de supposer que la nation espagnole, formée dans le même moule, composée des mêmes matériaux, et animée du même esprit que les immortels défenseurs de Saragosse, finisse par tomber sous le joug de ses envahisseurs.

Mais ceci n'est pas seulement une guerre pour la défense de l'indépendance de l'Espagne, c'en est une pour la conservation des libertés de l'Angleterre. Je crois que les hommes d'état les plus éclairés de ce pays-ci, ont toujours pensé

cita une harangue de Démosthenes sur la maniere de
une semblable guerre. Il était d'avis qu'il aurait dû
fait de fréquentes descentes sur les côtes de France, au m
de quoi aucune des armées qui ont désolé et désolent en
l'Espagne n'aurait pu sortir de France, puisque sur tou
points particuliers où l'on aurait pu jeter à terre un corp
troupes, il aurait fallu conserver un corps semblable o
périeur pour l'opposer à celui qui aurait été attendu.

Le noble lord finit son discours en secondant l'adres
son honorable ami, qui avait son assentiment complet.

Lord Jocelyn.—En me levant pour m'opposer à
dresse proposée par l'honorable Baronet et pour en
poser une autre à la place, je dois réclamer l'indulgenc
la Chambre, et demander qu'il me soit permis de mettr
côté toutes les matieres que l'honorable Baronet a jug
propos d'introduire à cette occasion, et de me borne
celles qui sont contenues dans le discours qui a été pron
é au nom du Prince Régent.

Je ne fais pas de doute, en premier lieu, que c
Chambre ne se joigne à Son Altesse Royale pour dépl
la continuation de la maladie de Sa Majesté. Pour mi
sentir une telle calamité, il suffit de reporter sa pensée
l'invariable attachement de S. M. à la constitution, pend
un regne de cinquante années; attachement qui n'a pas
moins éclatant dans la conduite de S. A. R. le Prince
gent, et qui nous offre la perspective d'une longue j
sance du bonheur domestique dont nous avons joui si l
temps.

Quant à la partie du discours qui recommande
soit pourvu d'une maniere convenable au maintien de l
gnité royale, je me contenterai de dire que sans dou
Chambre pourvoira à cet objet, de maniere que si l'
de Sa Majesté sortait de sa létargie, aux vœux et aux
de son peuple, S. M. se vît à son réveil, non pas ent
d'une pompe éblouissante, mais d'une dignité sobre
tenuelle qui conviendrait beaucoup mie
telle que son peuple la lui doit
paternels qu'elle lui a donnés.

L'époque à laquelle expi
imposées l'an dernier au P
mant, et quoique j'aie dis
de la Chambre sur
dant elles doi
Royale le P

heur de son peuple, même dans les situations les plus difficiles ; et je suis bien convaincu que tout ce que je pourrais dire à ce sujet serait au-dessous des sentiments que le Parlement partage avec la nation.

Si je porte les yeux sur la conduite militaire de la guerre en Portugal, je crois que personne ne peut refuser son admiration à la bravoure de notre armée, ni contester le talent militaire de mon illustre compatriote, Lord Wellington, qui a fait voir à l'univers qu'il pouvait être opposé avec succès aux plus distingués des généraux de l'ennemi. (*Ecoutez, écoutez.*) Mais tout en rendant justice à notre brave armée, il ne faut point passer sous silence la conduite des troupes portugaises. Elles se sont montrées, dans toutes les occasions, dignes de combattre à côté des Anglais, et elles ont ainsi amplement payé les soins que le Maréchal Beresford, un de mes autres compatriotes, a donnés à leur organisation et à leur discipline. L'exploit brillant du général Hill a ajouté un nouveau lustre, aux armes britanniques, et mérite de toutes les manieres les plus grands éloges.

Si nous portons ensuite notre attention sur l'Espagne, il est certainement à regretter que l'ennemi continue à faire des progrès dans ce pays ; mais le bon esprit du peuple reste toujours le même ; aucun pouvoir ne peut le soumettre, et d'après les dernieres nouvelles que l'on a de la Catalogne, il y a des raisons de conclure que les succès mêmes des Français, au lieu d'abattre le peuple espagnol, ne font qu'enflammer davantage l'animosité qu'il a vouée à ses perfides oppresseurs. Les Français y ont allumé une ardeur patriotique dont la flamme sacrée ne s'éteindra jamais, et excité un esprit que rien ne pourra abattre.

On se rappellera toujours, à l'honneur de ce pay-ci, que l'Espagne a trouvé dans la nation britannique un allié généreux, un valeureux champion de sa cause, et un véritable vengeur de ses injures. Les [illegible] d'Espagne peuvent encore être battues comme [illegible] déjà été tant de fois, mais je ne [illegible] opposer que la nation [illegible] foule, composée des [illegible] que les im- [illegible] er sous le [illegible] sur la dé- [illegible] ne pour la [illegible] ois que les [illegible] ajours pense

que les batailles de la Grande Bretagne étaient mieux soutenues sur une terre étrangere. La conduite de ce pays-ci est donc également dictée par la politique et la justice, et j'espere que son succès correspondra à l'une et à l'autre.

Si nous portons nos regards sur l'Inde, j'ai tout lieu de croire que la Chambre se joindra au Prince Régent pour approuver la conduite du gouverneur-général et de Sir Samuel Auchmuty, pour le plan et l'exécution de la conquête de l'île de Java, la derniere possession coloniale qui fût dans les mains de l'ennemi. Il est possible qu'il regne quelque diversité d'opinion sur la valeur et l'importance de cette conquête, mais je crois qu'il ne peut y en avoir sur la nécessité que cette île ne restât pas au pouvoir des Français. Cette acquisition récente aurait donné à notre implacable ennemi d'immenses moyens de nuire à notre commerce en Chine et dans toutes les mers de l'Inde. Mais nous avons aujourd'hui la consolation de penser et de nous féliciter, que le pouvoir colonial de la France est totalement éteint dans toutes les parties du globe.

Je me réjouis de l'information qui nous est donnée dans le discours que l'affaire de la frégate la *Chesapeake*, est aujourd'hui arrangée à l'amiable entre ce pays-ci et les Etats-Unis. J'espere que cette démarche préliminaire conduira à une réconciliation sincere et durable, qu'il est si à désirer de voir s'effectuer pour les intérêts des deux nations. Mais tout en me flattant que les différends qui subsistent encore, seront ajustés amicablement, j'espere que la Chambre sera d'opinion, ainsi que moi, que la Grande-Bretagne ne doit jamais acheter l'amitié de l'Amérique par le sacrifice de son honneur et de ses droits maritimes.

Je dirai maintenant un mot de l'état intérieur de l'empire ; et malgré les difficultés des affaires de commerce, et le tableau sinistre et décourageant que l'honorable Baronet a tracé de l'état des choses, il n'est pas moins agréable de remarquer que jamais les ressources et la richesse de l'Angleterre ne se sont plus noblement déployées. Je n'en donnerai ici qu'une seule preuve, c'est que chez une nation qu'on se plaît à dire ruinée, il a été recueilli plus de soixante dix mille livres sterling en faveur des Portugais qui ont eu à souffrir de l'invasion des Français. J'ai encore à féliciter la Chambre de la tranquillité intérieure de l'Irlande, le membre le plus important de cet empire. Dans le comté de Down, celui avec lequel j'ai des liaisons plus intimes, il s'est manifesté en dernier lieu quelque tendance au désordre,

ce qui a causé quelques alarmes; mais j'ai le plaisir de pouvoir annoncer aujourd'hui que grâce au zele et à la vigilance des magistrats du Comté, toutes les craintes ont cessé.

L'amendement que je vais maintenant avoir l'honneur de proposer à la Chambre, sur l'adresse de l'honorable Baronet, est tellement conçue que je me flatte qu'elle obtiendra le concours unanime de la Chambre, peut-être avec la seule exception du Baronet lui-même. Dans tous les temps l'unanimité est une chose désirable, mais principalement, lorsque nous sommes engagés comme nation, et comme nation libre, dans une guerre où il s'agit de notre défense; dans une guerre à laquelle s'il est quelque langage qu'on puisse appliquer justement, c'est celui du plus grand des historiens de l'antiquité. *Justum bellum quibus necessarium, et pia arma quibus nisi in armis nulla relinquitur spes.*

Le noble Lord conclut son discours au milieu des applaudissements répétés de la Chambre, et proposa alors son adresse amendée, qui, suivant l'usage, était une répétition du Discours.

M. *Wyse* seconda la nouvelle adresse proposée par Lord Jocelyn. Comme son discours ne fut à peu-près qu'une répétition de celui du Lord, nous n'en citerons que le passage suivant.

Parlant de la maniere distinguée dont l'armée britannique avait soutenu son ancienne réputation, il ajouta! " Mais tandis qu'il est juste de lui donner le tribut d'applaudissements qu'elle mérite, il serait de toute injustice d'oublier la conduite de la légion germanique dans toutes les affaires où elle a été engagée, surtout après le langage qu'un honorable Baronet a tenu cette nuit au sujet des troupes étrangeres au service de la Grande-Bretagne. Ces braves gens, chassés pour la plûpart de leur pays natal, par le despotisme de la France, et s'étant enrôlés à notre service, n'auraient pas dû être traités ainsi et livrés au déplaisir du peuple, surtout lorsqu'ils ont montré par toutes les parties de leur conduite militaire qu'ils étaient dignes des nations jadis florissantes auxquelles ils appartenaient . . . . .

M. *Wyse* dit encore au sujet du rétablissement de la paix dont Sir Francis Burdett avait avancé la possibilité: " La paix sans sûreté n'est d'aucun prix; une paix pendant laquelle nous serions forcés de maintenir nos immenses établissements militaires et navals, est pire que des hostilités actuelles. Quelle confiance peut-on mettre dans la modéra-

tion, l'honneur ou les principes de l'adversaire que la nation a à combattre? Qui ne doit pas voir que la nature même de son gouvernement fondée sur la destruction de tous les anciens établissements, de toutes les anciennes habitudes, soutenue par une force militaire prodigieuse, lui donne naturellement le besoin de se trouver en guerre?—Qui ne s'apperçoit pas qu'avec un tel pouvoir, il ne peut y avoir que de bien faibles espérances du retour de l'amitié? Il ne faut pas s'imaginer davantage que dirigé par un homme qui certainement est de grands talents, mais qui n'a éclairé par aucune idée grande, magnanime et héroïque, il puisse manquer de répandre constamment le trouble et l'alarme dans tous les autres états. Quelque désirable donc que la paix puisse être, on ne peut l'obtenir qu'en persévérant dans les efforts qui ont déjà soutenu et sauvé ce pays-ci au milieu des tempêtes révolutionnaires et des naufrages des nations voisines.

La motion de Sir Francis Burdett, n'eut qu'une seule voix en sa faveur, celle de M. Ramsay Cuthbert, et l'amendement ou adresse originairement projettée de Lord Jocelyn passa à l'unanimité.

Nous donnerons, dans le Numéro prochain, les discours de M. *Whibtread* et de M. *Perceval* sur le même sujet, à la séance du 8.

Le 9, les deux Chambres ont voté des remercîments publics à Lord Minto, à Sir Samuel Auchmuty, au contre-amiral Stopford, et aux autres commandants et officiers de terre et de mer, ainsi qu'à l'armée et à la flotte employées à la conquête de Java.

La séance de ce même jour, 9, s'ouvrit par une mesure de justice dont nous félicitons de bien bon cœur nos amis, nos compatriotes intéressés au bien-être des îles de la Martinique et de la Guadeloupe. Cette mesure ne peut manquer de cicatriser les blessures que les malheurs de l'an 1811 leur ont infligés.

M. Wharton présenta un Bill pour permettre que le

café et le sucre de la Martinique et des autres territoires conquis dans les Indes occidentales, fût admis en Angleterre et reçu dans les magasins aux mêmes conditions que les produits des îles Britanniques. Il fut lu pour la premiere fois, et il fut ordonné que la seconde lecture aurait lieu le Lundi, 13.

La longueur des Débats Parlementaires nous oblige de supprimer le Résumé Politique.

Les dernieres nouvelles de Valence sont du 12 Décembre. Suchet n'avait encore fait à cette époque aucun progrès dans le siége.

Il vient de de partir, sous convoi de la frégate, le *Comus*, une flotille de transports chargés de munitions navales de poudre, et surtout de 30,000 fusils, pour l'amiral Pellew, commandant la flotte de la Méditerranée. Cet officier en fera la distribution, suivant les circonstances, aux provinces orientales de l'Espagne.

Les lettres du Nord, arrivées depuis la publication de notre dernier Numéro, laissent peu de doutes sur la rupture prochaine entre la Russie et la France. Quoique l'on n'ait encore rien d'officiel sur la signature des préliminaires de paix entre la Turquie et la Russie, l'intérêt du Cabinet de St. Pétersbourg étant évidemment de cacher cet heureux événement aussi long-temps que possible, les avis particuliers le confirment de toutes parts. Le change est monté, à Pétersbourg, de 25 pour cent. Les négociants ont écrit à leurs correspondants à Londres, qu'il y aurait une grande activité commerciale entre les deux pays, à l'ouverture de la navigation. Enfin, les troupes françaises qui étaient à Cuxhaven et le long de la côte de Frise, ont marché dans l'intérieur de l'Allemagne. Tels sont les auspices sous lesquels s'ouvre l'année 1812.

LE LOGOGRAPHE,

OU

LE MONITEUR SECRET.

No. XXXV.

" Son empire est détruit, si l'homme est reconnu."

Les Soirées de la Malmaison.

Le 16 Novembre, deux jours après le retour de Buonaparté à Paris, celui-ci envoya son grand maréchal du palais à Joséphine, pour la préparer à sa visite. Duroc avait à sa suite quatre des pages de son maître dans leurs vêtements de gala. Il trouva les appartements de la Malmaison remplis de généraux, de conseillers d'état qui, informés que leur maître devait venir visiter la femme dont eux-mêmes avaient approuvé la répudiation, s'étaient empressés de venir prouver, par leur présence, que s'ils étaient prêts à proscrire tout ce que rejetait la politique de Napoléon, ils l'étaient de même à honorer ceux auxquels il lui plaisait de rendre sa faveur. Duroc leur signifia cependant que l'Empereur désirait que sa visite ne fit pas beaucoup d'éclat, et qu'ils eussent à se retirer. Joséphine traita Duroc comme si elle eût encore été Impératrice, elle le reçut sans se lever et l'inviter à s'asseoir. " Ah! c'est vous, Duc," lui dit-elle d'un ton léger.—" Madame, l'Empereur...."—" Ah! je sais, il viendra me voir; il me l'avait déjà annoncé par une autre voie; votre message à vous est de pure étiquette." Duroc cepen-

dant s'acquitte de sa commission et se retire avec toutes les apparences du respect. Napoléon vint dans la soirée, sans suite, et n'ayant pour l'accompagner que cinquante de ses gardes qui se placerent aux diverses avennes de la Malmaison. En le voyant entrer, Joséphine s'avance avec empressement; mais tout à coup elle s'arrête d'un air respectueux, timide, embarrassé, sachant bien que ces diverses nuances seront saisies par Napoléon et qu'il lui en saura gré. Celui-ci s'assied sur un sopha, reste silencieux pendant quelques instants, et regarde fixement Joséphine qui joue l'agitation, la surprise. Enfin lui adressant la parole d'une voix sépulchrale et d'un ton solennel, il lui dit: "J'ai vouln vous revoir, pour vous montrer que la politique ne me fait pas oublier mes affections. Les intérêts de ma dynastie sont assurés, et maintenant je renonce à des précautions qui blessent autant mon pouvoir que mon repos.

Joséphine se leve respectueusement et dit: "Je croyais qu'en venant ici, l'Empereur avait oublié sa dignité pour ne plus se souvenir que de la bienveillance qui l'y amene."

—Joséphine veut-elle bien sincerement que je redevienne maintenant ce qu'autrefois je fus pour elle?

—Mais pas précisément; votre ton solennel m'a glacée, et j'avoue que j'étais loin de m'y attendre, d'après la maniere dont vous m'avez fait annoncer votre visite.

—Savais-je comment elle serait reçue? Ne devais-je pas, avant de me livrer à un plaisir que j'ai regretté depuis que j'en suis privé, m'assurer qu'il serait partagé par moi?

—Et vous vouliez étudier froidement la situation de mon cœur pour juger si le vôtre devait éprouver quelque émotion! Ah! comme le pouvoir

gâte les hommes ! comme il émousse, flétrit leur sensibilité !

— Joséphine, Joséphine, la solitude vous a rendue sentimentale.

—Devez-vous vous en plaindre, si vous connaissez en faveur de qui je le suis redevenue ?

—Pourrais-je croire ?....

—Vous ne le devinez que trop, et seriez-vous revenu vers moi si vous n'aviez pas connu mon faible cœur, et été sûr de l'accueil qu'il vous préparait ?

—Comme cela est délicat ! En vérité, ce n'est que de votre bouche que je puis entendre des expressions vraies, et que dans votre cœur que je vois de la sincérité.

—Et que vous importe ma sincérité, à vous qui en aimez une autre ?

—Moi ! qui ! la Princesse !

—Oui, la Princesse, l'heureuse épouse de votre choix ; celle qui reçoit tant de marques publiques de votre estime, et tant de preuves particulieres de votre amour.

—Amour, estime, mon épouse ! dites celle que la politique m'obligea d'associer à mes destinées, et qu'elle me force encore à respecter extérieurement.

—Quoi ! vraiment, tout ce qu'on dit de vos attentions pour elle, de votre condescendance....

—N'est point produit par le cœur ; c'est le résultat de ma position et l'intérêt de ma dynastie.

—Mais vous l'aimiez quand vous l'épousâtes ! Et pouviez-vous vous en défendre ? Pouviez-vous ne pas accorder au moins un intérêt passager à une Princesse qu'on dit bien élevée, qui vous aimait d'avance ? Pouviez-vous ne pas partager ce trouble aimable, cette douce agitation d'une premiere entrevue, et les émotions d'un premier amour ?

—En vérité, vous racontez un roman, ou plutôt vous récitez une page de Jean Jacques. Non, non, je n'ai rien éprouvé de tout cela, mais bien de la

curiosité, quelques désirs vagues trop sûrs d'être satisfaits pour survivre au moment qui les voit naître. J'ai vu une jeune fille à qui ses bonnes avaient bien recommandé d'être timide, mais à qui sa situation, son âge, et je ne sais quel sentiment qu'on m'a voulu faire prendre pour de l'amour, conseillaient tout autre chose. J'ai voulu jouir de tout cela à ma maniere; j'ai voulu effrayer, étonner même ce jeune objet afin de jouir de son embarras et de sa confusion; j'ai voulu même ravir sur-le-champ ce qu'on ne pouvait me refuser quelques heures après, car je n'aime pas les formes civiles ni religieuses, ni recevoir d'aucune loi, d'aucun individu, la permission de satisfaire mes désirs. On vous a dit, vous avez su que je m'étais élancé, sans me faire annoncer, dans la voiture qui m'amenait cette jeune et appétissante victime. Je trouvai plaisant de débuter par quelques caresses qui cependant ne déconcerterent pas celle qui en était l'objet, car elle me dit: vous êtes l'Empereur; je suppose qu'aucun homme dans vos états n'aurait cette inconcevable audace. Je me trouvai presque intimidé par sa présence d'esprit, et j'en fus réduit à rejeter sur l'impatience d'un sentiment que je n'éprouvais pas, l'inconvenance de la brusquerie de mon accueil. J'avouerai que la situation était nouvelle pour moi, et qu'elle m'offrait même quelque chose de piquant. Je me trouvais avec une princesse élevée dans tous les préjugés de son rang, et qui dissimulait difficilement sa fierté native. Elle était en mon pouvoir, dans mon empire, à la merci de mes désirs dont elle ne pouvait repousser l'emportement, parce qu'elle n'avait pas le droit d'en contester la légitimité; elle était séparée de tout ce qui pouvait rassurer sa timidité, conseiller son inexpérience. Je vis toutes les émotions que lui causait une situation dont rien n'avait pu lui donner une idée, et je me plus à aggraver encore son embarras. Que voulez-vous? c'est comme cela que je jouis. Rien de ce

qui plaît aux autres hommes, ou plutôt de ce qui les efféminé, ne me convient. Je ne sais ni soupirer, ni supplier : j'ordonne, j'attaque, je subjugue.

—Je ne le sais que trop ; cependant votre attaque de Compiégne ne vous réussit pas ; vous fûtes cette fois-là repoussé, vaincu, déconcerté par la résistance d'une jeune vierge qui, dans cette occasion, vous montra que ce que vous appelez préjugé, donne assez d'énergie pour lutter avec le pouvoir, quelque formidable qu'il soit, car en bonne foi, Napoléon, vous ne pûtes ravir.....

—Ne me parlez pas de cette odieuse circontance. Je n'aime pas qu'on me rappelle que j'ai pu vouloir quelque chose qui m'a été refusé, ou faire une tentative à laquelle il m'a fallu renoncer. Mais aussi les dames de l'étiquette jetaient les hauts cris, et les cosaques auraient ravagé le château qu'ils n'auraient pas causé autant de frayeur qu'en produisit parmi toutes ces femmelettes ma prétention de jouir sur-le-champ de mes droits d'époux. Savary était pour aller en avant ; j'ai aimé Savary depuis ce temps : j'ai vu qu'il était fait pour les grandes choses.

—Ne me parlez pas de ce monstre.

—Monstre, me dites-vous ! Ah ! mais il me faut des monstres à moi. Il n'y a que des montres, ainsi qu'il plaît aux caillettes de les appeler, qui puissent concevoir ma politique et exécuter mes volontés.

—Sire, vous m'insultez.

Ici Joséphine se retire avec toutes les marques de l'agitation dans un cabinet voisin. Buonaparté va la reprendre par la main, la ramene sur le sopha, s'y assied près d'elle, et sans justifier l'expression qu'il a employée, ni même paraître remarquer son dépit, il lui dit d'un ton assez tendre : " Savez-vous que vous n'avez jamais été mieux ?

—Ah ! ciel, que dites-vous ? le chagrin, l'isolement m'ont si cruellement changée.

—D'honneur, Joséphine, vous êtes intéressante au plus haut point, et si vous n'étiez pas du fruit défendu . . .

—Eh bien !

—Mais, n'ai-je pas mes droits ? . . .

—Auxquels vous avez renoncé....

—Que je puis faire revivre...

—Que je ne vous laisserai pas reprendre. Grands Dieux ! et la religion, et vos serments ..

—La religion ! les serments ! croyez-vous donc à tout cela ?

—Plus que jamais ; et mes scrupules . . .

—Vos scrupules doivent céder à ce sentiment que vous venez de réveiller en moi.

—Hélas ! non ; s'il suffit à mon cœur, il ne peut calmer ma conscience. . .

—N'étais-je pas votre époux ? Puis-je cesser de l'être ? . . . .

—Mais le divorce ?....

—Chose de convenance. Au reste, attendez, nous allons avoir là-dessus une solution théologique. Ici Buonaparte sonne avec violence, et en même temps s'écrie : " Holà, Rustan, n'y a-t-il pas dans l'antichambre quelque cardinal, quelque archevêque, quelque prêtre ? Qu'on m'amene sur-le-champ tout ce qu'on pourra trouver de ces gens-là."

On vint dire à Napoléon que l'Archevêque de Malines était resté dans l'antichambre, malgré les ordres donnés pour écarter les visiteurs, mais que le cardinal Maury, après avoir attendu une heure, pendant laquelle il avait constamment tourné le dos à l'archevêque, était parti. Napoléon ordonne qu'on le ramene sur-le-champ, qu'au besoin on le poursuive jusqu'à Paris, et que fût-il même prêt à se mettre au lit, on ne lui donne pas le temps de se revêtir de ses habits pontificaux. En effet, on amene le cardinal, deux heures après, en robe de chambre et en bonnet de nuit, fort effrayé du brusque enle-

vement dont il a été l'objet, et s'attendant à être au moins envoyé à Vincennes, pour avoir montré du mépris à l'archevêque de Malines. Pendant cette expédition, Buonaparté avait envoyé chercher le petit Louis-Napoléon, et s'était beaucoup amusé de ses saillies. Enfin on annonce les deux prélats, et tandis que Joséphine couvre de ses deux mains la rougeur vraie ou feinte de son front, Buonaparté les interroge. " Venez, messieurs, leur dit-il, dissiper les scrupules de madame, qui prétend que le divorce a détruit tous mes droits sur elle qui me parle d'adultere, de formication, et de je ne sais quelles autres fadaises dont elle ne m'avait jamais fatigué auparavant."

Le cardinal Maury baisse les yeux et garde le silence. Monseigneur de Malines lorgne en tapinois la timide Joséphine. Enfin, Buonaparté perdant patience, s'écrie : " Eh ! bien, messieurs les docteurs, cette question est-elle trop délicate pour vos chastes oreilles ? Parlerez-vous, sac....d....?"— " Sire, dit Monseigneur de Malines, l'église. . ."— " Pas d'église, c'est moi qui suis l'église."—" Sire, vous avez la toute-puissance."—" Je le sais, mais ceci est une réponse jésuitique : que signifie le mot église, si ce n'est le droit de décider sur tous les dogmes, d'instituer des ministres, de régler la hiérarchie ecclésiastique, de faire la police religieuse ; eh ! bien, n'ai-je pas tous ces droits-là, moi ? Qui oserait me les contester? Voilà ma théologie à moi, je veux qu'on s'y soumette." En disant ces derniers mots, Napoléon lance des regards menaçants sur le cardinal Maury qui conserve la même immobilité. Monseigneur de Pradt, reprenant un peu d'assurance, dit : " Sire, rien de plus profond que ce que V. M. vient de dire ; mais..."— " Pas de mais ; je viens de déclarer ma volonté : retirez-vous pendant quelques minutes, et donnez-moi votre réponse."—" Sire, dit Son Excellence

Maury, nous n'avons pas à délibérer, puisque votre volonté nous est connue."—"Délibérez, vous dis-je, non pas pour moi qui sais à quoi m'en tenir, mais pour calmer les scrupules de Madame." Les deux prélats se retirent. Monseigneur de Pradt, avec le sourire malin qu'on lui connaît, dit au cardinal: "Monseigneur, voulez-vous me permettre un petit dilemme: ou nous déciderons en faveur des volontés de S. M. ou nous prononcerons contre: dans le premier cas, nous aurons donné une autorisation qui légitimera en quelque sorte les désirs de S. M.; dans le second cas, il méprisera notre décision et il ira en avant. Ne vaut-il pas mieux, Monseigneur, puisqu'on nous fait l'honneur de nous consulter et de nous reconnaître encore quelqu'influence, avoir quelque condescendance pour les volontés de S. M. et paraître lui accorder la permission de faire ce qu'elle est résolue d'accomplir?" En ce moment on entend un assez grand bruit dans l'appartement voisin, et quelques minutes après, Buonaparté sort brusquement, en disant aux prélats qu'ils peuvent aller au d.... qu'il n'a plus besoin de leur décision... Ils se regardent pendant quelques minutes et se séparent ensuite, non pas cependant sans que le cardinal Maury n'ait fini par un sarcasme, et dit à Mgr. de Pradt: Monseigneur, *dum deliberatur Trojæ*....—

Allons faire mon discours d'anniversaire, dit de M. Malines.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 100, *New Bond Street.*

De l'Imprimerie de Schulze et Co. 13, Poland Street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXVII.—*Le* 20 *Janvier*, 1812.

LA MARTINIQUE.

Par le paquebot le *Carteret*, arrivé en dernier lieu de la Martinique, on a reçu en Angleterre les pieces suivantes, relativement à la conspiration qui y a été dernierement découverte et punie. Ces pieces font trop d'honneur au général gouverneur et aux membres des autorités constituées de la Martinique, pour que nous ne nous fassions pas un devoir de leur donner en Europe toute la publicité qui dépend de nous. C'est en alliant ainsi l'activité à l'énergie, et en sachant récompenser les bons avec grâce, lorsqu'on a puni les coupables avec sévérité, qu'on remplit tous les devoirs de la justice, qu'on gouverne les hommes, et qu'on s'en fait aimer et respecter.

Extrait des Registres de la Cour d'Appel, de l'Isle Martinique.

Ce jour la Cour assemblée dans la salle ordinaire de ses séances, a député MM. Duval de Grenonville et Faure, titulaires, vers Son Excellence le Major-Général Charles Wale, Gouverneur de la Colonie, à l'effet de l'accompagner. Son Excellence étant entrée au palais avec les députés de la Cour, suivi de ses aides-de-camp et du secrétaire de l'intérieur, a pris séance dans le fauteuil ; là, elle a témoigné le regret de ne pouvoir prononcer elle-même en français, le discours qu'elle avait préparé pour la cérémonie qui l'appelait dans le sein de la Cour ; ce discours a été lu par le secrétaire de l'intérieur et a fait connaître l'intention de Son Excellence de distribuer au milieu du temple de la justice, les grâces et les récompenses qu'elle a jugé à propos d'accorder aux sujets fideles qui, ayant eu connaissance du complot ourdi contre la sûreté de la Colonie, en avaient averti leurs maîtres et donné avis aux autorités. Son Excellence y témoigne aussi sa satisfaction de la constante assiduité avec laquelle la Cour s'est occupée de l'instruction de cette affaire importante, du zele que les tribunaux, les milices, et généralement toutes les classes qui composent la Colonie ont déployé pour s'opposer aux progrès de la sédition.

Le Procureur-Général du Roi s'étant levé a répondu au discours de S. E. et lui a exprimé les sentiments de reconnaissance, dont la Cour, organe de la Colonie, était pénétrée pour les mesures sages et énergiques prises par Son Excellence, pour le salut public ; ce magistrat a offert aussi à l'armée employée sous les ordres de M. le Gouverneur, les remercîments de la Colonie pour le zele et l'activité qu'elle a montrée pour le rétablissement de l'ordre et la dispersion des insurgés.

Après le discours du procureur-général du roi, le président a pris la parole, et au nom de la Cour, a témoigné à Son Excellence combien les magistrats qui la composent étaient pénétrés des sentiments de S. E. qui, après avoir déployé la rigueur de la justice pour la punition du crime, usait de toute sa faveur pour récompenser la fidélité.

Ce fait, les récompenses ont été délivrées dans l'enceinte de la Cour, aux sujets qui y étaient appelés.

Sur tout quoi la Cour ordonne que le discours de Son Excellence sera et demeurera déposé dans les minutes du

Greffe ; que les discours prononcés par le procureur-général du roi et par son président seront également déposés dans les minutes de son Greffe, et que le procès-verbal de la présente séance, ensemble les discours qui y ont été prononcés, ainsi que la liste des grâces et récompenses accordées par Son Excellence, seront rendus publics par la voie de l'impression.

Fait en la Cour d'Appel de l'île Martinique, l'an 1811 et le 7e. jour du mois de Novembre.

RONDEAU.

Discours de Son Excellence.

Messieurs de la Cour d'Appel,

Si la justice a toujours été regardée avec raison comme un des objets les plus dignes de l'attention des Souverains ; s'il est établi qu'ils regnent principalement pour maintenir la propriété et la sûreté des peuples ; si tel doit être leur vœu constant, et si, ne pouvant remplir ce devoir par eux-mêmes, leur premiere obligation est de choisir pour les suppléer dans ces fonctions pénibles, des magistrats désintéressés et éclairés ; combien la réunion qui s'offre ici est satisfaisante aux yeux d'un représentant du roi, et qu'il m'est doux de voir que le vœu formé par Sa Majesté en commun avec tous les bons princes, se trouve réalisé dans cette enceinte !

C'est en son nom, Messieurs, que je viens vous remercier des efforts salutaires par lesquels vous avez en dernier lieu secondé mes vues pour affermir la sécurité de la Colonie, et pour placer ses intérêts les plus chers sous l'égide des lois destinées à leur conservation.

Après vous avoir payé le tribut de reconnaissance qui vous est dû, mon cœur sentirait encore le besoin d'exprimer s'il était possible, à tout ce qui habite la Colonie, la conviction que j'ai eue de la maniere dont tous les devoirs publics y ont été remplis. Vous avez sans doute été frappés comme moi, Messieurs, de cet élan spontané par lequel les milices se sont trouvées réunies au même instant sur tous les points de la Colonie ;—l'intelligence avec laquelle leur service a été dirigé par MM. les chefs de bataillons et commissaires des paroisse, et la célérité que le bataillon de St. Pierre, plus à portée du théâtre de l'insurrection a constamment mise à seconder les opérations des troupes de ligne, ont contribué de la maniere la plus efficace au succès des mesures prises

pour la sûreté politique et le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Le zele du tribunal de St. Pierre est trop connu pour que la Colonie ne soit pas convaincue de tout ce qu'on doit à sa sagesse, à ses lumieres et à sa surveillance. J'ai appris avec satisfaction l'exactitude avec laquelle les officiers inférieurs de ce tribunal ont rempli leurs fonctions dans une circonstance qui leur donnait un surcroit de travaux pénibles, et j'ai eu lieu aussi de témoigner mon approbation de l'activité des inspecteurs de police des campagnes, et de celle du commissaire de police de Saint Pierre, ainsi que de la brigade sous ses ordres.

A une époque où le cri de ralliement à la chose publique a été si unanime, et où toutes les classes se sont distinguées par cet esprit vraiment colonial dont la Martinique semble réservée à donner l'exemple dans toutes les circonstances critiques, il me serait difficile de prononcer sur les éloges particuliers à attribuer à toutes les marques de dévouement que la Colonie a reçues.

Mais les témoignages qui ont été donnés par les classes inférieures d'où sont sorties les premieres révélations, appellent les bienfaits du gouvernement sur les individus fideles qui, inaccessibles à toutes les suggestions perfides employées à leur égard, ont mis l'autorité en mesure d'étouffer le mal dans son germe.

J'en ai fait dresser un état qui va vous être mis sous les yeux, et j'ai désiré, Messieurs, que ce fût dans le sanctuaire même des lois, que les marques de la bienveillance coloniale fussent annoncées à ceux destinés à les recevoir, afin de mieux graver encore dans la mémoire de tout ce qui compose la colonie, que ces lois ne punissent que parce qu'elles protégent, que le résultat de leur sévérité est le bonheur et la tranquillité de tous, et que si d'un côté elles frappent l'ingratitude et la trahison, de l'autre elles récompensent le dévouement et la fidélité.

Discours du Procureur Général du Roi.

Monsieur le Gouverneur,

Les heureux effets de cette harmonie si précieuse qui regne entre l'autorité suprême et celle à qui l'administration de la justice est confiée, ne se sont peut-être jamais manifes-

tés avec plus de force et avec plus d'avantage pour la Colonie, que dans la crise dont les fermes et énergiques dispositions de Votre Excellence, le zèle et l'activité des habitants, et l'application sévère de la loi, viennent de la faire sortir avec le succès qui doit assurer pour long-temps la tranquillité.

Un complot aussi audacieux qu'insensé a pu l'altérer un moment ; des hommes séduits par des espérances chimériques, dont les idées rétrécies et bornées ne pouvaient concilier les principes d'humanité qui caractérisent le gouvernement britannique, avec le maintien de l'ordre et le respect qui est dû aux propriétés et au système conservateur des Colonies, ont osé lever l'étendart de la rébellion. Aussitôt atteints que découverts, ils se sont dispersés à l'apparition des troupes de Sa Majesté, dont la marche rapide et l'attitude imposante, ne leur ont plus laissé d'espoir de salut que dans l'obscurité où ils se sont replongés.

Mais l'œil pénétrant de la justice a su les y découvrir ; le glaive de la loi n'a resté suspendu sur leur tête que le temps nécessaire pour acquérir la conviction de leur crime, il les a frappés enfin ; un jugement exemplaire a vengé la société de l'attentat affreux dont ils s'étaient rendus coupables, et a fait disparaître avec eux, nous osons l'espérer, toutes les semences de désordre qu'ils voulaient répandre.

Ce moment terrible où l'intérêt public pouvait seul être écouté, où Votre Excellence a dû s'armer de cette inflexible sévérité qui pouvait seule sauver le pays qui lui est confié, ce moment terrible est heureusement loin de nous. La Colonie ressent aujourd'hui l'heureux résultat de cette sévérité. Les bases de la tranquillité publique sont raffermies ; tous les doutes sont éclaircis, toutes les inquiétudes dissipées par la Proclamation de Votre Excellence, et elle jouit en ce moment de la satisfaction la plus pure, celle de répandre ses bienfaits et les témoignages de la reconnaissance Coloniale, sur les sujets qui, par une inaltérable fidélité, ont bien mérité de leur pays ; et de prouver en même temps à la Colonie, que si un gouvernement juste et essentiellement protecteur des propriétés, doit toujours déployer la vigueur et l'énergie du pouvoir pour réprimer les factieux qui voudraient y porter atteinte, il sait aussi prodiguer les récompenses à ceux qui dans des temps de troubles, donnent à la chose publique des preuves de leur attachement et de leur dévouement.

Croyez Monsieur le Gouverneur, que nous partageons les douces et consolantes émotions qui remplissent aujourd'hui votre âme, et que nous apprécions surtout le sentiment

qui nous a fait désirer que les Magistrats qui avaient été les ministres rigoureux de la loi et de la justice pour la punition des coupables, en fussent dédommagés par la solennité de cette cérémonie, et par le spectacle du bonheur que Votre Excellence va répandre sur ceux qui s'en sont rendus dignes.

Discours du Président de la Cour.

Monsieur le Gouverneur,

Au nom de la Compagnie à laquelle je m'unis et que j'ai l'honneur de présider, j'offre à Votre Excellence l'hommage des sentiments les plus purs. Nous lui devons surtout une reconnaissance sans bornes de son zele à nous préserver des dangers dont nous étions menacés. L'activité et la justice qu'a démontré dans cette occasion Votre Excellence ont placé la punition près du crime, la récompense près du service, et dissipé dans un moment nos allarmes. Tranquilles désormais sur le sort de nos propriétés, nous allons nous occuper de les soigner et de les conserver.

Il ne nous reste, Monsieur le Gouverneur, qu'à vous prier de nous aider dans de pareilles dispositions, et d'employer, pour en faciliter l'exécution, toute l'influence que vos vertus ont le droit d'attendre d'un gouvernement sage et bienfaisant. Nous ne doutons nullement du succès de vos sollicitudes à cet égard, et nous n'aurons qu'à jouir, chacun en son particulier, du calme et de la prospérité Coloniale.

Liste des Récompenses accordées par Son Excellence le Major Général Charles Wale, administrant le Gouvernement de la Martinique ; à l'occasion du Complot découvert à St. Pierre, le 17 *Septembre,* 1811.

1°. Au mulâtre Arthur, esclave de Monsieur Pitault, la somme de trois mille trois cents livres, à compter à son maître qui la réclame pour souscrire à l'affranchissement que le Gouvernement accorde audit Arthur, à raison de la révélation qu'il a faite à son maître, du complot dans lequel le nommé Athanase, esclave de Mme. Fourniols, lui avait proposé d'entrer.

2°. A la mulâtresse Sophie, esclave de M. le Président Clarke, son affranchissement—pour avoir révélé à son maître le projet d'insurrection dont elle avait eu connaissance la nuit précédente ; et attendu que M. le Président Clarke souscrit

à cet affranchissement sans exiger le remboursement du prix de son esclave, le gouvernement applique cette générosité du maître en faveur de ladite Sophie, en accordant à cette dernière une pension annuelle de deux cent seize livres sur les fonds coloniaux.

3°. A la négresse Silvie, destinée depuis long-temps à la liberté par sa maîtresse, la ratification d'un acte d'affranchissement déposé par elle au Secrétariat du gouvernement —pour avoir fait la même révélation à Mme. Fourniols.

4°. Une pension de quatre cents cinquante livres par an à la mulâtresse Marie-Anne, esclave de Mlle. Briere—pour avoir révélé ledit complot à sa maîtresse, d'après la connaissance qu'elle en avait eue de son fils Ovide impliqué au procès.

5°. Une pension de cinq cents quarante livres par an à chacun des deux negres Vincent, commandeur, et Paul, rafineur, esclaves de M. de Venaucourt—pour avoir dénoncé à leur maître et fait arrêter le nommé Jean, esclave de Mme. Roignan qui s'était transporté sur l'habitation de mondit Sieur de Venaucourt pour tâcher d'insurger l'attelier, quoique le complot fût déjà découvert à St. Pierre.

6°. Une gratification une fois payée de trois cents livres, à chacune des nommées Rosillonne et Charlotte, esclaves de la Demoiselle Dert—pour avoir dénoncé les propos séditieux tenus par Jean-Louis, esclave de Mme. Roignan.

7°. Une gratification une fois payée de cinq cents quarante livres à Joseph, negre esclave de M. Guercy, qui, rencontré à la campagne par les insurgés, a résisté aux efforts qu'ils ont faits pour l'entraîner dans leur parti, ce dont il est venu aussitôt rendre compte à son maître.

8°. Une gratification une fois payée de neuf cents livres à répartir aux atteliers de MM. Garou et Blondel, pour le zele qu'ils ont montré en cette occasion.

9°. Une gratification une fois payée de deux cents soixante-dix livres au negre Silvestre, esclave et commandeur de l'habitation de Mr. Delupé, pour avoir aidé à arrêter le nommé Edmond Thétis, un des conspirateurs.

Collationné conforme aux pieces originales déposées au Greffe de la Cour. RONDEAU.

Le même jour, Son Excellence a donné à l'Hôtel du Gouvernement, au Sieur Sinetty, par qui le nommé Edmond Thetis a été arrêté, une paire de pistolets, en récompense du service qu'il a rendu à la Colonie, dans cette occasion.

COLONIES ESPAGNOLES.

Rapport sur l'Etat des Colonies Espagnoles, présenté aux Cortès dans la Séance du 23 Novembre, par le Ministre de Grâce et de Justice.

Monseigneur,

L'état intérieur de la Péninsule n'offre rien de digne d'une considération particuliere, relativement aux attributs de la place dont je suis chargé, de plus que ce que je vous ai mentionné dans mon dernier rapport. Peut-être serait-il avantageux de mettre à exécution ce que j'énonçais alors, sur l'utilité dont il serait, que certains magistrats voyageassent dans les provinces. Peut-être serait-il avantageux aussi que celles des provinces qui sont en état de liberté, dépendissent plus qu'elles ne le font du gouvernement, relativement à l'élection des membres de leurs Juntes, puisque, malgré que les réglements établis pour conserver un bon accord entre elles et les autorités militaires, soient sagement posés, on sent toujours quelque chose de cet esprit que les intérêts de leurs ordres respectifs, de leurs familles et de leurs amis, ont une tendance à inspirer; intérêts qui servent de motifs à quelques-uns d'entr'eux pour se prévaloir de l'influence qu'ils possedent dans leurs districts respectifs, afin de se faire nommer.

Quant aux autres sujets, que puis-je dire qui ne doive d'un côté exciter la plus profonde douleur, en raison des maux affreux que la fermeté nationale a à subir; et d'un autre, l'indignation terrible que doit faire naître dans le cœur, je ne dirai pas seulement de tout Espagnol, mais même de tout étranger

qui n'est pas sourd aux sentiments de l'humanité, la conduite chaque jour plus barbare et plus atroce des satellites inhumains du plus grand mécréant qui existe sur la terre ? Quelle honte pour une nation qui était accoutumée à se vanter de ses prétendus droits, et à faire un pompeux étalage de son humanité si renommée, de sa politesse et de sa générosité, d'avoir vomi de son sein des essaims de brigands féroces qui pillent tout, qui ne respectent rien, qui n'ont pas la moindre considération pour le sexe, l'âge, ni le malheur, qui joignent l'insulte à l'inhumanité, et qui calculent de quelle manière ils peuvent être les plus cruels ! Le monde voit peut-être aujourd'hui, pour la première fois, qu'une fausse civilisation est pire que la plus grande barbarie. Les barbares du Nord qui envahirent l'empire romain au 5eme siecle, étaient formidables au moment du combat ou dans l'attaque d'une ville ; mais leurs besoins étant bornés étaient aisément satisfaits, et on ne les vit jamais ni désoler inutilement un pays, ni en enlever toutes les ressources pour les transporter dans le leur, lorsqu'ils l'abandonnaient. Les infâmes esclaves de Napoléon, quelques-uns avec les titres de princes, de ducs, de comtes, de barons, et beaucoup d'autres qui portent sa livrée sans aucun titre, éprouvent tous les besoins du luxe le plus extravagant et le plus honteux. Tous désirent posséder des hôtels magnifiques dans la capitale, des meubles élégants, des équipages brillants, des tables somptueuses, d'excellents cuisiniers, de jolies maisons de campagne, sont adonnés au jeu ou entretiennent des maîtresses : conséquemment, ils ne sont pas contents de ce qu'ils peuvent dévorer et détruire, ils imposent encore contribution, sur contribution ; ils demandent quatre, six, dix, et jusqu'à vingt fois la quantité de ce qui est nécessaire à leurs troupes ; ils vendent et revendent en proportion ; en un mot, ils épuisent leur habileté et leur

imagination, pour que rien ne reste en Espagne, quelque peu considérable qu'il puisse être, soit en argent, soit en métaux, soit en bétail, soit dans les produits de l'agriculture et du commerce. Ainsi ils accomplissent le plan du moderne Attilla, qui mérite bien mieux que celui du cinquieme siecle le titre de fléau du genre humain, le plan de dépeupler l'Espagne, afin que ce pays ne puisse plus être, comme il le fut jusqu'au commencement du siecle dernier, le véritable frein de l'ambition inquiete de la France !

Les incendiaires du nouvel hémisphere ont malheureusement contribué et aidé à l'infernal projet de ce monstre. Il s'est établi à Caraques une société se disant patriotique, composée d'environ 200 individus, parmi lesquels se trouvent plusieurs Français d'origine, gens de mauvaise réputation, infâmes par leur immoralité, et qui ne pouvaient sortir de leur obscurité que par une révolution. Elle consiste encore en quelques oisifs, d'obscure origine, et dans quelques personnes auxquelles il est facile d'en imposer par leur ignorance générale, ou d'autres qui sont superficiellement initiées dans quelques branches des sciences, ou connu par un prétendu patriotisme, sans autre mérite que celui d'une ambition effrénée, hommes perdus de crimes atroces et auxquels l'impunité a donné une nouvelle audace. Telle était l'association qui, le 19 Avril, a offert dans les rues et dans les places publiques de Caraques le spectacle le plus infâme et le plus honteux qui ait jamais pu avoir lieu parmi les nations civilisées. Le peuple s'est, au contraire, montré bien supérieur, en voyant avec indifférence la rage, la folie, les excès de ces fanatiques prédicateurs du jacobinisme, qui ne purent pas ce jour-là, proclamer l'indépendance de Venezuela. Mais cela eut enfin lieu le 5 Juillet, en établissant une confédération souveraine et indépendante, non pas fondée sur la générosité, la ver-

tu et et la valeur, ainsi que cela eut lieu du temps de la confédération suisse et de quelques autres confédérations anciennes, mais sur les vices, les passions, la cruauté et la terreur des fondateurs de cette démocratie furieuse, connue sous le nom de la république française, dont la cruelle mémoire afflige tous les amis de l'humanité, lorsqu'ils voient que les calamités qu'elle souffre encore aujourd'hui sont les conséquences funestes de cet exécrable système.

Aux Caraques, ainsi qu'en France, ces misérables sans principes sont exclusivement appelés patriotes, eux qui, en trafiquant du pouvoir, ne se font aucun scrupule d'employer la calomnie et l'assassinat, ni les plus affreux moyens pour se rendre maîtres de la fortune publique. Ainsi qu'autrefois en France, ceux-là seuls se disent patriotes qui avilissent le plus et accusent comme traîtres les hommes prudents attachés à la cause de l'ordre et de la justice ; ceux qui s'occupent à égarer le peuple, à lui offrir une adulation servile, à avilir Ferdinand de Bourbon, et toutes les têtes couronnées. Mais ils finiront par ne pas s'entendre entr'eux, par se diviser en partis, par s'accuser réciproquement de conspiration, et le feu de la discorde une fois allumé, ne s'éteindra que lorsque tout sera réduit en cendres. L'acte par lequel ils se déclarent pour jamais séparés de la couronne d'Espagne, et par lequel ils s'annoncent comme les représentants de la nation, est fondé sur des raisons qui ne pouvaient entrer que dans des têtes semblables. Les transactions de Bayonne, les événements qui ont eu lieu à l'Escurial et à Aranjuez, les Bourbons abandonnant le territoire espagnol contre la volonté du peuple, ce sont là les raisons qui, jointes au sujet rebattu de 300 années d'oppression, leur semblent des motifs glorieux pour s'ériger en états libres, glorieux et in-

pendants. Pour que le peuple prît cette innovation en bonne part, ils ont fait imprimer dans leurs gazettes, ils ont fait circuler dans tous les quartiers, différents écrits remplis d'offres pompeuses de bonheur (artifice qui n'échappe jamais aux ambitieux) et d'invectives atroces contre les Espagnols qu'ils appellent les fideles agents de Ferdinand, dans la vue de rendre odieux ce nom que jusques-là ils avaient prétendu respecter.

Rien ne peut être plus ridicule que la pompe avec laquelle ils publient, dans un écrit, sous le titre de *Réflexions Politiques et Philosophiques sur l'Indépendance de Vénézuela*, les principes rebattus, les lieux communs qu'ils ont pris dans les ouvrages connus de morale et de politique ; y accolant les plus stupides méprises, et tirant du tout les conclusions les plus absurdes. Après d'innombrables remarques sur ce que les rois sont sujets tout comme les autres hommes, aux faiblesses, aux vices et aux imperfections de la nature humaine (la même idée est répétée vingt fois en différents termes), après avoir dit que des sujets ont fréquemment arraché la couronne de sur le front de leur monarque pour la mettre sur leur tête, et qu'ils l'ont transmise dans leur famille aux générations les plus reculées, que des rois ont été assassinés, emprisonnés, et menés à l'échafaud ; ils nous disent que tout cela prouve que les rois sont faits tout comme les autres hommes, et que dans l'état social, Dieu a laissé aux mortels, la même liberté qu'il accorda au premier homme lorsqu'il le forma de rien ; comme si ce principe, qu'ils appellent imprescriptible, éternel, et la regle du gouvernement, avait quelque rapport avec l'usurpation des couronnes, avec des assassinats, des prisons et des échafauds ; ou comme si ces horreurs pouvaient servir à prouver aucuns principes ou maximes quelconques. Mais non con-

tents d'un mélange aussi incongru, ils partent de là pour en inférer que la société est une invention des hommes afin de se garantir des malheurs d'une vie sauvage et solitaire : erreur extravagante, victorieusement réfutée mille fois, les hommes n'ayant pas besoin d'inventer ce qui est une conséquence nécessaire de leurs besoins physiques et moraux, qui ne peuvent pas être satisfaits hors de la société. Mais les incendiaires des Caraques sont d'opinion que, sans aller si loin, il est impossible de fixer le commencement du gouvernement monarchique ou républicain, ou même d'aucune autre forme de gouvernement. Ils parlent ensuite du contrat entre les rois et les peuples ; de la nature de ces contrats qui ne peuvent pas être éternels, les hommes qui les ont faits ne l'étant pas eux-mêmes ; et qu'il n'est pas juste que la postérité soit obligée de conserver la forme de gouvernement qui lui a été transmise par ses ancêtres. Et pourquoi tout cela ? pour censurer la conquête que les Espagnols ont faite de ces pays ; pour nous dire que l'autorité y appartient de droit aux natifs ; que les monarques espagnols ont été de ces usurpateurs ; que ces contrées étaient heureuses dans leur obscurité ; que nul n'avait le droit de les tirer de cette obscurité pour les rendre esclaves ; et que si les vainqueurs avaient une mission aussi singulière, ils auraient dû la remplir vis-à-vis les habitants d'Alger et ceux de la côte de Barbarie, si voisines de leur pays, sans qu'il fût nécessaire de courir dans l'hémisphère occidental pour en accomplir l'objet.

Tels sont les moyens que ces hommes indignes emploient pour tromper et égarer le malheureux peuple, oubliant ou affectant d'oublier quelles étaient les mœurs et les opinions du siècle, qui sont pourtant un point essentiel, pour se faire une idée juste du mérite ou du démérite de la conquête. Qui pourrait

entendre ces choses sans croire qu'elles sortaient des bouches des descendants des habitants aborigenes de la province de Venezuela, qui furent conquis par les Espagnols ? Mais ce ne sont pas eux qui se plaignent. Si on leur demandait en présence de leurs oppresseurs actuels, par qui ils préferent d'être gouvernés, ou par les Espagnols, ou par cette Junte factieuse ? il est très-certain que la réponse ne serait pas favorable à ceux qui composent la société patriotique de Caraques. Ils disent que Venezuela est déjà un pays assez grand et assez respectable pour se gouverner lui-même, et qu'en conséquence les Espagnols devraient en émanciper le peuple. Mais qu'entendent-ils par Venezuela ? La masse des habitants de ces provinces. Personne ne les croira, d'autant que ceux qui prennent le nom de Venezuela sont des gens sans honneur et sans morale, et que ceux qui désirent gouverner sont tous dévorés par les passions les plus atroces. Ils en reviennent constamment à leur ancienne déclamation, sur les trois siecles d'oppression ; mais certes, ce n'est ni eux ni leurs familles qui ont éprouvé aucun tort des prétendues sévérités de ce despotisme imaginaire des autorités Espagnoles.

Malheureusement les loyaux habitants de la ville de Valence, qui ne désiraient pas rompre leurs liens avec la mere-patrie, ont été à la longue écrasés par le nombre, après avoir glorieusement défait l'armée de la faction, tuant et blessant plusieurs de leurs chefs. On peut dire, sans exagération, que si 500 de nos soldats eussent été là, ils auraient dans un seul jour, réduit en poussiere l'édifice élevé par les révoltés de Caraques. Il est impossible de présenter un meilleur tableau de cette ville, ou de la vigilance avec laquelle ses habitants doivent se tenir en garde contre les trames des émissaires français, que ne l'a fait Don Pedro Curguinaona, natif de Santa Fé

de Bagota, alors résident aux Caraques, dans un manifeste qui commande l'admiration de tout homme honnête et impartial. Il y est dit;

" L'immense territoire qu'ils possedent, et la faiblesse de votre population ; la différence entre les classes et les castes, qui vous entourent ; la variété d'opinions qui agit contre votre sûreté ; les faibles ressources que vous avez à opposer à l'invasion d'un ennemi insultant—tout demande votre union, tout vous fait une loi de devenir des guerriers capables de défendre vos propriétés, votre religion, vos usages, vos mœurs. Et qui peut mieux vous assurer ces objets sacrés ? Est-ce la France, qui se montra insensible aux malheurs de ses propres enfants, lorsqu'ils furent les victimes de l'insurrection de St. Domingue, ou la férocité brutale des troupes sanguinaires qui, sous le voile de la protection, a transféré la désolation de l'Europe jusque sur ces malheureuses provinces et les menace de leur extermination totale ? La France qui, par inclination et par système, est continuellement occupée de ravages et de déprédations, de perfidie et de crimes ? la France qui, avilie par l'élévation usurpée d'un étranger, a vu avec apathie la destruction de ces provinces, et ne pourrait pas vous donner plus de secours qu'elle n'en a donnés à la Martinique, à la Guadeloupe et aux autres possessions coloniales qui lui ont été enlevées ? La France qui, sous le joug de fer d'un tyran, d'un étranger, a sacrifié à l'ambition de cet homme et de ses rapaces satellites, son commerce, son agriculture, son argent, ses soldats, sa liberté, son existence, ainsi que le sang héroïque qui coule dans les veines de vos freres et de vos peres ? De qui donc devriez vous attendre sincérité et secours, si ce n'est de cette nation qui a partagé votre adversité, qui a soupiré avec vous dans votre état d'oppression, qui a été votre compagne inséparable dans vos malheurs, de cette nation à qui la main du Tout-Puissant vous a unis par des nœuds si étroits, que ce serait vous précipiter dans le deuil et dans les ténebres que de rompre les liens de votre création et de votre consanguinité ? Avec quelle prédilection ne devriez-vous pas embrasser votre mere-patrie à qui vous êtes redevable de tant de sacrifices ! Qui a plus de droit que le peuple espagnol à votre confiance ? Qui peut être comparé à ce grand et valeureux peuple qui, sans armés, sans soldats, sans argent, sans places fortes, a, depuis plus de trois années, assiégé de miseres, inondé

de calamités, entouré d'ennemis et de traîtres, au milieu d'intrigues et de manœuvres de toute espece, été le seul peuple en Europe qui ait maintenu son indépendance et soutenu sa réputation, sans courber sa tête sous le joug honteux du tyran? Portez les yeux sur tout le continent, et vous pourrez y voir quels sont les résultats de l'alliance et de la protection des Français; l'Allemagne dégradée et ruinée, la Hollande déserte, la Pologne asservie, le Danemarc détruit, la Suede méprisée, l'Italie et les autres nations du continent sans nom, sans existence, tandis que leurs enfants en sont arrachés pour être transplantés en Espagne, et y rougir de leur sang les bords de l'Ebre et du Tage, et ignominieusement enchaînés au char de l'usurpateur des sceptres de leurs princes déshonorés. Cependant l'Espagne toujours invincible, fait flotter les glorieux drapeaux de sa liberté et de son indépendance, soutenue par les magnanimes efforts de ses enfants qui sont vos freres, et à l'honneur immortel de qui vous participez, tandis qu'ils se réjouissent dans votre union et dans votre fraternité."

C'est ainsi que s'exprime ce digne Américain qui, parlant ensuite à ses compatriotes du Sud, qui se sont déclarés contre la mere-patrie, les assure qu'il n'a pris la plume par aucun motif d'intérêt personnel, mais seulement pour leur indiquer avec sincérité les erreurs et les dangers du système qu'ils ont adopté, et les maux affreux qu'il a produits; pour preuve de quoi il ajoute: "Portez sérieusement votre attention sur la misérable et dégradante situation de la ville dans laquelle j'écris, environnée de malheurs, et craignant de devenir la victime d'une frénésie complete. Vous verrez à Caraques l'horrible tableau du terrorisme occupant la place de la liberté qui y a été proclamée. Vous y apercevrez les tristes effets d'une émancipation puérile, et la lutte continuelle et dangereuse de l'anarchie.

L'article continue de cette maniere à décrire l'état des affaires aux Caraques. Il fait ensuite mention des événements de Buenos-Ayres, sur lesquels il passe une censure semblable, tandis qu'il couvre d'éloges la conduite du corps municipal de

Lima. Il dit que plusieurs habitants de Cusco ne sont pas moins recommandables pour leur zele et leur patriotisme, et il observe que " le gouvernement ne pourra jamais oublier les grands services du colonel Don Mateo Pumaccahua, noble Indien de ce district, et cacique propriétaire de la ville de Chinchero. Cet officier, digne des plus grands éloges pour sa fidélité constante, s'est empressé de défendre la véritable cause de son pays natal, ainsi que celle de la mere-patrie, avec plus de quarante mille Indiens auxquels il a inspiré respect et confiance, et qui combattront à côté de leur chef, s'il se présente une occasion où leurs efforts soient nécessaires pour la défense de la province.

Il n'est pas probable qu'il arrive dans la Nouvelle Espagne aucun événement qui produise des conséquences sérieuses. Les fréquentes conspirations qui ont été tramées dans la capitale contre le viceroi et toutes les personnes respectables qui ont embrassé la grande cause nationale, Américains et Européens, ont été découvertes par la vigilance des magistrats ; et si un système de vigilance n'a pas suffi pour arrêter la violence et la témérité des conspirateurs, la sévérité qui va enfin être employée contre plusieurs, produira l'objet désiré. Mais combien il est malheureux que tous les habitants d'Amérique ne soient pas convaincus, ainsi que le sont les plus sages d'entr'eux, que si, par leur abandon de la cause de la mere patrie, la Péninsule venait à manquer de ressources pour sa propre défense, ce ne serait pas elle seule qui périrait sous le joug du tyran ; toute l'Europe lui servirait de marche-pied pour s'élever à de plus grands desseins, et indubitablement le premier qu'il chercherait à mettre à exécution serait la destruction de l'Angleterre, le seul asile de l'humanité affligée. Alors, quelle résistance les Américains Espagnols pourraient-ils opposer,

lorsque l'Amérique Anglaise qui possédait les deux plus grands hommes du siecle, Franklin et Washington, et qui avait en Angleterre un parti en sa faveur, aurait inévitablement été subjuguée par les petites armées envoyées à cet effet, si elle n'avait été secourue par la France? Le tyran de la France, persistant dans la carriere de ses projets, mettrait en mouvement 80 millions d'hommes en Europe, afin de se procurer les moyens d'envahir la Grande-Bretagne, ce que les escadres de cette puissance finiraient par ne pouvoir pas empêcher. Et qui pourrait douter que dans tous les ports du continent lorsqu'on n'entendrait aucune autre voix que celle de son atroce autorité, l'époque de la destruction de la liberté anglaise, et avec elle de toute espérance de bonheur, ne serait pas éloignée? Et si cela venait à arriver, qui pourrait empêcher le sceptre de fer qui a désolé l'ancien continent, de s'étendre sur le nouveau. Si la cause des Anglais et des Américains est la même que celle des Espagnols, et si les Américains, tandis que réellement et véritablement ils ne composent qu'une seule et même nation avec les Européens, abandonnent ces derniers dans leur glorieuse lutte, ils deviendront bientôt les victimes de leur erreur, et leur postérité couvrira leurs tombeaux d'opprobre et de malédictions. Espérons donc que tandis que nous ne perdrons pas de vue l'insatiable ambition de la France, (qui, quelque soit son gouvernement, aspire indubitablement à l'empire des deux mondes) et la nécessité d'unir nos efforts pour faire échouer ses iniques desseins, un jour aussi malheureux pour l'espece humaine n'arrivera jamais; car il n'est rien qui ne cede finalement à la ferme détermination d'un peuple qui est au-dessus de tous les malheurs, supérieur à tous ses ennemis, et qui a pris la résolution glorieuse de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de courber la tête sous le joug de la France.

Sur les Différends supposés exister entre les Gouvernements Anglais et Espagnols.

En butte aux attaques directes des journalistes espagnols, patriotes et autres, toutes les fois que nous parlons de l'administration actuelle des affaires d'Espagne, et souvent exposés à voir des amis essuyer en notre nom des reproches auxquels ils sont et doivent être étrangers (espece de calomnie d'autant plus cruelle pour eux qu'ils ne peuvent y répondre) ; nous prenons aujourd'hui le parti de donner à nos lecteurs plusieurs pieces tirées de trois différents papiers anglais, sur l'état des rapports du gouvernement d'Espagne avec le ministere britannique, à l'époque du 18 du mois dernier. Les deux premieres de ces pieces sont extraites du *Morning Chronicle*, papier de l'opposition ; la 3me et la 5me du *Morning Post*, journal qui passe pour ministériel, et la quatrieme, du *Times*, papier qui, quoique anti-Buonapartiste, se permet fréquemment les réflexions les plus tranchantes et les plus vives contre tous les partis, quand il en désapprouve la conduite, espece d'impartialité qui lui donne un grand poids dans l'opinion, et lui fait exercer une influence que les uns courtisent et que les autres redoutent. Nous pensons que la généralité de nos lecteurs espagnols nous saura quelque gré de notre propre impartialité à cette occasion.

Extrait d'une Lettre dite écrite de Cadix, par un Homme digne de confiance ; traduit du Morning Chronicle.

Isla, 17 Décembre 1811.

" Il se joue ici une très-grosse partie, et il est fort problématique comment elle se terminera et

qui la gagnera. Depuis long-temps il a existé un grand froid entre M. Wellesley et la Régence. Le premier a remontré en vain; on a été sourd à toutes ses représentations, à toutes ses suggestions. On semble avoir joué aux propos discordants. M. Wellesley a véritablement vu les choses sous leur juste point de vue, et ses recommandations ont été celles de la raison même. Il ne s'est point laissé emporter par des opinions absurdes sur le patriotisme espagnol, et il n'a fait aucun faux calcul sur ses effets. Il reste à voir s'il éclairera de ses lumieres ses commettants dans le cabinet de St. James. Nous savons qu'il a fait les représentations les plus completes, et qu'il les a appuyées sur des plaintes du traitement qu'il éprouve chaque jour du gouvernement espagnol. On dit qu'il a franchement déclaré l'inutilité dont il était de lui accorder aucuns secours ultérieurs, aussi long-temps que ses mesures seraient dictées par l'ineptie et la trahison. Il a pris sur lui d'agir avec la plus grande fermeté. Il a positivement refusé un emprunt de deux millions de piastres fortes qu'on lui avait demandé. Il a donné pour raison de son refus, le peu de confiance qu'il pouvait mettre dans la Régence pour un emploi honnête de cet argent. On croit qu'il s'expliqua à cette occasion très-ouvertement, et qu'il indiqua très-au long toutes les erreurs et les défauts du gouvernement. Le trésor public est si épuisé que ses payements sont suspendus. La solde de l'armée est réduite de près des deux-tiers, et encore le tiers restant lui est-il payé avec beaucoup d'irrégularité. Il est dans un tel discrédit, qu'il lui serait impossible d'emprunter cent piastres sur sa seule sécurité. Réduit par la détresse où il se trouve, à implorer l'aide de la Junte de Cadix à laquelle il a abandonné le payement des dépenses, il a encore pu tenir ce mois-ci; mais comme la Junte n'a accepté cette charge que pour un temps, et comme elle se prépare à

s'en débarrasser à la fin du mois, on s'attend que le gouvernement se trouvera paralysé : on ne tire rien des provinces ; on ne peut attendre désormais que bien peu de choses des colonies : ainsi les seules ressources sont les droits de port et de douane de Cadix, droits qui sont à peine suffisants pour payer les divers officiers du gouvernement civil, et l'on ne peut imaginer aucuns moyens pour défrayer les dépenses de la guerre, à moins que nous ne nous en chargions.

" L'enquête sur la conduite du général La Pena à Barrosa vient tout-à-l'heure d'être terminée. Non-seulement les Cortès l'ont acquitté de tout blâme, et lui ont conservé son rang ; ils lui ont encore conféré de nouveaux honneurs. Il a été même agité si on ne lui rendrait pas son ancien commandement. Une telle démarche aurait été une insulte directe à l'armée anglaise. M. Wellesley a été indigné. Il a fait entendre que si l'on adoptait une mesure pareille, toute assistance quelconque serait retirée sur-le-champ, et qu'il recommanderait au général Cooke d'embarquer à l'instant jusqu'au dernier soldat britannique. Voilà où en sont les choses en ce moment ; vous pouvez facilement conclure quelle est la probabilité que les choses aillent bien, lorsque les ressorts sont mus si différemment.

" Nous n'avons aucune nouvelle récente de Valence : mais on craint bien que Suchet n'ait assez de forces pour mettre ses projets à exécution. Les partisans ont fait des merveilles dans la Catalogne et dans l'Arragon. Il existe très-certainement en Espagne un esprit admirable, et si l'on s'en était bien emparé et qu'il eût été dirigé avec vigueur, il aurait été capable de résister efficacement aux efforts de Napoléon.—Mais il n'y eut jamais de si grands moyens si honteusement négligés, ni dont il ait été fait un usage plus stupide ou plus vicieux.

" On ne peut se rendre compte de la conduite extraordinaire et en apparence impolitique des Français. Incapables par leur peu de moyens, de faire marcher et subsister de gros corps (ce qui est la cause que tous leurs projets sont paralysés et échouent), ils augmentent encore ce peu de moyens de subsister par les violences et les imprudences qui marquent chaque pas qu'ils font. En quelque endroit qu'ils se portent, ils ne savent que brûler et détruire. Le pays est dévasté d'un bout à l'autre: Non-seulement ils s'emparent des bestiaux employés à la culture des terres, ils saisissent jusqu'au grain destiné aux semailles, de manière que là même où les paysans seraient disposés à semer, ils ne peuvent le faire faute de moyens. A peine y a-t-il eu des grains semés cette année dans aucun canton, de sorte qu'il doit inévitablement s'en suivre une famine générale. Je ne puis comprendre quelles peuvent être les vues des Français en rendant ainsi le pays un désert universel ; en chassant les paysans de chez eux, ils les forcent à prendre les armes, et s'il s'opere une révolution, et qu'enfin on voie un gouvernement honnête, actif et vigoureux, sortir des classes intermédiaires de la nation qui seules comprennent tout le talent et toute l'énergie, alors l'Espagne peut encore espérer d'acquérir son indépendance ; mais il ne faut rien moins qu'une révolution pour cela, et surtout que tout le pouvoir de l'Espagne soit dévolu à quelqu'un de ses guerriers.

" Ballasteros et Skirrett viennent de recevoir un nouveau répi par la retraite des Français de devant Gibraltar et Tarifa. Ce mouvement rétrogade est attribué à des mouvements en avant que fait Lord Wellington pour tâcher une seconde fois d'empêcher un convoi d'arriver à Ciudad Rodrigo, et que Soult a été obligé en conséquence de détacher des corps pour conserver la communication avec la grande armée, et pouvoir lui donner des secours en cas de quelque revers."

Extrait d'une autre Lettre de Cadix du 18 Décembre, 1811.

"Plus je vois les Espagnols, plus je les révere; plus je prends connaissance de leur caractere, plus je l'estime. S'il reste encore dans le monde quelques-unes de ces vertus qui ennoblissent l'homme et qui constituent les gens d'honneur, c'est en Espagne qu'elles ont cherché un asile; mais j'écris à quelqu'un qui connaît et qui apprécie les Espagnols. Le gouvernement actuel est faible, méprisable et mauvais. Tous les Espagnols sont convaincus qu'il doit être changé; mais dans la crise actuelle c'est un objet très-délicat. On est jaloux de l'interposition de l'Angleterre dans la nomination d'une nouvelle Régence, et comme Blake est à Valence c'en est une nouvelle et plus forte raison. Dans les contrefaites, tout est confusion, anarchie et défiance; vous pourrez aisément vous faire une idée de l'état où doivent être les autres armées, lorsque vous saurez qu'ici les soldats manquent de pain et de tous les autres besoins de la vie.

"Je suis convaincu que la Régence aurait été changée, sans les mesures mal avisées de nos messieurs d'ici. Les Espagnols ne permettront jamais qu'aucune nation nomme leur gouvernement.

"Un peu d'adresse et un ministre habile feraient beaucoup. Lord . . . gouvernerait toute l'Espagne.* Mais l'Espagnol s'élevera toujours contre tous les efforts qui seront faits pour le déprimer. Sa noble fierté ne connaît pas la soumission, quoique je sois bien sûr qu'avec une politique franche, ouverte et

* Nous n'avons pas besoin de répéter que ceci est tiré d'un journal de l'opposition, et que dans tous les temps la devise de toutes les oppositions a été:

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

généreuse, on peut le mener comme un enfant. Je crains beaucoup qu'il n'y ait ici quelque émeute populaire. Le peuple s'ennuie des ridicules discussions des Cortès, et se fâche d'être frustré dans son attente depuis si long-temps. S'il y avait ici quelque général populaire, il serait un Cromwell : on n'a besoin que d'une tête. La disposition du peuple est excellente ; mais la classe qui devrait être la meilleure, est précisément celle qui est la plus mauvaise. Il y a beaucoup de traîtres dans tous les départements. L'or et les honneurs de France pénetrent jusques dans les Cortès. Cependant le peuple reste toujours fidele à la cause. Il donne tout ce qu'il a, son sang.

"C'est une chose assez extraordinaire que de voir que le ministre d'un gouvernement comme le Portugal, ait personnellement et publiquement plus d'influence qu'aucun autre ministre.

" Les personnes dont on parle pour former une nouvelle Régence, sont le Duc de l'Infantado, le général Castanos et le général O'Donnell. Le dernier n'y pourra pas entrer, les Cortès le craignent. Apodaca doit se rendre dans l'Amérique du Sud en qualité de Commissaire. D'après les observations que j'ai été à même de faire depuis que je suis ici, il me paraît que l'énergie du peuple est toujours aussi active que jamais, et qu'il ne manque qu'un homme de talent pour la faire briller dans tout son lustre ; que le gouvernement actuel est méprisable, pour ne pas dire quelque chose de pire ; que tous craignent ici trop d'intervention de la part de l'Angleterre dans leurs arrangements et dans leur gouvernement, et que c'est là seulement ce qui empêche un changement pour le présent. On est étonné de notre inaction en Portugal, et l'on se permet en conversation et par écrit, des remarques séveres sur la politique Anglaise. Parmi les classes supérieures il y a beaucoup de traîtres et de bigots, et un très-petit nom-

bre d'hommes éclairés et doués de talents. L'armée mal nourrie, mal habillée, mal traitée, mal payée, est cependant brave, loyale, patiente, et *une armée*. Elle oublie ses maux pour ne penser qu'à l'Espagne. Où trouver ailleurs des hommes qui en feraient autant? Aussi long-temps qu'il y aura un Espagnol en vie, je ne désespérerai point de la cause de l'Espagne."

Sur les Affaires d'Espagne.

[Extrait du Morning Post.]

"A peine se passe-t-il un jour sans que l'opposition ne se mette en avant avec des conjectures et des commentaires sans fin sur les disputes prétendues qui, à ce qu'elle dit, se sont élevées entre le gouvernement espagnol et M. Wellesley, notre ambassadeur à Cadix, en raison, suivant elle, de ce que nous avons voulu intervenir sans droit dans les affaires intérieures d'Espagne. Nous ne prendrons pas sur nous de dire jusqu'à quel point M. Wellesley peut avoir jugé devoir faire des représentations contre les opérations du gouvernement espagnol; mais qu'il y ait eu amplement lieu à mécontentement chez notre ministre pour avoir vu ses justes attentes frustrées, est une chose qui devra être sensible à tous ceux qui feront attention aux faits suivants, dont nous avons déjà parlé légerement, mais que nous croyons devoir aujourd'hui mentionner plus en détail.

"1°. Le gouvernement espagnol non-seulement a fait acquitter le général Lapena de tout blâme, mais il l'a décoré en outre de la Grand-Croix de l'Ordre de Charles III, pour "sa conduite *habile* à la bataille de Barrosa."

"2°. Il n'a encore été pris aucune connaissance de la conduite du général Imas qui remit Badajos à

l'ennemi, ainsi que Lord Wellington le déclara, sans cause suffisante.

" 3°. Les armes anglaises et les munitions envoyées au général Abadia en Galice, ont été employées à équiper des corps, qui, au lieu d'être *dirigés* contre les Français, conformément aux intentions de ceux qui les avaient fournies, ont été envoyées dans l'Amérique Espagnole, pour être tournées contre les sujets de l'Espagne dans ces provinces.

" 4°. Les armes anglaises et les munitions fournies par M. Wellesley à Cadix, ont été détournées de la même maniere, leur destination étant d'être employées pour le général Ballastéros, et ses braves compagnons d'armes.

" 5°. Les vaisseaux de guerre espagnols équippés et radoubés par l'Angleterre ont été employés à transporter les troupes espagnoles (armées par l'Angleterre pour combattre les Français) dans l'Amérique Espagnole, afin d'y être employées faussement à une besogne à laquelle elles ne furent jamais destinées, celle d'opprimer des sujets du même roi par les mains les uns des autres. Un emploi aussi vicieux des moyens et des ressources de la Grande-Bretagne, est-il décent, est-il tolérable ?

Ensemque recludit
Dardanium, non hos quæsitum munus in usus.

" 6°. Le gouvernement espagnol a constamment rejeté, jusqu'à une époque très-récente, tous nos efforts pour effectuer l'ajustement des disputes entre la mere-patrie et ses colonies, et n'a accepté notre médiation qu'à des termes auxquels ils nous est impossible de donner notre assentiment, sans manquer évidemment à la justice et à l'honneur.

" Tout ceci sont autant de faits notoires, qui n'ont besoin d'aucun commentaire. Il est inutile de faire mention de la jalousie uniforme, avec laquelle les autorités espagnoles voient et considerent toutes les

actions de l'Angleterre, ni de l'indifférence prononcée qui a constamment été manifestée pour les avis amicaux du ministre anglais. La Grande-Bretagne est continuellement accusée du désir de s'interférer pour des objets pernicieux, lorsqu'il est parfaitement connu que le Marquis de Wellesley prévint en s'interposant à temps, la destruction du gouvernement espagnol, et que l'objet uniforme de nos remontrances est d'engager et de presser l'Espagne à perfectionner et augmenter ses ressources militaire, et de se placer dans une attitude et dans un état qui la rendront indépendante de toute aide étrangere.

" On nous reproche de fomenter les disputes de la métropole avec les Colonies, tandis que, depuis le principe, nos efforts ont été dirigés de maniere à engager les deux partis à vivre en harmonie et à s'entendre amicalement. D'un côté, nous sommes accusés par le gouvernement espagnol de recevoir les députés de l'Amérique Espagnole ; de l'autre, les autorités des Amériques Espagnoles sont enragées, parce que nous avons refusé de reconnaître leurs députés comme les représentants d'une nation *indépendante*. On dit que le général Miranda a été envoyé dans l'Amérique Espagnole par l'Angleterre, quand il est bien connu que non-seulement il fut détenu dans ce pays-ci, (bien malgré lui,) pendant un temps considérable, par le Marquis de Wellesley, mais même qu'il quitta l'Angleterre, non-seulement sans que le noble Lord en eût connaissance, mais encore au mépris de l'assurance positive qu'il avait donnée à Sa Seigneurie qu'il ne partirait jamais de ce pays-ci sans avoir donné avis de ses intentions à notre gouvernement.

" On nous demande également de co-opérer avec les armées espagnoles, lorsque il est assuré par les papiers organes de l'opposition, que non-seulement ces armées sont dénuées de tout, mais que dans Cadix même elles manquent de pain. Com-

ment donc notre armée, ou plutôt l'armée alliée, c'est-à-dire, l'armée anglaise, portugaise et espagnole, subsistera-t-elle? L'Espagne ne suffit ni à nourrir ses propres armées ni les armées françaises; et, c'est tout ce que nous pouvons faire que de nourrir les Portugais et les Anglais qui sont déjà en Portugal; mais en admettant même que l'on pût fournir les armées, comment Lord Wellington pourrait-il compter sur la co-opération de troupes sur lesquelles, non-seulement il n'aurait aucune autorité, mais qui ne voudraient pas même rendre les services, ni exécuter les opérations qui seraient complétement en leur pouvoir, et qu'ils pourraient faire sans le moindre risque? Par exemple, l'on pria les Espagnols de rompre les ponts de la Guadiana au commencement de 1811, le firent-ils? Le Général Blake convint de marcher à Séville, dont la route lui était entierement ouverte, et d'y détruire les magasins français; opération qui aurait forcé d'elle-même les Français à lever le siége de Cadix et probablement le midi de l'Espagne. Le fit-il? Il y aurait à citer des traits sans nombre de ce genre, cependant avec tous ces faits qui frappent les yeux, avec la connaissance que même à Cadix les troupes Espagnoles sont sans pain, Lord Wellington est blâmé de ce qu'il ne veut pas entrer en Espagne. Et M. Wellesley est censuré parce qu'il ne lui plaît pas d'approuver et de louer les procédés du gouvernement Espagnol !!! !"

Réflexions sur les Articles qui précedent.

[*Extraites* du Times.]

" C'est une chose bien digne de regret qu'il puisse exister les plus légers symptômes de discordance entre des gouvernements unis pour la même cause, comme l'Angleterre et l'Espagne: et comme des

disputes de cette nature sont en général plus compliquées, et que les passions qu'elles font naître s'aigrissent encore par la litigation, nous nous serions abstenus d'interférer dans la discussion actuelle, si les arguments que nous croyons devoir offrir n'étaient pas ceux de la concession et de la conciliation plutôt que ceux du reproche. Nous n'avons aucune connaissance des talents de M. Wellesley, comme envoyé ; mais nous n'avons pas de doute que forts ou faibles il les a employés pour l'exécution de ses hautes fonctions, avec le zele le plus ardent et les dispositions les plus sinceres pour opérer le bien général. On dit que les sujets de plainte qu'il avait étaient d'une telle nature qu'il ne lui était pas possible de ne pas exprimer son mécontentement, au nom et de la part de son pays, sur les conseils et la conduite des personnes qui gouvernent à Cadix, car il est dit:

" 1°. Que le général Lapena a non-seulement été acquitté de tout blâme, mais qu'on lui a encore accordé de nouveaux honneurs et un plus haut grade pour l'habileté de sa conduite à la bataille de Barrosa.

" 2°. Qu'Imas, l'homme qui livra Badajos aux Français, est encore en liberté.

" 3°. Que les armes et munitions envoyées par l'Angleterre pour la délivrance de la Péninsule, ont été envoyées hors du pays, et employées contre les insurgés de l'Amérique du Sud.

" 4°. Que les vaisseaux espagnols, réparés par l'Angleterre, ont été employés à transporter des troupes espagnoles dans le même quartier. Et enfin, que le gouvernement espagnol avait rejeté pendant long-temps nos offres d'être médiateurs entre l'Espagne d'Europe et l'Espagne transatlantique.

" Sur ces divers points nous ferons une remarque ou deux, afin de démontrer que si nous avons raison de nous plaindre dans un cas, nous avons aussi dans d'autres donné raison de se plaindre de nous ; et que

tout bien considéré il n'y a dans ceci rien qui doive produire un mécontentement bien vif ni de quelque durée entre les deux pays.

" 1°. Que le général Lapena ait été acquitté et honoré, pourvu que sa conduite ait été loyalement examinée, et approuvée ensuite par une cour martiale d'officiers honorables, c'est plutôt un objet de félicitation que de colere ; car nous devrions nous rappeller que même ici il y eût deux opinions sur la conduite de ce général, et que parmi ceux qui accorderent les plus grands éloges au courage et à l'habileté du général britannique, il y en eût beaucoup qui penserent que l'on avait beaucoup trop accusé et blâmé les Espagnols. Dans le fait, nous croyons que s'il y eut quelque chose qui manqua à la bataille de Barrosa, il fut évident aux yeux de tout observateur de sang-froid, que cela ne provint que d'un défaut d'unité dans le plan et dans l'action, mais nullement d'un défaut de courage de la part de personne. Qui donc a droit de se plaindre si une cour martiale, loyale et honorable, a honorablement acquitté un des généraux engagés, et si un homme qui a été accusé injustement est récompensé par son pays ? Aurait-on voulu qu'il eût été fusillé sans être jugé, ou bien après avoir été jugé et déclaré innocent ? Peut-être aussi certaines personnes croient-elles que ce n'est que parmi elles que l'on pouvait trouver des gens d'honneur pour le juger ? Hélas ! nous avons vu malheureusement chez nous quelques procédures du même genre, et les acquittements qui en sont résultés ; et nous osons jurer que de quelque maniere que ces enquêtes soient conduites en Espagne, les sentences y sont tout au moins aussi justes qu'en Angleterre.

" 2°. On peut faire à peu près les mêmes observations sur le second sujet de plainte qui est également futile, savoir : qu'Imas n'a pas encore été mis en jugement, Lord Wellington ayant pensé qu'il

avait rendu Badajos trop tôt. Personne ne conteste à Lord Wellington un grand sens ; mais Lord Wellington n'avait pas vu Badajos quand il écrivit cette opinion. Il fut également frustré, par la reddition de cette place, dans l'objet d'une opération militaire qu'il avait entreprise; mais il est de fait que l'ennemi avait eu la tranchée ouverte devant la place depuis quarante jours lorsqu'Imas la rendit, et que la garnison sortit par la brèche ; et nous n'hésitons pas à avancer que si nous eussions réduit Badajos au même état, lorsque les Français y avaient une garnison, et que son commandant se fût rendu en conséquence, nous n'aurions jamais entendu dire que ç'aurait été à nos manque de courage que nous aurions été redevables de la prise de la ville. Non ; les gazettes n'auraient retenti que de la valeur irrésistible et de la persévérance des capteurs.

" 3°. Si les Espagnols ont véritablement envoyé dans l'Amérique du Sud les armes et les munitions que nous leur avions fournies pour la défense de la mere-patrie, c'est là un sujet de remontrances ; et nous nous flattons qu'un nouveau sujet semblable de plainte ne se présentera plus. Nous pouvons facilement excuser dans nos alliés l'anxiété qu'ils manifestent pour le maintien de l'intégrité de leurs possessions; mais nous croirons toujours que ce but sera plus sûrement rempli en commençant par délivrer la Péninsule ; ou s'il y a quelque différence d'opinion sur la politique de ce point, qu'au moins nos moyens soient dirigés vers l'accomplissement de l'objet que nous jugeons le plus essentiel.

" 4°. La justice des deux autres questions est si décidément contre nous que nous sommes vraiment honteux d'avoir à en parler. " Les vaisseaux de guerre espagnols," dit-on, " radoubés et équipés par l'Angleterre, ont été employés à transporter des troupes espagnoles dans l'Amérique espagnole." Ce que nous avons fait par rapport au radoub et équipe-

ment de ces vaisseaux se réduit dans la réalité à avoir mis les plus vieux et les plus mauvais de ces vaisseaux en état de sortir du port du Férol, de peur que les Français n'en prissent possession : mais très-probablement ce ne sont pas là les bâtiments qui ont été envoyés pour une expédition aussi éloignée que l'Amérique du Sud ; et même si ce sont eux qui ont été dépêchés, nous demanderons si, pour les avoir mis en état de sortir du Férol, nous irons même plus loin, nous ajouterons : si pour les avoir réparés et équipés, nous les avons rendus si décidément nos vaisseaux et notre propriété, que les Espagnols n'auront plus à l'avenir, la faculté de les mettre en commission et de les envoyer dans telle partie de leurs possessions qu'il leur plaira ? Si cette réparation et cet équipement de vaisseaux formait un titre à leur propriété, pourquoi ne les faisions-nous pas venir tout de suite en Angleterre ? Mais si la propriété en demeure aux Espagnols, pourquoi ne les emploieraient-ils pas à prévenir ce qu'ils estimentêtre, et ce qui est incontestablement un très-grand malheur national ; savoir : la séparation d'une partie de leurs possessions du reste ?

" 5°. Le dernier sujet de plainte est fort singulier. S'il y a au monde quelque office auquel par dessus tout autre nous devions nous refuser, c'est celui d'intervenir dans les disputes municipales qui s'élevent entre un gouvernement et une portion de ses sujets. Dans ces occasions, le médiateur est toujours sûr d'être plus ou moins odieux à l'une des parties, et donne rarement satisfaction aux deux. Cependant, si dans le cas dont il est question, nous avions été pressés et sollicités par les deux partis en litige à devenir leur arbitre, sous leur promesse qu'ils s'en remettraient à notre décision, l'humanité, au défaut de la politique, aurait dû nous engager à nous charger de cette tâche, quelque difficile qu'elle fût : mais ici on nous représente comme nous mettant officieusement en avant pour remplir le rôle de médiateurs.

On dit que nous avons droit de nous plaindre de ce que l'on n'a pas accepté notre arbitrage que l'on n'avait pas demandé. "Le gouvernement Espa-"gnol," dit-on, "a constamment rejeté, jusqu'à une "époque peu reculée, tous nos efforts pour l'ajuste-"ment des disputes entre la mere-patrie et les Co-"lonies ; et elle n'a accepté notre offre de médiation "qu'à des conditions auxquelles il nous était impos-"sible de souscrire." C'est là à coup sûr une maniere de faire accepter nos talents pour la bonne harmonie, dont nous aurions beaucoup mieux fait de nous abstenir. . . . . .

Il faut pourtant bien observer que nous ne désirons aucunement que l'on croie, d'après les opinions que nous avons émises sur ces questions particulieres, que nous défendions le gouvernement de Cadix en totalité, ou même en général. Quoique nous ne sachions gueres, à la distance où nous sommes, et avec les informations incompletes que nous possédons, où mettre le blâme, il y a certainement quelques parties du gouvernement bien misérablement défectueuses et fautives, et c'est un juste sujet de regret. Est-il possible que les individus qui composent ce corps, ou même seulement quelques-uns d'eux, insensibles aux maux du reste de la Péninsule, et incapables d'apprécier la dégradation qui résulterait de la perte de l'empire et de sa soumission à la volonté d'un tyran étranger, puissent n'avoir de sollicitude que pour le rétablissement du commerce, et pour la sûreté des moyens de le renouveler dans sa plus grande étendue ? S'il en est ainsi, leur conduite est indigne de vrais Espagnols ; mais aussi il ne faut pas pour cela que nos demandes soient indignes de généreux Anglais. Ce n'est pas à la Junte de Cadix que nous ferions du mal par des prétentions exhorbitantes, si nous pouvions en mettre de semblables en avant ; c'est à la nation espagnole tout entiere, nation aussi brave qu'aucune dont la terre

se soit encore honorée ; et dont le sort ne serait que plus cruel et plus à plaindre, si tandis que ses enfants périssent par milliers sur le champ de bataille en combattant l'ennemi commun, les intérêts essentiels pour lesquels ils luttent sont également sacrifiés aux vues sordides et personnelles du Cabinet. Si donc tel est l'état des différends actuels, ainsi qu'on l'a représenté, entre le gouvernement espagnol, ou même une partie de ses membres seulement, et l'envoyé Britannique, M. Wellesley, le sentiment de la justice, ou la simple pudeur naturelle aux hommes de bien, suffira, nous l'espérons, de part et d'autre, pour porter les deux parties à étouffer des contentions qui porteraient sur de pareils points. Non-seulement elles nuiraient à la grande cause commune, mais encore elles porteraient atteinte au caractere moral des parties impliquées : elles feraient soupçonner leur vertu et leur intégrité, tandis que c'est la conservation de ces qualités qui seule peut rendre une heureuse issue de la lutte actuelle avantageuse ou désirable pour l'humanité.

Réplique du Morning Post *au* Times.

La longueur des débats Parlementaires, et l'urgence d'autres matieres, nous ont empêché de pouvoir répondre plus tôt à quelques observations qu'on a lues dans un papier du matin sur des faits que nous avions jugé de notre devoir de soumettre au public, relativement à quelques transactions qui ont eu lieu récemment à Cadix. Il n'est gueres possible qu'on puisse éprouver plus de répugnance que nous n'en avons à entrer dans une controverse inutile sur un sujet auquel nous prenons un aussi vif intérêt que la cause de l'Espagne ; mais nous ne devons pas permettre pour cela que l'on accuse et traduise la

nation britannique, sans essayer d'exposer la vérité, et quelque fort que soit notre déplaisir, nous devons encore invoquer une fois, et nous espérons bien pour la dernière, la patience et l'attention de nos lecteurs sur les remarques suivantes, que nous présenterons dans le même ordre que celui qui a été observé par le rédacteur de l'article que nous allons examiner.

L'écrivain qui a ainsi épousé la cause du parti Espagnol contre l'Angleterre, affecte de savoir très-peu de chose de M. Wellesley, et cependant il n'est pas économe d'insinuations indécentes, soit contre cet envoyé ou son noble frere Lord Wellington. A cet égard nous avons quelque avantage sur lui, car nous connaissons M. Wellesley, et nous pouvons prendre sur nous d'assurer que ses services à Cadix lui donnent des droits non-seulement aux éloges de ses propres compatriotes, mais encore à la reconnaissance de tous les vrais Espagnols. Cette distinction ne doit pas cependant s'appliquer à ce que nous appellons *le parti* espagnol, par quoi nous entendons une Junte d'Espagnols qui s'est formée à Londres, et qui consiste en personnes qui ont changé *héroïquement* les périls actuels de leur propre pays, pour la sûreté de leur résidence ici; ou en négociants espagnols, ou en Espagnols employés dans des situations officielles qui s'occupent *patriotiquement* à déprécier les efforts des alliés de l'Espagne, et à répéter (la charité nous porte à croire que c'est sans intention) les sentiments des partisans de la France à Cadix.

1°. Le premier point que traite l'apologiste du parti espagnol, quel qu'il puisse être, est le cas du général Lapena, dont il voudrait nous faire croire que la conduite a été loyalement examinée par une cour d'officiers honorables. C'est ce que nous nions. Quels sont les noms des officiers? Les Cortès ont-ils publié les procédés de cette honorable cour ou les témoignages sur lesquels Lapena a été

acquitté ? Le général Graham, ou aucun autre officier britannique, a-t-il été entendu ? Et les parties qui ont fait l'examen de la conduite de Lapena (si toutefois c'était un conseil de guerre composé d'officiers, ce que nous ne croyons pas), n'étaient-elles pas intéressées par sentiment et par préjugé national, à l'acquittement de leur commandant ? Il semble que cet acquittement devrait être pour nous un sujet de *congratulation !* S'il en est ainsi, que devons-nous penser de la conduite du général Graham ? Lui et Lapena ne peuvent pas avoir raison tous les deux. Mais en admettant même que Lapena ait dû être acquitté, pourquoi le récompenser par des *honneurs ?* Il y a assurément quelque différence entre accorder de *hautes récompenses*, et déclarer que la conduite de l'accusé ne mérite pas de *censure.*

L'allusion aux procédés de la convention de Cintra, n'est pas très-heureuse ni très-séante. Il n'existe d'ailleurs aucune ressemblance entre les deux cas. Personne n'a jamais mis en question la conduite *militaire* de Lord Wellington. Quelques personnes, à la vérité, censurerent son jugement *politique*, et le blâmerent de ne s'être pas opposé aux désirs de son officier commandant. Sa Seigneurie, il est vrai, *conquit* le Portugal, et fut jugée pour ce *grand crime.* Le général Lapena abandonna le général Graham et les Anglais à Barrosa, pendant qu'il était en vue de l'ennemi ; mais le héros espagnol de Barrosa a été décoré de la grande-croix de l'ordre de Charles III, pour ce *brillant exploit*-là même.

2°. La conduite d'Imas, dernierement gouverneur de Badajos.—L'apologiste affirme que Lord Wellington ne connaissait pas alors Badajos, et que Imas n'avait rendu la place que lorsqu'il y avait eu une brêche pratiquable de faite. Nous *nions* positivement *ces deux faits.* En premier lieu, Lord

Wellington avait eu *pendant plusieurs semaines* son quartier-général à Badajos. En second lieu, nous affirmons que non-seulement il n'y avait pas de brêche pratiquable, mais qu'il n'y avait pas la plus légere appréhension de la chûte de Badajos, vingt-quatre heures avant sa reddition. La place avait été défendue pendant quarante jours, non pas par Imas, mais par le général Minacho qui malheureusement fut tué; et très-peu de temps après Imas rendit la place. Ceci eut lieu au mois de Mars 1811, et au mois de Décembre de la même année, aucune enquête n'avait encore eu lieu sur sa conduite. Mais en admettant même que la place eût été rendue avec raison, Lord Wellington avait communiqué en stricte confiance au général Imas le fait important de *la retraite* de Masséna. Quelle fut alors la conduite de ce *loyal* Espagnol? En premier lieu, il communiqua ce fait important à Soult; en second lieu, il le cacha à sa propre garnison et aux habitants.

3°. Application fausse des *armes anglaises* fournies aux *Espagnols*.—Ce fait n'est pas nié, et sur ce fait important, nous nous contenterons de répéter la remarque que Lord Wellesley fit avec tant de force, en 1809, sur " l'abus des fournitures " et approvisionnements de toute espece que la libé- " ralité de la nation et du gouvernement britan- " nique, avait alors envoyés avec tant de profu- " sion au gouvernement d'Espagne." Ces calamités et ces disgrâces, observa le noble marquis, découlent d'une seule et même source, l'*état du gouvernement d'Espagne*, et toutes tendent à un but commun, *l'avantage de la cause de la France*.

4o. *Les vaisseaux espagnols réparés par l'Angleterre*. Nous n'avions pas entendu parler des vaisseaux qui étaient au Férol, mais bien des vaisseaux espagnols *envoyés* en Angleterre, et réparés dans des ports anglais, ou approvisionnés et armés

dans d'autres ports par des autorités anglaises. Personne ne conteste aux Espagnols *le droit* d'employer ces vaisseaux comme ils le jugent à propos ; mais si l'on prend bien en considération les demandes qui nous ont été faites de secours de toute espece, nous croyons que l'Angleterre peut fort bien, sans blesser la dignité de son allié, *se plaindre* de la maniere dont l'Espagne emploie des vaisseaux qui leur auraient été inutiles sans nos secours.

5°. *La Médiation entre l'Espagne et l'Amérique Espagnole.* La dispute qui regne entre les diverses branches de l'Empire Espagnol est appelée *une question municipale*, par l'apologiste du parti espagnol, et nous sommes accusés d'être des médiateurs *officieux*. C'est pourtant de la prospérité des possessions espagnoles en Amérique, que dépendent *principalement* nos moyens d'aider l'Espagne dans la lutte contre la France. La mere-patrie nous demande à grands cris des secours *en argent*, et cependant nous n'avons pas la liberté de faire des représentations contre *la dilapidation* des ressources qui doivent nous mettre en état de satisfaire à ces clameurs ! Dans le fait, le gouvernement espagnol *sollicita lui-même notre interposition dès* 1809. Lord Wellesley dit dans sa correspondance : " Mais dans le courant du mois dernier, M. de Garay, sans aucunes suggestions *préliminaires* de *ma* part, m'a demandé avec empressement et à plusieurs reprises, mon opinion sur l'état du gouvernement." En conséquence, Lord Wellesley lui parla de l'état des colonies, et M. de Garay, après l'avoir écouté avec attention, exprima son approbation générale des sentiments de Sa Seigneurie.

Il est vrai que Sa Seigneurie remarque ensuite : " Que l'admission des colonies à participer au gouvernement et à la représentation de la mere-patrie, *semble* avoir été suggérée uniquement comme un expédient pour assurer à la Junte la continuation

de son autorité, et n'avoir aucune connexion avec des vues politiques, grandes et libérales de la part du gouvernement." Cela ne prouve que l'inconséquence de la Junte ; mais certes, après avoir lu les extraits qui précedent, nous ne nous imaginons pas que personne ne nous accusera d'avoir voulu faire les *officieux* dans nos démarches en faveur des colonies espagnoles, quoique bien des gens puissent être d'opinion que considérant les grands intérêts qui sont en jeu, on pourrait nous pardonner une vive sollicitude pour une cause aussi juste.

Nous terminerons nos observations. Nous nous flattons qu'on ne les trouvera ni déplacées, ni inutiles, ni incompatibles avec les plus vifs désirs pour la gloire et la réussite de la cause d'Espagne.

" Le grand objet de l'alliance entre Sa Majesté et l'Espagne (ainsi que l'observe éloquemment le marquis de Wellesley, et nous ne pouvons trop souvent recourir à son autorité) était d'aider la nation espagnole à rétablir l'*indépendance* de la Monarchie, et la prospérité, l'*honneur* et la liberté de l'Espagne ; et par cette juste et généreuse assistance, obtenir le grand avantage politique d'opposer une barriere de plus à l'ambition et à la violence de la France." Qu'il nous soit donc permis d'exprimer dans les propres termes de ce Seigneur, une très-vive sollicitude pour que le gouvernement d'Espagne fasse tous les efforts calculés pour cultiver et augmenter les ressources de son vaste et puissant empire dans toutes les branches de ses possessions ; de faire sortir toute la force intrinseque du pays, par une direction convenable de la loyale énergie de ce peuple, et d'appliquer avec prévoyance et sagesse les richesses et les ressources naturelles de l'Espagne, comme le seul moyen de sa délivrance finale et le seul fondement de sa sécurité future."

Le gouvernement espagnol doit apercevoir dans ce sentiment une preuve incontestable de notre sin-

cere anxiété pour l'indépendance et la stabilité de la mouarchie espagnole, et pour la prospérité et l'honneur de l'Espagne, puisqu'il est évident que l'indépendance d'une nation doit poser sur les bases de sa force intérieure et de son esprit public, et qu'aucun pays ne peut atteindre ni conserver le bonheur et la gloire, en se fiant implicitement sur une aide étrangere."

Que l'Espagne suive cet avis; qu'elle corrige l'ensemble du système de son département militaire, ainsi que la faiblesse et l'insuffisance de son pouvoir exécutif; qu'elle ait une autorité plus uniforme et plus concentrée, et nous en répondons, elle n'entendra plus parler d'aucune dispute soit avec M. Wellesley, soit avec aucune autre autorité britannique. Mais toute la politique de notre alliance sera frustrée aussi long-temps que l'on verra continuer un ordre de choses également opposé au bonheur de la nation espagnole et à la prospérité de la cause commune; et que le caractere et la conduite du gouvernement local seront de nature à arrêter, à l'avantage de la France, tous les secours que l'Angleterre peut offrir à l'Espagne.

Rapport du Comité nommé par la Chambre des Communes pour interroger les Médecins qui ont soigné le Roi durant sa Maladie, sur l'Etat de la Santé de Sa Majesté.

Le Dr. M. Baillie.

Question.—L'état de la santé du Roi est-il tel qu'il ne puisse pas venir en personne au Parlement, ni vaquer à aucune espece d'affaires publiques?——*Réponse.*—L'état de la santé du Roi est tel qu'il ne peut pas venir au Parlement, ni vaquer aux affaires publiques.

Quel est l'état physique de S. M.?—L'état physique de la santé de S. M., lorsque je l'ai quittée Lundi dernier, et généralement depuis quelque temps, a été très-peu dérangé.

Quel est l'état mental de S. M.?—Les égarements de la raison de S. M. paraissent avoir une empreinte aussi forte que durant aucune partie de sa maladie; cependant depuis quelques semaines S. M. a été en état de raconter des anecdotes plus clairement que durant les deux ou trois mois antérieurs à cette époque.

Considérant l'état de S. M. au physique et au moral, depuis le dernier interrogatoire que vous avez subi devant un comité de cette Chambre, êtes-vous d'avis aujourd'hui que la guérison de S. M est probable ou improbable?—Je crois que la guérison de S. M. est grandement improbable.

Etes-vous d'avis que la guérison de S. M. est désespérée?—Je ne puis pas dire que la guérison de S. M. soit absolument sans espoir, mais je la crois néanmoins extrêmement improbable.

Sur quoi fondez-vous votre opinion que la guérison de S. M. est grandement improbable?—Je pense que la guérison de S. M. est grandement improbable, parce que sa maladie dure depuis tant de mois, et qu'au moral son état est beaucoup plus mauvais qu'il n'était il y a huit ou dix mois; parce que S. M. est plus avancée en âge, et parce que l'indisposition de S. M. a pris une forme plus déterminée que dans aucune de ses maladies précédentes.

L'infirmité mentale de S. M. a-t-elle atteint son degré actuel progressivement ou subitement?—On peut dire que le degré actuel de l'infirmité de S. M. s'est manifeté pres-

que subitement ; l'état moral du Roi était beaucoup meilleur vers la fin de Juin ; au commencement de Juillet, sa raison a été affectée par tous les égarements qui ont continué depuis.

Avez-vous jamais vu un exemple de la guérison d'une personne dans des circonstances exactement semblables à celles où S. M. se trouve à présent, sous le rapport de l'état mental ?—Mon expérience dans les maladies de cette classe en général est très-bornée ; je n'ai jamais eu connaissance d'aucun cas exactement semblable, sous tous les rapports, à celui de S. M. La seule personne que j'aie connue, à peu près de l'âge de S. M., et dont l'esprit était dérangé, n'a pas été guérie.

A l'époque de ce changement subit de mieux en pis qui est survenu dans l'état de S. M. au mois de Juillet, l'état de S. M. au physique a-t-il été détérioré, et S. M. a-t-elle été en danger ?—Je ne puis pas me rappeler exactement les circonstances particulières qui ont accompagné le dérangement de la santé de S. M. à cette époque précise ; mais l'idée qui en est restée dans mon esprit, est que l'état de S. M. au physique n'était pas pire à cette époque qu'il n'a été généralement dans le cours de son indisposition.

Les paroxismes de la maladie mentale ont-ils été, à cette époque, ou sont-ils à présent, assez graves et assez violents, pour que, pendant leur durée, leurs effets puissent mettre la vie de S. M. en danger ?—Dans quelques-uns des plus violents paroxismes de la maladie du Roi, on pourrait peut-être dire qu'il a été exposé à quelque danger, mais il n'a jamais paru être considérable ; quant à l'état actuel de sa maladie, je crois que sa vie n'est aucunement en danger.

Pouvez-vous dire depuis quand vous avez formé l'opinion que la guérison de S. M. était improbable ?—J'ai commencé à avoir moins de confiance dans le rétablissement de S. M. à l'époque du rapport de Juillet ; au commencement d'Octobre je pensais que la guérison était très-improbable ; et maintenant mon opinion sur l'improbabilité de la guérison de S. M., est plutôt fortifiée qu'affaiblie.

Dans votre opinion, les facultés de S. M., quant à la perception et à la mémoire, sont-elles essentiellement détériorées ?—La perception et l'entendement de S. M. me paraissent aussi subtils qu'à aucune époque de son indisposition ; sa mémoire paraît être affaiblie, mais à un dégré très-peu considérable.

Il s'est retiré.

LE DR. W. HEBERDEN.

L'état de la santé de S. M. est-il tel qu'elle ne puisse pas venir en personne à son Parlement et vaquer à aucunes affaires publiques?—Il rend S. M. incapable de venir en personne à son Parlement et de vaquer à aucune affaire publique.

Quel est l'état actuel de la santé physique de S. M.?—Il est très-peu différent de l'état naturel de la santé de S. M.

Quel est l'état présent de S. M. au moral?—L'état de l'esprit de S. M. est très-dérangé.

Considérant l'état de S. M. au moral et au physique, depuis le dernier interrogatoire que vous avez subi devant un comité de la Chambre des Communes, êtes-vous maintenant d'avis que la guérison de S. M. est probable ou improbable?—Improbable.

A quel degré la considérez-vous comme improbable?—Elle est grandement improbable, mais non à un extrême degré.

Etes-vous d'opinion que la guérison de S. M. est sans espoir?—Non.

Votre opinion est-telle que tout ce qu'on peut dire de la perspective de la guérison de S. M., c'est qu'elle n'est pas sans espoir?—Non. S. M. depuis le milieu du mois de Juillet dernier jusqu'à la seconde semaine de Décembre, m'a paru être plus uniformément dérangée dans sa raison, qu'elle ne l'avait été jusqu'à cette époque; si le même degré de dérangement avait duré, je pourrais peut-être considérer la condition de S. M. comme presque désespérée; mais l'amélioration subséquente, quoiqu'elle ait été légère, me fait concevoir une idée plus favorable de sa cessation.

En quoi a consisté cette légere amélioration?—Elle consiste en ce que S. M. est plus en état de converser, et en ce qu'elle n'a plus ces idées erronées dont elle était préoccupée auparavant.

Doit-on entendre que l'esprit de S. M. n'est pas si fortement frappé des erreurs qui l'occupaient auparavant, qu'il l'était au milieu du mois de Juillet dernier?—Les erreurs dont je parle ont affecté l'esprit de S. M. entre le milieu du mois de Juillet et la fin d'Août. Depuis la seconde semaine de Décembre, l'esprit de S. M. m'a paru être plus lucide, et plus dégagé de l'égarement où il avait été vers la fin du mois d'Août.

Les égarements qui existaient dans l'esprit de S. M avant le milieu du mois de Juillet, subsistent-ils toujours au même degré qu'auparavant ?—Les égarements et le caractere de la maladie de S. M. en général m'ont paru différents de ce qu'ils étaient à aucune autre époque précédente de la maladie de S. M., et quoiqu'il subsiste encore quelques-unes des idées dont l'esprit de S. M. était occupé au commencement de sa maladie, la plupart de ces idées sont survenues depuis le milieu de Juillet.

Il est entendu que vous dites que les égarements qui ont frappé l'esprit de S. M. depuis le milieu de Juillet, jusqu'à la seconde semaine de Décembre, étaient tout-à-fait différents de ceux dont il avait été saisi antérieurement à la mi-Juillet. —Oui.

Et il est entendu que vous dites que ces égarements ont cessé, ou du moins qu'ils ont beaucoup diminué ?—Quelques-uns ont cessé.

Dites si les erreurs dont l'esprit de S. M. était occupé avant le milieu de Juillet, l'occupent encore à présent ?—Je crois que je dois remonter à l'histoire de la maladie du Roi, depuis le mois de Février dernier jusqu'à la fin d'Avril. L'état de S. M. avait paru s'améliorer essentiellement, dans les mois d'Avril, Mai, et Juin ; il a paru des symptômes de la maladie au commencement de Juillet, il a paru y avoir un nouvel accès de maladie, si différent dans son caractere de l'état antérieur de S. M., que je la regarde dans le fait comme une nouvelle maladie.

L'ancienne maladie a-t-elle continué en même temps que la nouvelle maladie ; ou lorsque la nouvelle maladie s'est manifestée dans l'esprit, l'ancienne maladie a-t-elle semblé être éteinte ?—Lorsque la nouvelle maladie s'est manifestée au commencement du mois de Juillet, quoique S. M. ne fût pas rétablie de sa premiere indisposition, cependant je ne suis pas convaincu que l'esprit de S. M. fût encore frappé à cette époque d'aucunes erreurs particulieres.

Aucune des erreurs qui occupaient l'esprit de S. M. avant le milieu de Juillet le possedent-elles maintenant ?—L'esprit de S. M. est encore sujet au même genre de faux raisonnement ; mais je ne crois pas que pendant un certain temps antérieur au commencement de la maladie actuelle dans le mois de Juillet, il restât dans l'esprit de S. M. aucune impression de faits faux.

Ainsi l'égarement d'esprit de S. M. tel qu'il faut comprendre que vous le décrivez, consistait seulement en faux

raisonnements; faut-il comprendre que tel était le seul égarement d'esprit de S. M. avant cette époque ?—Je crois que pendant deux ou trois mois avant Juillet, tel avait été l'état de l'esprit de S. M.

Cette disposition d'esprit subsiste-t-elle encore ?—Oui.

Ces faux raisonnements s'appliquaient-ils à beaucoup de sujets, ou à quelques-uns seulement ?—Ils se bornaient principalement à quelques-uns ; mais il y avait beaucoup de sujets relativement auxquels on ne pouvait pas compter sur le jugement de S. M.

L'esprit de S. M. continue-t-il d'être occupé de ces sujets particuliers dont vous dites qu'il était principalement frappé à cette époque ?—Oui.

Lorsque l'esprit de S. M. est occupé de ces sujets, dont vous dites qu'il était principalement frappé, est-il actuellement sujet aux mêmes faux raisonnements qu'auparavant ? —Oui.

Vous avez dit que vous considériez la guérison de S. M. comme grandement improbable ; avez-vous j'amais appris qu'aucune personne dans la même situation, quant à l'état mental, que celle où est maintenant S. M. et du même âge que S. M., ait été guérie d'une maladie semblable à celle de S. M. ?—Je n'ai jamais connu aucune personne ayant la même maladie et le même âge que S. M.

Y a-t-il long-temps que vous êtes d'opinion que la guérison du Roi est grandement improbable ?—Peut-être depuis les derniers jours d'Août.

Il s'est retiré.

[*La Suite dans un autre Numéro.*]

LE GÉNÉRAL SIMON.

Le général de brigade Simon, qui avait été fait prisonnier à Busaco, et qui était à Odiham sur sa parole d'honneur, avait manqué à sa parole et s'était enfui et caché. Un avertissement du bureau des transports avait promis une récompense de cent guinées à celui qui appréhenderait ledit général Simon, se disant baron ou chevalier de l'Empire français, accusé, outre la violation de sa parole, d'être lié avec quelques personnes de ce pays-ci, pour entretenir une correspondance criminelle; plus une autre récompense de dix guinées, pour l'appréhension de Philippe Boiron, chirurgien français, également prisonnier de guerre, lequel avait accompagné le général Simon dans sa fuite, et vingt pounds de gratification pour la conviction de tout sujet britannique qui aurait aidé le général Simon dans sa fuite.

Le général Simon a été arrêté de la manière suivante, le Mercredi 15 de ce mois. Une personne appartenant au bureau des transports découvrit qu'il y avait une correspondance criminelle établie entre le général Simon et le chirurgien Boiron (ou Boisen) et le gouvernement Français. L'objet de cette correspondance était de faire débarquer un nombre considérable de troupes sur la côte du Cornwall, et le général Simon s'engageait de prendre les arrangements nécessaires pour les faire joindre par les prisonniers. Le commis du bureau des transports qui avait fait cette importante découverte, s'est donné les plus grandes peines et a mis la plus grande activité, conjointement avec Lavender, Wickery, et Atkins, officiers de police, à suivre la trace et à capturer la personne du général et de son compagnon. Mercredi matin, ayant été informés que l'on avait vu à Richmond deux étrangers qui répondaient au signalement publié, ils s'y rendirent, mais sur les informations qui leur furent données, ils s'assurerent que les deux étrangers qui y avaient passé en chaise de poste, n'étaient pas ceux qu'ils cherchaient. Ils se rendirent alors par des chemins de traverse à Honslow, supposant que les fugitifs à la recherche de qui ils étaient, passeraient par-là en se rendant d'Odiham sur la côte de Kent. A Honslow, ils eurent connaissance qu'il y avait passé des Français, répondant complétement à la description

qui en avait été faite, et qu'ils s'étaient rendus à Londres en chaise de poste. Ils s'assurerent que la chaise de poste les avait mis à terre dans Piccadilly, au coin de Dover-street, où l'on perdit leur trace. Il se présenta alors à l'esprit des commis du bureau des transports et des officiers de police, que ces fugitifs étaient allés chez un docteur français de Dover-street, qui avait été soupçonné de correspondre avec le général Simon. On s'assura qu'effectivement ils y avaient passé, mais qu'ils ne s'y étaient arrêtés que très-peu de temps. Après quelques informations, les officiers en question se rendirent dans Pulteney-street, où demeure une dame Guion, ci-devant directrice du bureau de la Diligence de Paris, où ils trouverent trois Français ; ils crurent que l'un d'eux était le général, mais il ne tarderent pas à s'apercevoir de leur méprise : cependant leur peine ne fut pas perdue, car ils s'assurerent que ces trois hommes étaient d'autres prisonniers qui avaient violé leur parole d'honneur. Ils arrêterent en conséquence tout ce monde là, et ils les conduisirent tous à Bridewell.

Après quelques autres enquêtes, les officiers se rendirent dans une maison située dans Pratt-street, Camden-town, à un mille hors de Londres. Ils frapperent un seul coup à la porte, et il leur fut répondu par une servante dans la petite cour en avant de la cuisine. L'officier qui avait frappé à la porte lui dit qu'il avait besoin de parler au monsieur qui logeait dans la maison. Cette fille répondit effrontément que personne n'y était logé, et refusa d'ouvrir. La maniere dont elle répondit ne laissa plus de doute que le général Simon ne fût dans cette maison. Les officiers l'ayant entourée en conséquence, passerent par-dessus le mur du jardin, et à la lueur des chandelles, ils virent qu'il y avait quelques hommes dans le parloir du rez de chaussée ; ces personnes disparurent et les chandelles furent éteintes. Lavender frappa encore un coup à la porte ; la servante lui répondit encore de la cour de la cuisine ; il lui dit qu'il avait une lettre à remettre à sa maîtresse et qu'il ne pouvait la délivrer qu'à elle. La fille refusa itérativement d'ouvrir la porte. Lavender la menaça de tirer sur elle, si elle n'ouvrait pas : mais il ne fut pas possible d'intimider cette fille, elle le défia de le faire. Pendant ce temps-là, les autres officiers étaient entrés par les derrieres de la maison, et ils avaient trouvé le général et son docteur dans une cuisine de derriere. Ils furent tous enlevés, et conduits devant M. Nares, le magistrat, qui leur fit subir examen, ainsi qu'à la maîtresse de

la maison qui était une française. D'après leurs dépositions on a arrêté un très-grand nombre de Français qui correspondaient avec le général Simon, et qui faisaient ici les officieux pour assister en général tous les prisonniers français. Une partie a été fourrée à Bridewell (le Bicêtre de Londres), *digne séjour de ces esprits pervers.* Les fugitifs et quelques autres ont été envoyés de là au ponton à Chatham, Samedi 18.*

---

* Nous n'aurions pas relevé, sans cette circonstance, une des mille impostures que ne cesse de vomir ici l'échappé de la police de Paris, que nous avons déjà eu occasion de signaler plus d'une fois à l'exécration publique. Ce misérable, dont le style grossier et ordurier, dont les solécismes latins, dont les bévues géographiques, les erreurs politiques, les mensonges évidents sont le déshonneur de la presse à Londres comme ils l'étaient à Paris ; ce misérable, dis-je, cherchait bassemnet à insinuer, il y a quelques semaines, dans sa stupide feuille, que le général Simon m'avait offert de m'acheter mon journal pour dix mille livres sterling ! Que répondre à d'aussi ineptes calomnies ? Je me contentai alors d'en lever les épaules, me rappelant le motto de ce garnement : *vous ne savez pas de quoi je suis capable.* Aujourd'hui pourtant, je me dois de déclarer, que je n'ai vu de ma vie la face du général Simon ; que je n'ai jamais eu de relation directe ou indirecte avec lui ; que sans la gazette de la cour, qui rendit compte de la bataille de Busaco, je n'aurais jamais su qu'il existait au monde un général Simon ; que j'ai la plus souveraine horreur pour tout ce qui est pris au service du Tyran du monde ; que je ne réponds à aucune lettre de prisonniers français ; et que si, en dernier lieu, ce malheureux capitaine marchand Dutache, qui était de mon pays, qui avait été au service de mon pere, qui s'était adressé à moi à plusieurs reprises sans recevoir de réponse, et qui vient d'être fusillé tout-à-l'heure à son arrivée à Morlaix, n'avait eu de rapports en Angleterre qu'avec moi, il serait encore vivant et tranquille dans son cautionnement. Je défie que l'on prouve avoir jamais lu mon nom mêlé dans une seule de ces machinations d'intrigants qui spéculent sur le sang d'autrui, et qui souvent sont les premiers à dénoncer leurs dupes pour hériter de leurs dépouilles. Il est des moyens plus nobles de servir la cause, et ce sont ceux-là seuls qu'on me verra toujours employer.

LE LOGOGRAPHE,

OU

LE MONITEUR SECRET.

No. XXXVI.

" Son empire est détruit, si l'homme est reconnu."

Lettre de Monseigneur de Pradt *à Son Eminence le Cardinal* Maury.

On dit, Monseigneur, que V. Em. accuse non-seulement mes opinions religieuses, mais même ma conduite politique; que vous témoignez du mépris pour ma personne, de l'inquiétude sur mes principes, et que vous voyez avec peine les bontés dont S. M. I. m'honore, dans la crainte, dites-vous, que je n'acquière une influence également funeste à l'église et à l'état. J'ai, ajoutez-vous, une politique versatile, une morale relâchée; j'aime les plaisirs, le pouvoir et l'argent; je sais flatter avec art, m'insinuer avec adresse; enfin, si l'on en croit vos préventions et vos prophéties, sans avoir les talents du cardinal Dubois, je promets de renouveler les scandales de son ministere, si jamais j'arrive au poste où mon ambition aspire et où peut me porter l'erreur du souverain. Des erreurs, Monseigneur! vous savez si Napoléon en commet dans le choix des hommes dont il se sert; et d'ailleurs oublierait-il jamais assez ce qu'il doit à sa gloire pour déposer l'autorité dans les mains d'un premier ministre? Vos craintes

sont donc simulées ; je vais vous prouver que vos préventions n'ont guere plus de fondement.

Nous ne devons pas nous reprocher notre vie passée, Monseigneur ; notre réputation ne peut rien gagner aux souvenirs que réveilleraient les récriminations, et comme je n'ai jamais eu votre célébrité, je n'ai pu donner les mêmes scandales que vous. Rappelez-vous que votre conduite publique avait fait oublier votre vie privée, et que ce fut le courage de la résistance que vous opposâtes à la révolution, plutôt que la sévérité de vos mœurs et la sincérité de vos opinions religieuses, qui vous valut les honneurs de l'épiscopat et le rang distingué que vous occupez dans l'église. En servant Napoléon, je n'ai violé aucun engagement solennel, démenti aucune déclaration publique, j'ai choisi mon maître tandis que vous abandonniez les vôtres. En me prêtant aux vues de l'Empereur pour établir sa suprématie spirituelle à la même hauteur et sur les mêmes bases que sa suprématie temporelle, je n'ai pas manqué à la reconnaissance que je devais aux Papes de qui je n'ai reçu aucunes faveurs, ni sacrifié un pouvoir dont j'avais reconnu la légitimité. Vous le voyez, Monseigneur, nos positions étaient différentes et nos devoirs opposés, et si l'un de nous deux doit être accusé d'être sans principes ou d'avoir manqué à ceux qu'il a hautement professés, ce n'est pas moi. Non que je veuille, Monseigneur, blâmer le parti que vous avez pris de vous dévouer aux vues du grand Napoléon ; mais j'ai voulu seulement vous prouver que les anciens principes ne sont pas toujours les plus stables, et qu'un homme, dans les circonstances si variées et si extraordinaires créées par la révolution a été plus sage de n'avoir point de principes que d'en afficher qu'il a ensuite été obligé de démentir hautement par nécessité, par ambition ou par frayeur. Cependant comme nous sommes destinés à nous rencontrer souvent dans les mêmes conseils, et à exercer les mêmes fonctions, je veux,

sans prétendre vous donner le droit de me juger, vous fournir cependant les moyens de le faire avec plus d'impartialité, et le tableau de ma conduite politique rapidement tracé, répondra une fois pour toutes à vos inculpations et à vos doutes.

Nous n'avions jamais eu aucun point de ressemblance ni de rapprochement jusqu'au moment où des motifs opposés nous ont jetés dans la même cause et nous ont fait servir le même maître. Vous vous couvriez de gloire à l'époque où je quittais la France pour aller végéter dans quelque coin de l'Allemagne, froidement traité, et même quelquefois insulté par les émigrés dont je ne partageais ni les opinions, ni les vœux, ni les espérances. N'ayant rien à attendre de leur parti, rien à gagner à leurs succès, et prévoyant même leurs revers, je tournai mes regards vers ce parti mitoyen qui se fortifiait des débris des partis vaincus ou découragés, et dont le noyau, formé d'hommes adroits ou éclairés, se tenait à l'abri des orages et des écarts de la révolution, afin d'en recueillir un jour les fruits. Il ne me fut pas difficile de prévoir que ce serait à lui qu'en dernier résultat le pouvoir resterait, et que comme il y arriverait au moment de l'épuisement des factions, il s'y maintiendrait avec moins de difficulté, et finirait, peut-être, par y donner une organisation stable. Dèslors on me vit courtiser tous les hommes que les crises de la révolution obligeaient de quitter la France, après avoir joué un rôle dans ses armées ou dans ses conseils; je courtisai la correspondance des députés proscrits, des journalistes chassés, des généraux destitués; et de leurs opinions diverses, de leurs renseignements réunis, je pus me former sur la révolution et ses résultats des idées justes quant à la conduite qu'il fallait tenir pour ne pas être toujours du nombre des vaincus. Je ne négligeais pas cependant, pour ne pas paraître abandonner entièrement le parti contre-révolutionnaire, de communiquer à ses chefs une partie des renseignements que

je recueillais, ayant soin de les présenter toutefois sous un point de vue qui leur prouvât que leur cause n'était pas désespérée et que j'y tenais toujours par sentiment et par conviction, sans cependant partager les opinions trop exaltées ou les espérances trop vives de la portion de leurs partisans qui se croyait toujours à la veille d'une restauration complete. Je ne négligeai pas non plus ceux des envoyés de l'Angleterre qui, distribués sur le continent, avaient la mission de rassembler tous les faits, toutes les idées, de consulter toutes les opinions qui pouvaient servir à éclairer la marche de leur gouvernement dans sa lutte contre la révolution française. J'avais donc trois genres de correspondance, et trois nuances diverses à observer dans la maniere dont je présentais mes renseignements et mes aperçus. Avec les agents de la maison de Bourbon, je ne relevais que les erreurs du parti contre-révolutionnaire sans combattre ses vœux ni décourager ses espérances, et je cherchais à donner à ma censure l'excuse de la loyauté ; avec les envoyés de l'Angleterre, je cherchais à lier l'intérêt et les vues de leur gouvernement avec la marche future de la révolution, et à prouver qu'il devait être indifférent à la nation britannique qu'un Bourbon, un général ou un magistrat gouvernât la France, pourvu que l'autorité y fût établie sur des bases stables et sur des principes conservateurs ; je parcourais toutes les hypotheses qui s'offraient pour la fondation d'un pouvoir réparateur et conservateur dans ce pays, et je rattachais toujours sa possibilité au rétablissement de l'influence des hommes avec lesquels j'avais des relations, enfin avec ces derniers, c'est-à-dire, les généraux, les députés, les littérateurs qui avaient, à diverses époques de la révolution, été proscrits à cause de leur modération et du refus qu'ils avaient fait de servir des gouvernements factieux ou méprisables ; j'employais le langage de la flatterie, je cherchais à leur persuader que les destinées de la France reposaient dans leurs mains, et

qu'ils étaient plus forts dans leur exil que lorsqu'au milieu de la capitale, des conseils ou des armées, ils cherchaient à s'opposer à la marche d'une révolution qu'il fallait laisser épuiser par sa propre violence avant de l'attaquer en face et de prétendre la décomposer. Par cette marche adroite, je parvins à sortir de l'obscurité, à me faire consulter par ceux qu'intérieurement je détestais, et à obtenir quelqu'assistance de la générosité de ceux dont je paraissais toujours suivre les intérêts et flatter les vues dans le progrès de mes idées et de mes communications. Enfin je saisis la circonstance de la convocation du congrès de Rastadt pour prendre un rang parmi les écrivains politiques du jour. Cette brochure où je mêlai des plans de campagne avec des spéculations politiques, des opinions philosophiques avec des principes assez sains, qui fit dire au feu duc de Brunswick : " Je prendrais volontiers cet abbé pour mon aide-de-camp," qui me valut les compliments et les faveurs du ministre anglais à Hambourg, une approbation assez froide, mais cependant assez flatteuse de la part des hommes éclairés du parti révolutionnaire, et qui fixa sur moi la bienveillance du parti mitoyen dans lequel je brûlais de m'initier ; cette macédoine enfin, où je flattais Buonaparté tout en paraissant m'effrayer de son ambition et de ses moyens, fit ma fortune, et c'est à elle que je dois le rang que j'occupe dans l'église, et la faveur secrette dont vous paraissez tant redouter les résultats.

J'avais sagement prévu, depuis le 18 Fructidor, qu'un jour le pouvoir souverain tomberait dans les mains d'un militaire, et que ce militaire serait Buonaparté, si toutefois, il avait l'adresse d'échapper à l'inquiétude des Jacobins, ennemis naturels de tous les généraux ambitieux, et à la jalousie du directoire, que ses divisions intérieures n'empêchaient pas de se coaliser contre tous les individus dont la gloire contrastait avec son existence honteuse et méprisée. Je vis en même temps que les hommes qui régneraient

avec le militaire que la force des circonstances porteraient au pouvoir, ne seraient ni les chefs des contre-révolutionnaires, ni ceux des Jacobins, mais bien ceux qui dans les opinions les plus opposées avaient montré une modération qui ne les avait rendus odieux ni à l'Europe ni à la France, et c'est parmi ceux-là que je cherchai des amis et des protecteurs. Je ne fus pas un des derniers, Monseigneur, à venir à Paris après le 18 Brumaire, courtiser la fortune, étudier l'opinion et juger la marche du nouveau gouvernement. Au moyen des liaisons que j'avais formées en Allemagne avec les hommes d'état rappelés par Buonaparte et placés par lui à la tête de ses conseils, je me trouvai bientôt initié dans les coteries politiques et dans les cercles des nouveaux gouvernants. Je déjeûnais avec Dumas et Portalis, je dînais avec Michaud auteur royaliste; j'assistais aux conférences nocturnes qui se tenaient chez Pastoret, et je soupais avec Syégès. Cependant malgré mes liaisons avec les premiers personnages de l'état et avec plusieurs journalistes estimés, personne ne me faisait entrevoir de l'avancement, et lorsque je parus m'étonner de l'oubli dans lequel on me laissait, que je parlais de mon zele, de mon dévouement, Portalis à qui je faisais ces confidences, me dit: " Mon cher abbé, votre moment n'est pas encore venu; nous devons, d'abord pourvoir les hommes qui ayant appartenu aux diverses assemblées législatives, se croient des droits aux places nouvellement créées. Vous n'êtes pas connu dans la révolution, vous n'avez aucune influence, vous ne tenez à aucun parti; et nous, qui voulons détruire toutes les influences et tous les partis, nous cherchons à nous attacher les hommes qui, par leurs prétentions ou leur crédit, pourraient embarrasser notre marche. Votre temps viendra, mais en attendant, comme vous êtes prêtre, jetez-vous dans la religion, cela vous fera vivre; et si vous servez les vues du chef de l'état, vous pourrez aller très-loin." Mais, lui dis-je, j'ai plus étudié la politique que la théologie, et la

plus souvent les journaux que mon bréviaire ; je ne me souviens même pas d'avoir fait un seul acte de religion depuis que j'étais au séminaire."

" Eh ! mon cher abbé," me répliqua Portalis, " nous avons déjà assez de théologiens dont les objections nous fatiguent, et de prêtres dont les scrupules nous inquiètent, vous êtes précisément l'homme qu'il nous faut ; essayez de former un parti pour le gouvernement parmi les éléments de notre nouveau clergé, ce sera le moyen de neutraliser l'ancien." La tentation était forte, Monseigneur, aussi forte que celle qui vous a ramené en France, je n'y résistai pas, et bientôt je fus évêque, aumônier de Buonaparté ; j'eus enfin toutes les petites faveurs qui pouvaient me prouver qu'on était content de mes services, et qu'on y aurait encore recours dans l'occasion. Vous voyez, Monseigneur, que la diversité de nos opinions, l'opposition de nos principes sont venues de la différence de notre position : votre défense courageuse de la religion et du clergé dans l'assemblée constituante vous obligeait à conserver un vernis orthodoxe, si vous vouliez rattacher à votre réputation quelques-uns des souvenirs de votre ancienne gloire. Quant à moi qui n'étais connu que par mon scepticisme, et qui aurais mieux fait un traité de tactique qu'un commentaire sur l'écriture sainte, je me mis à la tête des indifférents, des ennemis du Pape et des principes ultramontains. Je n'étudiai de la religion que ce qu'il en fallait pour m'aider à soutenir la doctrine du gouvernement, et je me fortifiai de tous les arguments et de tous les exemples que l'histoire fournit contre l'ambition des Papes et leurs prétentions exagérées. Mon rôle dans le concile se trouvait d'après cela tout tracé, et la manière dont je l'ai rempli m'a fait appeler l'Ulysse du concile. Il était dans la politique de Buonaparté d'envoyer au Pape, comme conciliateur, l'homme qui, dans la réunion des évêques, s'était le plus fortement prononcé contre lui ; je partis ; je me présen-

tai à Sa Sainteté qui d'abord refusa de me voir. Jamais un affront ne m'a rebuté, et je sus, dans cette circonstance, sacrifier mon amour-propre, la dignité même de mon caractere au succès de ma mission. Vous savez le reste, Monseigneur; vous savez que si je n'ai rien obtenu de positif, j'ai été cependant assez près de réussir pour donner de vives inquiétudes aux cardinaux italiens. L'Empereur daigna me sourire à mon retour; cet accueil me récompensa de toutes mes peines, et bientôt je sus qu'il me réservait l'honneur de célébrer dans votre cathédrale l'anniversaire de son couronnement. Je sais avec quel mépris vous avez traité mon discours; je sais que vous avez dit qu'il était plus digne de la tribune que de la chaire, que ce n'était qu'une déclamation profane scandaleusement farcie de citations de l'écriture. Mais, Monseigneur, ce discours a plu à l'Empereur, à ses généraux et à l'armée, et avec de tels suffrages, on peut bien se consoler de n'avoir ni le vôtre ni celui de vos amis.

Voilà, Monseigneur, toutes les explications que vous recevrez de moi; je vous les ai données moins pour briguer votre estime que pour vous montrer que je connais vos déclamations contre moi, que j'apprécie votre position et la mienne, et qu'il vous sera difficile d'ébranler un crédit qui repose sur la confiance dont m'honore notre maître commun. Enfin, vous craignez que la faveur du monarque n'aille jusqu'à me donner une place dans le ministere; mais êtes-vous assez peu au fait des intentions de Napoléon et de ce qui a produit la disgrâce du duc d'Otranto, et le renvoi du prince de Bénévent, pour croire qu'à moins d'une grande altération dans ses idées et dans sa politique, l'Empereur prenne un ministre dans son clergé ? D. P.

Errata du dernier Logographe.

Dum deliberatur Trojæ, lisez : *Romæ*.
De M. Malines, *lisez* : M. de Malines.

MARTINIQUE, GUADELOUPE, &c.

Nous nous empressons de rectifier une erreur qui s'est glissée dans le rapport des débats parlementaires que nous avons inséré dans notre dernier numéro. Le paragraphe par lequel nous avons annoncé que M. Wharton avait proposé à la Chambre des Communes un bill pour admettre les sucres de la Martinique et de la Guadeloupe dans les entrepôts britanniques sur le pied des produits coloniaux anglais ; ce paragraphe, disons-nous, était traduit d'un des meilleurs papiers anglais du matin ; mais nous sûmes trop tard, pour pouvoir le corriger, que cette faveur ne s'étendait pas jusqu'à admettre les denrées des deux îles en question pour la consommation du pays. Le bill qui a passé n'avait pour objet que de confirmer légalement une indulgence que l'on accordait depuis six mois aux propriétaires de ces sucres, en leur faisant payer sur le taux des droits imposés aux sucres anglais, les droits que l'on prélève sur la différence entre les poids d'entrée et de sortie de ces sucres, c'est-à-dire, sur le déchet qu'ils éprouvent pendant qu'ils restent en magasin. Cet avantage négatif est d'assez peu d'importance ; mais nous n'en espérons pas moins que la justice du gouvernement et du parlement britannique ne tardera pas à venir au secours des Martiniquais et des Guadeloupiens, et à prendre leurs pétitions et leurs suppliques en considération.

En attendant, si nous leur avons donné un sujet de joie illusoire, ce *désappointement* sera adouci par la hausse survenue depuis quelques jours dans le prix de leurs denrées, ainsi qu'ils le verront par la note des prix courants que nous avons insérée dans notre présent numéro.

OCCURRENCES NAVALES.

Perte des Vaisseaux le St. George et le Defence.

Copenhague, le 31 *Décembre.*—Avis a été reçu ici que le vaisseau anglais le St. George de 98 canons, commandé par l'amiral Reynolds, et le Defence de 74, capitaine Atkins, ont été jetés à la côte le 24 Décembre au matin, sur la côte de la baronie de Ryssensteen, dans le district de Ring Koobing. L'équipage du premier vaisseau consistait en 850 hommes, et celui du dernier en 530, non compris les officiers; une demie heure après que le Defence eût touché, il se brisa en pieces, et la totalité de l'équipage fut noyée à l'exception de cinq matelots et d'un soldat de marine, qui se sauverent sur quelques débris du naufrage. Le corps du capitaine fut jeté par les vagues sur le rivage. Le lendemain dans l'après-midi, on aperçut de terre une partie de la dunette et de la poupe du St. George, sur laquelle on découvrit beaucoup de monde qui se tenait. On vit aussi un morceau du mât sur lequel se mirent plusieurs matelots; mais la force du courant qui portait au Sud et la violence du vent qui soufflait du N. N. O. enleverent ces malheureux avant qu'ils pussent gagner la terre: quelques-uns essayerent de se sauver sur un radeau, mais selon les rapports que nous avons reçus, ils ont péri. Il a aussi été reçu des rapports de Lemvig, portant que le St. George a été entierement englouti, et qu'il n'y a eu que 12 hommes de son équipage de sauvés. Le bâtiment était à 900 toises du rivage.

Les six hommes sauvés du Defence ayant été interrogés, ont déposé, que la premiere cause de leur malheur provenait de ce que le St. George ayant perdu

ses mâts le mois dernier dans un coup de vent, devant Lolland dans le Belt, conséquemment lorsqu'il vint dans les mers du Nord, il ne pouvait pas tenir le vent, ni même rester avec la flotte qui était partie de Wingo, près de Gottenbourg, le 16 de ce mois, et qui consistait en huit vaisseaux de ligne, savoir : le *Victory* de 100 canons, amiral Saumarez, commandant en chef, le *St. George* de 98 canons, amiral Reynolds, le *Dreadnought* de 98, le *Vigo* de 74, amiral Dixon, le *Cressy* de 74, *l'Orion* de 74, le *Hero* de 74, et le *Defence* de 74, indépendamment d'un certain nombre de bâtiments de moindre rang, et d'une flotte d'environ 150 voiles de bâtiments marchands. Comme il faisait un coup de vent violent, l'amiral Saumarez donna ordre au *Cressy* et au *Defence* de tenir compagnie au *St. George*. Le *Hero* et quelques autres bâtiments plus petits, eurent ordre, comme le vent était contr'eux, de retourner à Wingo, tandis qu'une partie des bâtiments marchands qui s'étaient séparés des autres vaisseaux de ligne continuaient leur route pour l'Angleterre. Le *St. George*, le *Defence* et le *Cressy*, tinrent la mer du Nord pendant cinq jours, en portant au Sud Ouest, avec un coup de vent affreux de O. N. O. et jusqu'à ce qu'enfin ils eurent à lutter contre un coup de N. O. terrible, qui fit perdre les deux premiers. On ignore si le *Cressy* a échoué ou s'il a pu parer la tempête.*

Le Vendredi 17, M. Yorke, premier Lord de l'Amirauté, dit dans la Chambre des Communes au sujet des déplorables naufrages qui viennent d'avoir lieu, que relativement au vaisseau le *Hero*, la perte de ce bâtiment provenait d'un de ces calculs erronés

---

* Le Cressy est heureusement arrivé.

dans la navigation, qui sont inévitables dans des mers dangereuses pendant le mauvais temps. Les officiers qui étaient à bord de ce vaisseau se croyaient auprès des côtes d'Angleterre dans le temps même où ils échouaient sur les bas fonds de la côte de Hollande, et ils se perdirent absolument de la même maniere que le *Minotaur* la guerre derniere. M. Yorke dit encore qu'il y avait quelque différence dans le malheureux cas du *St. George* et dans celui du *Defence*. Il avait été donné ordre à l'amiral commandant la station de la Baltique de ne pas retarder le départ du dernier convoi venant en Angleterre, sous quelque prétexte que ce fût, passé le 1er Novembre; mais il était laissé à sa discrétion de le faire revenir plus tôt s'il y avait lieu. L'Amiral Reynolds fit voile en conséquence d'Hano le 1er. Novembre, mais les coups de vents l'obligerent trois fois à rentrer, et finalement il ne put appareiller de ce mouillage avant la mi-Novembre. Le 15, se trouvant dans le Belt, le convoi essuya un autre coup de vent furieux, pendant lequel un gros navire marchand cassa son cable et vint malheureusement par le travers du *St. George*, qui par cet accident fut jeté à la côte, perdit son gouvernail et fut forcé de couper ses mâts. Cependant en faisant des efforts prodigieux, on parvint à le relever et à le mouiller dans la baie de Wingo, où on le répara autant que les circonstances purent le permettre, et on le remâta avec des mâts temporaires, de maniere à pouvoir, au jugement des officiers, faire encore le voyage en Angleterre. S'il en eût été autrement, l'amiral aurait transféré son pavillon à bord d'un autre vaisseau, et même aurait eu le droit de détruire son bâtiment et d'en ramener l'équipage en Angleterre sur d'autres bâtiments. Deux vaisseaux de ligne le *Cressy* et le *Defence* eurent ordre d'accompagner le *St. George*, et ils firent tous voile le 17 de Décembre, ayant été détenus jusques-là par les

vents contraires. Ils avaient déjà doublé le Sleeve, lorsque malheureusement il survint un coup de vent terrible soufflant d'un point défavorable, et le 24 au matin, arriva l'affreuse catastrophe du *St. George* et du *Defence*, le *Cressy* n'ayant échappé à un sort semblable qu'avec les plus grandes difficultés.

Les papiers français contiennent la lettre suivante d'Amsterdam, au sujet de la perte des bâtiments anglais qui ont échoué sur la côte de Hollande pendant les horribles tempêtes qui ont eu lieu vers Noël.

Amsterdam, 30 *Décembre*.

Parmi les bâtiments anglais perdus ou coulés bas devant le Texel, on compte:

Le *Hero* de 74 canons, l'équipage a péri.

Le *Centurion*, transport, de 8 caronnades, l'équipage péri.

Le *Grasshopper*, de 32 canons et de 120 hommes d'équipage, avec 16 passagers à bord, jeté à la côte, relevé ensuite et conduit dans la rade. Le pilote seul a péri.

Le brigantin l'*Archimede*, transport, perdu, 20 hommes de l'équipage sauvés.

La *Flora*, transport, de 360 tonneaux, ayant à bord 1500 barils de poudre, et 250 caisses de 20 fusils chaque, coulé bas. Partie de l'équipage a été sauvée, on espere sauver un grand nombre des caisses d'armes.

La *Rosina* de 350 tonneaux, revenant sur son lest, le capitaine et 17 hommes noyés.

Le *Beckman*, de Baltimore, revenant sur son lest, coulé bas. Le capitaine et 13 hommes péris.

Un brigantin coulé entre Campen et Bergen. Total 147 hommes sauvés en tout.

Au Texel, le 3 Janvier.

La mer continue de jeter sur nos côtes les débris des navires anglais qui étaient sous le convoi du *Hero*. On a déjà ramassé 900 barils de poudre. On a également trouvé un grand nombre de cables et de caisses d'armes.

Les Anglais n'ont jamais éprouvé à la mer des pertes aussi considérables qu'ils n'en ont essuyé depuis un an; toutes sont le résultat du système continental; car c'est le désir de rester dans la Baltique, malgré la saison, et de faire débarquer à leurs flottes leurs marchandises sur les côtes du Danemarc et de la Suede, qui leur a causé des pertes aussi considérables. On calcule que depuis le 1er de Novembre dernier, les Anglais ont perdu 5 vaisseaux de guerre, dont 2 à 3 ponts, (*erreur*, 3), trois frégates, (*erreur*, 1), et cinq ou six brigs, indépendamment de nombre de bâtiments marchands.

Jacques Newman, capitaine du vaisseau de Sa Majesté le *Hero* de 74 canons, qui a malheureusement péri avec la totalité de ses braves officiers et équipage, la veille de Noël dernier, était le fils aîné de Charles Newman, écuyer, de Preston-House, dans le comté de Northampton. Il commandait comme lieutenant la batterie basse de la *Queen* de 98 canons, vaisseau de l'amiral Gardner, dans la glorieuse victoire de Lord Howe le 1er. de Juin 1794. Ce fut cette même année que le capitaine Newman fut fait capitaine de haut bord. Il se distingua particulierement la guerre derniere, lorsqu'il commandait les frégate la *Loire* et la *Mermaid*, et dans cette guerre-ci tandis qu'il commandait le *Veteran* de 64 et le *Vanguard* de 74. Il y avait trente ans qu'il était à la mer, et pendant vingt années de suite, il n'avait pas été plus de six mois à terre, dans les Indes Orientales et Occidentales. Il s'était trouvé à plusieurs affaires sanglantes.

La frégate la *Topaze*, arrivée dernierement de la Méditerranée, avait été dépêchée par l'amiral Pellew à Athenes,

pour prendre à son bord les vingt superbes statues qui ont été trouvées il y a quelque temps par un Anglais, dans une fouille aux environs de cette ville ; elle les a apportées en Angleterre, où elles feront une addition remarquable à ce précieux fonds de sculpture grecque antique que l'on y possede déjà, soit dans le Muséum Britannique, soit dans les collections particulieres de Lord Elgin, Lord Pembroke, Lord Egremont, les universités d'Oxford, de Cambridge, &c.

Les capitaines qui se distinguerent dans l'Adriatique, lors du combat contre la flotille du cap. Dubourdieu, sous la conduite du capitaine Hoste, de l'Amphion, ont tous reçu du bureau de l'Amirauté une médaille d'or qu'ils porteront dans toutes les occasions avec leur uniforme.

La frégate la *Naïad*, pendant une de ses dernieres croisieres, rencontra six gros lougres corsaires qui sortaient du port et traversaient la Manche. Elle leur donna chasse aussitôt et en jeta 2 à la côte, entre Tréport et Boulogne. Elle les vit détruits par la vague qui était terrible, le vent soufflant droit sur la terre ; les 4 autres réussirent à rentrer à Boulogne.

La frégate de Sa Majesté l'*Hypérion*, capitaine Cundy, ci-devant attachée à la station de la Jamaïque, vient d'arriver de la Vera-Cruz, et en dernier lieu de la Havanne, d'où elle a apporté des lettres du mois de Décembre dernier. Nous avons reçu par cette occasion des lettres de Mexico du mois de Sept. portant que malgré les déroutes continuelles que les insurgents avaient essuyées et l'arrestation de la majeure partie de leurs chefs, l'insurrection de ce royaume ne se calmait pas, et qu'il n'y avait que peu d'apparences de la voir s'éteindre, le désir de l'indépendance étant trop profondément gravé dans le cœur de la majorité des Américains ; de ce désir naissait l'opiniâtreté de leurs efforts pour l'obtenir, en employant pour cela les moyens les plus sanguinaires et les plus destructifs, et en formant des

conspirations qui avaient heureusement toujours échoué avant leur exécution. En dernier lieu, ils avaient formé le projet de se saisir de la personne du vice-roi dans son parc, ou maison de campagne ; les conjurés devaient ensuite s'emparer de la force armée et des autorités, piller les maisons, et établir un nouveau gouvernement ; mais le complot fut découvert la veille de son exécution, et les coupables payerent cet attentat de leur tête. Malgré la fréquence de ces châtiments et les défaites répétées des insurgés, on ne peut pas prévoir quel sera le terme de cette hontense querelle qui détruit insensiblement et inonde de sang ce beau pays, et finira par le ruiner, si l'on ne se sert pas de quelques moyens pour concilier les deux partis et rétablir la tranquillité qui y semble perdue pour jamais.

Il a été reçu par l'*Hyperion* des lettres de la Vera Cruz de la fin de Novembre. Elles contiennent des nouvelles affligeantes du Mexique. Il est à craindre que tous les efforts du Vice-roi Venegas pour maintenir la tranquillité, ne soient inutiles ; les insurgés faisaient les progrès les plus rapides en révolutionnant le pays. Il avait été versé beaucoup de sang espagnol. Le général Venegas, au départ des dernieres nouvelles, était à Mexico, avec une armée plus que suffisante pour lutter en campagne contre les ennemis du gouvernement ; mais ce n'était pas par des batailles rangées que les insurgés espéraient se rendre maîtres du pays. Leur système est semblable à celui qu'ont adopté les guérillas d'Espagne contre l'ennemi commun ; mais ils le suivent avec plus de succès. Les insurgés, écrit-on, étaient en possession des passes les plus fortes du pays, et ce qui est bien plus important encore, des plus riches mines du Mexique. Aucun convoi de marchandises ne peut passer de la Vera Cruz à Mexico, ou aux autres principales villes du royaume, sans être intercepté par eux. Venegas trouve qu'il est plus politique de rester à Mexico avec sa principale force. Quand il en fait sortir des détachements, ils sont pour la plupart détruits par les guérillas, contre lesquels la grande armée ne peut pas agir en corps.

CONQUÊTE TOTALE DE JAVA.

Gazette Extraordinaire de la Cour.

Downing Street, 20 Janvier 1812.

Le capitaine Harris, commandant la frégate de S. M. le Sir Francis Drake, est arrivé hier au soir au bureau de Lord Liverpool, avec une dépêche dont ce qui suit est la copie, adressée à Sa Seigneurie par le gouverneur Farquhar, datée du Port-Louis, Isle de France, 22 Octobre 1811.

Mylord,

Comme je fermais mes dépêches de ce jour à Votre Seigneurie, j'ai reçu par le croiseur de la Compagnie le *Mercury*, la communication ci-incluse de Lord Minto, contenant les détails des opérations militaires pour la réduction de Java, que je transmets à Votre Seigneurie comme je l'ai reçue.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) Farquhar.

Au comte de Liverpool.

Lettre de Lord Minto à S. E. R. Farquhar, *&c. &c. &c. Isle de France.*

Monsieur,

J'eus l'honneur de vous informer par ma dépêche du 1er du courant que la conquête de Java avait alors été accomplie en substance par la glorieuse et décisive victoire du 20 d'Août.

J'ai le plaisir d'annoncer à Votre Excellence la réalisation complete du projet, par la reddition actuelle de l'Isle et de ses dépendances, en vertu d'une capitulation conclue entre Leurs Excellences le lieutenant-général Sir Samuel Auchmuty, et le général Jansens, le 18 de Septembre.

J'ai l'honneur de joindre ici un rapport que le commandant en chef m'a adressé sur les opérations de l'armée postérieurement au 26 d'Août, avec ses incluses.

Votre Excellence observera avec satisfaction par ces documents que la pacification générale de l'Isle a été accélérée par de nouveaux exemples du zele, de l'ardeur, de la décision et du jugement qui ont signalé les mesures de Son Excellence le commandant en chef, et de la même bravoure qui a caractérisé les troupes depuis le moment de leur débarquement sur cette côte.

Le commandant en chef fera voile dans quelques jours pour l'Inde, et j'espere pouvoir m'embarquer moi-même vers la mi-Octobre, dans la frégate la Modeste pour retourner au Bengale.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) MINTO.

Lettre de Sir Samuel Auchmuty, *Lieutenant-Général; &c.. au très-honorable Lord* Minto, *Gouverneur-Général.*

A bord de la frégate de S. M. la Modeste, devant Samarang, le 21 Septembre, 1811.

Mylord,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Seigneurie une continuation de mon rapport des opérations de l'armée que j'ai sous mes ordres.

Dès que j'eus été informé que le général Jansens s'était retiré de Bugtenzorg par un chemin menant dans une direction Est, et que ce poste avait été occupé par nos troupes, je disposai une force, consistant dans le 3eme bataillon des volontaires du Bengale et un détachement d'artilleurs avec deux canons, sous les ordres du colonel Wood, et je dirigeai l'embarquemen de ces troupes de concert avec le contre amiral Stopford, qui donna trois frégates à cet effet, dans le dessein d'occuper le fort de Cheribon. On prépara en même temps des transports pour embarquer une force, consistant dans un détachement de l'artillerie royale et une compagnie de l'artillerie du Bengale, un escadron du 22eme régiment de dragons, les 14e et 78e régiments d'infanterie, le 4eme bataillon des volontaires Cipayes du Bengale, les Sapeurs de Madras, et un petit parc d'artillerie, avec lequel mon intention était de m'embarquer, accompagnant le contr'amiral

Stopford avec l'escadre pour l'attaque des places de Sourabaya et du Fort-Louis vers lesquelles on supposait que l'ennemi s'était retiré.

Le contr'amiral Stopford eut la bonté de recevoir à bord des vaisseaux de S. M. le 14eme régiment, l'artillerie royale et six pièces de campagne, et ils partirent avec les transports dès qu'ils furent prêts à mettre en mer, avec ordre de se réunir au rendez-vous indiqué à la pointe de Sidayo, près de l'entrée ouest du hâvre de Sourabaya. Je m'embarquai le 4 de Septembre, et je fis voile, le 5 de grand matin, pour joindre les troupes, dans la frégate de S. M. la Modeste, que l'amiral m'avait allouée pour ma convenance personnelle.

Le 6 Septembre, nous trouvant par le travers de la pointe d'Indermayo, j'appris, par un aviso qui avait été abordé par le commodore Broughton, que Cheribon était dans la possession des frégates détachées pour ce service, s'étant séparées des transports sur lesquels on avait embarqué toutes les troupes sauf celles qui étaient à bord du commodore. Le capitaine Beaver, le commandant par ancienneté de l'escadre, avait débarqué les matelots et soldats de marine, et occupé le fort qui se rendit à ses sommations à temps pour faire prisonniers le général Jamelle, tandis qu'il se rendait de Bugtenzorg dans l'est, avec plusieurs autres officiers et soldats. Des lettres du général Jansens qui furent interceptées à cette occasion, annonçaient l'intention où il était de rassembler les forces qui lui restaient, près de Samarang et de se retirer sur Solo.

Cette nouvelle me détermina à me rendre à Cheribon, où j'arrivai dans la soirée du 7 Sept. et trouvant qu'il n'y était encore arrivé aucunes troupes, qu'un détachement de matelots et de soldats de marine avait marché par terre sur la route de Bugtenzorg dans l'intérieur du pays, et était parvenu à s'assurer d'un grand nombre des fuyards de cet endroit, et avait obtenu par capitulation la possession de Carang Sambong sur cette route, j'ordonnai aussitôt qu'on fît marcher sur cette route des renforts du district de Batavia. La cavalerie, moitié de l'artillerie à cheval, et le détachement du 89eme régiment de Sa Majesté venus de Bugtenzorg, furent priés de venir me joindre à Samarang, par la route de Cheribon, et le bataillon d'infanterie légere volontaire reçut ordre de s'embarquer à Batavia pour la même place.

J'obtins du capitaine Beaver du Nisus qu'il dépêche-

rait des bâtiments dans toutes les directions pour joindre les transports qui seraient restés en arriere se rendant à Sourabaya, et qu'il leur ordonnerait à tous de se réunir au rendez-vous de Samarang. J'y arrivai le 9, et je fus bientôt après joint par le contr'amiral Stopford, le commodore et quelques transports ayant à bord une partie du 14e régiment de S. M., la moitié du 78eme, les détachements d'artillerie, six pieces de campagne et le détachement de pionniers.

Pour m'assurer que le général Jansens était là, et pour voir à quel point la capture du général Jamelle et des troupes de Bugtenzorg, pouvait avoir changé son plan, je lui renouvellai, le 10, de concert avec l'Amiral, l'invitation de rendre l'Isle par une capitulation, et le capitaine Elliot et le colonel Agnew furent chargés de ce message. Ils virent le général, reçurent sa réponse, s'assurerent qu'il avait encore avec lui au moins un état-major nombreux, et qu'il déclarait qu'il était déterminé à persévérer dans la lutte. Le peu de forces que j'avais avec moi ne me permettait pas de tenter de livrer l'assaut à la place, tandis qu'on la supposait ainsi occupée; mais les embarquations de l'escadre firent cette nuit là même une attaque contre plusieurs chaloupes canonieres de l'ennemi, embossées en travers de l'entrée des rivieres qui aboutissent à la ville. La précipitation avec laquelle elles furent abandonnées donna un caractere de probabilité à des nouvelles qui nous furent données par des pêcheurs et autres, que le général était occupé à retirer ses troupes dans l'intérieur, et qu'il avait fortifié une position à peu de distance sur la route de Solo ou de Solicarta, résidence de l'empereur de Java.

Le 12 de Septembre, comme il n'était encore arrivé aucune autre troupe, il fut résolu d'attaquer la ville. On envoya d'abord une sommation au commandant, et il parut que, de même qu'à Batavia, l'ennemi avait évacué la place, laissant au commandant des bourgeois à la rendre. Elle fut occupée cette nuit là par un détachement sous le colonel Gibbs, et toutes les troupes que je pus rassembler furent débarquées le lendemain.

On s'assura que l'ennemi s'était retiré dans une forte position, à environ six milles de distance sur la route de Solo, emmenant avec lui tous les chefs civils et militaires du district, et qu'il était occupé à compléter des batteries et des retranchements dans une passe des hauteurs où il avait rassemblé le reste de ses troupes réglées, quelques pieces

de canon, et une force excédant huit cent hommes, cavalerie, infanterie et artillerie, commandés par plusieurs officiers européens de rang, exclusivement des troupes auxiliaires des princes du pays.

Comme toute espece d'échec que nos troupes auraient pu recevoir dans ce moment important aurait produit les plus mauvais effets, je crus prudent d'attendre l'arrivée d'une force plus considérable, qu'on attendait à toute heure; mais après avoir passé deux jours à Samarang sans rien voir paraître, je me résolus à risquer l'attaque avec les faibles moyens que j'avais à ma disposition, plutôt que de donner de la confiance à l'ennemi par un plus long délai, ou lui donner le temps de compléter ses ouvrages que l'on disait être encore fort imparfaits.

J'avais en conséquence ordonné le 14 au soir que l'on préparât tout pour attaquer le lendemain, lorsque la nouvelle arriva que le Windham avait fait voile pour Cheribon avec quelques troupes et qu'il y avait plusieurs voiles en vue dans la baye. Je contremandai conséquemment les ordres, dans l'attente de ces secours, mais l'amiral, jaloux, à cause des approches de la mauvaise saison, d'assurer un mouillage sûr aux bâtiments, fit voile le matin avec deux vaisseaux de ligne et trois frégates, pour attaquer le fort Louis, et s'il réussissait, pour occuper le hâvre de Sourabaya.

Le Windham seul arriva dans le cours de la nuit; et dans la situation où nous nous trouvions, le renfort qu'il amena, quelque léger qu'il fût, nous devint très-utile, et me permit de retirer toute la garnison européenne que j'avais laissée à Samarang, et d'ajouter une compagnie de cipayes à la force qui était en campagne, qui pourtant avec cette addition ne s'élevait encore qu'à 1100 hommes d'infanterie et aux artilleurs nécessaires pour servir quatre pieces de 6, et à quelques sapeurs.

Je ne jugeai pas à propos de prendre le commandement direct d'un aussi petit détachement; j'en chargeai le colonel Gibbs du 59eme régiment de Sa Majesté; je marchai néanmoins avec les troupes, afin de pouvoir être à portée de profiter d'un résultat heureux de l'attaque.

L'expérience m'avait autorisé à mettre ma confiance dans la valeur et dans la discipline des troupes que j'avais le bonheur de commander, et m'avait de même appris à apprécier celles que l'ennemi avait à leur opposer. Plusieurs des fuyards de Cornelius étaient dans leurs rangs, et le reste de leurs forces étaient fortement pénétrés, par les rapports exagérés qui

leur avaient été faits, de ce qu'ils avaient à redouter de l'impétuosité de nos troupes. Je n'eus donc aucune appréhension d'un résultat fâcheux d'une attaque, même avec un nombre aussi disproportionné ; mais comme nous manquions absolument de cavalerie, je ne m'attendais pas à en tirer un avantage bien décisif, si ce n'est celui de le chasser de la position qu'il avait choisie.

Le petit parti de cavalerie dont j'avais été frustré par l'absence des transports qui les portaient, aurait été extrêmement précieux alors ; une grande partie des forces de l'ennemi était montée, et il avait quelque artillerie à cheval, tandis que les chevaux mêmes de mon état-major n'étaient pas encore arrivés, et il fallut que notre artillerie et nos munitions fussent tirées et portées à la main par les lascars et les pioniers qui étaient attachés pour cet objet aux pieces de campagne.

Le colonel Gibbs se mit en marche de Samarang le 16 à deux heures du matin, et après avoir franchi quelques hauteurs escarpées, à la distance de près de six milles, les feux de l'ennemi parurent, un peu avant la pointe du jour, s'étendre le long du sommet d'une colline qui traversait notre front à Jattee Allee, et sur une partie de laquelle la route était coupée. Le peu de jour et la grande hauteur de la colline que les ennemis occupaient fit d'abord paraître la position comme très-formidable. Il fut résolu de l'attaquer sur-le-champ, et comme la division chef-de-file ou l'avant-garde des détachements s'ébranlait pour tourner la gauche de l'ennemi, on ouvrit sur elle le feu de plusieurs canons placés sur le sommet de la colline et sur diverses positions sur sa surface, lesquelles commandaient complétement la route. On répondit à ce feu par nos pieces de campagne à mesure qu'elles arriverent, et quoiqu'elles fussent tirées à une grande distance et à une grande élévation, elles eurent le bon effet de mettre une grande confusion dans l'artillerie ennemie, au moyen de quoi elle ne nous fit éprouver qu'une perte très-légere. Le flanc de l'ennemi fut tourné sans autre difficulté que celle qui provenait de la roideur de la montée de la colline, et après une tentative d'un moment, mais sans effet d'arrêter nos troupes par le feu de quelques canons avantageusement postés de l'autre côté d'un ravin profond, l'ennemi abandonna la plus grande partie de son artillerie, et on le vit bientôt en grand nombre dans la plus grande confusion et en pleine retraite.

Notre manque de cavalerie pour suivre les fugitifs avec

vivacité, l'escarpement de la route, et la nécessité d'enlever les chevaux de frise dont le passage était hérissé, donna à l'ennemi le temps d'échapper, tandis que nos troupes, épuisées par leurs efforts, reprenaient haleine.

Il était évident que son armée était complétement débandée ; plusieurs officiers, dont quelques-uns de rang, étaient prisonniers ; leurs alliées les naturels du pays, frappés de terreur panique, avaient abandonné leurs officiers, et il ne restait plus de toute leur artillerie de campagne que quelques pièces d'artillerie à cheval. Ils essayerent de couvrir avec elles leur retraite, étant poursuivis par le colonel Gibbs qui, avec son détachement, passa plusieurs batteries incomplètes et abandonnées ; et enfin à midi, et après une marche de douze milles sur un terrain très-difficile, s'approcha du village d'Oonarang, dans lequel, ainsi que dans le petit fort qui est en deçà, l'ennemi parut avoir fait halte et s'être réuni en masses irrégulieres. On ouvrit le feu de quelques petites pieces de canon dans le fort et dans le village, sur notre ligne, comme elle avançait. Nos pieces de campagne furent posées dans une situation dominante et nos troupes se formerent sous leur feu. Celles-ci s'avançaient, conduites par le colonel Gibbs pour prendre le fort d'assaut, lorsqu'il fut évacué par l'ennemi. Alarmé par notre feu, on le vit abandonner le fort et les environs dans la plus grande confusion, laissant quelques canons légers avec beaucoup de munitions et de provisions dans le village, dont ils avaient rompu le pont pour empêcher la poursuite. La route était couverte de chapeaux, d'habillements et d'accoutrements militaires de leurs troupes qui semblaient avoir été mises dans une déroute et une dispersion complete.

Plusieurs officiers faits prisonniers nous confirmerent dans cette opinion. Mais nos troupes avaient fait une si longue marche qu'il était impossible de les faire aller plus loin. On les mit en quartier dans le fort et dans les casernes que l'ennemi avait abandonnés.

A l'entrée de la nuit, le brigadier Winkleman avec quelques autres officiers, vint à mon quartier avec un pavillon de treve de la part du général Jansens que l'on disait être à quinze milles de notre position, à Solatiga, sur la route de Solo. Le brigadier était chargé de demander un armistice, pendant lequel le gouverneur-général pourrait correspondre avec votre Seigneurie pour convenir des termes d'une capitulation. Je le fis informer que c'était avec moi qu'il devait traiter, et cela sans délai. Je consentis néanmoins, en rai-

son de l'éloignement de sa position à lui accorder, dans la vue expresse d'une capitulation, un armistice de vingt-quatre heures, à commencer du lendemain matin à six heures, et limité dans ses effets aux forces qui étaient présentes. Le brigadier Winkleman retourna avec cette réponse, acceptant l'armistice proposé.

J'étais parfaitement instruit des sentiments généraux du contr'amiral Stopford, relativement à l'objet auquel nous étions respectivement employés, par les communications sans réserve qui avaient eu lieu entre nous. Il avait fait voile de Sourabaya, avec l'intention avouée d'attaquer le Fort Louis, et de retourner à sa station lorsque cet objet serait rempli. Et il avait d'autant plus d'anxiété de le voir promptement terminé, qu'il m'avait informé qu'il ne croyait pas que les bâtiments fussent en sûreté sur la côte nord de Java après le 4 Octobre, à moins que Sourabaya ne fût en notre possession.

Toutes ces considérations agissaient fortement dans mon esprit contre le délai qu'on aurait éprouvé s'il avait fallu le comprendre dans la négociation, et convaincu que le grand point qui était d'obtenir la reddition immédiate de l'Isle ne devait pas être arrêté ni différé par des points purement de forme, je n'hésitai pas à agir individuellement, et sous ma seule responsabilité, pour les intérêts de l'état. J'avais encore raison de craindre, si on laissait passer le moment favorable, que les alliés de l'ennemi pussent revenir de leur terreur panique, que le général Jansens pût être instruit du petit nombre de nos forces, qu'il pût encore rassembler ses troupes et se retirer à Solo, où, profitant de l'époque de la saison pluvieuse qui approchait, il pourrait prolonger la guerre, et quoiqu'il me fût impossible de douter de son succès définitif, une guerre dans l'intérieur aurait entravé nos arrangements et aurait plongé les affaires de la colonie dans une confusion inextricable.

Dans la matinée du 17 Septembre, le commandeur de Koch, brigadier et chef de l'état-major de l'armée française à Java, arriva à Oonarang avec des pouvoirs du général Jansens à l'effet de traiter d'une capitulation, que j'autorisai le colonel Agnew, adjudant-général des forces, de discuter avec lui de ma part. Le résultat fut la signature par eux des articles que j'ai l'honneur de joindre ici, et avec lesquels le général de Koch retourna dans l'après-midi pour obtenir l'approbation du général Jansens.

Le 18, à 3 heures du matin, le brigadier Winkleman

arriva à mon quartier de la part du général Jansens qui refusait de signer les articles qui avaient été convenus, faisant particulierement allusion à ceux qui concernaient les dettes du gouvernement aux individus. Il me priait de m'aboucher avec le général à moitié du chemin, ajoutant que le général viendrait même, si je le préférais, me trouver à mon quartier-général à Oonarang, afin de nous expliquer ensemble sur ces articles.

Comme la position dans laquelle il était évident qu'il se trouvait, le privait de tout droit aux conditions qui auraient pu lui être accordées, s'il eût capitulé lorsque je lui en fis les premieres ouvertures, et tandis qu'il lui restait encore quelques moyens de défense; et comme d'un autre côté ma situation, avec des forces insuffisantes pour poursuivre des opérations ultérieures dans l'intérieur, ne pouvait pas admettre de délai, je pris un ton ferme, et priant le brigadier Winkleman d'être bien persuadé que jusqu'alors ce n'était que mes égards personnels pour le caractere du général Jansens qui m'avaient engagé à accorder des termes quelconques à son armée, je lui annonçai que l'armistice cesserait à l'heure fixée, et que les troupes se mettraient en marche à la minute.

Le colonel Agnew donna des ordres à cet effet en sa présence, et l'informa que si le général Jansens laissait passer l'occasion de capituler qui lui était offerte alors, en se refusant aux termes proposés, il ne lui en serait pas offert d'autres. Le brigadier Winkleman retourna en toute hâte auprès du général Jansens, et le colonel Gibbs se mit en marche avec son détachement à six heures, sur la route de Soligata, où après s'être avancé à cinq milles, il trouva le brigadier Winkleman qui apportait la capitulation ratifiée par le général Jansens, accompagnée de la lettre No. 2, qui exprimait vivement la vive peine que lui causait la nécessité où il se trouvait réduit par la désertion de ses alliés, d'adopter cette mesure.

Le détachement contre-marcha aussitôt, et après avoir envoyé une compagnie, à la requête du brigadier Winkleman, pour s'assurer des canons dans le poste de Soligata, il revint à Oonarang, d'où je retournai dans la soirée à Samarang, avant que le général Jansens eût annoncé son intention de me joindre au premier endroit. Le général arriva cette nuit-là même, avec la plus grande partie de ses officiers, à Samarang; j'allai lui faire ma visite le lendemain matin et je pris des arrangements pour l'équippement d'un transport

dans lequel il s'est embarqué ce matin, pour être conduit lui et sa suite à Batavia.

J'ai dépêché le colonel Gibbs pour prendre le commandement de la division de Sourabaya, à laquelle j'ai destiné le 78e. régiment de ligne, le 4e. bataillon de volontaires, le bataillon d'infanterie légere, et l'artillerie royale J'ai envoyé un petit détachement sous le major Yule, du 20e. régiment du Bengale, officier dans lequel j'ai la plus grande confiance, pour accompagner le Prince de Samanap et ses forces à l'isle de Maduré, dont j'ai chargé le dit Major de prendre le commandement, subordonné pourtant au colonel Gibbs. Il a eu ordre d'occuper les petits forts de Joanna et Rambang sur la route, et j'ai ordonné que celui de Japara fût occupé par des troupes de la division de Samarang. Idiamayo et Pacalouga ont reçu des garnisons fournies par le détachement de Cheribon. En parlant du Prince de Samanap, ce serait lui faire injustice que de ne pas dire qu'avant de me mettre en marche pour attaquer l'ennemi, il m'envoya demander mes ordres, étant avec 2000 de ses gens, à peu de distance, à Damak. Il vint me voir à mon retour à Samarang et m'exprima le plus vif désir d'être sous la protection amicale de la nation britannique.

J'ai dépêché le capitaine Robinson, aide-de-camp de Votre Seigneurie, avec une petite escorte, aux cours de Solo et de Jogocarta, pour remettre une lettre de ma part à l'Empereur et Sultan, et annoncer le changement qui a eu lieu. J'ai aussi chargé les résidents à leurs cours, Van Braam et Englehard, de continuer, conformément à la capitulation, l'exercice de leurs fonctions au nom du gouvernement britannique, et de mettre en sûreté la propriété publique du dernier gouvernement, qui se trouve dans les territoires des princes respectifs à la cour desquels ils résident.

Je me suis embarqué ce matin dans le bâtiment de Sa Majesté la *Modeste*, pour Batavia, et j'aurai l'honneur de recevoir les ordres personnels de Votre Seigneurie et de discuter avec elle les divers arrangements militaires qu'il pourra être nécessaire de prendre pour la sûreté des isles de Java, et de ses dépendances préalablement à mon retour à Madras, que je désire effectuer sans délai.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) S. Auchmuty,
Lieutenant-Général.

Au Tr. H. Lord Minto, &c.

[*La capitulation et les dépêches navales dans un prochain Numéro.*]

VARIÉTÉS.

Les renforts qui doivent partir sous peu de temps pour le Portugal, consisteront en 7000 hommes d'excellentes troupes.

Les armes suivantes ont été tirées des magasins de la Tour et envoyées en Espagne et en Portugal, jusqu'au 31 Décembre :—En Espagne, 337,000 fusils, 4,600 carabines, 8,600 pistolets, 104,000 accoutrements complets pour l'infanterie, 50 millions de cartouches à balle, 8,300,000 balles de plomb, 35,900 barils de poudre.—En Portugal, 534,000 fusils, 21,200 carabines, 6,900 pistolets, 50,000 accoutrements complets, 18 millions de cartouches à balle, 60,000 balles de plomb, et 3,000 barils de poudre.

Il va partir plusieurs transports pour la Méditerranée, sous convoi de la frégate la *Furieuse*; ils sont chargés de munitions de guerre de toute espece, entr'autre de 20,000 fusils, 10,000 sabres, 1000 barils de poudre et une grande quantité de cartouches. Ce convoi se rend directement à Minorque. On dit que les armes sont destinées pour une légion de Grecs qu'on leve dans les îles Ioniennes, ainsi que pour les patriotes espagnols de la Catalogne.

Extrait du Morning-Post.

Le départ de M. Vaughan, qui retourne à Cadix, et le prochain départ des commissaires nommés pour être médiateurs entre l'Espagne et ses Colonies, font conjecturer que la répugnance que la Régence Espagnole avait montrée à accéder aux termes de médiation que nous avions proposés, et que les différends qui s'étaient élevés sur d'autres points, et dont nous avons déjà détaillé la plupart, ont été

ajustés à l'amiable. Dans le fait, les deux pays n'ont qu'un seul objet et qu'un seul intérêt, et lorsqu'ils seront bien entendus, il ne peut exister aucun motif raisonnable de dispute entre eux deux.

Un paquebot de Malte et de Gibraltar a apporté les détails qui suivent.

Il était parti de Milazzo vers la fin d'Octobre une petite expédition anglaise, consistant en trois compagnies du 62eme, commandées par le major Darley, formant 250 hommes, qui s'embarquerent à bord des deux frégates de S. M. l'Impérieuse et la Thames. Ils débarquerent à Palinuro accompagnés de 50 soldats de marine sous les ordres du lieutenant Pipon, en face d'une force ennemie de 1000 hommes, tant troupes de ligne que gardes-nationales, commandées par le prince de Pignatelli Cerchiara. Les troupes anglaises attaquerent et emporterent la position de l'ennemi. Ceux-ci revinrent à la charge pour les reprendre, mais ils furent repoussés à la baïonnette avec une grosse perte par les 300 anglais qui garderent la position pendant deux jours. Les batteries furent détruites, les canons emportés et une tour télégraphique abattue. Vingt barques chargées de munitions navales destinées pour Naples, furent prises, et sur neuf chaloupes canonieres qui leur servaient d'escorte, six furent prises et trois détruites. La troupe se rembarqua alors et revint à Milazzo avec ses prises.

Les affaires de Valence continuent *in statu quo*. Suchet éleve des batteries et il ne paraît pas que le général Blake s'évertue beaucoup pour l'empêcher. Il a cependant été joint par le reste de l'armée de Murcie sous Freyre, ce qui doit porter le nombre de ses troupes réglées à plus de 36,000 hommes. Il faut espérer qu'il n'aura pas ainsi dégarni la frontiere de Grenade sans délivrer Valence.

Le premier résultat de la marche de Freyre, a été celle du général français Leval en sens contraire, et la réoccupation de St. Roch par sa division réunie à celle de Barrois ; cependant les Français s'étaient de nouveau retiré le 15 Décembre vers Medina et Veger, et Ballasteros qui avait repris son ancienne position sous Gibraltar, avait pu

remonter et se reporter à Los Barrios. Il fit le 18 une reconnaissance dans laquelle il s'exposa beaucoup. Le colonel Skerrett qui commande à Tariffa va y avoir de la besogne. Les Français paraissent déterminés à s'emparer de cette bicoque. On fait l'impossible pour mettre l'isle à l'abri d'une attaque sérieuse ; mais la chose, disent les officiers de génie, est extrêmement difficile. La canonade continuait du côté de Tariffa le 22 Décembre. Les Français cherchaient à s'emparer du passage de Lapena qui est sur le bord de la mer, afin d'y faire passer leur artillerie de siége. On croit généralement qu'il leur sera impossible de s'assurer de ce passage, mais ils peuvent parvenir à la faveur de certaines circonstances à faire passer leur artillerie par une autre route : leur force consiste en 8 à 9000 hommes.

Lors de la reconnaissance de Ballasteros, l'avant-garde de sa division fut coupée en se retirant, par la défection d'une guérilla qui abandonna à l'ennemi le grand chemin qu'elle était chargée de garder. Il fallut faire un grand détour pour se tirer d'affaire. Ballasteros était à Gibraltar le 22.

Extrait de la Gazette de la Cour de Pétersbourg du 21 Décembre 1811.

Relation officielle de la Victoire remportée par les Russes sur les Turcs.

Le commandant en chef de l'armée de Moldavie, le comte Kutuzoff, rapporte que le 26 Novembre l'armée du grand-visir fut entourée par nos troupes sur la rive gauche du Danube ; et en conséquence elle mit bas les armes devant les troupes russes, et se rendit prisonniere de guerre. Leur chef, le Bacha à trois queues, Chaban Oglou, et tous ses officiers sont compris dans le nombre. Toute leur artillerie, consiste en 56 pieces de canon et le reste de leurs armes ont tous été délivrés aux vainqueurs. Cette armée a perdu en différentes attaques en turés et blessés au delà de 10,000 hommes. Lorsqu'elle passa le Danube pour la premiere fois, elle consistait en 35,000 hommes, dans lesquels on avait incorporé la totalité des janissaires appartenante aux armées turques.

La nouvelle de la victoire qui précede, a eu les plus heureux effets sur les spéculations commerciales. On ne doute pas à Pétersbourg qu'elle n'amene une paix immédiate entre la Porte et la Russie, et que la derniere ne profite de ce moment de liberté pour secouer tout-à-fait les chaînes du système continental. On lit à cet égard dans un papier anglais les réflexions suivantes:

" C'est le sentiment de l'avantage général que le " monde doit retirer du rétablissement de la paix entre la " Russie et la Porte, qui cause les alternatives d'alarmes " et d'exaltation que l'on éprouve à l'arrivée des nouvelles " flatteuses ou désagréables du théâtre des négociations. " Cependant les choses en sont à la fin arrivées à un tel " point sur les bords du Danube que l'on ne doit plus éprou- " ver la crainte de voir venir des nouvelles décourageantes et " que la conclusion finale de la paix est si probable que " l'on ne peut plus guères en douter. Il faut que la Porte " fasse la paix, parce qu'elle ne peut plus continuer la " guerre; et la Russie se gardera bien d'imposer des condi- " tions trop dures par la crainte qu'elles puissent être re- " jettées et par la conviction parfaite où elle doit être que " ses grandes ressources vont bientôt lui être nécessaires " pour les employer en totalité et sans partage dans une " lutte bien autrement importante qu'une guerre avec la " Turquie et pour laquelle il faudrait que ses ministres fus- " sent bien aveugles ou bien fripons s'ils ne se préparaient " pas dès-à-présent à la soutenir dans le cours de l'année " actuelle.

Il vient d'arriver, à-la-fois, sept à huit paquebots de presque toutes les parties du monde, ainsi que des vaisseaux de guerre et bâtiments marchands de l'Inde, de l'Amérique, de la Méditerranée, etc. Toutes ces arrivées ont fourni une grande masse de nouvelles importantes que nous ne pouvons qu'indiquer.

Les journaux américains vont jusqu'au 16 Décembre; ils contiennent le rapport du comité des relations étrangeres dans la chambre des représentants. Le comité déclare dans ce rapport que l'opinion unanime de ses membres a été que les envahis-

sements continuels des droits des Américains par la Grande Bretagne étaient tels qu'ils exigeaient une déclaration de guerre comme la seule alternative pour obtenir justice.

Un premier paquebot de Lisbonne avait préparé à apprendre bientôt l'heureux résultat d'une nouvelle surprise que Lord Wellington avait projetée avec sa sagacité ordinaire, et dont il avait confié l'exécution au vainqueur de Girard. Un second paquebot, parti le 6 de ce mois, nous a porté les nouvelles de ce nouveau coup de main. Le lieutenant-général Hill se mit en marche, le 25 Décembre, de Portalegre sur Mérida, où il arriva le 30. Le 29, partie de la cavalerie anglaise rencontra à Los Navas quelques troupes ennemies qu'elle culbuta avec perte de 25 tués, 20 blessés et 15 prisonniers. En conséquence de cette affaire, les Français eurent connaissance de l'approche des troupes du général Hill, et il n'y eut pas de surprise complette, ainsi qu'à Arroyo de Molinos. Cependant l'ennemi abandonna la ville, quoique ses forces consistassent en 1500 hommes d'infanterie et 300 de cavalerie, qu'ils eussent barricadé les rues, et qu'ils l'eussent fortifiée par des ouvrages de campagne. Les Français avaient établi à Mérida un dépôt de provisions et de munitions; aussi y a-t-on trouvé et pris des magasins immenses. Cette perte se fera sérieusement sentir à l'ennemi.

Les 1er et 2d régiments de cavalerie de la Légion Germanique sont heureusement arrivés à Lisbonne le 2 de ce mois, ce qui a ajouté 1100 hommes de cavalerie à l'armée.

Les nouvelles de Cadix de la fin du mois dernier sont peu agréables. Les Cortès ont eu des discussions extrêmement vives sur un changement de gouvernement. La loi Salique a été abolie par un décret; ainsi la succession au trône d'Espagne se trouve ouverte à la Princesse Charlotte du Brésil,

qui est l'héritiere la plus proche après les Princes que Buonaparte a en son pouvoir. Il a été déclaré néanmoins sur la proposition du Seigneur Arguelles, que, pendant l'absence de Ferdinand VII, aucun individu royal ne serait mis à la tête du gouvernement.

Nous donnerons dans notre prochain cahier, un nouvel écrit très-intéressant de Don Pedro de Cevallos.

Le général Cuesta, si fameux dans l'histoire de la révolution actuelle, vient de mourir. Son commandement a été donné au général O'Donnel.

Le Duc del Parque a été rappelé de son gouvernement des Canaries.

Lardizabal, l'Ex-Régent, est arrivé d'Alicante à Cadix. Une représentation qui a précédé son arrivée, a fort adouci les esprits ; on ne croit pas qu'il lui mésarrive.

Le 16 Décembre, il n'avait encore été fait aucun progrès dans le siége de Valence. Suchet avait détaché 5000 hommes contre les guerillas d'Arragon, qui interceptaient tous ses convois.

L'Empecinado, Mina, Espanha, Duran, etc. continuent à remporter des avantages journaliers. L'armée de Catalogne, que commande le général Lacey, est forte de 15,000 hommes.

Un des avantages de la marche en avant du général Hill, est d'avoir forcé la division du général Foy qui était partie de Tolede pour aller renforcer Suchet, de revenir sur ses pas.

On peut attendre à chaque instant les nouvelles les plus importantes du Portugal. L'armée de Lord Wellington faisait toutes les dispositions nécessaires pour marcher en avant au commencement de ce mois.

Le Bill proposé dans la Chambre des Communes pour prohiber la distillation du grain, y a été lu pour la troisieme fois, et n'a éprouvé, pour ainsi dire, aucune opposition.

Prix Courant des Denrées Coloniales à Londres, au 19 Janvier, 1812.

Sucres:

Bruts de la Jamaïq.	1ere qualité . .	84	sh. le cent
	2de ditto . . .	78	
	3eme ditto . . .	74	
	4eme ditto . . .	71	
Idem de la Trinité		69 à 73	
Idem de Surinam et Demerary . . .		68 à 70	
Terrés Martinique,	2de qualité . . .	60 à 65	
	3eme ditto . . .	54 à 60	
	4eme ditto . . .	51 à 53	
	têtes	34 à 36	
	bruts	36 à 38	
Ter. de la Havane,	1ere qualité . .	68 à 70	
	2nd qualité . . .	62 à 67	
	3eme ditto . . .	50 à 60	
	4eme ditto . . .	45 à 48	

Caffés.

Des Indes Occid.	1ere qualité . . .	71 à 80
	2de qualité . . .	61 à 70
	3eme ditto . . .	51 à 60
	4eme ditto . . .	41 à 50
	commun	26 à 40
Idem de Java et Bourbon		52 à 60
Idem de Mocha		230 à 244

Cotton.

		s.	d.		s.	d.
De Bourbon, en entrepôt	la lb.	2	10	à	3	0
Idem, droit payé		3	0	à	3	2
De Georgie		1	10	à	2	3
De la nouvelle Orléans		1	3	à	1	5
Des Antilles		1	2	à	1	3
De St. Domingue		1	1	à	1	2
De Demerary		1	3	à	1	7
De Berbice		1	3	à	1	7
De Surinam.		1	5	à	1	7
De Maranhan et Bahia		1	6			
De Fernambouc		1	8	à	1	9
Cochenille d'Espagne		31	0	à	34	0
Cacao des Isles	le cent	70	0	à	80	0
Cuirs en poil des Ind. Occid.	la lb.	0	4½	à	0	5½
Idem de Buenos Ayres.		0	4½	à	0	7
Idem du Bresil		0	4	à	0	5½
Riz de la Caroline	le cent	34	0	à	38	0
Idem du Bresil		25	0	à	30	0
Idem des Indes Orientales		18	0	à	30	3
Canelle	la liv.	11	0	à	11	6
Macis		46	0	à	52	0
Gérofle.		14	0	à	12	0
Muscade		12	0	à	20	0
Bois de Gayac de la Jamaïque	le tonneau	11		à	21	liv.

Cours des Changes.

Amsterdam	29	9	à	2 usances.
Idem	29	1	à	vue.
Rotterdam	9	2	à	2 uz.
Hambourg	27	6	à	2½ uz.
Paris, un jour de date	19	1		
Idem, à 2 usances	19	5		
Cadix, effectif	46½			
Gibraltar	41			
Malte	60¾			
Palerme	125			
Lisbonne	68½			

Métaux.

Or du Portugal monnoyé	4 liv.	19 sh.	l'once.
Piastres fortes		0 sh. 1d.	idem.

Ventes publiques du 13 au 17 Janvier.

Le 13: Par M. Kemble, 109 bariques et 2440 sacs de café étranger pour exportation, de 29s. 6d. à 60s. 6d. le quintal.

Le 14. Par MM. Tipler et Leadley, 286 bariques café des Isles Anglaises, de 20s. à 75s, 200 sacs café étranger 59s.

Le do. Par la veuve Purdy et fils, 100 bariques et 490 sacs de caffé de 25s à 84 par quintal.

Le 15. Par MM. Woodbridge, Dyer et Co. 89 bariques café de plantation anglaise 29 à 75s.—95 sacs étranger 64s à 68.—17 sacs de Cacao à 71.

Le do. Par MM. Tyers, Holden et Vanhouse, 362 bariques et 20 sacs café de plantation, de 20s à 69.

Le 15. Par MM. Styan, fils et Bishop. 1200 sacs et 666 bariques café étranger de 22s à 61—70 sacs de cacao à 56s par quintal.

Le do. Par M. Vanhouse, 47 bariques sucre terré de la Martinique et de la Guadeloupe de 28l à 42s. 6d. le quintal. 201 sacs café anglais de 20s à 70.

Le 16. Par M. Anderson, 592 bariques de café anglais de 20s à 69. 26 bariques de cacao de la Martinique à 50s.

Le do. Par M. Kemble, 293 bariques de sucre de 28 à 60s. 360 bariques et 1100 sacs de caffé de 20s à 72 par quintal.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 100, New Bond Street.

De l'Imprimerie de Schulze et Co. 13, Poland Street, Londres

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXVIII.—*Le* 30 *Janvier*, 1812.

POLITIQUE PARTICULIERE

DE BUONAPARTÉ

Par rapport à la Religion Catholique ;

Moyens dont il se sert pour l'anéantir, et pour subjuguer les Espagnols par la Séduction, ne pouvant pas les dominer par la Force.

Par Don Pedro Cevallos.

(Traduit de l'Espagnol.)

DÉDICACE AU PEUPLE ESPAGNOL.

Mes chers Compatriotes,

Comme Catholique, je n'ai pu être insensible aux attaques que Buonaparté porte à notre sainte Religion ; comme Patriote, je vais remplir l'obligation sacrée de dévoiler et de déjouer les artifices qu'il met en usage pour nous séduire ; et comme fidele Sujet de Ferdinand VII, je me jugerais coupable de leze-majesté, si je restais simple spectateur des injures qu'on répand contre sa personne royale.

Tel est l'objet de l'opuscule que mon amour vous dédie. Je l'ai rendu aussi succinct que les circonstances l'exigent ; tout faible qu'il est, l'intention avec laquelle je vous l'offre vous y fera peut-être mettre quelque prix.

La sainte Religion est le premier des biens ; elle embrasse les intérêts les plus importants des hommes. Quoique la guerre ne soit pas une circonstance favorable à sa propagation, celle que nous soutenons pour sa défense n'en est pas moins méritoire, glorieuse et sainte. Espagnols, vous avez supporté les erreurs du gouvernement avant la guerre, comme on supporte les mauvaises années ; votre valeur s'est toujours fait remarquer par la constance caractéristique avec laquelle vous avez su souffrir : mais cette même valeur ajoute aujourd'hui à son ancien caractere celui de l'indignation et de la veangence qu'allument dans vos cœurs l'horrible violence et l'atroce perfidie de l'Empereur des Français. Cet homme affreux vous regarde comme un troupeau de moutons qui, errants dans les champs pendant l'absence du berger, deviennent la proie du premier occupent. Mais il s'est trompé dans les calculs de sa *politique particuliere* ; il a cru éviter une guerre de cabinet, et il a trouvé une guerre nationale. Buonaparté sait bien que dans les premieres, il est aisé de vaincre par la prévarication d'un ministre, ou par la corruption d'un général ; mais il n'est jamais entré dans ses calculs, encore moins a-t-il pu prévoir, que chaque alcade serait un général, chaque municipalité un cabinet, chaque habitant un soldat, et que la corruption ne peut rien sur tout un peuple. La guerre actuelle est, à la vérité, une guerre de Vandales ; elle n'entra jamais dans l'imagination des écrivains politiques ; ils supposerent qu'il était impossible de voir renaître des guerres de cette nature, parce qu'ils ne penserent pas qu'il fût possible qu'il nâquit un Buonaparté.

Vous n'avez pas de milieu, ô mes chers compatriotes. Il vous faut, ou combattre, couverts de lauriers et riches de bénédictions, pour les objets les plus dignes de votre tendresse ; ou mourir dans d'autres régions, couverts d'infamie, pour soutenir les caprices de Napoléon. Cette guerre est immense, je le sais ; on n'en voit pas la fin : mais la guerre de la succession fut aussi une longue et cruelle guerre ; elle ne promettait pas d'avoir un plus court terme, mais une sagesse supérieure qui se joue de la sagesse orgueilleuse de l'homme, permit qu'elle se terminât au moment où l'on y pensait le moins par une frivole dispute pour une paire de gants. Eh quoi ! ce Dieu de bonté, offensé dans sa Religion et dans ses créatures, aurait-il décidé que l'une serait continuellement outragée, et qu'il n'arriverait jamais une époque de soulagement pour les autres ? Non, mes chers et bien-aimés compatriotes ; la Justice divine conserve tous ses droits contre l'auteur de tant de maux. Vous êtes l'instrument que Dieu a choisi pour manifester sa puissance, et il n'est pas encore venu le moment où la colere divine dévorera ce colosse comme une paille. Un jour il nous rendra l'objet de nos vœux, Ferdinand, afin que nous vivions dans une paix prospere et durable, sous le doux empire des lois, que nous observerons d'autant mieux que notre Roi nous en donnera lui-même l'exemple ; ce Roi qui est persuadé que les souverains n'ont pas d'autre alternative, ou d'attacher l'amour et la prospérité de leurs sujets à l'obéissance aux lois, ou de s'attirer leur haine en se laissant dominer par le caprice des courtisans ou par le délire des passions.

Grands et sacrés comme le sont les objets de cet écrit, je sens qu'il est au-dessus de mes forces de les développer avec la dignité qu'ils méritent ; mais rien ne pouvait me dispenser de m'acquitter autant qu'il était en mon pouvoir, de mes devoirs envers mon Dieu, mon Roi, ma Patrie et moi-même.

POLITIQUE PARTICULIERE DE BUONAPARTÉ,

Par rapport à la Religion, &c.

Il ne s'était écoulé que peu d'années depuis que Buonaparté était entré dans la carriere militaire, lorsque le Directoire le nomma général en chef de l'armée d'Italie, dont les belles provinces si favorisées de la nature, devinrent bientôt, sous lui, un théâtre de ravage et de désolation.

Les maux que produit le fléau dévorant de la guerre sont si terribles, si nombreux et si généraux, que nul ne peut se soustraire aux funestes effets de sa terrible activité. Mais tous ces maux ne sont rien pour rassasier le cœur sanguinaire de Napoléon, de cet ennemi de Dieu et des hommes. Il veut que l'on souffre sans consolation, sans secours, sans espoir enfin d'un meilleur sort; et comme il sait que tous ces bienfaits se trouvent dans la tendre et compatissante Religion Catholique, c'est pour cela même qu'il a tenté tous les moyens de l'extirper.

Déjà le Directoire avait conçu l'affreux projet de détruire ce qui, du témoignage de celui qui est la vérité même, est indestructible; et Buonaparté, jaloux de prouver que ce n'était pas en vain qu'il avait mérité la confiance de ce corps oligarchique, réduisit ses projets en système. Il forma le plan impie de détruire l'œuvre de Jésus-Christ, et il choisit le citoyen Serbelloni pour être l'apôtre de l'incrédulité.

Présenter sous les couleurs les plus séduisantes les doutes que les incrédules ont mis en avant pour attaquer les vérités de la Religion Catholique; affaiblir les preuves qui déposent en faveur du Christianisme, telles que la vie et la mort admirables de son divin auteur, la sagesse et la sainteté de ses préceptes, l'autorité et la sublimité des Saintes Ecritures, le témoignage des apôtres, le sang de tant de martyrs, l'accomplissement des prophéties, la voix retentissante des miracles, la conversion du monde entier,

la durée perpétuelle et inaltérable de l'église, et tant d'autres preuves d'un si grand poids aux yeux mêmes de la raison : tels furent les attributs de la *mission sacrilége* de Serbelloni ; et ce fut pour réaliser des objets aussi vastes et aussi impies qu'il reçut de Buonaparté les Instructions que voici :

INSTRUCTIONS

Remises le 18 *Brumaire de l'An Cinq de la République Française, au Directeur* Serbelloni, *par le Général* Buonaparté, *qui les remit, le* 21 *du même Mois, au Directoire.*

" Rome dépouillée de ses deux glaives par un peuple qui ne fait des conquêtes qu'au profit de la liberté et de la raison, nourrit pour nous une haine mortelle qu'aucun moyen ne peut éteindre, et que la crainte seule peut faire fléchir.

" Sa haine implacable, active, mais prudente dans ses déclarations, agit avec un zele infatigable par tous les moyens qui sont à sa portée, et ces moyens sont bien loin d'être méprisables. S'ils sont redoutables même à la France victorieuse de l'Europe, il doit être clair qu'ils le seront bien davantage à la République Cisalpine.

" Ce serait en vain que l'on tenterait de transiger de bonne foi avec Rome. Moi-même, malgré cette certitude, j'ai jugé dangereux de détruire sa puissance, et j'ai suspendu sa ruine qui était dans mes mains, dans la crainte d'augmenter son pouvoir chez nous en le détruisant dans son berceau. J'ai fait sur l'état de ces restes des *superstitions humaines* les réflexions les plus profondes et les plus prudentes. La conduite que vous m'avez vu tenir avec le Pape, en a été le résultat.

" Les peuples de la France même, entr'autres ceux qui habitent la Belgique, la Bretagne, la Nor-

mandie, le Poitou, le Languedoc et la Provence, sont, pour les lumieres, à une grande distance du gouvernement. La philosophie seule dirige celui-ci, tandis que les autres sont les esclaves des préjugés et surtout des préjugés religieux.

" Mais comme la force du gouvernement réside dans la volonté du peuple, il ne peut pas toujonrs faire ce qu'il veut, et il faut qu'il éleve à la hauteur de ses connaissances le peuple souverain, afin de pouvoir faire usage de toutes ses forces et de tous ses moyens.

" Si telle est la position de la France, la vôtre est encore pire, la philosophie du Directoire et les opinions de ce peuple en matiere de religion étant absolument opposées; les choses en sont à un tel point que vous savez fort bien les excellentes raisons qui font qu'il s'oppose lui-même à la tolérance publique des diverses religions. Vos raisons étaient prudentes, et jusqu'à présent l'expérience a prouvé au Directoire de la République Française que l'esprit public de la Cisalpine est encore dans les langes de l'enfance.

" Telle est notre position vis-à-vis de Rome. Elle présente certainement de grandes difficultés. Les puissances les augmentent en appesantissant sans cesse les chaînes de l'erreur, afin de mieux s'assurer de la fidélité de leurs peuples. Elles vont jusqu'à encenser cette *vieille idole décrépite*, dont le trône vermoulu s'affaisserait et croulerait de son propre poids, si les différents états ne le soutenaient pas.

" *Cette vieille idole sera détruite de fond en comble :* ainsi le veulent la liberté et la philosophie ; mais quand et comment, il n'y a que la politique qui puisse le déterminer. A cet égard, vous savez que le sort de Rome dépend de considérations trop majeures pour que vous puissiez rien faire par vous seuls : mais la République Cisalpine doit nous aider et *préparer ses peuples à l'avilissement de la doctrine catholique, pour leur faire désirer la ruine de cette Religion,* et les attacher à sa destruction par leur

intérêt personnel; et, pour cela, avant de confisquer les biens du clergé, vos écrivains devront les représenter comme des biens honteusement usurpés par le charlatanisme.

" Pendant ce temps, vous aurez à propager les principes philosophiques dans tout l'Etat Ecclésiastique.

" La France a pour cet objet la plus grande confiance en vous, parce que, parlant la même langue, ayant les mêmes habitudes et le même génie, vos philosophes doivent détruire la superstition par tous les moyens de la grande influence qu'ils ont sur le cœur, le génie et l'esprit des peuples.

" Rien ne pourrait, selon moi, être plus désagréable qu'un événement qui obligerait le gouvernement français et ses alliés en Italie, de sortir des bornes de la prudence que sa politique lui a prescrites. Cet événement serait la mort de Pie VI. Il est à désirer qu'il vive encore deux ans, afin de donner à la philosophie le temps nécessaire pour consommer son ouvrage, et laisser ce *Lama* de l'Europe sans successeur. Mais s'il venait à périr auparavant, je crois que la volonté du Directoire serait qu'on lui donnât un successeur. La politique et les obligations secretes auxquelles elle réduit quelquefois, peuvent lui prescrire cette mesure, surtout avant l'époque dite, où elle serait appuyée par une grande force d'opinion publique; mais avant qu'elle parvienne à son plus haut point, le Pape peut mourir; et dans ce cas, je le répete, j'ai des raisons de croire que le Directoire consentira à ce qu'il lui soit donné un successeur.

" L'élection de ce successeur sera une affaire de la plus haute importance, par les mêmes motifs qui feront que les puissances mettront le plus grand intérêt à cette élection.

" Cet événement, qui peut se réaliser à chaque instant, a exigé de la prévoyance du Directoire qu'il

prît toutes ses mesures d'avance. S'il arrive, il a prévenu le général des troupes françaises en Lombardie qu'il ait à se transporter avec toutes ses forces dans la Romagne, après avoir laissé 3000 hommes dans le château de Milan, et 2000 à Mantoue. Vous enverez la légion Polonaise pour qu'elle soit à ses ordres, et dans cette situation on attendra ceux du Directoire.

" Le Ministre de la République Française s'entendra avec le Directoire Cisalpin pour la présentation d'un candidat à la dignité Pontificale; et ce Ministre adressera au conclave la demande formelle que son élection se termine en huit jours.

" Les troupes se porteront sur Rome en tant que de besoin pour appuyer la demande du Directoire. Celui-ci intimera à la Cour de Naples qu'il lui est expressément interdit de se mêler des affaires de Rome pendant la vacance du Siége; et si Naples envoyait des troupes sur le territoire de Rome, les Français auront ordre de repousser la force par la force.

" Je sais que l'on a flatté le Directoire de la République Française de l'espoir qu'au milieu de ces événements, les Romains se souleveraient pour la liberté. Je crois que c'est une chose très-facile à effectuer, je l'ai dit ainsi au Directoire; car les Romains de Rome sont beaucoup plus éclairés que ceux des Etats Romains.

" Du reste, l'*extirpation de la Papauté* n'est pas seulement l'affaire de Rome, mais encore celle de tous les pays *empoisonnés par le catholicisme*. Au reste, c'est à ces mêmes pays à juger de ce qu'ils peuvent faire sans péril à cet égard. Il est possible que l'extinction de la Papauté ne soit pas pratiquable d'ici à deux ans; peut-être en faudra-t-il quatre: mais ce qui serait souverainement impolitique, ce serait, ainsi que le proposent quelques imbécilles, de laisser subsister un Pape dépouillé de ses états temporels.

" Il se trouverait en ce cas quelque monarque qui se rendrait maître de l'*idole*, pour la faire adorer et la tenir en esclavage chez lui. Il s'attirerait par là les hommages de tous les Catholiques, et au lieu de détruire la puissance Pontificale, on augmenterait la force de ce monarque des débris de cette puissance qu'il rétablirait ensuite pour affermir et assurer la sienne propre.

" Le Directoire veut que *le Pape disparaisse absolument quand il en sera temps, et qu'avec lui soit ensevelie sa religion.* Mais pendant qu'on laissera subsister cette *émanation de l'ignorance humaine*, il veut qu'il conserve une souveraineté en propre, mais cependant toujours soumise à la discrétion de la France, afin de miner sa force réelle, et celle qu'il doit conserver encore parmi les peuples qui sont toujours *enchaînés par la superstition.*

" Le sage mémoire présenté au Directoire par le citoyen Siéyès, le 30 Nivôse de l'an 5, est et sera la base de la politique qui doit diriger à cet égard. J'en ai remis une copie au citoyen Moscati.

" Les forces du Pape ne sont pas à redouter pour la République Cisalpine. Cependant il pourrait aisément mettre en campagne 24,000 hommes. Notre Ministre à Rome a ordre de s'opposer à ce qu'on les leve et qu'on les exerce.

" Puis donc que la République Cisalpine n'a rien à craindre à cet égard, il importe beaucoup de se tenir sur ses gardes, au milieu d'un peuple *superstitieux*, contre ses sourdes et nombreuses intrigues. C'est par cette raison que je me suis souvent opposé aux instances que vous m'avez faites de châtier quelques individus, lesquels, quelque coupables qu'ils soient à certains égards, *sont cependant très-utiles pour détruire la Religion, puisqu'ayant été prêtres, leur exemple rend leur influence sur le peuple plus efficace.*

" Pour anéantir la Religion, il faut que vous

mitiez la France, mais pourtant avec prudence; semez la discorde entre les prêtres; cherchez parmi eux les plus ennemis de la religion, et vous trouverez en eux les apôtres de la philosophie.

" Que ces nouveaux apôtres passent du côté du peuple, et leurs prédications feront beaucoup plus d'effet que mille journaux. Il faudra châtier les évêques qui oseront troubler ces missionnaires de la liberté, et réprimer les fanatiques qui refuseraient de les aider.

" Je me suis étendu au long sur cet objet parce qu'il est de la plus haute importance pour vous."

Tel est le plan de violence et de séduction imaginé par le Directoire, commenté et réduit en système par Napoléon, pour détruire en deux ou quatre années ce qu'il appelle l'*ouvrage de la fourberie et des préjugés.* Jusqu'à quand les leçons de l'histoire seront-elles donc inutiles ? Elle nous dit que c'est en vain que les hommes se sont conjurés contre l'ouvrage de Dieu ; que tous leurs efforts ont été inutiles ; que tous ceux qui ont attaqué la Religion ont péri ; qu'elle subsistera éternellement, ayant été fondée sur des bases indestructibles ; et que lorsque la barque de St. Pierre semblait prête à être submergée par la violence des plus furieuses tempêtes, celui dont la parole commande aux vents ordonna aux vagues courroucées de se calmer, et d'un seul mot mit un frein à la fureur des flots. Elle nous enseigne que l'arianisme engendra une guerre de plus de soixante ans, pendant lesquels il n'y eût pas un genre de séduction et de violence qui ne fût mis en usage pour faire crouler l'édifice de la religion; et que cette hérésie s'éteignit peu à peu, semblable à un nuage épais qui se dissipe et s'évapore devant les rayons du soleil.

La nouvelle secte d'impiété des *prétendus philosophes* qui s'est élevée de nos jours, aura le même sort que toutes celles qui l'ont précédée ; elle

ajoutera un nouveau témoignage à ceux de notre sainte Religion ; elle sera enchaînée à son char de triomphe, et Buonaparte verra s'évanouir avec l'absurde système d'incrédulité, les artifices qu'il a mis en usage pour le propager.

Déjà se sont écoulées les deux années dont Buonaparte disait avoir besoin pour renverser de fond en comble l'édifice majestueux de la religion. Déjà a disparu ce Serbelloni, le digne coopérateur d'une entreprise aussi sacrilége ; déjà les apostats de la Religion, les soi-disants philosophes, qui venaient de semer parmi les peuples l'incrédulité et l'irréligion, ont aussi péri dans l'oubli ; et le flambeau de la foi ne s'est pas éteint, malgré le dénuement et la pauvreté des temples dans lesquels il brûlait auparavant avec pompe et majesté. Déjà le Pape a perdu la jouissance de sa souveraineté temporelle ; il n'a pas d'armées ni de sujets qui le défendent ; les Souverains d'Italie qui le vénéraient et le protégaient, ont été enveloppés dans la subversion générale ; les rois de France qui s'honoraient d'être les fils aînés de l'Eglise, ont succombé sous les attentats de la plus horrible faction : la Maison d'Autriche, qui par sa dignité de Roi des Romains, était le premier boulevard du siége apostolique, gémit dans des liens honteux ; la médiation constante et active que la piété du gouvernement Espagnol entretenait à Paris en faveur de Sa Sainteté, a totalement cessé ; le Sacré Collége, dont les conseils contribuaient à la force morale des Pontifes Romains, et dont la sagesse et l'expérience guidaient et dirigeaient en grande partie les mesures du Chef de l'Eglise Universelle, erre dispersé au gré de l'impulsion du pouvoir, sans autre asile que celui des villes et des châteaux dans lesquels il est confiné ; le Pontife Romain lui-même, arraché de son Siége, soutenu par la seule générosité des fideles, entouré de bayonnettes, conduit de forteresse en forteresse, à la discrétion d'une politique ténébreuse et soupçonneuse,

privé de plumes et de papier que les plus grands tyrans parmi les gentils accordaient dans leurs prisons aux Apôtres, qui se servaient de ce secours pour éclairer les doutes des fidèles et les confirmer dans la foi ; privé du pouvoir que donne la dispensation des grâces ; dénué de tout secours humain ; dépouillé de tout espoir d'en obtenir ; faible, infirme et septuagénaire : ce même Pontife Romain se présente dans l'arène pour lutter contre tout le pouvoir colossal de Buonaparte, sans autres armes que sa constance et sa foi dans les promesses de Jésus-Christ, et il est assuré de triompher de ce second Julien. Le premier engagea les Juifs à ré-édifier le célebre temple de Jérusalem ; il leur donna à cet effet des sommes immenses, il les aida de toutes les forces de l'empire ; mais le résultat ne servit qu'à punir l'orgueil de ce Prince superbe.

Tandis qu'Alipius, ministre et émissaire zélé de Julien l'Apostat, secondé par le Gouverneur de la province, encourageait l'ouvrage avec la plus grande ardeur, on vit sortir des fondements, à plusieurs reprises, les plus terribles tourbillons de feu, qui brûlerent une partie des travailleurs. Ceux qui s'obstinerent à cette entreprise furent pareillement consumés par les flammes ; et le lieu devint tellement inaccessible, qu'il fallut abandonner l'ouvrage et y renoncer. Ce fut ainsi que Julien, voulant démentir la prédiction de Jésus-Christ, qu'il ne resterait pas pierre sur pierre du temple de Jérusalem, fut le premier qui la confirma.

Les critiques incrédules qui refusent de croire au témoignage conforme de St. Jean Chrisostôme, de St. Grégoire de Naziance et de St. Ambroise, ne doivent avoir aucun motif de douter de l'autorité d'Ammien Marcellin, auteur auquel on ne peut reprocher la plus légere tache de partialité.

Buonaparte, second Julien, dans sa lutte avec un vénérable vieillard délaissé, avec le digne successeur de St. Pierre, qui n'a d'autres armes que celles

que portait ce premier vicaire de Jésus-Christ, sera l'instrument dont se servira la Providence pour ajouter un nouveau témoignage à la perpétuité de l'Eglise. Tel est l'état des choses : Buonaparte se trouve dans la plus terrible alternative ; ou il portera l'atrocité au point de martyriser le Pape, et dans ce cas il agira dans le sens des vœux de ce généreux défenseur de la Religion catholique ; ou bien, il le laissera vivre, et alors comment son orgueil pourra-t-il souffrir d'entendre les nations dire hautement que toute sa superbe et toute sa puissance sont venues se briser contre cette Eglise qu'il se flattait de pouvoir renverser à sa volonté ?

Quand Napoléon n'était qu'un simple Général aux ordres du Directoire, il se glorifiait déjà de tenir entre ses mains le sort de la Religion catholique. Maintenant il est Empereur ; son impiété n'en a pas diminué, mais ses moyens de la propager se sont accrus d'une maniere extraordinaire. Les presses sont enchaînées par son despotisme ; les plumes les plus brillantes et les plus séductrices n'attendent que ses ordres pour se mouvoir dans la direction qu'il lui plaît de leur donner ; les armées levent l'étendard de l'irréligion au moindre signe de sa volonté. Mais c'est dans des circonstances qui paraissent d'un si mauvais augure pour la Religion catholique, que Dieu se plaît à confondre les desseins de ses ennemis, et qu'on a vu le plus grand et le plus incarné de ces mêmes ennemis forcé d'implorer ses secours pour accomplir les vastes plans de son insatiable ambition. C'est ainsi que Buonaparte, avec la plus noire hypocrisie, et avec une foi de théâtre, se compta un instant au nombre des croyants de cette même Religion que naguères il tournait en ridicule, afin de se mettre à la tête du gouvernement ; et que malgré toutes les répugnances de son cœur, il lui fallut payer ce tribut, et ajouter ainsi un triomphe de plus à la vérité.

Si cette reconnaissance de son erreur n'a pas

étouffé les desseins de Buonaparte, elle l'a du moins obligé à changer son plan d'attaque.

La Religion de Jésus-Christ, également destinée à soumettre notre entendement et à réformer notre cœur, nous propose des mysteres profonds à croire et des vertus sublimes à observer.

Lorsque les hommes se laissent dominer par l'orgueil et la sensualité, ils ne connaissent d'autre bonheur que la jouissance des plaisirs, et ils ont le plus grand intérêt à détruire une religion qui les empoisonne. Ils mettent en usage toutes leurs lumieres et tous leurs talents pour la faire passer pour fausse ; et il ne faut pas s'étonner s'ils finissent par se persuader à eux-mêmes sa fausseté.

C'est avec cette connaissance que Buonaparte a dirigé toutes ses mesures de maniere à démoraliser les hommes, comme le meilleur moyen de les rendre incrédules.

Dans les états de Buonaparte les femmes abandonnées ne sont pas seulement obligées d'avoir des cartes de sûreté pour exercer leur prostitution, elles sont encore employées par le gouvernement pour l'espionnage de la police.

Les jeux de hasard, qui dans tous les pays ont éprouvé l'indignation et les châtiments des gouvernements, sont autorisés par Napoléon, et forment une branche du revenu public.

L'incorruptibilité des Ministres de la Justice, qui a toujours été un objet de vénération, et l'asile de la sûreté des citoyens, est aux yeux de Buonaparté une preuve de la stupidité de ceux qui se soumettent à toutes les privations plutôt que de porter atteinte à cette vertu.

Le luxe, qui ruine les familles, est pour Buonaparté la chose la plus agréable ; car il sait bien que c'est en vain que l'on cherchera des mœurs et des vertus dans une nation qui en est infestée, et que la

bienfaisance et la compassion n'habitent pas dans des cœurs qui n'ont jamais assez de richesses pour eux-mêmes.

Buonaparté a appris de Machiavel qu'un Prince ne doit pas avoir d'autre objet que la guerre, d'autre pensée, ni d'autre étude que celle de la guerre. La guerre établit le despotisme, et celui-ci à son tour soutient la guerre. Buonaparté porte l'une et l'autre perpétuellement dans son cœur; c'est sa grande pensée, et il se sert de l'une et de l'autre comme des instruments les plus actifs pour porter le coup de grâce aux mœurs. Là où regne le despotisme en vain, on espérera voir renaître les Aristides, les Cimon, les Miltiades, les Socrates et les Phocions. Personne ne s'occupera du bien public, et ce mot même sera banni des pays où regne le pouvoir arbitraire. Il n'existera point d'amour de la patrie, là où les sujets, pour imiter le souverain qui les opprime, se font un devoir de l'anéantir. Le despote a intérêt à corrompre les mœurs de ses sujets, et il n'est jamais plus en sûreté que lorsqu'il regne sur des hommes, livrés au vice, à la mollesse, et à tous les autres désordres qui les avilissent. La vertu éleve les hommes et le vice les dégrade. L'homme de mérite a de la grandeur d'âme, et est jaloux de l'estime publique. Celui qui n'en a point est bas, servile, il est complaisant à l'excès, et il se voit forcé de se déprécier lui-même. Enfin, là où regne le despotisme, ne régnera point cette morale, qui, comme le dit l'auteur de l'*Esprit des Lois*, paraissant n'avoir pas d'autre objet que la vie future, fait du bonheur dans cette vie à venir la base de la véritable et saine politique des particuliers aussi bien que des Etats.

La guerre est l'autre instrument dont Buonaparté dispose pour démoraliser les hommes. La licence, le mépris des lois, la corruption des mœurs, sont des conséquences auxquelles sont exposées les

nations belliqueuses. Les grandes armées ont toujours été funestes à la liberté prudente, et aux mœurs des citoyens. Buonaparté peuple ses armées aux dépens des professions pacifiques et vertueuses. Avec elles il détruit les semences de la morale, il ruine les temples, il se rend maître de leurs dotations, il prive les ministres de la religion de celles qui leur sont nécessaires pour continuer l'exercice de leur ministere ; le culte public n'a plus d'églises pour y être célébré ; les chaires de l'Esprit Saint sont muettes ; les directeurs des consciences, blanchis sous les persécutions de tout genre qu'on leur fait subir, disparaissent d'entre les peuples ; et ceux-ci souffrent, sans pouvoir se consoler par les secours de la religion, tous les excès et tous les maux de la licence effrénée d'une soldatesque qui prend pour guide l'esprit démoralisateur et irréligieux du chef suprême qui la commande.

Les châtiments et les récompenses sont les ressorts que tout gouvernement doit employer pour réprimer le vice et stimuler la vertu. Buonaparte ne connaît d'autre vertus que celles de la guerre, ni d'autres talents que ceux qui perfectionnent la science de détruire les hommes, ou qui contribuent à soutenir son despotisme. C'est à ces seuls talents qu'il a sacrifié les récompenses qui étaient accordées autrefois à la propagation des sciences, et à la destruction de l'ignorance qui est si pernicieuse à la morale.

La bienfaisance, l'humanité, la générosité, la probité, le désintéressement, ne menent plus aujourd'hui aux rémunérations ni à l'estime du conquérant, devenu souverain. Les professeurs des sciences sacrées, privés de récompenses, et poursuivis par la haine de leurs détracteurs, sont découragés de toutes parts. Les vices les plus honteux, l'impudicité, la fraude et la rapacité, restent impunies quand elles s'exercent à l'ombre de la valeur militaire.

Les prélats institués canoniquement sont chassés de leurs églises, et pleurent les dangers de leurs ouailles, nourries maintenant de la doctrine impure des évêques intrus, qui en même temps qu'ils dénigrent la Religion, en lui imputant les superstitions qu'elle même condamne, excitent l'orgueil, alimentent l'ambition, et accroissent l'autorité de Buonaparte. Ils persuadent aux peuples que le pouvoir de l'Empereur est une émanation pure du pouvoir suprême qui gouverne l'univers ; que ses droits sont divins, son autorité irrévocable et ses actions indépendantes de tout tribunal humain. Ils l'appellent le Tout-Puissant, le désiré des nations, l'ouvrage le plus parfait qui soit sorti des mains du Créateur, et ils vont jusqu'à dire que Dieu s'est reposé après l'avoir créé. De tels blasphêmes, de pareils sacriléges, sont l'encens le plus agréable qu'on puisse offrir à Buonaparte, et quoiqu'ils ne soient crus de personne, il n'est pas juste d'imputer à la Religion les opinions *sordides* et vénales de ses mauvais ministres, puisque loin de cacher l'odieux de ces opinions sous son voile sacré, ainsi que la malignité le prétend, la Religion elle-même poursuit par ses anathêmes l'impiété des Ecclésiastiques dépravés.

Oui ; la Religion déteste la doctrine de ces Evêques créés par le pouvoir démoralisateur de Buonaparte ; qui ont l'audace de représenter les Souverains comme des êtres privilégiés, à qui tout est permis ; qui persuadent aux peuples qu'ils doivent se soumettre aveuglément à tous leurs caprices, sans user du droit de représentation ; qui enseignent aux Rois qu'ils sont formés d'un limon particulier, et que leurs volontés sont faites pour n'éprouver aucun obstacle.

Buonaparte sait bien que de pareilles doctrines n'ont point d'appui dans la Sainte Religion, et c'est pour cela qu'il cherche à l'extirper. Il sait que, selon la morale de l'Evangile, toute puissance est essen-

tiellement limitée pour la fin de son institution, qui est la conservation et le bonheur des peuples ; que tant que le Souverain gouverne selon leurs vœux, et sans autre but que le salut public, ses lois sont sacrées ; que quelles que soient les conditions primitives sous lesquelles une nation s'est soumise, quels que soient les obstacles qui l'aient empêchée d'en stipuler à son origine, quelle que soit la violence qui ait étouffé sa voix par la suite, rien ne peut lui faire perdre le droit de manifester ses vœux et ses désirs : le salut public est toujours la loi suprême pour le Souverain comme pour le sujet ; il est la mesure immuable du pouvoir de l'un et de l'obéissance de l'autre ; il est le lien commun qui unit la Nation à ses Chefs, et ceux-ci à la Nation. Quelle qu'ait été l'autorité à laquelle la Société ait voulu librement s'assujétir, elle n'a jamais pensé se soumettre à une volonté injuste, déraisonnable et capricieuse ; elle a toujours voulu être heureuse. Si elle s'est privée de l'exercice de ses droits, ç'a été pour les déposer dans des mains qui pussent les exercer pour elle avec plus de sûreté et d'habileté ; ç'a été pour simplifier une machine qui, étant trop compliquée par le frottement de ses rouages et les ressorts qui meuvent diversement chacune de ses parties, elle ne fût pas arrêtée dans sa marche et brisée dans ses mouvements. Le bonheur, la sûreté, la conservation, tels ont été, dans tous les temps, les objets de ses vœux. Elle a voulu mettre les individus à l'abri de leurs passions réciproques, et jamais elle n'a pu avoir le dessein de les soumettre à un Pouvoir terrible, à un Pouvoir qui abuse de toutes les forces confiées à son autorité. Elle s'est obligée à obéir, mais c'est pour son utilité, c'est à des volontés justes, c'est à des lois fondées sur la nature, et conformes à sa prospérité.

Telles sont les bases invariables sur lesquelles se sont établies toutes les Sociétés. Que la flatterie

n'appelle pas tacites ces conditions ; la nature et la Religion les condamnent d'une voix bien intelligible. Que la tyrannie ne traite point de chimérique ce titre primordial des nations ; il est gravé dans le cœur de tous les hommes. Ces archives sacrées, à l'abri des temps, de la violence et de la perfidie, se conserveront éternellement.

La bonté et la justice divine sont les liens qui unissent l'homme à son Dieu. Mais s'il est permis aux Souverains de se départir de ces qualités, s'ils ne les doivent pas à leurs sujets, s'ils se dispensent des lois de l'équité, de la raison et de la bienfaisance, ne se prétendent-ils pas supérieurs à la Divinité qu'ils s'honorent de représenter ?

Le souverain Auteur de la nature, orné de bonté, de raison et de justice, accorde aux nations le droit d'exiger ces vertus de ceux qui s'honorent de la prérogative d'avoir reçu le pouvoir de le représenter. Dira-t-on qu'un Dieu de bonté, qui a autant de tendresse pour les hommes, veuille être représenté sous le caractere d'un Tyran et d'un Usurpateur ? La Divinité peut-elle approuver qu'un homme changé par ses passions en bête féroce, ait le droit exclusif de dévorer ses semblables ? Ce Dieu, la bonté même, consentira-t-il qu'un mortel qui ne differe essentiellement en rien de ses semblables, viole au gré de ses caprices, les lois qui conservent l'existence de ses créatures ? A-t-il résolu dans ses décrets éternels, qu'un seul membre de chaque société profite du travail de tous les autres, et ne s'occupe plus que de sa prospérité, en oubliant absolument celle de ses peuples ?

Ceux qui cherchent à augmenter son autorité, en la faisant dériver immédiatement de Dieu, se trompent honteusement ; et s'ils prétendent lui donner l'exercice despotique de sa puissance, ils commettent l'attentat le plus sacrilége, et tombent dans la contradiction la plus évidente

Tel est le langage caractéristique de la Religion ; tel est le ton majestueux dont elle parle aux puissances ; telle est la doctrine qui met un frein à leur autorité ; qui met à couvert les droits des peuples ; qui ne peut être du goût de Buonaparte, accoutumé aux louanges nauséabondes des Evêques de sa création, et qui excite à un tel point son indignation et sa rage.

C'est de là que naissent ses efforts et la conspiration odieuse qu'il a formée pour détruire cette Religion sainte, qui conserve les liens de la Société et qui maintient l'ordre public et la probité parmi les hommes. Que deviendraient les mœurs, la bonne foi, la sûreté des Etats et des particuliers, si le monde entier venait à se persuader qu'il n'y a point de Dieu, ou que Dieu regarde avec indifférence les actions des hommes, que tout périt avec le corps, et que le néant est la fin commune du vice et de la vertu ? Et de quoi sert de croire à l'existence d'un Dieu, si les hommes vertueux n'ont rien à espérer de sa bonté, et les méchants rien à craindre de sa justice ? Si les barrieres sacrées de la Religion se brisent, on voit disparaître à l'instant cette crainte salutaire qui comprime le feu des passions, et la porte s'ouvre à toutes les passions.

Des résultats si terribles entrent dans les desseins de Buonaparte ; mais à quoi serviront tous ses efforts contre la fermeté inébranlable de la religion, si ce n'est à la rendre plus invincible ? Elle a été attaquée par toutes les puissances de la terre et de l'enfer ; les Empereurs n'ont omis aucun moyen pour l'étouffer à sa naissance. Plusieurs autres Princes ont persécuté les Papes, et différentes Sectes ont attaqué l'Eglise Catholique Romaine ; mais tout a été en vain. Se peut-il que des leçons aussi convaincantes, que des vérités aussi claires n'aient pas d'autre effet sur l'entendement de Buonaparte que

d'augmenter son crime et de faire ressortir sa démence?

Voilà pourtant ce Buonaparte, ce Souverain dont les éloges profanent les chaires et souillent les presses en France! Il faut avoir perdu toutes les notions du Gouvernement, pour ne pas savoir que la Religion est le ressort le plus puissant de la politique et la barriere la plus forte qu'on puisse opposer aux passions. L'idée d'une Providence qui gouverne l'univers, qui pénetre les replis les plus secrets du cœur humain, qui punit le vice et récompense la vertu, est fondée sur la justice de Dieu; elle est conforme à la raison; elle convient à nos besoins, mais elle combat sans pitié nos passions.

L'homme ne se laisse point entraîner tout d'un coup et sans crainte à la premiere injustice. Le crime a ses degrés. Le coupable commence par se familiariser avec son image; il cherche ensuite les moyens de tromper la vigilance des magistrats et d'éviter la rigueur des lois; mais s'il sait qu'il a un Juge que rien ne peut tromper, et qu'un châtiment inévitable l'attend, cette crainte produira l'effet le plus salutaire sur son cœur, et réprimera ses passions dans le temps même qu'il sentira le frein de la loi.

Otez la crainte du châtiment et l'espérance d'une récompense éternelle, que deviendra le monde, ou, pour mieux dire, quel théâtre d'horreurs ne deviendra-t-il pas? Où trouverons-nous des hommes de probité? Qui soutiendra l'homme dans le combat de ses devoirs et des désirs? Sera-ce l'intérêt personnel? car c'est là le grand mobile de la conduite des hommes; mais ce même intérêt n'est-il pas la source des crimes? N'est-ce pas lui qui fait les coupables, quand il n'est pas soumis aux lois de la conscience et de la Religion? Il est vrai que l'intérêt peut faire garder certaines apparences de probité, parce qu'autrement la fortune et la réputation courraient des risques; mais il est aisé de com-

prendre que la probité, dénuée de l'appui de la Religion, est une probité extérieure, incertaine et vacillante.

Apologistes bassement complaisants, si, sur ce chapitre, Buonaparte ne mérite pas vos éloges, dites-moi en quoi il est digne du surnom de Grand que vous lui donnez ? Est-ce parce qu'il met ses passions à la place des lois de la nature et de la société ? Est-ce parce qu'il asservit la France avec ces même forces qu'elle lui a confiées pour sa sûreté ? Est-ce parce qu'au mépris de toutes les lois il s'est fait l'arbitre de la vie, de la liberté et des biens de ses sujets ? Est-ce parce qu'il prodigue sans nécessité le sang et les trésors de ses peuples ? Est-ce parce qu'il méconnaît le mérite des vertus pacifiques, et qu'il ne récompense que les services des complices de ses usurpations ? Est-ce parce qu'il a ceint la couronne contre le vœu de la plus grande et de la plus saine partie de la nation ? Est-ce parce qu'il méconnaît les droits dont une nation ne peut ni n'a jamais voulu se désaisir ? * Est-ce parce qu'il ne renonce

---

* Buonaparté, jaloux de couvrir du voile des formes les trames criminelles de son insatiable ambition, força les Espagnols qui se trouvaient à Bayonne et qui appartenaient à différents corps, à complimenter Joseph Buonaparte lors de son arrivée dans cette ville. Tous les papiers que je lus ne contenaient que les expressions ordinaires de la politesse, et par une adresse extrême, nul n'était allé plus loin. Les grands désirerent avoir mon avis sur leur harangue, et le trouvant conforme à leurs désirs, ils y insérerent le paragraphe que je leur conseillai d'y ajouter, et que voici :

Les grands se bornent à ces expressions, ne pouvant pas s'exposer par d'autres dont ils ne peuvent faire usage sans y être autorisés par la nation, qui seule a le droit de les prononcer.

Il est impossible de dépeindre l'irritation que cette clause produisit sur l'esprit orgueilleux de Buonaparté, ni d'écrire, sans manquer à mes lecteurs, toutes les epeces

à aucune de ses entreprise, quoiqu'elles blessent l'équité et la justice, et qu'elles mettent le salut public en danger? Est-ce parce que, dépourvu d'humanité, il écrase ses peuples sous le poids de son ambition? Est-ce parce que peu lui importe que ses sujets le haïssent, pourvu qu'ils le craignent? Est-ce parce qu'il ne fait aucun cas de l'opinion publique? Est-ce parce que, réduisant sa tyrannie en système, il rend ses sujets malheureux afin qu'ils soient soumis? Est-ce parce qu'il achete ses jouis-

---

d'insultes que les grands essuyerent pour cette clause honorable. Cependant je relaterai une expression dont il fit usage, comme d'un axiôme, pour soutenir que le peuple ne doit influer sur aucune espece de gouvernement: *Tout pour le peuple, rien par le peuple.* Comme s'il avait voulu dire par-là, tout pour le peuple et rien par son moyen.

L'Empereur s'étonna de voir que les défenseurs de Sarragosse, sans autres forteresses que leurs poitrines, défendaient cette ville, et battaient des armées accoutumées à prendre en passant des places du premier ordre. Il se couvrit du manteau de la compassion; il appela à son secours l'humanité et la prudence; il voulut que les Espagnols (que la force seule, en général, réunissait à Bayonne) se servissent de ces vertus pour persuader aux héros de Sarragosse qu'ils eussent à se désister d'une entreprise que l'histoire est chargée de transmettre à la postérité pour être l'exemple et l'admiration des siecles futurs; et à cet effet il ordonna qu'ils se réunissent dans l'hôtel qu'il appelait Palais du Gouvernement, qui était dominé par un château, et près duquel se trouvait une force qui n'était pas de moins de 6000 hommes. Tel est l'appareil avec lequel le despotisme consulte ce qu'il ose appeler la manifestation libre de la volonté des peuples, et c'est de cette maniere qu'il voulut que les Espagnols de Bayonne écrivissent aux guerriers intrépides de Sarragosse qu'ils les engageaient à dévier de la carriere de l'héroïsme, qu'ils abandonnassent le trésor de la liberté, et qu'ils échangeassent la gloire de l'indépendance pour l'avantage d'être les sujets de Napoléon, dont les résolutions étaient irrévocables, et à qui il n'était donné à personne de résister. Il voulait que les Espagnols de Bayonne se déshonorassent

sances au prix de leur sang*, si vil à ses yeux ? Est-ce parce qu'il condamne les artisans qui habillaient leurs concitoyens à dépouiller les autres nations ? Est-ce enfin, parce qu'il a réduit à l'inaction le commerce qui donnait la vie et le mouvement à l'agriculture et à l'industrie ? Vous me direz que c'est

---

ainsi, ; mais il s'en trouva plusieurs parmi eux qui, méprisant les menaces du pouvoir, n'écouterent que la voix de l'honneur. Je donnai mon avis pour que l'on consultât le vœu de la nation ; je voulais que Buonaparte entendît que si sa perfidie l'avait débarrassé de l'auguste Représentant de l'Espagne, rien n'avait pu faire perdre à la nation ses droits à l'indépendance ; et que même quand toute la dynastie des Bourbons serait disparue, rien ne pourrait porter atteinte à la faculté qu'a le peuple de se choisir une dynastie quand l'autre s'éteint, et d'établir alors le gouvernement que la prudence lui dicte. D'ailleurs, personne ne doute que du moment qu'une province ou un royaume s'associent avec un autre pour ne former qu'un seul Etat, c'est à celui qui a le plus grand intérêt à ce qu'aucune des parties qui le composent ne se sépare du corps général, à qui il appartient exclusivement et particulierement de dissoudre une association qui n'a pu s'établir sans son consentement.

* Français, quel contraste ! Buonaparté pour un pouce de terre prodigue votre sang, et Louis XVI exposa sa vie pour éviter de faire couler celui de ses sujets. Buonaparté méprise votre amour, et Louis XVI disait que les Rois ne devaient ambitionner autre chose que l'amour de leurs peuples. Buonaparte scrute l'état de vos fortunes pour vous pressurer : Louis XVI assembla les notables pour chercher des moyens d'améliorer votre situation. Buonaparte dissipe vos trésors pour couronner ses parents : Louis XVI, étendant son amour jusqu'aux pauvres, fut sourd aux réclamations du féodalisme, il porta ses regards sur ce torrent de maux que l'influence démesurée des Barons et l'impuissance des Rois transmirent à la postérité et résolut d'abolir ces monuments de la faiblesse et de l'impuissance des peuples, pour quoi quelques personnes lui donnerent le surnom de *Roi Démocrate*.

un conquérant heureux qui a reculé les bornes de son empire ; mais en quoi consiste le bonheur, si ce n'est dans la somme de celui des individus qui le composent ? En sont-ils plus heureux, parce qu'il a porté dans d'autres pays la désolation et la mort ? En sont-ils plus heureux, parce qu'au prix de la portion la plus précieuse de leur sang, ils ont acquis une gloire inhumaine contre laquelle l'éloquence et la satire devraient lancer tous leurs traits ? Loin de nous le criminel emploi de louer ces monstres féroces, ces fléaux de l'humanité ! périsse pour jamais la mémoire de ces conquérants, qui se font un jeu des afflictions du genre humain ! Historiens, ne dégradez point les lettres, n'empoisonnez pas les générations futures en parlant avec tant d'éloges d'un Souverain qui n'est fameux que par ses entreprises guerrieres. Considérez l'état de la France opprimée sous le poids de la gloire militaire. Faites observer que toute guerre entreprise par pure ambition, détruit les fondements de la prospérité publique ; que toute conquête qui ne se fonde pas sur l'utilité du pays conquis, est funeste au conquérant lui-même ; et qu'un état composé de provinces dont les habitants different tellement de mœurs, d'opinions et de langage, ne parviendra jamais à posséder un pouvoir proportionné à l'étendue de ses possessions. Des dissensions intestines, des haines cachées entre l'opprimé et l'oppresseur, s'opposent à une réunion véritable de forces. Ni le Souverain ne sera puissant, ni les sujets ne seront heureux, si les habitants de toutes les provinces ne forment pas entr'eux une seule et même nation, dont les individus se tiennent par la ressemblance de caractere et de mœurs. Conséquemment, la gloire fondée sur la prospérité des armes, bien loin de contribuer à la félicité d'une nation, doit en faire le malheur.

Espagnols, le courroux le plus saint et le plus noble s'empara de vos âmes, dès que vous vîtes votre

Roi Ferdinand traîtreusement et honteusement fait prisonnier par Buonaparte; vos lois fondamentales violées par celui qui se disait l'ami de l'Espagne; vos propriétés servant de proie à la rapacité de ses armées, et vos femmes et vos filles à la lubricité d'une soldatesque effrénée; lorsque vous vîtes les ministres du Très-Haut persécutés, ces amis fideles, auxquels vous déposiez sous le sceau du secret le plus inviolable, celui de vos consciences inquietes, pour en recevoir les conseils nécessaires à votre salut futur et à votre tranquillité présente, avec toutes les marques de la charité la plus active et la plus tendre; enfin, les maisons d'oraison changées en écoles de licence; les temples profanés, ces mêmes temples dans lesquels retentissaient naguères en doux cantiques les louanges du Seigneur, et qui ne retentissent plus aujourd'hui que du hennissement des chevaux et des orgies de l'impureté. De même que votre sainte colere ne peut que s'accroître à la vue d'atrocités aussi répétées, ainsi doit cesser toute admiration dès qu'on sait que l'auteur de tant de maux ne connaît d'autre intérêt que celui du moment, et qu'il nie le dogme salutaire de l'immortalité de l'âme. Buonaparte, qui comme général de l'armée d'Italie, commenta, amplifia et réduisit en système le projet de détruire la religion catholique, est encore aujourd'hui le même quant aux opinions religieuses.

Si l'on cherche à persuader le contraire par des preuves tirées de la conservation de quelques prélats, curés et chanoines, que l'on sache que ce ne sont là que des démonstrations trompeuses du nouveau Julien. Je déchirerai le voile qui couvre son exécrable hypocrisie, et l'on connaîtra la prétendue sincérité avec laquelle il parle. Les plans que Buonaparte a réalisés en France par rapport à la Religion Catholique, serviront de guide pour

découvrir les desseins qu'il recele au fond de son cœur relativement à l'Espagne.

Napoléon avait besoin d'un instrument puissant pour établir sa dignité impériale, et la religion dut être cet instrument. Ceux mêmes qui étaient chargés de seconder ses intentions, ne cacherent ni la cause ni l'objet de ses soins. Les deux orateurs qui parlerent en faveur du Concordat, quand il fut présenté à l'acceptation du corps législatif, révelerent le motif secret qui les faisait agir. Les discours prononcés en cette occasion par Lucien Buonaparte et Portalis sont des monuments curieux, portant sur le principe que la Religion qu'on allait rétablir ne devait pas être autre chose qu'un instrument dans les mains du gouvernement pour parvenir au but qu'il se proposait. *Esprits forts*, disait Portalis, *aucun obstacle ne s'opposera à l'expression de vos sentiments; ames faibles, consciences timorées, vous trouverez appui et secours dans le culte qu'on rétablit.*

Lucien déploya tous ses moyens oratoires pour remplir la commission dont son frere l'avait chargé. Quelques personnes le complimentaient sur l'énergie et la beauté du discours qu'il avait prononcé dans le corps législatif en faveur de la Religion, *il aurait été bien plus beau*, répondit-il, *si j'avais parlé contre.*

Le principe politique que la Religion ne doit être qu'un instrument à la disposition du gouvernement pour ses fins, a eu l'applicatiou la plus complete. Les Evêques de France sont bien plus les instruments de la volonté de Buonaparte, que les pasteurs de leurs troupeaux. Buonaparte leur a donné l'existence, il leur a fait connaître qu'ils dépendent de lui, et qu'ils ne sont prélats que pour ce qui l'intéresse directement. Il faut que par leurs lettres pastorales, par leurs exhortations en chaire, et que dans toutes leurs fêtes religieuses, ils secondent

toutes les opérations de son génie oppresseur. On met l'Ecriture Sainte à la torture pour soutenir la justice de la conscription, et pour prouver que Dieu fit sortir Buonaparte d'Égypte pour en faire l'homme de sa droite. Lorsque les peuples sont au dernier degré du malheur, ces pasteurs entonnent le *Te Deum*, et louent les merveilles de Dieu.

Si l'on veut s'assurer que le rétablissement de la Religion n'a pas d'autre objet que de favoriser les vues ambitieuses de Buonaparte, il suffit de considérer l'état intérieur des Evêchés ; c'est véritablement un objet de compassion. Il y a des paroisses qui manquent d'églises ; il y en a d'autres dans lesquelles ces mêmes temples dévastés et dégradés par les effets de la révolution, menacent la vie de ceux qui s'y réunissent. Les cures, sans habitation et sans revenus pour la plupart, dépendent pour leur entretien et pour la subsistance des curés, de la charité des fideles. La tiédeur, l'ignorance, le relâchement, tels sont en général les caracteres des Ecclésiastiques actuels de France. Les jeunes gens fuient une profession à laquelle ils ne sont appelés par aucun de ces mobiles qui attirent ordinairement les hommes. Ce déplorable état de choses provient de ce que le gouvernement, après avoir tiré de la Religion le secours dont il avait besoin pour réaliser ses plans ambitieux, l'a livrée aux mains du mépris et de l'oubli, quand il l'a jugée absolument inutile.

Toute la France désirait le rétablissement de la Religion Catholique, et ceux qui ne l'envisageaient même que sous le point de vue purement temporel, connaissaient de quelle importance elle était pour l'état. Buonaparte, avec sa *politique à lui*, se joua de tous, il se fit de la Religion un marchepié pour monter sur le trône, et se reposa pour son extirpation sur l'effet et sur le pouvoir des privations, et à l'élection des Ecclésiastiques relâchés qui la déshonorent et

la discréditent par leur ineptie et leur dévouement sacrilége aux projets du Tyran.

Cette marche qui ne dément en rien celle qu'il prescrivit à Serbelloni, a commencé à se suivre en Espagne, et annonce celle que le Cabinet Français se propose d'adopter dans toutes ses parties, si son usurpation projetée peut jamais s'effectuer.

Espagnols, Napoléon aspire à vous dépouiller non-seulement de l'indépendance et de la liberté, mais encore de la Religion qui vous a donné le titre de Catholiques, depuis Récaredo jusqu'à ce jour. L'usurpateur vous a réduit à la plus cruelle alternative ; ou il faut perdre entièrement ce titre et fléchir le genou devant l'ennemi de Dieu et des hommes, ou il vous faut défendre votre Dieu, votre pays, vos familles et votre liberté. La guerre que vous soutenez est à la fois religieuse, politique et individuelle. L'entreprise est grande, et par cela même digne de vous ; le Ciel la protege ; la sainte haine qu'il vous a inspirée contre Buonaparte, est une marque qu'il veut vous préserver de sa domination ; c'est le premier symptôme de sa faveur, de le premier gage de la victoire. Cette haine participe à la sainteté de celui qui l'inspire. C'est pour cela qu'elle est active, prudente, et infatigable. Non-seulement vous savez haïr ; vous faites plus, vous savez mourir ; avec ces vertus le terme de la victoire ne peut manquer d'arriver. Vous avez perdu des batailles : mais lorsque vous prîtes la résolution de vous défendre, vous comptâtes sur des malheurs, et c'est pour cela que cette résolution n'en est que plus héroïque et plus glorieuse. Vous avez éprouvé des revers, mais ces mêmes revers vous ont appris à vaincre vos ennemis. Dans les grandes entreprises le moyen le plus sûr d'obtenir du succès est de calculer les malheurs qui peuvent survenir, de les prévoir et de les affronter.

Les amis de la domination française, (ou pour mieux dire ses partisans, car des premiers il n'y en

a pas un seul en Espagne,) employant la charlatanerie caractéristique de l'Usurpateur, font des éloges exagérés de son pouvoir, de la profondeur de sa politique ; ils ont l'air de se défier de la bonne foi, de l'amitié sincere et de l'étroite alliance de la Grande-Bretagne ; ils insistent sur le risque que l'Espagne court de perdre les Amériques, et surtout ils attaquent la réputation de notre Roi et lui contestent ses vertus.

Ces points sont d'une telle importance que je ne puis m'empêcher de faire quelques observations qui, si elles sont superflues pour quelques personnes, me serviront au moins à épancher ma reconnaissance, et à remplir le plus doux des devoirs de l'homme en société.

Les émissaires de Buonaparte parlent du pouvoir de la France dans les termes les plus propres à séduire ceux qui ne sont pas sur leurs gardes, et à leur faire croire que toute résistance est vaine et téméraire. La monarchie universelle, ce système gigantesque, objet des désirs de tant de conquérants anciens et modernes, qui n'a pas encore été réalisé jusqu'à présent, est le centre des soins et des travaux de Buonaparte. On ne peut nier que l'Empereur n'ait reculé les frontieres de son Empire ; qu'à 25 millions d'hommes qui, selon les états de Necker, composaient la population de la Monarchie Française, il s'en est joint par la conquête 15 millions de plus ; et que la France actuelle compose un total de 40 millions d'hommes : mais sa puissance véritable ne s'est pas augmentée pour cela ; ce pouvoir ne se compose pas seulement de la multitude des habitants ; il faut que ces habitants soient unis par la conformité de désirs, de Religion et de mœurs. Les nouvelles possessions de la France, par l'interposition des barrieres que la nature a établies dans de sages vues, ont la plus forte tendance à une domination séparée. D'un autre côté, les vastes Monarchies

sont exposées à de grands maux, parce que, quoiqu'elles n'aient rien à craindre des attaques extérieures, cependant elles sont sujettes aux séditions, aux partis, aux guerres civiles et à toutes les calamités qui en sont la conséquence. Les ressorts d'un gouvernement, quelque doux qu'il soit, ne suffisent pas pour retenir les peuples sous le joug du conquérant. Celui-ci redouble alors les précautions de la police, impose des châtiments terribles, exerce une cruauté sans pitié : mais tant de rigueur à son tour augmente la haine, engendre le désespoir, amene la rupture, et fait chanceler le Souverain sur son trône. Il faut convenir que Buonaparte exige des hommes et de l'argent des pays subjugués, et qu'il enrichit à ce moyen le fonds de ses ressources pour la continuation de la guerre ; mais le système d'oppression aliene de plus en plus les esprits, et les met dans cette disposition où l'homme change avec joie une existence infâme et tourmentée de toutes manieres pour une mort prompte et glorieuse. Que l'on considere, d'un autre côté, ce que la France a perdu par l'ambition frénétique de son Cabinet. La Monarchie Française, dans la classification des Puissances de l'Europe, occupait le rang de rivale de la maison d'Autriche, jusqu'à ce que Louis XIV eût le bonheur de voir son petit-fils ceindre sur sa tête la couronne d'Espagne, et depuis cette époque la France a eu le rang de Puissance dominante. De là est venue l'extinction des anciennes haines nationales ; de là la cessation de la rivalité des intérêts politiques entre l'Espagne et la France ; de là résulta enfin que le Cabinet Autrichien ne compta plus sur les secours de la Péninsule pour s'opposer aux entreprises ambitieuses de la France. Au contraire, cette Puissance donna un tel accroissement à son pouvoir par le couronnement de Philippe V, que les politiques calculerent que l'équilibre de l'Europe n'existait plus, et dirent que le Cabinet de Versailles aspirait à la Mo-

narchie Universelle. Que l'on croie ou non à la solidité de ces calculs, qu'on dise que l'on ne peut pas compter sur ce qu'on reçoit de la crainte ou de la jalousie, il n'en est pas moins constant que la France augmenta considérablement sa puissance continentale et maritime ; qu'elle donna à son commerce les plus riches et les plus abondants débouchés ; à son industrie des faveurs exclusives avec lesquelles elle écarta toute concurrence ; à son trésor une affluence considérable de numéraire avec lequel elle obtint la préférence dans le commerce de l'Inde ; en un mot, l'on peut dire qu'elle eût par là, en quelque sorte, à sa disposition, plus de vingt millions d'habitants Européens et Américains, à la suite du traité impolitique d'alliance que conclut Charles III, voulant se venger des Anglais et céder à l'esprit de famille, passions qui sont les plus propres par leur nature à sacrifier les véritables intérêts des nations.

Tous ces avantages, la France les a perdus par la *politique particuliere* de son Empereur, et il ne lui est pas facile de les compenser par les ressources de la Hollande, ressources qui ne sont plus aujourd'hui que celles d'un sol toujours pauvre et continuellement menacé par les flots ; ni encore moins par les ressources de l'Italie désolée par la guerre, privée de l'exportation de ses productions, et du numéraire qu'elle obtenait par le concours des amis des beaux arts et par les rapports ecclésiastiques que les Etats Catholiques entretenaient avec le Chef de l'Eglise. Et ce n'est pas là seulement ce que la Nation Française a perdu par la *politique particuliere* de son Empereur ; elle a perdu encore ses vastes possessions dans l'Asie et dans l'Amérique, possessions que les Rois de France, (ces Rois dont Buonaparte appelle la dynastie, *une dynastie dégénérée)* entretenaient spirituellement et temporellement avec gloire pour eux et avantage pour leurs sujets.

Par le même principe a disparu la marine marchande ainsi que les pêcheries de la France, premiere et si précieuse pépiniere de la marine militaire que sans elle son existence devient ruineuse. La France a encore perdu le commerce avantageux qu'elle faisait des articles d'Asie et d'Amérique dans les marchés de l'Europe. Les négociants Anglais ne pouvaient pas rivaliser avec les négociants Français; ils ne pouvaient soutenir leur concurrence; et jusques pour les frais de transport même, ceux-ci avaient l'avantage, parce que les voyages de mer des Anglais sont plus dispendieux que ceux des Français.

Le voilà donc, ce pouvoir colossal de Buonaparte, si prôné par ses émissaires, afin d'en imposer à ceux qui jugent des choses par le coloris du faux brillant que donnent les conquêtes! Qu'ils jugent maintenant, ces hommes d'état impartiaux, si les pays acquis par la force, et qui, dès qu'elle disparaît, reviennent à leur état d'indépendance, peuvent compenser les pertes que je viens d'esquisser!

L'Espagne a dissipé les doutes qui régnaient sur le pouvoir de Buonaparte. Cette généreuse nation s'est indignée de voir la perfidie atroce et la violence horrible employées par Napoléon. Dans l'exaltation de sa sainte colere, elle a résolu de défendre sa liberté et son indépendance, et elle démontre par le résultat d'une lutte de quatre années, que les armées de Buonaparté victorieuses dans les guerres avec les Cabinets, sont vaincues quand elles luttent avec les peuples. Trois cents cinquante mille hommes qui ont été sacrifiés à la plus juste des vengeances, sont autant de témoignages de cette vérité; devant eux tous les prestiges disparaissent et toutes les illusions s'évanouissent.

Les apologistes de Buonaparté parlent de la profondeur de sa *politique* avec des éloges plus

dignes de sectateurs de Mahomet que d'écrivains d'une nation cultivée. Ils disent que *rien ne peut pénétrer la profondeur des desseins qu'il a conçus sur le sort du monde ; qu'il y a de la témérité à vouloir les scruter, et que sa sagesse nous commande la vénération la plus timide et la plus respectueuse.*

Voyons si la conduite politique de Buonaparte mérite les louanges par lesquelles ses émissaires cherchent à séduire ceux qu'ils veulent subjuguer.

Le décret qui déclare les Isles Britanniques en état de blocus est, dans l'opinion du Cabinet Français, un coup mortel porté au pouvoir de l'Angleterre. Selon lui, une telle résolution n'a jamais pu entrer dans le calcul des contretemps que pouvait craindre le Cabinet de St. James ; et aucun politique ne pouvait prévoir qu'il arriverait une époque où les aigles françaises plantées aux embouchures de l'Ems, du Veser et de l'Elbe, éloigneraient de l'Europe continentale les produits de l'industrie anglaise, et où la France, libre de toute rivalité, dirigerait tous ses moyens contre la seule Angleterre, réduite à ses propres forces, qu'elle ne pourrait augmenter sans dépeupler ses ateliers, ce qui la réduirait à n'avoir à la fin qu'une armée de recrues levés à la hâte et indisciplinés.

Comparons maintenant ces prophéties avec leurs résultats, et prenons pour point de comparaison l'année 1806, qui est regardée parmi les Français comme le zénith du revenu, du commerce et du crédit de la Grande-Bretagne, et comme l'époque d'où l'on doit dater la ruine de ce triple édifice.

Dans l'année 1806, les douanes, l'excise et le timbre produisirent *cinquante six millions* de livres sterling ; dans l'an 1808, leur produit fut de *soixante* millions. L'intérêt des capitaux empruntés par le gouvernement était à la première époque de quatre livres, dix-neuf shellings six pence pour

chaque cent livres ; à la seconde, quatre livres, quatorze shellings et six sols et demi.

Cette baisse des intérêts au milieu de la continuation de la guerre, dément les principes de l'économie politique et de tout ce que présentent les annales de la richesse publique. Dans les années suivantes, cette baisse a encore été plus forte, et cela se doit à la *politique particuliere* de Buonaparté. Elle a versé sur toutes les parties de l'Europe le ravage, la désolation et le despotisme. Tous les millionnaires prévirent que leurs capitaux seraient la proie de la rapacité des Français, et afin de les mettre en sûreté, ils les firent passer dans la Grande-Bretagne, pays où regnent les lois, et dans lequel la propriété n'est point exposée aux atteintes du pouvoir arbitraire. Les capitaux accumulés dans la Grande-Bretagne comme dans un asile, excédant les besoins du commerce, il en résulte la nécessité de prêter au gouvernement à un intérêt au dessous de celui que comporte ordinairement un état de guerre, afin de ne pas garder les capitaux oisifs.

Et quant aux moyens pratiqués pour détruire le commerce anglais, la *politique particuliere* de Buonaparte n'a pas été plus heureuse. Il avait résolu de fermer toute communication entre l'Angleterre et les ports du Continent ; et entraîné par l'ambition la plus frénétique, il envahit l'Espagne, et ouvre ainsi aux Anglais un marché plus riche que celui que leur offraient auparavant tous les autres ports de l'Europe. La position géographique de la Grande-Bretagne et la supériorité décidée de sa marine lui assurent l'heureuse occasion de remplacer un marché qui se ferme par un autre qui s'ouvre.

Le Gouvernement Français se flatte de l'espoir que la privation des chanvres de Russie produira un effet funeste à la marine anglaise. C'est là une autre des erreurs de la *politique particuliere* de

Buonaparté, et par cela même, une erreur avantageuse à la prospérité de l'Angleterre. L'Irlande remplit le vide que laisse la Russie dans ce trafic si lucratif; elle met de nouveaux terrains en friche, elle étend les bornes de la culture du chanvre avec toute l'activité possible, et elle se met en état d'assurer avant peu l'approvisionnement de la marine militaire et marchande de la Grande-Bretagne sans dépendre aucunement d'une puissance étrangere. L'Angleterre n'a pas été moins heureuse à l'égard de quelques autres articles qu'elle tirait du Nord; l'Irlande l'a remplacé en plusieurs articles qu'elle fournit aujourd'hui, avec l'avantage de resserrer avec l'Angleterre ses relations d'amitié, qui seront plus sinceres dès qu'une politique noble et juste triomphera des préjugés qui ont régné trop longtemps, et qui ont mis si souvent la tranquillité publique en danger. Cette époque ne peut pas être éloignée.

Par une conséquence naturelle de ce qui précede, les progrès de la prospérité de l'Irlande ont été si rapides que les annales du commerce n'offrent rien de semblable. Les exportations de l'Irlande en objets de ses manufactures et en produits de son sol dans l'année 1806, s'éleverent à la valeur de neuf millions et demi sterling; dans l'année suivante elles monterent à dix et demi, et dans l'année 1808 jusqu'à treize millions. La grande introduction qui a lieu en Irlande d'articles de luxe, outre le débouché considérable qu'elle fournit aux magasins anglais, suppose une grande opulence dans cette nation, qui jusqu'à ce jour, avait été pauvre.

Plusieurs personnages célebres d'Angleterre se plaignaient de ce que, après la guerre de sept ans, les manufactures avaient pris une extension disproportionnée à celle de l'agriculture; et Buonaparte avec son *blocus continental*, avec *l'embargo américain*, et avec les *Ukases de Pétersbourg*, a

rempli les vœux et les désirs de ces zélés patriotes. Plusieurs capitalistes qui se portaient dans le Nord du Continent, dès qu'ils ont vu le commerce de l'Angleterre fermé, ont employés leurs capitaux à l'encouragement de l'agriculture, et tel a été cet encouragement que l'augmentation de produits, sans compter les nouveaux défrichements, s'éleve à vingt-cinq fanegues de grain par chaque acre de terre, au moyen de quoi la Grande-Bretagne a comblé le déficit qu'elle éprouvait depuis le milieu du siecle dernier, où les fabriques et le commerce avaient pris la plus grande extension.

La supériorité navale de l'Angleterre lui était contestée, il n'y a pas encore long-tems ; mais grâce à la *politique particuliere* de Buonaperté, les puissances maritimes de l'Europe ont abandonné l'usage de leurs droits à la jouissance des mers, et la Grande-Bretagne les a toutes soumises à son trident. La marine de France et celle des états qui ont subi son joug, ont été détruites par les flottes anglaises, ou condamnées à périr dans l'inaction. Les Anglais naviguent en triomphe sur l'océan ; ils dominent sur toutes les mers du globe, et se moquant des bâtiments que Buonaparté oppose à leur commerce, trouvent de nouveaux marchés dans toutes les régions baignées par les eaux de la mer.

Comme le Cabinet des Tuileries sait combien les secours de la Grande-Bretagne sont importants pour soutenir la guerre d'Espagne, il n'est pas de genre de séduction qu'il ne mette en œuvre pour semer la méfiance et la froideur entre les deux gouvernements, et parvenir à son but qui est de les désunir. Les partisans que Buonaparte soudoie en Espagne et à Londres, se couvrant du voile de patriotes, disent et écrivent que les Anglais font leurs affaires et ne font pas celles de la Péninsule ; que quoique leurs sacrifices soient grands, toutefois ils ne répondent point à l'intérêt qu'ils ont d'occu-

per Buonaparte sur le Continent; et que quand l'Espagne aura le plus besoin des secours de la Grande-Bretagne, elle éprouvera alors le même éloignement et le même abandon que d'autres puissances de l'Europe ont déjà éprouvés.

Ainsi parle la Propagande que le fourbe Napoléon maintient en Espagne. Celle qu'il entretient à Londres ne tient pas tout-à-fait le même langage, mais elle ne laisse pas de travailler dans le même sens. Elle dit que la Grande-Bretagne doit s'isoler du continent et l'abandonner à la voracité du conquérant; que maîtresse des mers et n'ayant plus de communications avec les nations qu'elles baignent, elle ne peut manquer de marchés qui alimenteront son industrie et son commerce; que ce que la saine politique exige dans de telles circonstances, est de faire la paix, d'économiser ses ressources, et de rembourser la dette nationale, afin d'éviter la douloureuse catastrophe d'une banqueronte. Ainsi parlent les hommes corrompus, et ceux qui sans l'être se laissent persuader par de faux raisonnements.

La paix la plus coûteuse est sans doute préférable à la guerre la plus avantageuse; mais cette regle n'a pas lieu lorsqu'il s'agit de traiter avec un Souverain qui, par sa *politique particuliere*, se joue de la sainteté des traités; qui les conclut pour endormir ceux qu'il veut subjuguer; qui regarde l'opinion publique comme un vain fantôme incapable d'arrêter ce qu'il appele les *grandes âmes*; avec un Souverain, enfin, dont l'élément est la guerre. L'Angleterre manquerait à sa dignité et à son rang, elle compromettrait son indépendance, si avec telles présomptions elle traitait de la paix avec Buonaparté. Si les ministres anglais considerent la prééminence dont leur pays jouit en Europe, le résultat heureux de la liberté de sa constitution, de l'industrie de ses habitants, et de l'étendue de son

commerce, il est politiquement impossible qu'ils fassent la paix avec la France du vivant de Buonaparté.

Si les pages de l'histoire ne déposaient pas de la perfidie avec laquelle cet Usurpateur se joue des transactions diplomatiques, je n'en aurais pas moins des raisons suffisantes de ne pas craindre que l'Angleterre transige dans cette conjoncture.

Avec la paix, la France met ses forces navales en état de naire à la Grande-Bretagne ;

Avec la paix, l'Angleterre n'économise pas ses dépenses navales et militaires ;

Avec la paix, elle diminue les avantages de son commerce ;

Avec la paix, enfin, elle affaiblit son pouvoir fédératif, en compromettant l'existence des Souverains qui existent encore en Europe.

Voilà des causes qui justifient suffisamment la continuation de la guerre. Elles ne sont pas inconnues à un ministere aussi illustre, et elles ont d'autant plus de poids qu'aucun ministre ne peut y être insensible au milieu d'une nation, où les ordres du Roi sont insuffisants pour mettre à couvert la responsabilité de ses Minstres.

Pour composer une force navale, il ne suffit pas d'avoir des vaisseaux, il faut avoir des marins, il faut que ces marins soient exercés, et pour cela il faut la paix, parce que c'est le seul temps où l'on puisse naviguer constamment. Avant d'être parvenus à un certain degré de discipline pratique, il est impossible que les Français entrent en lice contre les Anglais ; mais si la paix se concluait, Buonaparte mettrait ses vaisseaux en mouvement ; il en construirait un grand nombre de nouveaux ; le commerce de la France, dégagé des liens qui l'enchaînent aujourd'hui, se porterait dans tous les coins du monde ; la pêche et le cabotage ne resteraient pas oisifs ; et à ce moyen Buonaparté se met-

trait en état de rentrer en guerre avec des forces plus analogues à la nature de l'ennemi le plus à craindre qu'il ait, et il tenterait alors sans témérité un débarquement en Angleterre. C'est ainsi que la paix mettrait les forces de la France en état d'agir.

Avec la paix, la Grande-Bretagne ne diminue pas ses dépenses de terre et de mer.

Quand on fait la guerre pour conquérir la paix, cette dernière est destinée à réparer les pertes causées par la première : mais quand la paix n'a évidemment d'autre but que de se disposer à la guerre, selon la *politique de Buonaparté*, elle ne peut offrir d'autres résultats que de nouveaux risques aux Souverains qui ont la faiblesse de souscrire à de semblables paix.

Les objets dignes de la surveillance de la marine anglaise, sont les arsenaux que la France a dans la Méditerranée et dans l'Océan ; c'est sur ces points que sont réunies les forces maritimes dont la France dispose.

Les croiseurs anglais tiennent sur l'une et l'autre de ces mers ce pouvoir maritime en bride, et lorsque par hasard quelque bâtiment français se hasarde à sortir, dès ce moment il est condamné à porter la peine de sa témérité dans les ports de la Grande-Bretagne.

Mais si l'on fait la paix, les points d'observation s'augmenteront, tant dans les mers d'Europe que dans celles d'Asie et d'Amérique, et ce ne serait qu'avec de grandes difficultés que l'Angleterre pourrait entretenir sur tous ces points autant de forces que Buonaparte en pourrait réunir sur quelques-uns d'eux, afin de recouvrer quelques-unes de tant de possessions d'outre-mer qu'il a perdues.

La Grande Bretagne recouvrerait avec la paix sa communication avec les ports du Continent qui lui sont aujourd'hui fermés ; mais ce serait avec tant d'entraves et de droits sur son industrie, et avec

tant d'entraves et de droits sur son industrie, et avec tant de priviléges en faveur de la France, que cela équivaudrait à une interdiction absolue. Au contraire, dans les marchés où les Anglais abordent maintenant, ils n'éprouvent aucune concurrence ni dans ce qu'ils vendent ni dans ce qu'ils achetent, parce qu'ils font la loi à l'acheteur et au vendeur.

Cet avantage incalculable disparaîtrait si la paix se faisait. Les Français viendraient en concurrence dans ces marchés, où les Anglais ne paraîtraient plus alors. Ils y feraient revivre la préférence qu'on donne partout à leurs soieries et à leurs toiles dans lesquelles ils n'ont point de compétiteurs ni pour la finesse ni pour les couleurs, et ils porteraient bientôt à la perfection leurs manufactures de cotons.

A ces preuves tirées du raisonnement, on peut en ajouter d'autres d'une autorité sans replique, puisque ce sont nos ennemis mêmes qui les fournissent. M. Gaudin, Ministre des Finances de France, dit dans le Budget de cette puissance pour l'an 1808, que le zénith des revenus de l'Angleterre, de son commerce et de son crédit, fut l'année précédente, et cela après plusieurs années de la guerre la plus dispendieuse. Dans celles qui ont suivi, les rentes, le crédit et le commerce de la Grande-Bretagne se sont encore augmentés. Il est donc clair que la guerre, loin de les appauvrir, enrichit les Anglais.

Les états dans lesquels on trouve ces données, ne sont pas, comme ceux de la France, l'ouvrage de l'imposture, mais les résultats de la réflexion, de l'examen et de la sévere critique du parti anti-ministériel.

C'est pour cela que par la paix l'Angleterre verrait diminuer les avantages de son commerce. On va voir qu'elle affaiblirait également par elle son pouvoir fédératif.

Qu'on suppose pour un moment que la Grande-Bretagne se détache de l'alliance avec l'Espagne, et qu'elle se décourage dans son entreprise de défendre l'indépendance de la Péninsule ; le résultat serait important à Buonaparte qui donnerait un nouvel accroissement à ses possessions, et serait funeste à l'Angleterre qui perdrait un allié qui lui est si utile sur le Continent.

Les Souverains qui existent encore dans le Nord de l'Europe, apprendraient bien vîte dans ce cas, que la treve dont ils ont joui, ils l'ont due à la guerre d'Espagne. Alors, débarrassé de cette guerre, le Cabinet des Tuileries dirigerait ses forces, recrutées de la jeunesse Espagnole, contre ces mêmes Puissances, afin de les subjuguer, et de réaliser la Monarchie Universelle du Continent Européen, objet favori de Napoléon.

Si la Grande-Bretagne souscrivait à la paix, elle serait responsable de ces résultats. Mais loin de nous une semblable pensée qui, même en la présentant hypothétiquement, ne laisse pas que d'être horrible. Il est donc de la plus grande évidence que l'Angleterre a un intérêt essentiel à l'Indépendance de la Péninsule.

La Maison d'Autriche, ancienne alliée de l'Angleterre, est parvenue par ses nouvelles relations de famille, à une nullité politique ; elle ne peut plus favoriser les desseins de l'Angleterre en détournant l'attention du Cabinet des Tuileries par des guerres sur le Continent. Il faut qu'une autre Puissance de l'Europe vienne prendre la place et remplir le vide de l'Empire d'Autriche : or, il n'en est aucune qui puisse le faire comme l'Espagne.

Cette Puissance, par sa position géographique, est exposée à toutes les rivalités et à toutes les tentatives ambitieuses de la France : mais elle peut être secourue par la Grande Bretagne, qui par sa localité se trouve dans les mêmes circonstances. L'usage libre et

mer des mers, dont la Péninsule a besoin pour sa communication avec les Amériques, est livré au pouvoir maritime de la Grande Bretagne, et cette puissance est intéressée à fournir de son côté par ses manufactures aux demandes de nos marchés, pour lesquels notre industrie est insuffisante. Cette identité d'ennemis, ces intérêts réciproques de secours et de bienfaits, sont précisément ce qu'il faut pour constituer une alliance naturelle, solide et permanente.

Il est souvent arrivé autrefois aux deux puissances de se combiner contre la Monarchie française: ainsi l'atteste l'histoire. Et si dans le dix-huitieme siecle on a vu le contraire, il faut l'attribuer aux relations de famille, qui en général abâtardissent la politique, et qui de peres sensibles à la voix du sang, font des souverains indifférents au bien de leurs sujets.

Un fait qui est venu par mon canal à la connaissance du Gouvernement, servira de preuve positive et additionnelle aux raisons que j'ai déja présentées, et ceux qui ne seront pas prévenus en sentiront le prix.

Je fus nommé Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de Londres en 1809. L'objet ostensible de cette mission fut de complimenter Sa Majesté Britannique, en lui exprimant la reconnaissance qui lui était due pour l'assistance généreuse avec laquelle l'Angleterre coopérait à notre défense. Le Gouvernement s'était réservé d'autres objets importants au bien de la nation, et j'étais chargé de les obtenir pendant ma résidence dans cette capitale. Comme il ne m'était pas aisé de calculer que la générosité de nos freres d'Amérique fournirait les ressources qu'ils ont accordées depuis, je proposai, et j'y fus autorisé par le Gouvernement, de solliciter de la Grande Bretagne un emprunt considérable pour fournir aux besoins de la guerre; et Sa Majesté Britannique

m'en accorda un de soixante millions de piastres fortes. Le Gouvernement anglais conçut que les difficultés dans lesquelles l'Espagne se trouvait pour rembourser un capital aussi énorme, serviraient de prétexte aux capitalistes de Londres pour ne pas consentir à l'emprunt sollicité. Pour cette raison, M. Canning me proposa qu'il eût lieu de Gouvernement à Gouvernement*, nouveau bienfait par lequel l'Espagne économisait sur l'intérêt, pour lequel elle offrait six pour cent.

Ceux qui connaissent la prudence et la circonspection avec laquelle le cabinet anglais établit ses alliances avec les autres puissances ; ceux qui sont au courant de l'histoire des confédérations de guerre ; ceux qui n'ignorent pas la responsabilité rigoureuse des ministres Britanniques ; ceux qui savent que l'alliance de l'Angleterre avec l'Espagne a été prononcée non seulement par les délibérations du cabinet, mais encore par le vœu simultané de tous les comtés et de toutes les ville de la Grande Bretagne : tous ceux-là peuvent dire si l'histoire a encore offert l'exemple d'un allié qui ait consenti à un emprunt aussi prodigieux ; s'il peut tomber dans l'esprit de quelqu'un qui ne soit pas infecté de soupçon, que l'Angleterre n'opere pas de bonne foi en faveur de l'Espagne, et s'il est raisonnable de craindre qu'elle abandonne notre alliance. Qui peut ignorer qu'il n'y a pas d'hommes assez en délire pour faire un prêt, tellement énorme que de le solliciter seulement borde la témérité, et pour abandonner un moment après la nation débitrice ? Le cabinet anglais serait le premier créancier qui ne se serait pas intéressé à la

---

* L'office original de la concession de cet emprunt de soixante millions de piastres est entre mes mains, et il doit en exister une copie authentique dans la secrétairerie des finances à qui je l'envoyai officiellement le 26 d'Avril 1809.

prospérité de son débiteur, quand ce ne serait que pour qu'il pût au moins remplir ses engagements *.

Ne croyez pas, Espagnols, que nos freres d'Amérique se séparent de la cause que nous défendons; ils sont vertueux; ils détestent l'ennemi commun; ils n'ignorent pas que leur prospérité est confiée aux mains de la justice, et que le Gouvernement connaît l'obligation où il est de la protéger.

---

* Les émissaires de Napoléon donneront à ce fait et à cette pièce officielle toutes les couleurs qu'ils jugeront propres à déguiser la vérité et à l'empêcher de se faire jour. Cette fois, ils diront qu'on sait bien que je n'ai pas été mal traité à Londres. Je les méprise souverainement; mais je vous aime trop, Espagnols, pour vous laisser exposés à ce que ce scrupule vous tourmente. C'est pourquoi je ferai devant vous ma profession politique:

Je ne connais d'autre ennemi que celui qui l'est de ma patrie. Je suis l'ami de qui l'aime, le partisan de qui la favorise. Je ne reconnais d'autre politique que la bienveillance et la disposition à secourir. Je déteste, comme conquérants, les Charles V, les Louis XIV, les Charles XII. et plusieurs autres, qui pour l'acquisition d'une province ont foulé la terre avec leurs armées, ou tenu la mer avec leurs flottes pour le privilége exclusif d'un article de commerce. Je sais que l'amitié des cabinets se dirige par d'autres regles que l'amitié morale, et que leurs faveurs se reconnaissent par des récompenses politiques. Je reprocherai aux grandes puissances de l'Europe, y compris l'Angleterre, de l'avoir embrasée du feu de la guerre pour des frivolités que condamne la politique amie des hommes; mais j'aurai soin d'éviter la tiédeur, l'éloignement et les chocs avec une puissance qui nous secourt et nous favorise; pour son intérêt, si l'on veut, tant-mieux: parce qu'alors on sera au moins sûr que la faveur continuera tant que l'intérêt continuera; et cela, comme vous avez vu, ne peut nous manquer, à moins que Buonaparte ne cesse d'exister et que la géographie politique de l'Europe ne change.

Buonaparte agité du desir véhément de se rendre maître de l'Espagne, consulta sa *politique particulière* sur les moyens de le mettre à exécution; et ce fut après l'avoir consultée qu'il en résulta le plan le plus atroce qu'offre l'histoire. Jusqu'à l'époque des événements de Bayonne, tout le monde ne connaissait pas à quel point l'iniquité dominait le cœur de Buonaparte; sa conduite politique jusqu'alors avait été un problême; mais là se leverent tous les voiles de l'hypocrisie, et l'Empereur fit voir que son ambition avait été l'origine des maux qui depuis quelques années faisaient couler les pleurs de l'Europe. Aussitôt il reconnut l'erreur de son plan; il ne manqua même pas de gens qui le lui firent connaître; mais à ceux que le vulgaire appelle de grands hommes, il n'est pas donné de se soumettre au joug de la raison. Napoléon vit que les Amériques n'alimenteraient pas son ambition; mais pour qu'elles ne vinssent pas avec leurs trésors au secours de l'Espagne, il fit agir tous les ressorts de son génie corrupteur. Il dépêcha des émissaires qui allumerent le feu de l'insurrection en Amérique; il composa des proclamations dans lesquelles il feignait un grand zele pour la religion et pour la justice, lui le plus grand ennemi qu'aient jamais eu ces vertus; mais depuis qu'il a scandalisé le monde par ses atrocités à Bayonne, Buonaparte ne trompe plus personne.

Il est certain que le feu de la discorde a échauffé quelques-unes de ces têtes, comme il s'en trouve toujours immanquablement quelques-unes dans les états les plus tranquilles: mais ces différends se sont déjà calmés en grande partie, et une énergie juste et prudente ne laissera pas subsister long-temps le peu qui en reste encore à éteindre. Nous sommes trop sensibles à la reconnaissance pour ne pas nous empresser de remettre leur décision à la justice, à l'équité, et à l'art de resserrer les relations des provinces d'un même état au moyen

des liens durables de l'intérêt réciproque. Et les Américains sont trop nobles pour ne pas conserver le monument de générosité qu'ils ont élevé sur l'oubli des plaintes, qui ne rompent jamais le lien de la fraternité quand un Gouvernement paternel les écoute de bonne foi, et décide avec impartialité.

Il ne suffisait pas aux desseins de Napoléon de priver de sa liberté notre bien-aimé Souverain ; il fallait qu'il entachât sa réputation afin de le dépouiller de l'amour des Espagnols. Les émissaires de l'Usurpateur sont entrés dans cette conspiration. La race des Bourbons, disent-ils, est une race dégénérée, et le Roi Ferdinand manque des vertus nécessaires pour le Gouvernement de l'Etat. Mais tous les projets de Buonaparte sont vains ; les Espagnols ne croient pas à ses impostures ; l'amour du Roi est enraciné au fond de leurs cœurs, et chaque jour ces racines deviennent plus profondes.

Cependant, la justice, l'amour de ma patrie et la fidélité due à mon Roi, m'imposent l'obligation sacrée de le venger de telles imputations, puisque le sort m'a permis de connaître de près ses vertus et les dispositions dont le ciel l'orna pour faire le bonheur de ses peuples.

Héritier immédiat de la couronne, long-temps avant de la ceindre sur sa tête, le Roi médita sur l'obligation de s'instruire de la responsabilité attachée à l'exercice de la souveraineté ; et il se prépara à remplir ses obligations par la lecture des auteurs qui traitent de la science importante et difficile du gouvernement. Dès-lors il connut que son étude exigeait une application dégagée de toutes les entraves qui peuvent en distraire. Pour cela il se priva du plaisir de la chasse, généralement admis parmi les Souverains.

Ce sacrifice était digne d'un Prince doué d'une piété solide, éclairée, et exempte de ces lénitifs et de ces condescendances usitées dans les Cours. Dans

le haut rang qu'occupent les Souverains, le motif qui peut les conduire avec quelque sûreté à l'accomplissement de leurs devoirs, est la crainte de Dieu.

Le Roi, dans le cœur de qui la Providence a gravé l'amour de la piété, n'a pas cessé de le lier à la justice, vertu régulatrice de toutes les autres, et particulierement nécessaire à ceux qui commandent. A peine Ferdinand VII était-il assis sur le trône, que, par tous les secrétaires des dépêches, il fit parvenir à ceux qui avaient été injustement persécutés la détermination de sa justice. Les uns furent réintégrés dans leurs places, et ceux auxquels on ôtait des emplois dont ils avaient été légitimement pourvus, reçurent, comme il était juste, des indemnités.

La bonté et la clémence sont héréditaires dans les Bourbons ; Ferdinand n'a point été exclu de ce précieux héritage. Le devoir du Prince est de faire le bien ; c'est pour cela que le pouvoir lui a été conféré. Pénétré de cette vérité, à peine le Roi fut-il monté sur le trône, qu'il commença à exercer sa bienfaisance.

Un Prince porté à cette vertu n'avait pu manquer d'enrichir sa mémoire des plus beaux traits de la vie des Titus, des Marc-Aurele, des Ferdinand, des Lonis XII, des Henri IV, des Léopold, des Stanislas, et de tant d'autres Rois vertueux que la Providence accorde de temps en temps à l'humanité pour donner du relâche à ses maux, et les lui faire supporter. Mais Ferdinand n'avait pas eu besoin de recourir aux exemples que lui offrait l'antiquité, pour y prendre des leçons de bienfaisance ; il en trouvait de non moins instructives dans l'exemple de Georges III*. Ces heureuses semences, tombant

---

* Ce Souverain juste, bienfaisant, ami de ses sujets, observateur religieux de la constitution, en un mot, homme de bien, a triplé sous son regne la prospérité de l'Angle-

sur le cœur privilégié de Ferdinand, l'embrasèrent, et s'y développèrent bientôt par des marques de bienfaisance envers des sujets qui en étaient si dignes.

C'était ainsi que Sa Majesté, au milieu des occupations urgentes et péremptoires de son avénement à la souveraineté, au milieu des incommodités d'un voyage accéléré et si funeste, tournait ses yeux paternels sur ses sujets des deux mondes, et leur disait qu'il n'était monté sur le trône que pour leur bien ; que pour le faire, ils n'avaient qu'à lui exposer leurs griefs, les causes de leurs plaintes, et les contributions qui pesaient le plus sur eux, afin qu'il pût les alléger.

Sa Majesté est imbue de la maxime, qui devrait être gravée en lettres d'or au haut de tous les trônes ; que *le bien des peuples est la loi suprême des Rois.* Posé sur une base aussi précieuse, il est facile de calculer combien sera solide l'édifice qui s'élevera sur elle. C'est la grande regle et la pierre de touche de toutes les constitutions.

La chasteté est encore une des vertus qui ornent notre Souverain.

Pour l'apprécier à toute sa valeur, il faut réfléchir combien la passion contraire est honteuse, surtout pour ceux qui sont élevés aux plus hautes dignités. Que l'on consulte l'histoire, elle nous dira que les Princes les plus renommés obscurcirent l'éclat de leurs plus hautes qualités pour s'être livrés à la passion de l'amour, et que dans les révolutions des empires, ce penchant a été un de leurs ressorts les plus actifs.

---

terre dans toutes ses branches. Ses sujets prolongeraient, s'il était possible, aux dépens de leur vie, celle de leur Souverain ; les malheureux pleureront autour de son tombeau ; mais la Providence leur a accordé dans sa bonté un autre Prince qui essuyera leurs larmes.

On pourrait offrir plusieurs preuves de la chasteté de notre Roi, si l'on ne craignait pas de donner trop d'étendue à cet écrit : cependant il en est une que je ne puis me dispenser de rapporter, parce que non-seulement elle entre dans mon objet, mais parce qu'elle met encore à découvert toute la méchanceté de Buonaparte.

Alexandre, vulgairement appelé le Grand, fut le fléau de l'humanité et le perturbateur des nations chez lesquelles le porta sa frénésie ; mais il eut de la grandeur d'âme, mais il traita avec égards ses prisonniers, mais il respecta leur situation et se garda bien de les outrager ; et cela dans un temps où la philosophie n'était le partage que d'un petit nombre d'hommes, dans un temps où prisonnier et esclave étaient synonymes ; dans un temps où les souverains vaincus faisaient l'ornement du triomphe du vainqueur ; dans un temps enfin où les vertus n'avaient point de modeles, et où les vices étaient érigés en vertus.

Buonaparte se revêtit du manteau d'ami, d'allié, de conciliateur, pour attirer Ferdinand dans les filets qu'il lui avait tendus. Le Roi, mu par le principe du bien, et dirigé par les conseils que lui donnerent le zele et la bonne foi de ceux qui n'avaient pas vu Napoléon à la lumiere que donnent les affaires diplomatiques, tomba dans le piége que lui avait tendu son perfide allié.

Le malheur n'a pu triompher de Ferdinand, et Sa Majesté conserve dans sa prison toute sa dignité et le respect de lui-même. Réglé, studieux, et toujours occupé, il ne peut pas manquer de se perfectionner dans la science des Rois, à laquelle les leçons de l'adversité ont toujours été utiles.

Napoléon n'aime pas que le Roi se renferme dans l'asile de la vertu ; il veut l'arracher à la jouissance des plaisirs innocents ; il veut pénétrer les sentiments de son cœur ; il veut le démoraliser, afin

que ses sujets cessent de l'aimer : et pour cela il a offert à ses yeux des objets capables d'ébranler une vertu qui aurait des racines moins profondes ; il n'est pas de moyens qu'il n'ait tentés, mais en vain, pour le livrer au supplice cruel d'un amour criminel : et cela dans le dix-neuvieme siecle ; et cela, un petit nombre d'années après la fin de l'âge d'or d'une nation à laquelle l'Europe a tant d'obligations dans tous les genres de littératures, et envers un Souverain ami et allié !

Pour se conduire de cette maniere, il faut avoir oublié et le respect qui est dû au malheur, et la sûreté qui est due à l'homme sans défense.

Le Roi, pénétré des obligations que lui impose la qualité de pere de son peuple, et particulierement de la jeunesse qui est la fleur, l'espérance et la force de l'Etat, a conçu le bienfaisant projet d'améliorer l'éducation, en la fondant sur le principe que *tous les Citoyens d'un Etat doivent acquérir des mœurs et des connaissances relatives aux besoins et au bien-être de l'Etat même.* Cette idée, ainsi que beaucoup d'autres, n'a pu s'exécuter, en conséquence des funestes événements qui sont survenus.

Déjà, long-temps avant que le Roi montât sur le trône, les Espagnols lui avaient témoigné leur reconnaissance, en partageant ses sentiments, et en manifestant sans déguisement qu'ils n'étaient point indifférents aux outrages que le Prince héritier de la Couronne avait à essuyer de la part de l'intrigue inspirée par l'ambition, et soutenue par une insensibilité que la nature réprouve.

Cet amour, dicté par la reconnaissance, corroborant celui que le Roi doit et porte à ses sujets, ne pouvait manquer d'inspirer à Sa Majesté le désir le plus véhément de remplir ses obligations, et de témoigner sa reconnaissance ; et pour cela il avait consacré les premiers soins de son cœur paternel à la protection de l'agriculture, source la plus abon-

dante de la prospérité des individus et de la richesse de l'Etat.

Soit principe d'oisiveté, soit reste de barbarie féodale, les meilleurs terrains de la Péninsule étaient, au grand détriment de la culture, sacrifiés à l'entretien de bêtes fauves. Les deux Castilles, la capitale du royaume, déploraient la diminution des pâturages et des plantations d'arbres ; les meilleures terres servaient à engraisser et à abriter les animaux les plus nuisibles, pour la protection desquels, non-seulement l'Etat avait érigé des tribunaux, mais maintenait encore une armée d'employés. Aussitôt que le Roi parvint au trône, il m'ordonna d'expédier ses ordres royaux afin que ces terrains fussent rendus à l'usage auquel la nature les avait destinés en faveur des hommes, en me témoignant que dans des temps plus tranquilles, cette mesure de précaution se généraliserait pour le bien d'une profession qui doit être florissante, sans quoi aucun état ne peut jouir d'une prospérité solide et permanente.

C'est là une des mesures à laquelle le Souverain employait ses veilles, dans des circonstances où les devoirs d'étiquette, le cérémonial à observer avec les Puissances étrangères, et les soins et inquiétudes que donnaient les armées françaises, occupaient le temps qu'un bon Roi croyait perdu quand il ne l'employait pas à faire le bien de ses peuples.

Ferdinand sera-t-il guerrier ? Enchaînera-t-il ses sujets pour qu'ils portent dans d'autres pays la désolation et le ravage ? Non certainement ; il aime ses peuples ; il veut être aimé d'eux, et il ne craint rien tant que leurs malédictions. Il maintiendra néanmoins un état respectable de forces, afin de conserver la paix ; et il fera la guerre dans l'intérieur à la paresse, à l'immoralité, à l'ignorance et aux préjugés.

Telle est la connaissance que j'ai pu acquérir des vertus du Roi dans le peu de temps que j'ai eu le bonheur de le servir.

Que l'Espagne calcule maintenant combien elle doit se promettre d'un Roi, qui retournant dans son royaume (il y reviendra : l'ambition l'emprisonna ; l'ambition le garde ; mais l'ambitieux se prendra dans ses propres filets) : qui retournant, dis-je, dans son royaume rencontrera, à chaque pas qu'il fera, des monuments d'amour, de fidélité et de valeur, bien supérieurs à tous ceux qu'offre l'histoire, et qui excitent l'admiration des nations mêmes qui ont eu la honteuse faiblesse de courber la tête sous le joug infâme de Napoléon.

Souverains de l'Europe, quand sortirez-vous donc de la léthargie qui vous retient sur le bord du précipice ? Jusqu'à quand entretiendrez-vous ces jalousies particulieres, qui forment un bandeau qui vous empêche de voir l'astuce avec laquelle le désolateur des nations seme la discorde parmi vos Cabinets, afin de conquérir tous les peuples par leur désunion ? Cet équilibre de l'Europe, pour la conservation duquel il s'est livré plus de cent batailles dans le cours de trois siecles, n'a jamais été dans un plus grand péril qu'aujourd'hui. Combien de guerres n'avez-vous pas entreprises pour le vain honneur du salut, pour la préséance d'un ambassadeur, pour un article de commerce, ou pour d'autres frivolités qui n'avaient aucun rapport avec le bonheur des sujets ? Serez-vous spectateurs paisibles quand une soldatesque effrénée couvre vos peuples de deuil, et leur enleve le bonheur et jusqu'à la morale ?

Craignez les malédictions de la postérité : elle vous appellera en jugement ; elle vous accusera, elle vous convaincra d'avoir été les auteurs de ses calamités ; elle commandera à l'histoire de faire passer de génération en génération vos noms couverts d'horreur et d'infamie. Vous devez à l'Espagne d'avoir joui d'une treve de plus de trois ans ; pensez-vous donc qu'une dette de semblable nature se paie par une froide admiration de la valeur Espa-

gnole, et par des éloges tacites de sa fidélité et de sa constance ? A l'imitation des braves Espagnols, vos braves peuples brûlent aussi eux d'entrer dans le champ de la gloire ; ils se sont toujours montrés dociles à soutenir vos insignifiantes querelles, et maintenant qu'il s'agit de leur conserver leur morale, leur honneur et leurs propriétés, jugerez-vous qu'il convienne de comprimer leur noble orgueil, et d'étouffer leur sainte colere ?

La Religion, mes chers Compatriotes, l'Indépendance nationale et le bon Nom de notre Roi, tels ont été les objets sacrés à la défense desquels j'ai employé ma plume. Si je n'ai pas réussi à les présenter comme leur importance l'exige, ce sera la faute de mon intelligence, mais non celle de ma volonté. Je vous offre tout ce que je puis vous donner, comme une faible preuve de mon intérêt pour la continuation de votre héroïsme, et de la vénération et du respect qui lui sont dus. Plût à Dieu que j'eusse autant de vertus pour vous imiter que vous avez de droits à mon amour !

PEDRO CEVALLOS.

Cadix, 20 Décembre, 1811.

Nous avons consacré avec plaisir la presque totalité de ce Numéro à l'écrit de M. de Cevallos, pensant que nos souscripteurs verraient avec une bien vive satisfaction que l'esprit de loyauté, que l'enthousiasme patriotique qui animaient les Espagnols au commencement de leur lutte, et qui leur inspiraient de si admirables manifestes, tant publics qu'individuels, ne sont point refroidis, encore moins éteints, ainsi qu'aurait pu le faire craindre l'état de la presse espagnole, d'où l'on voyait avec effroi, en dernier lieu, sortir presqu'autant d'invectives contre la politique anglaise que contre celle de Napoléon. Comme cette faction accusatrice, dont nous accusons nous-même le jugement plutôt que les intentions, avait étendu ses ramifications jusqu'à Londres même, où elle avait des écrivains, des journalistes, des agents, et des amis anti-ministériels, qu'elle chargea parfois de *bien laver la tête aux ministres britanniques*, nous avons dû croire qu'on ne pourrait lire sans intérêt l'opinion contraire énoncée par un ministre espagnol, les aveux d'un ambassadeur extraordinaire, témoin oculaire du mouvement généreux et des sentiments intimes de la nation et du gouvernement britannique en faveur de leurs nobles alliés. Sera-t-il au monde un être assez froid, pour lire sans respect et sans attendrissement tout ce que l'auteur dit sur la Religion, et sans indignation l'exposé qu'il a fait des trames de Buonaparté pour la détruire? Qui ne se sentira pas échauffé à la lecture de cet appel pathétique qu'il fait aux sentiments religieux d'un peuple que Dieu n'abandonnera jamais, parce que jamais il n'abandonnera son Dieu? Qui, après avoir lu ce paragraphe où M. de Cevallos révele que M. Canning avait consenti, en faveur du gouvernement espagnol, à un emprunt de soixante millions de piastres fortes, ne rougira pas de prétendre qu'un allié qui ajoutait à ses secours en hommes un subside de cette étendue, n'avait pas le droit, sans exciter la jalousie ni blesser l'amour-propre, de demander à en diriger et à en surveiller l'emploi, afin de s'assurer qu'il n'allât pas augmenter les ressources de l'ennemi? Qui pourra également contester que pour accorder des sommes aussi considérables, il était impossible que l'Angleterrre ne désirât pas ouvrir à son commerce tous les canaux par lesquels il pouvait seul faire arriver ces trésors en Europe? M. de Ceval-

los a vu la situation politique de l'Espagne vis-à-vis l'Angleterre, en homme d'état patriote, et non point en négociant égoïste. Il a osé dire une grande vérité : *l'intérêt réciproque des états est la base la plus solide de leurs alliances;* et il a développé cet axiôme éternel avec une loyauté, un patriotisme, une logique, une sensibilité qui ne laissent rien à désirer : bien différent de ces poëtes anacréontiques, de ces frivoles compositeurs de chansons patriotiques, qui sont devenus, un beau matin, sans s'en douter, hommes d'état, ministres, ingénieurs, chefs d'état-major ; qui conseillent à l'Angleterre d'évacuer le Portugal, de faire constamment promener sur les flots une petite armée de trente mille hommes au gré des doux zéphirs qui souffleraient constamment dans les voiles des nacelles qui les porteraient, et leur permettraient toujours de débarquer et de se rembarquer sans obstacle et sans danger sur la côte espagnole comme sur les rives fleuries du Pénée ; et qui, traitant la politique anglaise comme leur Amaryllis, l'appellent cruelle, perfide, ingrate, et semblent, même en face du monument de Nelson, la menacer de l'abandonner pour se jeter dans les bras de sa rivale.

Espérons que les Cortes d'Espagne ne laisseront pas plus long-temps dans l'inaction un homme rompu à la politique, instruit dans la science de l'administration, connaissant les relations étrangeres de son pays et les cabinets de l'Europe par une longue expérience *, dont la tête paraît forte, l'âme énergique, le jugement sain, et le cœur droit et véritablement dévoué à son Roi et à son pays. Ces qualités sont beaucoup plus précieuses dans les circonstances difficiles où l'on se trouve, que de grands noms surmontés d'une grande fortune, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de grandes qualités caractéristiques.

---

* Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne sommes pas de l'avis de M. de Cevallos sur le Pacte de Famille de la France et de l'Espagne, pacte indispensable aux deux pays lorsqu'il fut conclu ; mais une semblable discussion serait parfaitement oiseuse dans le moment actuel.

ARMÉES FRANÇAISES EN ESPAGNE.

LETTRE A L'EDITEUR DE L'AMBIGU.

Cadix, 7 Décembre 1811.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint la copie exacte que j'ai tirée moi-même sur l'original, d'une lettre d'un officier d'état-major du 1er corps français, qui a été trouvée entre différents papiers, pris dans le portefeuille du général Semelé, dans la surprise qui eut lieu le 5 de ce mois à Bornos, par la division du brave Ballasteros. Je vous suis garant de la certitude de cette lettre. Veuillez, s'il vous plaît, la faire connaître dans votre journal si répandu et si apprécié ici. Quoique d'ancienne date, on la trouvera certainement intéressante par les vrais et glorieux détails de l'affaire de Mina le 25 Mai, près de Vittoria.

Je vous offre cette lettre, Monsieur, comme votre affectionné serviteur et souscripteur.

J. D.

P. S. L'officier de l'état-major de Ballasteros qui a remis cette lettre à Cadix, y ajoutait ces lignes:

Parmi beaucoup de très-intéressants papiers, pris au général Semelé dans la brillante action qui eut lieu à Bornos le 5 Novembre, et de laquelle il s'échappa, en pantoufles, se trouvait cette lettre qui, quoique d'ancienne date, est remarquable.

Semelé a perdu jusqu'à ses propres dépêches, ses lettres particulieres les plus intéressantes, et même ses chevaux et *chiens* de chasse. Ballasteros a fait cadeau du plus beau de ses chevaux au gouverneur de Gibraltar.

Quoique nous ayons rétrogradé, ce ne sera pas pour nous

éloigner de beaucoup. Le général est à l'avant-garde, comme de coutume. Les troupes se portent bien, l'aiment, et se battent courageusement avec lui.

Lettre interceptée.

Mondragon, le 26 Mai, 1811.

Mon général,

La journée d'hier a été affreuse, et les malheurs que nous avons éprouvés sont dus à l'ignorance et à l'ineptie. A Victoria, le général Caffarelli, gouverneur, assura à l'adjudant commandant Denzel, que nous pouvions aller à Bayonne avec 30 hommes, cependant on nous en donna 450 de la garde, et nous avions à peu près 150 dragons tant à pied qu'à cheval, et 125 h. des cadres. Nous arrivâmes ainsi jusqu'au premier défilé, à deux lieues et demie de Victoria. Le commandant de l'avant-garde ne fit point reconnaître ni flanquer: le commandant du convoi était à sommeiller dans son cabriolet, et nous nous enfonçâmes avec la plus grande sécurité dans l'entonnoir. L'avant-garde nous précédait d'un quart de lieue, les prisonniers, au nombre de 1500, suivaient. Tout cela se passa fort tranquillement, mais à peine 8 ou 10 voitures furent-elles engagées, que l'ennemi, en force de 3000 hommes, je dis 3000 et 200 de cavalerie, fit le feu le plus terrible et le plus soutenu. Tout ce qui était dans les voitures fût criblé; la confusion se mit bien vite dans le convoi, c'était à qui passerait en avant, c'était à qui se sauverait plus vite. L'ennemi profita du tumulte, et il se mit à cheval sur la route; on fit bien quelques dispositions, on couronna les hauteurs, on se battait 3 heures environ; mais l'ennemi avait rempli son but; de 1500 prisonniers 1400 environ se sont sauvés, emportant des armes, et des fusils, et de toutes les voitures, fourgons, charrettes, etc. une seule a pu échappes, toutes les autres ont été pillées. Je dois la vie à deux espagnoles, amies d'un officier prisonnier de guerre. J'étais à pied, sans armes, et je suivais le torrent des hommes à cheval; 4 ou 5 prisonniers me saisirent, l'un d'eux me donna un coup de crosse dans la poitrine, un autre un coup de canon sur les reins, et ils me dépouillaient, quand leur officier arriva fort à propos pour leur faire lâcher prise. J'en ai été quitte pour ma montre et quelques bijoux. Quant à mes effets et tout ce que je possédais en argent, or, etc. je n'ai pu rien sauver, trop heureux de me tirer d'affaire. Je reste avec ce que j'ai sur le corps sans sabre ni chapeau.

Nous avons perdu 150 hommes et plus, le malheureux Col. Laffite du 18eme de dragons, allant aux eaux, a été blessé dans sa voiture, pris prisonnier, et on le dit assassiné. Il avait

eu la bonté de me donner une place dès Madrid. On a retrouvé sur le terrein, les cadavres de 11 femmes, faisant partie du convoi, et ceux de 2 enfants, l'un de trois mois, un autre de 7 ans, fils du chef d'escadron Soubiran, employé près Mons. le général Belliard. Les insurgés ont fait des horreurs, il est impossible de le tracer en récit.

La terreur a frappé tout le monde, et il n'est rien moins que question de demander l'armée du midi, jointe à celle du centre, pour arriver à Bayonne, si on tarde encore 24 heures. Je pars seul, mais depuis que je suis comme Bias je suis plus brave que César. En employés, négociants, chirurgiens, officiers, soldats, etc. notre perte va au moins à 200 hommes. Duzer s'est distingué, il était partout, faisant face à tous les chocs. Sa nomination au grade de chef de bataillon a surpris bien du monde, et quand il sera nommé colonel, les personnes qui l'ont vu sur le champ de bataille ne seront point étonnées, il a perdu 18 sous-officiers, et 2 officiers. Deux officiers du 63e ont été massacrés sur les voitures, les soldats blessés l'ont été aussi. Ceux qui avaient des jambes de chair et d'os s'en sont tirés, mais les jambes de bois et les béquilles sont restées.

Je n'ai plus ni papier, ni linge, ni quoique ce soit, je n'ai plus la lettre de M. le Maréchal Victor que vous avez eu la bonté de me remettre. Cette perte est la plus sensible de toutes. Je vous supplie, mon général, de m'envoyer à Paris une autre demande; ce sera un acte de bienveillance inappréciable, et les motifs de secours sont plus puissants que jamais. Je m'abandonne à tout votre bon cœur. L'occasion de me servir se présente bien fortement.

Mon domestique a été tué, ayant à moi 150 napoléons d'or dans sa ceinture et ma montre à répétition. Quant à la mienne, ma bague, ma croix de brillants, etc. les prisonniers m'ont pris cela sur moi.

La voiture de ce digne Col. Laffite a été criblée de 1000 balles, de 4 chevaux trois ont été tués roides, et si j'ai échappé je le dois deux fois au plus fortuné des hasards. Le chirurgien-major du régiment du 26eme de chasseurs a été tué roide. Bouchet, docteur des hôpitaux du 1er corps a été assassiné dans sa voiture avec deux dames françaises: c'était un carnage épouvantable. Ce qui prouve évidemment *qu'on voyage en Espagne aussi tranquillement que sur les plus belles routes de France!* on a oublié de dire qu'il fallait se faire précéder ou suivre par 10 ou 12 bataillons.

Si vous quittez l'Espagne, mon général, n'allez pas en route avec des prisonniers, et beaucoup de voitures, et si vous étiez caporal, je ne sais si je vous recommanderais de vous éclairer dans un défilé, car un soldat de 15 jours ne négligerait pas ce soin. Mais MM. de la garde, qui ont la science infuse-

infuse et qui sont tous des petits Guibert, ou des Ziéthen, ne croyent pas devoir s'assujettir à des détails aussi minutieux, et leur inexpérience nous fait piller et assommer, ce qui est fort récréatif.

Ce 27.—Il arrive actuellement de Villa Real un convoi, qui n'a pas été attaqué, parce que 40 gendarmes ont tenu tête pendant 48 heures à 300 insurgés, et sont parvenus à les forcer à la retraite, les 40 gendarmes marchaient isolément et précédaient le convoi. Les blessés viennent d'entrer.

Le général Drouet va recevoir l'ordre d'aller commander le 4e corps, ainsi le général Leval reviendra sans doute au 1er. On dit toujours que M. le maréchal * est rappelé, et qu'il n'y aura plus en Espagne que des généraux de division sous les ordres des maréchaux.

Le Prince d'Essling est arrivé à Victoria la veille de notre départ; *il se plaint de l'armée qui sert actuellement avec mollesse, et qui ne sait plus souffrir les fatigues et les privations.* Nous attendons ici le prince pour continuer notre route.

Je me repose sur votre bienveillance, mon général, et j'ose espérer que vous me donnerez une preuve de l'intérêt que vous inspire ma triste situation, en cherchant à l'alléger par le renouvellement de la demande officielle.

Gault est arrivé en bonne santé à Bayonne. Je me rappelle au souvenir de votre estimable Gayton, et je vous prie de croire à mon respectueux devouement.

MOUJARDE.

Il est permis dans cepays-ci, vu l'inexactitude de la poste, il est permis, dis-je, de se répéter; ainsi je vous renouvelle la priere que je vous ai faite dans mes précédentes, de m'envoyer à Paris un certificat de service au 1er corps depuis le jour de mon arrivée avec le général Lasalle jusqu'au 13 Avril.

De vouloir bien me faire payer de mes 900 livres de frais de poste faits le 25 Février de Ste. Marie à Séville, en vertu d'un ordre de S. E.

Enfin, mon général, ma demande pour officier dans la légion.

La Moussaye que j'ai vu à Madrid, m'a chargé, lorsque j'aurais l'honneur de vous écrire, de vous dire mille choses aimables de sa part.

---

* Victor.

OPÉRA.

Malgré les ténebres qui enveloppaient les destinées de l'Opéra, et quoique la désertion d'un grand nombre de ses artistes subalternes semblât menacer les amateurs de quelques privations, nous avons enfin vu ouvrir ce théâtre avec un éclat auquel on était loin de s'attendre. Il est vrai qu'il n'a pu offrir sur ses affiches, comme l'année derniere, une foule de noms nouveaux; mais on y trouvait ceux de Catalani et de Didelot, ce qui promettait au public tout ce qu'il y a de plus exquis dans le chant et de plus attrayant dans l'art de la chorégraphie. Madame Catalani a reparu dans cet opéra de *Semiramide* où elle déploye avec une si grande profusion toutes les ressources de son admirable talent comme cantatrice et comme actrice. Chaque morceau a été applaudi comme si on l'eût entendu pour la premiere fois, avec cette nuance seulemeut que ces chants tour-à-tour délicieux et touchants, déchirants et sublimes, n'excitaient plus la surprise qu'ils produisirent d'abord, parce qu'il n'est personne qui n'ait conservé un souvenir profond de la sensation qu'ils lui causerent lors du début de Mad. Catalani. Si le talent de cette étonnante cantatrice avait été susceptible d'une plus grande perfection, nous aurions cru qu'il en avait acquis davantage depuis l'année derniere; mais tel est le caractere particulier de cette voix si flexible et si étendue que plus on l'entend, plus on l'admire, et que quand on serait tenté de la croire plus parfaite qu'elle n'était, c'est seulement le plaisir qu'elle cause qui devient chaque fois plus vif. Tel est l'effet que produisent les talents d'inspiration lorsqu'il sont secondés de tous les dons de la nature, et de toutes les ressources de l'art. Madame Cata-

lani a aussi reparu dans Elfrida, et nous devons dire que dans cet opéra et surtout dans le duo de la fin, sa voix a une expression plus touchante que dans aucun des morceaux de ce genre où nous l'ayons entendue; on est attendri, saisi, charmé; l'oreille croit n'avoir jamais été frappée par des sons plus doux, plus mélodieux, ni plus tendres, et la ravissante musique de Paësiello ne pouvait trouver un organe plus propre à la faire valoir. La réputation de Madame Catalani est maintenant fixée en Angleterre, et le public si sage dans ses jugements et si constant dans sa faveur, la regarde d'un commun accord comme le plus grand phénomene musical qui ait paru depuis long-temps en Europe : aussi les envieux se taisent, les indifférents applaudissent et les amateurs sont ravis.

M. Didelot, qui avait laissé à Londres une réputation établie et des souvenirs si intéressants à tous les amateurs de la véritable danse, qui ont salué son retour de leurs applaudissements, se trouvait aussi chargé de faire oublier au public la désertion qui a réduit l'opéra à un très-petit nombre d'acteurs, de chanteurs et de danseurs, et l'on peut dire qu'il a rempli sa tâche d'une maniere aussi heureuse que brillante. Ce grand artiste, qui a eu le malheur de perdre, en quittant la Russie, la plupart des ballets qu'il a composés, le fruit des travaux de toute sa vie, a pu encore, au milieu des regrets bien légitimes que lui causait cette perte irréparable, des contrariétés qu'il a éprouvées et des obstacles que lui opposaient un corps de ballet désorganisé, des machinistes maladroits, des décorateurs peu exercés, donner un ballet entierement neuf, et qui, par le gracieux des situation, l'effet des coups de théâtre, l'ensemble et la disposition des groupes, la variété et le charme des danses, surpasse tout ce que nous avons vu depuis long-temps en ce genre. Ce ballet-féerie dont le titre est *Zélis* ou *la Forêt aux Aventures*,

n'est pas fait pour plaire aux spectateurs qui cherchent des situations forcées, qui veulent du bruit sans effet et du mouvement sans action ; toutes les scenes en sont heureusement nuancées et habilement gradués ; c'est la nature embellie de toutes les recherches de l'art ; on la retrouve dans toutes les danses, dans tous les tableaux ; c'est l'amour gai, ingénu ; on le voit naître, on suit ses progrès, on voit ses premieres émotions, ses ruses ingénieuses et ses aimables jeux. Lorsqu'on compare l'ensemble avec lequel ce ballet est exécuté, malgré la variété des scenes et la multiplicité des décorations, à ce qu'on était dans l'habitude de voir à ce théâtre depuis quelque temps, on se demande qui a pu donner une même impulsion à tous ces groupes qu'il était si difficile de faire mouvoir, à ces machines dont la gaucherie était devenue proverbiale ? Mais on trouve bientôt la solution de ce problême dans cette volonté forte et puissante qui caractérise le génie, dans cet empire qu'il exerce sur tout ce qui lui est soumis, dans cette étonnante activité d'un grand artiste avide de gloire, de renommée, et que de longs succès n'ont fait que rendre plus actif et plus infatigable. L'influence de M. Didelot ne s'est pas seulement bornée à la partie subalterne du théâtre, mais on la reconnaît encore d'une maniere plus prononcée, peut-être, dans les heureuses altérations que nous a offertes la danse de M. Vestris et de Mad. Angiolini. A peine peut-on reprocher à M. Vestris une seule pirouette ambitieuse, et Mad. Angiolini, faisant moins d'efforts, déploie beaucoup plus d'aisance et de grâces.

GAZETTES DE LA COUR.

Du Samedi 25 Janvier, 1812.

Le Comte de Liverpool a reçu la dépêche suivante du Lieutenant-Général F. Maitland.

Messine, le 10 *Novembre* 1811.

My Lord,

Le Capitaine Duncan, du vaisseau de S. M. l'Impérieuse, m'informa le 26 Oct. qu'un petit convoi de l'ennemi s'était réfugié à Palinuro, où il était protégé par quelques ouvrages et un corps de troupes posté sur un terrain dominant; le Capitaine Duncan demanda un détachement des troupes de S. M. pour coopérer avec les vaisseaux de S. M. l'Impérieuse et la Thames, pour prendre ou détruire ce convoi, qui consistait en neuf chaloupes canonnieres et vingt bâtiments marchands, chargés de munitions navales, destinées pour les vaisseaux ennemis qui sont à Naples.

En conséquence, un détachement du 62e régiment s'embarqua à bord du vaisseau de S. M. la Thames, au nombre de 250 hommes, sous le commandement du Major Darley; et j'ai la satisfaction de vous rendre compte que cette petite expédition a eu un succès complet.

Je joins ici le rapport du Major Darley sur cette opération; et c'est avec le plus grand plaisir que je vous exprime ma haute opinion de l'intrépidité et de l'intelligence du Major Darley, ainsi que de la conduite parfaite de tous les officiers et individus employés.

Le Major Darley rapporte aussi que l'habileté avec laquelle le Capitaine Duncan, sur l'Impérieuse, a attaqué la batterie et les canonnieres de l'ennemi (qu'il a fait taire), a été le prélude du succès, et fait le plus grand honneur à cet officier; que le Capitaine Napier, du vaisseau de S. M. la Thames, a débarqué avec les troupes et soldats de S. M. et donnant très-vaillamment l'exemple à tous, a grandement contribué aux heureux résultats de l'attaque.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) F. Maitland, Lieut.-Gén.

Au Très-Hon. Lord Liverpool, &c.

Melazzo, le 8 Novembre 1811.

Monsieur,

Conformément à vos ordres, j'ai l'honneur de vous envoyer un état des forces de l'ennemi à Palinuro, sous le commandement du Général Pignatelli Cercero, ainsi qu'un rapport succinct de l'action qui a eu lieu à notre débarquement. Les troupes qui nous étaient opposées, autant qu'on a pu le connaître en questionnant les prisonniers, &c. étaient trois compagnies du régiment de la Reine ou 2e, dont deux de chasseurs, et montant à 350 hommes; troupes réglées Corses, 60 h.; artillerie, 45; garde civique, 80; avec au moins 400 paysans, armés en troupes légeres, et particulierement utiles, vu le genre de terrain sur lequel ils avaient à agir; faisant un total de 935 hommes. Cette force a été reconnue; mais comme on sait que l'ennemi a reçu continuellement des renforts, on croit qu'il était plus nombreux.

Je débarquai le 1er de ce mois vers trois heures et demie après midi, avec 50 soldats de marine, et les grenadiers et tirailleurs du 62e régiment; et j'ordonnai aux compagnies des capitaines Pollock et Irving de suivre. Immédiatement après le débarquement, je commençai à gravir les hauteurs, et malheureusement le capitaine Oldham reçut une blessure grave; et après que l'ennemi eut fait feu pendant quelque temps, dans l'espérance d'arrêter nos progrès, nous réussîmes à en gagner le sommet; sur quoi, je fis avancer mes tirailleurs, et formai le reste de mes troupes pour marcher sur l'ennemi, en en réservant une partie pour attaquer (et escalader, s'il était possible) la tour du télégraphe, et une autre division pour tenir en échec l'ennemi, qui menaçait ma gauche, ainsi que pour maintenir la position dominante sur les hauteurs. Nous nous emparâmes de la tour du télégraphe et de la belle position adjacente; alors je portai particulierement mon attention vers le front de notre avant-garde, contre lequel l'ennemi avait concentré sa principale force, et sous la protection d'un feu violent essayait de s'emparer des hauteurs, en jetant des cris et battant le tambour à mesure qu'il avançait, pendant que ses tirailleurs en faisaient autant sur notre gauche. Mais la fermeté et la bravoure supérieure des officiers et soldats montrerent la plus audacieuse, intrépidité; et après avoir laisse avancer l'ennemi jusqu'à la distance de très-peu de verges, et restant froidement couchés à terre pour le recevoir, en vrais soldats Anglais, ils chargerent l'ennemi, et le mirent très-complétement en déroute; alors l'action finit, sans que l'ennemi eût la témérité de la renouveler. A-peu-près dans ce moment, j'eus à déplorer la perte du Lieutenant Hay, du 62e, qui combattait vaillamment avec

ses tirailleurs; et peu après celle du Lieutenant Pipon, des troupes de la marine.

On suppose que la perte de l'ennemi a été de 60 à 70 hommes, en tués et blessés; mais je suis porté à croire qu'elle est plus grande. Le Lieut.-Col. Matsciola a été blessé grièvement, et il y a peu d'espoir qu'il guérisse.

J'espere, Monsieur, que vous excuserez les incorrections qui peuvent être échappées à ma plume dans cette esquisse tracée en très-grande hâte, et je demande la permission d'ajouter que nous nous sommes embarqués le 3 de ce mois, dans l'après-midi, sans molestation, étant protégés par le feu des vaisseaux de S. M. l'Impérieuse et la Thames.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) ED. DARLEY, major du 62e com. d'un dét. de ce rég.

Au Major-Gén. Heron, &c.

(Suit un état, dont le total est de 2 tués et 9 blessés.)

Downing-Street, le 25 Janvier.

Le Comte de Liverpool a reçu les dépêches suivantes du Major-Général Cooke.

Cadiz, le 29 Décembre, 1811.

My Lord,

Je demande la permission de référer Votre Seigneurie à la copie de la derniere dépêche que j'ai adressée au Général Lord Vicomte Wellington, et aux papiers qui y étaient joints, relativement à la situation des affaires à Tarifa.

Je n'ai rien reçu depuis le 24 de ce mois, époque à laquelle les Français n'avaient pas fait avancer leur artillerie; et il a tombé tant de pluie depuis deux jours qu'ils doivent avoir éprouvé de grandes difficultés.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) GEO. COOKE, Maj.-Gén.

Au Comte de Liverpool, &c.

Extrait d'une Lettre du Major-Général Cooke, au Vicomte Wellington, datée de Cadix, le 27 Décembre.

J'ai l'honneur d'envoyer des copies de dépêches du Colonel Skerrett, jusqu'au 24.

Les troupes de l'ennemi, outre celles qui sont immédiatement employées contre Tarifa, s'étendaient dans la plaine jusqu'à Véger, où le maréchal Victor a son quartier-général avec

un corps considérable. Je n'ai rien appris du Général Ballasteros depuis ma derniere dépêche.

Tarifa, le 24 Décembre 1811.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 20 de ce mois l'ennemi a investi cette ville avec 4 à 5000 hommes d'infanterie et 2 ou 300 de cavalerie. Comme il n'était pas prudent de combattre contre une force si supérieure, je lui ai résisté pendant une heure avec les piquets de cavalerie et d'infanterie, Espagnols et Anglais de la garnison, renforcés d'une compagnie du 95e. et deux pieces de campagne de 6 lb., de la brigade du Général Hughes. Le 21, le Capitaine Wren, du Ile, a détruit avec sa compagnie un petit piquet de l'ennemi Le 22, j'ai fait une sortie, à la priere du Général Copons, et conjointement avec ses troupes, dans l'intention de reconnaître le nombre de celles de l'ennemi, en l'induisant à déployer ses colonnes. Les troupes légeres ont beaucoup souffert des effets de nos bombes. L'ennemi fait maintenant ses tranchées à une longue portée de fusil de la ville; mais le terrain nous domine si complétement et lui est si favorable, que nos petits canons ne produisent que peu ou point d'effet sur lui.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) J. B. Skerrett, Col.

Au Major-Gén. Cooke, &c.

Cadix, le 31 Décembre.

My Lord,

J'ai reçu une dépêche du Colonel Skerrett, en date d'hier, dont je joins ici une copie. Il paraît que l'ennemi a fait avancer quatre pieces de 16 et quelques obusiers, et que le 29, il a ouvert son feu sur le rempart. Les vaisseaux avaient été éloignés par des coups de vent.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) G. Cooke, Maj. Gén.

Au Comte de Liverpool, &c.

Tarifa, le 30 Décembre,

Monsieur,

Par ma derniere lettre, j'ai eu l'honneur de vous mander que l'ennemi avait investi cette ville le 20 de ce mois; depuis ce

temps il a tiré rapidement une parallele réguliere et ouvert une tranchée pour battre le rempart de la ville, ce qui me paraît faire beaucoup d'honneur à la garnison.

Plusieurs fois j'ai jugé nécessaire de repousser les postes avancés de l'ennemi et d'interrompre ses travaux; dans ces attaques nous avons essuyé une perte légere, et l'ennemi a beaucoup souffert, parce qu'il était exposé au feu de quelques petites pieces de canon que nous avions sur les tours. Ce n'est que dans ces occasions que nous avons essentiellement incommodé l'ennemi; car le mur de la ville est si complétement dominé, qu'au bout de quelques heures de travail, il est beaucoup mieux à couvert que nous.

L'ennemi a ouvert son feu hier à 10 heures et demie, et il a continué de battre en brêche, à la distance d'environ 300 verges, avec quatre pieces françaises de 16, le mur de l'Est, près de la porte du Retiro, faisant jouer quatre obusiers et d'autres petites pieces sur l'île et sur la chaussée. Il a fait un feu continuel jusqu'à la nuit, tous les boulets depuis le premier traversant le mur et les maisons adjacentes. Avant la nuit une brêche praticable a été ouverte. Aujourd'hui il a continué d'élargir la brêche, et j'imagine qu'il ne tentera l'assaut que lorsqu'elle s'étendra jusqu'à la tour sur chaque flanc (espace d'environ 40 verges). J'ai barricadé les rues, et pris la seule mesure qui offre une chance de préserver la place,—celle de défendre les maisons. On dit que les forces de l'ennemi employées au siége montent à 10,000 hommes; ce qui est probablement un peu exagéré. Il y a de part et d'autre un feu de mousqueterie continuel. J'ai particulierement à regretter la perte des services du lieutenant Ganter, député-assistant-quartier-maître-général, officier très-intelligent et très-brave, qui est blessé grievement.

Je joins ici un état des tués et blessés depuis mon dernier rapport.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) J. B. Skerrett, Col.

(Suivent les états des tués et blessés les 28, 29 et 30 Décembre).

Downing-street, le 25 Janvier 1812.

Il a été reçu une dépêche du Colonel Green, employé à un service particulier en Catalogne, dont suit un extrait.

Extrait d'une lettre du Colonel Green, datée de Berga, le 27 Novembre 1811.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'état d'amélioration progressive des affaires dans cette province, laquelle est

très-considérable, vu la faiblesse des moyens qui doivent y concourir, outre les très-excellentes dispositions du peuple. L'ennemi n'a pas augmenté sa force dans cette principauté, ayant seulement rempli les vides occasionnés par ses pertes; et il y a peu de différence dans les opérations, excepté qu'il y a un petit corps volant de 1500 hommes de la garnison de Barcelone, qui est porté à 3 ou 4000 hommes, ou diminué selon les circonstances. La situation des villes de Mataro et Villarcura et de quelques autres sur la côté, devient plus précaire, en raison de cette circonstance; mais comme toutes les excursions de l'ennemi lui coûtent beaucoup, il est à croire qu'il ne pourra pas continuer long-temps ce genre de guerre, sans exposer ses troupes à être coupées, ce que la division du Baron d'Eroles a presque fait, il y a quelques jours, à Mataro. Le siége de l'île des Medas occupe aussi l'ennemi; mais j'apprends avec plaisir qu'il n'y a aucune crainte pour sa sûreté.

Les nouvelles de l'Aragon sont très-favorables; celle de la défaite totale d'un corps de 1000 hommes, à Catalayud, par l'Empecinado, est confirmée; et outre la confirmation de divers petits combats et succès de Mina, près de Saragosse, il y a de fortes raisons pour ajouter foi au bruit qui court qu'il a dernièrement attaqué et mis en déroute 6000 recrues ou conscrits, près de Caparoso

Les troupes françaises sont à présent très-peu nombreuses en Aragon, le Général Suchet les en ayant retirées presque toutes pour se soutenir dans la province de Valence; en sorte qu'il y a tout lieu de croire, d'après les informations reçues de tout côté, qu'il ne reste pas plus que de très-faibles garnisons à Saragosse, Daroca et Jaca, lesquelles sont absolument nécessaires sur ces points, pour entretenir la communication.

Bureau de l'Amirauté, le 25 Janvier, 1812.

Lettre du Captaine Griffiths, du vaisseau de S. M. le Léonidas, adressée à l'Amiral Thornborough, et transmise par lui à l'Amirauté.

A bord du Leonidas, en mer, le 17 Janvier, 1812.

Monsieur,

Ce matin, au point du jour, nous avons rencontré une goëlette corsaire, à qui nous avons donné chasse; notre présence ayant sauvé deux vaisseaux de commerce qui étaient alors à portée. Le temps variable et incertain rendant sa capture douteuse, j'ai vu avec plaisir, vers deux heures après-midi, un vaisseau en travers de sa route. C'était le sloop de S. M. le

Dasher, auquel il s'est rendu à quatre heures et demie. Il s'appelle la Confiance, et il portait 14 canons (jetés à la mer durant la chasse) et 68 hommes; il était sorti depuis neuf jours de St. Malo, et n'avait rien pris.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) A. J. GRIFFITHS, Cap.

A Ed. Thornborough, Ec. Amiral, &c.

ARMÉE DE PORTUGAL.

Downing-Street, le 27 Janvier, 1812.

Lord Liverpool a reçu ce matin une dépêche du Général Vicomte Wellington, datée de Galegos, le 9 Janvier, 1812, dont ce qui suit est extrait.

J'ai investi hier Ciudad-Rodrigo. Depuis que l'ennemi est en possession de la place, il a construit une redoute palissadée sur la hauteur de S. Francisco, et il a fortifié trois couvents dans ce faubourg, dont les ouvrages aboutissent à la redoute de la hauteur de S. Francisco, et à l'ancienne ligne dont le faubourg était enceint. Par ce moyen, l'ennemi avait rendu l'approche de la place plus difficile, et il était nécessaire de nous emparer de la redoute de la hauteur de S. Francisco, avant de pouvoir faire aucun progrès dans notre attaque. En conséquence, le Major-Général Craufurd a ordonné à un détachement de la division légere, sous le commandement du Lieut.-Col. Colbourne, du 52e régiment, d'attaquer la redoute immédiatement après la chûte du jour. L'attaque a été très-habilement dirigée par le Lieutenant-Colonel Colbourne, et la redoute a été promptement prise d'assaut; deux capitaines et 37 hommes ont été faits prisonniers, et le reste de la garnison a été passé au fil de l'épée. Nous avons pris trois pieces de canon. Je ne puis pas louer assez la conduite du Lieutenant-Colonel Colbourne, et du détachement qu'il a commandé en cette occasion. J'ajoute avec plaisir que notre perte n'a pas été grande dans cette affaire; six hommes ayant été tués, le Capitaine Mein et le Lieutenant Woodgate, du 52e, le Lieut. Hawkesley, du 95e, et 14 hommes, ayant été blessés.

Le succès de cette opération nous a mis en état d'ouvrir immédiatement la tranchée à 600 verges de la place, malgré que l'ennemi restât maître des couvents fortifiés: la redoute de l'ennemi a été convertie en une partie de notre parallele, et il a été établi une bonne communication avec elle.

Le Lieutenant-Général Hill est arrivé à Merida le 30 Décembre. Il avait espéré y surprendre le Général Dombrowski (que j'avais cru, d'après des rapports, avoir été tué dans la derniere affaire du Général Hill avec l'ennemi); mais

son avant-garde fut aperçue, le 29, par la patrouille d'un petit détachement de l'ennemi, qui se trouvait à la Nava, lequel effectua sa retraite sur Merida, malgré les efforts qu'un détachement de la cavalerie du Lieutenant-Général Hill fit pour l'en empêcher. Le Général Dombrowski se retira de Merida pendant la nuit, laissant un magasin de pain et 160,000 lb. de froment dans la ville, ainsi que plusieurs ouvrages imparfaits qu'il y construisait.

Le 1er, le Général Hill marcha en avant, dans l'intention d'attaquer le Général Drouet, qui commande le 5e corps, à Almendralejo. Mais ce général se retira sur Zafra, laissant dans la ville 450,000 lb. de froment et une quantité d'orge. Le 3, le Lieut.-Gén. Hill envoya un détachement composé du 28e régiment, deux escadrons du 2d hussards, et quelques escadrons du 10e de cavalerie Portugaise, à Fuente del Maestre, sous le commandement du Lieut.-Col. Abercromby. Notre cavalerie défit un corps de la cavalerie ennemie qui y était, et fit prisonniers deux officiers et 30 hommes.

Le Lieut.-Gén. Hill ayant vu que le Général Drouet s'était retiré sur Llerena, et qu'il lui serait impossible de le poursuivre plus loin, retourna le 5 à Merida, pour mettre les troupes sous ses ordres dans de meilleurs cantonnements, durant le mauvais temps.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint des lettres du Lieut.-Gén. Hill, en date des 30 Décembre, 2 et 6 Janvier, par lesquelles il rend compte de ses opérations, du nombre de tués et blessés, &c.

Suit un état des tués et blessés de l'armée de Lord Wellington, à la prise de la redoute de Ciudad Rodrigo, le 8 Janvier.

Total:—6 soldats, tués;—1 capitaine, 2 lieutenants, 17 soldats, blessés.

Note.—1 capitaine d'artillerie, 1 officier subalterne et 46 soldats, faits prisonniers dans la redoute; 3 pieces d'artillerie, dont 1 obusier et 2 pieces de 4, prises.

Merida, le 30 Décembre.

My Lord,

Conformément aux instructions de V. S., j'ai fait partir les troupes que je commande de leurs divers cantonnements, et je suis entré dans cette province le 27 du courant, par Albuquerque, Villa de Rey, et St. Vincente; et d'après les informations que j'avais reçues de plusieurs côtés, j'avais le plus grand espoir de pouvoir surprendre les troupes de l'ennemi qui occupaient cette ville. Mais j'ai été trompé dans mon attente, ayant trouvé à la Nava, en approchant hier de ce village

avec la colonne d'Albuquerque, un détachement de l'ennemi, composé d'environ 300 voltigeurs et quelques hussards, faisant partie d'un détachement qui y était arrivé dans la nuit précédente, selon toute apparence pour piller, et dont le reste était allé à Cordivallas, autre village situé à la distance d'environ deux lieues.

Une patrouille de la Nava rencontra la tête de notre colonne, et donna l'alarme au détachement, qui se retira aussitôt vers Merida, suivi par la cavalerie de mon avant-garde, au nombre 3 à 400 hommes du 13e de dragons-légers et du 2e de hussards.

Jugeant qu'il était de la plus grande importance pour nos opérations ultérieures d'intercepter tout ce détachement, j'ordonnai à la cavalerie ci-dessus mentionnée de faire tous ses efforts pour y parvenir, ou du moins pour l'arrêter dans sa marche jusqu'à l'arrivée de quelque infanterie.

Mais la manière intrépide et admirable dont l'ennemi se retira, en formant son infanterie en carré, et étant favorisé par la nature du pays, dont il sut tirer le plus grand avantage, empêcha notre cavalerie seule de rien effectuer contre lui; et après l'avoir suivi l'espace de plus d'une lieue, et avoir tenté infructueusement de le rompre, je jugeai à propos d'abandonner la poursuite; et il effectua sa retraite, avec perte d'environ 20 tués et autant de blessés, par le feu de quatre pièces de 9, qui, par les grands efforts du Major Hawkey et de ses officiers et soldats, ont été placées à portée et l'ont suivi à quelque distance, mais sans pouvoir l'approcher, en raison de la difficulté du terrain.

Une aile du 71e d'infanterie, sous l'Hon. Lieut.-Col. H. Cadogan, a fait aussi les efforts les plus louables pour atteindre l'ennemi; mais elle était à une trop grande distance pour pouvoir le faire à temps.

L'arrivée de ce détachement à Merida a instruit l'ennemi de notre approche, que j'ai lieu de croire qu'il ignorait entièrement, et en conséquence il a évacué la ville pendant la nuit, laissant imparfaits quelques ouvrages qu'il avait commencés pour sa défense, et nous y sommes entrés dans le cours de la journée.

Je regrette de dire que nous avons eu deux hommes tués et quelques-uns blessés, dans l'affaire d'hier, et j'en joins ici l'état.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) R. Hill.

Depuis que j'ai écrit ce qui est ci-dessus, il m'a été rapporté que 180 fanegues de froment appartenant aux Français ont été trouvées dans le dépôt de cette ville, outre une grande quantité de pain.

Extrait d'une Lettre du Lieutenant Général Hill au Lord Vicomte Wellington, datée d'Almendralejo, le 2 Janvier, 1812.

J'ai l'honneur de rendre compte à V. S. que depuis la lettre que je vous ai adressée de Merida le 30 du mois dernier, j'ai eu lieu de croire, d'après les informations que j'avais reçues, que Drouet concentrait ses troupes ici. En conséquence, je me suis mis hier en mouvement, dans l'intention de l'attaquer. En approchant de la ville, j'ai appris que la plus grande partie des troupes de l'ennemi étaient parties la veille dans la direction de Villa-Franca; et que son arriere-garde était en marche, couverte par sa cavalerie, qui avait escarmouché avec les hussards de mon avant-garde, et s'était retirée, après avoir essuyé quelque décharges de l'artillerie à cheval. J'ai trouvé dans cette ville quelques munitions, dont j'envoie un état. J'avais cru possible que l'ennemi me procurât l'occasion de faire quelque chose ici.

Merida, le 6 Janvier.

My Lord,

Ma lettre des 2 et 3 de ce mois vous aura informé que le 1er de ce mois, je m'étais mis en marche avec le corps que je commande, pour aller à Almendralejo, dans l'espoir que le Comte d'Erlon, qui y avait réuni la plus grande partie de ses troupes, me fournirait l'occasion d'en venir aux mains avec lui, et que j'avais été trompé dans mon attente, parce qu'il s'était retiré dans la direction de Llerena, laissant seulement une petite arriere-garde à Almendralejo, laquelle s'était retirée aussi à notre approche. J'ai l'honneur d'informer V. S. que j'avais eu l'intention de suivre l'ennemi, et si je ne réussissais pas à le forcer au combat, de le harceler autant qu'il serait possible dans sa retraite; mais le terrible état du temps, celui des routes (qui chaque jour deviennent plus mauvaises) et la difficulté qui en résulte pour m'approvisionner, rendent impossible pour le présent toute opération ultérieure de ma part, sans courir des risques et faire des sacrifices plus grands que les circonstances et les instructions de V. S. ne m'y autorisent. En conséquence, je me suis déterminé, après être resté deux jours à Almendralejo, occupant Villa-Franca et Fuente del Maestre, à mettre les troupes en cantonnement dans cette ville et ses environs, pour y attendre une occasion plus favorable; espérant que l'alarme causée à l'ennemi, par le mouvement déjà fait, aura effectué en partie un des objets pour lesquels V. S. m'avait ordonné d'agir. Une partie des troupes est en conséquence revenue hier ici, et le reste est maintenant en route; l'ennemi, d'après les derniers avis que j'ai reçus, étant mainte-

nant en pleine marche vers le Midi, et son avant-garde ayant quitté hier Zafra et Los Santos.

J'ai le plaisir de joindre ici, pour l'instruction de V. S. une lettre de l'Hon. Lieut.-Col. Abercromby, le rapport d'une attaque faite avec succès par quelques hussards du 2e et cavaliers Portugais, qu'il commandait à Fuente del Maestre, sur un corps de dragons ennemis, laquelle fait le plus grand honneur au Lieut.-Col. Abercromby, qui l'a dirigée, et aux officiers, sous-officiers et soldats qui l'ont exécutée.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) R. Hill.

Merida, le 5 Janvier,

Monsieur,

Conformément à vos ordres, je partis d'Almendralejo le 3 de ce mois à midi, avec la colonne que vous m'avez fait l'honneur de mettre sous mon commandement, et j'arrivai à Fuente del Maestre le même jour vers quatre heures du soir. A mon arrivée, j'appris que quelque cavalerie de l'ennemi était encore dans le voisinage; et ayant traversé la ville je fis arrêter la colonne, et j'allai en avant pour reconnaître. J'aperçus, sur la route de Los Santos, environ 100 cavaliers ennemis, qui paraissant ignorer notre force, se formèrent en escadron et s'avancèrent vers nous. La cavalerie Portugaise échangea quelques coups de pistolet avec eux, jusqu'à ce que les hussards s'approchassent; alors l'ennemi s'arrêta, et parut vouloir charger: mais se dessein fut promptement déconcerté. Les deux escadrons de hussards se formèrent sur la droite, et un escadron du 10e de cavalerie Portugaise sur la gauche. Aussitôt l'ennemi fut chargé sur un flanc par l'escadron Portugais, sous les ordres du Lieut.-Colonel Campbell, et sur l'autre par l'escadron du Cap. Cleve; l'escadron de hussards de la droite restant en réserve. L'affaire fut décidée en peu de minutes. L'ennemi, en déroute complete, laissa dans nos mains deux officiers et trente hommes, outre plusieurs tués. L'escadron resté en réserve fut alors envoyé à la poursuite aussi loin que la prudence le permettait. Les expressions me manquent pour rendre justice à la bravoure du Lieut.-Col. Campbell, ainsi qu'à celle du Lieut. Hutchinson, et des autres officiers et cavaliers de l'escadron. Il suffira de dire qu'en cette occasion les hussards commandés par le Major Busche ont soutenu la haute réputation militaire dont on sait si universellement qu'ils jouissent. Cette petite affaire a été accompagnée d'une perte très-légere de notre côté.

J'ai l'honneur de joindre ici un état des tués et blessés.

(Signé) Abercromby, Lieut.-Col.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LA COUR,
Publié le Mardi 28 Janvier.

Downing-Street, le 28 Janvier, 1812.

Le Capitaine O'Donoghue, faisant les fonctions d'aide-de-camp du Colonel Skerret, est arrivé ce matin au Bureau de Lord Liverpool, apportant des dépêches du Major-Général Cooke, dont suivent des copies.

My Lord,

Je demande la permission de féliciter V. S. sur le non-succès de l'expédition de l'ennemi contre Tarifa, et de vous référer à la copie ci-jointe de la lettre que j'ai écrite au Général Lord Wellington, en lui envoyant les rapports du Colonel Skerrett, annonçant que les Français ont été repoussés avec une grande perte, dans un assaut donné par la brêche qu'ils avaient faite dans le mur, et qu'ils se sont retirés dans la nuit du 4, laissant leur grosse artillerie et une quantité de munitions sur le terrain.

V. S. verra que le Colonel Skerrett, et les braves troupes qu'il commande, ont parfaitement fait leur devoir. Il a exprimé sa reconnaissance de la coopération efficace des troupes Espagnoles sous le Général Copons, qui, dans son rapport, donne son entiere approbation à la conduite du Colonel Skerrett, et des troupes Anglaises qu'il commande, en cette occasion, comme il l'a fait dans les précédentes, depuis trois mois.

Le Capitaine O'Donoghue, du 47e régiment, faisant les fonctions d'aide-de-camp du Colonel Skerrett, est chargé de cette dépêche, et il donnera à V. S. tous les détails qu'elle désirera sur ce qui s'est passé dernierement à Taifa.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) G. COOKE, Maj.-Gén.

Au Comte de Liverpool, &c.

Tarifa, le 1er Janvier.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous mander, par ma derniere lettre, que l'ennemi avait commencé à battre en brêche le 29 Décembre; depuis ce jour jusqu'à hier, il a continué à faire jouer sa grosse artillerie sur la brêche et à bombarder la ville, la digue et l'ile. Le 31 de Décembre, à huit heures du matin, on vit une forte colonne s'avancer rapidement vers la brêche; notre mousqueterie arrêta plusieurs fois l'ennemi; et les troupes, par leur ferme contenance et leur intrépidité, obtinrent en moins d'une heure une victoire complete. Les plus audacieux

d'entre les ennemis périrent presqu'au pied de la brêche, et la masse de la colonne fit une retraite précipitée.

La situation des blessés de l'ennemi, dont le terrain entre sa batterie et nous était couvert, et qui y auraient infailliblement péri, ayant excité ma compassion, j'envoyai un parlementaire pour les faire enlever. Quelques-uns furent apportés dans la place, par la brêche; mais comme cela était extrêmement difficile, je permis à l'ennemi d'emmener le reste. Le Général Leval, Commandant en Chef des Français, exprima sa reconnaissance de la conduite des nations Anglaise et Espagnole en cette occaion, avec la plus vive sensibilité. Nous avons fait prisonniers dix officiers et 20 ou 30 soldats; la perte de l'ennemi a été très-forte. La colonne qui a attaqué la brêche était composée de tous les grenadiers et voltigeurs de l'armée, au nombre de 2000 hommes. L'ennemi a investi cette ville le 20 Décembre; depuis ce temps 1000 soldats Anglais et 7 à 800 soldats Espagnols, n'ayant qu'un mur pour toute défense, lequel avait été en apparence construit pour résister à des archers, antérieurement à l'usage de la poudre à canon, ont résisté à une armée de 13,000 hommes, ayant un train régulier d'artillerie de siége, et ont fini par la battre et la repousser. Le mur de la ville a en outre le désavantage d'être dominé à une demie portée de fusil, et de pouvoir être pris en flanc et à revers presque de toute part.

La conduite de toutes les troupes a été admirable, et celle du Lieutenant-Colonel Gough, et du 2e bataillon du 87e rég. est au-dessus de tout éloge. Il en est dû également aux efforts infatigables des ingénieurs du Capitaine Smith, auxquels nos succès sont dus en grande partie. J'ai reçu dans toutes les occasions la plus grande assistance de l'expérience militaire et de la grande activité de Lord Proby. commandant en second.

Nous avons à regretter la perte de deux officiers tués, qui sont le lieutenant Longley, du corps royal du Génie, et le lieutenant Hall, du 47e régiment.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) J. B. Skerrett, Col.

Au Maj.-Gén. Cooke, &c.

Tarifa, le 5 Janvier.

Monsieur,

Par ma lettre du 1er de ce mois, j'ai eu l'honneur de vous relater les détails de nos opérations en cette ville, et de notre victoire à la brèche. Depuis cette époque l'ennemi a continué un feu partiel, et la brèche était hier entierement ouverte sur un espace de 25 à 30 verges.

D'après les mouvements que l'ennemi a fait hier au soir, j'étais porté à croire qu'il se proposait de donner un autre assaut, et la garnison l'a attendu, désirant ardemment de lui donner une nouvelle preuve de la valeur britannique. A notre grand étonnement, ce matin, au point du jour, ses colonnes étaient déjà loin, ayant profité de la nuit sombre et orageuse pour se retirer avec précipitation, laissant en notre possession toute son artillerie, ses munitions, etc. J'ai ordonné aussitôt au major Broad de suivre l'ennemi, avec une partie du 47e régiment; il s'est emparé de son artillerie, de ses fourgons, et d'une quantité de munitions, à temps pour les préserver des flammes, l'ennemi y ayant mis le feu. Nous avons fait quelques prisonniers. D'après le nombre des morts trouvés sur le terrain que l'ennemi occupait, sa perte doit avoir été très-grande. Le maréchal Victor était présent dans le camp français, pour donner l'ordre de la retraite.

Ainsi nous avons vu le plus grand effort que les Français soient capables de faire, rendu infructueux par 1800 soldats anglais et espagnols, n'ayant pour défense qu'un misérable mur; et une armée de 10,000 hommes, commandée par un maréchal de France, s'est retirée en silence durant la nuit, après avoir été repoussée, laissant derriere toute son artillerie et des munitions amassées à grands frais et par d'immenses efforts.

Je joins ici un état de l'artillerie et des munitions prises sur l'ennemi. La vigilance constante, l'activité, le zele et l'intrépidité de tous les individus de cette garnison sont au-dessus de tout éloge.

J'ai l'honneur d'envoyer cette lettre par le capitaine O'Donoghue, du 47e régiment, faisant fonction de mon aide-de-camp, qui a connaissance de toutes mes opérations dans cette place; c'est un officier d'un très-grand mérite et très-ancien de service.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) J. B. Skerrett, Col.

Au major-général Cooke, etc.

Tarifa, le 8 Janvier, 1812.

Etat de l'Artillerie et des Munitions laissées par l'Ennemi devant Tarifa, le 5 Janvier, 1812.

Deux obusiers de huit pouces et demi, en bronze, 5 pieces de 16 et deux de 12, en bronze, avec leurs affûts complets:

Quatre voitures pour transporter la grosse artillerie, 12 fourgons de munitions, une forge ambulante, diverses autres voitures, des affûts, &c., plusieurs milliers de bombes et boulets pour ladite artillerie.

De grandes quantités de poudre, de grenades, de fusées, de fer, d'effets et outils de toute espece; ainsi que des outils propres à creuser la terre, pour 500 hommes.

Tarifa, le 9 Janvier, 1812.

Monsieur,

Dans ma lettre du 5 de ce mois, je n'ai pas fait mention de l'activité sans relâche avec laquelle cette ville a été grandement secourue pendant un temps considérable par les Capitaines Dickson, Searle, Pell et Carroll, de la marine de S. M.; le dernier a commandé la division de chaloupes canonnieres, et dans beaucoup d'occasions il a essentiellement incommodé l'ennemi, et l'a empêché de faire avancer ses canons pour le siége, service dans lequel il a été exposé à de grands dangers, ce que je vous prie d'ajouter à mon rapport.

(Signé) J. A. Skerrett, Col.

Département de la Guerre.

Downing-Street, le 28 Janvier.

Le Comte de Liverpool a reçu ce matin une dépêche du Lieut.-Gén. Campbell, datée de Gibraltar, le 3 Janvier, 1812, dont ce qui suit est extrait.

La 30 Décembre, l'ennemi a fait un feu continuel d'artillerie et de mousqueterie sur Tarifa, ainsi que durant la nuit. Le 31, entre huit et neuf heures du matin, l'ennemi (ayant fait une brêche dans le mur de la ville) s'est avancé avec 2000 hommes d'élite, grenadiers et infanterie

légère, pour donner l'assaut. Huit compagnies du 87e régiment, sous les ordres du Lieut.-Col. Gough, étaient postées sur les murs dans ce district de la ville. L'ennemi fut accueilli par elles, en approchant de la brêche, avec trois acclamations et une décharge de mousqueterie. Par la ferme contenance de ce corps, soutenue par un feu bien dirigé de deux pieces de campagne montées sur la tour du Nord-Est, sous le commandement du Capitaine Mitchell, de l'artillerie royale, qui prenait la colonne en flanc à mesure qu'elle avançait, l'ennemi fut rompu et dispersé avec un grand carnage. En comparant notre perte avec celle de l'ennemi, il paraît que la nôtre monte à 2 officiers tués, et 24 blessés; tandis que l'ennemi a perdu, selon les plus authentiques, au moins 300 hommes en tués et blessés, outre 10 officiers prisonniers, beaucoup de déserteurs, et un grand nombre de malades qui ont été laissés sur le terrain. Hier, 50 déserteurs sont arrivés à Algésiras, dans l'état le plus déplorable et ils nous assurent qu'il en viendrait beaucoup, sans la difficulté qu'ils éprouvent.

La même Gazette extraordinaire contient des lettres du Commodore Penrose, en date du 1er et du 4 Janvier, et des lettres du Capitaine Dickson, datées de la baie de Tarifa, le 3 et le 5 Janvier, qui ont été transmises à l'Amirauté par l'Hon. Contre-Amiral Legge, dans une dépêche datée de la baie de Cadix, le 13 Janvier. Ces lettres contiennent des rapports conformes à ceux qui sont ci-dessus, relativement à ce qui s'est passé à Tarifa.

Downing-Street, 28 Janvier 1811.

Il a été reçu au bureau du comte de Liverpool, une lettre, dont ce qui suit est extrait, du colonel Green, employé à un service particulier en Catalogne, datée de Vich, le 9 Décembre.

Le 1er de ce mois, l'ennemi assembla toutes ses forces disponibles dans le Lampourdan, afin de faire passer le

convoi à Barcelone; les garnisons du Montlouis, de Bellegarde et de Perpignan furent réduites à de simples gardes nationales, afin de mieux assurer le succès de l'entreprise, et ce mouvement fut en outre combiné avec ceux de la garnison de Barcelone et de la colonne mobile du baron de la Tour.

Le 3 de ce mois, les divisions commencerent leurs mouvements, en se réunissant à Granouliers, afin de détruire les corps Catalans qui s'organisaient dans la province, et de faire passer ensuite en sûreté le riche convoi qui attend à Gérone. Le général Lacy disposa aussitôt ses troupes; le baron d'Eroles fut chargé de s'opposer à l'ennemi qui venait du Lampourdan, tandis que le général en chef avec le brigadier Saarsfield contiendrait ceux qui viendraient de Barcelone. A sept heures du matin, la division du baron d'Eroles ouvrit son feu, et malgré l'artillerie et la force supérieure de l'ennemi, elle soutint l'attaque jusqu'à une heure après midi, disputant le terrein pié à pié. L'ennemi qui comptait réunir douze mille hommes à Granouliers, y réussit, mais après avoir essuyé quelque perte.

Le général Lacy pénétrant les vues de l'ennemi qu'il supposa être de passer par Vich, afin de dissoudre les autorités réunies dans cette ville et détruire les petits dépôts de l'armée, se forma avec rapidité à Garriga et S. Felice, où était le général Lacy, les seules passes qui menent à Vich. Le 5, l'ennemi avec 4000 hommes d'infanterie et 400 de cavalerie, et 4 pieces d'artillerie, attaqua la passe de Garriga où était le général Lacy, décidé à pénétrer et à détruire la petite force espagnole qui consistait en 1500 hommes d'infanterie et 200 de cavalerie sans artillerie. Les troupes espagnoles reçurent l'ennemi avec la plus grande sérénité, le repousserent à deux reprises, lui causerent une grande perte, et l'obligerent éventuellement de se retirer, poursuivi par les troupes légeres; le brigadier Saarsfield les suivit jusque près d'Hostalrich, la baïonnette dans les reins. L'ennemi venu du Lampourdan s'est retiré à Gerone et à Figueres; la colonne de la Tour et la garnison de Barcelone sont rentrées dans cette ville, d'où il n'est pas improbable que la Tour aura marché au secours de Tarragone qui est bloquée par le corps du colonel O'Ryan, consistant en 1500 hommes ou environ.

Siége de Ciudad Rodrigo.

Dépêche de Lord Vicomte Wellington au comte de Liverpool, datée de Galegos, le 15 Janvier 1812.

Depuis ma dépêche du 9 de ce mois, nous avons continué nos opérations contre Ciudad Rodrigo. Nous avons commencé hier au soir notre feu contre la place, de trois batteries établies dans la premiere parallele, montant ensemble 22 pieces de grosse artillerie ; la nuit derniere, nous avons ouvert nos approches et nous nous sommes établis dans la seconde parallelle à 150 verges de la place. Le lieutenant-général Graham ayant surpris dans la nuit du 13, un détachement ennemi dans le couvent de Sainte Croix, tout près du corps de la place, cette opération facilita nos approches et en protégea et assura la droite. Le major-général l'honorable C. Colville qui commande la 4eme division dans l'absence de l'honorable lieutenant-général Cole, attaqua pareillement la nuit derniere le poste que l'ennemi avait dans le couvent de Saint François, et en prit possession, ainsi que des autres postes fortifiés dans le faubourg où nos troupes sont logées maintenant, cette opération protége et assure notre gauche, il a été pris deux canons dans le couvent de St. François. On fait des préparatifs d'une certaine étendue à Salamanque pour mettre des troupes en mouvement dans notre direction, et j'ai des rapports qui me disent que des troupes devaient être rassemblées aujourd'hui à Salamanque. Nous avons eu jusqu'à présent un très-beau temps, et nos troupes n'ont que peu souffert d'être exposées en plein air. Je joins ici l'état des casualités.

Suit l'état des pertes du 10 au 14 Janvier. Total; Anglais, le Cap. Ross du génie et 23 hommes tués. Un major, trois lieutenants, un enseigne, 6 sergents, et 179 hommes blessés. Portugais, 5 hommes tués, 1 lieutenant et 85 hommes blessés, Grand Total 255.

[Ciudad-Rodrigo a capitulé le 19 Janvier.]

L'espace que le Pamphlet de M. de Cevallos occupe dans ce Numéro, et la longueur des Gazettes de la Cour ne nous laissant plus de place pour nos observations générales sur l'état des opérations militaires en Espagne, nous sommes obligés de les renvoyer à une autre fois; les dépêches officielles de Lord Wellington, du général Hill, et du colonel Skerrett, en diront assez pour l'honneur dont les armes anglaises, espagnoles et portugaises se sont encore couvertes récemment devant Ciudad-Rodrigo, Mérida, et Tarifa.

Il paraît que Blake a commis à Valence la même faute que le Duc d'Orléans devant Turin; il s'est, comme lui, laissé attaquer dans ses lignes, et comme lui, il a été rompu, battu, et son armée dispersée, le 26 Décembre. Le général Mahi s'est retiré sur Alcira, à 6 lieues au Sud de Valence, avec quelques milliers d'hommes. Blake est entré dans Valence avec un corps assez considérable. Cette ville tenait encore le 3 Janvier. La difficulté d'approvisionner son immense population et l'armée, font craindre pour elle. Les journalistes espagnols observent avec aigreur que c'est la dix-neuvieme bataille que perd Blake. Suchet a 28,000 hommes avec lui devant Valence.

La levée du siége de Tarifa, immortalise le colonel Skerrett et le général Copons. Des lettres du Sud de l'Espagne portent à 2,500 hommes la perte que Victor a éprouvée dans cette désastreuse expédition.

Les nouvelles de la conclusion de la paix entre les Russes et les Turcs se soutiennent, malgré tous les efforts que fait le gouvernement Français pour empêcher de croire à cet heureux événement.

Prix Courant des Denrées Coloniales à Londres, au 31 Janvier, 1812.

Sucres Anglais.

Bruts de la Jamaïq.	1ere qualité . .	75 à 85 sh. le cent	
	2de ditto . . .	71 à 74	y com-
	3eme ditto . . .	68 à 70	pris le
Idem de la Trinité		69 à 82	droit de
Idem de Surinam et Demerary . . .		68 à 82	27 sh.

Sucres pour Exportation.

Terres Martinique,	2de qualité . . .	60 à 65	
	3eme ditto . . .	54 à 56	
	4eme ditto . . .	50 à 52	
	têtes	28 à 30	
	bruts	32 à 36	sans
Ter. de la Havane,	1ere qualité . . .	65 à 70	droit.
	2de qualité . . .	60 à 64	
	3eme ditto . . .	50 à 60	
	4eme ditto . . .	42 à 46	

Prix Commun du Sucre Brut Anglais, au 31 Janvier, le Droit de 27 sh. déduit, 44 sh. 10 p. le quintal.

Cafés.

Des Indes Occid.	1ere qualité	70 à 75
	2de qualité . . .	64 à 68
	3eme ditto . . .	56 à 60
	4eme ditto . . .	48 à 53
	commun . . .	40 à 45
Saint-Domingue		48 à 60
Idem de Java et Bourbon		52 à 60
Idem de Mocha		220 à 250

Cacao.

Cacao de Caracas	70 à 80
Sortes inférieures	45 à 60
Trinité et Surinam	65 à 75
Brezil Rouge	45 à 50

Cotton.

	s.	d.		s.	d.
De Bourbon, en entrepôt . . la lb.	2	10	à	3	0
De Georgie	1	10	à	2	3
De la nouvelle Orléans	1	3	à	1	5
Des Antilles	1	2	à	1	3
De St. Domingue	1	1	à	1	2
De Demerary	1	3	à	1	7
De Berbice	1	3	à	1	7
De Surinam.	1	5	à	1	7
De Maranhan et Bahia	1	6			
De Fernambouc	1	8	à	1	9
Cochenille d'Espagne	31	0	à	34	0
Cuirs en poil des Ind. Occid. la lb.	0	4½	à	0	5½
Idem de Buenos Ayres.	0	4½	à	0	7½
Idem du Brésil	0	4	à	0	5½
Riz de la Caroline . . . le cent	37	0	à	42	0
Idem du Brésil	28	0	à	33	0
Idem des Indes Orientales . . .	30	0	à	34	0
Canelle . . . . . la liv.	10	6	à	11	0
Macis	46	0	à	52	0
Gérofle.	9	0	à	11	0
Muscade	17	0	à	20	0
Bois de Gayac de la Jamaïque le tonneau		12	à	26	liv.

Cours des Changes.

Amsterdam	29	9	à	2 usances.
Idem	29	1	à	vue.
Rotterdam	9	2	à	2 uz.
Hambourg	27	6	à	2½ uz.
Paris, un jour de date	19	6		
Idem, à 2 usances	19	11		
Cadix, effectif	46			
Gibraltar	41			
Malte	60¼			
Palerme	123			
Lisbonne	68½			

Métaux.

Or du Portugal monnoyé . . .	4 liv.	14 sh.	6 l'once.
Piastres fortes		6 sh.	1d. idem.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 160, New Bond Street.

De l'Imprimerie de Schulze et Co. 13, Poland Street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXIX.—*Le* 10 *Février*, 1812.

LITTÉRATURE.

Particularités et Observations sur les Ministres des Finances de France, les plus célebres depuis 1660 *jusqu'en* 1791, *un vol. in-8vo. imprimé à Londres, et se trouve chez tous les Libraires Français.*

Ce livre est une biographie d'un genre particulier, singulierement intéressant par le choix des personnages mis en scene et par le point de vue sous lequel ils sont présentés. Les ministres des finances sont une classe d'hommes qui doit le plus attirer l'attention, comme ayant une plus grande influence sur le sort des nations. Les ministres les plus célebres sont les seuls dont il soit fait mention dans cet ouvrage, et encore n'y

sont-ils présentés que sous l'aspect le plus intéressant, savoir le plan et le succès de leur administration, leur moralité et leur capacité.

Ces ministres sont tous jugés d'une maniere impartiale, car il n'en est aucun qui ne soit censuré, aucun qui ne soit loué, et en effet, c'est le sort de presque tous les hommes de prêter, sous divers rapports, à l'éloge et à la censure.

Les portraits y sont bien tracés : M. de Calonne y est présenté avec toutes les diverses nuances sous lesquelles il s'est montré au public, et sous chacune il est frappant de ressemblance : des grâces, des inconséquences, des torts excusés par de la légereté autant que la légereté peut être une excuse en administration.

Le portrait de l'abbé Terrai tient un peu de la caricature, mais l'original était lui-même une caricature.

M. Necker est aperçu sous un aspect nouveau, mais qui pourrait bien être plus juste, que les effigies que l'on en a données : ses intentions sont tracées avec indulgence par considération pour son manque de génie et de connaissances. Certainement l'orgueil de M. Necker ne s'accommoderait pas d'une telle justification, mais ce n'est pas lui qu'il faut consulter pour le juger.

Le style de cet ouvrage est varié suivant les sujets, fort et profond dans les jugements portés sur les finances, léger, agréable, et du meilleur ton dans les anecdotes, véhément quand il exprime le sentiment, on y entrevoit la plume d'un auteur déjà connu par des succès littéraires.

Le résumé du second ministere de M. Necker est écrit avec verve, page 304.

Dans ses qualités et ses talents ministériels, on trouve des contrastes surprenants : une âme élevée sans être ferme ; exaltée, enivrée dans la faveur, énervée, abattue dans la dis-

grâce; de grandes et hautes conceptions, de grandes erreurs; un grand art dans l'exécution; peu de sagesse dans les plans; dans ce qui concerne le maniement de l'argent, une grande habileté; dans les autres parties de finance, manque de génie, et même souvent de capacité; dans les principes législatifs, la plus grande présomption cimentée par la plus grande ignorance; plus de disposition à flatter la nation qu'à la servir, cependant cette séduction pouvant être une tendance à acquérir les moyens d'être utile; peut-être des intentions louables, mais des moyens répréhensibles et des conséquences funestes. Quelle terrible responsabilité font peser sur la tête de Necker les événements, suites de ses dispositions! Une infraction des engagements de l'état plus étendue, plus ruineuse qu'il n'en avait jamais existé, et ce désastre n'étant que le moindre des malheurs: tout principe d'équité interverti; les services et la gloire des ancêtres étant des titres de défaveur contre leurs descendants; la richesse étant un sujet de persécution; la vertu punie comme un attentat; la nation démoralisée; l'irréligion légalisée; l'atrocité investie de la puissance; tout le territoire de la France transformé en une boucherie d'hommes; le citoyen s'érigeant en bourreau de son concitoyen dissident en opinions politiques; le trône, qui paraissait le plus inébranlable, détruit; un roi, qui avait fait à sa nation les plus grands sacrifices, périssant sur un échafaud, par l'ordre des députés de cette nation; les législateurs s'assassinant les uns les autres, et pour la plupart l'assassinat n'étant qu'un acte de justice irrégulier; la nation passant rapidement dans toutes les formes de constitution politique, depuis la dégradation de l'ancienne monarchie jusqu'à la démocratie la plus absolue et le despotisme populaire, le plus terrible des despotismes; chaque changement étant opéré par l'effusion du sang, sans que la sûreté et la tranquillité ayent pu être recouvrées que par le rapprochement vers l'ordre monarchique qui avait été détruit. O Necker! voilà ton ouvrage! Sans doute ces horreurs étaient loin de ta pensée; l'opposition que tu y apportas, lorsque tu en vis l'explosion; tes malheurs personnels qui en ont été la suite; ton caractere qui n'eut rien d'atroce; des défauts même, dont le principal fut une passion désordonnée pour la gloire, le plus excusable et le plus noble des égarements; tout t'absout de la participation à ce délire du crime. Il est possible, même il n'est pas sans quelque vraisemblance, que ta pensée élémentaire, ton sentiment primitif ayent été de conférer à une grande nation une meil-

leure existence; et que ton intérêt personnel, l'amour de la célébrité, de la puissance, des honneurs n'ayant, occupé dans ton âme qu'un rang subsidiaire.

Que si l'innocence de l'intention ne suffit pas pour obtenir indulgence, si les Français persistent à te rendre responsable de leurs malheurs et de leurs crimes, qu'ils jouissent du cruel plaisir que peut savourer la vengeance; qu'ils sachent que nul d'eux n'a été plus malheureux que celui dont ils se plaignent d'avoir été les victimes; qu'ils te voyent haï, menacé, poursuivi par cette populace qui t'avait révéré comme son protecteur; obligé de fuir du territoire de tes triomphes, n'ayant pas d'asile assuré, pas même dans ta terre, quoique située hors de France; forcé de te retirer dans l'intérieur de la Suisse, et là même n'étant pas à l'abri des insultes. Il n'est point de rapport sous lequel Necker n'ait souffert; une partie de sa fortune a été retenue par l'assemblée nationale, et altérée par cette retenue. Sa plus grande consolation était la société de sa femme; il l'a vue périr à ses côtés, tuée par le chagrin. Agité jusqu'à ses derniers moments par ce besoin d'exister dans l'opinion publique, qui a fait le mobile et le tourment de sa vie, il s'est, pour s'y rappeler, livré à des efforts continuels et impuissants. Détesté par le parti royaliste qu'il avait offensé; dédaigné par le républicain qu'il avait servi, mais qui avait été beaucoup au-delà de son plan; indifférent ou odieux au reste de la terre; étranger à tous les intérêts; enterré de son vivant; il a éprouvé le sort le plus accablant pour la vanité et l'ambition. Ses dernieres années n'ont été qu'une longue et douloureuse agonie, terminée par une mort, dont l'aspect a été pour lui une jouissance. La justice des tribunaux ne fait pas subir aux plus grands coupables un supplice aussi terrible.

Les notes, fussent-elles à part, formeraient un ouvrage intéressant; on y trouve une juste censure des égarements de la philosophie, en matiere d'administration; c'est un sujet traité dans un goût absolument neuf, page 321.

Sans doute, il est de grands reproches à faire, non à la philosophie, mais à l'abus qui en a été fait, et dont, dans ces derniers temps, ont résulté de funestes commotions dans l'ordre religieux, moral et politique. La philosophie a eu le sort de la religion, dont le nom saint et sacré a été usurpé

par l'erreur et par le crime; elle a eu ses fanatiques, ses charlatans, ses hérésiarques, esprits bornés et turbulents, qui n'ont pas aperçu que les préceptes religieux sont la consécration de ce que prescrivent la raison et l'équité, et qui auraient dû se rappeler la sage maxime de Bacon, leur chef : *un peu de philosophie peut faire naître des doutes sur la religion, beaucoup de philosophie ramene à la respecter.*

Ces faux philosophes voulant rendre leur système favorable, ont prêché la bienfaisance; mais qu'ils ont été faibles dans leurs moyens. Ils ont dit que les hommes sont freres; les prêtres l'avaient dit avant eux, et bien plus efficacement; ils ont défini le sentiment de l'humanité; la religion l'a inspiré. Quelle forte passion ont-ils réprimée? par quel grand acte de bienfaisance et de pitié se sont-ils signalés? Dans tous les pays nombre de monuments ont été érigés en faveur de l'humanité souffrante : en est-il beaucoup qui soient leurs ouvrages? aussi un orateur sacré, annonçant il y a quelques années, la fondation par la charité religieuse, d'un hospice en faveur des gens de guerre, et des ecclésiastiques accablés d'années et d'infirmités, a interpellé ces blasphémateurs philosophiques, et leur a dit : *parlez : est-ce en votre nom que nous sommes rassemblés?*

Quelques-uns d'entr'eux, couvrant leur ambition du masque de la philosophie, avaient le projet secret de détruire les trônes ainsi que les autels, et de substituer à la puissance sociale, la puissance de la raison, dont ils prétendaient être les organes et les ministres; mais quoi de plus insensé dans le gouvernement des hommes, que d'effacer l'idée d'un juge qui punit le crime occulte; de supprimer le seul moyen d'arrêter le bras de l'assassin qui ne craint pas la mort; d'affranchir de toute crainte le tyran investi d'une puissance irrésistible? Quel plus grand crime de lese-humanité que de priver le malheur de sa seule consolation, l'espoir d'une existence posthume, et d'une félicité éternelle, obtenues par quelques instants de souffrance. Plus d'une fois les propagateurs de ces nouvelles idées ont été obligés d'avoir recours à ce qu'ils méprisaient, ou plutôt affichaient de mépriser, et il peut n'être pas déplacé de rapporter ici l'exemple de deux hommages involontaires et forcés, rendus à la religion par deux personnages d'un état et d'un rang fort différents; mais rapprochés par leurs opinions, et célebres dans le siecle dernier, l'un par le charme de ses écrits, l'autre par le premier des arts, celui de gouverner les hommes, et par le plus brillant des arts, celui de vaincre. Voltaire ayant, par ses pro-

pos, ses écrits, ses exemples, perverti le village qu'il habitait, voyait ses bois continuellement dévastés par les paysans de ce village ; il ne crut pouvoir arrêter ce pillage, que par le secours d'un ministre des autels, et demanda au curé du lieu, de faire connaître dans un prône combien voler du bois était un grand péché ; et, pour donner plus d'importance à ce prône, il y assista ; mais mécontent de l'éloquence villageoise du prédicateur, il voulut le seconder, et dit aux paroissiens : *ce curé est un bon homme ; mais il ne sait pas trop s'expliquer. Ce qu'il a voulu vous dire, est que si vous volez mon bois, vous serez pendus dans ce monde-ci, et brûlés dans l'autre ; vous pouvez-y compter.* Malgré l'inconvenance et du discours, et du discoureur, les vols des bois ont été depuis moins fréquents. Le roi de Prusse, Frédéric II, affichait un mépris de toute croyance religieuse, bien peu digne d'un roi, d'un héros, d'un sage ; il vit que ses soldats prenaient une humeur triste, sombre, farouche, se dégoûtaient de la vie et se tuaient eux-mêmes, souvent même commettaient publiquement un crime, et se livraient ensuite à la justice pour être délivrés du malheur de la vie ; il rendit une ordonnance pour que, le Dimanche, tout soldat allât dans un temple rendre hommage à l'Etre Suprême. Depuis cette ordonnance il n'y a plus eu autant de suicides et de moyens odieux de quitter la vie. Quel est le temps où la France a été souillée des plus grands crimes ? C'est le temps où une prostituée placée sur un autel semblait disputer à l'Eternel l'adoration des mortels. Quel est le pays où les mœurs ont été le plus régulieres, et les crimes inconnus, où l'espece humaine a le plus approché de la perfection morale, a été le plus assurée de ses moyens de subsistance et le plus préservée des maux auxquels condamne l'habitation de la terre ? Ce pays a été le Paraguai sous le régime des Jésuites, pays où le catéchisme était le code national ; où la piété se confondait avec le patriotisme ; où le gouvernement était le mieux obéi, et avait moins à sévir ; où une censure ecclésiastique, et une pénitence publique, étaient les plus grandes peines qui fussent infligées : voilà le triomphe temporel de la religion ; voilà ce qu'ont méconnu des hommes qui se disaient sages, pour y substituer leurs odieuses et funestes opinions ; voilà les égarements et les crimes de la fausse philosophie.

Mais qu'elle se produise telle qu'elle est dans son essence, suivant ses vrais principes, respectant les institutions religieuses et sociales, et par ce sentiment se rendant elle-même respectable : alors elle se montre dans la dignité qui

lui appartient; elle s'introduit dans toutes les carrieres de la pensée, et en recule les limites; elle ouvre l'univers aux regards de l'homme, et lui en dévoile l'organisation; elle lui donne la dimension du globe qu'il habite, et lui en fait connaître le mouvement; elle lui apprend à fertiliser le sol, à changer l'ordre de la végétation, et à faire porter à un arbre les fruits d'un autre; à modifier toutes les substances, et les adapter à la plus grande utilité; et ce qu'elle ne fait pas par elle-même d'une maniere sensible, elle l'opere indirectement par la main de l'agriculteur, de l'artisan, de l'artiste; elle vivifie l'industrie, en lui donnant des principes. Tout cequ. est incorporel est de son domaine; elle fait passer toutes les idées dans un creuset, les lie par le raisonnement; par leur analise, leur distinction, leur comparaison, elle en assure la justesse; et élevant l'homme aux plus sublimes notions, elle en forme un être supérieur à ce qu'il est sans elle; elle fait plus encore pour lui; en le rendant plus éclairé, elle le rend sage; en le rendant sage, elle le rend vertueux; par les lumieres, la sagesse, la vertu, elle le rend heureux.

Les erreurs de l'opinion publique sont indiquées comme étant les causes des erreurs des ministres, qu'elles gênent et contrarient, et ces erreurs sont mises en évidence sur les divers objets de l'opinion, page 358.

Ce ne sont pas seulement les ministres des finances qui ont éprouvé cette aberration du jugement national; elle s'est étendue jusqu'aux rois, à tous les objets du gouvernement, et aux objets qui y sont étrangers. Louis XIV, a été exalté et presque adoré, quand il employait à une vaine magnificence la substance de ses sujets; quand il faisait couler le sang humain pour des guerres injustes; quand il incendiait le Palatinat; quand il faisait prêcher Dieu dans son royaume par des gens de guerre. Lorsque soutenant avec courage les malheurs et les désastres de la guerre de la succession d'Espagne, il a montré la résolution héroïque de reparaître dans sa vieillesse à la tête de ses armées vaincues, et de mourir en roi; l'admiration et l'affection nationale ont cessé; on ne lui a pas pardonné d'être malheureux: et le peuple a insulté la pompe funebre de ce monarque, qui, malgré de grandes fautes, avait fait de grandes choses, ennobli le trône, illustré le nom Français. La direction des affaires politiques a,

comme la direction des affaires de finance, été mal appréciée. Ecoutons M. de Torcy, un des plus sages ministres qu'ait eu le département des affaires étrangeres. Lorsque la paix d'Utrecht était sur le point d'être signée, *pendant que le roi la retardait, pour obtenir la restitution de Tournay, on murmurait en France de sa fermeté, et bien des gens persuadés de leurs propres lumieres, traitaient d'opiniâtreté insensée la constance à demander une place, que certainement on n'obtiendrait jamais par la négociation. Quelle comparaison, disaient-ils, entre Tournay et la paix ; ne vaut-il pas mieux abandonner une ville, que de manquer de conclure cette paix si nécessaire au salut du royaume? Après l'abandon de Tournay, ces mêmes politiques murmurerent encore plus; et traiterent de faiblesse de livrer aux ennemis une place si nécessaire à la sûreté de la frontiere.* Sur la confection des ouvrages les plus utiles à la nation, les plus favorables au commerce, les plus honorables aux rois auxquels ils sont dûs, même inconséquence. Ici c'est M. de Vauban que nous devons écouter, le plus grand ingénieur, et peut-être le meilleur citoyen qu'ait eu la France. Le canal de jonction de la Méditerranée à l'Océan n'a été terminé, et rendu navigable, que peu de temps avant la mort de M. Colbert; deux ou trois ans après, M. de Vauban en fit l'inspection, et dans son rapport il observe que tant que M. Colbert a vécu, il y a eu un murmure général contre la confection de ce canal; qu'on a prétendu qu'il ne pouvait être d'aucune utilité, et que c'était un abîme où l'on enfouissait des sommes immenses; que cependant le seul reproche qui pût être fait à M. Colbert, était absolument contraire; c'était de n'avoir pas fait pour un ouvrage aussi important, d'assez grands sacrifices; de n'avoir pas donné à ce canal autant de profondeur et de largeur, qu'il aurait pu en avoir, en profitant des eaux de divers lacs et rivieres; qu'alors de l'une à l'autre mer les marchandises auraient pu être transportées, sans rompre charge.

Si de ces grands objets nous passons à ceux qui n'ont pour juge que le goût, même égarement de l'opinion publique, qui doit surtout être observée dans les jugements portés sur des ouvrages dramatiques, d'autant que ces jugements émanent d'une masse d'hommes rassemblés. Athalie est méprisée; Esther admirée; la Phedre de Pradon à son apparition est préférée à celle de Racine; et le dramatiste qui a porté au plus haut degré la tactique des sentiments tendres, est si affecté de ces contradictions, qu'il

se détermine à ne plus travailler pour le théâtre. Le Misantrope, le plus beau drame de Moliere, si le Tartuffe n'existait pas, ne peut se soutenir à la représentation que par l'adjonction des Fourberies de Scapin. Qu'on écoute Voltaire sur les mauvais traitements qu'ont éprouvés quelques-uns de ses drames, qui par la suite ont fait les délices de la France ; Zaïre, Oreste, Sémiramis, Tancrede, l'Orphelin de la Chine, ont eu peu de succès à leur apparition ; Mahomet, que Voltaire estimait être son chef-d'œuvre, n'a pu en 1741, soutenir que trois représentations, et dix ans après, reçut les plus grands applaudissements. Voltaire avait donné ses plus beaux drames ; et on soutenait encore qu'il n'était qu'un versificateur, que Crébillon seul était un poëte véritablement tragique, et en qui l'on retrouvait un successeur de Corneille et de Racine.

Toute grande masse d'hommes n'est point en état de former un jugement sain sur les grands hommes, ni sur leurs œuvres ; ce serait l'ignorance qui donnerait des lois à la science. Envain a-t-on dit que la voix du peuple est la voix du Dieu ; *vox populi, vox Dei* ; c'est un axiôme que ne reconnaissaient pas les hommes d'état ; ce suffrage populaire peut toutefois, autant qu'il appartient à l'opinion humaine, avoir un caractere d'infaillibilité quand il est l'expression et la sanction de la pensée des hommes les plus profonds dans une science, les plus experts dans un art ; et encore dans tous les temps et dans tous les pays, les classes d'hommes qui par la supériorité de leurs lumieres et de leurs connaissances se sont mises en possession de commander l'opinion, souvent l'ont falsifiée en la dirigeant conformément à leurs intérêts. Il y a eu un temps où les moines étant les seuls hommes instruits, se permettaient de nommer saint tout bienfaiteur de leurs couvents. Dans le seizieme siecle, François I. ayant été l'admirateur et le bienfaiteur des gens de lettres, ils l'ont placé par leurs éloges au-dessus de Charles-Quint, son concurrent, bien plus habile que lui dans le grand art des souverains, l'art de régner. Dans le dix-huitieme siecle les philosophes s'étant érigés en précepteurs du genre humain, Frédéric II, et Catherine II, pour s'être déclarés leurs protecteurs, en ont été les protégés. Tout ce qui pouvait les illustrer a été mis en évidence ; sur ce qui pouvait flétrir, ou ternir leur renommée, le silence a été observé.

On dit que la postérité réforme les injustices des contemporains, il faut le croire ; mais quelquefois que de siecles se passent avant cette rectification ! Il n'y a pas plus de

soixante ou quatre-vingts ans, qu'il est généralement reconnu en France, que l'empereur Julien, surnommé l'Apostat, a été dans son gouvernement temporel, un prince juste et vertueux ; et que Constantin, premier empereur chrétien, a été dans tout ce qui ne concerne point la religion, un prince atroce, un homme détestable."

LES CATHOLIQUES D'IRLANDE.

La question de l'Emancipation des Catholiques Irlandais est devenue depuis quelque temps le prétexte d'une lutte qui a lieu à chaque session du Parlement, dans laquelle les membres des deux partis montrent leurs forces, font passer leur nombre en revue, et déploient une éloquence qu'ils signalent ainsi pour s'ouvrir la porte par la suite aux honneurs, aux émoluments et à l'influence. Cette année, la levée prochaine des restrictions imposées à S. A. R. le Prince Régent, que l'on suppose en général bien disposé en faveur des Irlandais, soit par la libéralité connue de ses principes, soit par des rapports intimes d'estime et d'affection avec les amis de la cause des Irlandais catholiques ; tout avait concouru à donner un nouvel intérêt au conflit d'éloquence de cette session, conflit que nous sommes presque tentés d'appeler *les jeux Catholiques*, car le résultat de la lutte est toujours connu d'avance, et conséquemment elle n'est pas autre chose qu'un assaut d'art oratoire, comme ceux qui jadis avaient lieu dans la Grece. L'on a vu des membres de l'opposition portés au ministere, reconnaître, en l'appliquant en pratique au gouvernement, que la question de l'émancipation est une question insoluble ; que de conséquence en conséquence elle menerait inévitablement à la guerre civile, à l'anarchie, à une révolution ou à un changement de dynastie : aussi finit-on toujours par rester

où l'on en est, et après s'être popularisé ou dépopularisé *dans les journaux*, tout le monde finit par tomber d'accord qu'il faut ajourner la question à un temps plus tranquille. Il faut attendre que quelque homme sage parmi les catholiques, ait pu faire un plan satisfaisant pour l'amalgame des deux religions catholiques et protestantes dans le corps politique et dans le gouvernement ; en un mot, un code organique de l'émancipation. Il ne suffit pas de se plaindre, il faut encore indiquer le remede. On a vu dès la premiere question posée aux prélats catholiques, si le pape nommerait aux évêchés sans *veto* du souverain, ces mêmes prélats se ranger exclusivement sous la banniere exclusive du pape, même pendant que S. S. est sous l'influence de l'ennemi mortel du pays. La question finit donc à son début, et il paraît inutile de demander ensuite aux Catholiques, aurez-vous dans la Chambre Haute deux bancs de lords spirituels, l'un à droite, l'autre à gauche, s'anathématisant réciproquement ? Y aura-t-il dans les flottes de l'état les prieres publiques de basbord pour les catholiques et celles de tribord pour les protestants ? Les prêtres catholiques enleveront-ils aux prêtres protestants les dîmes que ceux-ci sont dans l'usage de percevoir sur toute la communauté, et qui forment tous leurs moyens de subsistance ? Nous n'indiquons que ces premiers écueils ; il en est une multitude d'autres sur lesquels la question vient également se briser. S'il y a quelque adoucissement nouveau à espérer pour les Catholiques, ils doivent l'attendre du temps, du progrès de l'instruction parmi les basses classes d'entr'eux, d'un esprit de modération aussi parfait que celui de leurs adversaires, dont ils ne provoquent que trop le ressentiment ; et surtout d'un changement dans les circonstances politiques du monde catholique.

Jusqu'à ce jour la base des motions relatives aux catholiques, avait toujours été une pétition de ce

corps à la législature. Cette année, le sujet de la discussion a été une *non-pétition* ; nous voulons dire une circonstance qui a empêché les Catholiques de présenter leur pétition usuelle ; parce que dans l'ardeur qui les dévorait, ils ont voulu en présenter une si bien conditionnée qu'elle fût irrésistible. Ils avaient formé à ce sujet, à Dublin, une assemblée centrale, où chaque corps électoral de chaque comté avait envoyé des députés, qui déjà s'étaient assemblés au nombre de plus de 460, avec présidents, secrétaires, huissiers et sonnettes. Une telle réunion étant contraire aux lois, le gouvernement d'Irlande, après plusieurs avis paternels, fut dans la nécessité de la dissoudre et d'en faire arrêter et mettre en jugement les chefs, parmi lesquels se trouvaient plusieurs Lords, et notamment le comte de Fingal. Déjà le premier des accusés, un M. Kirwan, avait été jugé et déclaré coupable. Tout son parti avait, suivant l'usage dénoncé le jury et fulminé contre l'autorité qui l'avait nommé, l'appelant un jury *packed*, c'est-à-dire, nommé en masse et tout composé d'hommes de parti. Le procès de Lord Fingal allait commencer, lorsque la discussion s'est ouverte dans les deux Chambres, et a embrassé à la fois les deux objets : 1°. La conduite du gouvernement, du sheriff et des juges, en empêchant l'assemblée des délégués catholiques de se tenir, et en jugeant ensuite les chefs de ces derniers en vertu du *Convention Act*. 2°. La question de l'émancipation des Catholiques des restraintes ou restrictions qui leur sont imposées. La motion dans les deux Chambres a été qu'il fût institué un comité pour faire une enquête sur l'état de l'Irlande. Cette proposition a été débattue le 31 Janv. dans la Chambre des Pairs ; vingt Lords parlerent successivement pour et contre, et elle finit par être rejetée à une majorité de 83 voix ; le nombre des opposants ayant été soit en personne, soit par pro-

curation de 162
Et celui de ses partisans, également .. 79

Majorité contre la motion 83

Cette même motion fut débattue dans la Chambre des Communes les 3 et 4 Février ; et 29 membres y prononcerent des discours pour ou contre ; enfin la motion fut, comme dans la Chambre des Pairs, rejetée par une majorité considérable.

Il y eut pour la..... ... 135 voix.
Et contre 229

Majorité 94

Si nous voulions entreprendre de donner les discours prononcées de part et d'autre à cette occasion, il nous faudrait y consacrer au moins trois de nos cahiers. Dans cette impossibilité, nous nous contenterons de donner quelques unes des harangues des personnages les plus marquants du gouvernement et de l'opposition. Nous ferons surtout une analise étendue de ceux de M. le marquis de Wellesley dans la Chambre des Pairs et de M. Canning dans la Chambre des Communes, parcequ'à beaucoup d'éloquence, de logique et de développements historiques, ils joignent une grande libéralité de principes, et qu'ils offrent aux Catholiques d'Irlande une perspective flatteuse d'amélioration, un espoir fondé de nouveaux avantages civils et politiques, s'ils veulent cesser tout-à-fait d'être turbulents, pour commencer à être raisonnables, et offrir des sûretés nouvelles au lieu de leurs anciennes menaces, à leurs freres les Protestants.

Chambre des Lords.

Membres qui parlerent en faveur des Catholiques.

Le Comte de Fitzwilliam, qui proposa la motion.
Le Duc de Devonshire, qui la seconda.
Le Duc de Bedford,
Le Marquis de Downshire,
Le Comte de Hardwicke,
Lord Somers,
Le Marquis de Lansdowne,
Le Comte de Carysfort.
Le Comte de Moira,
Lord Erskine,
Lord Darnley,
Le Comte de Grey,
Lord Grenville.

Membres qui parlerent contre :

Le Comte de Ross,
Le Comte d'Aberdeen,
Lord Sidmouth,
Le Marquis de Wellesley.
Le Comte de Westmoreland,
Lord Mulgrave,
Le Comte de Liverpool,

Arguments généraux employés en faveur des Réclamations des Catholiques, par leurs partisans.

Les Catholiques se plaignent d'être privés injustement des droits des autres citoyens, de n'avoir aucun objet d'émulation, de ne pouvoir être ni amiraux, ni généraux, ni juges, ni législateurs, ni membres du gouvernement ; que leur doctrine, leurs scrupules, leurs notions sur la transubstantiation n'ont rien à faire avec leur loyauté et avec leur attachement à leur pays et au gouvernement ; que les motifs qui avaient été la cause et l'origine de leurs exclusions ne subsistent plus, puisque la succession catholique a fini dans la personne du Prétendant et du Cardinal d'York ; que lors de l'Union de l'Irlande, il leur avait été promis des avantages qui ne leur ont point été accordés ; que les droits et les jouissances de la même patrie devraient être les mêmes pour tous les citoyens ; que dans les circonstances actuelles, les Catholiques britanniques répandaient avec ardeur le plus pur de leur sang pour assurer à leurs co-sujets des droits et des avantages qui leur étaient interdits à eux-mêmes, ce qui était injuste ; que lorsque les lumieres et les connaissances s'étaient généralement répandues, il semblait qu'il continuait de régner parmi le peuple anglais un esprit d'intolérance ; que si on leur accordait leurs demandes, il n'y aurait ni prééminence protestante ni catholique, qu'on ne connaîtrait que l'ascendant de la vertu, des talents, du génie et du patriotisme ; qu'il est nécessaire de réunir tous les bras

et tous les cœurs pour résister efficacement à une invasion qui sera tentée tôt ou tard; qu'une marche semblable à celle qui a été tenue dernierement à Dublin, avait déjà eu lieu en 1805, et que le gouvernement d'alors, loin d'en craindre de funestes conséquences, l'avait encouragée et soutenue; que leur assemblée recente était le seul moyen de donner du poids à leurs réclamations par les noms respectables de membres considérés et opulents qu'elle offrait; que tous ses procédés avaient été paisibles et décents; que l'on n'avait cessé depuis le commencement du regne de Georges Ier jusque en 1798, de leur accorder de nouvelles franchises; que les lois pénales contre eux en particulier doivent être abolies *in toto*, puisque la cause en a cessé; qu'il n'y aurait aucun danger à recevoir dans le Parlement 50 à 60 membres Catholiques Romains au milieu de 600 législateurs, puisqu'ils n'en feraient que la dixieme partie; que déjà presque tous les membres irlandais des communes, quoique protestants, votaient invariablement en faveur des Catholiques, et que conséquemment les Catholiques qui seraient envoyés au Parlement, n'en feraient pas davantage, et qu'à tout bien considérer, il serait ridicule de présumer que soixante membres pussent renverser la constitution; qu'en leur accordant le droit d'être portés aux premieres places de l'état, cela n'imposait pas au Prince la nécessité de les y nommer, puisqu'il y avait de très-nobles, de très-riches et de très-habiles Protestants, qui n'y parvenaient jamais et qui ne s'en plaignaient pas; que le Roi choisirait toujours son chancelier ou le commandant en chef de son armée comme bon lui semblerait; que, si les basses classes des Catholiques ne gagnaient rien aux concessions demandées, elles seraient heureuses et contentes de voir leurs grandes familles jouir de grands honneurs, qu'elles ne se croiraient plus opprimées et qu'elles soutiendraient le gouvernement et la constitution avec un redoublement de patriotisme et de zele; qu'on avait trop fait déjà en leur faveur pour s'arrêter sans faire davantage; que les lois pénales contre eux étaient si séveres qu'elles ressemblaient à un code Mahometan, et que ceux chargés de les exécuter en rougissaient tellement eux-mêmes que personne n'oserait dénoncer un Catholique pour avoir un fusil chez lui, quoique la loi le défendît expressément. Enfin, que lorsque l'on examinait sérieusement les relations actuelles de l'Empire Britannique avec les Etats-Unis d'Amérique, que l'on comparait les forces et les ressources physiques et morales de la Grande-Bretagne avec les forni-

dables préparatifs militaires de l'Empereur de France, ou la lutte terrible qui avait lieu actuellement dans la Péninsule, on ne pouvait s'empêcher de reconnaître que le moment était arrivé de mettre tous les sujets du même empire sur le pié d'une égalité politique respective, et qu'aucun sentiment moral et politique ne devait empêcher d'admettre dans le sein de l'Empire plus de *trois millions d'hommes* qui nourrissaient des germes de mécontentement au fond de leurs cœurs, faute de liberté naturelle, et cela dans un temps où l'on cherchait dans toutes les parties de la nation des hommes avec des inclinations militaires; qu'il était arrivé une ére nouvelle de gouvernement, ne ressemblant en rien, ni en fait, ni en principe, aux gouvernements barbares d'autrefois, et qu'il était toujours prudent et sage d'agir selon les mœurs et le caractere du temps.

Nous laissons à nos lecteurs à juger des beaux mouvements d'éloquence que ces sujets bien traités ont dû inspirer aux nobles orateurs qui les ont développés avec force et décence tout à la fois.

Voici maintenant le discours du ministre des affaires étrangeres, que nous avons annoncé. Nous nous bornerons à celui-là seul.

Le Marquis de Wellesley se leva et parla à-peu-près dans le sens suivant:

My Lords,

Je suis entierement pénétré de la grandeur et de l'importance du sujet qui a été soumis à la considération de Vos Seigneuries par la motion du noble Comte qui a ouvert la discussion actuelle. Je suis parfaitement convaincu qu'une question d'une plus grande conséquence pour le bien-être et la prospérité de cet empire ne pouvait pas être mise en délibération dans cette Chambre, soit qu'on la considere sous le rapport des intérêts qui en dépendent immédiatement, ou sous celui de l'effet que sa décision peut avoir sur les moyens, les ressources et les forces du pays, dans cette terrible crise. Un sujet d'une telle importance doit, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, appeler et commander l'attention sérieuse du Parlement; mais il a un droit plus particulier à un examen impartial et réfléchi de Vos Seigneuries, qui êtes législateurs en vertu de votre droit, et qui, conséquemment, êtes conseillers héréditaires de la couronne. Lorsque j'envisage la question telle qu'elle nous est présentée, je ne puis la

considérer sous un autre jour que comme intéressant le bien être et la prospérité du pays aussi vivement qu'aucune de celles qui ont jamais occupé l'attention de Vos Seigneuries. Quoique je puisse différer avec le noble Comte qui l'a mise sous nos yeux, je n'en suis pas moins d'opinion que puisqu'elle a été mise en avant, elle doit subir une discussion froide et impartiale, suivant la sage pratique du Parlement, sur toutes les matieres d'un aussi haut et aussi sérieux intérêt. Du moment que nous devons nous livrer à une discussion de cette nature, nous devons en examiner tous les points avec calme, et décider de leur mérite avec impartialité; nous devons toujours avoir présent à l'esprit l'effet que notre décision peut avoir sur les passions, les sentiments, les préjugés même, et les intérêts de la grande masse d'hommes qu'elle affectera. Voyant donc la chose sous ce point de vue, et pour arriver à ce résultat équitable et impartial que nous devons chercher à atteindre par toute sorte de motifs de politique et de justice, il est, selon moi, du devoir de Vos Seigneuries, avant de prononcer sur la motion du noble Comte, de prendre dans votre considération :

Premierement, Quel peut être l'effet de votre vote sur la loi d'Irlande telle qu'elle existe, et qu'elle est maintenant administrée dans ce pays;

Secondement, Quel peut en être l'effet sur les différentes branches du gouvernement exécutif de ce pays, dans leur connection avec l'administration de la loi, par rapport à la conservation de la tranquillité dans ce pays;

Troisiemement, Quel effet elle peut avoir sur les dispositions, sur les sentiments calmes, sobres et sans passion du peuple de ce pays, auquel nous devons porter une juste attention toutes les fois que nous entreprenons de discuter de semblables matieres—Sentiments, les meilleurs qui puissent émaner du cœur humain, que je me flatte d'avoir toujours partagés, je me suis glorifié dans toutes les occasions, et que j'ai toujours témoigné ma disposition à apprécier, tant dans les anciennes occasions où la question Catholique fut agitée, que dans les discussions qui en ont eu lieu plus récemment. Les sentiments auxquels je fais ici allusion, sont les véritables sources de notre gloire nationale, et sur eux, selon moi, repose non-seulement la sûreté de l'empire, mais encore la conservation de tous les biens que nous possédons maintenant, ou dont nous pouvons espérer de jouir par la suite, y compreanant la protection et la

sûreté des établissements Protestants dans l'Eglise et dans l'Etat.

Après avoir ainsi exposé mon opinion en général sur l'importance de la question en délibération, et le droit qu'elle a à notre attention la plus sérieuse, je vais maintenant présenter quelques observations sur le discours du noble Comte (Fitzwilliam) et sur les raisons qu'il a mises en avant à l'appui de sa motion.

J'observerai donc, en premier lieu, qu'il a mis en tête de ses arguments, le récit tiré des papiers-nouvelles, d'une transaction qu'on dit avoir eu lieu à Dublin, il y a peu de temps. Je ne puis prendre sur moi de décider si ce rapport est fondé ou non; il me suffira de dire que, comme je n'ai jamais vu ni lu le rapport de papiers-nouvelles auquel le noble Comte a fait allusion, je n'avais jamais rien su ni entendu dire de l'affaire qu'il relate, avant que je ne l'eusse apprise par le discours du noble Comte. L'usage que le noble Lord a fait du rapport de gazettes en question, a été exactement ce à quoi ce même rapport était destiné à donner lieu, c'est-à-dire, à insinuer que l'officier employé par le Gouvernement d'Irlande avait eu l'intention de former une liste de Jurés qui ne serait pas conforme aux lois. J'ignore absolument quel est le véritable état du fait, n'ayant rien su de cette circonstance avant de l'avoir entendu mentionner dans cette Chambre; mais je dois ajouter que j'y ai aussi entendu dire que l'objection sur laquelle cette insinuation était fondée, a été ensuite rejetée par la cour. Si le noble Comte avait été informé de cette circonstance, ou d'autres circonstances que j'apprends avoir eu lieu depuis, il aurait dû bannir cette considération de son esprit, et il n'aurait pas cru qu'il convînt à la dignité des procédés de Vos Seigneuries d'en faire la base d'une proposition soumise à vos délibérations. Tel étant donc le véritable état de la chose, je demanderai au noble Lord s'il juge qu'un misérable rapport de papiers-nouvelles soit une raison suffisante pour engager Vos Seigneuries à faire une enquête sur l'état de l'Irlande? Le noble Lord lui-même le croit-il réellement? Et est-il une seule de Vos Seigneuries qui puisse avoir un seul moment une pensée semblable, lorsque vous considérerez que le fondement de cette chicane a été annullé par une décision de la cour, et que ce premier fait a été suivi d'autres circonstances qui auraient empêché le noble Comte, s'il en avait été prévenu, de s'appuyer ainsi qu'il l'a

fait sur une autorité de ce genre ? Quant à moi, je dois dire que je ne considere point cette transaction comme un motif suffisant pour instituer une enquête sur l'état de l'Irlande.

Le noble Comte a fait ensuite de cette circonstance le sujet d'une accusation contre le gouvernement d'Irlande. A ce sujet il me suffira de dire que, si j'avais entendu un seul mot tendant à convaincre ce gouvernement d'une interposition inconvenante entre le Sujet et la Couronne, ou le Peuple et le Parlement—s'il y avait une ombre d'évidence à cet effet, ou qui pût faire voir par aucun acte, que le gouvernement avait interposé directement ou indirectement son autorité pour empêcher l'exercice légitime du droit de pétition qu'a tout sujet ; ou si dans aucune des mesures que le gouvernement a jugé nécessaire d'adopter dans cette conjoncture, il avait donné une opinion quelconque au sujet des réclamations des Catholiques ou des mérites de leurs pétitions projetées—Je regarderais ce gouvernement là comme indigne d'être soutenu par celui de ce pays-ci, et indigne de l'approbation du public. Mais il n'a été pris aucune mesure semblable. Il n'a été apporté aucun empêchement au droit légal du sujet de pétitionner la Couronne ou la Législature. Lorsque la question s'éleva *sur* la construction et l'application de l'acte relatif aux Conventions (*Convention Act*), on en fit, dans tous les temps, un objet distinct et séparé de tout ce qui tient au droit de pétition. Le gouvernement l'a toujours ainsi considéré, et tous les gens de loi de la Couronne, l'ont toujours envisagé de cette maniere dans toutes les plaidoieries et dans toutes les discussions graves et solennelles qui ont eu lieu à plusieurs reprises à ce sujet. Dans tous les temps, dans toutes les occasions, et dans toutes les circonstances, le droit de pétitionner, appartenant au sujet, est une chose qui a été exclue avec soin de toutes les délibérations et discussions de la question qui est aujourd'hui devant la Chambre. En conséquence, au nom des serviteurs de Sa Majesté et en faveur du gouvernement d'Irlande, je nie positivement et énergiquement que toute accusation semblable à celle qui est mise en avant contre sa conduite générale ou ses mesures particulieres, soit juste et fondée. Je suis peut-être d'autant plus jaloux de donner ce déni absolu et positif à l'accusation, que l'on peut aisément supposer que je suis particulierement intéressé dans toutes les accusations portées contre ce gouvernement. Je suis en outre parfaitement convaincu qu'une telle marche est non-seulement contraire aux sentiments et aux

principes du noble personnage qui est à la tête du Gouvernement d'Irlande, mais qu'elle répugne particulièrement aux habitudes et aux principes de la personne qui était son principal conseiller dans la circonstance en question. Je suis persuadé qu'il n'y a rien de plus éloigné de la nature, des principes ou des dispositions de cette personne que de se placer entre ses co-sujets et la législature, et si je n'avais pas d'autres bases pour la conviction où je suis de la pureté des motifs qui animent le noble Duc qui est à la tête du Gouvernement d'Irlande (le Duc de Richmond) que sa conduite par rapport aux réclamations des Catholiques, je suis sûr qu'il serait la dernière personne au monde à s'interposer entre une classe nombreuse, respectable et respectée de ses co-sujets, et le souverain ou la législature. Mais, comme je l'ai déjà dit auparavant, aucune interposition semblable n'a eu lieu. L'interprétation et l'application du *Convention Act*, que le Gouvernement d'Irlande s'est senti appelé à adopter et à mettre en vigueur, a été indiquée et autorisée par l'opinion unanime de tous les grands officiers de la Loi dans ce pays, et sanctionnée par la décision également unanime des Juges de la Cour du Banc du Roi L'impression sous laquelle a agi le Gouvernement d'Irlande a donc été qu'une convention, semblable à celle que les Catholiques d'Irlande se proposaient d'assembler, était contraire à la loi; et le gouvernement s'est cru en conséquence, et a été, parfaitement autorisé aux mesures auxquelles il a eu recours pour empêcher que cette convention n'eût lieu. Pour moi, sans penser qu'il me soit nécessaire d'entrer à présent dans cette partie du sujet, je suis prêt à dire que, dans les circonstances pendant lesquelles le *Convention Act* fut passé, ainsi que dans celle où il vient d'être mis en vigueur, cette mesure a été également sage et nécessaire. Je me rappelle parfaitement l'occasion et les symptômes effrayants de la conjoncture dans laquelle cet acte fut mis en avant pour la première fois. Je me rappelle aussi que, dans le temps, il fut sanctionné par l'approbation de feu M. Fox. L'idée que j'avais alors de sa propriété et de son urgence, quoique je fusse en opposition au gouvernement d'Irlande de ce temps-là, me fit donner mon assentiment cordial à la mesure, parce que je la considérai comme indispensablement nécessaire à la sûreté et à la conservation du pays. L'opinion du grand homme d'état dont je viens de parler (M. Fox) était que si

ou laissait le peuple d'Irlande former une convention telle que celle qui était projetée alors, et qui serait composée d'un assemblage d'hommes tirés d'une élection préconcertée, on ne pouvait pas s'attendre qu'il en pût résulter autre chose qu'une interruption immédiate et dangereuse de la tranquillité du pays, et un long enchaînement des conséquences les plus funestes. L'acte contre les conventions fut donc passé, et l'effet immédiat qui en résulta fut de mettre à bas ces dangereuses assemblées qui menaçaient de tant de malheurs les intérêts de la nation. Lorsqu'on allait former des assemblées semblables en Irlande, dans ces derniers temps, le gouvernement a jugé nécessaire de mettre cet acte en vigueur. Il l'a fait pour la sûreté du pays et si le Gouvernement Irlandais est à blâmer à quelques égards, c'est pour avoir permis qu'il fût fait quelque progrès dans ces élections, ce qu'il aurait dû empêcher; bien loin d'avoir été trop sévere, il a été au contraire plus indulgent qu'il n'aurait dû l'être. On dira peut-être qu'il eût été prudent à ce gouvernement de s'être abstenu de l'exercice de son pouvoir jusqu'à ce que le mal en fût venu au point d'exiger impérieusement son intervention. Mais lorsque cela fut, le gouvernement eût-il recours à l'exécution des lois sans en donner avis ou communication aux délinquents? Non: on envoya, avec propriété et bienséance, aux meneurs du parti catholique, une admonition privée par laquelle on les avertissait de l'illégalité de la marche qu'ils suivaient, et dans le même temps on leur intimait la détermination où était le gouvernement de mettre la loi en vigueur. Cette admonition ne servit de rien; en conséquence, le gouvernement publia une proclamation dans laquelle il expliqua la loi, et annonça l'intention où était le gouvernement de la mettre en vigueur. Quelle fut la conséquence? Que les Catholiques continuerent à faire leurs élections pour l'assemblée projetée; que de propos délibéré, ils continuerent à violer la loi; et que le gouvernement d'Irlande n'eut pas d'autre alternative que de laisser violer impunément la loi du pays, ou de faire cesser les élections pour une Convention, en mettant la loi en force. Si quelque noble Lord nourrit le plus léger doute à ce sujet, qu'il examine avec attention tout ce qui s'est passé, et tous ses doutes seront écartés à l'instant. Qu'il examine tous les procédés légaux qui ont fourni au barreau d'Irlande l'occasion de prononcer tant de discours de la plus brillante éloquence; qu'il pese toutes ces opinions graves et savantes données avec ordre et méthode,

les unes après les autres, par des personnages distingués qui siégeaient sur le banc de la cour où ces procédures se sont jugées, et auxquelles ils ont tous concouru unanimement. Si donc la loi est telle que je l'ai énoncée, si les Catholiques en persévérant dans leur projet d'élire des représentants pour une assemblée illégale, ont violé cette loi, et si les opinions semblables des juges et des avocats, si la décision unanime des premiers, forme un exposé satisfaisant de l'état de la loi, quelle raison y a-t-il, je le demanderai à Vos Seigneuries, de former un comité pour que Vos Seigneuries fassent une enquête sur l'état de l'Irlande? Pourquoi nous demande-t on à instituer un procédé Parlementaire aussi solennel, comme si le gouvernement d'Irlande avait été coupable de quelque grosse violation de la loi et de la constitution; comme si les personnes en pouvoir dans ce pays-là, avaient abusé de l'autorité de leurs charges pour opprimer le sujet, éteindre ses droits légitimes, et supprimer ses droits de doléance par voie de pétition; comme si les juges, au lieu d'être les administrateurs impartiaux de la loi, avaient mis des interprétations arbitraires à ses termes, afin de harceler des individus; ou s'ils avaient torturé leur signification évidente pour satisfaire aux passions despotiques du gouvernement; comme si l'administration irlandaise s'était réellement entremise dans le droit si important qu'a tout sujet de pétitionner le gouvernement; ou si elle avait fait quelque tentation inique, pour étouffer sous le poids de son autorité les réclamations des Catholiques? A moins que ces accusations contre le gouvernement d'Irlande ne soient prouvées, je ne pourrai jamais me décider à consentir à l'enquête proposée maintenant: et pensant ainsi, je sens qu'il m'est absolument impossible d'accéder à la motion du noble Comte.

Je ne puis pourtant pas conclure ce que j'ai à dire sur cette partie du sujet, sans ajouter que je ne peux concevoir un plus grand danger, un procédé plus fait pour produire les malheurs que l'objet du *Convention Act* était de prévenir, que de laisser les Catholiques s'assembler en convention au mépris de la loi. Je dirai toujours qu'en donnant aux meneurs des Catholiques l'avertissement qu'il leur donna, le gouvernement avait suivi la marche qui était le plus salutaire à leur cause. Je demanderai ici s'il y a quelque chose de plus capable d'affecter le succès final de leurs demandes à la législature, que leur persévérance dans une conduite qu'ils savent bien être en opposition directe aux intentions avouées du gouvernement, par lui annoncées dans une pro-

clamation solennelle, expliquant l'état de la loi, et notifiant l'intention où il est de la mettre en vigueur? Je conviendrai que le *Convention Act* ne fut pas passé contre les Catholiques, ou contre la communauté en général, ou telle portion de la communauté qui serait disposée à former des conventions pareilles à celles que l'objet de la loi était d'empêcher. Il s'applique également à toutes les classes, et il est destiné à empêcher qu'il soit pris aucune mesure pour former des assemblées dangereuses à la sûreté publique.

Ayant ainsi exposé la maniere dont j'envisage le principe de l'acte, je vais maintenant examiner l'effet que pourrait produire l'adoption de la motion du noble Comte. Si Vos Seigneuries concouraient à cette motion, qui pourrait dire que votre acquiescence ne serait pas interprétée comme une intention de votre part qu'il fût considéré comme une chose reconnue par vous que l'assemblée dont j'ai déjà parlé, était et serait légale? Est-il aucune de Vos Seigneuries qui puisse dire que ce serait une excellente institution? Est-ce là votre opinion? Pensez-vous de la sorte? Pouvez-vous croire qu'une telle Convention, élue et constituée de cette maniere, soit légale, et puisse être sans danger? Est-il un individu, favorable ou non aux réclamations des Catholiques, qui puisse croire qu'une telle assemblée ne serait pas dangereuse? Quelqu'un croit-il qu'il n'y a point de mal à appréhender d'une telle institution, soit qu'il pense que l'établissement Protestant doive être maintenu avec tout son ascendant et sa pré-éminence, ou que les Catholiques doivent être admis sans réserve à participer à tous les droits, immunités et priviléges dont jouissent les autres classes des sujets de Sa Majesté? Qu'on me fasse voir l'homme qui ne pense pas qu'une convention ainsi formée et constituée, ne doive pas être condamnée et stigmatisée par tous les amis des lois et de l'ordre, et ne serait pas de nature à être plus funeste qu'aucune autre occurrence dans l'histoire de notre pays. J'ose donc croire que Vos Seigneuries admettront que, dans ce que j'ai dit, j'ai entierement traité de cette partie de la question qui concerne l'interprétation et l'application du *Convention Act*, et que j'ai pleinement démontré la prudence et la propriété du gouvernement Irlandais dans les mesures qu'il a prises pour le mettre en vigueur.

Quant à l'autre point: Les réclamations des Catholiques, quoique j'aie différé du noble Lord à cet égard, je pense néanmoins, ainsi que j'ai toujours pensé, que la situation des Catholiques Romains, que l'état de la grande

masse de la population d'Irlande, méritent toute sorte d'attention et ont des droits à toute espece d'allégement. Mais quelque profondément que cette opinion soit gravée chez moi, je dois dire que je ne crois pas que le moment actuel soit un moment favorable ni pour leur accorder leurs demandes ni pour discuter le sujet. Mais si je n'avais pas d'autre objection à l'examen de la question que celle que j'ai sur les bases posées par le noble Lord, je regarderais ce moment-ci comme très-peu convenable pour agiter la question. Quant au sujet abstrait des limites précises de la distinction à faire entre tolérer et encourager les prétentions des Catholiques, il est difficile d'en faire une définition exacte. Je ne fatiguerai pas Vos Seigneuries en cherchant ici quel peut être le point juste de ces limites. Il me semble qu'il est impossible de tirer une ligne précise de distinction sans avoir examiné en grand et sous tous les points de vue toutes les circonstances du moment. Le cas des Catholiques n'est pas aujourd'hui, et n'a jamais été une question simplement relative à la restriction imposée à quelques opinions ou principes religieux. Chaque état est parfaitement autorisé à imposer des restrictions à tout principe et à toute secte qui lui paraît de nature à devenir nuisible aux intérêts, ou dangereuse à la sûreté du pays. Si les restrictions sont bornées à l'étendue de la nécessité qui s'en fait sentir, alors elles sont justes et autorisées; mais aucune société ne peut, avec justice, porter des restrictions au-delà des limites que la nécessité réquiert. La question actuelle, par rapport aux Catholiques, est donc de fixer à quel point nous sommes autorisés à continuer les restrictions qui leur sont déjà imposées, et quelles sont les restrictions particulières dont nous pouvons nous désister sans risque et sans péril. Pour moi, je n'hésite pas à déclarer à Vos Seigneuries que je regarde toutes les restrictions comme étant en elles-mêmes des maux positifs. Ce n'est point à moi à décider si j'ai raison ou si je suis dans l'erreur, en nourrissant ces principes, et ces opinions. Ce que je suis, c'est que je suis né avec eux, que j'ai été élevé avec, que j'ai crû avec, qu'ils se sont développés chez moi avec les années, qu'après avoir mûri avec ma maturité, ils m'accompagneront au tombeau, qu'ils font partie de ma foi politique, et qu'ils sont trop fermement implantés chez moi pour pouvoir jamais être déracinés. C'est en vertu de ces principes que je regarde toutes restrictions sur quelque classe de sujets que ce soit, les excluant de la possession et de la jouissance de quelques droits et immunités accessibles à d'autres classes de sujets, comme de grands

maux en eux-mêmes, comme des maux qui ne sont tolérables que lorsque la somme des dangers qui proviendraient de leur abolition, l'emporte sur le risque qu'il y aurait de les continuer. Je conviendrai que le danger peut être plus grand, si vous maintenez ces restrictions: mais s'il est prouvé que le contraire arrivera, il n'y a point de prudence politique, point de sage discrétion qui autorise à continuer ces restrictions au delà des bornes de la nécessité. J'ai entendu dire que l'on avait avancé quelque part, quoique je ne l'aie jamais ouï dans cette Chambre, et qu'autant que je puis les avoir, on ne l'ait jamais dit dans l'autre Chambre du Parlement, que ces restrictions sont en elles-mêmes un bien positif; qu'elles ont été représentées non-seulement comme le moyen de protéger l'établissement ou de défendre l'autel, mais comme la religion et l'autel qu'elles étaient originairement destinées à garder; non-seulement comme la défense du sanctuaire, mais encore comme le sanctuaire lui-même. Certes, à mon avis, personne ne peut défendre ces restrictions sur de semblables bases; personne ne peut se prêter à l'absurdité de considérer de telles mesures de sûreté pour l'autel, comme l'autel qu'elles étaient destinées à mettre en sûreté.

Quant à la question mise aujourd'hui en avant par le noble Comte, et à la question définitive qu'il semble indiquer, je dois dire que, pour assurer un agrément mutuel, il y a beaucoup à concéder des deux côtés. Si nous voulons la concorde, nous devons des deux parts rabattre beaucoup de la véhémence qui a lieu; nous devons beaucoup rabattre de la pompe et de l'ostentation de la demande comme droit d'une part; et de la violence et de la fureur d'un zele intempéré de l'autre. Cependant, je demanderai si, sur une base générale, il ne serait pas expédient d'abolir les restrictions imposées aux Catholiques? Dans mon opinion, que j'ai formée après l'examen le plus attentif que j'ai pu faire de la question, *l'abolition de ces restrictions non-seulement ne serait pas dangereuse, mais même elle fournirait une sûreté additionnelle aux établissements Protestants de l'Empire et plus particulierement de l'Irlande.* (Ecoutez, écoutez). Je ne suis pas disposé ni préparé à dire quelle peut être au juste l'étendue des mesures de sûreté qui peuvent être nécessaires, afin de pourvoir à la sûreté future de ces établissements. Mon opinion a toujours été que la meilleure maniere de pourvoir aux véritables intérêts de l'empire serait de dépouiller les distinctions relatives aux droits politiques de cette aigreur qui donne du corps et de la consistance aux

mécontentements de l'Irlande, et qui réunit tous les mécontents de ce pays ; d'éteindre ce principe de séparation du peuple qui tient les mécontents et les malveillants liés contre l'intérêt commun, et qui empêche cette union de cœurs et de sentiments qui est le plus sûr fondement du salut d'une nation. Je suis donc convaincu, d'après l'attention sérieuse que j'ai donnée à la question, que toutes les restrictions doivent être abolies ; mais cependant abolies d'une telle maniere que la législature puisse avoir l'occasion de discuter les principes et les conditions de l'abolition, à chaque pas que l'on fera dans cette grande affaire, afin de pouvoir combiner ainsi avec l'extinction en faveur des Catholiques des restrictions qui pesent sur eux, les moyens de décréter des provisions législatives qui garantissent d'une maniere satisfaisante les droits et les intérêts de l'établissement Protestant dans le Royaume Uni. Cette mesure ferait évanouir sur-le-champ ce principe dangereux qui réunit en masse de part et d'autre toutes les forces du pays contre l'un et l'autre des établissements respectifs. En abolissant les *disqualifications*, et en donnant aux individus un intérêt personnel au soutien des établissements, nous réunirions dans une seule masse pour leur conservation réciproque cette même force qui semble maintenant rangée en bataille pour la destruction l'une de l'autre. Je sais qu'on pourra dire, comme on l'a déjà fait, que si nous accordions aux Catholiques leurs réclamations actuelles, ils ne seraient pas satisfaits, mais qu'ils demanderaient davantage. On dit : il leur a déjà été accordé beaucoup ; et l'on se demande ensuite, ont-ils été satisfaits ? Mais cela n'est pas à mon avis un juste sujet de se refuser à leurs réclamations. Si nous avions aujourd'hui à leur ouvrir un nouveau champs de concessions ; si nous n'avions pas fait quelque arrangement préalable pour leur allégement, si nous ne les avions admis à aucune participation du pouvoir politique, nous pourrions, j'en conviendrai, exercer librement et avec raison notre jugement à cet égard. Mais quelle est, je le demanderai, la situation des Catholiques d'Irlande ? De quelle maniere tout homme d'état est-il tenu de l'envisager ? Les Catholiques ne possedent-ils pas déjà une portion du pouvoir politique ? tout homme un peu au fait de la situation du pays, sait qu'ils la possedent. Si nous leur accordons un intérêt individuel au soutien de ces établissements, en leur accordant leurs demandes, il n'y aura aucun danger dans la concession. Tout ce qu'il y a à craindre, doit provenir de la situation actuelle des choses,

qui les isole de tout intérêt au soutien permanent des établissements. Ce n'est point là un principe nouveau dans la constitution de ce pays-ci. Toute l'existence de la constitution elle-même dépend du principe de l'intérêt individuel qu'ont toutes les parties à la conservation générale du tout. Il est absurde de supposer que la balance du Roi, des Lords et des Communes est conservée par leurs freins, leur contrôle et leur interposition respectifs. Non; le fait est, que cette Chambre a plusieurs points de liaison et de contact avec le peuple, ainsi que l'autre Chambre en a, quoiqu'à un degré plus considérable. Les deux Chambres ont aussi des points de liaison avec la Couronne; et si la constitution se conserve pure et intacte, c'est par le sentiment commun d'un intérêt commun à la maintenir, plutôt que par aucune restriction ou interposition d'un des pouvoirs vis-à-vis l'autre. Donnons donc aux Catholiques un intérêt individuel dans l'état; remplissons ces interstices occasionnés par leur exclusion des priviléges civils dans la Constitution, et nous les lierons au soutien de nos établissements. Mais on dit que lorsqu'ils cherchent à être admis aux plus hautes places des diverses professions, leurs désirs sont déraisonnables. Est il donc déraisonnable, si un brave officier se distingue, qu'il désire la récompense naturelle de la valeur? Ces désirs, c'est nous-mêmes qui les avons fait naître en eux, ils sont fondés sur les principes les plus vrais, les plus sains et les plus parfaits. On nous dit aussi, maintenant que la succession Papiste est éteinte, maintenant que les Catholiques selon la décision de six de leurs principales universités en Europe, abjurent les doctrines dangereuses qui formaient anciennement une partie de leur croyance, qu'ils ont le droit d'être admis à posséder tous les priviléges dont jouissent tous les autres sujets, ils ont sans doute fait cesser beaucoup d'objections à ce que leurs réclamations leur fussent accordées. Mais ce ne fut pas tant contre les dangers d'une succession Papiste, ou contre les conséquences de leurs doctrines inquiétantes que contre le danger de l'introduction du pouvoir arbitraire dans ce pays-ci, que les restrictions furent imposées.

Après ce que je viens de dire touchant les réclamations des Catholiques, le noble Comte me rendra la justice de croire que je leur suis favorable en substance, quoique je ne puisse pas concevoir un temps plus défavorable pour les mettre en avant que le temps présent, lorsque les Catholi-

ques eux-mêmes, en violant ouvertement la loi, augmentent les objections que plusieurs personnes qui ont de bonnes intentions opposent à ces demandes. J'espere que les Catholiques et ceux qui sont bien disposés pour eux, s'occuperont d'imaginer des moyens propres à fournir des sûretés aux établissements Protestants, lorsque la législature voudra accéder à l'objet de leurs réclamations; qu'ils se dépouilleront de cet esprit passionné qui les anime et les agite aujourd'hui; et qu'ils se présenteront devant le Parlement sous l'extérieur modeste de réclamants et de pétitionnaires; qu'ils ne penseront pas à faire courber le sceptre protestant de cet empire devant des réclamations sorties de quelque part que ce soit; qu'ils ne chercheront point à remplir leur objet par des moyens capables de renverser les appuis de cette constitution qui est pour eux, ainsi que pour les Protestants, le plus sûr gage de leurs droits et de leurs libertés; et que ce ne sera qu'avec une due soumission à l'autorité du Parlement et une juste vénération pour les principes de la constitution, qu'ils présenteront les demandes qu'ils feront de participer à tous les droits dont jouissent les autres sujets de Sa Majesté.

Chambre des Communes.

La même question ayant été agitée le 3 et le 4 Février dans la Chambre des Communes, 29 membres parlerent dans ce débat pour et contre la proposition d'instituer un comité d'enquête, etc.

Les membres qui parlèrent en faveur de l'émancipation catholique, furent.

Lord Morpeth, qui fit la motion.
Le Marquis de Tavistock, qui la seconda.

M. Hutchinson,	*M. Sheridan*,
Lord George Grenville,	*M. Tierney*,
M. Herbert,	*Sir John Newport*,
M. Wynne,	*M. Parnell*,
M. Ponsonby,	*M. Whitbread*,
M. Grattan,	*M. Elliott*,
Sir Arthur Pigott,	*Sir George Warrender.*

Ceux qui parlerent contre, furent :

Sir John Nicholl,
M. Canning,
M. Peele,
M. W. Fitzgerald,
Lord Castlereagh,
M. Ryder,
M. Perceval,
M. Wellesley Pole,
M. Adams,
Sir John Sebright,
M. Manners Sutton,
Le Procureur Général,
M. Croker.

Les faits et les arguments qui furent mis en avant dans cette discussion furent à peu de chose près les mêmes que ceux qui avaient été établis dans la Chambre des Lords ; mais l'esprit de démocratie nécessairement inhérent aux débats des Communes, y introduisit plusieurs réparties, sarcasmes, citations et apostrophes, tantôt vives, tantôt aigres, tantôt plaisantes, que ne comporterait pas la dignité et la gravité de la Chambre Haute. Aussi ce débat est-il extrêmement piquant à lire dans les bons journaux qui les contiennent dans toute leur étendue.

Nous choisissons dans tous ces discours celui de M. Canning qui parla le quatrieme, et qui, de même que son noble ami M. le Marquis de Wellesley, parla en faveur des Catholiques, mais vota pour l'ajournement de la question à un autre moment.

M. Canning. Je crois de mon devoir de manifester les sentiments dont je suis animé dans l'occasion actuelle. Quoique je ne puisse que regretter que la question ait été agitée dans un moment comme celui-ci, je dois cependant exprimer combien je suis satisfait de la maniere dont mon noble ami (*Lord Morpeth*) l'a présentée à la Chambre. Il a montré qu'il était capable de remplir la tâche dont il s'est chargé, et que ses talents égalaient sa prudence. Je regrette cependant que, me trouvant d'accord sur plusieurs points avec mon noble ami, je sois obligé de différer d'opinion avec lui sur quelques autres. Mon noble ami a d'abord annoncé qu'il ne ferait aucune allusion aux procédés qui ont eu lieu en Irlande et à la fin de son discours, il les a présentés comme un des principaux motifs qui l'ont engagé à faire a motion qu'il a soumise à la Chambre. S'il entend

désapprouver le parti qu'a adopté le gouvernement de l'Irlande de prendre sur lui de décider quel était le vrai sens de la loi dans une question qui semblait douteuse, et s'il propose à la Chambre de se former en comité à ce sujet, je dois annoncer que je suis d'avis de rejeter la motion. Il ne prétend pas toutefois décider au premier aspect qu'on doive regarder comme loi ce que le gouvernement de l'Irlande a considéré comme tel ; mais lorsque je vois qu'il a agi d'après l'avis des officiers de la loi, et que cette interprétation a, depuis, été confirmée par les juges, je ne puis me persuader qu'on doive taxer sa conduite d'illégalité ; je crois même que s'il a eu de justes sujets d'inquiétude, il aurait été blâmable s'il n'avait pas pris la responsabilité sur lui-même et fait usage du pouvoir qui reposait dans ses mains. Le gouvernement de l'Irlande ayant agi conformément à la loi, ce n'est pas à moi à décider si en agissant ainsi, il a été animé par des motifs convenables; mais s'il s'est conduit légalement, il n'appartient pas non plus à la Chambre de rechercher quels sont les motifs qu'il a eus pour se conduire ainsi, ni comment il devait se conduire. Si, d'un autre côté, la Chambre examine ce qui de la part des Catholiques a donné lieu aux mesures de sévérité auxquelles le gouvernement a eu recours, je crains qu'elle ne trouve qu'ils n'ont pas été aussi sages qu'ils auraient dû l'être, et qu'il y a quelque chose de répréhensible dans leur conduite. Je crois cependant que ce qu'il y aurait de mieux, même pour les Catholiques, serait que toute enquête cessât dès ce moment ; mais tout en parlant ainsi, je pense qu'il est non-seulement convenable, mais nécessaire d'examiner aussi promptement que possible, les sujets de plainte et les réclamations des Catholiques d'Irlande. Je sens que n'envisageant pas cette question telle que l'esprit de parti veut la présenter, je dois m'attendre à quelque défaveur des deux côtés ; mais je ne suis entraîné par aucune partialité pour telle ou telle classe d'individus, et je ne veux qu'assurer le bonheur et la prospérité de tous. On a fait beaucoup de promesses aux Catholiques d'Irlande, mais on n'en a, en quelque sorte, rempli aucune. Il en est cependant une qui leur a été faite par la législature du pays et dont ils ont le droit de réclamer l'exécution : on leur a dit qu'après l'Union, leurs réclamations seraient examinées avec soin et discutées avec candeur ; on leur a observé que dans le Parlement d'Irlande cette question ne pouvait être traitée avec cette modération, cette mesure qui doivent caractériser une dis-

cussion de cette importance, et qu'en la transférant au Parlement d'Angleterre, on s'y livrerait avec le calme et la liberté qui seuls pouvaient rendre son résultat favorable à ceux qui réclament, et satisfaisant pour ceux de qui on attend des concessions. Mais je demanderai comment l'on pourra réaliser les espérances qu'on a données si dans le moment actuel qui est peut-être le seul où il ait été possible jusqu'à ce jour de s'en occuper sans inconvénients, on adoptait l'opinion de Sir J. Nicholl, qui est qu'on doit une fois pour toutes fermer l'accès à toutes réclamations quelconques, car les concessions déjà faites sont, dit-il, plus que la politique et l'intérêt de l'état n'exigeaient. Que la Chambre me permette d'établir la question telle qu'elle est réellement. Une population considérable qui chaque jour augmente en nombre et en richesse, est hors de la constitution ; cependant on lui rend graduellement une partie de ses droits, et quoiqu'elle ne soit pas sur un pied d'égalité avec le reste de l'Empire, elle est bien près d'y arriver ; serait-il généreux de dire à cette classe d'hommes, lorsqu'elle demande la plénitude de ses droits : " Il doit vous suffire que nous vous ayons relevés de terre, nous ne pouvons vous permettre de vous élever plus haut, à moins que vous ne nous prouviez qu'il s'est fait dans votre caractere, votre tempérament et vos habitudes, un changement qui vous donne des droits à des faveurs plus étendues?" Sir J. Nicholl a observé que plus les Catholiques avaient été restreints dans leurs prétentions, et plus ils avaient été tranquilles. Il y a sans doute quelque chose de juste et de vrai dans cette remarque, généralement parlant ; mais comme toutes les maximes de cette nature, elle peut recevoir une application trop étendue, à moins toutefois que ceux qui mettent en avant cet adage ne veulent l'étendre jusqu'à établir : " Que les morts ne parlent pas." Il n'a pu, sans doute, entrer dans l'intention de Sir J. Nicholl de dire qu'il fallait réduire les Catholiques à une situation telle qu'ils ne pussent posséder aucune propriété ; il ne veut pas sans doute mettre en vigueur la loi qui, je crois, existe encore, qu'un prêtre qui marierait un catholique à une protestante, se rendrait coupable d'un crime capital. Eh ! quoi, la nature des choses n'est-elle pas changée par la révolution des siecles ? Oserait-on soutenir que des lois dont l'injustice est criante doivent encore exister, parce qu'une fois elles ont été exécutées, ou plutôt que pour cette raison on doit les remettre en vigueur ? Je ne puis concevoir qu'on puisse

concilier de telles mesures avec l'état actuel des choses, et avec le progrès des connaissances et des passions des hommes. Pourquoi les rappelle-t-on aujourd'hui, si ce n'est pour prétendre qu'il ne s'est opéré aucun changement dans les sentiments des Catholiques, et que de telles rigueurs sont encore nécessaires? Tout le mal vient de ceux qui ont cru qu'où des chaînes ont été imposées il faut en laisser encore quelques fragments qui servent à désigner la place où elles existaient; de ceux qui, trouvant encore des traces accidentelles d'un système de sévérité ont cru qu'il fallait y adhérer encore pour montrer aux générations futures quelle était la nature de ce système. On a traité cette question comme une question de religion; quant à moi, je la considere comme étant d'une nature purement politique, et je ne crois pas qu'un corps législatif tel que celui d'Angleterre, doive entrer dans la discussion de dogmes purement religieux. Quelques opinants ont annoncé qu'ils ne voulaient pas remonter aux époques de l'ancienne persécution, au temps où l'Irlande était traitée comme un pays conquis. Je ne remonterai pas, de mon côté, jusqu'à la conquête de ce pays-ci par les Normands, ni à aucune des périodes éloignées dont il a été question, cependant j'irai jusqu'à moitié chemin, et je m'arrêterai à l'époque de la réforme dont l'établissement a été la source de la plupart des erreurs et des méprises politiques qui ont eu lieu ensuite. Depuis cette époque, il s'est élevé, dans chaque pays, deux sectes opposées, dont l'animosité a été suffisante pour l'emporter sur les intérêts de la patrie. La similitude des sentiments en matiere de religion était pour les hommes un plus grand motif de sympathie que tous les autres liens qui peuvent les unir. Et cependant on verra que lors de la réforme et pendant près d'un siecle, les Catholiques et les Protestants furent en France sur un même pied, et que ce fût là l'époque la plus glorieuse et la plus brillante de l'histoire de ce pays. Lorsque le grand Henri IV eut rendu l'édit de Nantes, les catholiques et les protestants ne manifesterent entr'eux aucune animosité, et jamais la France n'atteignit un si haut degré de puissance. Et cependant le but de cet édit n'était autre chose que de garantir aux Protestants ce que maintenant les Catholiques réclament de cette Chambre: le droit de participer aux emplois civils et militaires de l'Etat. Henri IV déclarait dans cet Edit, que pour unir plus efficacement ses sujets, il déclarait que tous ceux qui professaient la

fessaient la religion réformée pourraient occuper indifféremment avec les sujets catholiques les divers emplois de l'état, n'exigeant d'eux que de prêter serment de fidélité au roi. Je ne dirai pas que nous devions suivre l'exemple de la France, on prétendrait que se serait se rapprocher trop des maximes de la philosophie moderne; mais j'observerai seulement qu'Henri IV se voyant engagé dans une guerre, il crut que le meilleur moyen de donner aux efforts de ses sujets une direction utile et uniforme était de les admettre à une communauté de droits. L'expérience des années qui suivirent cette mesure, démontra complettement la sagesse de cet expédient dont le résultat fut pour la France un accroissement inoui de gloire et de prospérité C'est l'union des catholiques et des protestants qui produisit ces heureux effets, et probablement ils n'auraient jamais existé sans cette mesure. Les catholiques pouvaient croire, peut-être, qu'il était injuste de donner aux protestants des droits égaux aux leurs; mais la France eut lieu de se réjouir de l'administration d'un Sully; et quel est le patriote qui eût rougi de voir les armées de son pays sous la direction d'un Schomberg, d'un Turenne ou d'un maréchal de Saxe? Mais remarquez ici quels furent les effets de l'adoption d'une politique opposée, lorsque, quatre-vingts ans après la publication de cet édit, il fut révoqué par Louis XIV qui, dans cette circonstance, agissait d'après l'impulsion de sa maîtresse et d'un Jésuite. Dès ce moment, la France, privée des avantages de l'harmonie qui existait parmi ses enfants, tomba du faite de la gloire et de la puissance. Quiconque lira l'histoire de France depuis l'époque de la réforme jusqu'au temps dont je parle, ne sera pas embarrassé de désigner la période à laquelle il désirerait avoir vécu en France. L'attraction qui lie entr'eux des hommes dont les principes sont semblables, a toujours engagé les catholiques à se rendre des services mutuels; et ce fut par les mêmes motifs et le même sentiment, qu'au moment de la réforme nous assistâmes, sur le continent, les individus qui l'avaient embrassée. Sous le regne d'Elisabeth, cette impulsion produisit plusieurs lois de rigueur contre les catholiques d'Irlande. Je ne prétends pas dire que ces procédés n'étaient pas conformes à une sage politique, je ne veux seulement que rappeler un fait. La révocation de l'édit de Nantes eut lieu à peu près dans le temps de la révolution qui éclata dans ces royaumes. Tous les maux qui résul-

terent de cette révocation furent attribués à la France et non au Pape. Dès ce moment, les restrictions contre les catholiques d'Irlande furent doublées, et chaque regne les a vu s'accroître contr'eux ; je voulais dire toutes les mesures qui ont été prises ayant pour but de leur imposer de nouvelles peines, je demande pardon, je voulais dire de les tranquilliser Tels furent les moyens, comme l'a très bien dit mon très-hon. et savant ami, qui ont été employés pour inviter les catholiques au repos. Je citerai ici deux époques remarquables dans l'histoire de la conduite qu'on a tenue à l'égard des catholiques irlandais ; la premiere offre des actes de sévérité extraordinaires, et la seconde une indulgence inusitée. Dans l'année 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, nos rivages furent couverts de membres du clergé protestant, qui venaient y chercher un asyle. Cet événement valut à l'Irlande de nouvelles rigueurs. A l'époque de la révolution française, nous vîmes de nouveau aborder dans notre île une foule de membres du clergé catholique de France, qui fuyaient la vengeance d'un gouvernement athée. Nous ne nous laissâmes point alors aveugler par nos sentiments religieux, ni par une cruelle intolérance, et nous prêtâmes notre assistance aux malheureux qui venaient se réfugier sous notre protection. Depuis ce moment, oubliant l'animosité qui divise ordinairement des individus d'une croyance opposée, nous n'écoutâmes qu'une haine commune contre l'ennemi de toutes les religions. Cette période en fut une de tolérance en faveur des catholiques irlandais, et on leva quelques-unes des restrictions qui leur avaient été imposées. Mon très-honorable et savant ami (Sir J. Nicholl) a dit que toutes les concessions faites aux Irlandais ont été regardées par eux comme étant le résultat des difficultés dans lesquelles se trouvait l'Angleterre. Je dois désavouer cette assertion. L'Irlande donna en 1782 le droit de la gouverner à l'Angleterre. Il n'y eût alors aucune opposition de sentiments entre les deux pays. Il n'est pas bien de dire que la Grande-Bretagne fût forcé à ces concessions, ni que les catholiques les regarderent comme ayant été extorquées, ils les considérerent au contraire comme étant le résultat d'une confiance mutuelle, et ils les reçurent comme un bienfait. Envisageant ainsi la question, je crois que le moment est venu de la discuter d'une maniere complette et impartiale. Mais malheureusement à l'instant où une perspective plus heureuse s'offre aux catholiques, il semble

que des nuages s'élevent pour l'obscurcir. Je ne veux pas attribuer aux catholiques des vues entierement étrangeres à l'objet qu'ils se proposent; je ne veux pas croire qu'ils aient aucune connaissance du projet avoué par quelques personnes, et qui tend à détruire l'acte d'union entre la Grande Bretagne et l'Irlande! Autant vaudrait proposer de dissoudre l'heptarchie. Il serait moins extravagant, moins impolitique de rétablir tous ces petits états qui, à une ancienne époque, partageaient notre territoire, que de briser le lien qui unit maintenait les deux îles. Mais si une question de cette nature a déjà été annoncée à la Chambre, il est impossible que jusqu'à ce qu'elle soit décidée, la motion du noble Lord prenne même une heure de délibération; il est impossible qu'aussi long-temps qu'il sera douteux si l'union avec l'Irlande sera maintenue, les réclamations qu'on annonce être autorisées par cette mesure, et qui y sont intimement liées, puissent occuper un instant notre attention et avoir aucune chance de succès. Et s'il était prouvé qu'un personnage distingué parmi ses compatriotes et portant un nom presqu'identifié avec la cause des catholiques, fût résolu de poursuivre cet objet, et d'y consacrer son éloquence, ses raisonnements et son influence, alors quel que soit cet individu, on doit le considérer comme se mettant à la traverse dans la question actuelle, parce que les motifs qui font la base de cette union sont ceux qui sanctionnent l'émancipation des catholiques. L'union fut une mesure fondée sur la considération vigoureuse, évidente et impérieuse, du salut public; et l'émancipation définitive des catholiques ne peut reposer que sur la même base. Mais il est arrivé trop souvent que le zele indiscret et la violence de leurs avocats a fait plus de mal à leur cause, a plus reculé l'époque où leurs désirs seront satisfaits, (désirs que j'aime à croire purs et honorables) que tout ce que la malice humaine ou l'ingénieuse perversité de leurs ennemis auraient pu combiner contre eux. Revenant de ces considérations secondaires à la question générale, je dois dire que l'argument que mon très honorable et savant ami tire des concessions passées faites par la législature me conduit à une conclusion tout-à-fait différente de la sienne. Faut-il croire que quand le Parlement a donné aux catholiques le droit de voter, il a prétendu borner à cela sa générosité? Le Parlement a-t-il pu supposer dans sa sagesse que les catholiques, jouissant des droits d'assister aux élections, ne réclameraient pas par la suite celui de représenter

leur pays. Peut-on donner à une population douée des premieres notions de la politique, l'usage des moyens subalternes du pouvoir civil, avec le seul objet de lui démontrer mieux la nécessité de l'exclure de fonctions plus relevées et des hautes charges de l'état ? Les mêmes questions peuvent s'appliquer au sens des autres concessions. Voulez-vous offrir aux catholiques le barreau et leur interdire à jamais le banc des juges ? La magistrature et tous ces postes divers qui forment les gradations de tout système politique, seront-ils remplis d'après ce principe ? Je pense entierement, avec mon très-honorable ami, que la considération du nombre est étrangere à cette question et ne doit nullement influencer notre conduite. Mais lorsque je considere qu'un des bienfaits les plus réels de l'acte d'union a été d'ôter à la législature la possibilité de prendre des mesures qui, au lieu d'être le résultat d'une sagesse éclairée, n'auraient pour but que de menacer et d'intimider ; je ne puis en même temps fermer mes yeux aux leçons de l'expérience et aux exemples que m'offre l'histoire. Et si je porte de nouveau mes regards sur la révolution française, je dois dire que quoique je la regarde comme la source des plus épouvantables forfaits, je ne puis cependant me dissimuler les causes et les dispositions qui l'ont préparée et qui ont rendu l'esprit public susceptible d'impressions si étranges. Parmi ces causes, nous ne devons pas oublier que ces lignes de démarcation qui séparaient les diverses classes de la communauté devinrent moins prononcées et moins insurmontables qu'elles ne l'étaient tandis que l'ancien code papiste était en vigueur. On ouvrit assez les avenues du pouvoir à tous les ordres indistinctement, pour donner à l'esprit public une nouvelle impulsion, mais pas suffisamment cependant pour satisfaire les désirs qu'éveillait en lui cette indulgence, et de là vint le mécontentement qu'il éprouva lorsqu'il jugea qu'elle avait ses limites. Je le demande, si avec un tel exemple sous les yeux, la législature d'Angleterre a pu vouloir accorder quelque chose avec l'intention de ne rien accorder de plus ; a-t-elle pu ne pas être dirigée par un système de concessions graduelles, par une politique bienveillante, mais bien, comme l'entend mon très-hon. ami, être déterminée à fermer à jamais la source des bienfaits et des grâces ? Mon très-honorable ami paraît croire qu'il y a moins de danger à accorder quelques nouveaux priviléges à la masse du peuple, qu'à multiplier les marques de confiance en faveur des classes les plus riches et les plus éle-

vées. Suppose-t-il donc que le péril est plus éminent parce qu'il vient d'une cause plus exaltée, parce qu'il est concentré dans les plus hautes régions de l'ambition; mais sommes-nous tellement novices dans le monde, si étrangers à l'histoire du temps passé et présent; assez peu versés dans la connaissance de la nature humaine, pour ne pas savoir que ce qui produit dans les fonctions subordonnées de la vie civile des services utiles et une conduite sans reproche, c'est l'ambition d'arriver à des postes plus éminents? Considérons, par exemple, l'état du barreau, et supposons (ce que nous pouvons supposer sans nous livrer à aucune illusion) que cette profession devienne recommandable par l'instruction et les talents de ceux qui l'exercent. Voyez un barreau catholique, fier de sa réputation, fort de ses talents, riche de ses connaissaissances, et un juge protestant, occupant ce siége auquel il est défendu aux membres de ce barreau d'aspirer. Mon très-honorable ami ne voit rien d'alarmant dans cette circonstance. Personne n'entretient plus que moi une haute considération pour la dignité et l'importance de cette profession qui a procuré à notre pays quelques uns de ses plus illustres ornements, à la société quelques-uns de ses membres les plus utiles, et au monde politique quelques-uns de ses plus brillants exemples. Mais je suis persuadé que si jamais le barreau pouvait se dégrader, si la soif du gain pouvait, au lieu du désir d'une distinction honorable, devenir jamais le motif dominant de ses membre, les inconvénients de cette déviation ne s'étendraient pas seulement sur eux, mais produiraient un changement matériel dans les opinions et les sentiments généreux de la société.

Maintenant je jette mes regards sur l'armée, et je demande si notre situation est si brillante, notre sécurité si bien affermie, que nous puissions proclamer à nos armées qu'elles ne verront jamais dans leur sein un général catholique; que tandis que nous ne craignons pas de nous confier à des commandants étrangers, et d'inscrire des catholiques étrangers sur la liste de nos généraux, nous ne pouvons conférer sans péril cet honneur aux catholiques qui sont nos compatriotes? Si seulement, dit mon très-honorable ami, on peut neutraliser les catholiques parmi nous, je suis satisfait. Mais discutons avec un peu d'attention les craintes qu'il manifeste. Imaginez un chancelier papiste, un général papiste; alors le péril à redouter sera que le Pape et Buonaparté se concerteront ensemble pour corrompre ces deux

individus et consommer la ruine de l'état. J'accorderai qu'il fut un temps où ces craintes n'étaient pas entièrement imaginaires. Il fut une époque où l'Europe était divisée en deux partis, où ce qui n'était pas catholique était protestant, et où ce qui n'était pas protestant était catholique. Mais grâce à Buonaparté, cette division n'existe plus; il a forcé les discussions religieuses à faire place aux inspirations du patriotisme, et la guerre des sectes à la lutte entre l'esclavage et l'indépendance. Etre Français ou ne pas l'être, est la question qui depuis quelque temps existe entre les nations. Voyez la Suede luthérienne dans les fers; voyez l'Allemagne protestante assujétie à sa volonté; voyez la Prusse se débattant dans ses filets. Et cependant quoique son sceptre catholique s'étende sur les royaumes du protestantisme, ce n'est pas Buonaparté que nous craignons, mais bien le Pape! et tandis que nous redoutons les foudres du Vatican, nous envisageons avec indifférence les intrigues du Cabinet français! Pleins de confiance dans notre force politique, mais tourmentés de terreurs religieuses, nous défions les dangers temporels pour ne songer qu'à une lutte spirituelle.

Quicquid habent telorum armentaria cœli.

Grâce au ciel, cependant, il existe un coin en Europe où l'étendard de la résistance est encore déployé; il est arboré sur une terre catholique, sur le sol de l'inquisition, dans un pays qu'on peut regarder comme la région particulière du catholicisme. Les plus dévoués, les plus aveugles, les plus superstitieux des papistes résistent maintenant aux progrès des armes françaises, et c'est eux que nous assistons dans cette héroïque entreprise. Lorsque je contemple le cours que suit notre politique dans cette circonstance, c'est avec la conviction que cette époque formera la page la plus brillante de notre histoire, parce qu'on dira que nous avons fait des efforts au-delà de nos moyens, et que personne n'a encore révoqué en doute notre désintéressement. Mais certainement, tandis que nous nous battons pour les catholiques en Espagne, il n'est pas très-raisonnable de lutter contre les catholiques dans notre propre pays. On peut appeler cela courir d'un péril équivoque à une ruine certaine; d'un déluge qu'on ne fait que redouter, dans une conflagration réelle. C'est crier au feu après que deux siècles ont dissipé le danger. Enfin, c'est s'arrêter sur les bords d'une

rivière autrefois grossie par un torrent, et la regarder comme impassable, quoique son lit soit à sec. Mon très-honorable ami parle du danger que courra notre constitution, si nous admettons les catholiques à la jouissance des mêmes droits que nous; mais ici j'avoue que l'*onus probandi* lui appartient tout entier. Si les Catholiques sont, pour la plupart, une classe ignorante et dégradée, comme quelques personnes le prétendent, je ne vois rien dans de telles dispositions qui menace réellement notre constitution. Je ne puis concevoir comment une constitution pour laquelle nos ancêtres ont versé leur sang, et que leur sagesse a perfectionnée, peut être sérieusement menacée par de tels ennemis. Le danger peut être envisagé sous deux points de vue : le premier sous le rapport de la volonté, et le second sous celui de la puissance. Quant à l'inclination de nuire, pourquoi la supposer aux Catholiques? Leur religion a été autrefois la religion dominante de l'Europe; mais il ne sera pas facile de prouver qu'elle les ait jamais portés à violer leur serment d'allégeance ou à tenter le renversement du gouvernement qui les protégeait. Mais si cette inclination venait à se manifester, si elle inspirait des projets dont le but serait le renversement de notre constitution, sommes-nous donc sans moyens pour la réprimer? Nous avons pour cela la raison et la force : la raison au sein de cette assemblée, et si elle ne produit aucun effet, la force au dehors; c'est, dit-on, la tendance essentielle du catholicisme de chercher à subjuguer tout gouvernement qui le favorise. Nous ne pouvons rien trouver dans l'histoire de l'église primitive qui vienne à l'appui de cet argument. Ils connaissent bien peu le monde, ils l'ont bien peu observé, ceux qui imaginent que l'Eglise Anglicane a quelque chose à redouter de la propagation des doctrines du papisme, qui pensent qu'il serait plus à propos, aujourd'hui, de fortifier notre Eglise contre les dogmes de l'Eglise Romaine que contre l'influence croissante des sectaires. Mais mon très-honorable ami voit un autre danger; il croit que les ressources pécuniaires de l'Eglise Anglicane ne pourront que souffrir des concessions demandées. Je suis fâché d'être obligé de me montrer ici plus versé dans l'histoire théologique ou la loi ecclésiastique que mon très-honorable ami. Si nous lisons l'Edit de Nantes, nous trouvons que les dîmes devaient être payées également par les Protestants et les Catholiques. Les Protestants étaient satisfaits, en France, de payer les dîmes pour l'entretien du Clergé Catholique; les Catholiques

d'Irlande ne montreront aucune répugnance de pourvoir, aux mêmes conditions, à l'entretien de l'Eglise Protestante. Mes notions en matiere de législation se réduisent au principe éternel qu'il faut donner sans conditions et sans réserve ce que la justice exige, et ce que sanctionne la politique, sans même s'informer si l'on veut ou non accepter le bienfait. C'est en partie d'après ce principe que je suis d'avis de faire de nouvelles concessions aux catholiques. Je suis loin cependant de regarder la proposition du noble Lord comme le meilleur moyen à adopter pour changer la marche de notre politique. Je suis loin de croire qu'il soit étranger aux fonctions de cette Chambre de s'occuper des sentiments qui, aujourd'hui, paraissent animer la classe des Catholiques. On prétend qu'une grande partie de l'irritation qui maintenant se manifeste en Irlande, ne vient point de la question qu'on agite, mais du mode adopté pour la mettre en avant. L'effet en est toutefois le même, et ce qui nuit, peut-être le plus aux réclamations des Catholiques, est qu'elles soient annuellement présentées avec les couleurs d'une question de parti. Tout en désirant que les préjugés profonds qui s'opposent à la demande des Catholiques cedent à la raison et à la justice, je dois cependant recommander à ceux-ci beaucoup de tolérance et de modération. J'irai même jusqu'à leur conseiller de présenter ailleurs leur pétition, au lieu d'en occuper encore cette Chambre dont l'opinion, sans les autoriser entierement à désespérer de réussir, ne leur donne cependant que de faibles espérances.

Je ne veux point que cette question soit un moyen d'exultation et de triomphe pour aucun des deux partis ; mais je veux qu'elle soit décidée par le concours et la conviction de tous les partis. Je désire le succès des Catholiques, non pour qu'il blesse les intérêts ou les préjugés louables des Protestants, mais parce que je crois qu'il est impolitique de les exaspérer et injuste de les soupçonner. Notre constitution est en état de recevoir dans son sein tous ceux qui vivent sous son influence, et semblable à cette fleur qui, selon un poëte, invite le soleil à se réfugier dans son calice, elle recevra de nouvelles forces de cette accession. Je crois que le temps est venu où ce grand œuvre peut être accompli par la sagesse et la prudence, et où tous ceux qui ne croient pas les restrictions essentielles à notre constitution, dégagés de toutes préventions hostiles, ne trouveront plus de difficultés à décider favorablement cette importante question. Cependant, attendu que je pense qu'il

faut pour accomplir cet objet, un concours général de toutes les opinions et de tous les sentiments, et que la mesure proposée offre quelques inconvénients dans son exécution, je suis obligé de voter contre la motion.

Nous citerons maintenant quelques traits épars des discours des uns et des autres membres.

Sir John Nicholl dit, entr'autres choses, que si on accordait aux Catholiques leurs demandes, il n'y aurait plus de sûreté pour la constitution établie lors de ce qu'on appelle la glorieuse révolution; qu'il était imprudent d'avancer que les Irlandais ne réclamaient que leurs droits naturels, parce que ce n'était pas le temps de discuter la question abstraite des droits de l'homme, mais qu'il fallait conserver les droits de la société civile telle qu'elle était établie; que si l'on voulait étendre les droits Catholiques, alors il faudrait altérer la constitution et mettre en danger l'ordre social, parce que d'un état de choses connu et stable, on passerait à une confusion de demandes, de refus, de concessions, et de nouvelles réclamations dont on ne verrait pas la fin; qu'une malheureuse expérience avait appris à leurs ancêtres qu'il ne pouvait pas y avoir deux religions dans un état; que cette discordance menaçait la sûreté publique; que la doctrine des Catholiques était d'accorder aux pasteurs la plus grande influence sur leurs ouailles; que l'on connaissait la soumission des Catholiques à leurs prêtres, et l'influence dangereuse qu'exerçait sur ces derniers une puissance étrangere, surtout cette puissance étant, comme elle l'est maintenant dans les mains de la France; que croire que les Catholiques admis aux droits des Protestants marcheraient du même pas, c'est comme si l'on disait que deux astres pourraient se mouvoir dans la même sphere; que les Irlandais toujours turbulents et menaçants, se vantaient avec ostentation d'être trois millions d'hommes, mais qu'alors eux et leurs amis devaient réfléchir que leurs antagonistes étaient 5 contre 1, et qu'ils n'étaient pas disposés du tout à se laisser dépouiller par intimidation des droits et priviléges dont ils jouissaient depuis plus d'un siecle, et sur lesquels ils n'avaient fait déjà que trop de concessions, puisque ces faveurs n'avaient servi qu'à engendrer de nouvelles demandes; qu'on ne pouvait pas savoir où ils s'arrêteraient, et qu'ils n'offraient aucune garantie pour ce que les Protestants insisteront toujours d'avoir, c'est à dire, un trône protestant qui assure leurs libertés civiles et religieuses.

Quelques membres, après avoir donné un juste tribut d'éloges au discours de M. *Canning*, témoignerent l'étonnement que sa conclusion leur avait causé puisqu'après avoir per-

suadé tant de monde, M. *Canning* n'avait pu se persuader lui-même de la bonté de la cause qu'il avait défendue, et voter pour elle ; et ils lui appliquerent la citation : *Eloquentiæ multum, sapientiæ parum.*

M. Peele observa que Lord Grenville, dans sa fameuse lettre à Lord Fingal, désapprouva hautement la présentation de la pétition dont l'objet était la nomination d'un Comité, et témoigna combien il était surprenant de voir aujourd'hui ce noble Lord et ses amis proposer et voter la formation d'un Comité de ce genre, même sans pétition ; il était impossible de deviner comment un intervalle de vingt mois avait pu produire chez eux une différence d'opinion aussi forte. Accorder aux Catholiques tout ce qu'ils désiraient, serait les mettre au dessus de leurs freres les Protestants ; cette concession servirait de marchepié à une autre. Si les Catholiques étaient admis aux deux branches de la législature, il était impossible de dire sur quel fondement on pourrait leur refuser accès à la troisieme, (le trône).

Sir Arthur Pigott dit que de puis l'année 1757, que les Catholiques Irlandais obtinrent le misérable privilége d'avoir un acre de marais et un demi-acre de terre labourable pour y cultiver des patates, pourvu encore qu'ils se tinssent à une distance respectueuse des villes, ils s'étaient toujours adressés efficacement au gouvernement par l'intermédiaire de Comités ; que ces Comités avaient non-seulement négocié avec le Gouvernement, mais même que par fois leurs membres avaient été présentés au Roi, et qu'il en existait un dans cet état de faveur en 1793, dans le même temps où fut passé ce fameux *Convention Act*. Que ce qui donna lieu à cet acte fut l'existence dans le Comité d'Ulster d'une espece de législature qui ne manquait pas de prendre en considération sérieuse toutes les matieres de gouvernement, qui discuta même un jour l'importante question de la paix ou de la guerre, et qui en vint à la fin jusqu'à convoquer à Athlone une Convention de toute l'Irlande pour un semblable effet ; le Parlement d'Irlande fut obligé alors d'interférer et l'acte fut passé.

M. Wellesley Pole, Secrétaire d'Irlande, et principal conseiller des mesures prises en dernier lieu à Dublin pour empêcher le rassemblement de cette espece de Parlement ou Convention Nationale, déjà composée de 477 membres, entra dans le plus grand détail sur la conduite prudente, paternelle, modérée, conciliatoire, mais ferme que le gouvernement avait tenue, et sur les formes observées pour que la justice la plus impartiale fût administrée aux délinquents qui avaient été arrêtés. Toute sorte de mesures de précaution avaient été prises pour empêcher cette réunion illégale ; lettre circulaire, proclamation, avis secrets, entrevues avec les chefs ; tout avait été inutile. Le Comité avait déjà pris toutes les formes d'un Parlement ; il avait ses subdivisions, son Comité des recherches, son Comité,

de griefs ; leur marche était si illégale qu'elle effraya plusieurs d'entr'eux au point qu'ils se retirerent, et que Lord French fut de ce nombre, voyant qu'incessamment il n'y aurait que les plus violents, qui resteraient. Dans une occasion, effrayé des conséquences qui pouvaient résulter d'une délibération très-vive qui avait lieu, quelqu'un cria à un journaliste qui prenait des notes : " Nous allons trop loin, n'écrivez pas ceci" à quoi la personne en question répondit : " Je m'en apercevais bien, aussi j'ai fermé mon livret." Le Lord Lieutenant d'Irlande avait été frappé d'étonnement de voir un homme comme Lord Fingal, se prêter à faire partie d'un corps qui, si on l'eût laissé agir comme Convention, aurait éventuellement renversé le gouvernement. M. Wellesley Pole, s'adressant alors à l'orateur de la Chambre, lui demanda quel serait le sentiment de la Chambre, s'il s'assemblait dans un des théâtres d'Haymarket une Convention de 500 membres, se disant représenter quatre millions de citoyens, et ayant ses presidents, ses secrétaires, ses comités d'enquêtes, de recherches, de salut public, ecclésiastique, &c. &c. Enfin l'honorable membre fit voir que les mesures du gouvernement d'Irlande avaient été sanctionnées par toutes les grandes autorités de la loi tant en Angleterre qu'en Irlande, et en dernier lieu par la décision unanime des Juges et le prononcé d'un Juré.

M. Sheridan répondit à M. Wellesley Pole, et selon son usage, ne ménagea point les sarcasmes. Il dit qu'étant Irlandais et pensant comme un Irlandais, il demandait si la Chambre adopterait enfin des mesures telles qu'elles conservassent la fidélité et l'allégeance de l'Irlande à la Grande-Bretagne, ou si par une provocation continuelle et non méritée, ou voulait la jeter dans les bras de la France.

M. Fitzgerald. . . . On a dit que Lord Fingal n'était pas homme à prêter son appui à rien qui pût être dangereux à l'état ; j'en suis fermement persuadé : mais si l'on consulte l'histoire, on y verra que les gens les plus honorables par lesquels les révolutions de toute espece ont commencé, ont rarement pu conserver leur influence légitime pendant leurs progrès. Les horreurs de la Révolution Française ont été amenées par les erreurs vertueuses de gens de bien qui se prêterent avec complaisance aux premieres idées de réforme, ne prévoyant pas jusqu'où ils iraient, mais ils furent ensuite entraînés eux-mêmes par le torrent auquel ils ne purent pas résister. La violence que les Catholiques ont montrée dans leur conduite et dans leurs écrits, a été si forte qu'elle a

alarmé plusieurs de ceux mêmes qui s'étaient engagés à appuyer leurs réclamations, et ils s'en sont désistés.....

Sir John Sebright. Je conviens que les Catholiques ont le droit d'être émancipés ; mais ils doivent recevoir leur émancipation avec reconnaissance et comme un bienfait. Aussi long-temps qu'ils se présenteront à nous dans une posture menaçante, ils trouveront un ennemi en moi.

M. Perceval dit que la question actuelle était une espece de pantomime politique que l'on représentait tous les ans, et qui avait son intrigue principale et son intrigue secondaire ; qu'on avait adopté cette année une très-mauvaise maniere de la présenter ; qu'il aurait fallu faire deux motions distinctes, au lieu de confondre les deux questions en une seule ; savoir : l'une pour demander à la Chambre de s'interposer entre le verdict du Juré et le jugement de la Cour d'Irlande, et revoir la procédure ; l'autre pour proposer l'Emancipation Catholique. Il y avait des cas où l'on pouvait demander que le Parlement interrompît les procédés des cours de justice, mais le dernier n'était pas de ce genre. Ceux qui sentaient une grande affection et un grand zele pour les réclamations des Catholiques Romains, avaient de fortes raisons de se plaindre du défaut de sagesse dans la maniere dont la question avait été introduite ; il semblait que leur objet était de déployer dans cette Chambre une certaine force et une certaine importance, dans un moment où, suivant l'expression d'un honorable membre, l'existence de l'administration actuelle tirait à sa fin ; et de faire voir la force des antagonistes du ministere par un grand nombre de votants. Les Catholiques avaient agi contre la loi. Leurs amis, au lieu de les encourager, auraient dû leur dire : nous ne doutons pas de votre bonne foi, mais nous ne pouvons pas vous appuyer, tandis que vous serez ainsi rangés en bataille contre la loi. Au contraire on semblait se faire un plaisir et un mérite de les encourager dans cette marche funeste et dangereuse, tant on était aveuglé par l'esprit hostile qu'on portait au gouvernement du jour. Il était impossible aux ministres de tolérer une assemblée où toutes les classes de Catholiques devaient être représentées par un nombre de députés égal à ceux qui siégent dans la Chambre des Communes. Quant aux demande des Catholiques, je conserve, dit M. Perceval, mon ancienne opinion, ayant toujours dit que je ne pouvais pas prévoir le temps où l'on pourrait les accorder avec sûreté. Les Catholiques, sont toujours prêts à

recevoir des concessions, mais jamais à en faire. Les deux grands points sont pour nous : garantie contre une influence étrangere, et sûreté pour notre propre établissement ; et c'est ce que les Catholiques ne nous ont jamais offert. M. Perceval lut quelques passages de la fameuse lettre de Lord Grenville à Lord Fingal, d'où il fit voir que quoique Lord G. ne fut pas lié absolument au *veto* royal sur la nomination des Evêques Catholiques, il demandait néanmoins quelque garantie équivalente pour assurer l'établissement de l'église et de l'état, garantie nécessaire non pas pour les bigots, mais pour les gens éclairés. Lord Grenville ajoutait que si l'on ne pouvait rien faire à ce sujet, il désespérait du succès de la cause. Or, dit M. Perceval, quelqu'un a-t-il fait jusqu'ici une seule proposition que les Catholiques aient cru pouvoir accepter, et les Catholiques nous ont-ils, de leur côté, proposé une seule garantie acceptable ? Non : ce serait donc tromper les Catholiques que d'instituer un Comité de la Chambre. N'est-il pas bien étonnant de voir que ceux qui, depuis si long-temps, nous présentent cette question d'année en année, n'aient encore pu imaginer ni proposer une seule mesure spécifique qui puisse nous engager à faire des concessions avec quelque sûreté ? M. Pitt et Lord Grenville, après avoir long-temps retourné cette grande question dans leur esprit, n'avaient trouvé de moyen conciliatoire que le *veto* sur la nomination des évêques, et on le refusa péremptoirement ! On me fait le reproche de bigoterie et d'intolérance ; mais la lettre de Lord Grenville ne demande-t-elle pas, ainsi que je le fais, des garanties et des sûretés contre des dangers intérieurs et extérieurs ? Du reste les Catholiques devraient se présenter devant le Parlement pour demander des concessions, dans une attitude et d'un ton bien différent de celui qu'ils prennent ; et leurs amis auraient bien dû ne pas chercher à tendre un piége aux membres de cette Chambre en liant une accusation contre le gouvernement pour une question relative à la loi du pays, avec une question de réclamations, vagues sans avoir égard au temps et aux circonstances, ni sans même suggérer une seule des conditions sans lesquelles il est impossible de rien accorder.

M. Grattan .... Je ne dirai pas si les Catholiques d'Irlande ont eu tort ou raison dans ce qu'ils ont fait ; mais je dirai : on doit écouter leur pétition ; s'ils ont formé une Convention, c'est votre faute, et ils le sentent bien ; si vous rejetez continuellement les prieres d'humbles pétitionnaires,

vous leur exaltez les idées et vous les obligez à vous dire : il faut que nous obtenions par la force ce qu'on s'obstine à nous refuser. Un très-honorable membre a beaucoup parlé de l'état de barbarie des paysans irlandais ; cette remarque porte bien plus sur l'Angleterre, car en fait de barbarie il n'y a pas de comparaison. Ce n'est pas ici du paysan dont il est question, c'est des nobles et des gentilshommes irlandais catholiques romains, qui se regardent comme en état d'esclavage, jusqu'à ce qu'ils soient mis sur le pié de leurs co-sujets. Dans le cas d'une invasion de la part des Français, si les Catholiques les joignaient, ce ne serait pas leur faute, mais bien la nôtre, pour ne pas leur avoir accordé leurs droits. L'établissement de l'Eglise d'Angleterre est très-juste, mais ce n'est pas une raison pour rendre esclaves ceux d'une autre religion.

Un des plus judicieux des journalistes anglais, le rédacteur du *Times*, a fait, sur ce débat, les excellentes observations qui suivent.

" La plus importante comme la plus embarrassante de toutes les questions, l'émancipation catholique, vient encore d'être agitée dans de nouveaux débats, sur lesquels il est en même-temps aussi difficile de ne pas parler du tout qu'il l'est de parler juste. Quelques personnes semblent croire que si l'on acquiesçait aux réclamations des Catholiques, ils se tien draient sur-le-champ en paix et en soumission ; mais il est bien rare de voir une tempête violente finir par un calme aussi soudain ; et comme la portion la plus turbulente des Irlandais est celle qui, dans le fait, n'éprouve aucune conséquence des restrictions auxquelles les membres les plus élevés d'entr'eux sont soumis, il n'est pas possible de croire qu'ils crient bien haut pour obtenir des concessions dont ils ne pourraient jouir, si elles leur étaient accordées. En même temps on ne peut se dissimuler que, si l'on abolissait les restrictions dont on se plaint, il n'en résulterait pas un grand bien, puisque par-là on ôterait un prétexte aux malveillants, et l'on redresserait un véritable sujet de plainte pour les Catholiques loyaux et bien pensants.

" Il nous paraît que la question n'est ni bien entendue ni

bien posée par ceux qui alléguent que le culte de la Sainte Vierge, la croyance dans la transubstantiation, ou toute autre question théologique abstraite de la doctrine catholique, est la cause de leur infériorité civile dans l'Etat. Le fait est qu'il est de l'essence d'une religion qui réclame l'infaillibilité, de demander non pas seulement d'être tolérée ou de jouir de priviléges égaux, mais encore d'avoir la supériorité, la vérité ayant le droit inhérent de triompher du mensonge, et le Catholique ne pouvant être convaincu par aucun raisonnement quelconque qu'il est sujet à l'erreur. Il est donc tout naturel de penser que les plus profonds des Catholiques, ceux qui sont dans le secret, ne regardent l'émancipation que comme un marche-pié pour faire dominer en définitif leur église.

" Dans toutes les doctrines ou modes de foi des Protestants, l'individu reconnaît avec humilité, qu'il peut se tromper, mais que le système qu'il embrasse, il l'adopte, parce que c'est celui qu'il croit le plus raisonnable. En conséquence, il ne réclame aucune prééminence sur ses freres (la question du soutien d'une Eglise établie est une autre question). Le Catholique dit, au contraire : Je suis l'enfant d'une Eglise infaillible, et je ne puis être dans l'erreur ; en conséquence, comme possédant exclusivement la vérité, je suis tenu de faire dominer cette vérité, c'est-à-dire, ma religion. Au danger de cette doctrine, il faut encore ajouter l'introduction de l'influence d'une puissance étrangere dans l'état.

" On dit encore, la foi catholique ne fut dangereuse autrefois que parce que c'était la religion d'un souverain tyrannique : mais la famille des Stuarts étant éteinte, et le pays ne courant plus de risque, depuis long-temps, de voir un papiste sur le trône, le danger qui existait autrefois n'existe plus, et ne paraît pas devoir jamais renaître. Sur ce point, nous avouerons que voyant que le Pape est aujourd'hui, et sera toujours, aussi long-temps que la France conservera sa grandeur actuelle, fortement influencé dans ses conseils par ce pouvoir, nous désirerions que les Catholiques accordassent le *veto*, et tranchassent ainsi tout-à-coup les relations entr'eux et toute puissance étrangere quelconque ; car si un monarque anglais fit autrefois du papisme un instrument de domination dans ce pays-ci, à coup sûr un empereur français pourra bien en faire autant pour y obtenir quelque ascendant et quelque influence. Le Saint-Pere Buonaparté catholique, (car dans le fait, il est le véritable Pape, où il

le sera un jour,) est au moins un personnage aussi dangereux pour nos libertés constitutionnelles que Jacques Stuart le Catholique, et comme l'un fut chassé à juste titre du royaume, ainsi nous devons en tenir l'autre éloigné par tous les moyens possibles.

" La question se réduit donc maintenant à ce seul point: l'Irlande doit-elle continuer dans son état actuel, état que nous n'aurons pas, comme certaines gens, la présomption d'appeler un état tranquille et qui promet? Depuis plusieurs années, nous croyons que c'est absolument le contraire. S'il était clair que l'émancipation des Catholiques changeât cet état, nous conviendrions qu'il serait convenable de courir quelques risques pour obtenir un but si désirable, en prenant cependant les précautions nécessaires. Nous irons même plus loin, et nous dirons que comme le gouvernement de ce pays-ci maintient que les demandes des Catholiques ne doivent pas leur être accordées, et que leurs concessions ne calmeraient en aucune maniere la fermentation de l'Irlande, le devoir de ce même gouvernement est de substituer quelque remede pour la cure du mal existant; car enfin il n'est pas soutenable de voir un grand pays continuer d'année en année à être en proie à des discordes sans fin et toujours croissantes, sans que toute la sagacité humaine ne puisse trouver des moyens de les faire cesser."

RÉSUMÉ POLITIQUE.

Prise de Ciudad-Rodrigo d'Assaut ; prise de Valence par Suchet ; *Révolution dans le Gouvernement exécutif d'Espagne.*

Nous avons aujourd'hui à consigner dans notre feuille deux événements d'une nature bien différente, dont la nouvelle est parvenue à Londres le même jour. L'un est la conquête glorieuse de la place de Ciudad-Rodrigo, le 19 du mois dernier, non par capitulation, ainsi que nous l'annonçâmes par erreur dans notre dernier cahier, mais à la suite d'un assaut vigoureux, livré dans la nuit par l'armée alliée sous les ordres de Lord Wellington ; l'autre est la chûte de Valence, le 9 de Janvier, après un bombardement de quelques jours, et l'anéantissement de la meilleure armée de troupes réglées que les Espagnols eussent dans la Péninsule. Les réflexions que ce dernier événement nous inspirent sont si pénibles que nous les supprimerons entierement. Nous laisserons ces tristes faits parler pour eux-mêmes.

La révolution qui vient de s'opérer dans le gouvernement d'Espagne, et la nomination d'un nouveau Conseil Exécutif de cinq membres, au lieu et place de la Régence, qui a été dissoute, sont la meilleure preuve de la vérité de tout ce que nous avancions depuis quelques mois sur l'incapacité des membres du gouvernement d'alors. L'on paraît se réjouir et se promettre beaucoup du nouveau gouvernement qui vient d'être nommé. Nous désirons

vivement qu'il réalise les espérances que l'on a conçues, qu'il soit plus énergique que les juntes et régences qui l'ont précédé ; qu'il nourrisse moins de jalousie contre un allié fidele ; qu'il emploie des généraux connus par des succès et non par des revers continuels ; et surtout qu'il ne se laisse influencer ni par la démocratie, de quelques membres des Cortes, ni par des intrigues subalternes, ni par l'avarice de certains commerçants. Les noms des membres qui composent le nouveau conseil sont d'un bon augure pour la cause du patriotisme et de la loyauté ; et quoique nous eussions désiré voir parmi eux quelque personne du sang royal, et surtout qu'il fût composé d'un nombre moindre de fonctionnaires en chef nous n'en accompagnerons pas moins leurs opérations de nos vœux les plus sinceres, et nous nous ferons un devoir d'être les premiers à leur rendre la justice que nous ne doutons pas qu'ils ne méritent.

Nous donnons sans perdre de temps les détails officiels que nous avons sur les deux grands événements de l'Est et de l'Ouest. La gazette extraordinaire de Londres qui renferme les particularités de la prise de Ciudad-Rodrigo, ne laisse rien à désirer aux esprits les plus avides de succès, sous toutes les formes que le succès puisse se présenter. On y verra que si la brêche avait été ouverte avant que l'assaut fût tenté, il restait encore des obstacles suffisants pour mettre le courage des assaillants à la plus rude épreuve. Les approches n'avaient pas encore été poussées jusqu'à l'extrémité extérieure du glacis et la contre-escarpe du fossé était encore entiere. Tous ces obstacles furent surmontés en moins d'une demie heure ; et l'on ne manquera pas de remarquer que la fausse attaque confiée au brigadier général Pack, devint, par l'activité de cet officier et la valeur de ses troupes, une attaque véritable, et réussit comme telle ; de ma-

niere que ce qui n'était projeté que comme une feinte fut une opération complette sur un point éloigné de celui où le commandant en chef avait dirigé son principal objet. Indépendamment du plaisir de réfléchir que chacun a si bien rempli son devoir, il est extrémement agréable d'observer la maniere dont Lord Wellington parle de l'esprit de la population des Castilles, partie de l'Espagne que l'on supposait moins énergique que le reste pour la défense de ses libertés.

On peut dire que la campagne a commencé cette année de bien bonne heure, car on peut regarder cette opération comme le prélude d'une campagne qui sera bien active et bien importante dans ses résultats. Honteux *d'avoir été sourds aux cris de la garnison de Ciudad-Rodrigo*, Marmont et Dorsenne rassemblaient en toute hâte auprès de Salamanque, tout ce qu'ils pouvaient réunir de troupes, en évacuant tous leurs postes dans les Asturies, le royaume de Léon, l'Estramadoure et la Castille, pour venir sauver l'honneur des armes par une bataille générale, ne pouvant plus sauver Ciudad-Rodrigo. Lord Wellington, de son côté, jaloux de maintenir sa conquête et la gloire de son armée, se préparait à recevoir, ou même à livrer cette bataille, et avait déjà à cet effet mandé le corps du général Hill à Castel-Branco. La force et les dispositions de l'armée de Lord Wellington non-seulement laissent sans inquiétude sur les suites de cet engagement, mais même font vivement désirer qu'il ait eu lieu par la juste confiance où l'on est que ce seront de nouveaux lauriers à ajouter à ceux du général et de son armée.

Gazette extraordinaire de la Cour,

Du Mercredi 5 Janvier, 1812.

Downing-Street, le 4 Février 1812.

L'Honorable Major A. Gordon est arrivé ce soir au bureau de Lord Liverpool, apportant une dépêche du Général Lord Wellington, datée de Gallegos, le 20 Janvier 1812.

My Lord,

J'ai informé Votre Seigneurie, par ma dépêche du 9, que j'avais attaqué Ciudad-Rodrigo, et par celle du 15, je vous ai rendu compte des progrès des opérations jusqu'à cette époque; maintenant j'ai le plaisir d'annoncer à V. S. que nous avons pris la place d'assaut hier au soir à la nuit close.

Du 15 au 19, nous avions continué d'achever la seconde parallele et les communications avec les ouvrages, et que nous avions fait des progrès à la sape vers la crête du glacis. Dans la nuit du 15, nous nous étions aussi avancés de la gauche de la premiere parallele en descendant le bas de la hauteur vers le couvent de S. Francisco, jusqu'à un endroit d'où l'on voyait les murs de la Fausse Braye et de la ville, où une batterie de sept canons fut érigée, et elle commença à jouer le 18 au matin.

Durant ce temps, les batteries de la premiere parallele ont continué leur feu; et hier au soir, non-seulement ce feu avait considérablement endommagé les fortifications de la place, mais il avait ouvert des brêches dans le mur de la Fausse Braye et dans le corps de la place, lesquelles étaient très-praticables; tandis que la batterie sur le revers de la hauteur, qui avait été ouverte le 15, et avait commencé à jouer le 18, avait produit autant d'effet, encore plus loin sur la gauche, et en face du fauxbourg de St. Francisco.

En conséquence, je me suis déterminé à escalader la place, malgré que la tranchée n'arrivât pas encore à la crête du glacis, et que l'escarpe du fossé fût encore intacte. L'attaque a donc été faite hier au soir, par cinq colonnes séparées, composées des troupes de la division légere et de celles de la 3e, et de la brigade du Brigadier-Général Pack.—Les deux colonnes de droite, commandées par le Lieut.-Col. O'Toole, du 3e de chasseurs Portugais, et le Major Ridge, du 5e régiment, étaient destinées à protéger la brigade du Major-Général Mackinnon, formant la 3e colonne, pendant qu'elle

monterait à la brèche dans le mur de la Fausse-Braye; et ces trois colonnes, composées des troupes de la 3e division, étaient sous la direction du Lieutenant-Général Picton.

Le 4e colonne, composée des 43e et 52e régiments, et d'une partie du 95e, faisant partie de la division légère sous la direction du Major-Général Cranfurd, attaqua les brèches sur la gauche en face du faubourg de St. Francisco, et couvrit la gauche des troupes de la 3e division dans l'attaque de la brèche principale; et le Brigadier-Général Pack fut chargé, avec sa brigade, formant la 5e colonne, de faire une vive attaque sur la face méridionale du Fort,

Outre ces cinq colonnes, le 94e régiment, appartenant à la 3e division, descendit dans le fossé, en deux colonnes, sur la droite de la brigade du Major-Général Mackinnon, dans le dessein de la protéger pendant qu'elle descendrait dans le fossé et monterait à la brèche, contre les obstacles qu'il était à croire que l'ennemi chercherait à opposer à ses progrès.

Toutes ces attaques réussirent; et le Brigadier-Général Pack surpassa même mon attente, ayant converti sa fausse attaque en une véritable, et son avant-garde, sous le commandement du Major Lynch, ayant suivi les troupes de l'ennemi depuis les ouvrages avancés jusque dans la Fausse-Braye, où elle fit prisonnier tout ce qui lui résista.

Le Major Ridge, du 9e bataillon du 5e régiment, après avoir escaladé le mur de la Fausse-Braye, monta par la principale brèche dans le corps de la place, avec le 94e régiment, commandé par le Lieutenant-Colonel Campbell, qui avait longé le fossé en même temps, et était monté à la brèche de la Fausse-Braye, l'un et l'autre en avant de la brigade du Major-Général Mackinnon. Ainsi, non-seulement ces régiments couvrirent par leurs premiers mouvements et opérations la brigade du Major-Général Mackinnon, pendant qu'elle marchait en avant des tranchées, mais encore ils la précédèrent dans l'attaque.

Le Major-Général Cranfurd et le Major-Général Vandeleur et les troupes de la division légère avancèrent aussi rapidement sur la gauche, et en moins d'une demie-heure après le commencement de l'attaque, nos troupes furent en possession des remparts de la place et s'y formèrent, chacun des corps touchant l'autre. L'ennemi se soumit alors, après avoir essuyé une grande perte dans le combat.

J'ajoute avec peine que notre perte a aussi été forte, particulièrement en officiers de haut grade et jouissant de l'estime de l'armée. Le Major-Général Mackinnon a été malheureusement emporté en l'air par l'explosion accidentelle d'un des magasins provisoires de l'ennemi, tout près de la brèche, après avoir conduit à l'attaque avec valeur et succès les troupes qu'il commandait. Le Major-Général Cranfurd a reçu aussi une

blessure grave en conduisant la division légere à l'assaut, et je crains d'être privé pour quelque temps de son assistance. Le Major-Général Vandeleur a été aussi blessé de la même maniere, mais moins grièvement, et il a pu continuer son service. J'ai à ajouter à cette liste le Lieut.-Col. Colborne, du 52e régiment, et le Major George Napier, qui a conduit à l'assaut le détachement de la division légere, et a été blessé au haut de la brèche.

J'ai beaucoup de plaisir à rendre compte à V. S. de la bonne conduite constante, de l'esprit entreprenant, de la patience et de la persévérance par lesquelles les officiers-généraux et les troupes des 1ere, 3e et 4e divisions, et de la division légere, et de la brigade du Brigadier-Général Pack, qui ont fait le siége, se sont distingués dans ces dernieres opérations. Le Lieutenant-Général Graham m'a aidé à surveiller la direction des détails du siége, outre qu'il a fait le service d'officier-général commandant de la premiere division, et je dois en grande partie le succès de cette entreprise aux conseils et à l'assistance que j'ai reçus de lui.

La conduite de toutes les parties de la 3e division dans les opérations qu'elles ont exécutées avec tant de bravoure et de précision, le 19 au soir, dans l'obscurité, fournit les plus fortes preuves des talents du Lieutenant-Général Pictou, et du Major-Général Mackinnon, par qui elles ont été dirigées et conduites; mais je demande la permission d'appeler plus particulierement l'attention de V. S. sur la conduite du Lieutenant-colonel O'Toole, du 2e de chasseurs Portugais, du Major Ridge, du 2e bataillon du 5e régt. d'infanterie, du Lieutenant-colonel Campbell, du 94e régt., du Major Manners, du 74e. et du Major Grey, du 2e bataillon du 52e d'infanterie, qui a été blessé deux fois durant le siége.

Il est dû aussi à la 3e division de dire que les hommes employés à la sape appartenaient aux 45e, 74e et 88e régiments, sous le commandement du Capitaine Mac Leod, du corps royal du Génie, et du Capitaine Thomson, du 74e, du Lieutenant Beresford, du 88e, et du Lieutenant Metcalf, du 45e, et qu'ils ne se sont pas moins distingués dans l'assaut qu'ils ne l'avaient fait dans leur service laborieux durant le siége.

J'ai déjà rendu compte dans ma lettre du 9 de ce mois, de l'opinion que j'avais de la conduite du Major-Général Cranfurd, du Lieutenant-colonel Colbourne, et des troupes de la division légere, à la prise d'assaut de la redoute de St. Francisco, dans la soirée du 9 de ce mois. La conduite de ces troupes n'a pas été moins distinguée pendant toute la durée du siége qu'à l'assaut; rien ne peut surpasser la valeur avec laquelle ces braves officiers et soldats ont marché en avant, et exécuté l'opération difficile qui leur était échue en partage, malgré que tous leurs chefs eussent été tués ou blessés.

Je réclame votre attention particuliere sur la conduite du Major-général Craufurd, du Major-général Vandeleur, du Lieutenant-colonel Barnard, du 95e, du Lieutenant-colonel Colbourne, du Major Gibbs, et du Major Napier, du 52e, et du Lieutenant-colonel Mac Leod, du 43e. La conduite du Cap. Duffey, du 43e, et celle du Lieut. Gorwood, du 53e rég., qui a été blessé, m'a aussi été particulierement mentionnée; le Lieutenant-colonel Elder, et le 3e des chasseurs Portugais se sont aussi distingués dans cette occasion.

Le 1er rég. Portugais, sous le Lieut.-col. Hill, et le 16e, sous le Col. Campbell, formant la brigade du Brigadier-général Pack, se sont également distingués à l'assaut, sous le commandement de ce Brigadier-général, qui fait une mention particuliere du Maj. Lynch.

Dans une dépêche du 15, j'ai rendu compte à V. S. de l'attaque du couvent de Sta. Cruz, faite par les troupes de la premiere division, sous la direction du Lieutenant général Graham, et de celle du couvent de St. Francisco faite le 14 du courant, sous la direction de l'hon. Maj.-Gen. C. Colville. La premiere de ces entreprises a été exécutée par le Cap. La Roche de Stackenfels, du 1er bat. de ligne de la légion Allemande du Roi; et la derniere par le Col. Harcourt, avec le 40e rég. Ce régiment est resté depuis ce temps dans le faubourg de St. Francisco, et il a essentiellement secondé notre attaque du côté de la place.

Quoiqu'il ne soit pas échu en partage aux troupes des 1ere et 4e divisions de terminer avec succès ces opérations, elles se sont néanmoins distinguées, durant leur progrès, par la patience et la persévérance avec lesquelles elles ont exécuté les travaux du siége. La brigade des gardes, sous le Maj.-Gén. H. Campbell, s'est particulierement distinguée sous ce rapport.

Je recommande aussi à l'attention de V. S. la conduite du Lieut.-col. Fletcher, ingénieur en chef, et celle du Maj. de brigade Jones et des officiers et soldats du corps royal du Génie. L'habileté avec laquelle ces opérations ont été exécutées est au-dessus de tout éloge, et je demande la permission de vous recommander très-particulierement ces officiers.

Le Maj. Dickson, de l'artillerie royale, attaché à l'artillerie Portugaise, a eu depuis quelque temps la direction du train de grosse artillerie attaché à cette armée, et il a dirigé les détails compliqués de la derniere opération, ainsi qu'il avait dirigé ceux des derniers siéges de Badajoz, l'été dernier, à ma grande satisfaction. Les rapides effets produits par le feu bien dirigé et soutenu de nos batteries, offrent la meilleure preuve du mérite des officiers et soldats de l'artillerie royale et de l'artillerie Portugaise employés en cette occasion. Mais je dois mentionner particulierement le Maj. de brigade May et les Capi-

taines Holcombe, Power, Dynaley et Dundas, de l'artillerie royale, les Capitaines Da Cunha et De Coste, et le Lieut. Silva du 1er régiment d'artillerie Portugaise.

Je dois aussi rendre à V. S. un compte particulier de la conduite du Maj. Stürgeon, du corps royal de l'Etat-major. Il a construit et placé pour nous le pont sur l'Agueda, sans lequel l'entreprise n'aurait pas pu être tentée, et il a ensuite grandement assisté le Lieut.-gén. Graham et moi dans notre reconnaissance de la place, d'après laquelle nous avons formé le plan d'attaque; et enfin il a conduit le 2e bataillon du 5e rég., ainsi que le 2e des chasseurs Portugais à leurs points d'attaque.

L'Adjudant-général et le Député-quartier-maître-général, et les officiers de leurs départements respectifs, m'ont prêté toute l'assistance possible durant ce service, ainsi que ceux de mon état-major particulier; et j'ajoute avec plaisir, que malgré la saison de l'année et le surcroit de difficultés pour approvisionner les troupes, toute l'armée a été bien pourvue durant les dernières opérations, et toutes les branches du service assurées, par les infatigables efforts de M. le Commissaire-général Bisset et des officiers attachés à son département.

Le Maréchal del Campo, Don Carlos d'Espana et Don Julian Sanchez ont observé les mouvemens de l'ennemi au-delà du Tormes, durant les opérations du siége, et je leur ai beaucoup d'obligation, ainsi qu'au peuple des Castilles pour l'assistance que j'ai reçue d'eux. Ce dernier a invariablement montré son horreur pour la tyrannie Française, et son désir de contribuer par tous les moyens en son pouvoir à s'y soustraire.

J'enverrai par la suite à V. S. un état détaillé de ce que nous avons trouvé dans la place; mais je crois qu'il y a 153 pieces d'artillerie, y compris le train de grosse artillerie appartenant à l'armée Française, et de grandes quantités de munitions et effets. Nous avons comme prisonniers, le Général Barrie, Gouverneur, environ 78 officiers et 1700 hommes.

J'envoie ma dépêche par mon Aide-de-camp, l'hon. Maj. Gordon, qui donnera à V. S. tous les détails ultérieurs qu'elle pourra requérir, et je demande la permission de le recommander à votre protection.

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) WELLINGTON.

Je joins ici un état des prisonniers et de l'artillerie qui ont été pris en cette occasion. Je n'ai pas encore pu recueillir les rapports des tués et blessés, c'est pourquoi j'envoie la liste de ceux qui l'ont été, d'après les informations les plus récentes que

j'aie pu recueillir, et j'enverrai les rapports à V. S. aussitôt qu'il me sera possible.

Etat des tués et blessés du 15 *au* 19 *Janvier.*

Perte des Anglais.—1 sergent, 25 soldats, tués; 4 capitaines, 5 lieutenants, 3 sergents, 133 soldats, blessés.

Perte des Portugais.—1 sergent, 15 soldats, tués; 2 lieutenants, 77 soldats, blessés.

PARLEMENT BRITANNIQUE.

Vote de Remercîments pour la Prise de Ciudad-Rodrigo.

Discours de *M. Perceval* à la Chambre des Communes, le 10 Février.

Le Chancelier de l'Echiquier.—En conséquence de ce que j'ai annoncé il y a quelques jours, je viens appeler l'attention de la Chambre sur un sujet qui la mérite éminemment, je veux parler de la prise de Ciudad-Rodrigo, et de la bravoure que Lord Wellington et les troupes qu'il commande ont déployée lors de l'attaque de cette importante forteresse. Quoiqu'il soit difficile de décider ce qui fait le plus d'honneur aux armes britanniques, ou de la profonde habileté, de l'adresse et du jugement du commandant en chef, ou de l'énergie, de la bravoure et de l'ardeur des soldats; je suis cependant persuadé que chacun conviendra unanimement que ces deux circonstances réunies répandent sur les lauriers des troupes alliées, un éclat qui leur donne des droits à la haute marque de distinction qu'elles ont déjà reçue plusieurs fois du Parlement. Je crois qu'il est rare, (je n'en connais qu'un exemple) que des entreprises de ce genre attirent l'attention particulière de la Chambre, mais j'espere qu'elle sentira que cet exploit est accompagné de circonstances qui justifient le vote de remercîments, fût-ce même la seule occasion de cette nature où il ait été accordé. Je vais rappeler sommairement à la Chambre les faits qui ont rempli cette courte mais brillante période de la guerre. Le 8 Janvier, Lord Wellington investit complettement la place. Depuis le moment où les Français avaient été maîtres

de la forteresse, ils avaient entr'autres construit plusieurs redoutes sur la montagne de St. Francisco et l'avaient liée à la place, en fortifiant de palissades plusieurs couvents intermédiaires. Cette circonstance rendait les approches de la ville extrêmement difficiles, mais Lord Wellington commença ses opérations par une attaque heureuse contre St. Francisco, qui fut promptement enlevé par un corps commandé par le lieutenant colonel Colburne. La premiere parallele se trouvant par là commencée, ce poste fut converti en redoute. Du 9 au 13 Janvier les opérations continuerent, et dans la nuit du 13, le couvent de Santa Cruz, qui communiquait avec la forteresse, fut enlevé par le général Graham, ce qui mit à couvert la droite de l'armée alliée. Le 14, le couvent de St. Francisco, fut pris par le lieutenant-col. Colburne et les troupes Anglaises entrerent dans les fauxbourgs. Du 15 au 19, les attaques continuerent et la seconde parallele fut complétée. Pendant cet intervalle, nos batteries ayant continuellement joué, avaient ouvert dans les murs deux brèches que le commandant en chef jugea praticables, quoiqu'on n'eût pas encore fait autour de la place de ces approches régulieres, qui préparent ordinairement une tentative aussi hasardeuse. Lord Wellington et ses généraux crurent qu'il fallait livrer l'assaut, et en fêterent qu'il aurait lieu le 19 Janvier, à l'entrée de la nuit. Cette attaque se fit sur cinq colonnes; les deux colonnes de droite étaient conduites par le lieut.-col. O'Toole et le major Ridge; la 3e. était formée de la division du major-général Mackinnon; la quatrieme sous les ordres du général Crawfurd, devait faire une attaque par la brêche de la gauche; enfin, la brigade du général Pack formait le cinquieme. Toutes ces opérations réussirent, et une entr'autres, surpassa même ce qu'on en attendait; le général Pack ayant converti en une attaque réelle la fausse attaque dont il était chargé, et fait prisonnier tout ce qui tentait de lui résister. Ainsi dans moins d'une demi-heure l'armée Anglaise, avec une intrépidité rare, s'était frayé un passage dans l'intérieur de la place, et avait forcé l'ennemi à se rendre, malgré une vigoureuse résistance. Malheureusement pour le pays, mais plus malheureusement encore pour l'armée, le général Mackinnon en conduisant les forces qui étaient sous ses ordres, fut tué par l'explosion fortuite d'un magasin dont il approchait, et je suis certain que la Chambre pensera avec moi que cette perte doit être suivie de marques de respect, d'affection, et de reconnaissance

qui sont bien dues à un officier si brave sur le champ de bataille, si aimable et si vertueux dans la vie privée. Je proposerai en conséquence qu'on érige un monument à sa mémoire. Toutes ces opérations ont un mérite particulier qui les distingue, surtout si on les compare à une autre attaque faite contre la même place. Lorsque Lord Wellington a investi Ciudad Rodrigo, cette forteresse avait reçu de l'habileté des ingénieurs Français, tous les moyens de défense dont elle était susceptible ; attaquée le 8 Janvier, elle fut enlevée le 19, c'est-à-dire en 12 jours. Examinons ce que dans la même occasion a fait l'armée Française, quoique pourvue des moyens d'attaque les plus étendus et beaucoup plus nombreuse que l'armée alliée. Il est vrai que lors de l'attaque faite par celle-ci la garnison était moins forte, mais aussi elle était mieux disciplinée, et surtout elle était secondée par des ingénieurs habiles. Massena arrivé devant la place le 11 Juin 1810, ne put ouvrir son feu contre elle que le 24, et n'y entra que le 10 Juillet, n'ayant ainsi complétté que dans trente jours, ce que les Anglais ont effectué en douze.

Le Chancelier de l'Echiquier termina par demander que la Chambre votât des remercîments à Lord Wellington, pour l'habileté, la décision, les efforts infatigables et le jugement profond qu'il a déployés dans le siége de Ciudad Rodrigo, et au moyen desquels cette forteresse a été enlevée à l'ennemi dans un espace de douze jours.

Les mêmes remercîments ont été votés à tous les les généraux, officiers et soldats de l'armée alliée.

La Chambre des Pairs vota les mêmes remercîments sur la motion du Comte de Liverpool.

PRISE DE VALENCE.

NOUVELLES OFFICIELLES DES ARMÉES IMPÉRIALES EN ESPAGNE.

Rapport du Maréchal Suchet, à S. A. le Prince de Neufchâtel et de Wagram, Major-Général.

Au quartier-général de Valence,
le 12 Janvier 1812.

Monseigneur,

Je prie Votre Altesse Sérénissime d'annoncer à S. M. l'Empereur, que ses ordres sont exécutés ; Valence est soumise à ses armes.

Les mouvements rapides du 26 Décembre ont forcé l'ennemi à se retirer dans ses lignes fortifiées; la poursuite jusqu'à Saint-Philippe, des troupes échappées de Valence, a ôté à Blake tout espoir d'être secouru; l'investissement a été achevé avec persévérance. L'armée, avide de gloire, cherchait les dangers, et a repoussé trois sorties avec une haute valeur.

La hardiesse des travaux du génie, qui, dans la nuit du 1er au 2 Janvier, a ouvert la tranchée à 70 et 80 toises des ouvrages de l'ennemi, et qui, en quatre jours et quatre nuits, a porté ses sappes jusqu'à quinze toises du fossé; les efforts surprenants de l'artillerie, qui a élevé ses batteries à soixante toises, et qui est parvenue à les armer, malgré des pluies et des chemins affreux; la constance de l'infanterie à partager tous ces travaux, ont entraîné l'abandon des lignes ennemies armées de 81 pieces de canon.

Ces lignes ont six mille toises de développement; Valence a dépensé douze millions de réaux pour les élever, et employé des milliers de bras pendant deux ans.

J'avais fait commencer le bombardement le 5; j'ai offert une capitulation le 6, qui a été rejetée; j'ai fait redoubler le feu, et, en trois jours et trois nuits, 2700 bombes, sont tombées dans la ville, ont causé des explosions et plusieurs vastes incendies; l'artillerie, par une louable émulation, était parvenue à élever deux batteries de dix pieces de 24 chacune, prêtes à faire brêche sur la derniere enceinte. Le génie, avec son activité ordinaire, était arrivé à se loger dans les dernieres maisons des faubourgs, et à attacher le mineur sous deux portes principales de la ville, lorsque le général en chef Blake, craignant les suites terribles et prochaines d'un assaut, a accepté la capitulation suivante, qui met au pouvoir de l'Empereur la ville de Valence, 374 bouches à feu, 113 milliers de poudre, 3 millions de cartouches, 16,131 prisonniers de ligne, suivant l'état ci-joint, remis par le général chef d'état-major espagnol, et 1950 malades aux hôpitaux de Valence et de Valdigna; 1800 chevaux de cavalerie et d'artillerie, 21 drapeaux, 893 officiers, 22 généraux ou brigadiers, parmi lesquels Zayas et Lardizabal, commandant les divisions expéditionnaires; Miranda, Marco del Polle, commandant l'armée de Valence; Sea, commandant la cavalerie; le marquis de Rocca; etc.; quatre lieutenants-généraux, six maréchaux-de-camp, et une grande quantité de colonels; le général en chef O'Donnel et le capitaine-général Blake.

Dans cette occasion, les insurgés font une perte irréparable; ils perdent 50 bons officiers d'artillerie, sortant de l'école de Ségovie; 383 mineurs et sapeurs, et 1400 vieux artilleurs, parmi lesquels quatre belles compagnies d'artillerie à cheval, servant trente pieces de bataille attelées. Le désarmement des milices se poursuit, et sera bientôt achevé.

Votre Altesse Sérénissime s'apercevra par la lecture de l'article 4 de la capitulation, que j'ai saisi l'occasion de remplir les volontés bienfaisantes de l'Empereur, en obtenant la très-prochaine rentrée à l'armée de deux mille Français ou alliés prisonniers, et l'espérance d'un échange plus considérable encore.

Les généraux d'artillerie et du génie Valée et Rogniat ont dirigé leurs armes avec leur talent accoutumé.

Le général comte Reille, à la tête de son corps, a déployé la plus grande activité; les généraux Palombini et Severoli, le plus entier dévouement.

Les généraux Harispe, Hubert, Musnier et Saint-Cyr-Hugues, chef d'état-major, ont servi avec le zele soutenu qui n'a cessé de les animer depuis leur entrée en Espagne.

J'aurai l'honneur d'adresser très-prochainement à Votre Altesse Sérénissime l'état des grâces que je sollicite des bontés de l'Empereur, pour son armée ; j'ose vous prier, Monseigneur, de les soumettre à Sa Majesté.

Je suis avec respect, &c. &c.

Le Maréchal d'Empire commandant en chef l'armée d'Arragon.

SUCHET.

Capitulation conclue entre M. le Maréchal d'Empire Comte Suchet, Commandant en Chef l'Armée Impériale d'Arragon.

Et S. Exc. le Général en Chef Blake, Commandant les 2e et 3e Armées Espagnoles, pour l'Occupation de la Ville de Valence.

Art. 1er. La ville de Valence sera livrée à l'armée impériale; la religion sera respectée; les habitants et les propriétés seront protégés.

2. Il ne sera fait aucune recherche pour le passé contre ceux qui auraient pris une part active à la guerre ou à la révolution. Il sera permis à ceux qui voudraient sortir, d'ici à 3 mois, de s'en aller avec l'autorisation du commandant militaire, pour transporter ailleurs leurs familles et leurs fortunes.

3. L'armée sortira avec les honneurs de la guerre par la porte Seranos, et déposera les armes au-delà du pont, sur la rive gauche de la Guadalaviar. Les officiers conserveront leur épée ainsi que leurs chevaux et équipages, et les soldats leurs sacs.

4. M. le général en chef Blake offrant de rendre les prisonniers français ou alliés des Français qui se trouvent à Mayorque, Alicante et Carthagene, un pareil nombre de prisonniers espagnols restera dans des places au pouvoir des Français, jusqu'à ce que l'échange puisse être consommé homme pour homme et grade pour grade. Cette disposition sera applicable aux commissaires et autres employés militaires prisonniers des deux côtés.

L'échange se fera successivement et commencera dès l'arrivée des premieres colonnes de prisonniers français.

5. Aujourd'hui 9 Janvier, dès que la capitulation aura été signée, la porte de la Mer et la citadelle seront remises à des compagnies de grenadiers de l'armée impériale commandées par des colonels.

Demain, à 8 heures du matin, la garnison sortira de la place par la porte Seranos tandis que 2000 hommes sortiront par la porte Saint-Vincent, pour se rendre à Alcira.

6. Les officiers en retraite, qui se trouvent en ce moment dans Valence, seront autorisés à y rester s'ils le desirent, et il sera pourvu aux moyens d'assurer leur existence.

7. Les généraux commandant l'artillerie, et le génie, et le commissaire-général de l'armée remettront aux généraux et com-

missaires français, chacun dans sa partie, l'inventaire de tout ce qui dépend de leur service.

Fait à Valence, le 9 Janvier 1812.

Le général de brigade chef de l'état-major de l'armée impériale d'Arragon, SAINT-CYR NUGUES, chargé de pouvoir par M. le maréchal comte Suchet.

El general de divisione, JOSEF DE ZAYAS.

Convengo à la capitulacion,

JOACHIM BLAKE.

Approuvé la présente capitulation,

Le Maréchal d'Empire, Comte SUCHET.

Rapport de M. le Maréchal Comte Suchet à S. A. S. le Prince de Wagram et de Neufchâtel, Major-Général.

Au quartier-général de Valence, le 13 Janvier 1812.

Monseigneur,

Le 10 au matin, l'armée insurgée renfermée dans Valence a défilé devant les aigles françaises; sa marche a duré jusqu'à la nuit.

Le général Blake, chef de l'insurrection, et six de ses aides-de-camp, sont partis sous l'escorte du colonel Pech; je les ai dirigés sur Pau. Le général comte Paunetier est parti avec la première colonne de 7000 prisonniers, par la route de Terruel; une pareille colonne prend la route de Tortose. J'ai fait partir pour Saint-Philippe une colonne de 2000 prisonniers, afin d'échanger tous les prisonniers français qui se trouvent à Majorque et Cadix.

Les milices se désarment avec la plus grande activité, et déjà la tranquillité est rétablie dans cette belle province. J'ai nommé commandant de la ville le général Robert, dont je fais un cas particulier. Le général Harispe, occupe St. Philippe avec sa division, et pousse des partis sur Alicante.

Nous découvrons tous les jours de nouveaux magasins d'armes, et d'habits fournis par les Anglais. Leur soi-disant consul Tupper était le boute-feu de l'insurrection; il n'épargnait ni argent, ni promesses, ni libelles, pour irriter les esprits. Les Espagnols se plaignent vivement d'être sans cesse poussés à des mesures désespérées par les Anglais, et de s'en trouver ensuite abandonnés.

Ce qui est pour moi un objet particulier de bien vive satisfaction, c'est qu'un résultat aussi considérable ne coûte aucunes pertes.

Le maréchal d'Empire, Comte SUCHET.

Etat Approximatif des Principaux Objets d'Artillerie existants dans la Place de Valence à l'Epoque de sa Reddition le 9 Janvier 1812.

Bouches à feu.....	Canons en bronze.	de 24		41
		de 16		4
		de 12		9
		de 8		21
		de 4		54
		de 3		16
	Canons en fer.....	de 24		23
		de 18		11
		de 16		21
		de 12		54
		de 8		80
		de 6		19
		de 4		33
		de 3		4
	Obusiers en bronze...	de 8	pouces	9
		de 6	pouces	17
	Mortiers en bronze..	de 12	pouces	5
		de 10	pouces	1
		de 8	pouces	1
	Pierriers.....			1
Total des bouches à feu.....				374
Projectiles.	Boulets de tous calibres.....			26,000
	Bombes et obus.....			800
Poudre (livres).....				180,000
Cartouches d'infanterie.....				3,000,000
Fusils.....				12,000

Au quartier-général à Benimamet, le 10 Janvier 1812.

Le général de division, commandant en chef l'artillerie de l'armée,

BARON VALEE.

Etat des Généraux et Brigadiers, avec Lettres de service, qui composent l'Etat-Major de l'Armée Espagnole, renfermée dans Valence par suite de l'Affaire du 26, et qui se sont trouvés dans cette place le Jour de la Reddition.

Capitaine-Général de l'Armée.

S. Ex. don Joaq. Blake, général en chef des 2e et 6e armées.

Maréchaux-de-camp.

Don Carlos O'Donnell, 2e commandant-général de la 2e armée et gouverneur de la place de Valence.

Don José Zayas, commandant de la 4e division expéditionnaire de Cadix.
Don José Lardizabal, *idem* de la division d'avant-garde expéditionnaire *idem*.
Don José Miranda, *idem* de la 1ere division de la 2e armée.
Don Franco. Marco del Ponte, sous-inspecteur d'infanterie de la 2e *idem*.
Don Ramon Pirez, chef d'état-major de la 2e *idem*.
Le comte Rouve, à la suite à Valence.

Brigadiers.

Don Manuel Velasco, 2d commandant-général de la place de Valence.
Don Jos.-Cazimir Lavalle, 2e *idem* de la 1ere division de la 2e armée.
Do Joaq. Zes, sous-inspect. de cavalerie *idem*.
Don Ant. Burriel, chef d'état-major du corps expéditionnaire.
Don Venceslas Prieto, sous-inspect. d'inf. du corps expéditionnaire et 2e comm. d'avant-garde.
Don Ramon Polo, 2e comm.-gén. de la 4e division expéditionnaire.
Don Sebastian Lerea, lieutenant du roi à Valence.
Don Franco. Barco, du corps royal d'artillerie.
Don Franco Munoz, colonel du régiment d'infanterie de Murcie.
Don Igne. Balanzat, colonel des volontaires de la patrie.
Don Franco. Detregait, capit. des gardes walons.
Don Franco. Ustavir, *idem*.
El Marques de la Roca, chef d'état-major de la 4e division du corps expéditionnaire.
Don Franco. Arce, comm.-gén. de l'artillerie de la 2e armée.
Don Juan Zaparero, commandant-général du génie.

Murviedro, le 11 Janvier 1812.

(Signé) RAMON PIREZ.

Pour copie conforme,

Le maréchal d'Empire commandant en chef l'armée d'Arragon,

COMTE SUCHET.

Etat des Généraux retirés, qui se trouvent dans Valence.

Lieutenants-Généraux.

Le duc de Castro Pigriano.
Don Salvador Perellos.
Don Pedro Roça.
Don Franco. Rovira.

Maréchal-de-Camp.

El Condé Almidas de Tolede.

Brigadiers.

Don Pedro Vicente.
El Conde de Penaslote.
El Marques de Cruillas.
Don Henrique Matalinares.

Colonel	11
Lieutenants-colonels	14
Major	1
Capitaines	29
Lieutenants	5
Sous-lieutenants	4

Valence, le 10 Janvier 1812.

(Signé) J. Albi, major de place.

Vu (Signé) Carlos O'Donnell.

Pour copie conforme,

Le maréchal d'Empire commandant en chef l'armée d'Arragon,

Comte Suchet.

Copie et Traduction littérale du Résumé de l'État de situation de l'Armée de Valence.

DESIGNATION des ARMES.	CHEFS.	CAPITAINES.	LIEUTENANTS et SOUS-LIEUT.	AUMONIERS.	CHIRURGIENS.	ARMURIERS.	SERGENS.	TAMBOURS.	CAPORAUX et SOLDATS.	TROMPETTES.	DOMESTIQUES.	TOTAL des PRESENTS.	CHEVAUX. d'Officier.	CHEVAUX. de troupes.	CHEVAUX. de munition.
Infanterie	42	125	447	22	15	6	564	431	12378			13984	202		16
Cavalerie.....	6	21	53				76		763	13	6	858	99	767	
Artillerie.....	10	16	37	1	1		64	23	1365			1452	39	315	396
Mineurs et sapeurs....	9	10	19				18	12	353			383	29		21
Etat-major de la place	12	4	2				5		15			20	29		
Etat-major de l'armée..	14	22	10				6		38			44	89		10
Total général.....	93	198	568	23	16	6	733	466	14912	13	6	16141	487	1082	442

Valence, le 9 janvier. 1812.

(Signé) RAMON PIREZ,

Brigadier chef d'état-major-général.

JOURNAL DU SIEGE DE VALENCE.

Quelques jours après la bataille et la prise de Sagonte, le maréchal Suchet porta l'armée d'Arragon sur la Guadalaviar. On s'empara en même temps et du Grao ou port de Valence et d'une partie du Sérano, faubourg de Valence sur la rive gauche: l'autre partie du faubourg fut disputée pied à pied par l'ennemi, et l'on fut obligé de pénétrer dans les dernieres maisons à la sape ou par la mine. Les Espagnols défendaient avec opiniâtreté le couvent de Sainte-Claire; le capitaine des mineurs, Guillemain, fut chargé d'établir deux fourneaux sous ce couvent. L'explosion produisit une brèche considérable par laquelle nos troupes s'introduisirent, et poursuivirent vivement l'ennemi, qui repassa la riviere.

Les Valenciens avaient coupé deux des cinq ponts qu'ils possédaient sur la Guadalaviar; les trois autres étaient couverts par des têtes de ponts. Le chef de bataillon du génie, Plagniol, fut chargé d'élever une ligne de contrevallation sur la rive gauche, afin de resserrer l'armée ennemie dans ses têtes de ponts et de repousser les sorties avec peu de troupes. Cette contrevallation était formée de trois fortes redoutes ayant 7 pieds d'eau dans leurs fossés, liées entre elles par des abatis, les deux couvents fortifiés des Capucins et de l'Espérance, et des maisons crénelées dans le faubourg. Cette ligne était à une distance de 3 à 400 toises des têtes de ponts. Le village de Campanar, à l'extrémité droite, se trouvant dans un rentrant de la riviere, enveloppé des feux de l'ennemi, n'avait pas pu être compris dans cette ligne défensive, ni être occupé par nos troupes.

Les ennemis tourmentaient beaucoup nos travailleurs dans l'exécution des redoutes, par une grêle de projectiles creux. Nous y perdîmes plusieurs sapeurs et le lieutenant du génie, Lallemant.

Cependant l'ennemi se fortifiait sur la rive droite, pour nous disputer le passage du fleuve. Il avait un retranchement garni de deux batteries, qui s'étendait depuis les ouvrages de la place jusqu'à la mer. Au-dessus de la place, il avait crénelé et fortifié, sur le bord de la riviere, les villages de Mislata, de Quarte et de Manissès, et les avait unis entre eux par des lignes garnies d'artillerie.

Tout cet espace, depuis la mer jusqu'à Manissès, est une plaine basse, couverte d'eau, entrecoupée d'un grand nombre de canaux d'irrigation. Au-dessus de Manissès, le terrain s'éleve et les irrigations cessent jusqu'à Torriente et Cataroja, sur la route de Murcie.

Le général Blake avait placé toute son infanterie depuis la mer jusqu'à Manissès, et il avait jeté toute sa cavalerie au-dessus de Manissès pour couvrir sa gauche.

Le maréchal ayant reçu les renforts qu'il attendait, l'armée se mit en mouvement pour le passage.

Dans la nuit du 25 au 26 Décembre, le capitaine du génie, Dupan, fit construire rapidement, sous le feu des postes ennemis, deux ponts sur chevalets à une lieue de Manissès, au-dessus de toutes les prises d'eau, afin que nos troupes ne se trouvassent pas engagées dans un dédale de canaux. Au jour, trois divisions d'infanterie, et toute la cavalerie passèrent sur ce pont, et firent replier la cavalerie ennemie en se dirigeant sur Torriente, pour venir ensuite déboucher sur la route de Murcie à Cataroja.

Ce mouvement hardi tournait et enveloppait toute la position ennemie, tandis que la division Palombini occupait les Espagnols de front, en passant la riviere entre Quarte et Mislata. Le capitaine du génie, Ordinaire, jeune officier qui donnait les plus grandes espérances, fut tué en construisant un pont sur ce point, sous le feu le plus vif de l'ennemi.

Cependant la gauche de l'ennemi voyant se dessiner notre mouvement sur Torriente, abandonna précipitamment la position de Manissès pour éviter d'être enveloppée, et se retira en désordre sur Cataroja, où notre colonne arriva un peu tard pour s'opposer à son passage. Plusieurs milliers d'Espagnols eurent le temps de s'échapper par la route de Murcie; mais en fuyant et en abandonnant leur artillerie. Tout le reste de l'armée ennemie fut renfermé dans la place.

La division Habert, ayant passé la riviere près de son embouchure et enlevé les retranchements qui s'étendaient sur la rive droite, depuis la place jusqu'à la mer, l'immense investissement de Valence fut complétté le même jour. Les jours suivants, la position des camps fut rapprochée et rectifiée.

On n'avait pu laisser que très-peu de monde sur la rive gauche; les fortifications de notre ligne suppléaient au nombre.

Les Valenciens comptaient beaucoup sur leurs canaux d'irrigation pour couvrir par une inondation les approches de leur place, et pour remplir d'eau les fossés de leur camp retranché; mais on ne leur laissa pas le temps de préparer les moyens de défense. Aussitôt que nos troupes passerent sur la rive droite, le chef de bataillon Pinot, avec une compagnie de sapeurs se porta rapidement à toutes les prises d'eau et rejeta les eaux des canaux dans la riviere.

Les officiers du génie firent construire des redoutes à quatre cents toises de la place, sur les routes de Quarte et de Murcie, et le couvent de Jésus, sur la route de Madrid, fut crénelé et occupé par un bataillon. C'était les seuls points par lesquels l'ennemi pouvait se présenter en force. Partout ailleurs les canaux et les fossés, dont la plaine est entrecoupée, rassuraient sur ses sorties.

La ville de Valence est enveloppée d'un bon mur d'enceinte, presque circulaire, de trente pieds de haut sur dix pieds de large, avec un chemin de rondes au sommet. Les Valenciens avaient ajouté un petit fossé plein d'eau au pied du mur, avec un chemin couvert sur une partie du pourtour. Ils avaient construit un bastion du côté de Rozafa, et de petits ouvrages avec des batteries, pour couvrir les portes.

Mais leur défense était principalement dans leur vaste camp retranché, qui embrassait dans son sein, non-seulement la ville, mais encore les trois faubourgs de la rive droite. Ce camp retranché était fortifié par une ligne continue, avec des crémailleres, des redans ou des bastions d'environ 4,000 toises de développement. Les contr'escarpes avaient partout douze pieds et les escarpes dix-huit à vingt pieds. Les talus étaient assez roides pour ne pas pouvoir être gravis sans échelles.

Cette ligne s'étendait du côté de la mer jusqu'à Olivette, où elle se terminait en pointe assez dégarnie de feux et assez mal appuyée. Ce point était évidemment le plus faible, d'autant plus qu'il pouvait être pris de revers par la rive gauche. Ainsi il devint un point d'attaque; mais comme l'ennemi pouvait faire, pendant le siége même,

des retranchements intérieurs entre la riviere et Rozafa, et qu'il avait même commencé quelques ouvrages pour isoler ce faubourg du reste de la ligne, on se détermina à une seconde attaque sur la pointe de San-Vicente, près la route de Murcie. Cette attaque pouvait prendre de revers et à dos les retranchements intérieurs contre l'attaque d'Olivette. Ce camp retranché était défendu par 20 mille hommes de troupes de ligne, 6 mille miliciens et 100 pieces de canon

Premiere nuit, du 1er. au 2 Janvier 1812 —A peine le brave colonel Henry avait-il commencé à tracer une premiere parallele, à soixante toises de San Vicente, qu'il fut atteint d'un coup mortel. Sa perte a été bien sensible à toute l'armée, dont il était si aimé et si estimé. C'était un des officiers qui avait acquis le plus de connaissances dans la guerre des siéges, cet art de marcher à couvert contre un ennemi couvert, et d'applanir ses fossés et ses remparts, afin de parvenir à le combattre à des conditions égales.

Le chef de bataillon Thiébault, aide-de-camp du général Rogniat, et le chef de bataillon Pinot, remplacerent le colonel Henry avec courage et intelligence. La parallele fut ouverte par treize cents travailleurs, à soixante toises des ouvrages, avec une communication partant de Patreix.

Le chef de bataillon Plagniol ouvrit de son côté une parallele à quatre-vingt-dix toises, devant l'Olivette, avec une communication en arriere.

Au jour, on était partout à couvert, et tous ces travaux furent perfectionnés. L'ennemi faisait un feu vif de son artillerie seulement.

Deuxieme nuit. — La parallele et la communication de San-Vicente furent perfectionnées, et l'on commença une seconde communication sur la droite de la parallele, près de la grande route de Murcie.

La gauche de la parallele d'Olivette avait été fort inquiétée par un poste ennemi établi dans une maison, à cent toises en avant des ouvrages. Le capitaine du génie Boucher attaqua cette maison avec un détachement de voltigeurs, blessa et prit l'officier espagnol, ainsi que plusieurs soldats, et mit le reste en fuite. La parallele fut aussitôt prolongée jusqu'à cette maison qui lui servait de point d'appui.

Le chef de bataillon Plagniol ouvrit une partie de parallele sur la rive gauche, avec une communication, afin de resserrer l'ennemi sur cette rive, et de donner la faculté à l'artillerie d'établir une batterie pour battre de revers le camp retranché près d'Olivette.

Troisieme nuit.—A l'attaque de San-Vicente on prolongea et on acheva la communication de droite par trois zig-zags, et on coupa la route de Murcie, à la sape, pour étendre la parallele sur la droite.

Le temps était très-mauvais ; le terrain était tellement détrempé par la pluie, qu'il avait perdu toute sa solidité ; ce n'était plus que de la boue.

On déboucha de la parallele de l'Olivette sur les capitales des deux petits bastions du front attaqué. Le débouché de gauche formait trois zig-zags d'environ soixante toises de développement, et celui de droite se prolongeait en ligne droite d'environ cinquante-cinq toises.

Quatrieme nuit.—La parallele de San-Vicente, fut prolongée de cent toises sur sa droite, jusqu'à une maison brûlée, qui servit de point d'appui.

On forma deux débouchés sur les saillants de l'ouvrage attaqué. Les ouvriers furent placés sous un feu de mitraille très-vif, et maintenus par la fermeté des capitaines du génie Berthois et Guillemain. On perdit quelques hommes; mais l'on s'approcha jusqu'à trente toises de la contr'escarpe.

Les deux cheminements sur l'Olivette étaient parvenus la nuit précédente à quarante toises de la contr'escarpe. L'ennemi renfermé dans ses ouvrages par une première parallele à quatre-vingt-dix toises, ne pouvait pas faire de sorties, puisqu'il n'avait ni place d'armes ni chemin couvert où il pût se rassembler pour déboucher; ainsi, on jugea inutile d'établir une seconde parallele contre de pareils ouvrages. Les paralleles ne sont, en effet, que des ordres de bataille couverts pour protéger les cheminements et les batteries contre les sorties; et une seule parallele suffisait dans ce cas-ci pour remplir cet objet.

On poursuivit les deux cheminements avec rapidité, malgré un feu vif de mitraille, et l'on parvint à neuf toises de la contr'escarpe.

Au jour l'ennemi effrayé de la rapidité et de la proximité de nos travaux, et craignant d'être enlevé d'assaut derriere des ouvrages en terre, abandonna précipitamment son camp retranché et se réfugia dans la ville, en nous laissant son artillerie et ses munitions.

Nous nous établîmes sur tous les points, dans l'intérieur du camp retranché, et nous fîmes des communications.

Dès-lors, la place était à nous, et l'ennemi ne pouvait pas songer à se défendre sérieusement dans la ville, puisqu'il n'avait rien préparé pour la guerre des maisons, et qu'il n'avait point démoli les maisons des faubourgs de San-Vicente et de Quarte, qui s'avançaient jusqu'à dix ou quinze toises de son mur d'enceinte.

Cinquieme nuit.—L'artillerie commença un bombardement avec huit mortiers établis au couvent des Capucins, sur la rive gauche.

Le chef de bataillon du génie Pinot, fit percer des communications dans l'intérieur des maisons du faubourg de San-Vicente, forma des barricades du côté de la place, et nous arrivâmes promptement à couvert jusqu'aux dernieres maisons, à dix toises de l'enceinte de la ville. Le lieutenant des sapeurs Guillemot, et le capitaine du génie Paolidi, furent blessés dans ce travail.

On s'établit aussi dans quelques maisons du faubourg de Quarte.

Sixieme, septieme et huitieme nuits.—On essaya de déboucher d'une maison du faubourg de San-Vicente, près de la porte de la ville, pour attacher le mineur au mur d'enceinte; mais l'ennemi s'en apperçut, et dirigea du canon sur ce débouché. Nous perdîmes trois mineurs, et cette tentative ne réussit point. Le mur d'enceinte était baigné par l'eau d'un petit fossé qui régnait tout autour, et qui formait un obstacle à l'attachement du mineur.

Alors le mineur se vit forcé de déboucher d'une maison du faubourg, à soixante-six pieds de l'enceinte de la ville, et de former une gallerie souterraine, qui parvint en soixante heures, au-dessous des fondations du mur d'enceinte. On passa sous le fossé de l'enceinte, dont l'eau ne filtra que très-peu dans la gallerie: on put alors commencer à préparer des fourneaux.

L'ennemi défendait la partie gauche du faubourg de Quarte, et surtout le couvent des Ursulines. Le chef de bataillon Michaud, et le capitaine de génie italien Vacani, firent percer successivement toutes les maisons du faubourg par les sapeurs, en délogerent l'ennemi et s'y établirent. On s'empara aussi du couvent des Ursulines; mais

cette opération périlleuse coûta la vie au capitaine du génie Leviston, jeune officier rempli d'ardeur et d'intelligence. L'ennemi battit en brèche le couvent des Ursulines, sans pouvoir nous en chasser.

On se logea aussi dans le couvent des Dominicains, et on communiqua à ce couvent par une tranchée partant du faubourg de Vicente.

Cependant le général Blake négociait pour la reddition de la ville et de son armée, et la capitulation fut signée dans la journée du 9. Nos troupes s'emparèrent le même jour des portes de la ville et du château.

Le lendemain dix-huit mille Espagnols sortirent de la ville et déposèrent les armes, pour se rendre prisonniers en France.

Les travaux de ce siége dont l'issue offre de si grands résultats, ont été conduits et exécutés avec une rapidité qui honore les officiers et les troupes du génie. On a ouvert une première parallele à soixante toises, et en quatre nuits on est parvenu à neuf toises de la contr'escarpe, après avoir fait un développement de deux mille cinq cents toises de tranchée. Les quatre nuits suivantes, on a pris à la sape deux faubourgs et le mineur a pénétré sous les fondements du mur d'enceinte de la ville.

Fait au camp sous Valence, le 11 Janvier 1812.

Le général de division du génie, B. Rogniat.

Rapport sur le service et les opérations de l'artillerie pendant le Siége de Valence, prise par l'Armée d'Arragon, le 9 Janvier 1812.

La prise des forts d'Oropesa et de Sagunte qui avait été une des premières opérations de l'armée pour préparer le siége de Valence, venait d'ouvrir par la route royale une libre communication avec Tortose. Murviedro offrait à quatre lieues de Valence et sous la protection du fort de Sagunte, un point de dépôt où l'équipage de siége pouvait être réuni en sûreté. Des batteries à Benicarlo assuraient la route: rien ne pouvait retarder la mise en mouvement de l'équipage.

Les premiers transports se firent en conséquence le 27 Octobre, aussitôt après la prise de Sagunte: ils continuerent avec la plus grande activité, et avant le 1er Janvier soixante bouches à feu de siége, dont trente-six pieces de canon et vingt-quatre mortiers et obusiers étaient rassemblées à Murviédro avec un approvisionnement de cent coups par pièce et trois millions de cartouches d'infanterie. L'esprit d'ordre et d'économie qui ont constamment guidé les officiers d'artillerie commandant sur la ligne, dans les lieux où étaient établis les relais, parvint à y assurer la subsistance d'un grand nombre de chevaux et de mulets pendant tout le temps que durerent les convois: c'était un des obstacles les plus difficiles à vaincre.

M. le Maréchal ayant fixé au 26 Décembre l'époque de l'investissement de Valence, cinquante-six bouches à feu, dont vingt en position aux différents points de passage du Guadalquavir, et trente-six réparties dans les divisions, appuyerent les mouvements de l'armée, et contribuerent au succès d'une opération qui en rejettant l'ennemi dans la place, en rendait la conquête plus importante.

Des ponts de chevalets avaient été préparés par le génie pour le passage de l'infanterie ; un pont de bateaux fut jeté pendant la nuit du 25 au 26 et avec une extrême rapidité, pour le passage de la cavalerie et de l'artillerie. Le chef de bataillon Cappelle, commandant l'artillerie de la division Habert, qui avait à effectuer un passage de vive force entre le Grao et le Lazareth, le capitaine Herlaux commandant la compagnie d'artillerie à cheval, employée à la division Harispe, qui formait l'avant-garde, et le capitaine Adam, commandant la deuxieme compagnie de pontonniers, se distiguerent par leur zele, leur dévouement et leur courage

Le 29 l'ouverture de la tranchée fut décidée pour le 1er Janvier. Tout l'équipage était encore à Murviedro, d'où il n'avait pu sortir avant l'investissement, et l'artillerie n'avait pas un instant à perdre pour être en mesure.

La tranchée fut ouverte sur les deux saillants de l'Olivetto et de San-Vicente, à quatre-vingts toises environ des ouvrages. L'artillerie détermina aussitôt l'emplacement de huit batteries, et on s'occupa d'abord de celle dite des Capucins, établie en avant du couvent de ce nom, dans le faubourg de Séranos, Elle fut composée de huit mortiers de douze pouces, ayant pour objet de bombarder la ville. Le 3 au soir, elle fut prête à faire feu, secondée par deux mortiers de huit pouces et deux obusiers de six pouces, placés dans la redoute No. 3.

La batterie No. 1, à l'attaque de l'Olivetto, M. le chef de bataillon Cappelle commandant l'artillerie, fut placée en avant de la parallele, et composée de 4 pieces de 24, et deux obusiers de huit pouces. Elle eut pour objet de battre la face droit des deux redans, qui forment le saillant de l'ouvrage, et d'enfiler la longue ligne à cremailliere qui enveloppe le village de Rozafa.

Celle No. 2, composée de trois pieces de 16 et un obusier de six pouces, fut placée en avant de la parallele, à gauche du No. 1, ayant pour objet de battre la face gauche des mêmes ouvrages.

Une autre batterie, No. 7, placée sur la rive gauche de la Guadalquaviar, à hauteur de la redoute No. 3, composée de deux mortiers de huit pouces et un obusier de six pouces, devait aider l'attaque de l'Olivetto en jettant des bombes dans le village de Rozafa et dans le camp qui y était appuyé. Ces trois batteries furent en état de faire feu le 5 au matin.

La batterie No 5, à l'attaque de San-Vicente, M. le colonel Raffron commandant l'artillerie, fut placée à l'extrême droite de la parallele, et composée de quatre pieces de 25, ayant pour objet de contre-battre la face droite du bastion à gauche de la route de Madrid.

Celle No. 4, composée de six pieces de 24, et placée en arriere de la parallele, devant battre la face gauche du bastion, formant le saillant de San-Vicente. Ces deux batteries ne purent être commencées que la nuit du 4 au 5, après que le génie eut coupé la route.

Celle No. 5, composée de trois pieces de 24 et deux mortiers de 10 pouces et placée en arriere de la parallele, devait battre une des branches de la crémaillere qui flanque le bastion du saillant San-Vicente et jetter des bombes sur le couvent et sur les bâtiments en arriere où l'ennemi avait des établissements.

Celle No. 6, placée en arriere de la parallele et composée de quatre pieces de 24 et deux obusiers de 8 pouces, devait battre la face droite du bastion du saillant de San-Vicente et enfiler la longue ligne entre ce bastion et Rozafa.

Le 5 au matin, l'ennemi évacua les lignes en y abandonnant quatre-vingt-une bouches à feu et se renferma dans le corps de place. Aussitôt commença le bombardement, qui, jusqu'alors, avait été suspendu, et qui continua jour et nuit jusqu'à la fin du siége, à raison de mille bombes et obus par vingt-quatre heures.

Le 6, de nouvelles batteries furent commencées contre le corps de la place. Celle No. 8, en avant du village de Rozafa fut composée de deux mortiers de douze pouces, deux obusiers de huit pouces et deux de six pouces: elle avait pour objet de croiser son feu avec celui de la batterie des Capucins, et de se joindre au bombardement: elle tira le 7 au soir.

Celle No 9, composée de deux mortiers de dix pouces et deux obusiers de huit pouces, placée à la droite du faubourg de San-Vicente, avait pour objet de jeter des bombes sur la partie de la ville où devait se faire la brèche; elle fut prête à faire feu le 8 au soir.

Celle No. 10, composée de dix pieces de 24 et placée à moins de quatre-vingts toises de la place, devait faire brèche à la courtine à droite de la porte San-Vicente.

Celle No. 11, composée de neuf pieces de 24 et placée à huit cents toises à gauche de la batterie No. 10, devait de même faire brèche à la courtine à gauche de la porte de Quarte.

Celle No 12, composée de quatre obusiers de six pouces et placée sur la rive gauche de la Guadalaviar, prenait d'écharpe la courtine entre le bastion Catharina et la porte de Quarte, et croisait ses feux avec ceux des batteries de Rozafa et des Capucins. En deux jours et deux nuits ces batteries avaient été mises en état d'être armées.

Dès le 8 au soir, l'ennemi voyant s'accroitre dans une progression effrayante les horreurs du bombardement, voyant s'élever des batteries de brèche, qui, en peu d'heures, devaient ouvrir dans plusieurs endroits la derniere enceinte de la ville et conduire à un assaut général, il demanda qu'on fit cesser le feu et entra en négociation. Le 9 au soir la capitulation fut signée, et l'Empereur fut en possession d'une des villes les plus considérables de l'Espagne, de 374 bouches à feu, 3 millions de cartouches d'infanterie, et 200 milliers de poudre, etc.

Construire des batteries dans un terrein inondé par des pluies continuelles, y conduire les pieces et leur approvisionnement à travers les chemins les plus affreux et presqu'impraticables, fut un prodige que le dévouement absolu des troupes d'artillerie et leur constance habituelle dans les travaux les plus pénibles pouvaient seuls rendre possible. Les canonniers et les soldats du train rivalisaient d'ardeur et faisaient les plus dignes efforts pour appeler de nouveau sur le résultat de leurs travaux l'attention bienveillante de S. M. Je dois les plus grands éloges à l'activité et au zele des officiers d'artillerie, et particulierement aux commandants d'attaque, aux officiers d'état-major, et au capitaine Arnoult, commandant le 12e bataillon bis du train d'artillerie.

Au quartier-général à Benimamet, le 10 Janvier 1812. VALLEE.

Décrets Impériaux.

Au palais des Tuileries, le 24 Janvier 1812.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc., etc.,

Voulant récompenser les services rendus par les officiers-généraux, officiers et soldats de notre armée d'Arragon,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Des biens situés dans la province de Valence, jusqu'à la valeur d'un capital de 200,000,000, seront réunis à notre domaine extraordinaire.

2. L'intendant-général de notre domaine extraordinaire, en fera prendre de suite possession, et les réunira aux autres biens de notre domaine extraordinaire d'Espagne.

3. Notre cousin le prince de Neufchâtel, major-général, remettra à l'intendant-général de notre domaine extraordinaire, l'état des généraux, officiers et soldats de nos armées d'Espagne et notamment de notre armée d'Arragon, qui se sont distingués, afin que nous puissions leur donner des marques de notre satisfaction et de notre munificence impériale.

4. Nos ministres, notre major-général et l'intendant-général de notre domaine extraordinaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

(Signé) Napoleon.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'état,

(Signé) Comte Daru.

Au palais des Tuileries, le 24 Janvier 1812.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc., etc., etc.

Nous avons nommé et nommons le maréchal comte Suchet, duc d'Albufera,

Il jouira des titres, prérogatives et domaines attachés audit duché, conformément aux lettres patentes qui seront rédigées en notre Conseil du sceau, et scellées par notre cousin le prince archi-chancelier de l'Empire.

(Signé) Napoleon.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'état,

(Signé) le comte Daru.

Au palais des Tuileries, le 24 Janvier 1812.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc., etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1er. L'étang, la pêcherie et tout ce qui dépend du domaine d'Albufera sont donnés en toute propriété au maréchal Suchet pour faire partie de la dotation du duché d'Albufera que nous lui avons conféré par notre décret de ce jour.

2. Lesdits biens seront possédés par lui, comme fiefs de notre couronne; en conséquence, aucune portion de ces biens ne pourra être aliénée ou échangée sans notre autorisation spéciale, et dans les formes prescrites par nos statuts et par le titre IV de nos lettres patentes du 1er Mars 1801, tant pour l'aliénation que pour le remploi du prix des biens aliénés.

3. La jouissance desdits biens courra du 1er Janvier 1812.

4. Lesdits biens, dans le cas de l'extinction de la descendance masculine et légitime, seront réversibles à notre couronne.

5. Le présent décret sera adressé, conformément à l'article 28 du titre II, section 1ere de nos lettres patentes du 1er Mars 1808, à notre cousin le prince archi-chancelier de l'Empire, pour l'accomplissement de toutes les conditions prescrites par les statuts constitutifs des fiefs de notre Empire.

Signé) NAPOLEON.

Par l'Empereur,
Le ministre secrétaire d'État,
(Signé) Le comte DARU.

Observations extraites du Times *sur la Prise de Valence.*

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer ici la profonde douleur que nous cause la prise de Valence, et nous ne craignons pas de le dire, la honte que nous avons des circonstances qui ont accompagné cette reddition. Seize mille Espagnols, avec leur général à leur tête, ont mis bas les armes! Il n'y a pas encore eu un coup de filet aussi terrible pour nos alliés depuis le commencement de leurs troubles, et nous avouerons avec franchise, qu'il faut que notre respect pour les Espagnols et notre intérêt pour leur cause soient aussi vifs qu'ils le

sont, pour n'être pas profondément blessés de cette affreuse occurrence. Seize mille hommes passablement organisés, sous les ordres d'un général compétent, et haïssant sincerement les Français, n'auraient jamais dû mettre bas les armes devant une armée deux fois plus nombreuse ; il y a donc lieu à blâmer fortement quelque parti. Blake a toujours été un général malheureux ; mais il serait dur de le qualifier de traître ; et même en supposant de la perfidie de sa part, il faudrait qu'il y eût encore eu d'autres causes pour engager un corps d'hommes aussi considérable à se rendre tous prisonniers de guerre avec lui. Dire que son armée était mal organisée, n'est point une exténuation, mais bien une aggravation de sa faute, ou de celle du gouvernement d'Espagne. En effet combien y a-t-il de temps que Lord Wellington déclara que les forces Portugaises disciplinées par les Anglais, étaient égales aux troupes Anglaises en campagne? Et il ne peut pas y avoir de doute que les Espagnols n'eussent pu être de même s'ils l'avaient voulu.

Il y a dans la capitulation un article qui doit causer une surprise prodigieuse : c'est le quatrieme, dans lequel le général Blake négocie un échange de prisonniers, en donnant, contre autant d'Espagnols, des Français qui sont à Majorque, Alicante, etc. Qu'est-ce qu'un article semblable a de commun avec la reddition de Valence? Nous ne trouvons pas mauvais que l'on fasse, de part et d'autre, des échanges des malheureux qui languissent dans les prisons : mais quelles fonctions ministérielles, ou plutôt quelles fonctions suprêmes Blake possede-t-il, qui puissent lui donner le droit d'engager le gouvernement pour un acte qui doit être exécuté tandis qu'il est lui-même prisonnier de guerre? Doit-il continuer d'être Régent pendant le temps qu'il sera dans les mains des Français? Il a rendu à l'ennemi seize mille hommes qu'il commandait ; mais c'est-là le dernier acte

d'autorité et de pouvoir qu'il ait pu exercer sur eux. Si ou lui, ou eux, ou une partie d'entr'eux, doivent être rachetés par un échange, ce doit être l'acte d'autres, ainsi que la relaxation et la remise de Français à leur place. Quel encouragement ne serait-ce pas à la lâcheté si une armée, avant de se rendre, pouvait marchander en totalité ou en partie, pour son échange immédiat ? Si un échange doit avoir lieu, ce à quoi nous ne trouvons pas d'objection, nous nous flattons que tous les bons Espagnols demanderont avec nous ce qu'ont fait de si admirable les troupes qui se sont rendues en masse à Valence, pour leur donner des droits à la préférence sur les héros qui ont défendu Sarragosse et Gérone, et qui ont été enlevés pour traîner une malheureuse existence, en travaillant sur les grands chemins ou en creusant des canaux en France?

Observations du même Journal sur la Prise de Ciudad-Rodrigo.

Nous ne pouvons pas considérer ce succès autrement que comme le plus brillant de tous ceux dont nos armes ont été favorisées pendant tout le cours de la guerre. Il a été obtenu avec une telle rapidité ; il est dans sa nature si clair, si indisputable, si peu susceptible de déductions, de chicanes, que rien n'en peut obscurcir ni atténuer la gloire. L'action a été une de celles qui mettent Anglais et Français face à face, poitrine à poitrine, sur la brêche ; tous les avantages étaient en faveur des derniers, et conséquemment le résultat a fait voir qu'ils ne peuvent pas tenir devant nous ; la victoire nous a laissés libres de tout empêchement, et tout entiers pour de nouvelles opérations ; finalement

il a eu lieu dans un temps où nos cœurs étaient navrés et affaissés sous le poids des nouvelles désastreuses que nous venions de recevoir de l'autre côté de la Péninsule ; conséquemment il semble qu'il ait été destiné à adoucir notre chagrin et à ranimer nos esprits. Si nous ajoutons à la capture de Ciudad Rodrigo la défaite que l'ennemi a essuyée sur la brèche de Tarifa, on voit qu'il n'est guères plus maître de l'Espagne qu'il ne l'était avant la reddition de Valence. Lorsqu'il presse de tout son poids sur un des bassins de la balance, l'autre s'éleve sur-le-champ et fait pencher l'aiguille. Quant au Portugal, à la défense de qui nous sommes plus particulierement intéressés, il y a long-temps que l'objet de Buonaparté a commencé à rétrograder, et l'on peut bien dire qu'il est revenu entierement à son ancien état de nullité. Il faut qu'il y recommence tout. Il n'est même nulle part près de la frontiere, si ce n'est à Badajos, et lorsqu'il a tâché de pénétrer de ce côté, il a déjà été repoussé une fois.

" Ce ne sera qu'une bien faible consolation dans leur malheur pour les parents de ceux qui ont péri dans cette brillante affaire, que d'apprendre qu'il n'a pas péri dans cette occasion beaucoup de braves gens au-delà de leurs amis ; mais il sera bien agréable au public de voir, par les états qui ont été envoyés officiellement, que le pays n'a soutenu qu'une perte légere dans une entreprise aussi hasardeuse que celle d'enlever une place fortifiée à l'assaut. L'armée doit avoir maintenant acquis une nouvelle confiance en elle-même, par une victoire qui a en même-temps démontré sa supériorité sur l'ennemi, et qui lui laisse des moyens non diminués de suivre sa glorieuse carriere. Sur la brèche de Tarifa, les Anglais et les Espagnols réunis ont repoussé une armée française : sur la brèche de Ciudad Rodrigo, les Anglais ont pénétré de vive force, mal-

gré une troupe française considérable. Les inductions qu'on doit tirer de ces deux actions sont trop évidentes pour avoir besoin de les mentionner.

Un autre papier (*le Courier*) fait de son côté les réflexions suivantes sur le même événement.

" La prise de Ciudad Rodrigo est un des plus brillants exploits d'une guerre féconde en exploits. Déjà pourtant on nous dit qu'elle ne doit nous procurer aucun avantage solide, et l'on espere que Lord Wellington voudra bien dans sa dépêche officielle, révéler le motif* de cette capture. Son motif! Nous aurions cru que la prise de cette place portait en elle-même une explication assez claire du motif qui l'a fait tenter. Le motif de Sa Seigneurie en attaquant Ciudad Rodrigo a été que, la place était dans la possession des Français et qu'il a voulu la mettre dans la possession des Anglais, ce qu'il a fait. " Cette place," nous dit-on, " ne sera pour nous d'aucun avantage essentiel." Non, certainement non ; parce que nous la tenons : mais lorsque l'ennemi en était maître, oh! bon Dieu! c'était alors une possession inappréciable, c'était la clé du Portugal ; c'était un point d'où l'ennemi pouvait, avec la plus grande facilité, marcher en Portugal, c'était une place de la plus haute importance." Ainsi s'exprimait Buonaparté, lorsqu'il vomissait les plus atroces injures contre Lord Wellington, lorsqu'il s'exhalait

---

* Expression du *Morning Chronicle* du 4, imprimé avant que la Gazette Extraordinaire de la Cour eût été publiée.

en censures et en sarcasmes sur ce qu'il l'avait laissé prendre sans marcher à son secours. Que dira-t-il maintenant à Marmont, pour avoir agi de la même maniere ? Quoiqu'il en soit, nous laissons à lui et à l'opposition à arranger ce point comme il leur plaira, ne désirant aucunement détourner l'attention publique du spectacle glorieux et agréable que doit lui donner cette nouvelle preuve de la prouesse de nos compatriotes et de leur supériorité décidée sur l'ennemi.

Le général Hill avait eu ordre d'avancer à Castel Branco, afin d'être à portée de Lord Wellington dans le cas d'un engagement général ; mais on suppose que Marmont n'en hasardera pas un dans les circonstances actuelles. L'évacuation totale des Asturies et du royaume de Léon sera probablement la conséquence de la capture de Ciudad Rodrigo. Les chefs de Guerillas Don Carlos d'Espanha et Don Julian Sanchez tenaient l'ennemi en échec du côté de Tormes pendant le siége ; nous pensons que l'ennemi a dû en conséquence se retirer à l'Ouest de Salamanque.

Extrait du Morning-Post.

Plus nous considérons le siége et la prise de Ciudad-Rodrigo, plus il nous paraît complet comme exploit militaire envisagé sous tous ses points de vue. Rien ne peut égaler le jugement et la prudence avec laquelle ce siége a été préparé, si ce n'est l'habileté, la fermeté et la décision avec lesquelles il a été achevé. Jusqu'à l'Opposition, toujours si aveugle sur le mérite et sur les succès de Lord Wellington, commence à sentir et à reconnaître l'éclat et l'importance de ce nouvel exploit.

Mais nous cessons presque, en raison de leur

fréquence, éblouis des brillantes opérations de Lord Wellington. Contemplons maintenant l'éclat plus doux de son caractere d'humanité et de modération qui, au milieu d'un siége, et d'un assaut ne lui permet jamais d'oublier que les habitants étaient nos alliés, que c'était des patriotes espagnols ; considération qui agit si puissammeut sur lui, qu'il ne permit pas qu'il fût tiré une seule bombe sur la ville, quoique cette addition alarmante aux horreurs d'un siége fût une chose à laquelle il était naturel de recourir pour accélérer la reddition de la place. L'Opposition semble embarrassée de deviner quels motifs peuvent avoir engagé Sa Seigneurie à s'embarquer dans une entreprise telle que le siége de Ciudad-Rodrigo. Nous ne tenterons point de dévoiler le mystere de ces doutes innocents et désintéressés. L'épée de Lord Wellington tranchera mieux que nous le nœud de ces difficultés affectées.

Les deux grands événements qui viennent d'avoir lieu, quoiqu'une nature bien dissemblable, ne tendent pas moins cependant à produire le même effet dans leurs conséquences. Si la chûte de Valence, avec ce qui l'a précédé et ce qui l'aura suivi, fournit une leçon affligeante aux Espagnols et à leur gouvernement, nous espérons que la conquête de Ciudad-Rodrigo en donnera une qui les encouragera d'autant, et qu'elle leur fournira des instructions salutaires pour leur conduite à venir. Ils sentiront maintenant l'erreur fatale qu'ils ont commise en s'étant tenus si long-temps cloués à un chef dont le principal, pour ne pas dire le seul mérite à leurs yeux, ou au moins aux yeux du parti gallo-espagnol, était sa jalousie invétérée, sa haine aveugle, ses préjugés outrés contre le nom anglais, aversion qui le poussait à agir en opposition aux désirs et aux conseils que le Marquis de Wellesley et Lord Wellington lui soumirent respectueusement. Ils

ne cesserent jamais d'insister sur la prudence qu'il y aurait pour les Espagnols à éviter des batailles rangées, mais Blake s'était fait une regle de conduite fondée sur l'esprit de contradiction. Après la bataille d'Albuera, Lord Wellington le pria de marcher sur Séville, opération qui était alors sans danger, et par laquelle on aurait pu détruire d'un seul coup les magasins de l'ennemi dans le midi de l'Espagne, et sauver cette partie du royaume de la contagion de son affreuse présence; mais Blake refusa de le faire. Encore en dernier lieu, préalablement à la bataille de Sagunte, le commandant anglais avait démontré le risque d'une action dans des circonstances aussi défavorables aux Espagnols ; mais Blake méprisa cet avertissement, et précipita une bataille dont Lord Wellington avait prédit longtemps auparavant que le résultat serait la chute de Valence. Mais enfin Blake est aujourd'hui où pour l'honneur et l'intérêt de son pays, nous aurions désiré qu'il eût été depuis long-temps, et avec lui a disparu cet imbécille, pour ne pas dire traître de gouvernement, qui a si malheureusement engourdi l'énergie du peuple espagnol et obscurci l'éclat de la cause patriotique. Si ce misérable gouvernement, si heureusement défunt, existait encore, nous ne serions pas surpris de l'entendre s'écrier au retour de Blake: " Chantons, célébrons le héros" et de le voir élever ce nouveau Mack aux mêmes honneurs et au même rang que son confrere en héroïsme le général La Pena. . . . . .

Une lettre particuliere du 23, dit (mais nous ne pouvons pas y ajouter foi) que le dernier acte de l'ancienne Régence a été de créer le général Blake, duc de Valence, lui conférant en même temps la Grand-Croix de l'Ordre de Charles III.

Plus nous considérons les circonstances de la reddition de Blake, plus nous ressentons de mécontentement de la conduite de cet officier. Près de

20 mille hommes de troupes disciplinées, la fleur de l'armée Espagnole, formés par quatre années de peine et de travail, sont remis dans les mains de l'ennemi, presque sans frapper un seul coup. Lorsque Morla rendit Madrid, il laissa au moins aux troupes qui y étaient réunies pour sa défense, les moyens d'effectuer leur fuite, et de joindre ailleurs, chacun comme il le put, les drapeaux de son roi et de son pays. Mais Blake, non content de livrer toute son armée à l'ennemi, souscrit à une proposition suggérée à Suchet par Buonaparte, pour l'échange de prisonniers français détenus à Majorque et à Cadix, au nombre de quelques milliers, pour pareil nombre de prisonniers espagnols, homme pour homme, rang pour rang. Nous espérons que cette convention que le général Blake n'était nullement autorisé à faire, ne sera pas ratifiée par le nouveau gouvernement; elle ne peut pas être considérée comme obligatoire pour le pays, qui a tant à se plaindre de lui.

Alicante, le 11 *Janvier.*—Tout est ici confusion et alarme, depuis que les généraux Freyre et Mahi ont été repoussés par la division sous Harispe. On doute s'ils pourront se remettre en campagne, et si la ville pourra tenir. Les provisions sont très-rares, et les négociants se disposent à quitter la ville dès qu'elle aura été régulierement investie; le consul britannique à Valence, Tupper, s'est sauvé dans la nuit du 3.

Le vaisseau de S. M. l'*Eagle* de 74, capitaine Rowley, a pris dans le Golphe Adriatique, la gabarre française la *Coreyra* de 32 canons et de 130 hommes d'équipage. Elle avait à son bord 170 soldats, et des munitions de guerre et de bouche pour Corfou. La frégate l'*Uranie* qui l'escortait, s'est sauvée dans la nuit à Brindisi.

PRISE DE LA FRÉGATE FRANÇAISE LA POMONE.

*Extrait d'une Lettre écrite à bord de la Frégate de S. M. l'*Alceste, *datée de Lissa, le* 12 *Décembre*, 1811.

Nous sommes arrivés ici depuis dix jours avec une frégate et une gabarre française, prises par nous, en compagnie de l'Active et de l'Unité, après une action extrêmement chaude de 2 heures 55 minutes. L'escadre de l'ennemi était composée de deux frégates, la Pauline de 46 et la Pomone de 44 canons, et la gabarre la Persienne, montée de 32. Cette dernière se sépara de l'escadre avant l'action. L'Unité eut ordre de la chasser, et la prit au bout de trois heures de chasse. L'Alceste et l'Active restèrent pour combattre la Pauline et la Pomone. Nous reçûmes beaucoup de dommage au commencement de l'action, en essayant de passer la Pomone à portée de fusil, pour nous mettre bord à bord du commodore français. Nous perdîmes notre petit mât de perroquet et notre grand mât. La Pomone combattit jusqu'à ce qu'elle n'eût pas un seul mât debout. Elle n'amena que quand elle eut 5 pieds d'eau dans sa calle, et pas auparavant.

Le commodore français ne se comporta pas aussi bien, il se tint pendant toute l'action à une distance respectueuse. J'étais dans le premier canot qui aborda la prise, et je la trouvai dans l'état le plus affreux. Les blessés étaient entassés sur les ponts, quelques-uns écrasés sous les mâts, et tous ceux qui étaient envie ivres-morts. Le capitaine français paraît un homme bien élevé. Nous le transportâmes à bord où il remit son épée. L'Active se rend à Malte, où elle amenne les deux prises ; elle est fort endommagée. L'Alceste a eu un officier et sept hommes tués, et douze hommes blessés. L'Active a eu 10 hommes tués et 20 blessés. Le capitaine Gordon a perdu une jambe, et le premier lieutenant un bras, mais l'un et l'autre vont bien. L'Unité a eu un homme blessé.

Le commodore Rowley a pris devant Corfou, un gros transport français, chargé de bled. Nos prises ont à bord environ 150 canons qui étaient destinés à fortifier la côte. Nous attendons encore une nouvelle escadre française dans ces parages.

OFFICIEL.

Bureau des Affaires Etrangeres, le 8 *Février*, 1811.

Son Excellence le duc de l'Infantado a transmis au Marquis de Wellesley, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les affaires étrangeres, une copie d'un décret rendu par les Cortes-Généraux et extraordinaires d'Espagne, le 22 Janvier dernier, qui constitue un conseil de Régence d'Espagne et des Indes, composé de Son Excellence le duc de l'Infantado, le vice-amiral Don Joaquim Mosquera y Figueroa, Don Juan Maria Villavicencio, Don Ignacio Rodriguez de Ribas, et le comte de la Bisbal.

Bureau des Affaires Etrangeres, le 10 *Février*, 1812.

Ce jour, le très-honorable Lord John Thyane, vice-chambellan de Sa Majesté, et le Colonel Disbrow, vice-chambellan de Sa Majesté la Reine, se sont rendus chez Son Excellence M. le duc de l'Infantado, pour lui porter les compliments de Son Altesse Royale le Prince Régent et de Sa Majesté la Reine, à l'occasion de la nomination de Son Excellence un des membres du conseil de Régence d'Espagne et des Indes; ils lui ont été présentés par Robert Chester, écuyer, assistant maître des cérémonies.

Si un changement d'individus dans la composition d'un gouvernement annonce un changement de système, on doit s'attendre que la nouvelle Régence d'Espagne entierement renouvellée, sera loin de suivre la marche de celle qu'elle remplace. S. Ex. M. le duc de l'Infantado, connu par son attachement à la personne de Ferdinand VII et par son dévouement à la cause d'Espagne, qu'il est également capable de servir dans l'armée et dans le conseil, est

à la tête de la Régence. Nous ne doutons pas qu'à son retour à Cadix, il ne communique à ses compatriotes les impressions que son séjour à Londres a dû lui donner en faveur de la nation Anglaise, et de son gouvernement, et qu'il ne leur dise surtout que tous les partis s'accordent à regarder la cause de l'Espagne comme celle de l'Angleterre, qu'ils s'unissent dans leur admiration pour les efforts des Espagnols, et sont également disposés à tout employer pour concourir à leur succès. Il est difficile d'avoir vu cette unanimité sans être touché de la générosité d'une nation qui, loin de regretter les sacrifices qu'elle a déjà faits, ne demande qu'à en faire de nouveaux, et sans être convaincu que le gouvernement britannique se montre dans l'assistance qu'il accorde à l'Espagne, au-dessus des calculs de l'égoïsme et des considérations de l'amour-propre. Le vice-président de la Régence est le comte de Labisbal, (le général H. O'Donnell) qui est avantageusement connu par le bonheur qu'il eût de secourir Gérone, et par plusieurs faits militaires qui prouvent également sa prudence, son énergie et son habileté. Le membre pour l'Espagne est l'amiral Villavicencia, gouverneur de Cadix, qui a constamment repoussé les préventions que les ennemis de l'Espagne et les partisans secrets de la France ont cherché à accréditer contre la politique Anglaise ; et les membres pour l'Amérique sont MM. Rivas et Mosquera.

Un journaliste anglais, en annonçant cette nomination, avait laissé entrevoir qu'il la croyait favorable aux vues de l'Angleterre ; mais cette assertion a été réfutée dans un autre papier, où l'on trouve ordinairement des opinions sur les affaires d'Espagne, qui ont un caractere moins vague que ne l'ont en général les articles de gazettes. Nous n'entrerons pas dans la discussion de cette question délicate ; nous nous bornerons seulement à dire qu'il est à désirer que cette espece de révolution dans les

conseils d'Espagne amene un changement de système et produise une conspiration sincere entre les deux gouvernements. Ce qu'on appelle l'influence anglaise n'ayant pour but que de donner plus d'ensemble et plus d'énergie aux efforts de la nation espagnole, c'est être bien aveuglé par les préventions nationales, ou bien corrompu par les intrigues de l'ennemi, que de chercher à la détruire. Si l'enthousiasme pour la cause espagnole a été senti en Angleterre par toutes les classes et par tous les partis, pourquoi la reconnaissance pour ce qu'a déjà fait le peuple anglais en faveur de cette cause ne réuniraitelle pas de même tous les cœurs et tous les partis en Espagne? cette réciprocité n'est que juste, et si elle existait cordialement, l'Espagne serait bientôt sauvée.

La dispersion de l'armée de Blake et la prise de Valence rendent bien difficiles les circonstances dans lesquelles le nouveau gouvernement prend les rênes de l'état; il sentira sans doute qu'un concert plus intime avec Lord Wellington, des plans communs, une marche convenue, auraient prévenu ces désastres qui ont répandu tant de joie dans le cœur du tyran; et il employera toute son influence pour lier enfin le système de résistance de l'Espagne au système d'action de ses fideles alliés.

L'abondance des matieres contenues dans ce Numéro, nous oblige de renvoyer à notre prochain, plusieurs morceaux qui n'ont pas pu entrer dans celui-ci, soit sur la Sicile, soit sur la Suede et la situation du Nord. La même cause ne nous permet pas de donner aujourd'hui une feuille de prix courants; nous nous bornerons à annoncer qu'il y a eu

une légere dépression dans les denrées coloniales. Les sucres anglais ont baissé depuis le 30 Janvier, d'un shelling du quintal ; le sucre pour exportation de 4 à 5 sh. et le café est tombé de 4 sh. au-dessous des derniers prix que nous avons cottés dans le No. 318. Le coton a monté d'un sol par livre, en raison des dispositions hostiles que manifestent les Etats-Unis d'Amérique.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 100, *New Bond Street.*

De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXX.—*Le* 20 *Février*, 1812.

SPECTACLE DE PARIS.

FEUILLETONS DE GEOFFROY.

THÉATRE DE L'IMPÉRATRICE.

Première Représentation de Conaxa, *ou les* Gendres dupés, *Comédie en trois Actes et en Vers, par M. Etienne.*

Voici un singulier jeu du hasard et de la fortune. Une sorte de fatalité influe donc aussi sur les ouvrages d'esprit comme sur toutes les choses humaines; et Ovide a raison de dire que les livres ont leur destinée:

Et habent sua fata libelli.

Une vieille piece de collége, dont le manuscrit dormait depuis cent ans dans la poussiere, ressuscite tout-à-coup et sort de son tombeau: après un siecle d'oubli, elle paraît au grand jour de l'impression, elle se montre sur la scene, et

une foule immense assiste à l'apparition de ce fantôme. Cette résurrection inopinée met toute la capitale en rumeur. Les passions se sont mêlées de ce miracle : on sait que les passions ont la marche bien active, tout aveugles qu'elles sont, et font quelquefois les opérations les plus étonnantes.

On peut regarder la représentation de Conaxa comme l'instruction d'un grand procès : on vient d'en exposer au public toutes les pieces dans la seule piece de Conaxa ; il est maintenant en état de juger : je vais seulement faire l'office de rapporteur avec toute l'impartialité qu'exige une affaire de cette importance : les passions qui ont suscité le procès me sont étrangeres : je ne considere ni le jésuite auteur de Conaxa, ni l'académicien auteur des Deux Gendres ; je ne vois que les deux ouvrages, la justice et la vérité.

Au premier coup-d'œil on aperçoit une ressemblance assez frappante entre Conaxa et les Deux Gendres : dans l'un et dans l'autre on a substitué à des fils des gendres ingrats ; de part et d'autre il y a un beau-pere qui a donné tout son bien à ses gendres ; deux gendres qui outragent leur bienfaiteur ; un vieux valet attaché au beau-pere, et qu'on maltraite en haine de son maître ; un ami du beau-pere, qui lui offre un asile et lui suggere un moyen de punir ses gendres ; dans les deux pieces les gendres donnent dans le panneau qu'on leur tend, et sont punis de leur ingratitude : voilà la ressemblance ; pour le fond des choses : quant au style, il n'y en a presqu'aucune, et il faut compter pour rien quelques vers assez indifférents par eux-mêmes, et qui, dans les deux pieces, offrent les mêmes expressions et la même tournure.

Voici maintenant la différence. Dans Conaxa, les deux gendres ne sont point distingués par un caractere particulier : seulement le gendre Philidor paraît un peu plus fier, et moins disposé aux bassesses que le gendre Clérophile. Le jésuite n'avait pas besoin dans son plan, de donner à chacun de ses gendres un caractere qu'il n'eût pas eu le temps de développer, et qui n'eût été qu'ébauché ; il lui suffisait, pour son intrigue et pour son dénoûment, de donner à tous les deux, le même caractere d'insolence et de cupidité.

Ce n'est point la crainte de l'opinion qui fait tomber les gendres de Conaxa aux pieds de leur beau-pere, c'est le desir de s'approprier les richesses dont ils le croient encore possesseur : ils sont plus francs, plus grossiers, moins hypocrites que dans la piece moderne. Le beau-pere est

plus vigoureux et plus chaud : il a plus de caractere, et fait éclater plus librement sa colere contre les ingrats. La piece du jésuite est du plus mauvais ton, farcie de plats quolibets, de bas comique et d'expressions triviales. Le valet du beau-pere est un niais qui fatigue à force de parler des coups de bâton qu'il reçoit ou qu'il craint : c'est du vieux comique de collége. On sent partout l'auteur qui n'a pas la plus légere connaissance du monde : à cet égard, elle ne peut entrer en comparaison avec la comédie des Deux Gendres. Ce n'est pas que dans les Deux Gendres même, on ne remarque quelques traits où l'on désirerait plus de noblesse : les fourbes de la piece s'accusent trop souvent l'un l'autre, et s'accablent de mutuels reproches, qui ne conviennent pas à des gens de leur état, et qui n'appartiennent qu'à des coquins du bas étage. Il y a aussi de la petitesse dans les détails domestiques et dans les projets de faste de la femme du gendre, qui se croit ministre ; mais ce sont des taches bien légeres en comparaison des énormes grossieretés qui abondent dans Conaxa.

Je ne veux point examiner si le mode de punition employé par le jésuite vaut mieux que celui dont M. Etienne a fait usage. La crainte de perdre leur considération et leur fortune amene les deux gendres de M. Dupré à la restitution des bienfaits du beau-pere ; les gendres de Conaxa, par l'espoir d'obtenir de nouvelles richesses, le reconnaissent pour maître dans leur maison, et s'engagent à fournir abondamment à toutes ses dépenses. Ce moyen est plus naturel et plus vrai ; celui de M. Etienne est plus noble, plus convenable au caractere qu'il a donné à ses gendres : mais on peut toujours lui reprocher de les avoir fait trop poltrons. Des intrigants et des hypocrites qui ont un parti puissant et un grand nombre de prôneurs, ne doivent pas être terrassés au premier signe du mécontentement d'un vieillard qui n'a pas le sou, assisté d'un autre vieillard étranger dans Paris : il résulte de cette terreur panique que la piece n'a point de nœud, et qu'elle est partagée entre une longue exposition et un long dénouement. Le caractere de l'ami est bien plus théâtral, bien plus plaisant dans la piece de M. Etienne : l'ami de Conaxa est un vain discoureur, et un plat homme, qui demande grâce pour les gendres ingrats.

Il est à remarquer que cette crainte de l'opinion, dont le jésuite n'a pas fait usage pour la punition de ses gendres, est

cependant indiquée dans sa piece. Le gendre Philidor dit à son beau-frere Clérophile :

Clérophile, après tout, quoiqu'il nous soit à charge,
Et que ne l'ayant pas on en soit plus au large,
Il faut pourtant chez nous le faire revenir,
A cause de cent bruits que je veux prévenir :
Car enfin vous savez comment est fait le monde:
On ne peut empêcher qu'on n'en jase et n'en gronde,
La chose peut souffrir des tours fort odieux,
Et l'on est à médire assez ingénieux.

Un des grands défauts de la piece du jésuite, c'est le verbiage : les tirades ne finissent point, l'action languit : le bon homme n'avait étudié le théâtre que dans les livres. Il y a sans doute assez de ressemblance entre Conaxa et les Deux Gendres, pour fonder le soupçon que l'académicien aurait bien pu avoir connaissance de l'œuvre du jésuite, et même la mettre à profit : ce qui me paraît confirmer encore cette conjecture, c'est qu'une scene supprimée après la premiere représentation des Deux Gendres, se trouve dans Conaxa ; c'est celle où les gendres, pour commencer à faire la cour au beau-pere, font faire à son valet Gorinet une espece de réparation des mauvais traitements qu'il a reçus de leurs gens. Mais je n'ai garde de faire un crime à M. Etienne d'avoir connu la piece du jésuite, ni même d'en avoir profité : il a fort embelli ce qu'il peut avoir pris : en volant le jésuite, il l'a tué ; et par ce meurtre, il est devenu son héritier légitime, quoique le Rhadamiste de la tragédie nous dise :

Ah ! doit-on hériter de ceux qu'on assassine ?

Oui, en littérature on en hérite, et ce n'est même que de cette façon-là qu'on peut en hériter. Le jésuite doit être tout fier d'un tel héritier et d'un pareil voleur : et je dirais volontiers à M. Etienne : Hé quoi ! voler un moine, un régent de collége ?

Vous lui fîtes, Seigneur,
En le volant, beaucoup d'honneur.

Plaisanterie à part, voici les réglements du Parnasse sur les larcins que les auteurs peuvent se permettre. Les anciens sont gens bons à voler : ce qu'on dérobe aux Grecs et

aux Latins est déclaré de bonne prise ; et loin de condamner cette sorte de rapine, tous les tribunaux littéraires l'encouragent : un tel butin ne fait qu'honneur à celui qui peut s'en charger. Après les anciens, les étrangers peuvent être pillés impunément : ainsi, les Italiens, les Anglais, les Espagnols, les Allemands, sont à la merci du Français qui essaie de les mettre à contribution : permis à lui d'en tirer tout ce qu'il pourra, sans que personne ait droit d'y trouver à redire. Il est convenu qu'en transportant dans notre langue des beautés étrangeres, un auteur français en acquiert la propriété ; mais il n'en est pas de même des larcins faits par un Français aux auteurs nationaux, soit morts, soit vivants : le pillage des morts est encore toléré : mais il est séverement défendu de voler les vivants. D'après ce code, M. Etienne mériterait plus d'éloge que de blâme, pour avoir rendu à la circulation ce qui pouvait se trouver de bon dans la succession d'un vieux jésuite, qui peut passer pour un ancien, puisqu'il y a près de cent ans qu'il n'est plus au monde.

Un érudit vient de découvrir la premiere source de l'anecdote de Conaxa. Le pere Garasse, jésuite célebre par la grossiere énergie de son style polémique, est le premier qui ait fait connaître cette aventure dans un livre intitulé *Doctrine Curieuse*, pag. 926. Le fait y est rapporté dans le plus grand détail, avec des particularités très-curieuses, et c'est probablement dans ce livre de son confrere Garasse, que le professeur jésuite aura puisé le sujet de sa piece. Comme, dans tout cet article sur Conaxa et les Deux Gendres, il s'agit de rendre à chacun ce qui lui appartient, je dois en conscience déclarer que nous devons la découverte de cette anecdote du pere Garasse, aux recherches de M. Cournand, professeur au collége de France.

De toute cette discussion du fait et du droit, je conclus que le jésuite a plus d'obligation à M. Etienne, que M. Etienne n'en a au jésuite, et que la comédie des Deux Gendres, pour le ton, le style, le dialogue et l'entente du théâtre, est infiniment supérieure à Conaxa.

Je finis par quelques détails historiques sur l'effet de cette représentation : le jésuite, mort depuis un siecle, s'est montré plus fin, plus habile en affaires qu'aucun auteur vivant. A peine peut-on se former une idée de la foule qui se pressait dans ce vaste théâtre de l'Odéon, qui peut-être ne fût jamais aussi plein

On a signalé par des applaudissements particuliers, quelques vers tels que ceux-ci, qu'on a cru reconnaître :

Je me promene :
Si vous le préférez, Monsieur, je vais m'asseoir.

. . . . . .

Si les duels n'étaient pas défendus !

. . . . . .

Consultez-vous parfois, Monsieur, votre almanach ?

. . . . . .

Venez chez moi :
Vous trouverez bon feu, bon lit et bonne table,
Bon visage surtout, compagnie agréable.

Ces trois vers ont obtenu les honneurs du *bis*.

La piece a été jouée avec les costumes du temps, qu'on a fait faire exprès. Le jeu d'Armand a fait passer les coups de bâton dont son rôle est plein. Conaxa a été bien représenté par Dugrand : et son ami Phronime par Chazel. Thénard et Vigneaux ont rempli les rôles des deux gendres. Les applaudissements ont été très-vifs ; il y a eu pour les défauts indulgence pléniere, et le succès a été bien au-delà du mérite de l'ouvrage : c'est un succès de circonstance ; l'Odéon fait bien de profiter de ces premiers moments de curiosité et d'enthousiasme.

THÉATRE-FRANÇAIS.

*Premiere Représentation d'*Annibal, *Tragédie en trois Actes.*

Nous avons quelques tragédies sans femmes : la Mort de César, de Voltaire ; le Philoctete, de La Harpe ; le Marius à Minturnes, de M. Arnaud ; c'est un charme de moins : l'auteur est obligé de réparer la perte de cet avantage par une plus grande énergie de style, par des situations plus fortes et plus théâtrales. François Ier disait qu'une cour sans femmes était un printemps sans roses. Une tragédie sans femmes est d'une sécheresse et d'une austérité qui effarouche des Français. Dans la tragédie nouvelle, il n'y avait point de place pour une femme, et c'est son moindre défaut.

L'auteur paraît être un jeune homme qui a fait de bonnes études, qui ne manque point d'instruction et de littérature ; mais qu'une ardeur indiscrete a jeté, avant le temps, dans la carriere du théâtre, séduit par les trompeuses amorces d'un vain plaisir ; il n'a pas assez long-temps consulté son esprit et ses forces, ainsi que le recommande aux jeunes poëtes le législateur du Parnasse français. Le choix du sujet n'est pas heureux : il a pu flatter un jeune homme, parce qu'il prête à des déclamations. Un vieux général réfugié à la cour d'un roi faible, qui le livre à ses ennemis : il n'y a là ni personnage intéressant, ni action théâtrale : d'un côté, un vieillard qui n'a plus que le souvenir de sa gloire passée, qui se trouve dans l'impuissance d'agir et à la merci d'autrui, est un être passif ; c'est un malheureux que l'on plaint, mais qui n'a pas l'éclat et le mouvement que demande la scene ; de l'autre, on est indigné de l'odieuse bassesse d'un monarque esclave des Romains, qui sacrifie à une crainte servile les devoirs les plus sacrés de l'honneur et de l'hospitalité : c'est un sujet qui convient à l'histoire plus qu'au théâtre ; il n'y a point de tragédie qui puisse valoir le récit que fait Tite-Live de la mort d'Annibal.

C'est un malheur que le héros carthaginois soit dans la nécessité de se louer lui-même, et de déplorer son impuissance actuelle en rappelant sa gloire passée : il exhale sa haine contre les Romains en traits fort énergiques ; mais nous avions déjà au théâtre deux héros qui expriment cette même haine avec encore plus d'énergie et beaucoup plus de moyens de la satisfaire ; ce sont Mithridate et Pharasmane.

Le premier acte est fondé sur un petit artifice théâtral, qui, sans être d'un grand effet, annonce du moins dans l'auteur quelque connaissance de l'art, et quelque ressource d'invention : il suppose Prusias absent, et met à sa place son fils Nicomede qui tient conseil avec deux ministres sur le sort d'Annibal son maître. Le jeune prince étale toute la générosité, toute la noblesse de son caractere déjà tracé avec tant de succès par le pinceau brillant de Corneille. L'auteur a donc ici le double malheur d'être écrasé par Corneille, et dans la peinture de l'héroïsme du fils de Prusias, et dans le fond même de la scene ; car ce conseil, où l'on délibere sur les destins d'Annibal, rappelle trop celui où le roi d'Egypte décide du sort de Pompée. Je fais ces observations, non pour aggraver la cruelle disgrâce de l'auteur, mais pour le consoler et pour l'instruire

lui montrant les difficultés de son entreprise, et les périls dont elle était environnée.

Après avoir brillé au premier acte, Nicomede s'éclipse au second; il est presque anéanti par le brusque retour de Prusias: son rôle devient alors très-ingrat. L'auteur a dû regarder comme un des inconvénients du sujet la nécessité d'introduire sur la scene, d'après Corneille, un roi tel que ce Prusias, déjà frappé de ridicule par ce vers comique:

" Ah! ne me brouillez pas avec la république;"

vers qui peint si bien toute la faiblesse et toute la pusillanimité de ce vieux monarque. L'auteur a essayé d'adoucir l'odieux de la politique de Prusias: il lui a donné quelques remords, quelques bons sentiments; il le fait parler en honnête homme: mais toute cette parade d'honnêteté n'aboutit qu'à s'enfermer dans son appartement avec l'ambassadeur romain, pour y consommer sa trahison et la ruine de son hôte Annibal. Afin de se débarrasser de la criaillerie de Nicomede, il le fait arrêter. Nicomede essaie en vain de soulever les soldats de son pere. Toute cette scene a fort déplu; on n'a pas même respecté les derniers moments d'Annibal qui brave les Romains et leur ambassadeur, parce qu'il a pris du poison; on n'a pas laissé mourir Annibal tranquille, quoiqu'il y ait de beaux traits dans cette derniere scene: mais celles qui l'avaient précédée avaient exaspéré le parterre. Le vide de l'action et le défaut de matiere ont forcé l'auteur à une répétition continuelle des mêmes idées et des mêmes sentiments déjà exposés dans le premier acte.

Quoique cet essai ne méritât pas par lui-même un accueil favorable, il me semble que la jeunesse de l'auteur demandait plus d'indulgence: on l'a traité comme un auteur déjà exercé et endurci aux revers. Plusieurs belles tirades, un assez grand nombre de vers heureux et bien frappés sollicitaient quelques encouragements. Quand ce jeune homme aura muri son talent par la réflexion et l'étude des bons modeles, il pourra obtenir des succès; et son ouvrage, même tel qu'il est, fait honneur à un auteur de son âge, et donne des espérances assez bien fondées.

Lafond s'est distingué, dans le premier acte, par un débit noble, sage et plein d'intérêt. Quoi qu'il ait fort bien joué dans le reste de la piece, la maniere peu avantageuse

dont il y est placé, n'a pas permis à son talent de jeter le même éclat. Annibal me paraît avoir trop fait ronfler les vers à sa louange, et son débit a été froid et monotone.

Ce sujet d'Annibal, qui ne vaut rien, a été traité par plusieurs auteurs: il y a un Annibal de Scudéry, un autre de Desprades, un troisieme de Riperoux; le plus distingué est l'Annibal de Thomas Corneille. Mais le cinquieme auteur est le plus singulier de tous; c'est Marivaux. Qui l'eût dit, que l'auteur de tant de comédies précieuses et maniérées débuterait dans la carriere dramatique par une tragédie du genre le plus mâle et le plus sévere? Qui l'eût cru, que le joli et spirituel inventeur de tant de surprises de l'amour, si ingénieusement tournées et retournées, le peintre aimable d'Araminte, de Silvia, de tant de femmes délicates et sensibles, essaierait son pinceau et ses couleurs par le portrait d'un vieux général africain, du fier et terrible Annibal? Je voudrais bien savoir si les journaux du temps décidérent, d'après cet essai, que l'auteur annonçait du goût et du talent pour la tragédie. Marivaux, en homme d'esprit, s'en tint à son Annibal, et ne tarda pas à sentir sa vocation pour la comédie qui peint, non les mœurs ni les caracteres des hommes, mais les caprices et les bizarreries des femmes qu'Amour commence à lutiner.

Il y a une femme dans l'Annibal de Marivaux; il était trop galant pour y manquer: cette femme est la fille de Prusias, et s'appelle Laodice. La fille a plus de caractere que le pere, c'est une espece d'héroïne d'abord destinée à épouser le vieux Annibal: elle s'était soumise à son sort: la gloire et les lauriers avaient caché à ses yeux les rides de son époux. Elle éprouve ensuite une surprise de l'amour pour Flaminius, l'ambassadeur romain, homme des plus ennuyeux partout où il se montre; mais elle étouffe bientôt ce honteux amour, indignée du barbare emploi d'inquisiteur dont son amant s'est chargé. Flaminius, tout en exerçant sa charge avec le zele réquis, fait le doucereux et le galant, et même le roué. La piece est languissante et froide; il y trois confidents et une confidente. Le caractere d'Annibal est d'une noble simplicité. Le dialogue n'offre point de déclamation de jeune homme; au défaut du génie, il y a du sens. Annibal, à qui Prusias a promis la main de sa fille, n'est pas plus amoureux que le visir Acomat, à qui l'on a promis Atalide.

OPÉRA-COMIQUE IMPÉRIAL.

*Premiere Représentation de l'*Homme sans Façon, *Comédie Lyrique en trois Actes.*

Avant d'en venir à l'Homme sans façon, disons un mot de la petite piece de Rose et Colas, qui a précédé la piece nouvelle, et que les comédiens ont joué beaucoup trop *sans façon*. Ils devraient cependant respecter les premiers chefs-d'œuvre qui ont établi la vogue et commencé la fortune de leur théâtre. Ces anciennes pieces valent beaucoup mieux, sous tous les rapports, que les insipides nouveautés qu'ils nous donnent, et qu'ils font passer, grâce au mauvais goût des spectateurs et au peu de connaissances qu'ils ont des bons ouvrages de ce théâtre. Le public a marqué son indignation de voir ainsi défigurer et massacrer une pastorale pleine de grâces, une musique délicieuse: il ne l'a pas encore marqué d'une maniere assez énergique; et nous verrons encore, à la premiere occasion, quelqu'un des anciens chefs-d'œuvre prostitué au mépris et à la risée. Il faudrait défendre aux acteurs de l'Opéra-Comique de jouer les anciens ouvrages, à moins qu'ils n'y employent les meilleurs sujets; et pour cela les meilleurs sont à peine assez bons. Quelques-uns même de ces anciens chefs-d'œuvre, et spécialement Rose et Colas, ne peuvent plus être joués passablement. Il n'y a pas, dans toute la troupe de l'Opéra-Comique, un acteur capable de jouer Colas, et je ne sais s'il y a une actrice en état de jouer Rose. Ce qu'il y a de plus difficile, c'est de chanter: les acteurs d'aujourd'hui ne comprennent rien à cette musique; ils ne savent pas y mettre l'accent; ils chantent cette musique-là comme les femmes lisent le latin, sans entendre ce qu'ils disent; ils changent le mouvement des airs: celui de *C'est ici que Rose respire* a été sensiblement accéléré: tant mieux; le supplice d'entendre écorcher un si bel air est plus tôt fini. Que l'Opéra-Comique cesse donc de faire déshonorer par ses pensionnaires les anciens monuments de sa gloire, et qu'il fasse jouer, avant les pieces nouvelles, quelqu'un de ces colifichets modernes dont son théâtre est encombré.

Venons à l'Homme sans façon: cet homme est une espece de fou, qui a quelque ressemblance avec le Dor-

lange des Châteaux en Espagne. On entend ordinairement par un homme sans façon, un homme simple, tout uni et tout rond; un homme qui, dans le ton et dans les manieres, est naturel et franc, ennemi de toute recherche et de toute affectation. L'homme sans façon de la comédie nouvelle n'est point du tout cela: c'est un extravagant qui ne connaît ni convenance, ni bienséance, ni décence, ni égards, ni politesse, ni délicatesse; qui s'établit chez les gens qu'il connaît à peine; y vit à discrétion, sans s'apercevoir qu'il gêne, qu'il excede, et sans pouvoir être rebuté par le plus mauvais accueil: Dieu préserve tout propriétaire de château de la visite d'un si terrible hôte!

Il vient fondre comme une bombe chez M. et Mad. Dablainville, couple d'époux paisible et solitaire, au moment où ils s'applaudissaient d'être à l'abri des importuns; il n'a vu qu'une fois dans sa vie ce M. Dablainville, que le hasard lui a fait rencontrer dans une société; et trois ans après cette légere entrevue, il vient à la terre de ce Dablainville, qu'il appelle son cher ami, s'établit dans la maison pour cinq ou six semaines; il y arrive avec un équipage de chasse, une meute, des chevaux, des piqueurs: ses chiens ravagent le potager; ses domestiques bouleversent la maison; il est là comme en pays ennemi. En vain les deux époux, pour se débarrasser d'un fâcheux si redoutable, feignent de partir pour aller passer huit jours à un château voisin. Valincour (c'est le nom du fou) connaît la dame du château; il veut partir avec eux; les époux voyant le mauvais succès de cet expédient, prennent le parti de rester chez eux, et de se résigner.

Si l'homme sans façon a de très-mauvaises façons pour les maîtres, il en a de très-bonnes pour les valets; il répand l'argent à pleines mains; il gagne, par ses libéralités extraordinaires, tous les gens de la maison; il y devient plus maître, et se fait mieux servir que le maître lui-même; son train et sa munificence peuvent faire soupçonner qu'il est riche, quoique tout le reste n'annonce qu'un aventurier. Quel travers aussi honteux que ridicule pour un homme riche, d'aimer mieux vivre chez les autres en parasite impudent, que de recevoir chez soi ses amis et de se faire honneur de sa fortune!

On ne voit encore que les folies et l'effronterie de ce Valincour, sans aucun germe d'action ni d'intrigue; mais on apprend enfin que Valincour est amoureux d'une certaine Eugénie, sœur de M. Dablainville; que cette sœur

ne veut pas l'épouser sans le consentement de son frere, et que l'homme sans façon est venu tout exprès pour demander au frere son consentement : mais quoique ce soit là le motif de son voyage, il n'en est rien dit qu'à la dernier scene.

On voit bientôt arriver cette Eugénie elle-même. Quoiqu'il n'y ait qu'une folle capable d'aimer un pareil fou, Eugénie ne fait point de folie notable : elle babille beaucoup, dit beaucoup de choses inutiles en attendant le dénoûment, qui est le seul instant où elle ait quelque chose à dire et à faire : c'est un pauvre rôle, où il n'y a même rien de brillant à chanter, quoique le rôle soit joué par mademoiselle Regnault, dont on n'a pas su tirer parti.

L'homme sans façon, qui était venu pour chasser, ne chasse point ; ses exploits se bornent au ravage du potager et du parterre, où il ne laisse pas une laitue, ni une fleur. Il serait fort embarrassé de son rôle, dans la maison, après avoir épuisé les folies et les impertinences, si le hasard ne lui faisait rencontrer un paysan et une paysanne qui viennent souhaiter la fête à Mad. Dablainville : ils apportent un gros bouquet et des gâteaux. Eugénie sa sœur a déjà parlé de cette fête, et l'on sait que les époux n'aiment point ces cérémonies, et veulent éviter tout éclat à ce sujet. Valincour croit faire merveille en donnant à Mad. Dablainville la fête la plus brillante et la plus bruyante : il ameute tout le village, compose des couplets pour Madame, qu'il fait apprendre au paysan et à la petite paysanne. Le mari, qui le surprend composant des couplets, devient jaloux sérieusement, il ne songe qu'au moyen de se délivrer d'un pensionnaire incommode ; il lui écrit une lettre qui ressemble fort à un défi ou bien à un congé : mais au moment où il fait lecture de cette lettre, l'artillerie annonce la fête, tout le village se porte en foule sur la scene ; tous chantent en chœur. Le maître et la maîtresse de la maison sont désespérés de ce vacarme et de cette cohue : c'est précisément là le moment que choisit Eugénie pour demander à son frere qu'il consente à son mariage avec l'homme qui le met au désespoir. Le frere consent, pour se débarrasser de cet homme insupportable qui vient de faire enlever une statue de son jardin, de faire abattre un pan du mur, et qui, dans une autre circonstance, finirait peut-être par faire abattre le château. Il y a dans cet acte un jeu de théâtre beaucoup trop long du paysan et de la paysanne qui ne peuvent par-

venir à faire entrer dans leur mémoire un compliment qu'on leur a ordonné d'apprendre : ce sont de pures niaiseries.

La piece a deux inconvénients assez graves : le premier est l'uniformité des folies de l'homme sans façon, dont on s'amuse d'abord, et qui finissent par fatiguer ; le second consiste dans la supériorité même du rôle principal qui écrase tous les autres ; si bien que tout est languissant et ennuyeux quand l'homme sans façon n'est pas sur la scene. Ce rôle est joué d'une maniere si vive, si brillante et si originale par Elleviou, qu'on peut, sans injustice, attribuer à lui seul le succès de la piece : tout autre acteur ne serait pas supportable. Elleviou seul, par sa gaîté, rend aimables et comiques des libertés et des saillies qui ressemblent trop à des grossieretés. On peut observer ici qn'Elleviou ne se borne pas à son répertoire ordinaire qui semblait devoir suffire pour sa gloire d'acteur et de chanteur ; son zele pour les intérêts du théâtre lui a fait établir plusieurs rôles, tels que celui de Pierrot dans le Tableau Parlant, du poëte dans le Poëte et le Musicien, de l'Enfant prodigue, etc., tous rôles d'une couleur très-différente, et où il prouva qu'il était aussi habile comédien qu'agréable chanteur. Le rôle de M. Dablainville est bien joué par Paul. Madame Duret remplit celui de Mad. Dablainville avec beaucoup de décence ; elle y fait admirer sa belle voix, particulierement dans un air très-brillant au premier acte : sa réputation de cantatrice paraît s'augmenter encore dans chaque rôle nouveau, et tous les jours elle acquiert celle d'actrice en perdant quelque chose de sa timidité naturelle : son jeu fait des progrès sensibles.

La piece n'est pas très-heureusement coupée pour la musique ; quelquefois les morceaux d'ensemble sont placés de maniere à retarder et à refroidir la marche de l'action ; ce qui n'empêche pas que cette musique, par elle-même, ne soit bien faite, et très-digne du talent déjà si connu du compositeur, M. Kreutzer : elle est dans le goût le plus moderne, c'est-à-dire, peu de chant, peu de variété, beaucoup d'ornements accessoires, beaucoup d'occasions pour le chanteur de broder et de briller. La piece est de M. Sewrin : paroles et musique, tout a été extrêmement applaudi. Le caractere de l'homme sans façon a déjà été le sujet d'une comédie jouée à l'Odéon, et tout à fait oubliée.

Premiere Représentation de Stanislas en Voyage.

Je ne puis dire qu'un mot de cette nouveauté qu'on a très-bien accueillie; on est toujours enchanté de voir les dieux de la terre, dépouillés de leur majesté, converser avec les simples mortels, et entendre la vérité à la faveur du voile qui les couvre; cela intéresse tous les hommes. On suppose que le bon roi Stanislas, voyageant dans ses états, est attendu dans certain village; son maître d'hôtel, qui l'a devancé, est pris pour le roi, et on lui rend des honneurs qu'il reçoit sans façon. Il dîne dans cette auberge; mais pendant qu'il s'amuse à y faire le roi, le véritable roi arrive; il est reçu non pas en roi, mais avec cordialité et comme un bon homme. On l'invite à dîner, mais on ne le sert pas comme le faux roi, dans une chambre particuliere; on le fait manger à la table commune. On tire le gâteau des rois, car c'est le jour des Rois que la piece a été représentée. La feve a plus de discernement que l'aubergiste, elle tombe au roi véritable. Aux cris redoublés de vive le roi, le faux roi sort de sa chambre, et en arrivant sur la scene, reconnaît son maître. La fille de l'aubergiste lui demande la grâce de son amant, jeune soldat qui s'est battu contre son major. Le faux roi refuse cette grâce; le véritable se fait connaître en disant: "Je l'accorde." Après cet acte de clémence, Stanislas en fait un de justice en punissant le maître-d'hôtel. Il y a de l'esprit et de la gaîté dans les couplets; mais le principal ornement de ce vaudeville est le jeu de Mlle Desmares, qui remplit le rôle de la fille de l'aubergiste; elle s'en acquitte avec beaucoup de grâce et de naïveté.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE.

Premiere Représentation des Amazones, *Opéra en trois Actes ; Paroles de* M. de Jouy, *Musique de* Méhul.

Il ne s'agit pas ici de discuter si les Amazones ont jamais existé ; si elles ont formé une puissante république sur les bords du Thermodon, comme le veut Homere, ou vers les Palus-Méotides, comme l'enseigne Hérodote ; si jamais elles ont eu quelque chose de commun avec les Gorgones qui, suivant Eschyle, n'avaient pour elles toutes qu'un œil et qu'une dent qu'elles se prêtaient tour à tour. Qu'importe qu'Arrien et Strabon aient nié leur existence, que Freret les ait attaquées dans une savante dissertation ? n'ont-elles pas pour elles le témoignage de Plutarque, de Quinte-Curce, de Diodore de Sicile et du grand Hippocrate ? Que j'aime cette reine Thalestris, qui vint trouver Alexandre pour le prier de lui faire goûter les plaisirs de la maternité, persuadée que d'un semblable hymen il ne pourrait naître qu'un enfant extraordinaire ! Le docteur de Cos m'assure positivement que les Amazones se faisaient brûler la mamelle droite avec un instrument de cuivre rougi au feu, et que cette opération rendait le bras droit beaucoup plus souple et plus vigoureux. Si Crispin médecin me contait une pareille histoire, je serais tenté de rire ; mais quand le grand Hippocrate parle, il faut admirer et se taire.

Hérodote est le premier historien de l'antiquité qui ait donné quelques détails sur la célebre république des Amazones. Il prétend qu'Hercule et Thésée, jaloux de signaler leur courage, non-seulement contre les hommes, mais encore contre les femmes, allerent attaquer les Amazones dans l'Asie Mineure ; qu'ils les taillerent en pieces, en firent un grand nombre prisonnieres, et les embarquerent sur trois vaisseaux, dans le dessein de les transporter dans la Grece. Mais ces farouches héroïnes parvinrent à se défaire de leurs gardes, s'emparerent des vaisseaux, et arriverent au Pont-Euxin. Là elles trouverent très-à-propos de magnifiques haras, se saisirent des chevaux, et firent une guerre si active aux habitants du pays, que la terreur de leur nom se répandit partout. Les Scythes, étonnés de tant de courage, au lieu de leur déclarer la guerre, aimerent mieux leur

faire la cour, et comme ils étaient jeunes, vigoureux et bien faits, elles ne dédaignerent point d'en faire leurs époux, et de cette alliance sortit la nation des Sauromates, où les femmes conserverent toutes les inclinations de leurs ancêtres, et ne se montrerent pas moins intrépides que leurs maris.

On sait très-bien qu'il est fort facile d'attaquer l'autorité d'Hérodode, et de prouver que jamais une république de femmes guerrieres n'a pu exister. On peut s'écarter quelque temps des lois de la nature, mais on finit toujours par y revenir. Les deux sexes sont enchaînés par un attrait trop irrésistible pour se fuir long-temps. On peut supposer une nation où aucune femme n'aimerait son mari, mais elle aimerait toujours un homme, de même qu'un homme aimerait toujours une femme. Un esclave même, élevé au rang d'époux, deviendrait bientôt le maître, et le sexe le plus fort ne tarderait pas à reconquérir ses droits.

Mais l'histoire des Amazones est une de ces brillantes fictions de l'antiquité, qui plaît à l'imagination et qui sert merveilleusement la poésie.

L'auteur du nouvel opéra s'en est emparé avec succès. Il suppose qu'Amphion, fugitif et proscrit, est occupé de jeter les fondements de la ville de Thebes. La lyre à la main, il excite le courage des ouvriers et dirige les travaux. Zethus, son frere, guerrier renommé par ses exploits, apprend que la nouvelle ville est menacée par la reine des Amazones, la redoutable Anthiope; il se dérobe aux embrassements de la jeune Eriphile, et vole au secours de son frere.

L'armée des Amazones occupe l'île d'Eubée. Leurs vaisseaux couvrent les bords de la mer, et la belle Eriphile est entre leurs mains. Amphion propose à son frere de conjurer l'orage qui les menace, en se présentant au camp d'Antiope, l'olivier à la main. Ils partent et arrivent dans l'île d'Eubée; ces événements occupent le premier acte.

Au second acte, on voit Antiope à la tête des Amazones; elle excite leur ardeur guerriere; Eriphile est au milieu d'elles; on l'oblige de jurer au pied de l'autel de Diane une haine éternelle aux hommes. En ce moment on annonce à la reine l'arrivée d'Amphion et de Zethus; elle rejette avec hauteur leurs propositions; Zethus reconnaît Eriphile; Antiope, suivie des Amazones, va consulter la déesse sur le sort de ses captifs; dans cet intervalle, Zethus et Eriphile renouvellent tous leurs serments d'amour, et jurent de périr ensemble s'il le faut.

Antiope revient du temple; elle prononce l'arrêt de mort des deux envoyés thébains; mais Amphion sera attaché à la pointe d'un rocher, et contemplera de là la ruine et l'incendie de Thebes; Zethus sera immolé à Diane, et périra de la main d'Eriphile son amante. Les Amazones se disposent à partir.

Au troisieme acte, le théâtre représente une partie de la ville de Thebes, sur les bords de l'Euripe. On aperçoit le péristile du temple de Castor et Pollux; les vaisseaux des Amazones couvrent le détroit.

Le combat est engagé; les Thébains vaincus fuient en désordre, Zethus cherche à les rallier, et veut s'illustrer au moins par une mort glorieuse. Tout à coup on annonce le retour d'Amphion. Il est parvenu à rompre ses chaînes; les nymphes et les faunes, ravis de ses chants, sont accourus à lui et l'ont délivré.

Mais la fortune et le courage des Amazones triomphent; Amphion tombe de nouveau entre leurs mains; déjà elles s'apprêtent à l'immoler, lorsque Zethus, pour lui sauver la vie, remet ses armes à Antiope et se rend prisonnier. L'implacable guerriere ordonne le trépas des deux illustres freres et d'Eriphile. Amphion entonne le chant de la mort; ses accents portent dans l'âme d'Antiope un trouble inconnu, ses farouches satellites se sentent attendrir un instant; les dernieres paroles de Zethus apprennent à Antiope qu'Amphyon et lui sont nés de parents inconnus, qu'ils ont été élevés par des bergers thébains, sur le mont Cythéron; ces mots sont un trait de lumiere pour elle; elle fait suspendre le supplice et reconnaît ses enfants. Cette scene touchante et pathétique est d'un très-bel effet. Les Amazones, indignées de la faiblesse de leur reine, sont prêtes à se révolter; en ce moment, Jupiter devait descendre de son trône, faire entendre aux Amazones des paroles de paix, les réconcilier avec les hommes et les relever de leurs vœux. Mais soit que le souverain de l'univers fût indisposé, soit qu'une distraction imprévue lui eût fait oublier le soin de notre petit globe, le nuage, le trône et l'aigle sont arrivés seuls, et les Amazones attendries ont d'elles-mêmes prévenu les vœux du maître de l'Olympe.

Des chants de paix, de bonheur et d'hyménée ont succédé aux cris tumultueux de la guerre. Un temple magnifique s'est ouvert, et les illustres guerrieres se sont unies aux Thébains par les liens les plus doux. Cet heureux dénoue-

ment a été célébré par des fêtes aussi brillantes que voluptueuses.

Il faudrait trop de temps pour détailler ici les beautés de ce brillant ouvrage et en marquer les défauts. L'auteur aura sans doute reconnu que l'action ne marche pas toujours avec assez de rapidité ; que l'intérêt n'est pas assez vif ; que les balancements de crainte et d'espérance ne sont pas marqués assez fortement pour produire un effet pathétique ; que les deux héros n'opposent pas aux Amazones une résistance digne de leur grand cœur, et se laissent vaincre trop facilement.

Quelques vers de plus suffiraient peut-être pour remédier à ce défaut ; d'ailleurs le poëme est écrit avec l'élégance qu'on pouvait attendre de l'auteur de la *Vestale*.

La musique est riche en harmonie ; les chœurs sont d'une grande beauté ; le rôle de Mme Branchu est écrit d'une maniere supérieure : celui de Derivis paraît moins assorti à ses moyens.

On a trouvé le duo entre Zethus et Amphion trop passionné. Le langage de deux freres qui s'aiment n'est pas le même que celui de deux amants.

Malgré ces observations, la représentation a eu beaucoup de succès ; Mme Branchu et Nourrit se sont surpassés. Les fêtes et les ballets sont composés avec beaucoup de goût. On a surtout remarqué un pas très-ingénieux entre l'adresse et la force. Après la représentation on a demandé les auteurs. Le poëme est de M. de Jouy, la musique de M. Méhul, les ballets de M. Millon, les décorations de M. Isabey.

SUCRE DE BETTERAVES EN FRANCE.

[Extraits des Papiers français.]

S. M. est allée voir hier la fabrique de sucre de betterave établie par M. Benjamin Delessert, à Passy, où se trouvait M. le comte Chaptal, sénateur. S. M. a visité cet établissement dans le plus grand détail : elle en a témoigné sa satisfaction à M. Délessert, à qui elle a accordé la décoration de la Légion-d'Honneur. Elle a fait donner une semaine de paie en gratification aux ouvriers.

La révolution dans le commerce colonial que des succès heureux et multipliés operent, et qui entrainera la ruine des sucreries de canne, est consommée. Un arpent semé en cannes à sucre dans les colonies ne produit qu'un tiers de plus qu'un arpent cultivé en betteraves, dans une partie quelconque du continent. Le résidu de la fabrication du sucre de betterave fournit de plus une nourriture abondante pour les bêtes à cornes. Le prix du sucre non raffiné de canne, en y ajoutant le droit d'accident, les frais du transport par mer, et ceux du transport par terre pour approcher la denrée du consommateur, était au minimum à Paris, avant la révolution, de 12 sous la livre. On fabrique aujourd'hui du sucre de betterave qui ne revient qu'à 18 sous, et qui ne coûtera pas 15 sous lorsqu'on aura perfectionné les procédés et les machines. Ainsi en mettant sur le sucre étranger un droit de 25 pour 100, non-seulement le sucre de betterave pourrait, dans tous les temps, soutenir la concurrence, il jouirait même d'un avantage assez grand pour encourager puissamment la fabrication.

Dans l'état actuel des choses, si le tarif du 5 Août était réduit au quart, la prime qui resterait pour le sucre de betterave serait encore plus avantageuse. Mais ce qui garantit aux fabricants de grands bénéfices, c'est l'intention où est S. M. de maintenir, pendant plusieurs années, les droits sur le sucre des colonies, au taux fixé par le tarif du 5 Août.

La même révolution s'opere à l'égard de l'indigo. La fécule du pastel produit un indigo absolument semblable à celui de Guatimala. Il en a toutes les qualités, et il est beaucoup moins cher.

La balance de notre commerce gagnera donc quatre-vingt-dix millions que payait la France à l'étranger pour le sucre et l'indigo. L'Allemagne et les autres pays de l'Europe ayant déjà établi et protégeant la fabrication du sucre et de l'indigo indigenes, on peut estimer, à 2 ou 300 millions la perte qui en résultera pour le commerce anglais.

Le ministre de l'intérieur a mis sous les yeux de S. M. l'état de la récolte faite cette année, en betteraves, dans les divers départements, et celui des établissements formés pour l'extraction du sucre. Les mesures prises pour la culture ont marché plus vîte que celles qui ont été adoptées pour la formation des fabriques, de sorte que, quoiqu'elles soient déjà nombreuses, elles n'ont pas suffi pour la quantité de betteraves qui ont été récoltées. Les propriétaires des raffineries n'ont pas saisi assez promptement une circonstance qui leur était si favorable. Un capital de 20 à 30 mille francs par fabrique aurait fourni les établissements nécessaires à la fabrication de cent ou deux cent milliers de sucre; c'est pour les propriétaires des raffineries surtout que cette industrie serait avantageuse, puisqu'ils fabriqueraient le sucre l'hiver, qu'ils le rafineraient l'été, et qu'ils tireraient ainsi parti du capital si long-temps inactif de leurs raffineries. Il faut cultiver cent mille arpents en betteraves pour produire une quantité de sucre qui suffise à la consommation totale de la France. Tout porte à penser qu'en 1812 on approchera beaucoup de ce résultat. Avec l'avance d'un capital de 6 millions on établira deux ou trois cents nouvelles fabriques, et la France n'aura plus besoin d'envoyer son numéraire outre-mer, pour acheter le sucre qu'elle consomme. Elle le recueillera sur son propre sol, et nos raffineries ne dépendront plus de l'avidité de nos ennemis. Voilà ce que l'Angleterre devra aux ordres atroces du conseil de 1806 et de 1807.

Extrait d'un Rapport à S. M. sur la Fabrication du Sucre de Betterave, par le Sénateur Chaptal, Comte de Chanteloup.

Sire,

V. M. m'a ordonné de lui faire un rapport sur la fabrication du sucre de betterave: elle a voulu que je lui présentasse des détails sur la culture et le produit de la betterave, et sur les procédés de la fabrication du sucre qu'on en extrait. Je vais lui soumettre tout ce que l'expérience nous a appris jusqu'ici sur ce nouveau genre d'industrie, à la fois agricole et commerciale.

Culture de la Betterave.

La betterave se seme en Mars et Avril. Les terres les plus favorables sont les terres à blé, peu compactes, légeres et profondes. On peut faire succéder cette récolte à celle du blé, et éviter par là les jacheres. La culture des betteraves dispose la terre à porter plus de grains. La pleine des *Vertus* est devenue une excellente terre à froment depuis qu'on y cultive la betterave.

On peut estimer comme suit les dépenses d'un arpent de betteraves cultivé dans la plaine de Saint-Denis:

Loyer, 40 fr; impôt, 8 fr.; trois labours, 36 fr.; graine et

semage, 8 fr.; deux sarclages. 20.; quatre voies de fumiers *, 40 fr.; arrachage, 24 fr. Total, 176 fr.

Le produit d'un arpent en betteraves est, depuis 12 milliers de livres jusqu'à 45 et 50. Cette différence provient de la nature des terres, de leur culture, de la quantité de fumier, de la saison plus ou moins seche, etc. L'enclos de Saint-Lazare, bien fumé, a produit cette année 40 milliers par arpent ou 400 quintaux, tandisque les mauvaises terres de la plaine de Grenelle n'ont fourni que 12 milliers 500 livres ou 125 quintaux.

On peut établir pour produit moyen d'un arpent, 20 milliers ou 200 quintaux de betteraves. En établissant le prix à raison d'un franc par quintal, l'agriculteur y trouvera un honnête bénéfice, et même supérieur à celui qu'il retire d'un arpent de blé, qui exigeant les mêmes soins, les mêmes labours et plus de fumier, ne lui donne guere par arpent qu'un produit brut de 200 à 250 fr.

On peut évaluer à 1 fr. 50 c. par millier, le transport des betteraves du champ à l'atelier de fabrication, en supposant une distance de quatre lieues. Les frais de transport diminueraient d'un bon tiers, et même de moitié dans quelques localités, en se servant des rivieres ou des canaux; et, dans ce cas, on pourrait employer utilement à la fabrique les betteraves cultivées à une distance de huit à dix lieues.

L'expérience des Allemands nous paraissait avoir prouvé qu'on devait donner la préférence à la betterave dont la chair est blanche; mais les résultats obtenus à Paris paraissent devoir faire préférer les betteraves jaunes et rouges cultivées dans un terrain peu fumé. On a encore observé que la betterave du poids d'une à cinq livres est plus sucrée et moins aqueuse que celles d'un poids supérieur. La grosse betterave, appellé *disette*, rouge au-dehors et blanche au dedans, n'a pas fourni non plus de bons résultats.

Produit en Sucre de la Betterave.

Cent livres betteraves jaunes ou rouges des environs de Paris, donnent les produits suivants :

Bouts, têtes, collets, brindilles qu'on sépare par une premiere opération, 15 liv.; marc, ou résidu après l'expression du suc, 30 liv.; suc ou jus tenant le suc en dissolution, 55 livres; lesquelles 55 livres de suc donnent en mélasse ou sirop, 3 livres; en sucre brut, 2 livres.

Ainsi, un arpent de terre, fournissant 200 quintaux de betteraves, donnera sirop ou mélasse, 6 quintaux, sucre brut, 4.

---

* On a déjà observé que les betteraves récoltées dans une terre bien fumée sont moins sucrées. C'est pourquoi je réduis à quatre les dix voies de fumier qu'on emploie ordinairement pour le blé.

La mélasse, d'une qualité inférieure, se vend de 10 à 15 sous. Ainsi, en estimant toute la mélasse à 10 sous, la vente produirait 300 francs.

Le sucre brut, quoique de qualité médiocre, par rapport à la trop grande quantité de sirop qu'il retient, et dont on le débarassera en perfectionnant les procédés, se vend néanmoins dans le commerce 4 fr. la livre, ce qui, sur quatre quintaux de produit par 200 quintaux de betteraves, donne 1600 fr. Le marc et les épluchures sont recherchés pour la nourriture des bestiaux, et on les vend 5 f. le millier, ce qui fait un produit de 45 f. sur 200 quintaux de betteraves.

Les produits de l'exploitation en fabrique de 200 quintaux de betteraves, évalués en argent, sont donc: Sirop ou mélasse, 300 fr.; sucre brut, 1600 fr.; résidu, 45 fr. Total. 1945 fr.

Ces prix sont calculés sur l'état actuel du commerce; mais ils diminueront à mesure que la fabrication sera plus étendue.

Etablissement d'Exploitation pour le Sucre de Betterave.

On peut donner plus ou moins d'étendue à un établissement, selon les facultés de l'entrepreneur et la quantité de betteraves qu'on récolte dans le voisinage; mais pour avoir une idée exacte des frais qu'il occasionne, nous supposerons une fabrication de 800 livres de sucre brut par jour. D'après cette donnée, il se fera un emploi ou une consommation journaliere de 150 quintaux de betteraves. Or, pour travailler 150 quintaux de betteraves par jour, il faut: 1o. Une machine à raper qui coûtera, y compris le manége, 5000 fr.; 2o. douze petites presses à levier pour extraire une partie du suc, 3600 fr.; 3o. un grand et fort pressoir pour terminer l'expresion du suc, 3000 fr.; 4o. quatre grandes chaudieres de cinq pieds de diametre, avec leurs fourneaux, 6500 fr.; 5o. deux étuves avec leurs étageres et leurs fourneaux, 3000 fr.; 6o. deux bonnes presses pour séparer la mélasse du sucre brut, 2000 fr.: 7o. cristalisoires, 2000 fr.; 8o. autres ustensiles, pêles, cuillers, ringards, etc., 1000 fr. Total, 26,100 fr.

La main-d'œuvre nécessaire pour une exploitation calculée sur 150 quintaux ou 15 milliers de betteraves par jour, qui produirait 400 livres de mélasse et 300 livres de sucre brut, se compose de vingt quatre hommes, de vingt femmes et de leurs chevaux. La consommation de charbon de terre est de quinze mesures de Paris. Ainsi on peut évaluer la dépense comme il suit: 150 quintaux betteraves à raison de 12 fr. le millier, rendus à l'atelier, 180 fr.; main-d'œuvre à raison de 30 s. par homme et de 20 s. par femme, 56 fr.; nourriture des chevaux, 8 fr-; quinze mesures charbon de terre, à 2 fr., 30 fr.; intérêts, loyer, entretien des usines, contre-maitres, 90 fr. Total, 355 fr.

Le produit de cette journée de travail donne en mélasse 400 livres, qui, à 5 sous, sont 100 fr.; en sucre brut, 300 livres, qui à 15 sous, sont 225 livres; en résidu, environ 6 milliers, qui, à 5 fr., sont 30 fr. Total, 355 fr.

En supposant qu'on trouvât à vendre toute la mélasse qui se fait dans cette opération, à raison de 10 sous la livre, il est évi-

dent que le sucre brut ne reviendrait qu'à environ 8 sous; mais il est à craindre qu'on ne trouve pas long-temps l'emploi de la mélasse à ce prix, surtout lorsque des fabriques se seront multipliées, car nous ne connaissons jusqu'ici que les fabricants de tabac et ceux de pain d'épice, les brasseurs, les distilateurs et les confiseurs qui l'emploient; et, ailleurs qu'à Paris, la consommation sera encore moindre. C'est pour cela que j'en porte le prix à 5 sous.

Il peut même arriver un moment où la vente de la mélasse soit presque nulle, même à ce prix; et alors les seuls produits réels seraient le sucre brut et le marc, ce qui porterait le prix du premier à près de 31 sous la livre. Le seul moyen de maintenir la valeur de la mélasse et de consommer l'énorme quantité qui s'en fera, serait d'en multiplier l'usage chez l'agriculteur qui, en le mêlant avec le moût de raisin de mauvaise qualité vineuse, obtiendrait des vins plus spiritueux, susceptibles de vieillir sans altération et en s'améliorant. Cet emploi, qui n'a pas de bornes, pourrait aisément consommer les 45 millions de livres de mélasse que produira la fabrication de 30 millions de sucre brut; et alors la bonne mélasse provenant du raffinage de sucre, serait toute employée aux autres usages, au prix de 20 à 30 sous la livre. Le raffinage de 30 millions de sucre brut fournirait au moins 20 millions de cette dernière mélasse.

On peut travailler la betterave depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois d'Avril, ce qui fait 100 jours de travail.

En supposant qu'on fabrique dans chaque établissement 300 livres de sucre brut par jour, pour faire 30 millions de sucre brut, il faudrait 540 établissements et environ 72 mille arpents de culture en betteraves. Ces 540 établissements occuperaient 25,760 ouvriers, et 1000 à 1200 commis ou directeurs. Ces 540 établissements couteraient 14,094,000, fr. Dans cette somme de 14,094,000 fr. ne sont pas compris les bâtiments qui seraient nécessairement un objet de 16,200,000 fr. à raison de 30 mille fr. chaque.

D'après les calculs qui précedent, il n'y a pas de doute que l'extraction du sucre de la betterave ne soit une opération avantageuse à l'entrepreneur et utile au commerce et à l'agriculture; mais ce qui arrête surtout les progrès de cette nouvelle industrie, c'est le manque de lumieres et la crainte où l'on est de confier cette fabrication à des hommes incapables de la faire prospérer. (Ici le rapporteur propose à S. M. d'ériger en école normale un des établissements existants, et d'y réunir 30 à 40 jeunes gens déjà versés dans les connaissances chimiques, et 40 autres pris parmi les enfants des raffineurs d'Orléans, Anvers, Gand, Marseille, Nantes, Hambourg, Amsterdam, etc., et parmi les chefs des rafineries de ces grandes ville. L'établissement où l'instruction serait la meilleure paraîtrait être celui de M. Barruel, dans la plaine des *Vertus.*)

Les 30 millions de livres sucre brut fourniraient, tout au plus, après le rafinage, 10 millions de sucre pur, par rapport à la grande quantité de mélasse dont on a encore de la peine à débarrasser le sucre dans beaucoup d'usages, et qui dans tous les temps, se vendrait au moins 10 sous la livre.

Ainsi, 300 livres sucre brut fourniraient 100 livres de sucre en pains et 200 livres de mélasse.

Nous avons estimé le sucre brut 15 sous la livre: 100 livres de sucre rafiné coûteraient donc, savoir: trois cents livres sucre brut, 225 fr.: frais de raffinage; 50 fr. Total, 275 fr. A déduire pour valeur de la mélasse, 100 fr.; reste 175 fr. pour 100 livres sucre rafiné.

En supposant le sucre brut à 20 sous la livre, et la mélasse à 10 sous, 300 livres sucre brut, 300 fr.; frais de raffinage, 50 fr. Total, 350 fr. A déduire, pour valeur de la mélasse, 100 fr.; reste 250 fr. pour cent livres sucre raffiné.

Tous les résultats peuvent être compris entre ces deux termes, parce que le premier est le plus avantageux possible, et que le second est le plus défavorable.

Tel est l'aperçu que présente la fabrication de sucre dans les divers établissements formés jusqu'à ce jour. S. M. y verra la certitude de pouvoir suppléer au sucre de canne par un sucre indigene rigoureusement de même qualité; et cette révolution qu'on pourra ajouter aux nombreux bienfaits de son gouvernement formera, pour l'agriculture, une nouvelle source de prospérité. La chimie et la mécanique, en s'appliquant à cette suite importante d'opérations, doivent nécessairement les simplifier et les améliorer: on parviendra infailliblement à extraire une plus grande quantité de sucre d'une quantité donnée de betteraves, parce que le produit de l'analise chimique de la betterave surpasse de beaucoup celui que présente la fabrication en grand.

On adoptera dans toutes les fabriques les machines à raper et à exprimer, qui donneront les meilleurs résultats: on ne cultivera que la betterave la plus riche en sucre, et on lui donnera la culture la plus propre à favoriser la formation du principe sucré; de sorte qu'avec le temps, l'expérience et les lumieres, on réduira les dépenses, on simplifiera les opérations et on augmentera le produit.

M. Chaptal termine son rapport en présentant un état comparé du produit de la canne à sucre et de celui de betterave.

Le suc de la canne donne aux Indes-Occidentales 12, et au Bengale 16 pour 100 de sucre brut. Le suc de la betterave donne 4 pour 100, puisque, après avoir pelé et épluché la betterave, coupé le collet et séparé le marc, on n'opere que sur 50 à 55 liv. de suc, dont on extrait 2 livres de sucre. Un arpent cultivé en canne dans un terrain non arrosé fournit 1500 livres de sucre; un arpent cultivé en betterave fournit 400 livres de sucre. A Cuba, pour fabriquer un million de sucre, il faut un premier capital de deux millions pour achat du terrain, de 500 negres, et des usines et ustensiles, qui y sont d'un prix presque double de ce que ces objets coûtent en Europe; en France, pour produire une égale quantité de sucre, il faut dix-huit établissements représentant un capital d'environ 1,100,000 fr.

En supposant la nourriture des negres et les risques de la mortalité à 12s. par jour, 300 negres coûtent par an 65,700 fr.: pour fabriquer la même quantité de sucre en France, il faut la main-d'œuvre de 792 personnes, hommes et femmes, qui, à raison de 30 s. les uns et 20 les autres, pendant 180 jours de travail nécessaires à cette fabrication, coûteraient 178,200 fr.

Ainsi à Cuba, la mise de fonds et les frais de main-d'œuvre forment 2,065,700 fr.; en France, la mise de fonds et les frais de main-d'œuvre, 1,278,200 fr.: différence 787,500 fr.

Cette différence fait plus que couvrir le fabricant français de l'intérêt des avances qu'il est obligé de faire vour l'achat des betteraves.

On doit observer que le cultivateur a fait un premier bénéfice sur la vente des betteraves, ce qui est un premier avantage pour l'agriculture, tandis qu'à Cuba le fabricant est à la fois agriculteur et fabricant et que tous les bénéfices se trouvent réunis dans la vente du sucre. La seule différence entre le fabricant de France et celui de Cuba, c'est que, dans les dépenses qui viennent d'être calculées pour la fabrication du sucre par ce dernier, on a porté une grande partie de celles qui ont pour objet la culture de la canne, tandis qu'on a supposé le fabricant français étranger à la culture de la betterave, qu'il achete à l'agriculteur. Cette différence paraît pouvoir former, pour le fabricant français, un désavantage de 3 à 4 s. par livre de sucre brut. La disproportion du principe sucré dans la canne et la betterave pourrait se balancer en partie par la vente de la mélasse, plus facile, plus sûre et plus avantageuse en Europe que dans les colonies; et alors cette disproportion pourra former tout au plus un second désavantage pour les fabriques d'Europe de 4 à 6s. par livre de sucre.

(Signé) CHAPTAL.

PORTRAIT DE M. DE CALONNE,

Tiré de l'Ouvrage intitulé : Particularités et Observations sur les Ministres des Finances de France les plus célebres.

[Voyez notre dernier Numéro.]

" M. de Calonne désirait depuis long-temps paraître sur le théâtre ministériel, et le moment où il parvint à y monter, le mit au comble de la joie ; il n'aperçut qu'une perspective de succès, de gloire et de bonheur. Comme ce ministre a eu une grande célébrité, et une grande part aux événements qui ont influé sur les destinées de la France ; comme ses talents ont eu des admirateurs et des détracteurs ; comme sa moralité a été justement censurée, mais peut-être excessivement, il est convenable d'esquisser les principaux traits qui le caractérisent.

" Qu'on se représente un homme grand, assez bien fait, l'air leste, le visage n'étant pas sans agrément, une figure mobile, et de moment en moment changeant d'expression ; un regard fin et perçant, mais marquant et inspirant de la méfiance ; un rire moins gai que malin et caustique ; voilà l'extérieur de M. de Calonne.

" La vivacité d'un jeune colonel ; l'étourderie d'un écolier ; l'élégance d'un homme à bonnes fortunes ; une coquetterie ridicule dans toute autre qu'une jolie femme ; l'importance d'un homme en place ; le pédantisme de la magistrature ; quelques gaucheries d'un provincial : voilà les manieres de M. de Calonne.

" Les bons mots d'un homme d'esprit ; la finesse

et la politesse d'un courtisan ; l'astuce d'un intrigant ; de la facilité, de la grâce dans l'élocution, quelquefois de la force ; des phrases plus brillantes que solides, et peu de suite dans la conversation : voilà le ton de M. de Calonne.

" Une grande rapidité de conception ; une grande finesse dans la distinction des nuances ; mais inaptitude à la méditation ; la force de s'élever à de grandes idées, sans toutefois les combiner et en apprécier les résultats : voilà le genre et la mesure de l'esprit de M. de Calonne.

" Une âme sensible sans être tendre, plus susceptible d'émotion que de passion ; l'ambition des grandes places pour être en spectacle ; le projet de grandes entreprises, non dans la vue de servir la patrie et l'humanité, mais d'acquérir de la célébrité ; une avidité pour l'argent, qui n'admettait pas une très-grande rigidité dans le choix des moyens d'acquérir, mais communément n'avait d'objet que l'obtention des jouissances du moment ; de la prodigalité sans générosité ; la réunion de tous les goûts, l'amour des femmes, de la bonne chere, du jeu, des spectacles, des fêtes, de tout genre de plaisirs ; des affections vives et d'une forte explosion, mais peu durables ; de l'engouement dans les désirs, de l'emportement dans la colere ; peu de constance dans l'amitié, moins encore dans la haine ; des germes de vertus et de vices : voilà les sentiments de M. de Calonne.

" A ces traits, qu'on ajoute sa méthode de traiter les affaires ; assez de sagacité dans l'invention des moyens, dextérité, et même ruse, dans l'emploi de ces moyens ; mais précipitation dans la détermination, négligence et inexactitude dans l'exécution ; présomption habituelle du succès ; une facilité de concessions que n'avouaient pas toujours la prudence ni même l'équité : une insinuation assez adroite, mais souvent un excès de confiance, qui

ne paraissait à tout homme sage qu'un artifice ou une imprudence* ; un ton si avantageux, des promesses si exagérées, qu'elles le décréditaient, même dans ses assertions fondées, et le rendaient ridicule†.

---

* M. de Machaut, ancien contrôleur-général et garde des sceaux, ayant eu quelque demande à faire de M. de Calonne qu'il ne connaissait point, celui-ci le reçut avec une cajolerie incroyable : il lui dit d'expliquer seulement ce qu'il désirait, que la décision serait rédigée d'après sa demande, et que tous ses successeurs dans l'administration des finances ne devaient se considérer que comme ses écoliers. L'affaire expédiée, il lui parla de la situation des finances, dit qu'elles étaient dans un état déplorable, et qu'un honnête homme avait peine à se charger de cette administration ; qu'il ne s'y était déterminé que parce qu'il y avait été forcé par la situation de ses affaires personnelles ; que quand il était arrivé au contrôle-général, il devait deux cent vingt mille livres ; que dès les premiers moments, il avait donné connaissance au roi de sa situation, et lui avait observé, qu'un ministres des finances avait bien des moyens d'acquitter un telle dette, sans que S. M. en fût instruite ; mais qu'il préférait une voie plus franche ; et que le roi, sans lui répondre, avait été prendre dans son secrétaire des actions de l'entreprise des eaux, et lui en avait donné pour 230,000, et M. de Calonne ajouta, qu'il avait trouvé le moyen de s'acquitter et avait gardé ces actions des eaux. M. de Machaut en contant cette histoire, ajoutait avec sa gravité et sa finesse ordinaire : *je n'avais pourtant rien fait, pour provoquer une confidence si extraordinaire.*

† Depuis la révolution, dans une conférence avec l'empereur Léopold, il exposa les moyens d'opérer une contre-révolution qu'il prétendait être très-facile. L'empereur observa, qu'indépendamment de la révolution, la France était dans une situation embarrassante par le mauvais état de ses finances. *Ce n'est point là une difficulté*, répondit Calonne, *je ne veux pas plus de six mois pour rétablir les finances.—M.*, repartit l'empereur, *il est fâcheux que vous n'ayez pas eu cette idée quand vous étiez en place.* Quand les Allemands et les princes Français entrerent en France, Calonne avait assuré que nombre de villes frontieres allaient ouvrir leurs portes, et qu'il y avait des intelligences certaines ; il n'y eut pas une porte ouverte, &c. &c.

Cette réunion, ce mélange de qualités opposées et de procédés incohérents, complete l'exposition du mérite, des torts, des défauts, des talents de M. de Calonne.

" Il avait d'abord été procureur-général au Parlement de Flandres, mais avait bientôt pris du dégoût pour un office qui ne menait point à la fortune. Devenu maître des requêtes, et placé dans la sphere de l'intrigue, il avait cherché à entrer en scene et à jouer un rôle dans tous les événements ; mais s'y était porté avec une imprudence qui, dès son début, l'avait fortement compromis. Dans le procès de M. de la Chalotais, d'abord son confident, puis son accusateur légal, il avait, par cette honteuse contradiction, imprimé à sa réputation une tache qui ne s'est point effacée. Dans ses intendances, rien n'avait illustré ni même distingué son administration ; cependant son intervention dans toutes les affaires où il avait des droits ou un prétexte pour énoncer une opinion ; quelques mémoires, assez bien rédigés, une grande jactance, des suffrages obtenus par de grandes complaisances pour quiconque avait accès auprès du trône, ou du crédit à la cour, lui avaient acquis une réputation de talent."

LITTÉRATURE.

Biographie Universelle, etc.—Tomes III et IV.

" A peine arrivée à son début (disent les éditeurs dans un avis placé en tête de cette deuxième livraison), notre entreprise a déjà subi toutes les contrariétés qui, dans tous les siecles, signalerent le berceau des opérations les plus utiles et des découvertes les plus précieuses. Discussions littéraires et judiciaires, accusations et délations de toute espece, éloges et encouragements plus nombreux encore, rien n'a manqué à la célébrité de la *Biographie Universelle*.... Au reste, nous allons redoubler d'activité; et marchant désormais sans obstacles, nous devons nous flatter d'aller à notre but avec plus de rapidité." Cette derniere phrase est singulierement consolante pour les souscripteurs: ils avaient pu conserver un front serein au milieu des clameurs dont retentissait l'antre de la chicane, et ne trouver qu'un gage d'amélioration dans les observations critiques dont les deux premiers volumes ont été l'objet. Mais, j'oserai le leur demander, les plus intrépides n'avaient-ils pas frémi de tous leurs membres, lorsqu'ils avaient vu déployer la noire enseigne sur laquelle on lisait ces mots effrayants: *Guerre à mort de la Biographie Universelle !*

J'avoue, pour mon compte, qu'en recevant la seconde livraison de la *Biographie Universelle*, je me suis empressé de comparer la liste des écrivains qui y figurent avec celle des auteurs de la premiere. Je m'apprêtais déjà à ne plus voir dans celle-ci qu'un long état mortuaire: qu'elle a été ma surprise! les personnages contre lesquels avaient été

dirigés les traits les plus acérés, se remontrent dans l'arene avec une nouvelle vigueur.

Dès les premieres pages du troisieme volume qui vient de paraître, on aperçoit la signature de M. Michaud au bas d'un article très-remarquable: c'est celui d'*Auguste*. La multiplicité des faits dont se compose la vie publique de cet empereur, les détails intéressants de sa vie privée, l'exposition nette des voies tortueuses de sa politique et des divers pouvoirs dont il composa subtilement les bases de sa monarchie, offraient une abondance de matieres singulierement difficile à resserrer dans les étroites limites d'un article de Dictionnaire. C'est ce qu'a parfaitement senti M. Michaud, lorsqu'il dit: "Le regne d'Auguste appartient plus à l'histoire générale qu'à la biographie; nous nous contenterons d'en retracer un rapide tableau." Il me suffira d'une légere citation pour faire voir que, tout rapide qu'il est et devait être, ce tableau présente néanmoins avec une extrême vérité tous les traits principaux d'un original, que les pinceaux les plus exercés ont eu tant de peine à bien saisir. "La conduite d'Auguste, dit l'auteur, fut toujours calculée et réfléchie; il eut le grand avantage de rester froid et impassible au milieu d'un Empire agité. Il marcha toujours à son but, sans jamais laisser pénétrer ses desseins. L'effet de cette politique était si sûr, que, sans être un grand guerrier, il profita de la guerre pour arriver à l'empire; il profita de toutes les passions qu'il ne partageait point, et souvent des qualités qu'il trouva dans les autres. Il vainquit Brutus par Antoine, et Antoine par Agrippa; il changea plusieurs fois de parti, sans rien changer à ses projets, et devint enfin le maître, sans que la haine ou la jalousie eussent pu le deviner. Toute sa vie, il parut refuser l'empire qu'il avait désiré; et cinq fois il offrit d'abdiquer une puissance qu'on le priait toujours de retenir entre ses mains. Après avoir pro-

mené dans l'Empire toutes les fureurs de la guerre civile, il fit connaître aux Romains toutes les douceurs de la paix; et l'histoire est obligée de répéter qu'il aurait dû ne jamais vivre ou ne jamais mourir." Ce peu de lignes semble être le précis du beau chapitre de Montesquieu, dont Auguste fait le sujet. D'autres notices contenues dans ce volume attestent que M. Michaud n'a pas été moins heureux dans la peinture des personnages modernes. Tels sont, par exemple, les articles *Barnave* et *Barthélemy*. Celui de l'auteur d'*Anacharsis* ne demandait que l'esprit et du goût; mais il fallait des qualités plus rares pour parler avec une juste mesure d'un homme qui n'a paru qu'un instant au milieu des orages.

Ce genre de mérite, c'est-à-dire une franchise exempte de toute passion, se fait également remarquer dans plusieurs articles singulièrement intéressants, signés S—y. (M. de Salabéry.) Celui de la très-fameuse comtesse *du Barry* est de ce nombre. L'auteur le commence par une réflexion fort naturelle sur le jeu du hasard qui voulut que le même lieu (*Vaucouleurs*) donnât la naissance à deux femmes, dont l'une fut l'appui, et l'autre la honte du trône (*Jeanne d'Arc* et *Marie Vaubernier*). L'empire d'une courtisane sur un monarque dont tous les dehors étaient si imposants, est peint par ce seul mot: " Louis XV l'aima *de toute sa faiblesse*." Ce n'est pas que ce prince ne sentît lui-même son abjection. " Je sais bien, dit-il un jour au duc de Noailles, que je succede à Ste.-Foy.—Sire, dit-le duc en s'inclinant, comme Votre Majesté succede à Pharamond."

Parmi les articles que l'on doit au même auteur, on distinguera sûrement celui de ce fameux maréchal *de Bassompierre* qui, comme l'observe son biographe, réunissait tous les avantages de la naissance, de la figure, de l'esprit et de la bravoure.

M. de Salabéry, dans cette notice, se montre critique aussi judicieux qu'écrivain agréable et piquant. Ce n'est pas tout, en effet, que d'entasser anecdotes sur anecdotes pour avoir droit à l'estime et à la reconnaissance de ses lecteurs; encore faut-il qu'elles soient vraies, ou du moins non impertinentes et absurdes comme celles dont fourmillent tous nos *Ana*. On y lit, par exemple, que Bassompierre avait prodigieusement engraissé pendant douze années de détention à la Bastille, et que la reine lui ayant demandé quand il accoucherait, il répondit: "Madame, quand j'aurai trouvé une sage femme." N'est-ce pas avec toute raison que M. de Salabéry observe que la demande et la réponse sont *d'un assez mauvais genre* pour ne faire honneur ni à la dignité d'Anne d'Autriche, ni à l'esprit du brillant et aimable courtisan? C'est avec le même discernement qu'il met les lecteurs en garde contre les *nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre*, publiés en 1802 par M. Sérieys. "La plupart des noms propres, dit-il, y sont entierement défigurés; ce qui doit en faire soupçonner l'authenticité. Rien n'est plus fait, effectivement, pour inspirer la méfiance et le dégoût que cette mutilation des noms propres, dont plusieurs écrivains modernes semblent se faire un jeu. Je n'en veux citer qu'un exemple, et je le prends exprès dans un ouvrage destiné à être mis dans les mains de la jeunesse: c'est la continuation de l'*Abrégé de l'Histoire de France*, du président Hénault, par M. Désodoards. Sur un millier de noms d'hommes ou de villes contenus dans ces deux volumes, on n'en trouverait peut-être pas dix qui ne soient estropiés jusqu'à être méconnaissables.

La moindre faute de ce genre serait inexcusable dans un Dictionnaire Biographique, où le premier guide doit être l'ordre exact des lettres qui composent le nom cherché. Ainsi doit-on savoir un gré particulier à MM. Suard et Guizot, de l'at-

tention scrupuleuse qu'ils ont apportée à l'orthographe des noms anglais et allemands qui se sont présentés si fréquemment sous leur plume. C'est, au reste, le moindre mérite des nombreuses Notices dont ils ont enrichi le volume que je parcours. Il en est peu d'aussi dignes d'une lecture attentive que celle de *Bacon*. M. Suard a resserré dans le moindre espace possible le précis affligeant de la vie peu honorable d'un homme qui, lui-même, a tant honoré son siecle, son pays et l'esprit humain. Un aperçu de sa doctrine, de ses connaissances et de ses travaux dans toutes les parties qu'il embrassa, suivi d'une nomenclature fort exacte de ses nombreux ouvrages, suffit pour donner une juste idée de ce génie extraordinaire. L'auteur a semé également beaucoup d'intérêt sur l'article d'un autre *Bacon*, moins célebre assurément, mais peut-être aujourd'hui trop méconnu. C'est ce moine du 13e siecle, qui trouva dans lui seul la force et les moyens de s'élever au-dessus des erreurs de son temps. Roger Bacon fit des découvertes surprenantes dont on ne parle plus, et on le cite encore tous les jours comme l'inventeur de la poudre à canon. L'auteur de la Notice pense qu'elle lui est attribuée avec beaucoup de fondement. Il paraît avéré que si le moine anglais eut quelque connaissance d'une mixtion semblable à notre poudre, il la devait aux auteurs arabes qui excellaient alors dans les sciences chimiques. Le premier emploi de la poudre, en Europe, comme agent de guerre, se voit chez les Maures en Espagne, au commencement du 14e siecle; de l'Espagne, l'usage de la poudre et du canon a passé en France, d'où il s'est répandu dans les autres Etats de l'Europe*.

---

* *Tableau des Révolutions de l'Europe*, par M. Koch, Tome II. page 31.

De même que M. Suard a traité presque exclusivement tout ce qui appartient à l'Angleterre, M. Guizot paraît avoir pris l'Allemagne pour objet spécial de ses recherches. Il doit en résulter plus d'unité dans leurs travaux: c'est ce que l'on peut observer dans une suite de plusieurs articles sur les princes de Bade et de Baviere: la réunion en forme une sorte de précis historique de ces deux illustres maisons. Le même auteur a fourni aussi quelques articles d'écrivains, savants et artistes allemands, où il fait preuve de connaissances variées. Tel est celui du fameux compositeur *Sébastien Bach* et de ses quatre fils. On regrette cependant de n'y pas trouver une observation qui eût été le complément de l'éloge de ce grand maître: c'est que Mozart professait hautement une estime particuliere pour ses œuvres, dont il recommandait l'étude à tous ses éleves. Il se plaisait à avouer qu'il avait emprunté, à Sébastien Bach le motif et même la marche de ce duo si original, que chantent, au dernier acte de *la Flûte Enchantée*, les deux personnages qui viennent s'emparer de Pamino.

Ce que je viens d'observer, relativement à l'avantage produit par une répartition judicieuse des parties diverses dans une entreprise aussi vaste, se fait remarquer encore dans les articles qui se rattachent à l'Histoire du Bas Empire. M. de Lasalle est parvenu à mettre de l'ordre et de la clarté dans des ouvrages où les auteurs étaient néanmoins bien plus à leur aise. M. de Beauchamp s'est adonné au genre dans lequel il s'était déjà exercé plus en grand : son article du chevalier *Bayard* est écrit avec la chaleur et la rapidité qui doivent naître du sujet. La premiere de ces qualités se retrouve dans tout ce qui est sorti de la plume de M. de Lally Tollendal. Il fait éprouver à ses lecteurs une sorte d'entraînement dont ils ne peuvent se défendre d'abord ; avec un peu plus de réflexion, ils s'aperçoivent quelque-

fois que les pages qui les ont charmés pourraient être resserrées dans les bornes plus étroites que prescrit la nature de l'ouvrage où elles sont enchassées. Je ne puis quitter ce volume avant d'annoncer qu'il renferme plusieurs articles très-variés, mais tous rédigés dans les meilleurs principes et les vues les plus saines, par des critiques déjà connus très-avantageusement, tels que MM. Auger, Durdent, de Sénones, etc. Je n'entreprendrai point de faire mention des nombreuses Notices dues à M. Ginguené ; elles ne peuvent qu'accroître le vif désir qu'éprouvent tous les amateurs de la littérature italienne, de voir paraître la suite de l'important ouvrage dont il nous a donné les trois premiers volumes.

Quelques personnes, à ce qu'il paraît, ont observé avec surprise que les quatre volumes formant les deux premieres livraisons de la *Biographie Universelle*, ne les ont pas encore conduites jusqu'à la fin de la lettre B. Voici la réponse très-satisfaisante que les éditeurs font à ce reproche : " Ceux des sous-" cripteurs qui ont été étonnés de ce que les deux " premiers volumes n'ont pu contenir la seule lettre " A, ne le seront peut-être pas moins de ce que le B " et le C remplissent aussi chacune plus de deux vo-" lumes ; mais il nous suffira de dire que les trois " premieres lettres de l'alphabet forment, dans tous " les Dictionnaires historiques, à-peu-près un tiers " de la totalité." Une phrase qui vient presqu'immédiatement après celle-ci, répond non moins pertinemment à une observation d'un autre genre. " L'objection que l'on avait faite sur le grand nom-" bre d'articles orientaux qui se trouvent dans les " deux premiers volumes, sera sans objet si l'on " veut considérer que la plupart des noms de l'Orient " commencent par la lettre A."

Tels sont les principaux arguments qu'il importait aux éditeurs de réfuter, en ce qu'ils semblaient

attaquer le plan et le fond même de l'ouvrage. Quant à l'exécution, aux détails, c'est aux lecteurs qu'il appartient d'en juger. J'ose déjà leur garantir que l'opinion favorable qu'a dû en faire concevoir la partie qui leur a été soumise, ne pourra qu'acquérir plus de solidité lorsqu'ils auront pris connaissance des richesses contenues dans le volume dont il me reste à les entretenir. Mes efforts doivent malheureusement se borner à leur indiquer un très-petit nombre des morceaux qui ont droit à leur attention particulière.

En suivant l'ordre alphabétique, ils remarqueront sans doute le nom du célebre marquis de Beccaria; et celui de M. de Lally-Tollendal, au bas de cet article, redoublera leur curiosité. Jamais, peut-être, des lecteurs français n'auront trouvé, à aussi peu de frais, les moyens d'apprécier dignement ce grand publiciste, d'autant mieux surnommé le *Montesquieu* de l'Italie, que ce fut à la lecture des écrits de l'immortel auteur de l'*Esprit des Lois* qu'il dut la révélation de son génie et de ses forces. Rien n'est plus propre que le trait suivant à faire connaître la noblesse et la pureté des sentiments qui animaient le marquis de Beccaria, lorsqu'il travaillait sans cesse à perfectionner son fameux *Traité des Délits et des Peines*. Dans l'intervalle d'une édition à l'autre, il examinait sa conscience: c'est ainsi que croyant avoir porté un jugement trop rigoureux sur un cas particulier, il s'écriait avec amertume: " J'ai été accusé d'irréligion, et je ne le méritais pas; " j'ai été accusé de sédition, et je ne le méritais pas; " j'ai offensé les droits de l'humanité, et personne ne " m'en a fait le moindre reproche!" A l'intéressante Biographie de ce vrai philosophe, l'auteur a joint une note qui ne l'est assurément pas moins en elle-même, mais qui pourra sembler un peu grave et un peu longue à quelques lecteurs. Ceux qui feuillettent un Dictionnaire historique n'apportent pas tou-

jours à leurs recherches l'attention requise pour lire avec fruit le commentaire approfondi d'un chapitre où Beccaria, comme le dit son biographe lui-même, a été *volontairement obscur*.

Peut-être reprochera-t-on aussi un peu trop de longueur à l'article *Thomas Becket*, ce trop fameux champion de la suprématie des papes sur l'autorité des rois. On reconnaîtra du moins qu'il est écrit avec une extrême impartialité, et que les détails dans lesquels l'auteur est entré ont pour but de faire connaître l'esprit du temps. C'est dans cette vue, par exemple, que M. Suard, d'après une Biographie anglaise, rapporte que l'on vit une année où il n'y eut aucune offrande sur l'autel consacré à Dieu ; où l'on ne déposa que 4 livres sterling sur celui de la Vierge, tandis que la chapelle de St. Thomas de Cantorbery en reçut plus de 950. " Aujourd'hui, observe " M. Suard, Thomas Becket n'a pas même un tom- " beau, et sa mémoire est livrée à la justice de " l'histoire."

C'est en la consultant avec soin, à l'exclusion des fables forgées par les poëtes, les peintres et les romanciers, que M. de Lasalle est parvenu à composer son excellente Biographie de *Bélisaire*. Il y rejette, avec toute raison, cette tradition apocryphe, suivant laquelle ce grand homme, aveugle et dénué de tout, avait été réduit à mendier dans les rues de Constantinople. Le mot fameux : *Date obolum Belisario* a été imaginé six cents ans après lui par un écrivain très-peu digne de croyance. On ne saurait trop applaudir aux critiques judicieux qui purgent l'histoire de tous les contes dont elle a été semée trop souvent par la crédulité, l'imagination et la mauvaise foi des auteurs qui l'ont écrite.

Comment ne pas se méfier, en effet, des récits de l'antiquité, lorsque l'on voit tous les jours la fable se mêler à ceux des faits les plus récents ? Cette réflexion se présente à l'esprit en lisant dans la *Bio-*

graphie Universelle une notice très-bien faite sur le cardinal *de Belloy*. L'on n'y trouve point cette anecdote singuliere de *la Quête au Bal*, insérée, par M. de Bouilly, dans les *Conseils à ma Fille*. Des personnes qui ont habité Marseille très-long temps, n'en ont jamais entendu parler. Ce trait bizarre avait été attribué, il y a plus de cinquante ans, à un autre prélat aussi distingué par son esprit que par ses vertus (M. de la Motte, évêque d'Amiens). Il n'ignorait point qu'on l'avait choisi pour héros de ce conte, et il en témoigna plusieurs fois son juste mécontentement.

Cet esprit de discernement, dont je viens de parler, se retrouve dans un article qui me tombe sous la main : c'est celui de François *Bernier*, que son biographe avait à dépeindre comme philosophe et comme voyageur. Les grandes connaissances géographiques de M. Walckenaer lui donnaient un droit direct de le juger sous ce dernier rapport. Il est donc remarquable de l'entendre affirmer que, depuis Bernier, on n'a pas mieux décrit les contrées que, le premier, il a fait connaître aux Européens. Quant à ses opinions philosophiques, il n'est pas très-difficile de les pénétrer d'après ce passage d'un de ses écrits : " Il y a trente à quarante ans que je " philosophe, fort persuadé de certaines choses, et " voilà que je commence à en douter. C'est bien " pis, il y en a dont je ne doute plus, désespéré de " pouvoir jamais y rien comprendre." Le biographe de Bernier a très-heureusement achevé de le peindre, en citant une confidence qu'il fit un jour à St.-Evremont, qui ne crut pas devoir en faire mystère à la célebre Ninon : " C'est qu'il regardait l'abs- " tinence des plaisirs comme un grand péché." — " Je suis surpris de la nouveauté du système, "avoue St.-Evremont : " quant à Mlle. de l'Enclos, observe très-judicieusement M. Walckenaer, ce système ne devait pas avoir rien de bien neuf pour elle." C'est

aussi à l'auteur de cette piquante Notice qu'est dû l'article très-instructif de ce *Pierre Bertius*, cosmographe de Louis XIII, qui a laissé des ouvrage de géographie, d'histoire, et par-dessus tout cela, de gros volumes de théologie.

J'ai eu occasion, en rendant compte du troisieme volume de la *Biographie Universelle*, de citer avec éloge quelques articles de M. de Salabéry ; j'en trouve encore plusieurs dans le quatrieme, sur lesquels il me serait également agréable de m'arrêter ; mais, forcé de faire un choix, j'indiquerai de préférence celui du maréchal de Biron, décapité sous Henri IV. La mort de ce personnage fameux a été le sujet d'un grand nombre de discussions historiques ; elle a été reprochée à la mémoire du meilleur des rois et des hommes, comme un crime, par de fanatiques ennemis de la royauté. Ce n'est point à de tels accusateurs qu'il importe de répondre ; mais il est des cœurs vraiment français qui, à cette page de la vie d'un héros, éternel objet de leur amour, éprouvent encore un sentiment pénible. C'est pour eux qu'il doit être doux de trouver réunies les preuves qui démontrent que, dans cette circonstance éclatante, le bon Henri n'a trahi ni ses vertus, ni sa gloire. Biron, comblé de bienfaits, traité en ami par son roi lui avait trois fois sauvé la vie dans les combats : Biron conspire contre cet excellent prince ; il pousse l'ingratitude, la noirceur, jusqu'à indiquer aux ennemis les moyens de trancher ses jours. Henri IV, ayant en main les témoignages les plus irréfragables de son forfait, descend jusqu'à la priere pour lui en arracher l'aveu, et lui faire accepter son pardon. Le cœur du coupable reste insensible : il repousse l'ami et brave le souverain. " On ne peut " assez admirer, dit Péréfixe, l'insolence et l'aveu- " glement de ce malheureux ; ni, au contraire, as- " sez louer la bonté et la clémence du roi, qui tâ- " chait de vaincre son endurcissement." — " Il me

" fait pitié, s'écriait le bon Henri ; j'ai envie de lui " pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, de " lui faire autant de bien que jamais : toute mon " appréhension est que, quand je lui aurai pardon- " né, *il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfants, ni* " *à mon Etat.*" Biron est enfin livré à la justice ; et telle était l'évidence de son crime, que, de cent cinquante juges, il n'y en eut pas un seul qui ne conclût à la mort. Dans un ouvrage que, certes, on n'accusera point de partialité en faveur des rois (*Observations sur l'Histoire de France, par Thouret*) on lit en propres termes : " Le maréchal de Biron " conspire *avec les étrangers contre sa patrie*, pour " parvenir à s'y faire une souveraineté." Dans quel pays, sous quelle forme de gouvernement de pareils attentats restent-ils impunis ? Est-il même nécessaire, pour justifier Henri IV, de retracer tous les motifs qui commandèrent ce sacrifice à son cœur, dans un moment où les conspirations éclataient de toutes parts contre un trône non encore affermi ? — J'observerai, en passant, que ce n'était pas une fille du roi Espagne, comme le prétend le Dictionnaire de Chaudon, mais une princesse de Savoie, que Biron devait épouser pour prix de sa trahison.

D'excellents articles littéraires répandent un véritable charme sur la lecture d'un ouvrage que, d'après des essais semblables, on eût pu croire voué à l'aridité. J'ai déjà indiqué tous ceux de M. Ginguené sur la littérature italienne, et de plusieurs autres critiques sur la nôtre. Dans la multitude que ce volume en présente, j'en aperçois un de M. Tissot, qui m'a paru d'autant plus remarquable, que le sujet lui permettait d'y traiter à-la-fois de la littérature ancienne et de la litterature moderne. C'est une Notice aussi exacte que détaillée sur les ouvrages de *Bitaubé*. Il faut savoir gré à cet estimable écrivain d'avoir fourni aux personnes qui ne peuvent lire Homere dans sa langue, les moyens de se pas-

ser des froides et lourdes traductions de Madame Dacier.

Le poëte suisse *Jean-Jacques Bodmer* a été pour M. U—i le sujet d'un très-bon article de littérature allemande. Je regrette qu'après avoir parlé de la *Noachide*, il n'ait pas fait mention du poëme dont *Dina* est l'héroïne. Ce choix peut faire croire que Bodmer, comme le dit son biographe, avait des mœurs patriarchales ; mais ne donne-t-il pas une singuliere idée du goût d'un auteur qui entreprend, au 18e siecle, de chanter les aventures un peu étranges auxquelles la fille de Jacob donna lieu?

Un coup-d'œil aussi rapide sur les quatre premiers volumes de la *Biographie Universelle*, suffit pour permettre de croire qu'ils auraient fait revenir Laharpe de cette prévention fâcheuse, que les inexactitudes, les bévues, et surtout l'impertinence des jugements littéraires, lui avaient inspirée contre les *Dictionnaires historiques et biographiques*. Or, cette pensée seule est un éloge assez complet du bel et important ouvrage dont je viens de parcourir quelques feuillets.

OUVRAGES NOUVEAUX, VARIÉTÉS, NÉCROLOGIE, &c.

Itinéraire de Pantin au Mont Calvaire, en passant par la rue Mouffetard, le faubourg St Jacques, le faubourg St. Germain, les quays, les Champs-Élysées, le Bois de Boulogne, Neuilly, Surênes, en revenant par St. Cloud, Boulogne, Auteuil, Chaillot, etc. ou *Lettres Inédites de Chactas à Atala*, ouvrage écrit en style brillant, et traduit, pour la premiere fois, du Bas-Breton, sur la neuvieme édition, par M. de Châteauterne, un vol. in-8vo.

Conseils à ma Fille, par M. Bouilly, faisant suite aux *Contes à ma Fille*, 2 vol. in-12.

On vient de réimprimer, à Paris, les *Mémoires sur le Tunquin et la Cochinchine*, rédigés sur les papiers de M. Labissachere, et réimprimés d'après l'édition originale de Londres.

Madame la maréchale duchesse de Valmy est morte en son hôtel à Paris, le 10 Janvier!!

M. d'Orvigny, auteur de Janot, des Jocrisses, et d'un très-grand nombre de pieces jouées sur les petits théâtres, est mort le 6 Janvier, à Paris, dans une détresse profonde. Cet auteur avait débuté dans la carriere dramatique, par quelques ouvrages représentés au théâtre Français et à l'Opéra-Comique, et dans lesquels on trouvait le germe d'un talent qui ne s'est point développé depuis. Il y a environ vingt-cinq ans que, non content d'alimenter l'ancien spectacle des *Variétés* par ses ouvrages, il voulut s'essayer comme acteur, mais sous ce dernier

rapport, il nuisit à ses propres ouvrages, qui firent, pendant quelque temps, la fortune de ce théâtre.

Madame Blanchard a fait, à Rome, une nouvelle ascension aërostatique, qui a eu le plus heureux succès. Le ballon s'est élevé de la place Navone, au milieu des applaudissements d'un immense concours de toutes les classes. La courageuse aéronaute est descendue à 60 milles de Rome, dans les Abruzzes, cinq quarts d'heure après son départ.

On écrit de Rome que le tableau de M. Lethiers, directeur de l'académie française, représentant la condamnation des fils de Junius Brutus, y fait une grande sensation.

S. M. l'Impératrice d'Autriche a fait faire à Vienne, pour le roi de Rome, un très-joli service en argent dans de très-petites dimensions. On a crée quatre nouveaux chevaliers de la toison d'or. Le comte de Wallis et le prince Diétrichstein ont eu part à cette faveur.

Projet d'un Monument unique au Monde, à l'honneur de Lord Nelson.

(Lettre à l'Editeur d'un Papier Anglais.)

Monsieur,

" J'ai lu, il y a trois semaines, dans votre papier, la description d'un pilier ou colonne qui se trouve dans le comté d'Antrim, près de la chaussée des Géants, formée d'une seule pierre de la hauteur étonnante de six cents pieds, et que l'on regarde avec juste raison comme la plus haute qui existe dans le monde, et qui est située si près du bord de la mer, qu'un bâtiment pourrait en approcher jusqu'à 200 pieds, au moyen de quoi, avec un peu de travail et d'adresse, il serait possible de la transporter à quelque distance que ce fût.

" Etant un des souscripteurs pour l'érection d'un monument qu'il fut projeté, il y a quelques années, d'ériger à la mémoire de Lord Nelson, et ayant inspecté tous les plans qui furent soumis au comité à ce sujet, j'ai été singulierement surpris qu'aucun pilier de la forme et hauteur naturelle, ou artificielle, de celui en question, n'eût jamais été dessiné et soumis à son inspection. En lisant le paragraphe qui en fait mention, je fus frappé involontairement des grandes idées que cette colonne appellerait dans l'esprit des générations futures, si, on la transportait pour l'élever à la mémoire du héros de Trafalgar. Sa vue serait un bien national plus grand que tout son poids en or, en inspirant à notre postérité, jusqu'à l'époque la plus reculée, le

feu sacré de l'enthousiame et l'émulation pour les actions héroïques et glorieuses, tel que celui qui inspirait l'immortel Nelson, surtout lorsque nos neveux réfléchiraient que quoique leurs corps fussent détruits par les vers, leur patrie prenait soin que leur renom et leur mémoire ne périssent jamais.

" L'objet de cet article est donc d'appeler l'attention de vos nombreux lecteurs sur ce sujet, et d'espérer que quelque génie, grand et original, se mettra en avant pour faire transporter ce pilier sur quelque place dans le voisinage de Londres, telle que la colline de Greenwich, et j'ai la conviction intime qu'aussitôt qu'une entreprise aussi grande sera connue, un public généreux ouvrira sa bourse pour contribuer à l'érection d'un monument national aussi noble. Ainsi la renommée et la mémoire de Lord Nelson seraient transmises à la postérité d'une maniere digne de son pays. Cette colonne serait d'ailleurs l'étonnement et la merveille de tous les étrangers qui viendraient nous visiter, et frapperait tous les spectateurs du plus sublime étonnement.

ÉTATS-UNIS.

Nous nous sommes peu occupés jusqu'à ce jour des Etats-Unis d'Amérique. On a publié dans les papiers-nouvelles de ce pays, une grande partie de la correspondance qui a eu lieu depuis un an, entre le ministre britannique et le gouvernement américain. Si nous avions essayé de la traduire et de l'insérer dans notre publication, elle en aurait occupé au moins trois cahiers ; nous avons été forcés en conséquence de n'en faire aucune mention. Le principal point sur lequel elle a porté, est la prétendue abrogation par Buonaparté des décrets de Berlin et de Milan, sur laquelle le ministre actuel des affaires étrangeres des Etats-Unis ne veut pas qu'on ait le moindre doute, tandis que M. Smith, son prédécesseur au ministere a exprimé une opinion absolument contraire. M. Foster, ministre de S. M. Britannique auprès du Congrès, insiste pour qu'on lui fournisse des preuves substantielles que ces ordres sont révoqués, tandis qu'il peut offrir des exemples journaliers de bâtiments américains saisis, et de propriétés américaines confisquées en vertu de ces mêmes décrets, sans parler des déclarations faites ultérieurement par le dominateur de la France, que les décrets de Berlin et de Milan continuaient d'être les lois fondamentales de l'Empire. Dans cette situation équivoque, le gouvernement des Etats-Unis, *qui a des prédilections à satisfaire et des sentiments à assouvir*, a cru devoir prendre une attitude menaçante vis-à-vis l'Angleterre, qui en a ri. Une des premieres mesures de la législature des Etats-Unis, a été de voter une levée de 25,000 hommes, *pour envahir le Canada*, et d'ordonner la construction de six vaisseaux de ligne, pour détruire la marine du Roi, de concert avec 300 corsaires, qui se chargeront d'anéantir tout le commerce de la Grande-Bretagne jusqu'au fond de l'Inde ! C'est là ce que les vociférateurs de la Chambre des Représentants à Washington, appellent *revêtir l'armure*, dans la langue particuliere qu'ils se sont faites des débris de celle de Pope et d'Adisson, mêlés avec quelques expressions des casseurs de têtes, leurs voisins les *Shawanassees*.

En attendant que cette toilette martiale soit finie, et que nous voyons les Yankees, l'épée au côté, notre marine continue d'intercepter les bâtiments armés et non armés, qu'ils envoyent en guerre et marchandises de leurs ports dans ceux de France ; il se passe peu de jours que l'on ne voie entrer à Portsmouth ou Plymouth, quelqu'un de ces bâtiments, soit en allant en France avec du sucre et du café, soit en retournant avec des vins, des eaux-de-vie et des soies.*

Cependant, s'il y a dans la législature américaine une majorité d'enragés qui portent Buonaparte et ses crimes au fond de leurs cœurs, il ne faut pas croire que tous les Américains soient de la même opinion. Les Etats-Unis possedent une foule d'hommes éclairés et justes apréciateurs des choses, qui gémissent de l'infatuation de leur Président et de son gouvernement. Ils sont les premiers à condamner cette politique gallicane, qui ne leur offre que misere présente et asservissement futur, et ils rendent justice au dévoûment magnanime avec lequel l'Angleterre fait des sacrifices de tout genre, jusqu'à celui de son amour-propre, long-temps offensé par des fanfarons moitié français, moitié sauvages, pour sauver également l'Europe et l'Amérique. Voulant donner quelques exemples de ce bon esprit, nous choisissons dans la masse de papiers imprimés et manuscrits dont notre table est surchargée, un discours prononcé le 3 Janvier dans la Chambre des Représentants, par M. Sheffy ; et l'extrait d'une lettre qui nous est parvenue cette semaine. Ces deux extraits donneront une idée exacte de l'état politique des Etats-Unis, et engageront nos lecteurs à espérer que l'on verra avant peu la fin de tout ce mauvais clabaudage que nous renvoient les échos des monts Alleganis. Si quelque chose peut fournir une exemple frappant de la modération britannique, c'est de voir avec quel empressement M. Foster a offert, au nom de son gouvernement, des réparations et des indemnités pour l'affaire du Léopard

---

* Dernierement la frégate la *Niemen*, cap. Seymour, a pris aux atterages de Bordeaux, une belle frégate marchande américaine, de 32 canons et 170 hommes d'équipage, l'*Annibal*, allant de Baltimore en France, avec une cargaison de 800 tonneaux de denrées coloniales. Le navire et la cargaison sont évaluées à 60 mille livres sterling.

contre la frégate la Chesapeak, avant même que la rencontre et l'attaque de la corvette britannique le *Little Belt* par la frégate américaine la *Constitution*, fussent expliquées et réparées.

Chambre des Représentants.

Discours de M. Sheffy *contre la troisieme Lecture du Bill pour l'Augmentation des Forces militaires des Etats-Unis d'Amérique, prononcé à la Séance du* 3 *Janvier.*

Lorsque je differe d'avec la majorité au sujet des mesures qu'elle fait prendre en ce moment, je ne prétends pas accuser la pureté de ses motifs, et j'espere que l'on aura pour moi la même libéralité. Si l'on avait déterminé de faire la guerre sous une forme directe, je me serais regardé comme tenu de voter pour fournir tous les moyens nécessaires pour la faire, afin de pouvoir la terminer plus promptement. Mais on n'a pas suivi cette marche directe. Au lieu de nous présenter les objets réels de cette guerre, nous n'avons vu qu'un tableau fortement coloré de griefs. Je ne nie pas que nous n'ayons d'amples causes de guerre avec la Grande-Bretagne, en raison de ses Ordres du Conseil ; et dans le fait, nous avons d'amples sujets de guerre avec les grandes puissances belligérantes ; mais la véritable question est, de savoir si nous avons le pouvoir de forcer la Grande-Bretagne à nous rendre justice, et s'il est ou non prudent de tenter l'expérience. Quant à la presse des matelots que nous disons Américains, on a fait beaucoup plus de bruit à ce sujet que la chose ne mérite. Je ne consentirai jamais que l'on déclare la guerre pour protéger des citoyens étrangers qui se sont fait naturaliser ici. En les protégeant tandis qu'ils étaient sur notre territoire, nous en avons fait assez. Quoique cela ne soit pas d'accord avec les droits de l'homme, cependant c'est un principe reçu par la plupart des autres gouvernements, que le sujet doit allégeance à son Souverain, jusqu'à ce que celui-ci ait consenti à son expatriation. Je suis très-fâché de ce qui arrive aux malheureux qui sont ainsi pressés, mais je me garderai bien de précipiter mon pays dans une guerre afin de faire adopter de force mes prin-

cipes à d'autres gouvernements étrangers, et cela pour protéger des citoyens qui sont nés dans un autre pays que le mien.

Il y a une bien grande différence entre la cause d'une guerre et la propriété de faire la guerre. Que l'on considere l'état de notre commerce avec la France et ses dépendances; non-seulement il est d'une très-petite importance même dans les temps les plus heureux, mais encore il diminue de jour en jour par les entraves qu'y met l'Empereur des Français. Sera-ce donc par un commerce qui ne vaut presque pas la peine qu'on en parle, que nous entreprendrons une guerre de Don Quichottes avec la Grande-Bretagne, afin de la forcer de rapporter ses imprudents ordres du Conseil. Pour le plaisir de conserver un commerce qui ne monte pas à plus de deux millions de gourdes par an, nous sommes au moment d'en sacrifier un de trente-deux millions avec les possions britanniques, et cela sans faire entrer en ligne de compte le commerce immense que nous faisons avec l'Espagne, le Portugal et le Brésil, qui serait également perdu pour nous, si la guerre qu'on nous propose avait malheureusement jamais lieu.

Mais, me dira-t-on, nous sommes forcés d'entrer en guerre, pour soutenir notre honneur. Il y a des temps certainement où les nations, ainsi que les individus, sont dans le cas de comprimer leurs sentiments. Tel est le cas dans lequel nous nous trouvons maintenant. Le monde est dans une situation qui n'a jamais eu d'exemple. Dans toutes les anciennes guerres, il y avait plusieurs neutres. Maintenant les Etats-Unis sont la seule nation qui puisse parler de sa neutralité. Il est assez déraisonnable de s'attendre que dans un conflit aussi terrible que celui qui a lieu entre les grands belligérents, les droits de neutralité puissent être respectés. Ce principe prétendu d'honneur national doit donc être tempéré et réglé par un autre principe, la prudence nationale. Il serait vraiment humiliant pour notre honneur, si, après avoir fait une guerre de sept ans, nous étions obligés à la fin de nous rasseoir sans avoir rempli l'objet pour lequel nous nous serions levés. J'ai une très-mince idée de ces chimeres que certaines gens se font sur l'honneur, mais j'ai une grande vénération pour l'espéce d'honneur qui est accompagné de prudence, car les hommes ne sont jamais déshonorés de céder aux circonstances, lorsque les circonstances ne veulent pas leur céder à eux-mêmes.

Dans le fait, c'est-là la marche que nous avons tou-

jours suivie jusqu'à présent ; nous avons acheté la paix du Dey d'Alger moyennant un tribut, et de même nous n'avons jamais opposé de résistance au décret de Berlin, qui était une violation flagrante des droits des neutres, parce qu'il aurait été absolument visionnaire de chercher à forcer l'Empereur Français de l'abroger.

Quant à l'opinion que quelques membres ont énoncée que nous devons faire la guerre, ne fût-ce que pour conserver un caractere et une réputation de guerriers, et pour que notre trop longue inaction ne finisse pas par faire de nous une proie assurée pour le premier conquérant qui voudra nous envahir: L'histoire des nations ne justifie point une pareille opinion. Pour moi, je ne consentirai jamais à rendre mon pays misérable aujourd'hui pour qu'il soit heureux par la suite. Je prie surtout les membres de la Chambre de ne pas se laisser égarer par les clameurs d'un petit nombre d'hommes, qui vous disent que la nation désire ardemment la guerre. Reportez vos regards sur les nombreuses adresses présentées à M. Adams en 1798 et 1799, dans lesquelles les parties s'engageaient à tout faire pour soutenir la guerre contre la France ; le fait était pourtant que la majorité du peuple était alors, ainsi qu'elle l'est aujourd'hui, en faveur de la paix, et ces mêmes faiseurs d'adresses le savaient très-bien. Et il est impossible de nier que nous n'eussions alors autant de sujets de guerre que nous en avons aujourd'hui, puisqu'en vertu des décrets français un bâtiment Américain était sujet à saisie pour avoir à son bord un seul article de manufacture britannique. Je ne regarderai certes jamais comme un sujet de regret que nous ne fassions pas la guerre pour des conquêtes étrangeres, car du moment où nous nous engagerions dans une semblable entreprise, nous serions un peuple bien misérable.

Il est parfaitement absurde de parler de faire la guerre dans deux ou trois ans : aucune nation ne doit parler d'une telle chose, à moins d'y être complétement préparée. Or, il est évident que nous ne sommes pas dans ce cas, puisque nous ne pouvons pas même fournir ce que nous sommes accoutumés d'envoyer aux Indiens, sans nous départir de notre fameux bill de non-importation. Supposera-t-on que les Anglais s'endormiront tandis que nous ferons nos préparatifs ? Ou bien supposera-t-on encore que la possession des régions glacées du Canada et de la Nouvelle Ecosse nous indemniserait suffisamment de la ruine de nos cités Atlantiques ? Qu'on examine tous les points qui sont vul-

nérables sur la vaste étendue de nos côtes, et que l'on dise ensuite si nous n'aurions pas assez à faire de nous défendre, au lieu d'aller envahir des pays étrangers. Avant qu'une armée pût parvenir aux frontieres du Canada, nous serions obligés de la rappeler pour notre propre défense.

Il nous est en outre impossible de soutenir les dépenses d'une guerre. Il est certes fort aisé de faire des états approximatifs des dépenses, mais personne d'entre nous n'ignore la différence qu'il y a entre des évaluations et des comptes au juste quand il faut les solder. Nous payons, pour tout, cent pour cent de plus que tous les autres gouvernements. Qu'est-ce que devient cet argent ? je l'ignore, mais c'est le fait. Où nous procurerons-nous l'argent nécessaire pour subvenir aux frais énormes de cette guerre ? Notre commerce serait détruit et avec lui périrait notre revenu. On nous a dit que nous pouvions faire des emprunts ; mais nous ne pourrons emprunter qu'autant que nous pourrons offrir de bonnes sûretés aux prêteurs pour le payement tant de l'intérêt que du principal.

C'était autrefois une doctrine favorite parmi nous que des armées permanentes étaient dangereuses pour la liberté. Je ne sais en vérité comment me rendre compte du changement extraordinaire qui a eu lieu dans l'opinion, autrement qu'en supposant que certaines personnes s'imaginent aujourd'hui que des armées régulieres seraient composées de matériaux différents de tous les anciens ; qu'elles seraient toutes composées de patriotes. Quelle était notre situation à la fin de la guerre de la révolution ? Sans le patriotisme d'un grand homme, nous aurions pu aujourd'hui gémir comme le fait une autre nation du continent, sous la tyrannie d'un despote militaire. Pourquoi est-ce que l'on regardait, il y a douze ans, une armée de ligne comme si dangereuse, et qu'on la regarde maintenant comme si innocente ? La seule raison que je puisse m'en faire, c'est que la majorité qui est à présent dans la Chambre, en était dehors à cette époque.

Nous allons donc déclarer la guerre, et à qui ? A une nation qui combat à outrance pour les libertés du monde. J'ai, à la vérité, peu d'obligations à l'Angleterre pour l'espece de protection qu'elle nous accorde ainsi. Un homme, en se défendant lui-même, peut fort bien en protéger un autre, sans avoir aucune bonne volonté en sa faveur. Mais ce serait bien peu connaître l'histoire des hommes, que de croire qu'il y eût aucun pays et aucun individu en sûreté, si l'Angleterre succombait. Il est de la nature de l'ambition d'é-

craser toutes les nations qui sont à sa portée, et de pleurer alors qu'il n'y a plus rien à subjuguer et conquérir. C'est un objet digne de l'attention la plus sérieuse du monde, comme il l'est de la mienne. Que l'on examine l'histoire du gouvernement britannique, et que l'on dise si jamais il a été détourné de ses mesures par des menaces. On n'en trouvera pas un seul exemple. Si donc nous n'avons aucune bonne raison de croire que la conquête du Canada elle-même la fît renoncer à ses prétentions, il serait stupide de l'entreprendre.

Extrait d'une Lettre écrite des Etats-Unis d'Amérique, au Mois de Janvier dernier, par un Américain, Homme de sens et de vues droites, à un de ses Amis à Londres.

Les relations entre votre gouvernement et le nôtre sont d'une complexion à confondre les calculs du sage, à accabler l'homme zélé et droit, et à déjouer les efforts de l'homme honnête et industrieux. Notre administration démocratique, toute imprégnée de la Jeffersonmanie, a cherché à imprimer au-dehors sur le caractere Américain la honte et le mépris, et à étendre au-dedans sur le peuple une vaste scene de détresse. La nation est presque réduite à la mendicité et anéantie, notre trésor vide, nos especes s'écoulant avec rapidité au-dehors, nos matelots éparpillés, nos navires pourrissant dans les ports, nos denrées devenues de la drogue, nos négociants en banqueroute, nos marchands cherchant par les moyens les plus vils à se procurer une subsistance précaire. Je frémis en songeant à la perspective qui s'ouvre aujourd'hui devant nous. Au lieu de cette neutralité, franche, mâle, impartiale et résolue, établie et maintenue à la bouche du canon par l'immortel Washington, nous avons un système de politique timide et réduite à l'intrigue, de mesures insidieusement enveloppées et changeantes, selon qu'une bataille est perdue ou gagnée en Europe ; une diplomatie à deux fins, pleine de manœuvres et d'expédients dilatoires, pour gagner du temps de trois mois en trois mois, c'est-à-dire juste autant qu'il en faut pour conserver sa popularité jusqu'aux élections prochaines. Dieu seul peut dire à quelle fin nous serons conduits, puisque c'est lui qui alonge le fil

des jours du tyran de l'Europe, ainsi que la chaîne des miseres que cet homme inflige à l'humanité, et que c'est également lui qui a déchaîné les noirs esprits qui couvent nos destinées. Notre seule consolation aujourd'hui est de penser que nous sommes dans les mains de celui qui peut, lorsqu'il lui plaît, faire de la colere de l'homme un instrument de louanges pour lui ; il faut nous taire sur le reste. L'effort prodigieux que vous faites pour sauver la Péninsule des griffes du monstre, ne peut qu'être accompagné des vœux et des désirs sinceres de tous les amis de l'humanité et de l'indépendance des nations. Si les Espagnols voulaient seulement être fideles à leur propre cause, bannir toute basse jalousie, tout sot orgueil, toute la suffisance et la présomption qu'on leur reproche en général, écarter l'ignorance et la faiblesse de leurs conseils, et n'y admettre que des hommes de cœur et de talents, sans avoir égard aux titres, j'aurais les plus vives espérances sur leur succès final. Mais il n'est malheureusement que trop à craindre que cette généreuse nation ne succombe, par la discordance des conseils, les mesures sans effet et sans énergie, et les chefs incompétents * auxquels elle semble livrée.

---

* L'auteur de cette lettre ignorait la révolution qui a eu lieu le 20 Janvier dans le gouvernement Espagnol.

LA SUEDE ET BERNADOTTE.

Rien n'offre un aspect plus extraordinaire et plus douteux en même temps, que la situation de la Suede depuis que Bernadotte en a été nommé Prince Royal. Sa nomination à ce poste éminent que quelques personnes voudraient attribuer à sa propre influence sur un pays dans le voisinage duquel il a commandé long-temps, nous semble être entierement le résultat de celle de Buonaparte. Celui-ci a placé sur les trônes qui étaient à sa disposition, d'abord ses freres, ensuite son beau-frere ; et Bernadotte qui, par sa femme, est allié de la famille de ce grand dispensateur des trônes, a dû être pourvu à son tour. Personne ne niera les vues hostiles de Napoléon contre la Russie, ni l'avantage qu'il peut tirer de la possession de la Suede au moment où il voudra les réaliser. Déjà, en permettant à l'Empereur Alexandre de s'emparer de la Finlande, il a donné aux Suédois un prétexte de guerre et un sujet d'animosité contre ce Prince. Mais pour décider un jour cette nation si jalouse de son indépendance à servir son ambition, et à se battre pour ses projets, il ne devait pas sur le champ les lui dévoiler tous ; il ne devait pas lui annoncer qu'elle aussi subirait le joug commun, et qu'un jour elle serait associée aux miseres et à l'esclavage des autres peuples. Non, la politique de cet homme, si audacieuse et si emportée lorsqu'il n'a pour ennemis que des souverains, est devenue plus adroite, plus cauteleuse relativement aux peuples, depuis surtout que son aveugle témérité et son atroce barbarie ont révolté les Espagnols. Il a senti qu'il ne pouvait plus introduire par la violence, maintenir par la force, ses parents ou ses généraux, dans des pays où

il existe encore un caractere national et un esprit public. Dès lors il a pris une autre marche, et a semblé isoler de son influence les hommes qu'elle seule a élevés. Si tout en arrivant en Suede, Bernadotte avait assujetti ce pays à ce que Buonaparté appelle le système continental, s'il avait violé les droits des citoyens, foulé aux pieds leurs lois, combattu leurs habitudes, froissé les intérêts du commerce, etc. etc. il aurait excité contre lui un cri universel et une résistance unanime. Il était donc essentiel de persuader aux Suédois que le roi qui leur était destiné serait entierement dévoué à leurs intérêts.

Buonaparté sentait bien tous les périls d'une conduite violente, et quoiqu'il ait continué contre les Espagnols ses mesures barbares et sa guerre insensée, il s'est bien gardé de provoquer, par les mêmes moyens, dans le Nord, la résistance qui, dans le Midi, le menace de tant de périls, et nous osons le croire, de revers irréparables. Il a senti qu'une nation qui avait une diete dans laquelle tous les ordres de l'état sont admis, devait avoir conservé quelqu'esprit public ; et que la derniere révolution qui s'était opérée dans son sein, quelque déplorables qu'en soient le principe et les suites, avait plutôt exalté qu'affaibli son goût pour l'indépendance. Avec les moyens d'intrigue qu'il possede dans tous les pays, avec l'influence qu'il doit à son or et à ses promesses, il a bien pu renverser Gustave IV, faire empoisonner le Prince Augustenbourg et diriger l'assassinat du Comte de Fersen, dont il craignait le courage et la résistance : mais ces intrigues sourdes, ces menées secrettes, ces forfaits cachés, sont tout ce qu'il a osé tenter, et il s'est bien gardé d'introduire par la force, sur le trône de Suede, un roi de sa création. Il ne lui aura pas été difficile de persuader par ses émissaires et ses partisans aux membres de la diete, qu'au milieu des

changements qui s'operent de toutes parts sur le Continent, la Suede serait plus efficacement protégée si au lieu de devoir à une influence étrangere l'homme chargé de la gouverner, elle l'appelait par ses propres suffrages ; si surtout elle le choisissait parmi les généraux qui ont contribué par leurs victoires à l'ordre nouveau qui s'établit en Europe. Dès ce moment, il a fait suggérer la nomination d'un chef qui eût quelque renommée militaire, insinuant en même temps qu'avec son aide, les Suédois étaient sûrs de reprendre un rang distingué parmi les nations, et surtout de tirer vengeance des dernieres invasions de la Russie. Chez un peuple belliqueux, une telle perspective devait beaucoup influer sur la nomination d'un chef, et il n'a pas été difficile de faire tomber le choix sur Bernadotte, depuis longtemps placé à dessein dans le voisinage de la Suede, afin qu'il fût connu d'avance des sujets qu'il devait gouverner un jour, et qu'il eût même les moyens de leur donner quelques preuves de ses bonnes intentions pour eux. Il est absurde de supposer que l'influence de Bernadotte ait tout fait dans cette élection, et qu'elle ait même eu lieu contre la volonté de Buonaparté. Ceux qui mettent en avant cette idée connaissent bien peu la jalouse inquiétude de cet homme, son active surveillance et son irrésistible impétuosité contre tous les hommes qui, soumis à ses lois, élevés par lui, dirigés par ses ordres, oseraient s'écarter de la ligne qu'il leur a tracée et sortir de la sphere dans laquelle il se meut, pour devenir indépendants. Certes, il aimerait mieux rétablir les anciens souverains dans la plénitude de leurs droits et de leur splendeur, que d'en voir de nouveaux s'élever à leur place, pleins de vigueur, d'audace et de talents militaires, et prêts à lui disputer, les armes à la main, la suprématie qu'il s'arroge sur tous les trônes. L'homme qui tient dans sa main, si nous osons parler ainsi, tous les fibres du pouvoir

pour les faire vibrer selon sa volonté, et au moindre contact ; qui est tellement jaloux de toutes ses prérogatives qu'il s'occupe de la nomination du dernier huissier du plus obscur de ses tribunaux, pourrait-il permettre, pourrait-il supporter que sans son influence et sans sa permission, un peuple se choisît un roi parmi ses généraux, que celui-ci acceptât cette faveur sans le consulter, et qu'il allât en jouir tranquillement après être sorti de France avec tous les honneurs attachés à son nouveau rang ? Non ; Bernadotte a dû suivre, dans tous les épisodes de cette étrange conjoncture, les ordres suprêmes de son maître ; et quoiqu'il ne lui ait pas encore rendu un hommage public qui prouve sa soumission et sa dépendance, il a dû donner des gages particuliers qui les lui garantissent. Mais pour mieux remplir les vues de l'homme qui l'a placé dans une si haute situation, il a fallu qu'il cherchât à se concilier la faveur des Suédois, en les flattant de l'idée, que dès qu'il était venu parmi eux, il avait oublié qu'il était français, pour épouser leurs lois, leurs intérêts, leurs coutumes, leurs habitudes ; il a dû paraître se dévouer entierement à leur cause, et abandonner même dans quelques points peu importants, le système dont il est devenu un des suprêmes agents. Il a bien fait quelques tentatives pour introduire en Suede ce que Buonaparte appelle le système continental ; mais il a bientôt vu qu'en portant trop loin les prohibitions que ce système prescrit, il y augmenterait la misere publique et souleverait contre lui de vifs mécontentements. Mieux instruit du caractere des Suédois, il leur a permis des adoucissements que leur souverain actuel n'aurait osé leur accorder ; il les a mêmes flattés d'une illusion d'indépendance qui doit d'autant plus leur plaire, qu'ils voient toutes les autres nations continentales avilies ou subjuguées.

Si, comme onn e peut en douter, Buonaparté se prépare à renverser la Russie, n'est-il pas pour lui

du plus haut intérêt que la Suede cherche à recouvrer la Finlande pendant que lui, de son côté, s'emparera des autres avenues de ce vaste empire ? On a vu que, depuis quelque temps, Bernadotte s'occupait de réorganiser et d'augmenter même considérablement l'armée suédoise. Pourrait-il faire ce recrutement et ranimer parmi les naturels du pays l'ardeur guerriere, s'il les exposait aux privations auxquelles les autres peuples du continent sont soumis ? Non, il doit, pour seconder les vues de Napoléon, procurer aux Suédois une aisance qu'ils ignoraient depuis long-temps, et ouvrir leurs ports aux Anglais, soit pour les encombrer de marchandises qu'ensuite il saisira, soit pour répandre parmi la nation des richesses qui l'aideront ensuite à supporter les sacrifices de la guerre.

D'ailleurs, au moment où Buonaparté se prépare à placer ses généraux favoris et éprouvés sur des trônes depuis long temps occupés selon son bon vouloir ; où Berthier va probablement remplacer ce roi de Prusse qu'on n'a laissé régner depuis le renversement de sa monarchie que pour achever de prouver à l'Europe qu'il n'est pas plus en état de la relever de ses ruines qu'il ne l'a été de la défendre quand elle a été attaquée ; au moment où la dissolution définitive de l'ancien système européen va être tentée en armant l'Autriche contre la Russie, et en faisant réagir l'une sur l'autre deux puissances coalisées autrefois pour la plus noble des causes et pour leur préservation commune : dans de telles circonstances et avec de tels projets, cet homme essentiellement désorganisateur a dû chercher à prouver, par l'exemple de Bernadotte, qu'en se faisant gouverner par un général français, une nation avait plus d'indépendance et de bien-être à espérer que sous ses anciens maîtres. Mais il est possible aussi qu'un homme placé dans un si haut rang avec une âme fiere, un esprit indépendant, la conscience de

ses talents et peut-être de ses devoirs, prenne tout à coup les sentiments de sa situation ; et qu'envisageant avec pitié, avec intérêt, le pays qui l'a appelé dans son sein et qui attend de lui sûreté et protection, il se fasse dans son cœur un changement heureux et imprévu : car, parmi tous les hommes, il n'y a que Buonaparté qui soit essentiellement pervers, et qui puisse être constamment étranger à tous les sentiments de l'humanité.

Nous dirions alors à l'homme qui aurait aperçu un rôle si beau, si extraordinaire : " O vous, que des circonstances uniques dans les annales du monde ont placé dans une situation inespérée ; vous, entre les mains de qui la fortune a mis les destinées d'une nation fière et courageuse, montrez que, dans ces temps désastreux, toutes les vertus n'ont pas appartenu exclusivement aux victimes de la plus cruelle des révolutions, et qu'il est, dans le cœur de ceux qui en ont été les instruments involontaires ou les promoteurs égarés, quelques sentiments élevés et généreux ; montrez qu'il n'y a que Buonaparté qui soit essentiellement tyran, qui soit sans pitié pour les maux qu'il cause, sans remords pour les forfaits qu'il a commis, et qui envisage sans effroi les catastrophes que prépare encore son ambition ; montrez enfin que si, comme vous, il était né Français, il n'aurait pas été un tyran inflexible, et qu'il n'y avait qu'un Corse qui pouvait tourmenter sans relâche les peuples soumis à son joug de fer. Que pouvez-vous espérer en servant Buonaparté ? Un esclavage mille fois plus déshonorant, mille fois plus pénible que celui dans lequel il vous retenait lorsque vous étiez général dans ses armées. Vous ne pouvez avoir une volonté à vous, il faut que vous soyez tyran pour lui ressembler, et scélérat pour lui plaire. Vous ne pouvez ni favoriser ceux que vous aimez, ni écarter ceux qui vous déplaisent ; vous êtes cerné de ses espions, de ses agents ; il surveille par

aux tous vos mouvements, devine toutes vos pensées, dirige toutes vos démarches. Si vous exécutez ses ordres, vous n'avez à recueillir que de la honte et des malédictions ; si vous ne cherchez pas des moyens d'indépendance, vous n'avez d'autre perspective que l'exil ou la mort. Que cette profession que vous avez faite publiquement de vos intentions en faveur de la Suede, ne soit pas une vaine et trompeuse déclaration. Soyez vraiment Suédois, et n'aidez pas le tyran des nations dans son projet d'avilir, d'écraser tous les peuples qui ont conservé quelqu'esprit public.

Discours

De Bernadotte au Roi de Suede, en lui remettant le Gouvernement.

" Sire,

" Mes vœux les plus ardents sont comblés. Le rétablissement de la santé de V. M. la remet en état de reprendre le gouvernement du royaume.

" Je puis en appeler à votre cœur pour juger de la douce émotion que le mien éprouve en remettant entre les mains de V. M. une autorité dont l'exercice prolongé m'a fait voir constamment le danger qui menaçait vos jours.

" Malgré les rapports journaliers que j'ai soumis à V. M. sur la situation intérieure et extérieure de l'Etat, je crois devoir néanmoins profiter de l'occasion présente, importante pour moi, sous tous les rapports, pour en présenter une esquisse rapide à V. M.

" Lorsque V. M. s'est décidée à adopter la politique continentale, et à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, la Suede venait de terminer une guerre malheureuse, ses plaies étaient encore saignantes ; il lui a fallu faire de nouveaux sacrifices, au moment même où elle perdait une des principales branches de ses revenus publics, la totalité du produit des douanes étant presque annihilée.

" En dépit de la situation insulaire de la Suede, elle a fait, pour les intérêts de la cause commune, tout ce qu'on pouvait attendre d'un peuple fidele à ses engagements : plus de 2,000,000 de rixdallers ont été employés à recruter l'armée, et à mettre en état de défense les côtes de nos îles, nos forteresses et nos flottes.

" Je ne dissimulerai pas à V. M. que notre commerce a été réduit à un simple cabotage d'un port à l'autre et a souffert considérablement de cet état de guerre. Des corsaires, sous des pavillons amis, contre lesquels il eût été injurieux de prendre des mesures de sûreté et de précaution, ont profité de notre confiance dans les traités, pour prendre les uns après les autres cinquante de nos vaisseaux marchands; mais à la fin Sire, votre flotille a reçu l'ordre de protéger le pavillon Suédois et le commerce légitime de vos sujets contre des pirateries qui ne pourraient être autorisées ni avouées par aucun gouvernement.

" Les croiseurs Danois nous ont donné de justes sujets de plainte; mais le mal diminue chaque jour, et tout nous porte à croire que le commerce légitime de la Suede ne sera plus troublé par eux, et que les relations de bon voisinage se raffermiront de plus en plus.

" Les croiseurs sous pavillon Français ont donné une extension illimitée à leurs lettres de marque; les torts qu'ils nous ont faits ont été l'objet de nos justes plaintes. La justice et la loyauté de S. M. l'Empereur des Français nous en garantit le redressement.

" Les protections accordées par des gouvernements amis ont été respectées, et ceux de leurs vaisseaux qui ont abordé sur nos côtes ont eu la liberté de continuer leurs voyages, quelle que fût leur destination.

" Environ 50 navires Américains, chassés sur nos côtes par des tempêtes successives, ont été relâchés. Cet acte de justice, fondé sur les droits des nations, a été apprécié par les Etats-Unis; et les apparences nous promettent que des relations mieux entendues avec leur gouvernement faciliteront l'exportation de ces nombreuses piles de fer qui sont entassées sur nos places publiques.

" Des considérations politiques se joignent aux liens du sang qui unissent V. M. au Roi de Prusse, pour consolider les relations d'amitié qui subsistent entre les deux Pouvoirs.

" La paix avec la Russie ne sera pas troublée; les traités par lesquels elle est cimentée s'exécutent des deux côtés avec franchise et bonne foi.

" Nos relations avec l'Empire d'Autriche sont sur le pied le plus amical; des souvenirs de gloire rapprochent les deux nations, et V. M. ne négligera rien de ce qui peut contribuer à maintenir une réciprocité de confiance et d'estime.

" Si l'Espagne et le Portugal prenaient une assiette tranquille, ces pays offriraient au commerce de la Suede des avantages qui garantiraient la perfection de plans formés pour l'amélioration de ses mines de fer.

" Nos relations avec l'Amérique du Sud ont entierement

cessé; la guerre civile ravage ces belles et malheureuses contrées. Lorsqu'elles auront une administration réguliere, les produits du royaume y trouveront un débouché avantageux.

" La guerre maritime a interrompu nos relations avec la Turquie; mais rien de ce qui intéresse cet ancien ami de la Suede ne peut être indifférent à V. M.

" Sire, Telles sont les relations extérieures de la Suede;—la justice et la loyauté envers toutes les nations ont été les guides politiques de V. M.

" L'armée et les finances, ces deux principaux soutiens de l'Etat, ont été les objets de ma constante sollicitude.

" Une sage économie a réglé l'emploi des fonds destinés aux armements que la guerre avait rendu nécessaires. Cette guerre, ayant une grande influence sur l'exportation des productions suédoises, sur les opérations du commerce en général, et sur l'imagination des négociants, avait fait hausser le cours du change à un taux exorbitant; j'ai porté une attention particuliere à arrêter ce fléau des Etats, aux ravages duquel on ne peut plus mettre de frein, dès qu'une fois il a rompu ses digues. En réprimant d'un côté l'agiotage,—en faisant exécuter les anciennes lois concernant l'exportation illicite de l'or et de l'argent,—en imposant un droit de transit sur le transport des lingots venant des pays étrangers et passant par la Suede, en cherchant à ramener la nation à ces principes d'économie qui distinguaient ses ancêtres,—j'ai cherché d'un autre côté à donner la plus grande activité à l'industrie intérieure et au commerce légitime de la Suede. J'ai eu la satisfaction de voir que mes efforts étaient couronnés par le succès, et que le cours du change sur Hambourg, qui au mois de Mars dernier était à 136 sk., n'était plus au 3 du présent mois de Janvier qu'à 81 sk.

" J'ai pris des mesures pour rendre plus générales la fabrication de la toile et la culture du chanvre; pour qu'il fût procédé avec activité à la recherche de nouvelles sources pour obtenir du sel; pour faire continuer les défrichements dans la Dalécarlie; pour établir une nouvelle communication avec le Vermeland et ses marchés; pour former une compagnie à l'effet de faire la pêche du hareng en pleine mer; pour prolonger nos relations commerciales avec la Finlande; pour mettre à exécution les réglements de finance des Etats du royaume; pour donner une nouvelle organisation aux magasins, aux douanes, et à l'Ile de St, Barthelemy.

" La moisson n'ayant pas été bonne, j'ai pris des moyens pour prévenir la disette, en faisant importer du grain des pays étrangers; mais pour empêcher que cette exportation n'influe sur le change, il est nécessaire d'exporter du sel pour le grain ainsi reçu. Cet échange s'effectuera avec d'autant plus de fa-

cilité, qu'il existe encore dans le pays une provision de sel suffisante pour la consommation de deux ans.

" J'ai vu avec peine que l'usage immodéré et la fabrication de l'eau-de-vie, pour lesquels l'intérêt général est sacrifié à l'intérêt individuel, corrompaient la nation, et occasionneraient tôt ou tard une disette. Je n'ai employé que des exhortations à ce sujet, que j'ai puisées dans les sentiments paternels de V. M., et je laisse à d'autres temps et à la décision des Etats, à mettre fin à un mal dont tout le monde voit l'accroissement continuel.

" J'ai donné une attention particuliere à l'état et à l'organisation des hôpitaux, aux établissements religieux, et aux moyens de prévenir ou du moins de soulager la mendicité. La police intérieure et l'agriculture n'ont pas été perdues de vue, et il sera formé incessamment une Académie centrale d'agriculture, afin de donner de l'impulsion et de l'encouragement à l'économie publique et aux sciences qui peuvent contribuer à la prospérité de l'Etat.

" Les travaux du canal de Gothland, ce grand monument du regne de V. M., ont été continués avec une grande activité. Ceux du canal de Sodertilge, suspendus par des obstacles que le zele des directeurs n'a pas pu surmonter, ont recommencé et avancent plus rapidement.

J'ai mis à exécution la résolution solennelle des Etats du royaume, sanctionnée par V. M. au sujet de l'armement national; mais en prenant soin de ne pas ôter à l'agriculture plus de bras qu'il n'en faut indispensablement pour la défense de notre patrie. J'ai seulement ordonné une levée de 15,000 hommes, outre les 50,000 que les Etats ont mis à la disposition de V. M. Les plus funestes égarements se sont étendus jusqu'en Scanie, où la violence et la rébellion ont menacé de s'opposer à l'exécution des mesures ordonnées. Déjà nos ennemis, ou ceux qui sont envieux de notre repos, commençaient à se réjouir de nos divisions intestines; mais elles ont été promptement réprimées par la force réunie de l'armée et des lois, et elles ont été suivies du retour à l'obéissance et à des sentiments nationaux.—Les vides dans le nouvel enrôlement et dans l'armement national sont presque entierement remplis, et toutes les mesures ont été prises pour les rendre utiles. L'armée réguliere a été recrutée, ainsi que toute la réserve, qui a été nouvellement habillée, et pourvue d'armes en bon état, dont il s'est trouvé des quantités suffisantes dans les magasins, et les fonderies d'armes ont reçu une nouvelle activité. La fabrication de la poudre à canon et du salpêtre a été augmentée et perfectionnée, et l'artillerie a été mise sur un pied respectable. Les pensions accordées aux officiers et soldats blessés durant la guerre, ont été ou confirmées ou augmentées. Les comptes des dépenses de la derniere guerre ont été liquidés, et toutes

les mesures qui ont été adoptées n'ont eu d'autre objet que de mettre les troupes en état de servir, et de leur fournir tout ce qui est nécessaire.

" V. M. daignera voir, par cet exposé, que, malgré toutes les insinuations des détracteurs de la Suede à cet égard, telles que celle qu'il faudrait 60 ans pour organiser une armée de 60,000 hommes, cependant cette armée apparaîtra dans les mois d'Avril prochain, aux amis et aux ennemis de V. M. Le but de cette augmentation de notre force militaire est purement défensif;—sans autre ambition que de conserver sa liberté et ses lois, la Suede aura les moyens de se défendre, et elle le fera. Bornée d'un côté par la mer, et de l'autre par des montagnes inaccessibles, ce n'est pas seulement dans le courage de ses habitants et dans le souvenir de son ancienne gloire, qu'elle doit chercher la sûreté de son indépendance; c'est plutôt dans sa situation locale, ses montagnes, ses forêts, ses lacs et ses glaces. Qu'elle sache donc profiter de ces avantages réunis, et que ses habitants soient bien convaincus de cette vérité, que si le fer provenant de leurs montagnes, garnit leurs fermes et laboure leurs champs, c'est aussi le fer seul et la ferme résolution d'en faire usage qui peuvent les défendre.

" J'ai été secondé dans mes efforts par le bon esprit qui regne dans l'armée, et par le zele et les talents des fonctionnaires publics.

" La magistrature a soutenu son ancienne réputation; elle a eu des devoirs pénibles à remplir, mais ils lui ont donné de nouveaux droits à l'estime publique.

" Les divers départements de la Chancellerie ont rivalisé de zele à expédier, avec toute la promptitude compatible avec les formalités prescrites par nos lois et coutumes, toutes les affaires de leur compétence.

" Le département du Secrétaire d'Etat pour les affaires de l'Eglise, a expédié depuis le 17 de Mars, près de 600 affaires; celui de l'intérieur, 952; celui des finances et du commerce, 1653; et le département de la guerre, 25,305.

" Les affaires sur lesquelles il n'a pas encore été prononcé, et qui sont en très-petit nombre dans chaque département, sont de nature à requérir la décision de V. M., ou à être examinées derechef avant d'être jugées définitivement.

" Si V. M. reconnaissait dans l'esquisse que je viens de lui tracer, le désir que j'ai eu de mériter la haute confiance qu'elle m'a témoignée, ce serait, après la joie que me cause le rétablissement de V. M., la plus douce récompense de toutes mes peines. Puisse le ciel, exauçant mes prieres, prolonger les jours de V. M., et puisse la Suede, protégée par vos vertus, Sire, trouver une garantie impérissable dans l'entier dévouement de mon cœur à V. M., dans le respectueux attachement de mon fils, dans la sainteté des lois de l'Etat, dans la probité

des fonctionnaires publics, et dans l'union, le courage et le patriotisme de toute la Suede!

« Je suis, avec les sentiments du plus sincere attachement et avec le plus profond respect, Sire, &c.

(Signé) « CHARLES JEAN.

« Palais de Stockholm, le 7 Janvier 1812."

RÉSUMÉ POLITIQUE.

LA RÉGENCE ILLIMITÉE.

Un nouveau regne a commencé: le 18 Février a vu terminer les restrictions qui avaient été imposées l'année derniere par le Parlement Britannique au Prince Régent, en raison de l'incertitude de l'issue de la maladie dont son auguste pere a été frappé. Ce jour-là a vu Son Altesse Royale investi de la plénitude de la prérogative et de l'autorité dont la constitution anglaise a investi le trône. Une année d'exercice de cette autorité limitée avait préparé la nation à ce changement; et il lui a été d'autant moins sensible que cette année a offert une suite non interrompue de conquêtes et de victoires dans presque toutes les parties du monde. C'est sous des auspices aussi brillants que s'ouvre l'aurore du nouveau regne; c'est au milieu des triomphes glorieux qui proclament le renom des armes britanniques d'une extrémité du globe à l'autre, que l'héritier de la maison de Brunswick prend en main les rênes de l'Empire; on pourrait même dire celles de toute l'Europe dont l'indépendance et la fortune semblent attachées au char de la Grande-Bretagne. Tous les cœurs ont

volé au-devant de ce Prince ; tous les vœux l'accompagnent dans la nouvelle carriere qu'il a à parcourir. Puisse Son Altesse Royale voir ses efforts généreux triompher de tous les obstacles que les hommes et les choses leur opposent dans les affreux temps où nous vivons !

L'époque de cette levée des restrictions de la Régence avait causé une anxiété peu commune parmi toute la nation. Les amis, ainsi que les antagonistes du ministere étaient également empressés de connaître les choix qu'ils supposaient avoir été faits *in petto* depuis longues années. Aussi que de promesses secondaires n'avaient pas été faites ! Que de jouissances futures n'avaient pas été anticipées ! que d'artistes n'avaient pas été employés à prendre les mesures des marques distinctives d'office ! Cependant un mot, un seul mot de M. Perceval, quelques jours avant la levée des restrictions, avait suffi pour dissiper bien des illusions, pour faire évanouir bien des chimeres. Il avait dit dans la Chambre des Communes, en réponse à un orateur de l'opposition, nommé M. Curwen, qui regardait comme prochain un changement total dans l'administration : " que les songes dorés de certaines personnes pourraient fort bien ne pas se réaliser au gré de leurs désirs, et que la perspective qui s'offrirait à eux à leur réveil pourrait fort bien ne pas être aussi brillante ni aussi agréable qu'ils se la figuraient."

Ces paroles prophétiques n'ont pas tardé à se réaliser. L'aurore du 18 Février s'est levée et a vu M. Perceval rester le premier ministre du Prince Régent. Si de prendre pour conseil, pour appui, et de rechercher pour ami, un homme droit, vertueux, éclairé, habile, énergique et éprouvé, honore un homme dans toutes les situations de la vie, à plus forte raison un pareil choix honore-t-il le chef suprême d'une grande nation qui montre ainsi à ses alliés qu'ils doivent attendre de lui foi et fermeté, à ses

ennemis qu'il leur opposera la même résistance que son prédécesseur; et à son peuple, qu'un souverain d'Angleterre contracte, en prenant l'autorité en main, des liens et des engagements bien différents des liaisons de jeunesse d'un Prince de Galles.

Cependant le Prince Régent n'a pas cru devoir laisser passer une époque semblable sans faire un appel à ses anciens amis politiques. Quelques jours avant son avénement au pouvoir monarchique, il leur a fait proposer de prendre part à son gouvernement, en se coalisant avec leurs anciens antagonistes, les invitant à fortifier ainsi le trône par l'appui et le concours des partis. Son Altesse Royale a tracé ses sentiments à cet égard dans une lettre au Duc d'York, que l'on s'est accordé avec raison à regarder comme un parfait chef-d'œuvre, sous tous les rapports de l'élégance de la diction, de la pureté des principes, et de la haute impartialité qui doit diriger toutes les actions d'un Souverain. Les Lords Grey et Grenville, pour lesquels cette lettre avait été écrite, y ont répondu par un refus formel, que nous ne nous permettrons pas d'apprécier. Nous nous contenterons de dire qu'en voyant le système général de gouvernement que ces deux Lords annoncent devoir suivre, si l'administration *en chef* leur était jamais confiée, on aurait de justes motifs d'alarme pour l'indépendance du Prince, pour le commerce britannique qui pourrait être sacrifié sur-le-champ aux Etats-Unis, pour la solidité des alliances actuelles de la Grande-Bretagne, notamment avec la Péninsule, et pour la sécurité des intérêts protestants, malgré le vote et la dernière décision solennelle du Parlement qui a écarté la question catholique. Toutes ces considérations et la perspective des conséquences qui en pourraient résulter, ont diminué de beaucoup les regrets de ceux qui auraient désiré une union des partis, et qui voyent aujourd'hui qu'elle est à peu près impossible.

Les journalistes qui naguères adoraient jus-

gnes aux moindres espoirs de celui dont ils attendaient les faveurs pour leur parti, sont devenus, depuis quelques jours, passablement impertinents ; et parce que leurs amis n'ont pas voulu se faire *appointer*, leurs écrivains ont commencé à exprimer le *désappointement* commun d'une manière qui ne sera jamais un modèle de haute politesse.

Voici les deux lettres que nous avons mentionnées plus haut :

LETTRE DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE RÉGENT

A SON ALTESSE ROYALE LE DUC D'YORK.

Mon très-cher frere,

Comme les restrictions à l'exercice de l'autorité royale expireront bientôt, et qu'à cette époque je dois faire des arrangements pour l'administration future des pouvoirs dont je suis investi, je crois juste de vous communiquer les sentiments qu'il ne m'a pas été permis d'exprimer au commencement de la session, par le désir ardent que j'avais que la motion annoncée sur les affaires de l'Irlande pût être discutée à fond dans le Parlement sans qu'aucune autre considération vint s'y mêler.

Je crois qu'il est peu nécessaire de rappeler à votre souvenir les circonstances récentes dans lesquelles je pris l'autorité qui me fut déléguée par le Parlement. Dans un moment de difficultés et de dangers sans exemple, je fus appelé à faire un choix de personnes auxquelles je devais confier les fonctions du gouvernement exécutif.

Le sentiment de mes devoirs envers le Roi notre Pere, décida seul ce choix, et tout sentiment privé céda à des considérations qui n'admettaient ni doute ni hésitation. J'ose croire que j'agis à cet égard comme le véritable représentant de l'auguste personnage dont j'étais appelé à remplir les fonctions ; et j'ai la satisfaction de savoir que telle fut l'opinion de personnes pour le jugement et les principes honorables desquelles j'ai le plus haut respect.

En divers occasions, où comme vous le savez, la loi de la derniere session me laissait en pleine liberté, j'ai fait taire mes sentiments personnels, afin que Sa Majesté, à son retour à la santé, pût reprendre tout le pouvoir et toutes les prérogatives appartenant à sa couronne. Je suis la derniere personne du royaume à qui il puisse être permis de désespérer du rétablissement du Roi notre Pere.

Une nouvelle ere est maintenant arrivée, et je ne puis que réfléchir avec satisfaction sur les événements qui ont distingué la courte période de ma régence limitée. Au lieu de se voir enlever aucune de ses possessions, par les forces gigantesques qui ont été employées contre elles, la Grande Bretagne a ajouté à son empire des acquisitions de la plus haute importance ; la foi nationale a été maintenue inviolablement envers nos alliés ; et si la réputation, appliquée à une nation, est une force, le renom toujours croissant des armes de Sa Majesté fera voir aux nations du continent combien elles peuvent encore faire lorsqu'elles seront animées par un esprit glorieux de résistance à un joug étranger. Dans la situation critique de la guerre de la Péninsule, je serai extrêmement jaloux d'éviter toute mesure qui pourrait induire mes alliés à supposer que j'ai l'intention de renoncer au système actuel. La persévérance seule peut accomplir le grand objet en question, et je ne puis refuser mon approbation à ceux qui se sont

honorablement distingués en y travaillant. Je n'ai aucune prédilection à contenter aucun, ressentiment à satisfaire; je n'ai pas d'autres objets à remplir que ceux qui sont communs à tout l'Empire. Si tel est le principe dirigeant de ma conduite, et je puis en appeler au passé pour gage de ce que sera l'avenir, je me flatte d'obtenir l'appui du Parlement et celui d'une nation loyale et éclairée,

Après cette communication de mes sentiments dans cette crise nouvelle et extrordinaire de nos affaires, je ne puis conclure sans exprimer la satisfaction que j'éprouverais, si quelques-unes des personnes avec lesquelles furent formées les premieres habitudes de ma vie publique, voulaient me prêter leurs forces, et faire partie de mon gouvernement. Avec un tel appui, et secondé par une administration vigoureuse et unie, formée sur la base la plus libérale, j'attendrai avec une nouvelle confiance, une issue heureuse de la lutte la plus pénible que la Grande-Bretagne ait jamais eu à soutenir.

Vous êtes autorisé à communiquer ces sentiments à Lord Grey, qui, je n'en fais pas de doute, les fera connaître à Lord Grenville.

Je suis toujours, etc.

(Signé) GEORGE P. R.

Carlton-House, le 13 Février 1812.

P. S.—Je vais envoyer immédiatement une copie de cette lettre à M. Perceval.

Lettre de Lord Grey *et de Lord* Grenville, *à* Son Altesse Royale le Duc d'York, *en Réponse aux Ouvertures de* Son Altesse Royale le Prince Régent.

Le 15 Février, 1812.

Monsieur,

Nous demandons la permission d'exprimer très-humblement à Votre Altesse Royale notre respectueuse reconnaissance de la maniere gracieuse avec laquelle vous avez eu la bonté de nous communiquer la lettre de Son Altesse Royale le Prince Régent, au sujet des arrangements à faire maintenant pour l'administration future des affaires publiques, et nous prenons la liberté de profiter de votre gracieuse permission pour adresser à Votre Altesse Royale, sous cette forme, ce qui s'est présenté à nous en conséquence de cette communication. Le Prince Régent, après avoir exprimé à Votre Altesse Royale, dans cette lettre, ses sentiments sur diverses matieres publiques, a, dans le paragraphe qui la termine, daigné faire part du désirqu'il avait que quelques-unes des personnes avec lesquelles furent formées les premieres habitudes de sa vie publique, voulussent fortifier les mains de Son Altesse Royale, et constituer une partie de son gouvernement ; et Son Altesse Royale veut bien ajouter qu'avec un tel appui, et secondé par une administration vigoureuse et unie, formée sur la base la plus libérale, elle espérait avec une juste confiance une issue heureuse de la lutte la plus pénible dans laquelle la Grande-Bretagne ait jamais été engagée. Nous n'avons pas la présomption d'offrir aucune observation sur les autres parties de la lettre de Son Altesse Royale ; mais dans le paragraphe concluant, autant que nous pouvons nous hasarder à nous sup-

poser compris dans le vœu gracieux qu'il exprime, nous devons et par obéissance et par devoir envers Son Altesse Royale, nous exprimer avec franchise et sincérité. Nous demandons très-instamment qu'il nous soit permis d'assurer Son Altesse Royale qu'aucuns sacrifices, excepté ceux de l'honneur et du devoir, ne nous paraîtront trop grands à faire pour éteindre les divisions de notre pays, et unir son gouvernement et son peuple. Nous désavouons entièrement toute exclusion personnelle; nous nous bornons aux mesures publiques, et c'est sur cette base seule que nous devons exprimer sans réserve l'impossibilité où nous sommes de nous unir avec le gouvernement actuel. Nos différences sont en trop grand nombre et trop importantes pour admettre une union semblable. Nous osons espérer que Son Altesse Royale nous rendra la justice de se souvenir que nous avons déjà agi deux fois dans ce même sentiment; en 1809, lors de la proposition qui nous fut faite par autorité de Sa Majesté; et l'année dernière, lorsqu'il plut à Son Altesse Royale de nous demander notre avis sur la formation d'un nouveau gouvernement. Les dangers croissants des circonstances donnent une nouvelle force aux raisons que nous lui soumîmes humblement alors; et jusqu'à ce moment il n'y a pas eu même l'apparence d'un rapprochement vers une coalition d'opinion sur les intérêts publics, de nature à pouvoir seule former la base d'une réunion honorable des partis antérieurement opposés l'un à l'autre. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces différences; elles embrassent presque tous les traits principaux de la politique présente de l'empire. Il a plu à Son Altesse Royale de faire allusion aux dernières délibérations du Parlement sur les affaires d'Irlande. C'est un sujet de la plus grande importance en lui-même; il l'emporte sur tout autre par la connexion

qu'il a avec les dangers les plus pressants. Loin de concourir aux sentiments que les ministres de Sa Majesté ont si récemment exprimés en cette occasion, nous avons des opinions directement opposées. Nous sommes fermement persuadés de la nécessité d'un changement total dans le système actuel de l'Irlande, et de l'abrogation immédiate de restrictions civiles sous lesquelles gémit aujourd'hui une portion si considérable des sujets de Sa Majesté, en raison de leurs opinions religieuses. Recommander cette abrogation au Parlement, serait le premier avis que notre devoir serait d'offrir à Son Altesse Royale; nous nous regarderions même comme soumis à une grande responsabilité, si nous apportions le plus léger délai à faire prendre en considération cette mesure sans laquelle nous n'avons aucun espoir de nous rendre utiles à Son Altesse Royale ni au pays.

Il ne nous reste plus qu'à supplier Votre Altesse Royale de mettre sous les yeux de Son Altesse Royale le Prince Régent, l'expression de nos devoirs et les assurances sinceres et respectueuses des vœux ardents que nous faisons pour tout ce qui peut contribuer à l'aise, l'honneur et l'avantage du gouvernement de Son Altesse Royale, et au succès de ses efforts pour le bien public.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

(Signés) GREY.
GRENVILLE.

A Son Altesse Royale le Duc d'York.

Le premier acte du nouveau gouvernement, dégagé des restrictions, a été digne des auspices sous lesquels il a été ouvert. Un message envoyé le 18 aux deux Chambres, leur a annoncé que Son Altesse Royale avait créé Lord Wellington comte d'Angleterre, et leur a recommandé d'accorder à Sa Seigneurie une pension nouvelle de 2000 liv. sterl. afin de le mettre en état de soutenir son nouveau rang dans la pairie*. Les généraux Graham, Hill, et Sir Samuel Auchmuty ont été créés chevaliers de l'ordre du Bain.

Par une coïncidence remarquable, le jour même où le Prince Régent acquittait, par ces récompenses honorables les services et le mérite de Lord Wellington, il arrivait une malle de Cadix, par laquelle on apprenait que le premier acte de la nouvelle Régence d'Espagne avait été de créer Lord

---

* Voici ce message.

George, P. Rt. Le Prince Régent, au nom de Sa Majesté, ayant pris dans sa considération royale les services éminents et signalés, exécutés par le général Lord Vicomte Wellington pendant le cours d'une longue suite d'exploits distingués dans les campagnes en Espagne et en Portugal, et désirant de faire connaître le sentiment qu'il a de services aussi honorables aux armes britanniques, et si éminemment avantageux aux intérêts de la nation, a conféré, au nom de Sa Majesté, au général Lord Vicomte Wellington, et à sa descendance mâle, le rang et la dignité d'un comte du Royaume-Uni, sous le nom et titre du Comte de Wellington. Le Prince Régent, désirant en outre accorder une annuité nette de deux mille livres, en addition à l'annuité déjà accordée par le Parlement, et sujette à la même limitation imposée à cette dernière, recommande à la Chambre des Communes de mettre Son Altesse Royale, au nom et pour Sa Majesté, en état d'accorder et fixer une telle annuité, et de prendre toutes les mesures qui seront jugées nécessaires, ainsi qu'il est dit ci-devant, pour l'avantage du général comte Wellington et sa famille.

Wellington Grand d'Espagne de la première classe, avec le titre de duc de Ciudad Rodrigo.

Les dépêches du ministre de S. M. Britannique à Cadix, M. Wellesley, confirment les dispositions favorables de la nouvelle Régence envers la Grande Bretagne. Nous espérons qu'elles continueront. Le chef de la faction anti-britannique étant aujourd'hui à Pau, il faut croire que tous les météores subalternes qui tiraient leur éclat de ce foyer de jalousie et d'antipathie, s'éclipseront à leur tour.

La Régence Espagnole a nommé pour ambassadeur de S. M. Ferdinand VII, auprès de S. A. R. le Prince Régent, Don Fernand Nunez, duc de Montellano, Grand d'Espagne de la premiere classe, fils de l'ancien ambassadeur d'Espagne à la cour de France. Ce seigneur réunit à une grande loyauté et à beaucoup d'amabilité, l'avantage d'être le beau-frere du feu duc d'Alburquerque, ce qui lui assure à toutes sortes de titres la réception la plus flatteuse et la plus distinguée à la cour du Prince Régent et parmi la noblesse anglaise.

M. le chevalier d'Apodaca, ci-devant ministre d'Espagne à Londres, a été nommé capitaine-général de l'île de Cuba, gouverneur de la Havane et commandant-général de marine.

L'ambassadeur d'Angleterre, assuré désormais d'une juste application des trésors, des munitions, et du sang des sujets britanniques, a déjà donné au gouvernement nouveau des secours abondants en argent et en vivres, et l'on a fait partir de Cadix le brave défenseur de Tarifa, le colonel Skerrett, avec deux bataillons anglais, pour Carthagene du Levant, afin d'être à portée de secourir Alicante et tous les autres points de la côte du Midi menacés par Suchet.

La Régence a publié à son avénement à l'administration la belle proclamation, ou adresse au peuple espagnol, que nous donnons ci-après. Si

nous avions besoin de nous justifier d'avoir fait entendre de temps à autre quelques reproches sur la mauvaise gestion des affaires d'Espagne, sur la mollesse du gouvernement et les intrigues de quelques marquis de Mascarille émigrés des tripôts de Madrid et des antichambres des Godoy, nous n'aurions qu'à citer plusieurs passages de cette adresse dont nous semblons avoir fourni les matériaux. Espérons que la nouvelle Régence remplira ses devoirs avec énergie et persévérance.

Adresse de la Nouvelle Régence à la Nation Espagnole.

Espagnols, la Régence en se chargeant du gouvernement de la Monarchie Espagnole, qui nous a été confié par les Cortès, par leur décret du 22 du courant, ne pouvait pas faire moins que de fixer toute son attention sur les circonstances critiques dans lesquelles la nation se trouve, et sur l'immensité de ses obligations. Elle ne se livrera pas pour un seul moment à l'horrible idée que le féroce ennemi qui nous assiége, accomplisse jamais définitivement la subjugation de l'héroïque peuple Espagnol, qui en est déjà à la cinquieme année de sa glorieuse résistance. Vous fîtes entendre le cri de l'indépendance et de la vengeance, même lorsque vous étiez privés de vos Princes, lorsque vos lois et vos institutions étaient foulées aux pieds, lorsque vous étiez destitués de ressources, sans armées, sans généraux, et sans un gouvernement central et respectable. Même alors vous vainquîtes : vous avez continué la lutte, et vous avez progressivement amélioré vos institutions de maniere à assembler les Cortes, à établir un gouvernement sur les bases les plus légitimes, et à former par l'intermédiaire de vos représentants, une constitution qui doit vous élever à la grandeur dont vous êtes digne. Il est vrai que le feu sacré du patriotisme brûle dans toute l'étendue de la Péninsule, que chaque jour la guerre devient plus acharnée, votre haine pour une domination étrangere plus inextinguible, le désir de vengeance plus fort, votre amour pour la liberté et pour

notre légitime souverain Ferdinand VII plus ardent : mais il est vrai aussi que le temps est venu de rendre ces grands sacrifices plus utiles, de faire disparaître avec fermeté les abus qui nous rongent, abus qui sont les conséquences inévitables de notre ancien désordre, et qu'il était impossible de corriger tout de suite, après tant d'agitations. Il est temps maintenant d'appliquer avec effet les grandes ressources que nous possédons à l'objet désiré qui occupe nos esprits. Tels sont les devoirs de votre nouveau gouvernement; il les reconnaît publiquement, et il promet de les remplir. Espagnols, remplissez de votre côté les vôtres avec la plus grande constance et la plus infatigable énergie. Le gouvernement a entendu les cris des armées qui nous défendent, offrant le tableau de leurs cruelles privations ; les gémissements des habitants des districts prêts à succomber sous le joug du barbare envahisseur ; les plaintes des provinces déjà occupées, toujours loyales, quoique opprimées et ravagées. Contemplez la situation de votre nouveau gouvernement, écoutez les demandes qui appellent toute son attention au moment même où il commence ses pénibles fonctions. Pour répondre à vos vœux et à ceux de vos représentants, il est nécessaire de renverser tous les obstacles qui ont affaibli les mesures de l'autorité, et de soutenir la dignité du gouvernement avec une majesté qui corresponde à celle du peuple qui l'a formé. La nature même de cette guerre, dans laquelle les intérêts sacrés de la religion, de la nation; et du roi sont défendus, l'exige impérieusement. Le caractere impétueux et persévérant de l'ennemi l'exige aussi. C'est sur cela que doit être fondée la force de nos alliances ; la sûreté du pays dépend entierement et exclusivement de la plus étroite union parmi nous tous, et de la force de votre gouvernement.

La Régence fortement persuadée de cette vérité incontestable, agira avec fermeté pour exécuter les fonctions délicates qui lui sont confiées ; elle veillera, avec la plus grande activité, sur le sort des braves défenseurs du pays. Elle donnera un système fixe à toutes les branches de l'administration publique qui sont de son ressort ; elle récompensera ceux qui méritent bien du pays ; elle emploiera tous ses efforts à expulser l'ennemi de notre territoire, et à maintenir l'empire de la justice. Mais en même temps elle sera inexorable envers tous ceux qui manqueront à l'exécution de leurs devoirs, ou qui n'obéiront pas à ses arrêtés. L'autorité est nulle si elle n'est pas respectée ; l'anarchie répand alors son poison mortel, l'ordre social est

subverti, et l'état marche d'une manière effrayante à sa dissolution. Renoncez pour le présent et pour l'avenir à toutes prétentions personnelles ; à tous sentiments d'intérêts mal-entendus, dictés par l'esprit de province ; à des exemptions qu'il est injuste de demander dans ces temps de désolation ; à ces écrits, qui au lieu d'être employés comme ils le devraient à créer le patriotisme le plus ardent, à unir et éclairer la nation, paraissent inspirés par l'ennemi pour la diviser. Renoncez-y ; et que la nation reparaisse avec toute la puissance qu'elle possede, et qu'elle a déployé vigoureusement à diverses époques de la grande insurrection. Le danger est grand ; le gouvernement ne veut ni ne doit le cacher ; que de même les sacrifices soient grands. La Régence n'épargnera aucun effort pour remplir ses devoirs ; et quand bien même il se verrait sur le bord d'un précipice, il y exercera son dernier acte de vigueur en s'enterrant sous les ruines de la patrie. C'est ainsi qu'il correspondra aux résolutions que vous avez tous formées, et à la confiance que le congrès national a reposée en lui. Mais, Espagnol, ce moment fatal n'arrivera pas. Nous avons tous juré d'être libres. Consacrons à remplir cet objet les restes de notre ancienne opulence, épuisons nos ressources, et prodiguons notre sang. De quelle importance tout cela est-il, lorsqu'il s'agit de maintenir la gloire de notre lutte, notre précieuse liberté et le respect dû au nom espagnol ! Qui voudrait d'une main avare cacher ces stériles trésors dont la patrie a besoin, et que l'ennemi contemple d'un œil avide et rapace ? Qui voudrait faire entendre la voix du découragement afin d'en venir à un accommodement avec le tyran ? Qui s'opposera à l'autorité légitime qui est émanée des Cortès, et qui osera lui désobéir, dans l'espoir d'une impunité créée par le discrédit du gouvernement, et un défaut de confiance de la part du peuple ? On ne peut plus pardonner de négligences et de défaut de confiance. Les Espagnols désirent voir le gouvernement se consolider, et l'ordre s'établir, ce qui ne peut être que le fruit d'un système constitutionnel, dicté par les représentants d'une nation. Ils veulent qu'il y ait égalité de sacrifices parmi ceux qui jouissent des droits de citoyen. Ils veulent que le gouvernement, pénétré du sentiment de ses obligations sans bornes, emploie tout son zele à anéantir les légions de l'ennemi, et à confirmer la constitution de la monarchie. Aussi long-temps que la Régence exercera l'autorité qui lui est confiée, elle cherchera

constamment à satisfaire ce vœu de l'esprit public, fondé sur des principes d'équité et de justice.

Espagnols, notre danger est immédiat. Notre sort doit être ou l'esclavage le plus ignominieux, ou la possession de la gloire et de l'indépendance ! Le gouvernement a été formé pour procurer la derniere et pour vous frayer le chemin de la grandeur. Respectez-le. Fiez-vous à lui et à vos représentants. Ils agissent tous dans la même vue, tous ils travaillent de concert à obtenir le triomphe définitif que la Providence nous a destiné. Vous ferez de votre côté une guerre éternelle au tyran. Vous périrez, plutôt que de vous soumettre à porter les chaînes de l'esclavage. Vous combattrez efficacement les ennemis intérieurs qui cherchent à semer la désunion, ou à détruire les généreuses institutions que vous avez décrétées. Vous agirez ainsi, on ne peut en douter, et vous serez libres Oui, votre gouvernenement vous en assure. Vous serez libres.

Cadix, le 23 Janvier, 1812.

(Signé) JOAQUIM MOSQUERA y FIGUEROA, Président.

Il est arrivé des nouvelles extrémement fraîches d'Amérique. Elles portent à croire que la fievre de guerre qui s'était emparée de quelques cerveaux américains, est à-peu-près calmée. La législature américaine a bien voté la levée et l'armement de 25 mille hommes, parce qu'on ne les levera que sur le papier ; mais elle s'est refusée tout net aux motions qui ont été faites successivement de construire, d'abord 10, ensuite 5, puis 4, 3, et même jusqu'à 2 pauvres frégates de 38 canons. C'est M. Galatin, Chancelier de l'Echiquier des Etats-Unis, qui a fait tomber tous ces bouillons, par l'exposé candide qu'il a fait de la pénurie du trésor public et des difficultés commerciales et financielles des Etats-Unis. Il ne faut rien moins pour cette année qu'un

emprunt de 10 millions de piastres fortes, et comme ce ministre annonce franchement que, pendant plusieurs années, il en faudra un semblable tous les ans, il doute que l'on puisse les réaliser à 6 et même 8 pour cent d'intérêt. L'on parle d'une augmentation de cent pour cent dans les taxes et la nécessité de grands sacrifices personnels, ce qui a prodigieusement refroidi l'ardeur de tous les gascons de la Chesapeake.

Un autre état, présenté officiellement par M. Galatin, a été celui des exportations des Etats-Unis, grande source de leur richesse nationale. Ces exportations s'élevent actuellement à quarante-cinq millions de dollars par an. Sur ce total il y en a pour plus de trente-huit millions achetés et payés par la Grande-Bretagne et par ses alliés l'Espagne et le Portugal, tandis que celles pour la France et pour l'Italie ne s'élevent pas à douze cents mille dollars par an. Ces exportations ne comprennent que les articles de productions ou manufactures nationales ; il est encore d'autres exportations consistantes en articles ou produits de manufactures étrangeres. Ceux de ces articles qui ont été réexportés en 1811, ont monté à 16 millions de dollars ; et l'on y voit encore la Grande-Bretagne et ses deux alliés en recevoir pour sept millions trois cent mille, tandis que la France et l'Italie n'y sont comprises que pour dix sept cent mille. Ainsi en récapitulant les deux objets, on voit que sur soixante-un millions de dollars d'exportations, l'Angleterre en absorbe plus des trois-quarts, et la France à peine un vingtieme. Les conséquences de cet exposé sont faciles à concevoir.

La guerre de mots continue cependant toujours, et le Président Madison fidele à son système gallican, en communiquant le 16 du mois dernier, au Congrès, une lettre de M. Foster au Secrétaire d'Etat Munroe, avec la réponse de ce dernier, ter-

mine son message en disant que les témoignages continuels que cette correspondance présente de la politique hostile du gouvernement britannique contre les droits nationaux des Etats-Unis, rendent plus urgente la nécessité de faire des préparatifs convenables pour le maintien de leurs droits.

Quelques journalistes démocrates, et quelques orateurs de la force de nos Samuel et de nos Sir Francis, avaient à plusieurs reprises accusé le gouvernement britannique d'exciter les Indiens à faire la guerre à l'Amérique. C'est le gouvernement Américain lui-même qui a communiqué cette réfutation au Congrès et ensuite au public ; M. Foster dans une lettre qui a été publiée par lui, adressée 28 Décembre à M. Monroe, lui tient le langage suivant :

Monsieur,

J'ai été informé par M. Morier, que dès le 3 du mois de Janvier, en conséquence d'une communication par écrit de la part de Sir James Craig, gouverneur général et commandant en chef pour Sa Majesté en Canada, datée du 28 Novembre 1810, par laquelle il l'informait du soupçon où il était, d'après la grande fermentation qui régnait parmi quelques tribus indiennes, qu'elles avaient l'intention d'attaquer les Etats-Unis, et par laquelle il l'autorisait à faire part de ses soupçons au Secrétaire d'Etat Américain; il (M. Morier,) avait fait cette communication verbalement à M. Smith, votre prédécesseur : et en cherchant parmi les archives de cette mission, j'ai trouvé la lettre en question de Sir James Craig, par laquelle il autorisait M. Morier à faire cette communication, ainsi qu'un mémorandum qu'elle avait eu lieu, et de plus, une déclaration expresse de Sir James Craig, que quoiqu'il ne doutât pas qu'il n'y eût des personnes qui seraient disposées à attribuer les mouvements des Indiens à l'influence du gouvernement britannique, on prenait déjà néanmoins, dans son département toutes les mesures nécessaires pour empêcher leur tentative.

Ce témoignage, Monsieur, d'une disposition amicale pour mettre le gouvernement des Etat-Unis sur ses gardes contre les trames des sauvages, et même pour aider à pré-

venir la calamité qui a eu lieu, est si honorable pour le gouverneur-général du Canada, et si clairement en contradiction avec le rapport mal fondé, d'une nature contraire, qu'on a fait circuler en dernier lieu, que je ne puis résister à l'impulsion qui me porte à attirer votre attention sur ce sujet: non que je croie cependant qu'il fût nécessaire de produire au gouvernement des Etats-Unis, cette preuve de la fausseté de semblables rapports; le caractere de la nation britannique, et l'inutilité manifeste de pousser les Indiens à leur destruction, auraient suffi pour les rendre improbable; mais afin que vous puissiez, si vous le jugez convenable, en donnant de la publicité à cette lettre, corriger les fausses notions qui malheureusement se sont glissées à ce sujet, même parmi les personnes les plus respectables, sans doute parce qu'elles ont été mal informées.

(Signé) FOSTER.

Douze jours après la réception de cette lettre, c'est-à-dire le 9 Janvier, M. Monroe y fit la courte réponse qui suit :—

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 28 du mois dernier, par laquelle vous désavouez que votre gouvernement ait pris aucune part aux mesures hostiles des tribus Indiennes envers les Etats-Unis. Si les Indiens ont cherché quelques encouragements de la part de quelques personnes dans ces mesures d'hostilités, c'est avec beaucoup de satisfaction que le Président reçoit de vous l'assurance que le gouvernement britannique ne leur a donné ni autorité ni appui.

(Signé) JAMES MUNROE.

Le Président Madison a envoyé le 16 Janvier au Sénat des Etats-Unis, l'extrait d'un rapport du même Secrétaire d'Etat Monroe, au sujet des décrets de Berlin et Milan, rapport qui contredit d'une maniere formelle ce qu'il avait avancé avec tant d'assurance, au commencement de la Session, sur l'abrogation prétendue de ces décrets.

Voici l'extrait de ce rapport :

Le Secrétaire d'Etat auquel a été référée la résolution du Sénat, relativement au commerce des Etats-Unis avec la France, a l'honneur de rendre compte au Président qu'il a examiné les pieces de son département, et qu'il n'a trouvé au sujet de la dite résolution aucuns renseignemens précis qui n'aient pas déjà été communiqués au Congrès ; qu'en conséquence de ce, il s'est adressé au Ministre de France, pour en avoir les informations demandées, et que celui-ci ne les ayant pas, avait renvoyé la chose au consul général de France, dont on n'a encore rien reçu. Il peut être à propos d'observer qu'on apprend, par les lettres de M. Russell, que le commerce des Etats-Unis en France est sujet à des restrictions très-séveres : mais leur nature précise n'est pas connue encore bien distinctement dans mon département. Les instructions du Ministre des Etats-Unis à Paris embrassant ce point, ainsi que beaucoup d'autres sujets qui y ont rapport, nous pouvons attendre avant peu des informations exactes. L'attente seule où j'ai été, chaque jour, de dépêches de Paris, m'avait fait différer mon rapport jusqu'à ce moment.

(Signé) JAMES MONROE.

Dernieres Nouvelles de Suede.

" Il n'y a pas de doute que l'invasion de la Poméranie Suédoise par les Français a accéléré les négociations qui ont eu lieu depuis quelque temps entre les cours de Stokholm et de Londres, et qu'un arrangement amical est en train. Il n'est arrivé de Suede aucun ministre, mais il paraît certain que le baron de Rehausen, ci-devant ministre de Gustave IV près de la cour de Londres, a repris ses fonctions comme chargé d'affaires de ce pays, et qu'il agit maintenant dans cette capacité jusqu'à ce qu'il arrive un nouveau ministre en Angleterre. Il est également vrai que Bernadotte a fait des propositions de paix à ce pays-ci, qu'elles ont été communiquées au Prince Régent, et que l'agent de Suede a eu, il y a quelques jours, une entrevue à cet effet avec notre ministre des affaires étrangeres.

L'on peut s'attendre en toute assurance que la paix sera conclue incessamment entre les deux pays.

" La Poméranie Suédoise et l'île de Rugen étant occupées par des troupes françaises, la communication accoutumée entre Ystadt et Stralsund, par le moyen de paquebots, est totalement interrompue." (*Morning Chronicle.*)

Les motifs qui ont engagé Buonaparte à saisir la Poméranie Suédoise, ont jusqu'ici été enveleppés d'un profond mystere. On attribue cette invasion à diverses causes ; la plus probable est la répugnance de Bernadotte à obéir aveuglément aux ordres du dominateur de la France. On nous écrit de Stockholm que Buonaparté avait découvert depuis long-temps que Bernadotte désirait exercer une autorité indépendante, et se mettre bien avec la nation Suédoise, en favorisant, autant qu'il oserait le faire, un commerce et des relations clandestines avec l'Angleterre. Les menaces de l'ambassadeur de France à Stockholm, et les remontrances du Consul à Gottenbourg, n'ont pas eu d'autres effet que d'exciter du dégoût ; et au lieu de mettre la nation aux pieds du dominateur de la France, en saisissant tous les bâtiments anglais, et en confisquant leurs cargaisons, il préféra de temporiser avec une puissance dont la prééminence navale dans la Baltique, aurait pu être employée à la destruction de la Suede. Cette conduite a valu à Bernadotte l'indignation de Buonaparté, qui a encore été plus exaspéré en apprenant qu'il y avait entre lui et l'amiral britannique, et un envoyé (que nous supposons être M. Thornton,) une négociation ouverte, pour préliminaire de laquelle chaque parti s'était engagé à s'abstenir de toute hostilité. Le départ brusque de l'ambassadeur de France, et la menace qu'il fit en partant de réoccuper la Poméranie qui n'avait été rendue à la Suede que pour l'attacher aux intérêts de la France, n'ont eu aucune influence visible sur la conduite du prince de la couronne. L'époque du départ de la flotte anglaise de la Baltique arriva enfin ; et comme Bernadotte ne pouvait plus prétexter les appréhensions qu'elle lui causait, on s'atteudait à quelque preuve décisive de son dévoûment à la France. Ses refus d'accéder à ce qu'on lui demandait, et sa conduite équivoque confirmerent les soupçons que Buonaparté avait conçus qu'il avait fait sa paix avec l'Angleterre, et l'occupation de la Poméranie Suédoise

s'en suivit. On croit à Stockholm que la reprise de l'autorité royale par Charles XIII, a été le résultat de l'influence française; et que Bernadotte, quoiqu'affligé d'un événement aussi inattendu, a jugé prudent, en raison de l'inimitié que lui porte la noblesse suédoise, de ne pas y mettre d'opposition. Le bruit d'une paix prochaine entre la Suede et l'Angleterre était général à la date des dernieres lettres. Il paraît qu'il était fondé principalement sur la conduite hostile que la France a tenue récemment envers la Suede.

(*Observer.*)

DERNIERES NOUVELLES DE PORTUGAL.

Dépêches officielles de Lord Wellington au Comte de Liverpool.

Gallegos, 29 *Janvier* 1812.—My lord, le major-général Craufurd est mort le 24 de ce mois, des blessures qu'il reçut le 19 en conduisant la division légere de cette armée à l'assaut de Ciudad Rodrigo.

Quoique la conduite du major-général Craufurd dans l'occasion où il reçut ces blessures et les circonstances qui ont eu lieu, aient excité l'admiration de toute l'armée, je ne puis faire à Votre Seigneurie le rapport de la mort de cet officier, sans exprimer le vif chagrin que j'éprouve de voir que sa Majesté soit privée des services, et moi de l'aide, d'un officier de talents éprouvés et d'une expérience consommée, qui était l'ornement de sa profession, et était fait pour rendre les services les plus importants à son pays.

Gallegos, 29, *Janvier*.—Le maréchal Marmont arriva à Salamanque le 22 du courant, et le 23 et le 24, six divisions d'infanterie de l'amée de Portugal se rassemblerent dans les voisinage d'Alba et de Salamanque. La division du général Souham, avec près de 600 chevaux et quelques pieces d'artillerie, fut envoyée le 23 à Matella, et poussa des patrouilles jusqu'à S. Muros et Tamamès; l'objet du mouvement de cette division etait de s'assurer du fait de la prise de Ciudad Rodrigo. Elle se retira ensuite vers le Tormes. J'ignore si la division de Bonnet a passé le Douro.

" Nous sommes occupés à réparer le domminage occasionné à Ciudad Rodrigo par notre feu. Peu après avoir été

prise, la place avait déjà été mise en sûreté contre un coup de main, et j'espere que sous peu de jours ses ouvrages seront dans un bon état de défense.

" Il paraît par des avis que j'ai reçus que la cavalerie du général Montbrun était dans l'affaire du 26 Décembre, tandis qu'au contraire quelques régiments sous ses ordres sont encore en Castille avec Marmont, et j'aprends d'un autre côté que le même général Montbrun était, il y a quelques jours, à Rivilo."

Etat des tués et blessés pendant le Siége de Ciudad Rodrigo, du 15 *au* 19 *Janvier,*

Tués, 1 général, 5 capitaines, 2 lieutenants, 8 sergents, 114 hommes, *(Anglais)* 1 sergent, 18 soldats, *(Portugais.)*

Blessés, 3 généraux, 1 lieutenant-colonel, 2 majors, 19 capitaines, 28 lieutenants, 5 enseignes, 2 officers d'état-majors, 28 sergents, 5 tambours, 408 soldats *(Anglais)*. 1 capitaine, 3 lieutenants, 1 sergent, 91 soldats *(Portugais)*.

TOTAL, 149 *tués*, 572 *blessés*, 7 *manquants*,—728.

Une lettre d'un officier de rang dans l'armée anglaise, datée de Fuentes d'Onore, le 26 du mois dernier, porte ce qui suit: " Marmont était à Salamanque lorsque nous prîmes Ciudad Rodrigo; trouvant qu'il était trop tard, et que de nous combattre après que nous en étions maîtres, serait aller de mal en pis, il se retira vers Valladolid. Nous resterons ici quelques jours, afin de nous assurer qu'il est allé trop loin pour retourner, et notre division marchera sur Abrantes: notre premiere opération sera le siége de Badajoz."

Lisbonne, du 1er *au* 4 *Février*. Toutes les lettres qu'on a reçues ici de l'Alentejo, et du Beira, s'accordent à dire que dans tous les points qu'il occupe l'ennemi souffre les plus cruelles privations. Une lettre de Campo Major du 26 février dit que le général Philippon, le gouverneur de Badajoz, ayant donné à toutes les familles qui voulaient quitter la place la permission de le faire, il en était en conséquence sorti un grand nombre, il en était arrivé 40 à Campo Major seulement; elles disent toutes que la disette y était extrême, qu'une livre de pain coûtait 400 rés (plus de 2 shellins) et une de ris 240; la garnison est réduite à la demi-ration et n'a

pas de vivres pour trois mois : il est arrivé de même plusieurs familles dans diverses autres parties de l'Alentejo.

Le brave Craufurd fut enterré le 25 Janvier dans la brèche de Ciudad Rodrigo. La ville n'a pas beaucoup souffert. Il y a eu environ dix maisons de renversées ; mais les français en ont détruit un bien plus grand nombre pour se procurer des poutres qu'ils avaient placées de biais le long des maisons pour se garantir de nos boulets. La cinquieme division sous le général Hay est occupée maintenant à réparer les brêches. On a pris dans la place un nombre considérable de beaux canons de bronze et plusieurs mortiers du plus gros calibre. Lorsque tout sera remis en ordre, la place sera rendue aux Espagnols.

Enfin on écrit de Lisbonne, le 7, que Lord Wellington était en marche avec une partie de son armée sur Badajoz ; que le 4, il était à Abrantes, et qu'il était attendu le 8 devant Badajos. On avait embarqué tous les gros canons des bâtiments de guerre portugais qui étaient dans le Tage, afin de les envoyer servir au siége de cette ville.

Le Jeudi, 20 de ce mois, M. le Marquis de Wellesley a remis entre les mains de S. A. R. le Prince Régent, les sceaux du département des affaires étrangeres qu'il avait tenus pendant deux années avec tant d'honneur pour la nation et le gouvernement britannique. Le Comte de Liverpool a été chargé de l'administration provisoire de ce département, jusqu'à la nomination du successeur de M. le Marquis de Wellesley.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 160, New Bond Street.

De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXI.—*Le* 29 *Février,* 1812.

ÉTAT ACTUEL DES MŒURS EN FRANCE.

Procès qui a eu lieu à Paris au Mois de Janvier.

Dès le grand matin les avenues du palais de justice ont été pleins d'une foule de curieux qui voulaient assister aux débats de l'affaire de la veuve Morin et du sieur Ragoulleau. Ces débats ont commencé à dix heures par la lecture de l'acte d'accusation. M. Girod (de l'Ain) fils, avocat-général, a fixé l'attention du jury sur les points les plus importants à vérifier; il a cherché dans le caractere des accusés les motifs qui ont pu les entraîner : la veuve Morin a une imagination ardente avec un esprit faible et superstitieux; sa fille est si jeune qu'elle a cédé à l'ascendant de sa mere. Elles ont cru avoir à se venger, elles se sont livrées toutes entieres à cette funeste passion. Les autres accusés ont été déterminés par l'habitude du vice et par l'appât d'une récompense.

On a d'abord procédé à l'audition des témoins; à deux heures la cour a suspendu la séance pour un

quart-d'heure. Voici les faits principaux que présente l'acte d'accusation.

Au commencement de 1806, la vente par expropriation de la maison dite hôtel St.-Phar, située à Paris, boulevard Poissonniere, N°. 22, était poursuivie au tribunal de premiere instance du département de la Seine.

Ragouleau et la veuve Morin voulaient l'acheter : cette derniere en devint adjudicataire le 3 Avril suivant, au prix de quatre-vingt-seize mille francs.

C'est de cette époque que datent les relations d'intérêts qui ont existé entr'eux.

La veuve Morin n'avait pas les fonds nécessaires pour payer son acquisition ; elle a prétendu que Ragouleau lui avait offert les cent mille francs qu'elle avait empruntés de lui.

Ragouleau a soutenu que c'était la veuve Morin qui était venue le solliciter long-temps après l'adjudication, de lui prêter les fonds dont elle avait besoin, et M. Laudigeois, notaire, a contredit l'une et l'autre de ces versions, en déclarant qu'antérieurement à la vente de l'hôtel St.-Phar, il y avait eu entre Ragouleau et la veuve Morin des conférences, à la suite desquelles il avait été arrêté que Ragouleau n'acheterait pas l'immeuble, mais qu'il prêterait cent mille francs à la veuve Morin. Quelle que soit la maniere dont s'est engagé l'emprunt, Ragouleau, par acte du 19 Juillet 1810, reçu par M. Laudigeois, prêta à la veuve Morin cent mille francs, à rente viagere, à raison de 10 pour cent ; 1°. sur sa tête ; 2°. sur celle de la femme Ragouleau ; 3°. sur celle de chacun de leurs deux enfants.

Cette somme fut employée à acquitter environ soixante mille francs du prix de la vente, et le surplus à des constructions auxquelles la veuve Morin faisait travailler dans la maison, pour y établir un hôtel garni.

La veuve Morin, par son contrat d'acquisition, avait été chargée de servir trois rentes viageres, hypothéquées sur l'hôtel St.-Phar, et d'en rembourser les capitaux à d'autres créanciers utilement colloqués à mesure d'extinction desdites rentes viageres.

L'un de ces créanciers viagers étant décédé, la veuve Morin eut à rembourser *dix neuf mille fr.* à un sieur Simon.

Il sollicita le paiement de sa créance, consentant à faire une remise à la veuve Morin, mais bientôt il rompit avec elle toute négociation, parce que M. Laudigeois lui fit des propositions pour le compte de Ragouleau, qui acheta en effet la créance dudit sieur Simon, au moyen d'un sacrifice de la part de ce dernier, à qui il reste encore dû sept mille francs, dont il ne doit être payé, suivant sa déclaration, qu'après *beaucoup de décès* : Ragouleau fut subrogé aux droits de ce créancier.

La veuve Morin ne servait pas exactement les arrérages de la rente viagere due à Ragouleau. Il mit d'abord l'hôtel Saint-Phar en expropriation, et consentit ensuite que la vente fût convertie en adjudication volontaire, poursuivie à la requête de la veuve Morin. Lors de cette poursuite Ragouleau se rendit adjudicataire, sauf quinzaine, au prix de cent soixante mille francs.

La veuve Morin proposa alors à Ragouleau d'acheter la maison sur la vente qu'elle lui en ferait. De nouvelles conférences eurent lieu dans l'étude de M. Laudigeois, et il fût convenu que la veuve Morin vendrait l'hôtel St.-Phar, moyennant cent soixante-cinq mille fr. à Ragouleau, qui paierait en outre, par forme de pot de vin, une somme de neuf mille francs pour acquitter les frais de poursuites et de vente, et pour le surplus être remis à la veuve Morin.

Ces cent soixante-cinq mille francs se trouvaient absorbés, soit par les créances de Ragouleau,

soit par les charges qui lui étaient imposées dans l'acte de vente, en sorte que la veuve Morin n'eut absolument rien à recevoir du prix porté au contrat, et qu'elle n'a touché que trois mille sept cent cinquante francs sur les neuf mille francs *de pot de vin, ajouté par Ragouleau à ce prix*, dont le surplus fut réservé pour les honoraires des officiers qui avaient assisté les parties, et fut réparti entr'eux.

L'acte de vente fut rédigé et signé le 18 Avril dernier.

Tout paraissait s'être terminé au gré des parties ; la veuve Morin manifesta qu'elle en était satisfaite : elle félicita même les locataires de l'hôtel St.-Phar d'avoir à traiter, à l'avenir, avec Ragouleau, devenu propriétaire de la maison.

Ces témoignages de satisfaction, de la veuve Morin, n'étaient rien moins que sinceres ; ils lui servaient à déguiser son ressentiment contre Ragouleau, qu'elle regardait comme l'auteur de sa ruine. Elle était convaincue que, pour l'empêcher de louer avantageusement sa maison, il avait, par toute sorte de moyens artificieux, éloigné les locataires qui se présentaient, et détourné de même les personnes qui avaient montré l'intention de faire l'acquisition de l'immeuble, le tout pour la forcer à la lui vendre au prix qu'il voudrait en donner.

C'est depuis cette époque que la veuve Morin a eu la pensée, qu'elle a nourri le dessein de reprendre ce dont elle se persuadait qu'elle avait été dépouillée, et de se venger de Ragouleau. Sa fille, Angélique Delaporte, actuellement âgée de seize ans et dix mois, partagea les sentiments de haine de sa mere, et voulut s'associer à sa vengeance ; chacune d'elles imagina divers projets, dont elles combinerent ensemble les moyens d'exécution et qu'elles rejeterent successivement.

Pour parvenir au but qu'elles se proposaient, il fallait tenir Ragouleau rapproché d'elles. Aussi,

la veuve Morin affectait grande confiance en lui, et le conjurait de ne pas lui refuser ses conseils. Tantôt elle prétendait avoir des fonds dont elle pourrait disposer, et annonçait qu'elle s'en rapporterait à lui seul pour le placement; tantôt elle supposait l'intention d'acheter une maison de campagne; mais il fallait qu'il l'eût visitée et qu'il en eût approuvé l'acquisition.

La veuve Morin avait, depuis long-temps, mis la fille Jouard dans sa confidence sur ses desseins contre Ragouleau, et lorsqu'elle eut, avec sa fille, arrêté le plan qu'elles devaient exécuter, elles le communiquerent à la fille Jouard.

Ce projet consistait à engager Ragouleau à déjeûner chez elles et à les accompagner ensuite à la maison de campagne que la mere disait vouloir acheter, à extorquer à Ragouleau, dans cette maison, par menaces et par violences, pour trois cents mille francs de signatures sur des billets à ordre, et à lui donner la mort après qu'il aurait signé les billets.

La fille Jouard, dès les premieres ouvertures qui lui avaient été faites, avait inutilement employé les moyens de persuasion pour détourner la mere et la fille de l'idée de pareils crimes.

Le Samedi, 21 Septembre, la veuve Morin, annonça à la fille Jouard que tout était disposé pour l'exécution de leur projet; qu'il devait, selon elle, avoir lieu le 24, parce qu'elle allait inviter Ragouleau à se trouver chez elle le même jour pour y déjeûner et aller visiter ensuite la prétendue maison de campagne. Elle ajouta qu'elle le solliciterait de désigner cinq mêts à son goût, qui lui seraient servis au déjeûner, mais que ce serait les derniers dont il mangerait.

La fille Jouard se détermina à donner connaissance à Ragouleau de ce qui se tramait contre lui, et quoique malade, elle se fit conduire, à cet effet, en voiture, accompagnée de la veuve Petit, au domicile

de Ragouleau, à Paris, où il fut répondu par le portier, *qu'il était parti pour sa terre d'Essonne.*

La fille Jouard sollicita la veuve Petit d'aller trouver Ragouleau. Elle partit le Mardi suivant, après avoir reçu les instructions sur ce qu'elle devait révéler.

Ragouleau reçut cette confidence et revint aussitôt à Paris. Il trouva chez son portier une lettre de la veuve Morin, portant invitation de déjeûner chez elle le *Mardi 24 Septembre.*

Il se rendit dans une maison, où l'attendait la fille Jouard. Elle lui dévoila avec plus de détail que n'avait pu faire la veuve Petit, tout ce qu'elle savait du projet tramé contre sa fortune et contre sa vie, par la veuve Morin et sa fille.

Ragouleau dénonça sur-le-champ à la préfecture de police les faits dont il venait d'être instruit, et la fille Jouard y fut bientôt appelée pour déclarer tout ce qui était à sa connaissance, relativement aux mêmes faits.

La fille Jouard déclara que la veuve Morin l'avait souvent entretenue de son ressentiment envers Ragouleau, et des desseins de vengeance qu'elle avait formés; qu'elle l'avait priée de lui procurer deux hommes, tels que des joueurs ou des évadés des fers, propres à la seconder; que sur la réponse de la fille Jouard qu'elle n'en connaissait pas, la veuve Morin avait fait le voyage de Nogent, et, à son retour, avait annoncé qu'elle avait trouvé deux anciens domestiques sur lesquels elle pouvait compter. Qu'elle lui avait confié depuis peu de temps qu'elle avait loué une maison de campagne, où elle devait attirer Ragouleau, sous prétexte que désirant l'acheter, elle voulait avoir son avis avant d'en faire l'acquisition; qu'elle avait fait murer les soupiraux de la cave de cette maison, dans laquelle on avait ensuite tiré des coups de pistolets et jeté des cris, et que le bruit de la voix, ni celui des armes, n'avait pas été entendu

au-dehors ; que lorsque Ragouleau serait entré dans la maison, il serait saisi par les deux domestiques, et entraîné dans cette cave, lieu choisi pour l'exécution ; qu'il y serait attaché à un poteau avec des chaînes fermées par des cadenats, et qu'il serait encore lié avec des cordes ; qu'au pied du poteau serait une chaise sur laquelle il serait assis ; qu'il y aurait devant lui une table sur laquelle on aurait placé de la lumiere, une plume et de l'encre ; qu'Angélique Delaporte lui présenterait des billets préparés pour une somme de trois cents mille francs, et un écrit sur lequel il lui serait ordonné de les signer, sous peine de la vie ; que cette menace lui serait réitérée de vive voix, en lui montrant les pistolets dont la mere et la fille seraient armées ; qu'elles le laisseraient seul et toujours enchaîné pendant un quart-d'heure ; qu'elles rentreraient après et compareraient l'écriture et les signatures, à celles de plusieurs lettres de Ragouleau, qu'elles auraient eu la précaution d'apporter comme moyen de comparaison ; qu'après cette vérification, la veuve Morin lui passerait un cordon au cou et l'étranglerait ; que le cadavre serait mis dans un sac, et transporté de nuit hors de la maison et jeté dans la riviere, ou abandonné dans un champ ; que ce transport du cadavre serait fait au moyen d'une charette appartenante à la veuve Morin pour le service de la laiterie établie à la Villette ; qu'elle montra à la dite Jouard l'écrit qui devait être mis sous les yeux de Ragouleau, lequel écrit ne respire que haine et vengeance exprimées dans des termes qui dévoilent l'excès de la fureur dont la veuve Morin et sa fille étaient tourmentées.

Ensuite de cette dénonciation, M. le préfet de police donna des ordres pour que la veuve Morin, sa fille, et leurs complices, fussent arrêtés.

Ragouleau avait accepté, pour le 2 Octobre, le déjeûner de la veuve Morin, à la suite duquel il devait accompagner la mere et la fille à la maison de

campagne ; il se rendit chez elles ; le déjeûné était servi : il le refusa et proposa de partir sur-le-champ pour la campagne ; un carrosse de place fut loué par Angélique Delaporte, et l'ordre *fut donné au cocher de conduire à Clignancourt*.

A la barrière de la Villette, la voiture fut cernée par des agents de police ; la veuve Morin et sa fille furent conduites dans le bureau de l'octroi, où se trouvait un commissaire de police, qui leur fit subir un premier interrogatoire.

Angélique Delaporte déclara qu'elle allait avec sa mere et Ragouleau voir une maison de campagne que sa mere voulait acheter, et située près de Montmartre ; elle avait son mouchoir à la main. Il parut cacher quelque chose de suspect. Le commissaire de police le saisit, et y trouva un rouleau de papier composé 1°. de quinze billets à ordre en blanc, quant aux noms, soit de celui au profit de qui ils devaient être faits, soit des souscripteurs, savoir : quatorze de la somme de vingt mille francs, et le quinzieme de dix mille francs sur papier de timbre de proportion, et portant tous la date du 20 *Août*, 1811 ; 2°. d'un billet à ordre sur papier mort, qui ne différait des premiers qu'en ce qu'il y était écrit au bas : *bon pour la somme de vingt mille francs, valeur reçue en especes*, lequel billet parut avoir servi de modele aux premiers ; 3°. d'un papier sous enveloppe cachetée, sur lequel étaient écrits ces mots : *Décachetez et lisez* ; 4°. trois lettres missives écrites et signées par Ragouleau ; ouverture faite de l'enveloppe cachetée, il fut trouvé l'écrit dont avait parlé la fille Jouard dans sa déclaration.

Angélique Delaporte fit l'aveu que ce billet menaçant avait été écrit par elle, ainsi que les billets ; que l'écrit était destiné à intimider Ragouleau pour lui faire signer les billets ; que c'était elle qui avait conseillé à sa mere ce moyen de forcer Ragouleau à une restitution qu'elle disait être légitime ;

elle ajouta que l'escroquerie de ce dernier étant constante, sans qu'on pût la prouver en justice, elle avait voulu le forcer à une restitution, qui, de même, ne peut être judiciairement prouvée.

La veuve Morin, interrogée après sa fille, soutint qu'elle allait auprès de Montmartre, voir une maison de campagne qu'elle voulait acheter, et qu'elle ne connaissait ni les billets, ni l'écrit saisis sur sa fille.

Le commissaire de police fit conduire la veuve Morin et sa fille à Clignancourt, dans une maison appartenant au sieur de Romanet, et que la veuve Morin avait louée depuis environ quinze jours. Il fut constaté que les soupiraux de la cave, ouverts sur le jardin, étaient bouchés, et la dame de Romanet déclara que la veuve Morin l'avait exigé ainsi.

Il fut trouvé au premier étage de ladite maison deux lits de sangle garnis de matelas, sur l'un desquels il fut reconnu qu'il y avait de la poudre fine à tirer, et des balles pour pistolets.

Il fut constaté que dans la cave et dans le fond à gauche du premier caveau, il se trouvait une petite table sur laquelle étaient *deux chandelles allumées dans leurs flambeaux*, un encrier, une bouteille d'encre, des plumes taillées, et environ une demi-main de papier ; que sur cette même table il y avait de plus une corde d'un metre et demi de long, trois autre bouts de corde et un lacet de soie de deux lignes de large sur un mètre de long.

Dans le passage, à la suite de ce premier caveau, il fut découvert deux pistolets cachés dans le sable, *chargés à balles et amorcés*.

Il fut constaté enfin qu'au fond du second caveau, il y avait un poteau de deux pieds et demi de hauteur sur six pouces d'équarissage, butté dans le sol à environ un pied de profondeur, avec moëllons et plâtre ; qu'une chaise était adossée audit poteau

auquel une chaîne était fixée, laquelle chaîne devait être fermée au moyen de cadenats qui se trouvaient aux extrémités.

Avant l'arrivée du commissaire de police, un officier de paix, chargé des ordres de M. le préfet de police, avait arrêté Lucie Jacotin et Nicolas Lefevre, domestiques au service de la veuve Morin depuis trois semaines seulement : Lefevre avait été trouvé dans la cave.

Interrogés l'un et l'autre sur les préparatifs qui s'y trouvaient réunis, ils avaient déclaré que le tout avait été ainsi disposé, d'après les ordres de la veuve Morin, pour se venger d'un homme qui lui avait volé de l'argent ; que c'était Lefevre qui avait acheté les pistolets, la poudre et les balles ; que c'était lui qui avait placé dans la cave la table, la chaise, l'encrier, les cordes, les chaînes et le poteau qui s'y trouvaient, et que depuis trois jours deux chandelles y étaient constamment allumées.

Angélique Delaporte est amenée dans cette cave, elle est interpellée d'indiquer à quel usage sont destinés les armes, les instruments et tous les objets qui s'y trouvent ; elle confesse que le tout est disposé pour contraindre Ragouleau à signer les billets saisis sur elle ; que les pistolets et le tout devaient servir à l'effrayer, la chaîne à l'attacher au poteau, et les cordes à lier ses jambes, de maniere à ne lui laisser l'usage que de ses mains pour signer lesdits billets : mais qu'on ne devait lui faire aucun mal ; enfin que la restitution qu'on voulait exiger de lui ne devait être que de deux cent mille francs, et que s'il avait été préparé pour deux cent quatre-vingt-dix mille fr. de billets, c'était afin de pouvoir rejetter du nombre ceux dont la signature présenterait quelques indices de contrainte.

La veuve Morin est introduite à son tour dans cette même cave ; on lui fait remarquer le poteau, la chaîne, les armes et les autres instruments ci-

dessus décrits. Elle examine tout, paraît étonnée de les trouver dans sa cave et déclare qu'elle ne connaît rien de tout ce qui est sous ses yeux. Mais depuis réfléchissant que ses dénégations ne pouvaient détruire l'évidence des faits et toutes les preuves acquises, elle se détermina enfin à avouer que, de concert avec sa fille, elle avait formé le projet d'arracher, par violence, deux cent mille francs à Ragouleau, qui l'avait dépouillée de sa fortune ; elle avoua tous les faits, toutes les circonstances déclarées par la fille Jouard, à l'exception néanmoins de celles relatives à la préméditation de l'assassinat de Ragouleau, comme complément du complot.

Si l'on en croit Angélique Delaporte, c'est elle qui la première a formé la résolution de reprendre, par la force, ce que Ragouleau avait enlevé par ruse à sa mere ; c'est elle qui a conçu le projet découvert, qui a médité et ordonné tous les moyens de l'exécuter; c'est par son ordre que Lefevre a acheté les pistolets, la poudre et les balles, c'est elle qui a voulu que Lefevre lui montrât à charger et à se servir de ces pistolets, dont elle a tiré plusieurs coups, soit dans les appartements, soit dans la cour ; enfin, elle soutient que sa mere n'a eu d'autre part à tout cela que de se laisser aller à ses insinuations.

Elle est convenue cependant ensuite qu'après que le poteau eut été dressé dans la cave, sa mere l'avait fait asseoir sur la chaise qui était adossée à ce poteau ; que sa mere avait tourné la chaîne autour de son corps pour en essayer l'effet ; que *non contentes de ce premier essai elles avaient voulu le répéter sur Lefevre, qui s'y était prêté*, et que ce fut cette fois Angélique Delaporte qui étudia l'usage de cette chaîne. Elle a ajouté que Ragouleau devait être attaché au poteau par sa mere et par elle, aidées de Lefevre.

La veuve Morin a dit qu'elle était l'auteur de tout le projet, que les aveux de sa fille prouvaient

seulement qu'après avoir consenti à la servir, elle voulait se dévouer entierement pour la sauver, sans s'inquiéter des suites de ces aveux ; elle a ajouté que si, contre leur attente, Ragouleau s'était refusé à signer les billets, elles se seraient contentées de lui reprocher ses friponneries, l'auraient débarrassé de la chaîne, auraient fait disparaître tous les instruments placés dans la cave et l'auraient laissé sortir ensuite de la maison.

C'est ainsi que la veuve Morin et sa fille, en avouant que leur projet était d'extorquer à Ragouleau pour deux cent mille francs de signatures sur des billets à ordre, ont constamment soutenu qu'elles n'avaient jamais eu l'intention ni la pensée d'attenter à sa vie. Tel a été leur système de défense.

Dans le cours de l'instruction, il leur a été fait plusieurs objections.

D'abord, qu'elles n'avaient fait boucher les soupiraux de la cave de la maison de Clignancourt avec tant de précautions, que pour que la détonation des armes, si on s'en servait contre Ragouleau, ne fût pas entendue au-dehors.

La veuve Morin a prétendu que ces soupiraux n'avaient été bouchés que parce que des gravats et les eaux pluviales tombaient dans la cave ; cependant elle n'y tenait rien qui dût souffrir de l'inconvénient qu'elle voulait éviter, et dont il eût été facile de se garantir par d'autres moyens que ceux qu'elle a employés.

Il leur a été objecté que les cordes, les chaînes, les pistolets étaient bien capables d'effrayer, mais que la précaution du lacet démontrait que Ragouleau devait être étranglé après les billets signés.

Angélique Delaporte a répondu qu'il aurait pu se faire que Ragouleau eût présumé qu'on n'oserait pas tirer sur lui les pistolets à cause du bruit ; qu'il n'eût pas tenu compte de la menace de ces armes, et

et qu'il eût fait résistance ; qu'alors on lui aurait présenté le lacet pour lui faire voir qu'on avait d'autres moyens.

On leur a objecté que ce ne pouvait être que pour se servir des pistolets contre Ragouleau qu'Angélique Delaporte avait voulu apprendre de Lefevre à les charger et à les tirer.

Elles ont répondu que ce n'était que pour s'amuser qu'Angélique Delaporte avait voulu que Lefevre lui montrât à se servir de cette arme.

On leur a observé que si elles ne s'étaient procuré les pistolets et n'avaient voulu apprendre à s'en servir que pour s'amuser, Angélique Delaporte ne les aurait pas chargés à balles, et n'aurait pas choisi pour le lieu d'un pareil amusement, la cave de la maison, surtout dans le moment où toutes les embuches étaient dressées ; circonstance déclarée formellement par Lefevre : enfin qu'en donnant, le 2 Octobre, l'ordre à Lefevre de tenir les pistolets chargés à balles dans la cave, ce ne pouvait être dans l'intention de s'en servir pour s'amuser, puisque c'était ce même jour que Ragouleau devait être conduit à Clignancourt.

Angélique Delaporte a soutenu qu'elle n'avait point tiré les pistolets dans la cave, mais seulement dans la cour, et ce qui est difficile à croire, dans les appartements.

On leur a observé que pour faire peur à Ragouleau, il n'était pas nécessaire de charger les deux pistolets à balles et même de les amorcer.

La mere a dit que si on avait mis des balles dans les pistolets, c'était pour elle la même chose que s'il y avait eu des boules de papier. Une circonstance remarquable est, que lorsqu'on est entré dans la cave, on y a trouvé les pistolets cachés dans le sable et qu'ils avaient seuls, de tous les instruments, paru mériter cette attention, parce qu'étant destinés

à donner la mort, il fallait, avant tout, les dérober aux recherches.

On leur a observé encore que la mort de Ragouleau devait être la suite indispensable du projet d'extorsion de deux cent mille francs de billets, ou que l'extorsion devenait inutile et trop périlleuse, parce que Ragouleau n'aurait pas manqué de profiter du premier moment de sa liberté pour protester contre ses signatures extorquées par violence : que la preuve du crime aurait été bientôt acquise, surtout par les aveux de Lefevre ; au lieu qu'en consommant l'assassinat, elles pouvaient croire, comme elles l'avaient dit à la fille Jouard, que toute espèce de preuve serait facile à faire disparaître.

Pour toute réponse, elles se sont bornées à répéter qu'elles n'avaient jamais formé de projet contre les jours de Ragouleau.

Le commissaire de police leur observe que Ragouleau, averti de leurs projets, aurait pu se laisser conduire dans la cave où il était attendu, avoir des armes sur lui et s'en servir contre elles.

La fille Delaporte répond qu'elle aurait pris alors ses pistolets : qu'elle et Ragouleau auraient été à forces égales ; que ce n'eût plus été un assassinat, que c'eût été un duel.

La veuve Morin, après un mois d'instruction, a imaginé de demander au juge-instructeur à être interrogée de nouveau, et a déclaré que lorsqu'elle fut arrêtée, elle conduisait Ragouleau à une propriété située à côté de Clignancourt, qu'on lui avait dit être à vendre au prix de soixante mille francs ; qu'elle voulait la faire voir à Ragouleau, afin qu'il en fît l'acquisition pour elle, en dédommagement de ce qu'il lui avait escroqué ; que s'il s'y était refusé, il aurait été conduit à la maison de Clignancourt pour exécuter le projet d'extorsion ; mais que peut-être dans le trajet elle aurait changé de résolution, et l'aurait ramené chez elle à Paris, sans le faire des-

cendre dans la cave. Cette allégation tardive ne s'accorde pas avec les aveux précédents des prévenus, ni avec l'ordre donné au cocher d'aller à Cliguancourt, et non ailleurs.

Nicolas Lefevre, lors de son arrestation, était au service de la veuve Morin depuis quinze jours seulement. Il a connu les projets criminels de la veuve Morin et de sa fille.

Il s'est chargé de dresser et de sceller le poteau dans la cave dont il avait vu précédemment boucher les soupiraux ; de descendre dans cette même cave la table, la chaîne, les cordes, et tous les instruments qui y ont été trouvés. Il a vu Angélique Delaporte s'asseoir sur la chaise placée auprès du poteau, et sa mere essayer sur elle l'effet de la chaîne, et il s'est prêté lui-même à un nouvel essai que la fille a voulu en faire après sa mere.

Il a procuré des pistolets, de la poudre à tirer et des balles qui devaient servir à assurer l'exécution du crime.

Il a montré à Angélique Delaporte à charger les pistolets à balles et à les tirer, &c.

Il s'est tenu pendant deux ou trois jours dans cette cave ayant continuellement deux chandelles allumées, attendant l'arrivée de celui contre lequel tant d'embuches étaient dressées, pour assister et aider la veuve Morin et sa fille dans la consommation de leur complot.

C'est là qu'il a été arrêté ; il a avoué tous les faits dans l'instruction et ils ont é é aussi déclarés par la veuve Morin et par Angélique Delaporte.

Lors de son arrestation, il prétendit qu'il n'était descendu dans la cave que pour satisfaire un besoin naturel : il abandonna bientôt cette excuse invraisemblable et annonça qu'il y était allé pour éteindre la lumiere : mais Angélique Delaporte avait déclaré que Lefevre se tenait par ses ordres depuis deux jours dans cette cave, quand la force armée y était arrivée.

Si l'on en croit Lefevre, la veuve Morin lui aurait dit que s'il la dénonçait à cause des préparatifs dans la cave, elle lui brûlerait la cervelle et se la brûlerait à elle-même après.

Il a soutenu qu'il n'avait chargé ni caché dans le sable, les pistolets trouvés dans le sable, mais la veuve Morin dit qu'elle n'aurait pas mis les pistolets dans le sable, puisque son intention était qu'ils frappassent les yeux de Ragouleau ; et la fille a déclaré qu'elle avait ordonné à Lefevre de charger les pistolets et de les placer sur la table qui était dans ladite cave, le jour où il a été arrêté.

Enfin, la veuve Morin, et Angélique Delaporte, ont déclaré que Lefevre avait été prévenu par elles de ce qu'il avait à faire, et qu'il s'y était engagé sous l'appât de 25 louis de récompense qui lui avaient été promis.

Lucie Jacotin vivait avec Lefevre. Comme lui elle était domestique de la veuve Morin, et ils demeuraient l'un et l'autre dans la maison de Clignancourt.

Elle connaissait les projets de la veuve Morin et de sa fille. Elle avait vu tous les apprêts disposés dans la cave. C'est en sa présence que la veuve Morin et sa fille avaient proposé 25 louis à Lefevre. C'est en sa présence aussi que la veuve Morin avait donné à Lefevre des instructions sur ce qu'il avait à faire. Enfin, Lucie Jacotin s'était engagée, comme Lefevre, et avec lui, de servir les projets de la veuve Morin et de sa fille contre Ragouleau, et devait partager la récompense promise.

Toutes ces circonstances ont été déclarées, soit par la veuve Morin et sa fille, soit par Lefevre.

Lucie Jacotin a prétendu que la veuve Morin lui avait confié que sa fille avait été demandée en mariage par un homme qui lui avait escroqué la dot qui lui avait été comptée d'avance, et qu'elle voulait attirer cet homme à Clignancourt pour le forcer à

restituer cette dot, ou à épouser Angélique Delaporte.

Il n'a jamais été question, de la part de la veuve Morin, d'un mariage de sa fille projetté, rompu, et qu'elle voulait renouer.

Lucie Jacotin a inventé cette circonstance pour ne pas faire connaître le complot dont la veuve Morin l'avait fait confidente ; son interrogatoire ne renferme que contradictions et mensonges.

Il résulte des déclarations de la veuve Morin et de sa fille, que Lucie Jacotin avait le secret de tout le complot, qu'elle s'était associée avec Lefevre à l'exécution et qu'elle y avait déjà participé.

Sur l'observation qui lui a été faite qu'elle aurait dû dénoncer tout ce qui se passait sous ses yeux dans cette maison, et dont le but devait lui paraître criminel, elle a répondu qu'elle ne l'avait pas fait parce que la veuve Morin le défendait tous les jours à Lefevre.

Cette défense n'aurait certainement arrêté ni elle, ni Lefevre, si l'un et l'autre n'avaient pas été complices de la veuve Morin et d'Angélique Delaporte.

En conséquence, Jeanne-Marie-Victoire Tarin, veuve Morin, Angélique Delaporte, Nicolas Lefevre, et Lucie Jacotin, sont accusés ; savoir :

La veuve Morin et Angélique Delaporte, d'avoir le 20 Octobre dernier, tenté de complicité.

1o. D'extorquer par force, violence et contrainte de Jean-Charles Ragouleau, des signatures de souscription sur quinze billets de vingt et de dix mille francs.

2o. De commettre volontairement, avec préméditation, et de guet-à-pens, un homicide sur la personne dudit Ragouleau, lesquelles tentatives manifestées par des actes extérieurs et suivies d'un commencement d'exécution n'ont été supendues et n'ont manqué leur effet que par des circonstances

fortuites et indépendantes de la volonté desdites veuve Morin et Angélique Delaporte;

Et Nicolas Lefèvre et Lucie Jacotin, de s'être rendus complices desdites tentatives d'extorsion de signatures et d'homicide volontaire, savoir : Lefevre en procurant des armes à la veuve Morin et à sa fille, sachant qu'elles devaient servir auxdits crimes.

Et encore ledit Lefevre et Lucie Jacotin, en aidant et assistant, avec connaissance et préméditation, les auteurs desdites tentatives dans les faits qui ont préparé lesdits crimes et qui devaient en faciliter l'exécution.

Les débats d'hier ont fourni de nouveaux renseignements qui servent à expliquer plusieurs circonstances du procès. Il était essentiel de savoir si la veuve Morin avait été réellement privée de sa fortune par Ragoulleau. Celui-ci, qui a été entendu le premier, a protesté qu'il n'avait connu l'accusée qu'après l'acquisition de l'hôtel Saint-Phar; et en effet, M. Laudigeois, notaire, qui avait d'abord déposé du contraire, est revenu sur la déclaration qu'il avait faite, et a dit qu'il avait été mal informé. Ragoulleau a declaré qu'il avait payé la maison tout ce qu'elle valait, et qu'il n'avait fait cette acquisition que malgré lui. Il a même cité deux particuliers auxquels il avait offert mille écus s'ils pouvaient trouver quelqu'un qui voulût reprendre son marché; et ceux-ci ayant été entendus, ont confirmé sa déposition. Après avoir donné tous les détails déjà connus par la déclaration de la fille Jouard, il a ajouté que le jour où il devait partir pour Clignancourt avec la veuve Morin et sa fille, il leur montra un tel embarras, qu'il est inconcevable qu'elles n'en aient pas deviné la cause. Il espérait toujours, en leur manifestant de l'inquiétude, qu'elles soupçonneraient quelque chose, et qu'elles renonceraient au projet de le conduire à Clignancourt; que la voiture étant arrivée, Angélique Delaporte ordonna de

conduire par la barrière de Rochechouard : mais que lui Ragoulleau insista pour qu'on prît la route de la Villette, sachant qu'il se trouvait des agents de police à la barrière. Cet ordre donné par lui au cocher, aurait dû inspirer des soupçons aux accusés. Il a dit que deux mois avant l'événement, il était comblé de politesses par la veuve Morin ; qu'elle lui adressait sans cesse des invitations auxquelles il ne répondait pas ; qu'elle le proclamait partout son bienfaiteur, son appui tutélaire ; que la jeune fille se trouvait journellement sur ses pas, comme par hasard, et lui reprochait de ne pas venir voir sa mère, ni dîner chez elle. Il a déclaré que dans toutes les relations qu'il avait eues avec la veuve Morin, il n'avait jamais voulu la voir qu'assistée de son avoué.

La veuve Morin interpellée par le président de la cour, a dit qu'il était vrai que l'hôtel Saint-Phar ne lui avait coûté d'achat que 96,000 fr. ; mais qu'elle y avait fait des réparations pour 120,000, et qu'ainsi Ragoulleau l'avait dépouillée de sa fortune, en ce qu'il s'était fait adjuger pour 165,000 fr. et 9,000 de pot de vin, une maison qui coûtait réellement à l'accusée 216,000 fr. Cette assertion a été contredite par un architecte qui, après avoir visité l'hôtel, ne l'a évalué qu'à 160,000 fr. au plus, y compris les réparations, qu'il n'a estimées que de 30 à 40,000 fr. Des témoins cités à la requête de la veuve Morin ont déclaré qu'ils n'avaient été détournés ni par M. Ragoulleau, ni par personne au monde d'acheter l'hôtel Saint-Phar, et que s'ils n'en avaient pas fait l'acquisition, c'est qu'ils le trouvaient trop cher et en mauvais état.

On a demandé à la veuve Morin quelle était sa fortune au moment où elle s'est rendue adjudicataire de l'hôtel Saint-Phar. Elle a répondu qu'elle avait pour 200,000 fr. de biens-fonds, vendus par elle depuis son acquisition. Mais si elle avait

200,000 fr. à sa disposition, pourquoi en empruntait-elle 100,000 à des intérêts très-onéreux pour payer l'hôtel Saint-Phar ? Elle a répondu que la fille Jouard, tireuse de cartes, lui ayant prédit que Ragoulleau, sa femme et ses deux enfants mourraient dans l'année, elle avait pensé faire une très-bonne affaire. On lui a représenté tous les instruments qui se trouvaient dans la cave. Elle les a tous reconnus, à l'exception du lacet de soie, disant qu'elle ne se souvenait pas de l'avoir vu.

Pourquoi cette précaution singulière de faire boucher les soupiraux de la cave ? Elle a fait la même réponse que dans sa déclaration. Elle voulait éviter l'inconvénient des eaux pluviales. Mais *il n'y avait rien dans la cave*, a dit M. le président de la cour. *Que vouliez-vous y mettre?* Elle a répondu : *M. Ragoulleau.*

On lui a demandé pourquoi elle s'était présentée chez un armurier pour acheter des pistolets, et pourquoi elle exigeait, pour condition de son marché, qu'il exerçât sa fille à charger et à tirer cette arme ? Elle a répondu que depuis long-temps son intention était de donner à sa fille un maître en fait d'armes. L'armurier ayant été appelé à l'audience, a persisté dans sa premiere déclaration.

On a demandé à Angélique pourquoi elle s'était exercée à tirer dans la cave, de préférence ; elle a nié ce fait, qui a été de nouveau confirmé par l'accusé Lefevre.

La fille Jouard a confirmé tous les détails contenus dans sa premiere déposition ; elle y a seulement ajouté qu'un jour la veuve Morin était venue la trouver, et lui avait dit : ma fille m'a fait apercevoir que mon projet était incomplet ; qui si on laissait libre Ragoulleau après la signature des billets, il irait se plaindre ; qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de s'en défaire, et qu'Angélique s'en

chargerait ; qu'elle lui passerait un lacet autour du cou, qu'elle ferait *crac*, et il n'existerait plus. La fille Jouard paraissant stupéfiée d'une pareille confidence, la veuve Morin lui dit : Vous ne vous figurez pas combien ma fille *a d'esprit et de caractere*.

La veuve Morin a répondu à cette déposition, que c'était la fille Jouard qui méritait tout le blâme dans cette affaire ; que c'était elle qui avait combiné le complot ; qu'elle seule avait ouvert l'avis d'assassiner Ragoulleau, et qu'à cette proposition, Angélique l'avait mise à la porte.

La veuve Petit et un autre individu à qui la fille Jouard faisait part de tout ce que tramaient les accusées, ont donné absolument les mêmes détails. La premiere a dit qu'on avait ordonné le secret à la fille Jouard, sous peine de lui brûler la cervelle, et que toutes les fois que la veuve Morin venait lui faire des confidences, elle ne manquait pas auparavant de visiter les armoires pour s'assurer que la veuve Petit n'était cachée nulle part.

Dans le cours des débats la veuve Morin a soutenu que son intention était de conduire Ragoulleau à Montmartre d'abord, et que dans le trajet elle aurait pu renoncer au projet d'aller à Clignancourt. Le cocher de la voiture a déclaré qu'Angélique lui avait ordonné positivement de conduire à Clignancourt, et non ailleurs. Angélique, interpellée, a répondu que si elle avait parlé de Clignancourt elle s'était trompée, et qu'elle n'entendait parler que de Montmartre.

Le sieur de la Romanet, propriétaire de la maison de Clignancourt, a déposé que la veuve Morin avait exigé que les soupiraux des caves fussent fermés très-hermétiquement ; qu'elle avait prétendu que sans cette précaution des hommes pouvaient s'introduire dans la maison ; que cependant un de ces soupiraux était armé de barreaux de fer scellés

dans le mur, et qu'elle l'avait fait boucher comme l'autre. Le président a demandé au témoin si les soupiraux donnaient dans la rue; il a répondu qu'ils donnaient sur un jardin; mais que la veuve Morin n'en avait pas la jouissance.

Un des témoins a déposé qu'il avait reçu en paiement, de la fille Jouard, un billet de 600 fr. souscrit par la veuve Morin au profit de cette fille, et que la veuve Morin l'avait acquitté en deux paiements de 300 fr. chacun, mais sans se plaindre d'être obligée à payer une somme qu'elle n'avait point touchée. La fille Jouard à soutenu qu'elle avait prêté les 600 fr. à la veuve Morin qui lui en avait fait son billet.

Les débats étant terminés, on a entendu M. l'avocat général Girod (de l'Ain), fils, dans ses conclusions. M. Domanget a plaidé ensuite pour les accusées. Après avoir entendu leur défenseur, M. le président de la cour a fait un résumé général de l'affaire, et les jurés sont entrés à cinq heures du soir dans la chambre des délibérations.

Après deux heures, les jurés sont rentrés à l'audience; leur déclaration est de la teneur suivante:

1e. Les accusées Jeanne-Marie-Victoire Taria veuve Morin, et Angélique Delaporte sa fille, sont coupables d'avoir manifesté par des actes extérieurs la tentative d'extorquer par force, violence et contrainte, les signatures et souscriptions par Ragonneau, de plusieurs billets à ordre.

Nicolas Lefevre et Lucie Jacotin sont coupables de s'être rendus complices de cette tentative d'extorsion de signatures, en aidant et assistant, avec connaissance, les auteurs de la tentative dans les faits qui ont préparé l'extorsion, et qui devaient la consommer.

Cette tentative a eu un commencement d'exécution de la part de la veuve Morin et de sa fille

Delaporte ; mais elle n'en a pas eu de la part de Nicolas Lefevre et de la fille Jacotin.

Cette tentative de la part de la veuve Morin et de sa fille n'a été suspendue que par des circonstances fortuites et indépendantes de leur volonté.

2e. La veuve Morin et sa fille Delaporte ne sont pas coupables d'avoir manifesté par des actes extérieurs la tentative de commettre, avec préméditation et de guet-apens, l'homicide sur la personne de Ragoulleau.

En conséquence de cette déclaration, la cour a condamné la veuve Morin et sa fille à la peine des travaux forcés pendant vingt années, et à être attachées au carcan pendant une heure,

Lefevre et la fille Jacotin ont été absous, parce que le jury a déclaré que la tentative d'extorsion des signatures n'avait pas eu de leur part de commencement d'exécution.

MÉLANGES.

Principes et Notions élémentaires sur l'Art de la Danse pour la Ville, suivi des Manieres de Civilité qui sont des Attributions de cet Art; par M. *Gourdoux*, Professeur de Danse.

Le monde a fort bien fait de se presser de naître ; s'il eût tardé plus long-temps, la danse arrivait peut-être avant lui. Du moins ils naquirent le même jour, c'est l'opinion de M. Gourdoux, celle de tous les professeurs et la mienne. Je crois avec ces messieurs, qu'Adam et Eve, après s'être dit tout ce qu'ils avaient à se dire, sans craindre d'être dérangés par les importuns, se mirent à danser dans le paradis terrestre, mais d'une maniere fort irréguliere, et comme on pouvait danser à une époque où des maîtres habiles n'avaient point encore réglé les *pas*, la *demi-queue du chat*, la *sissone* ; et où même les *vraies positions* n'étaient pas encore définies ; il serait bien curieux de rechercher quelle fut cette danse que danserent nos premiers parents, ou du moins à quoi elle ressemblait, car il est probable qu'elle n'avait point un caractere bien déterminé. Malheureusement l'ancienne académie des inscriptions, qui n'était pas, comme on sait, la plus utile des académies, n'a point résolu cette question d'une maniere satisfaisante. Quelques-uns de ses membres, et c'étaient les plus graves, prétendirent que la danse de ces bonnes gens avait beaucoup de rapport avec notre imposant menuet ; d'autres, et c'étaient les érudits, petits-maîtres, soutinrent avec opiniâtreté qu'elle se rapprochait beaucoup de cette danse si vive et si gaie, que les anciens nommaient *cordax*, et qui chez nous s'appelle la *gavotte*. Enfin, des

esprits conciliants penserent que mêlée de gravité et de gaieté, elle répondait assez bien à nos *branles*. Si après des savants si distingués, il m'était permis d'émettre une opinion, je dirais que je penche pour la gavotte ; mais je n'ai pas le temps d'administrer ici toutes les preuves qui donneraient à mon assertion cet air d'évidence, qu'au défaut des monuments on peut tirer des conjectures.

Quoiqu'il en soit, depuis Adam jusqu'à nos jours, l'art de la danse a dû éprouver bien des révolutions. Il serait digne du talent de nos historiens d'en tracer le tableau, et de nous faire voir par quels moyens cet art enchanteur était arrivé chez nous au plus haut point de perfection vers la fin du dix-huitieme siecle. Ils auraient soin de peindre des couleurs les plus noires ces jours de deuil où les vrais principes de la morale et ceux de la danse, qui se touchent de plus près qu'on ne pense, étaient également méconnus. "Cette époque porta," dit M. Gourdoux, "un coup funeste à la danse, en lui enlevant ses plus aimables attributs, l'élégance dans les manieres, l'amabilité dans l'expression et la physionomie." La réflexion de M. le professeur est fort juste ; il est certain que si ces temps de hideuse mémoire se fussent prolongés, c'en était fait de l'art de la danse, et le Français perdait un de ses titres de gloire. Qu'est-ce, en effet, qu'une nation qui danse mal ? Mais peu-à-peu les formes grossieres et farouches disparurent. Le maintien retrouva sa noblesse et sa grâce. De zélés professeurs qui, dans les *jours mauvais*, avaient soigneusement conservé le feu sacré, rouvrirent leurs salles. Ils reprirent la *pochette*, et la danse fut sauvée.

Je ne doute pas que M. Gourdoux n'ait beaucoup contribué à cette heureuse révolution, il appartient à la bonne école, à celle qui a illustré les Marcel, les Dupré et tant de grands hommes dont l'entrechat conservera long-temps le souvenir. On ap-

prend, en le lisant, à réformer ces faux jugements que l'on porte tous les jours sur ce qui constitue la belle exécution de la danse ; car il en est de cet art comme de tous les autres, que chacun veut juger sans en avoir étudié et long-temps médité les principes. Voyez cette jeune danseuse, sa légéreté triomphe des plus grandes difficultés; les tours de force ne lui coûtent rien; elle resterait en l'air, si, par un charme qui lui est bien connu, son adorable danseur ne l'attachait encore à la terre. Le vulgaire l'admire et l'applaudit. Qu'elle joigne à sa souplesse cet air à-la-fois mutin et bénévole, et ces yeux pleins de prévenances qui annoncent un goût décidé pour le plaisir, tous les cœurs de la galerie seront à son service. Pourtant cette jeune personne danse fort mal, car pour bien danser, dit M. Gourdoux, il faut *réunir les grâces à la décence.* Oh ! qui nous rendra le menuet ! Les professeurs les plus habiles redemandent le menuet ; les dames raisonnables, nées vers le milieu du siecle dernier, soupirent après le menuet, que l'on dansait encore à l'époque de leur mariage. Que de choses dans un menuet ! disait Marcel. Ce mot est profond. En effet, le menuet par sa lenteur bien calculée, permet au danseur de se dessiner avec goût et de déployer avec une noble aisance les attitudes les plus gracieuses. Qui donc nous rendra le menuet ?

En attendant qu'il reprenne ses droits, pénétrons-nous bien des principes sur lesquels il reposait. " La danse," dit M. Gourdoux, " est au corps ce que " la lecture est à l'esprit ; si la lecture est bonne, elle " orne l'esprit ; si le genre de danse est bon, il donne " au corps des avantages qui nous distinguent des " danseurs ordinaires." La danse et la lecture, voilà les bases d'une éducation solide, et encore n'y a-t-il pas un sexe auquel la danse seule pourrait suffire. On a fait, j'en conviens, de très-ingénieuses plaisanteries sur ces pensionnats de jeunes demoiselles, où

l'on danse du matin jusqu'au soir, et où l'on devrait encore danser du soir jusqu'au matin. Donnez-nous, a-t-on dit aux institutrices, donnez-nous de bonnes meres de famille, voilà ce qu'on vous demande. De bonnes meres qui danseraient gauchement! Elles feraient aujourd'hui une jolie figure dans le monde! Cultivez, disait-on encore, développez l'esprit de vos éleves. Je dirais, moi, abandonnez ce soin à la nature; ces demoiselles auront toujours assez d'esprit. On sait d'ailleurs, comment l'esprit vient aux filles. Mais la danse, celle du moins qui *nous distingue des danseurs ordinaires*, cette danse dont Thrénits fut à la fois le chantre et le héros, exige les plus longues et les plus sérieuses études. C'est d'elle surtout qu'il fallait dire: la vie est courte et l'art est difficile. Ah! si l'on savait seulement tout ce qu'il coûte de soins pour apprendre à faire la révérence d'après les principes établis par nos grands maîtres. Mais on croit savoir danser, et l'on ne sait pas même saluer. Conclusion: la danse n'est pas assez cultivée dans nos pensionnats à la mode.

A ces premieres notions, dont l'étude est indispensable, ajoutez maintenant tous ces *pas* que le génie a inventés, et que l'art a perfectionnés, le *pas droit*, le *pas ouvert*, le *pas rond*, le *pas tortillé*, le *pas battu*; ajoutez encore tous les *temps* que la jambe humaine peut exécuter, le *temps de courante*, le *changement de jambes sur les pointes* ou *par l'élasticité des coude-pieds: le levé, l'assemblé, le jeté, le chassé, l'échappé, la sissone, la glissade*, &c.; ajoutez enfin toutes les variétés de ces temps, tous les *traits* de la contredanse, et vous conviendrez que la vie d'un patriarche pourrait à peine y suffire. Mais de bons maîtres levent bien des difficultés, surtout lorsqu'ils savent, ainsi que M. Gourdoux, réduire les opérations les plus compliquées aux plus simples éléments. *Plier* et *tendre*, dit ce professeur, *sont les deux points importants de la danse. Plier pro-*

duit le moëlleux, tendre produit la fermeté. Voulant ailleurs mettre les principes de la danse à la portée de tous les esprits, il les compare à ceux de la lecture ; les pas sont l'alphabet ; assembler plusieurs pas, c'est épeler ; enfin, l'exécution de la danse, c'est la lecture courante. La justesse de cette comparaison est frappante, et l'on peut en conclure qu'avant d'apprendre à danser, il n'est pas inutile d'avoir appris à lire.

Les *principes et notions élémentaires de la danse* forment la premiere partie de l'ouvrage de M. Gourdoux. La seconde, d'une utilité encore plus générale, est consacrée aux *manieres de civilité qui sont des attributions de cet art.* C'est dans cette seconde partie, que l'on peut apprendre, *comment on doit marcher et se comporter dans les rues, monter en voiture, entrer dans un appartement et en sortir*, &c. Mais le chapitre le plus important de ce code de civilité est sans contredit celui qui a pour titre : *De la maniere de se présenter chez quelqu'un supérieur, à l'effet d'obtenir une audience.* Je regrette bien de ne l'avoir pas connu plutôt ; il m'aurait été fort utile, lorsque je me présentai, il a quelque temps, *chez quelqu'un supérieur.* M. Gourdoux veut, avec raison, qu'en répétant le salut, on place les pieds à la premiere position, et qu'on prenne la quatrieme pour saluer quand on se retire. Je me rappelle très-bien que j'ai fait précisément le contraire de ce que prescrit ici M. le professeur. Mais graces à ses instructions, je saurai maintenant sur quel pied danser.—Dans un autre chapitre : *De la maniere de se comporter dans un bal*, M. Gourdoux s'éleve avec force contre les danseurs qui ont l'habitude *indecente de choisir les dames pour les faire danser.* En effet l'âge et les agréments de la figure reglent presque toujours le goût des danseurs. Les dames qui furent jeunes attendent beaucoup trop long-temps qu'une

main charitable les invite à participer aux plaisirs de la fête. Ce procédé est peu galant ; les regles d'une bonne civilité exigeraient qu'on s'adressât indifféremment à la fille, à sa mere et même à sa grand-maman, si le cœur lui en disait. Cela rendrait les contredanses plus gaies, plus vives, plus animées, et répandrait dans les quadrilles une agréable variété.

SUR LES MÉMOIRES MODERNES.

L'article que l'on va lire a paru dans tous les journaux de France, à l'occasion des *Mémoires du Duc de Biron*, ci-devant Duc de Lauzun, écrits par lui-même, qui viennent d'être publiés en 2 volumes. Ces mémoires sont si scandaleux que la famille du Duc de Biron a fait avertir dans tous les papiers publics, qu'elle les désavouait, et qu'il allait être fait les recherches les plus scrupuleuses pour vérifier s'ils étaient effectivement de la personne dont ils portent le nom, afin d'en faire punir *sévérement* l'éditeur dans le cas contraire.

Depuis un certain temps on nous inonde de Mémoires secrets, de lettres écrites par des personnages plus ou moins célebres, et les auteurs de ces belles révélations ne manquent jamais d'afficher dans une préface modeste les intentions les plus philosophiques. On dirait, à les entendre, qu'ils ont trouvé une de ces vies de Plutarque, écrites par la vertu elle-même, sous la dictée de la vérité, pour l'éternelle instruction du genre humain ; mais quelle différence entre son admirable ouvrage et les turpitudes dont on abreuve notre insatiable avidité! Sans doute Plutarque raconte aussi des actions coupables

et honteuses ; il retrace souvent des mœurs dépravées ; mais comme il sait que la peinture du vice a aussi ses dangers ; que les exemples des grands, et surtout leurs mauvais exemples, sont contagieux, il condamne hautement tout ce qui mérite le blâme.

En récompense, s'il faut louer la vertu, avec quelle bonne foi, avec quel amour, avec quel enthousiasme il s'acquite de la plus noble et de la plus douce fonction de l'historien ! Et d'ailleurs, à quels sujets il a consacré sa plume ! La gloire militaire, les services rendus à la patrie par ses plus illustres enfants, la modération, la tempérance, le courage dans l'adversité, les jeux de la fortune, les hautes qualités de l'homme né pour gouverner ses semblables, voilà les matieres qu'il offre à notre méditation. Un tel livre est un présent fait à l'humanité ; il en est de l'ouvrage de Plutarque comme de la conversation d'un pere vertueux obligé de révéler à son fils des choses qui intéressent la pureté des mœurs : même dans les détails les plus délicats, la candeur du langage et du ton préservera l'imagination du jeune homme de toute souillure, et les idées de morale et de vertu par lesquelles le sage instituteur saura enflammer ou toucher le cœur de son éleve, n'y laisseront que d'heureuses impressions.

Peut-on espérer les mêmes effets des correspondances que l'on livre chaque jour à la curiosité publique ? Ici, c'est un homme de génie dont on nous révele les passions honteuses, la jalousie effrénée, les petitesses de caractere et même d'esprit. On nous montre réduit au mensonge et aux plus petits artifices un écrivain qui fut souvent l'apôtre de l'humanité. Ce n'est pas tout, on le met en scene avec un de ses contemporains justement célebre, et qui, sans jouer lui-même un beau rôle, châtie cependant avec malice les faiblesses de son illustre maître. Plus loin, on attache, pour ainsi dire, au carcan de l'opinion, une femme liée avec tous les personnages

distingués de l'époque où elle a vécu, une femme dont la réputation de bonté, de douceur et de sensibilité était tellement établie, que nous prenions quelque plaisir à lui pardonner une faiblesse ; mais on la déshonore malgré nous ; on la livre à nos regards avec trois amants à la fois.

Ces révélations ne suffisent pas à notre instruction morale. Voici un nouvel éditeur qui arrive, son cahier à la main. Un homme né d'un sang illustre et cher à Henri IV, élevé dès l'enfance à la cour et sur les genoux de la maîtresse d'un roi, admis à la familiarité du successeur de ce même prince, ayant obtenu les marques de la plus haute faveur, demi-politique, demi-guerrier, demi-philosophe, toujours sur le point de devenir un grand personnage, et ne pouvant jamais parvenir à être quelque chose, a écrit les Mémoires de sa vie. Ces mémoires sont curieux par les détails dont ils abondent. Ils respirent d'ailleurs un air de franchise et de vérité, une absence de toute passion qui concilient la confiance ; mais voici les résultats de cette lecture.

Un prince mis au-dessous de la vile Phryné qu'il avait assise à côté de lui sur le trône ; un ministre qui jouit encore d'une grande réputation, et auquel on imprime une tache d'infamie dans ses mœurs, par un reproche affreux, ou un ridicule ineffaçable par la peinture de la jalousie que lui inspire l'épouse de son frere, qu'il veut ravir à un jeune favori, son amant avoué ; une multitude de femmes déshonorées dans tous les pays, en Angleterre, en Prusse, en Pologne, en Allemagne, et notamment en France, depuis les derniers rangs de la société jusqu'aux plus élevés, tout est livré à l'infamie, avec cette exception cruelle, que des courtisanes de profession s'y montrent souvent sous un jour plus favorable que les personnes d'un rang élevé qui imitent leurs déréglements.

Je supprime, par pudeur, des aveux bien plus graves à cause des personnes qu'ils intéressent et du respect qu'on doit au malheur. Tels sont cependant les Mémoires dont la publication paraît sans inconvénient à leurs possesseurs ! Eh ! quoi, tout, sentiment des convenances est-il donc perdu ? Comment les éditeurs ne réfléchissent-ils pas au scandale qu'ils vont produire ? Comment ne sentent-ils pas qu'ils peuvent porter le coup mortel à telle personne encore vivante peut-être, et entourée jusqu'à ce jour de l'amour, des hommages et du respect de sa famille ? Ils ne sentent pas que les parents de telle personne diffamée dans cet écrit par le récit circonstancié de ses désordres, faux ou véritables, sont exposés à trouver dans la société le livre qui déshonore leur mere ou leur tante ? Et ce sont des Français qui se plaisent à flétrir ainsi des Français dans l'opinion publique ! Ah ! sans doute, du moins j'aime à le croire, ils feront encore des réflexions ; ils ne persisteront pas dans le projet qu'on leur prête, et ils laisseront dans l'oubli le scandaleux ouvrage dont on nous menace. Au reste, si l'on pouvait publier maintenant sans danger cet ouvrage frivole en apparence, les hommes réfléchis ne manqueraient pas d'y trouver matiere à de sérieuses réflexions.

En effet, on ne saurait lire cette peinture trop fidele des mœurs du temps, sans être convaincu que l'ancien gouvernement ne pouvait pas subsister, et que l'avant-dernier roi qui avait prévu la chute prochaine de la monarchie, jugeait sainement de l'état des choses.

La futilité, le goût des plaisirs, les intrigues d'amour, la coquetterie poussée au dernier excès, s'étaient emparés de toutes les têtes, avaient rétréci tous les cœurs. La partie de la nation qui devait donner de nobles exemples, était descendue du rang où la vertu, les talens et les services pouvaient

seuls la maintenir. Les femmes avaient usurpé le plus fatal des ascendants, celui qui consiste à occuper sans cesse des petites choses les âmes faites pour les grandes. Hélas ! les jeunes courtisans qui furent façonnés par elles ne ressemblerent que trop à leurs légeres institutrices ; mais c'est le gouvernement d'alors qui mérite les plus graves reproches, pour avoir oublié l'un de ses devoirs.

En effet, conçoit-on que les enfants des premieres familles du royaume fussent élevés avec la plus indigne négligence, abandonnés quelquefois à des laquais revêtus du nom de précepteurs, et que le prince tolérât un pareil scandale, ou n'en fut pas même informé ? Et toutefois on ne saurait douter de la vérité de ces deux faits dont ces nouveaux Mémoires attestent encore la certitude. Aussi qu'est-il arrivé ? Aux jours du péril, on n'a trouvé ni audace pour une entreprise, ni vigueur dans les conseils, ni habileté dans les affaires ; et ceux qui devaient lui servir de rempart ont laissé tomber le trône presque de lui-même. Sans doute ils étaient braves ; tous les françois le sont ; mais pour conjurer un orage, pour aider le pilote au milieu de la tempête, il faut autre chose que l'ardeur du sang qui fait braver un danger présent.

Ces événements et ces réflexions ne seront pas perdus pour nous : les hommes de l'époque où nous vivons ont reçu presque tous les utiles et fortes leçons de l'expérience ; ils doivent tout à eux-mêmes, à leur courage, à leur constance, et au prince qui a su reconnaître leurs talents et donner un nouveau lustre à leurs services. Ils sentiront tous que leurs héritiers ne seront pas instruits comme eux à cette école de l'adversité qui a produit tant d'illustres éleves, et ils tâcheront de réparer ce désavantage en s'appliquant à former de bonne heure, par une éducation sévere et libérale à-la-fois, des sujets fideles et capables de défendre l'état et le jeune Roi qui en

est l'espérance. Qu'ils ne s'y trompent pas ; il regne dans les rangs intermédiaires de la société une émulation singuliere parmi les parents, pour procurer à leurs enfants le bienfait de l'instruction, la seule richesse qui n'ait pas abandonné son maître au milieu de nos troubles politiques ; chacun sent, comme par instinct, qu'il faut donner maintenant aux âmes une trempe plus forte, aux esprits une direction plus appropriée aux besoins de l'état.

Et en effet, les hautes destinées de ce vaste empire demandent dans les français des vertus et des qualités qui leur manquaient lorsque la frivolité passait pour un des traits de leur caractere. Les jeunes gens, on doit l'avouer, secondent admirablement, par leur ardeur, les sages intentions des peres, et les grandes pensées du gouvernement. Sans doute qu'il sortira de nos écoles une pépiniere d'hommes dignes de ce nom ; et je me plais à penser que dans cette race nouvelle, on verra se distinguer, par leur mérite, les fils de tous ceux qui ont un nom et de la gloire.*

(*Moniteur.—Journal de l'Empire.—Gazette de France.*)

---

* On peut, après avoir lu cette tirade, être bien convaincu que c'est le gouvernement français lui-même qui a fait publier, pour des raisons politiques, ces mémoires orduriers qu'il semble réprouver.

VARIÉTÉS FRANCAISES

Extraites des derniers Journaux Français.

M. le Docteur Leroi, l'un des doyens de la faculté de médecine, auteur de plusieurs ouvrages distingués sur l'art de guérir, est mort le 11 Février, à l'âge de 79 ans. Ce respectable vieillard dont les obseques ont eu lieu le 14 à St. Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, emporte l'estime de toutes les personnes qui l'ont connu, et les regrets des pauvres dont il a été toute sa vie le bienfaiteur et le pere.

M. Monvel, acteur distingué du théâtre français, et auteur de plusieurs comédies et opéras qui ont eu du succès, vient de mourir, à l'âge de 63 ans.

Le 6 de Février, une commission militaire et spéciale a jugé à Rennes le nommé Laupper, sous-lieutenant de grenadiers au 4eme régiment suisse, accusé d'avoir voulu livrer aux anglais la place de Belleisle, et d'avoir eu à ce sujet une correspondance avec le sieur Owen, officier de la marine anglaise qui était prisonnier et dont il tirait des sommes d'argent. La commission a déclaré à l'unanimité ledit Laupper non coupable, et l'a mis, attendu sa correspondance, sous la surveillance de la haute police. Le sieur Landis, compromis dans cette affaire, a été acquitté.

M. Isaac Titsing, ancien conseiller des Indes Hollandaises, connu par ses ambassades à la Chine et au Japon, vient de mourir à Paris, à l'âge de 68 ans. Après avoir consacré quarante années au service de sa patrie, et s'être distingué dans les différents postes dont elle l'honora, par la droiture de ses vues, la fermeté de son caractere et son désintéressement, il avait voué ses derniers jours à l'étude, et préparait à publier une *Histoire générale du Japon*, lorsqu'une hydropisie de poitrine l'a enlevé à ses parents et à ses amis.

M. Zalkiud Hourwitz, Israëlite savant, vient de terminer sa carriere. Il était septuagénaire et n'avait cessé d'étudier depuis sa jeunesse. Il existe de lui plusieurs ouvrages qui prouvent son érudition, savoir, l'origine des langues, la polygraphie, la locographie, etc. Il était fils d'un rabin de la Pologne. On ne lui connaît ici aucun parent.

On s'occupe en ce moment à Paris d'une entreprise littéraire aussi considérable par l'importance de l'ouvrage que par les avances qu'elle exige.

Des personnages, tous recommandables par leurs talents, plusieurs par leur rang dans l'Etat, doivent y coopérer.

Quelques amateurs des sciences, des lettres et des arts se sont empressés d'y contribuer de leurs moyens pécuniaires.

On n'en sera pas surpris, puisqu'il est question du grand Dictionnaire Historique National, connu sous le nom de *Moréri*, refondu, complété, et contenant tout ce que peut fournir l'intervalle qui s'est écoulé depuis la derniere édition de 1759 jusqu'à l'époque actuelle.

Le prospectus sera incessamment publié.

Un notaire de Paris, l'un des fondateurs de cette grande entreprise, est chargé de tout ce qui est relatif à son administration.

La classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, a nommé à la place d'associé étranger, vacante par la mort de M. Pallas, le célebre minéralogue M. Werner, de Freyberg, en Saxe. C'est M. Haüy qui l'a présenté et vivement recommandé; conduite, disent les journaux de Paris, qui paraîtra très-délicate à ceux qui savent que les minéralogues de l'Europe sont partagés entre deux systêmes de minéralogie, dont l'un a pour auteur M. Haüy, tandis que l'autre est de M. Werner.

VARIÉTÉS ANGLAISES.

Lord Vicomte Castlereagh a reçu, le 28 Février, de Son Altesse Royale, les Sceaux du Département des affaires étrangeres, à la place de M. le Marquis de Wellesley. M. Edward Cooke, ci-devant Sous-Secrétaire d'Etat du Bureau de la Guerre et des Colonies, sous le ministere de Lord Castlereagh, remplace M. Culling Smith, comme Sous-Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangeres.

Extrait d'une Dépêche de S. Ex. le Maréchal-Général Lord Wellington, *à* S. *Ex. Don* M. P. Forjaz, *datée du Quartier-Général de Freynada, le 5 Février.*

" L'ennemi n'a point de troupes de ce côté-ci du Tormes.

" Quoique j'aie reçu des avis de différents endroits, portant que le général Bonnet avait évacué les Asturies, nouvelle que j'ai communiqué à V. Ex., je suis porté à en révoquer en doute l'exac-

titude. Il est certain que ce général a concentré ses troupes à Oviédo, du 15 au 20 Janvier, et que Porlier a occupé Gijon.

" Le général Abadia a mis ses troupes en mouvement le 20 du mois dernier, pour obliger le général Bonnet à quitter les Asturies avec son armée.

" Il n'y a eu aucun mouvement important dans le midi de l'Espagne."

Extrait de la Gazette de la Cour du 23 Février.

Il a plu à Son Altesse Royale, au nom et de la de Sa Majesté de nommer C. Wale, écuyer, major-général des forces de Sa Majesté, à la place de gouverneur et commandant en chef de l'isle de la Martinique ; le major-général l'hon. R. Meade, à celle de lieutenant-gouverneur des établissements du Cap de Bonne-Espérance ; le lieutenant-colonel Napier, à celle de lieutenant-gouverneur des Isles Vierges ; et le lieutenant-colonel Davey, lieutenant-gouverneur des établissements à la terre de Van-Diemen, dans la Nouvelle-Hollande.

La goëlette corsaire la *Gazelle*, de 14 canons, et 91 hommes, a été prise par la frégate le *Léonidas*, cap. Griffith ; elle était partie de St. Malo, depuis 32 jours, et avait pris le navire l'Arcadia d'Halifax, chargé de bois de construction.

La corvette l'*Actéon*, partie de l'Isle de France le 29 de Novembre, est arrivée cette semaine en Angleterre. L'Enseigne Duckingfield qui était passager à bord de cette corvette, a apporté des dépêches au gouvernement, ainsi que tous les plans de l'isle et des fortifications.

Le brig l'*Adriatic*, également parti de cette isle au mois de Novembre, est aussi arrivé heureusement en Angleterre.

Sir Charles Cotton, baronet, amiral commandant de la flotte de la Manche, est mort subitement le 23 Février, d'une attaque d'apoplexie, dans sa maison près de Plymouth. Son commandement a été donné à Lord Keith.

Le général Jansen, ci-devant gouverneur de l'Isle de Java, est arrivé en Angleterre sur le bâtiment la *Countess of Harcourt*, qui avait été frétée pour le transporter lui et sa suite en Europe.

Le général Barrie, ancien gouverneur de Ciudad Rodrigo, et quelques officiers de son état-major, viennent d'arriver en Angleterre sur la frégate la *Brune*.

Les peines que le gouvernement français a prises en dernier lieu pour annoncer à l'Europe, par le voie du Moniteur, les progrès de la fabrication du sucre de betterave en France, ne servaient, aux yeux des personnes instruites de la marche ordinaire de ce gouvernement, qu'à déguiser le besoin urgent que la France et le Continent éprouvent de denrées coloniales. Cette vérité vient d'être démontrée par une grande quantité de licences nouvellement arrivées de France. Napoléon y accorde l'importation du sucre et du café, à certaines conditions, dont la principale est qu'il sera exporté du vin de France, de la qualité de celui qu'on appelle vin de cargaison ou de prise, dans la proportion de quatre bariques de vin pour une barique de sucre ou un millier de café, etc. Cette circonstance imprévue a donné sur-le-champ du mouvement aux denrées coloniales qui depuis quelques semaines étaient sans demande. Comme leurs prix n'étaient que nominaux, nous avions négligé de les faire connaître.

Liste des Théâtres actuels de Londres et du nombre de spectateurs qu'ils peuvent contenir.

1	Le théâtre de Covent-Garden	3000 personnes.
2	Le nouveau théâtre de Drury-Lane qu'on bâtit	2300
3	L'Opéra, dans le Haymarket	3500
4	Le Panthéon, dans Oxford-Street	3000
5	Le petit-théâtre de Haymarket	1800
6	Le Lycée, dans le Strand	2000
7	Le théâtre de Surrey, (le Circus)	2500
8	Le théâtre Olympique d'Astley dans le Strand	1500
9	L'Amphithéâtre d'Astley au pont de Westminster	2500
10	Sadler's Wells	2200
11	Le Sans-pareil dans le Strand	1500
12	Le théâtre de la Régence, Tottenham Street	1600
13	Le théâtre de la Royauté, à la cité	1600
		29,500

Le jeudi 27 Février, on a vu à Londres deux troupes italiennes et deux corps de ballet français, dans deux salles différentes, et trois éléphants, dans trois différents théâtres, *chantant, dansant*, et jouant la pantomime, à la même heure; et dans le même moment encore, 136 membres de la Chambre des Communes votaient que la nation était ruinée, contre 209 qui assuraient qu'elle ne l'était pas, et que la motion de Sir Thomas Turton pour la formation d'un comité destiné à faire une enquête sur l'état du royaume, n'était pas tout-à-fait nécessaire.

NOUVELLES OFFICIELLES DES ARMÉES FRANÇAISES EN ESPAGNE.

ARMÉE DE VALENCE.

Le désarmement des milices de Valence s'est opéré rapidement par les soins du duc d'Albufera; 40,000 fusils anglais, une quantité énorme d'armes blanches, des pistolets, etc. ont été livrés à l'artillerie française. On a découvert beaucoup de magasins d'équipements pour la cavalerie et l'infanterie, des habillements confectionnés et des draps rouges anglais destinés à un corps d'armée. Une contribution de deux cents millions de réaux a été imposée sur la province de Valence. La ville a fourni en outre 400 mulets harnachés complettement, pour le service de l'artillerie.

L'archevêque de Valence, homme respectable, ainsi que la principale noblesse du pays et les magistrats, qui gémissaient depuis long-temps des atrocités et des abus de tout genre d'une Junte forcenée, sont rentrés dans la ville, où ils ne craignent plus le joug d'une terreur épouvantable: 1500 moines furibonds ont été arrêtés et conduits en France; les chefs de l'insurrection, habitués de la maison du consul anglais, ainsi que les sicaires de ce misérable, ont été exécutés sur la place publique, au grand contentement des bons habitants qui n'avaient point participé à l'assassinat des Français.

Les villes d'Alcira, Saint-Philippe, Gandia et Denia se sont soumises; on a trouvé dans cette dernière ville 60 pieces de canon: c'est une place très-forte sur le bord de la mer, à vingt heures d'Alicante et près du Cap-Martin.

Rapport du Maréchal Duc d'Albufera à S. A. le Prince de Wagram et de Neufchâtel, Major-Général.

Valence, le 24 Janvier 1812.

Monseigneur,

M. Meckenem est arrivé; il m'a remis vos dépêches du 28, par lesquellee V. A. m'annonce que S. M. voit avec plaisir les dispositions faites qui rendent infaillible la prise de Valence. Le général comte Reille est arrivé à temps; mais le général Montbrun avec les divisions de l'armée de Portugal a mis beaucoup de retard dans sa marche: s'il était arrivé à l'époque désignée tout ce qui s'est échappé de l'armée de Murcie eût été pris. Le 11 au soir, deux jours après la prise de Valence, j'ai reçu du général Montbrun une lettre, datée d'Almanza, où il me fait connaître son arrivée, et me demande des ordres ultérieurs; je lui répondis le 13 en

lui envoyant la capitulation de Valence, et lui ordonnant de retourner à l'armée de Portugal, comme il en manifestait le désir: il m'avait fait part de son projet de marcher sur Alicante, je lui répondis que je ne croyais pas le moment favorable pour une opération contre une ville bien fortifiée et contre laquelle il fallait du canon de siége; cependant il a voulu tenter l'événement, il a sommé la ville et y a jeté quelques obus, après avoir défait les insurgés de la plaine et fait des prisonniers; mais comme je l'avais prévu le gouverneur a refusé de se rendre. Le général Montbrun sentant les inconvénients de son absence, s'est remis en route pour le Tage, ce qu'il aurait pu faire quelques jours plus tôt.

Je suis content des peuples de l'Arragon, mes communications sur Sarragosse n'ont pas été interrompues un seul jour depuis trois mois; le peuple a résisté à toutes les insinuations, il s'est sincerement soumis.

J'ai fait sommer Péniscola de se rendre; je ferai commencer le bombardement dans quelques jours; si la place refuse de se rendre, je ferai ouvrir la tranchée; la position de cette petite place sur un rocher, sur le bord de la mer, est telle que cette opération pourra être brillante pour le génie.

Toute la province de Valence est maintant soumise jusqu'au-delà du Cap-Martin. *Alcira, Saint-Philippe, Gandia* et *Denia* sont au pouvoir de S. M.: Denia est une place forte à laquelle les insurgés ont beaucoup travaillé, et pour laquelle ils ont dépensé beaucoup d'argent, les habitants de ces villes sont venus au-devant de l'armée.

Le général O'Donell, ancien gouverneur de Valence, m'a remis en partant la carte du cordon établi contre les ravages de la fievre jaune: il s'appuie sur le Xucar. Les ravages de cette cruelle maladie ont été effrayants dans cette malheureuse partie de l'Espagne: 45,000 hommes ont péri dans les seules villes d'Elche, Orihuela et Murcie: heureusement elle a cessé.

Ma communication avec Madrid est parfaitement établie par Roquena et Cuença.

Le général Habert a trouvé à Dénia 69 pieces de canon ou mortiers et une grande quantité de cartouches: cette place est petite, mais forte et en très-bon état. J'ai l'honneur de vous adresser l'état de l'artillerie qu'on y a trouvé. Il y avait dans le port 50 bâtiments. L'armée de Valence jouit de la meilleure santé; il n'y a point de maladies; je fais observer une discipline sévere. L'artillerie et le génie travaillent à remettre leurs équipages en état.

Je suis avec respect,
Monseigneur,
De Votre Altesse,
Le très-humble et obéissant serviteur,
Le Maréchal SUCHET.

ARMÉE DE PORTUGAL.

Le 13 Décembre, le duc de Raguse jugea convenable de faire partir le général Montbrun avec trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie et 50 pieces de canons pour se porter par Albacete sur Valence et renforcer le maréchal Suchet. La marche du général Montbrun ayant été retardée mal-à-propos par des contr'ordres, ce général n'arriva que le 11 Janvier à Almanza. Va-

lence était pris. Le général Montbrun continua son mouvement sur Alicante ; il défit plusieurs corps d'insurgés. Le 25, il était arrivé sur le Tage pour rejoindre l'armée.

Cependant le duc de Raguse voulant relever la garnison de Ciudad-Rodrigo et ravitailler cette place, partit de Tolede dans les premiers jours de Janvier, avec quatre divisions de son armée et se porta sur Valladolid : mais déjà Ciudad-Rodrigo était cerné depuis le 9 par les Anglais. Lord Wellington voulant faire diversion, en faveur de Valence, passa l'Agueda. La redoute et le couvent qui défendaient les approches de la ville furent surpris ; et il paraît que la ville fut prise le 19, la brèche ayant été praticable. Par une coupable négligence du gouverneur de Salamanque, la garnison de Ciudad-Rodrigo était sans communication depuis deux mois. Forte, originairement de 1400 hommes, elle avait été réduite par les maladies et par la surprise du couvent à 900 hommes, qui se composaient d'un bataillon du 34e et d'un du 113e. La place avait l'armement espagnol qu'on y avait trouvé. Le général de brigade Barrie le commandait. On n'a pas assez de détails sur cet événement pour pouvoir le juger.

Le duc de Raguse, arrivé à Salamanque avec les quatre divisions de son armée, deux divisions tirées de l'armée du Nord, et la division du général Bonnet, qu'il tira des Asturies, indépendamment de la division qu'il avait laissée sur le Tage, marcha aux Anglais pour leur livrer bataille. Mais lord Wellington avait déjà repassé l'Agueda, détruit les ponts, et était rentré en Portugal, après avoir fait ce coup de main.

Rapport du Maréchal duc de Raguse, à S.A.S. le Prince de Wagram et de Neufchâtel, Major-Général.

Valladolid, le 16 Janvier 1812.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. A. que j'ai reçu hier au soir le rapport que l'armée anglaise s'est subitement réunie, et le 8 a passé l'Agueda, après avoir jetté un pont de bateaux à deux lieues au-dessous de la place, et a amené avec elle des pieces de siége. Le 10, la place a été investie, et les travaux du siége ont commencé sur-le-champ. Je ne perds pas un instant pour marcher au secours de cette place. J'avais réuni quatre divisions pour le ravitaillement de Ciudad-Rodrigo ; mais ces forces ne suffisent pas aujourd'hui. Je suis donc forcé d'appeler deux divisions de l'armée du Nord, et la division Bonnet, à laquelle j'ordonne de quitter les Asturies. Tout cela me formera près de 60,000 hommes, avec lesquels je marcherai à l'ennemi. Vous pouvez vous attendre a des événements heureux et glorieux pour les armes françaises. Mon armée sera réunie le 21. Comme j'avais ordonné au général Montbrun de revenir à la fin de Janvier, je ne pense pas qu'il puisse m'arriver ici avant Février. Il a sous ses ordres trois divisions et une partie de ma cavalerie.

Je suis avec respect,
Monseigneur,
De Votre Altesse sérénissime,
Le très-humble et très-dévoué serviteur,
(Signé) Le Maréchal Duc de Raguse.

Deuxieme Rapport.

Salamanque, le 18 Janvier.

Monseigneur,

A l'instant où j'arrive à Salamanque, j'ai l'honneur de vous rendre compte que d'après les derniers rapports que je reçois, le faubourg de Rodrigo, ainsi qu'une redoute que j'ai fait construire, ont été enlevés de surprise pendant la nuit du 10. C'est un événement malheureux ; car j'avais toujours compté que leur défense exigerait des travaux de siége et nous ferait gagner huit ou dix jours.

On m'annonce d'un autre côté que les premieres pieces de siége ont seulement passé l'Agueda le 14 ; en attendant la réunion des troupes je vais faire une diversion, et pousser une fort avant-garde le plus près possible de la ville, afin qu'elle se fasse entendre et qu'elle avertisse qu'on marche au secours.

Je suis avec respect, etc., etc.

Troisieme Rapport.

Monseigneur,

Le 10, dans la nuit, l'ennemi s'est présenté devant Rodrigo : il s'empare des couvents du faubourg.

Dans la journée du 16, des batteries anglaises commencent leur feu à une grande distance, et le 19 la place est prise d'assaut et tombe au pouvoir de l'ennemi. Il y a dans cet événement quelque chose de si incompréhensible, que je ne me permets aucune observation. Je n'ai pas encore les renseignements nécessaires.

Je suis avec respect, etc.

Quatrieme Rapport.

Salamanque, le 24 Janvier.

Monseigneur,

Je m'étais concerté avec le général Dorsenne pour la réunion de nos troupes, mais les espérances que j'avais conçues de voir l'armée ennemie, fière d'un premier succès, tenir au-délà de l'Agueda, se sont promptement évanouies. Les reconnaissances que j'ai envoyées me rendent compte que le corps ennemi qui s'était porté sur Tamamès, et qu'on avait pris pour l'armée réunie, s'est replié sur l'Agueda, a repassé cette riviere et est rentré en Portugal après avoir levé ses ponts.

Les Anglais ont enlevé une partie de la grosse artillerie de la place, pour la transporter à Almeida. Ils n'ont laissé aucun anglais à Ciudad-Rodrigo.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Maréchal Duc de Raguse.

ARMÉE DU MIDI.

Le général Soult occupait avec son corps d'observation les frontieres de Murcie; son avant-garde a poussé, le 12 Décembre, un fort parti sur le camp de Lorca, occupé par deux régiments insurgés. Après une vive fusillade, ils ont pris la fuite, et ont été poursuivis jusqu'au-delà de Totana, où ils ont perdu beaucoup de monde.

Le général Lallemand a pénétré, de son côté, en Murcie par Veas et Segura; il a culbuté tous les partis insurgés qu'il a rencontrés. Le 13 Décembre, il dirigea sa marche sur Morasetta et Caravaca, et poursuivit vivement une division ennemie qui se retirait en toute hâte sur Alicante; il a ramassé beaucoup de prisonniers et de déserteurs.

Des pluies continuelles et des tempêtes violentes avaient tellement inondé les plages et campagnes des environs de Tariffa et de Saint-Roch, que le maréchal duc de Bellune avait été forcé de retarder l'investissement de Tariffa: les troupes du général Barrois prirent une position en arriere de Saint-Roch. Cependant, le 15 Décembre, le mauvais temps ayant paru cesser, les corps se remirent en mouvement pour cerner Tariffa. Balleysteros, trompé sur le motif de ces mouvements, sortit de son camp, et se présenta au Puerto de Ojen, où se trouvait un bataillon du 8e régiment de ligne, qui le reçut vigoureusement, et donna le temps au général Barrois d'arriver avec le 45e de ligne et un bataillon du 7e du grand-duché de Varsovie. Les insurgés furent à leur tour attaqués si vivement, qu'ils furent mis dans une déroute complette; leur perte fut considérable en tués et blessés. Balleysteros, se sauvant à la tête de son avant-garde, trouva la grande route occupée par notre cavalerie, qui le chargea vivement; il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval, et eut beaucoup de peine à rejoindre son camp à la tête des fuyards.

Le 20 Décembre, le général Leval a formé l'investissement de Tariffa, où s'étaient renfermées 1500 Anglais et 3000 Espagnols. Le 21, les Anglais tenterent une sortie générale et furent repoussés; ils renouvellerent leur attaque le 22 et éprouverent des pertes considérables. Le 16e régiment d'infanterie s'est conduit avec distinction; il a eu un officier et deux voltigeurs tués, et 17 blessés. Le 25, la tranchée a été ouverte à 120 toises de la place; l'artillerie de siége, composée de quelques pieces de gros calibre, était arrivée, on avait été obligé de lui ouvrir un chemin sur une pente de rocher exposé au feu d'un vaisseau, de deux frégates et de plusieurs canonieres anglaises, mais rien n'avait pu retarder l'ardeur des troupes exposées à toute l'intempérie de la saison.

Le 29, le feu de la batterie de brèche a commencé; le 30, elle parut praticable; le gouverneur ayant refusé de capituler, on fit essayer la brèche par deux compagnies de voltigeurs, mais on avait négligé de sonder un fossé boueux, qui couvrait le front attaqué; les pluies continuelles avaient tellement détrempé le sol, qu'il fut impossible de surmonter l'obstacle; les troupes se retirerent en bon ordre. On résolut d'agrandir la brèche; la nouvelle batterie qu'on construisit promettait de la voir bientôt très-praticable, mais les pluies ayant continué avec une abondance étonnante, les

chemins ayant disparu totalement, et les transports des vivres n'étant plus possibles, il a fallu se retirer au-delà des torrents pour se rapprocher des moyens de subsistance et prendre des vivres dont on manquait absolument.

Le général Hill a quitté un instant les frontieres de Portugal pour opérer une diversion en marchant sur Merida.

Le capitaine Neveu, du 88e régiment de ligne, était en reconnaissance sur la Roca, avec trois compagnies de voltigeurs. Le 29 Décembre, à onze heures du matin, il fut attaqué à la Nava par l'avant-garde anglaise, qui lança contre lui 800 cavaliers et quatre pieces de canon; il fit bonne contenance et forma aussitôt le carré, mettant au centre quelques hussards qui l'accompagnaient; l'ennemi ne put jamais l'entamer malgré sa supériorité; il soutint bravement cinq charges de cavalerie et le feu de l'artillerie ennemie sans s'ébranler; il se mit ensuite en retraite sur Mérida sans jamais permettre à l'ennemi de l'approcher. Ce feu avait été entendu de Mérida; le général Dombrouski fit aussitôt sortir sa cavalerie pour recevoir le capitaine Neveu; l'ennemi s'arrêta aussitôt et cessa d'inquiéter nos braves qui rentrerent à Mérida au milieu des applaudissements de la garnison; l'intrépide Neveu ramenait avec lui ses blessés, il n'avait perdu que trois hommes; la cavalerie anglaise a considérablement souffert par le feu du quarré qu'elle a reçu à plusieurs reprises à moins de 15 pas; 15 Anglais ont été faits prisonniers, 2 blessés et ayant perdu leurs chevaux.

Le général commandant à Mérida, n'ayant point de forces suffisantes à sa disposition, se décida aussitôt à évacuer la ville qui n'a aucunes défenses, dans l'intention d'attirer sur la rive gauche de la Guadiana la division ennemie renforcée de 4000 Espagnols de Morillo; le général Drouet se hâtait pendant ce temps de rallier les troupes du 5e corps cantonnées dans les environs et se disposait à fondre à son tour sur l'ennemi; mais le général Hill ne jugea pas à propos de l'attendre, il se contenta de pousser une reconnaissance sur Almendralejo où il y eut quelques coups de fusils de tirés. Il a repris la route de Portugal. Nos troupes avaient dépassé Mérida et le poursuivaient.

ARMÉE DU CENTRE.

Par suite du même système de diversion du général Hill sur Mérida, Morillo, chef espagnol, à la tête de 2000 hommes, s'est porté rapidement à travers la Serena jusque dans la Manche pour lever des contributions. Le 16 Janvier, il a paru aux portes d'Almagro: la garnison le reçut à coups de fusil. Le général Treilhard, prévenu de sa marche, arriva quelques moments après avec 400 hommes de cavalerie et deux canons; Morillo fut chargé avec une rare intrépidité et mis dans une déroute complette, poursuivi pendant plusieurs jours l'épée dans les reins, il s'est hâté de quitter la Serena et de se retirer sur le Portugal.

CATALOGNE.

Le siége de Valence fixait les regards des Anglais et ceux des armées insurgées de la Péninsule. Dans l'intention de dégager cette ville, les insurgés de la Catalogne, réunis sous les ordres du général

Lascy et du baron d'Ayrolas, marcherent sur Tarragone au nombre de 10,000 hommes, deux vaisseaux s'embosserent devant la ville, et lançaient des bombes ; les généraux espagnols mettaient la plus grande activité à réunir des armes, des munitions, et à former des magasins de vivres que l'escadre anglaise aidait à approvisionner.

Le général Decaen instruit des entreprises de l'ennemi contre Tarragone, y envoya aussitôt la division Lamarque, qui, réunie à une partie de la garnison de Barcelone, sous les ordres du général Maurice Mathieu, a attaqué le 24 Janvier l'armée insurgée sur les hauteurs d'Altafouilla ; dans ce combat brillant les insurgés ont perdu 2000 hommes tués ou blessés ou pris, toute leur armée a été tellement dispersée qu'il lui est impossible de se réorganiser ; elle a perdu presque toutes ses armes, toute son artillerie et ses bagages. D'Ayrolas a été blessé très-dangereusement.

Pendant le combat la garnison de Tarragone se porta sur Reuss et Salon ; elle y enleva les magasins de vivres formés par l'ennemi, et y brûla une quantité d'échelles rassemblées pour l'escalade. La croisiere anglaise, spectatrice inutile des victoires de l'armée française, s'est éloignée le 24.

Le général Decaen s'était porté de son côté sur Olot Vicq, Saint-Felix de Caudines et Barcelone ; Sarsfield, avec un corps de 3000 insurgés, vint l'attaquer à Saint-Feliu ; il le battit complettement, le dispersa, et lui prit un drapeau.

Le duc d'Albufera avait été instruit du mouvement de l'ennemi sur Tarragone ; il donna l'ordre au général Reille de marcher sur ce point ; il y arriva le lendemain du combat : déjà la victoire avait fait disparaître les bandes ; il parcourt maintenant la Basse-Catalogne pour achever leur destruction.

Rapport du Général en Chef Decaen, à S. Exc. le Duc de Feltre, Ministre de la Guerre.

Au quartier-général de Gironne,
le 31 Janvier 1812.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur d'annoncer à V. Exc., par ma lettre du 21 Janvier, qu'ayant été informé que l'ennemi avait rassemblé la plus grande partie de ses forces dans les environs de Tarragone, et qu'avec le concours des Anglais il menaçait d'insulter cette place, j'avais aussitôt ordonné au général de division Lamarque de marcher avec 5000 hommes pour opérer le plus tôt possible sa jonction avec le général Maurice Mathieu, gouverneur de Barcelone, que j'avais prévenu de ce mouvement, ainsi que de réunir à cette division 3000 hommes de sa garnison ; de prendre le commandement du tout et de marcher à l'ennemi.

Le général Lamarque ne put recevoir son ordre que le soir du 19 : sa division était alors près d'Arens de Mar ; mais elle dut revenir par Tordera sur Hostalrich, pour y prendre des vivres. Partie de là, le 20, à midi, elle arriva près de Barcelone le 21, à huit heures du soir. A l'instant le général Maurice Mathieu, avec son activité infatigable, marcha avec la brigade de 3000 hommes qu'il avait formée, commandée par le général de brigade Devaux, et fut s'emparer pendant la nuit, des hauteurs qui dominent les gorges

voisines du col d'Ordal. Le 22, à cinq heures du soir, il occupa Villa-Franca; la division Lamarque y prit position à minuit.

Le but que s'était proposé le général Maurice Mathieu, de tromper l'ennemi sur les forces qu'il menait à sa rencontre, en faisant marcher successivement ses troupes, se trouva si bien rempli, que le baron d'Eroles, persuadé qu'il ne devait avoir à faire qu'à 3000 hommes de la garnison de Barcelone, partit de Reuss, le 22 au matin, pour venir les combattre disant hautement qu'avec ses dix mille hommes il saurait bien en avoir raison. Une lettre interceptée confirma que l'erreur des généraux des insurgés était réelle; mais afin de ne pas leur donner le temps d'être détrompés, le général Maurice Mathieu se mit en marche de Vendrel, le 29, à onze heures du soir; il força quelques avant-postes qui se trouvaient en avant de Torra d'Enbarra; et arrivant avant le jour sur les hauteurs d'Alta-Fouilla, il reconnut par les feux des ennemis qu'ils s'étaient postés sur les hauteurs qui dominent la rive droite de la Gaya, la droite appuyée à la mer, et la gauche occupant le mamelon au-dessus de Farran.

Toutes les dispositions furent faites pour déboucher sur l'ennemi à la naissance du jour; et alors il fut attaqué partout avec cette ardeur si habituelle aux Français.

Le 3e régiment d'infanterie légere de la division Lamarque, dirigé pour enlever le plateau escarpé qu'occupait la gauche de l'ennemi avec l'élite de ses troupes, rencontra une vive résistance; mais la valeur de ce brave régiment surmonta tous les obstacles. Une colonne ennemie qui voulut déboucher entre le village et le plateau, fut repoussée par le 102e.

La brigade du général Deveaux força et culbuta le centre de l'ennemi, sous la mitraille de son artillerie, qui fut enlevée à la bayonnette par le 115e régiment, dont un sergent, nommé Debenne, et un grenadier, Barbieri, entrés les premiers dans la batterie, sabrerent les canoniers au moment où ils allaient de nouveau faire feu.

Le 5e régiment d'infanterie de ligne et celui de Nassau enleverent avec la même ardeur les hauteurs de Tamarit, couronnées par la droite de l'ennemi. La compagnie de partisans, les compagnies d'élite du 18e léger et du 23e de ligne formant une avant-garde, commandée par l'adjudant-commandant Charroy, chargerent et dispersèrent le centre.

Le pont sur la Gaya avait été rompu; mais ce ne fut pas un obstacle pour les troupes; toutes passerent la riviere à gué. Un escadron du 29e régiment de chasseurs, commandé par le chef d'escadron Schweitzgut chargea une forte colonne ennemie, qu'il culbuta. Cet officier supérieur fut blessé, et le capitaine Hautcolas, du même régiment, fut tué.

L'ennemi enfoncé sur tous les points, parvint cependant encore à se reformer sur une haute montagne derriere le village de Sagnita. Le général de brigade Hamelinaye, de la division Lamarque, fut chargé de l'attaquer de nouveau par sa gauche, tandis qu'avec la brigade Expert, composée du 42e régiment et du 4e bataillon du 16e de ligne, le général Lamarque marcha pour l'attaquer de front. Dans cette attaque, le chef d'escadron Curelly, du 20e régiment de chasseurs, avec son escadron et un du 29e de chasseurs, fit la charge la plus brillante contre plus de 400 cuirassiers et hussards de Saint-Narcisse, dont un grand nombre fut sabré; une centaine de chevaux et une soixantaine de prisonniers furent ramenés par les chasseurs.

L'ennemi enfoncé sur tous les points, fut mis en fuite et dans une telle déroute que la moitié au moins jeta ses armes.

Il ne se serait pas échappé un homme de ce corps d'armée, qui, peu de jours auparavant, s'était vanté de prendre Tarragone; si les montagnes et de profonds ravins n'avaient pas favorisé ses débris fugitifs, poursuivis tous le jour et le lendemain dans différentes directions. Il s'était tellement dispersé, qu'on n'avait vu partout que des bandes de fuyards qui annonçaient que tout était perdu.

Deux mille hommes pris, tués ou blessés, et toute l'artillerie ennemie enlevée, sont les trophées du combat d'Altafoulla, où toutes les troupes ont rivalisé d'ardeur et de courage.

J'ai maintenant à vous rendre compte, Monseigneur, de l'exécution du projet que j'avais formé de marcher sur Vich, du 20 au 25 de ce mois, ainsi que je l'avais annoncé à V. Exc. par mes précédentes dépêches.

Je partis de Gironne le 21 au soir, pour me rendre à Banioles, où une partie de la brigade Clément, le 13e léger, le 11e de ligne et le premier escadron du 29e de chasseurs, étaient réunis. Le lendemain, je marchai sur Olot, par Saint-Miguel et Santa-Pau. Parti à six heures du matin, je ne pus arriver à Olot qu'à minuit. La neige et la glace avaient rendu les chemins d'une extrême difficulté. Je ne rencontrai dans ce passage que quelques partis des bandes de Rovira et de Fabregas, qui furent chassés des points escarpés qu'ils occupaient.

Une colonne de 800 hommes, aux ordres du général de brigade Beurmann, partie le 21 de Figueres, laquelle s'était dirigée par Llorens, Tortella et Castel-Follit, où il avait trouvé 400 hommes de Rovira, qui furent attaqués et mis en fuite, arriva à Olot à deux heures du matin.

Une autre colonne, composée du 67e et du quatrième bataillon du 18e léger, aux ordres du colonel Petit, qui avait passé le Ter à Bascaro, et s'était dirigée par Amer, L'Esplanas et Saint-Felin de Pallarols, arriva le même jour à Saint-Esteve de Bas. Cette colonne s'avait aperçu que quelques miquelets, qui avaient fui à sa vue.

Les avis que j'avais reçus m'annonçaient que Sarsfield, avec les bandes de Rovira et de Fabreojas, devaient empêcher mon entrée à Olot, où je trouvai une partie des habitants, l'autre s'était éloignée par des ordres de la Junte insurrectionnelle; la plupart par crainte et par des actes de despotisme et de terreur exercés par le général Lacy. On menace de la mort, ou au moins d'une prison perpétuelle ceux qui, à l'approche de troupes françaises, n'abandonneront pas leurs maisons et leurs familles. Les curés ne sont pas exempts de l'obligation d'obéir à des ordres aussi tyranniques.

On a poussé la cruauté jusqu'à faire fusiller des hommes désignés comme miliciens, obligés à prendre les armes, pour ne pas avoir obéi.

Le 22, je marchai d'Olot sur St. Esteve de bas. Tout ce que mes trois colonnes avaient vu la veille, s'était retiré sur Ripoll, ou s'était caché dans ce pays, du plus difficile accès.

Toutes les troupes aux ordres des généraux Clément et Beurmann, réunies à St. Esteve de bas, j'ordonnai les dispositions nécessaires pour parvenir à franchir la chaîne de montagnes entre Vich et Olot. Sarsfield devait, disait-on, défendre le passage vers la sommité du col de la montagne, dit le *Grau* d'Olot. L'ennemi avait fait construire sept retranchements en pierre, au-dessus les uns des autres,

pour défendre ce passage extrêmement resserré, et qui ne pouvait être tourné qu'à une très-grande distance, et par des points du plus difficile accès.

Au point du jour, voyant qu'une forte neige continuait, et jugeant que la quantité tombée pendant la nuit, pourrait bien être de grands obstacles aux colonnes de droite et de gauche pour arriver aux sommités, ainsi que pour se diriger ensuite sur les derrières de l'ennemi, je pris le parti d'abandonner les premières dispositions. Alors, le général de brigade Clément se mit en marche, ayant en tête de son avant-garde la compagnie de miquelets du capitaine Pujol, homme de la plus grande résolution.

Après avoir gravi, pendant plus de deux heures et demie, la tête de la colonne, arriva au premier retranchement où seulement il se trouva un poste d'environ 50 hommes qui, après avoir tiré quelques coups de fusil, prirent la fuite, abandonnant totalement l'amphithéâtre qui devait servir à nous empêcher ce passage, durant lequel nous éprouvâmes une tourmente très-violente. A quatre heures après midi, toutes les troupes étaient arrivées au village de l'Esquiral. Le même jour, j'établis mon quartier-général à Roda; l'avant-garde passa le Ter, et poussa des reconnaissances sur Vich.

Le lendemain 24, mes troupes entrerent à Vich. Beaucoup d'habitants étaient restés; d'autres avaient abandonné la ville pour les mêmes causes que ceux d'Olot. J'appris à Vich que Sarsfield en était parti depuis deux jours, et qu'il s'était dirigé par Tona et Centelles.

N'ayant pu obtenir des renseignements certains sur le point où ce chef d'insurgés pouvait être avec sa division, mes troupes étant extrêmement fatigués des marches pénibles qu'elles avaient faites les jours précédents, et voyant qu'elles devaient avoir beaucoup de fatigues à essuyer pour franchir les montagnes qui séparent le bassin de Vich de la plaine de Barcelone, je les fis reposer le 25 jusqu'à deux heures après midi, qu'elles furent mises en marche et dirigées sur la route de Tona.

En prenant cette direction, je laissais les observateurs pour l'ennemi dans l'incertitude sur le point où j'allais effectivement me rendre: puisque je pouvais aller par le col des Collespina, passage d'une extrême difficulté, pour pénétrer sur Manresa, ou bien descendre le val du Concyost pour arriver à Granollers; enfin aller à Caldas par Centelles et Saint-Felice de Caudines.

Attendu que plusieurs causes m'empêchaient d'aller à Manresa par le col de Collespina, et que j'avais annoncé au général Maurice Mathieu qu'après mon opération sur Vich je me mettrais le plutôt possible en communication avec lui, je marchai sur Caldas; mon avant-garde ne put arriver qu'à minuit. Durant cette marche longue et pénible, il ne fut pas tiré un coup de fusil. En passant au village de Centelles, on avait appris que Sarsfield avait passé la veille avec quatre hommes à cheval, et qu'il était supposé être allé à Moya et de là à Manresa.

Les difficultés de la route que je tenais m'ayant fait juger que les troupes de ma gauche ne pourraient point arriver à Caldas avant le jour, je donnai ordre au général Beurmann de prendre quelques heures de repos à Saint-Felice de Caudines, après quoi il se rendrait à Caldas.

Son arriere-garde ne put arriver à Saint-Felice que vers les quatre heures du matin; il venait d'indiquer la position que ses troupes de-

vaient prendre, et on était occupé à placer les postes lorsqu'une colonne ennemie tomba tout-à-coup sur ceux qui devaient observer le chemin par lequel on était arrivé à cette position. Ils étaient du 23e d'infanterie légere; quoiqu'attaqués inopinément, ils ne furent point étonnés; non-seulement ils reçurent bien l'ennemi, mais ils prirent si subitement l'offensive, que dans un court espace de temps, secondés par quelques compagnies conduites par le colonel Delcambre, ils enleverent un drapeau (ce drapeau a été enlevé par le nommé César-Alexandre Biache, voltigeur du 23e léger), firent plus de 100 prisonniers, dont 7 officiers, tuerent et blesserent beaucoup de monde, forcerent l'ennemi à fuir et le poursuivirent. La plupart des prisonniers sont du régiment suisse de Wimpfen. C'était Sarsfield avec sa division qui avait fait cette entreprise. On m'a même rapporté que Lacy l'accompagnait.

L'ennemi, qui s'était réfugié sur les montagnes, voyant quelques heures après le général Beurmann continuer son mouvement sur Caldas, redescendit et entreprit de harceler son arriere-garde dans le défilé qu'elle avait à parcourir. Je fis faire de suite des dispositions pour marcher vivement à lui; mais dès qu'il s'en apperçut, il s'éloigna si promptement, qu'il fut impossible de l'atteindre. Alors, je marchai de Caldas sur Sabadelle, où mes troupes prirent position à huit heures du soir. Dans cet endroit, j'eus la confirmation de la reddition de Valence, qu'on m'avait apprise à Caldas. Je fus aussi informé du combat d'Altafouilla. J'annonçai à Barcelone mon arrivée; et dès le lendemain matin, je me rendis dans cette place, où le général Maurice Mathieu me remit le rapport du brillant succès qu'il avait obtenu, secondé par le général de division Lamarque.

J'aurai l'honneur de vous adresser, Monseigneur, l'état des militaires de tous grades, qui se sont plus particulierement distingués, en donnant de nouvelles preuves de talents, de valeur et de leur dévouement sans bornés à notre auguste souverain, dans les combats d'Alta-Fouilla et de Saint-Felice-de-Caudines, où nous n'avons perdu que 25 hommes tués, et 147 blessés, dont 8 officiers.

Je vous prierai, Monseigneur, de vouloir bien mettre cet état sous les yeux de S. M., pour obtenir ses grâces, et en même temps la prier qu'elle daigne fixer son attention sur la rapidité avec laquelle des marches longues et pénibles ont été exécutés par son armée de Catalogne.

En partant de Barcelone, j'ai dirigé la division Lamarque pour aller occuper Mataro et le bord de la mer, jusqu'à la Tordera.

D'Hostalrich, j'ai dirigé la brigade du général Clément, pour aller poursuivre Fabregas et Rovira entre le Ter et la Fluva, vers Olot, tandis que la brigade du général Beurmann observe la côte, depuis la Tordera jusqu'à Saint-Felice-de-Quexols, pour empêcher toute communication entre les Anglais et les insurgés.

Je charge mon premier aide-de-camp, M. le chef d'escadron Lefebre, de présenter à V. Exc. le drapeau enlevé à la division Sarsfield; je le recommande à votre bienveillance.

Je dois des éloges particuliers au zele soutenu du général de brigade Planzonne, mon chef d'état-major, ainsi qu'au dévouement de tous les officiers qui le composent.

Je suis avec un profond respect,

DECAEN.

PARLEMENT IMPERIAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 21 Février 1812,

PENSION A LORD WELLINGTON.

M. Perceval.—Je suis persuadé qu'il ne sera pas nécessaire de faire au Comité de la Chambre de long raisonnements pour l'engager à donner son consentement à la résolution que j'ai l'honneur de lui proposer. Je suis certain que chacun des membres se rappelle avec reconnaissance et admiration les services distingués qui ont marqué la carriere de Lord Wellington depuis le commencement de la guerre de la Péninsule, et quelles que soient les différences d'opinion à l'égard de la politique qui a dirigé cette guerre, et des moyens qui pourraient aider le plus efficacement nos alliés, et enfin des mesures que le gouvernement a cru devoir adopter, je ne vois pas comment de telles différences pourraient produire la moindre opposition. La seule question à examiner est de savoir si le commandant, qui a été chargé de l'exécution des mesures de S. M. et ensuite du Prince Régent, n'a pas rempli son devoir de la maniere la plus distinguée et la plus méritoire, avec un zele, un jugement et une habileté consommée, qui réfléchissent la plus grande gloire, non-seulement sur lui, mais encore sur le pays dont il dirige les armées (ici l'assemblée donne des marques très-vives d'approbation). Après ce que vous avez déjà entendu sur ce sujet, et considérant que tout nouvellement on en a entretenu la Chambre à l'occasion d'un exploit très-brillant, (la prise de Ciudad-Rodrigo,) je suis persuadé que vouloir détailler ici tous les services de Lord Wellington, ce serait s'exposer à refroidir l'enthousiasme de la Chambre. Les circonstances dans lesquelles le Prince Régent se trouvait placé, lors du début de son administration, l'ont empêché d'exprimer plutôt, l'opinion qu'il avait du mérite de ce capitaine distingué; mais le comité observera que S. A. R. a saisi, pour la manifester, la premiere occasion qui s'est présentée. Il n'est personne parmi nous qui ne convienne de

la haute estime qu'on doit à Lord Wellington ; mais ce n'était que parmi nous que l'on avait jusqu'ici, pu rendre un hommage public à son mérite. Nous n'étions pas cependant les seuls qui admirions le jugement et l'habileté avec lesquels toutes ses opérations étaient conçues et dirigées, l'énergie et la persévérance avec lesquelles elles étaient exécutées. Nous connaissions quels étaient à ce sujet les sentiments de nos alliés ; nous savions aussi quelle était l'opinion de nos ennemis, surtout à l'égard de la derniere opération. On savait que l'Espagne avait manifesté la haute idée qu'elle avait de l'importance de cet exploit, en conférant à celui qui en est l'auteur, la marque d'honneur la plus distinguée dont puisse disposer la couronne d'Espagne ; et les dernieres nouvelles nous ont appris que le général français le regardait presque comme impossible, et qu'il pensait que les ouvrages extérieurs de la place devaient avoir été enlevés par surprise.

Enfin, tout démontre l'importance qu'ils attachaient à cette place, et la confiance qu'ils avaient dans la force et la possibilité où elle était de soutenir un long siége. L'ennemi annonçait avec emphase les grands préparatifs qu'il faisait pour la secourir et le succès qui devait couronner infailliblement les armes françaises. Il s'est trouvé cependant que cette place qui, selon lui, devait tenir au moins dix jours, a été emportée en autant de minutes, et le tout s'est réduit à exprimer leur étonnement de ce qu'elle était tombée en si peu d'instants. Je n'irai pas plus avant dans la discussion de ce que Lord Wellington mérite, je pense que chacun de nous pense qu'il n'y a ici qu'une seule marche à suivre, qui est d'adopter la proposition faite d'attacher le revenu nécessaire au maintien d'une dignité si bien méritée et accordée avec tant d'empressement. (Une pension ou annuitéde 2,000 liv. st.)

M. *Freemantle* déclare qu'il ne peut se borner à un vote muet sur cette question. La conduite de Lord Wellington lui semble mériter dans toute son étendue les récompenses qui y sont attachées. Il est inutile ici de détailler des titres que tout le monde connait. Lord Wellington a été soldat dès l'âge le plus tendre, et ce n'est pas seulement ici que son nom est estimé et respecté, mais il l'a rendu fameux dans d'autres parties du monde par ses services et ses brillants exploits. Ce n'est pas seulement par la sévérité de la discipline qu'il s'est assuré du dévouement de ses soldats et qu'il a maintenu son ascendant sur eux ; il est parvenu aussi à ce grand objet par la sollicitude avec laquelle il a veillé sur

leurs besoins et par sa conduite attentive et bienveillante à leur égard. Il n'a jamais perdu de vue le grand objet de la guerre, et a réglé sa conduite en conséquence, sans considérer son intérêt personnel, ni la satisfaction de son amour-propre. Lorsqu'il a vu la nécessité de livrer bataille il n'a considéré que l'avantage de son pays et non pas l'occasion d'acquérir une vaine gloire.

Sir F. Burdett. Je doute que le Très-Honorable Membre, M. Perceval, connaisse assez la tactique militaire, pour que son opinion puisse diriger sûrement le comité. Quant à moi je ne suis pas disposé à former la mienne d'après son assertion dans une question de cette nature, et je ne croirais pas avoir rempli mon devoir si je consentais à sa proposition sans être plus persuadé que je ne le suis. Quant au véritable mérite de Lord Wellington, je déclare que je ne suis nullement en état de le juger, parce que je ne connais pas tous les faits qui peuvent me mettre à même de m'en former une idée exacte. Toutefois j'ai dans les mains les états de l'armée, et il en résulte que Lord Wellington avait sous ses ordres des forces plus considérables que celles qu'on pouvait lui opposer. J'ai toujours cru qu'il n'y avait vraiment du mérite qu'à faire de grandes choses avec des moyens disproportionnés : mais dans la circonstance actuelle on ne peut croire comment il eût été possible de faire moins avec des moyens aussi étendus ; (*Ecoutez, Ecoutez,*) vous pouvez crier *Ecoutez, Ecoutez,* mais je préférerais des raisons au bruit que vous faites. Vos cris sont, je le sais, des marques de désapprobation, mais ce n'est pas autre chose ; ils ne contiennent aucuns raisonnements et vous pourriez bien vous en dispenser. Il paraît que Lord Wellington avait sous ses ordres 54,000 Anglais, et 30,000 Portugais à notre paie, qu'on a représentés comme en état de tenir tête aux meilleures troupes qui existent. Je vois déjà là une armée de 84,000 hommes, auxquelles il faut en ajouter 18,000 payés par le gouvernement Portugais et 80,000 qui composent, dit-on, la milice portugaise ; en sorte que S. S. avait sous ses ordres au moins 180,000 hommes, sans compter ce qu'on appelle l'*ordenanza*. Et cependant avec des forces si immenses S. S. a permis à un général Français de pénétrer en Portugal avec une armée de 60,000 hommes, et de s'y maintenir jusqu'à ce qu'il en fût chassé par la famine, et enfin de faire une retraite de 300 milles, sans éprouver de pertes sérieuses. Lorsque je considere toutes ces circonstances, je ne vois pas de raison de parler avec autant d'enthousiasme

qu'on l'a fait des exploits de Lord Wellington. Quant à la campagne actuelle je ne vois rien qui justifie les éloges exagérés qu'on prodigue à la maniere dont S. S. l'a conduite. On me parlera de la prise de Ciudad-Rodrigo ; mais je crois que c'est l'opinion de plusieurs militaires habiles et expérimentés que rien n'était plus certain que la chûte de cette place lorsque notre armée se présenta pour l'assiéger. Il paraît que ses fortifications extérieures étaient très-faibles, et que cependant la place exigeait au moins quatre mille hommes pour sa défense. Dans cette circonstance, la garnison ne montait pas à plus de 1500 hommes, et elle était si faible, qu'une attaque qui d'abord n'était que feinte, a suffi pour faire tomber la place ; *(Ecoutez, Ecoutez.)* Je répete que ces marques de défaveur ne sont pas des arguments. Je ne refuse point d'être convaincu ; je pourrai même changer d'opinion lorsque je serai mieux éclairé, mais je ne parle que d'après les faits que je connais et qui sont soumis au comité. Chacun conviendra que la garnison était extrêmement faible, et que Lord Wellington a employé au moins 12,000 hommes à l'assaut de la place. J'ai toujours pensé avec enthousiasme à la valeur des troupes britanniques, mais quelque brillante qu'elle soit, cela n'empêche pas que d'après la circonstance qui d'une fausse attaque en a produit une réelle, on ne doive conclure que la garnison était très-faible. Il n'est pas hors de propos d'offrir ici, par voie de comparaison, la conduite des Français pendant la même campagne. Suchet a pris Tarragone et Valence, et a déjà envoyé en France 47,000 prisonniers, en y comprenant Blake et quelques-uns des officiers espagnols, les plus distingués. Ces faits sont de la plus haute importance et personne ne peut ni les nier ni les dénaturer ; il faut se rappeler en outre que durant la campagne où commandait Masséna l'ennemi prit Badajoz qui est une forteresse beaucoup plus importante que Ciudad-Rodrigo. La premiere de ces places n'est qu'à 120 milles de Lisbonne, avec des communications faciles, tandis que l'autre est à 300 milles de cette capitale, avec laquelle elle ne communique que par les routes les plus difficiles. Il faut se rappeler d'ailleurs que cette place a déjà été perdue une fois pour les alliés ; que Lord Wellington la laissa à elle-même, d'où il résulte que la prise de cette place en dernier lieu, ne fait qu'en compenser l'abandon lorsqu'elle fut attaquée par l'ennemi. Il a pris Ciudad-Rodrigo, et nous lui donnons une annuité ; mais il l'avait laissé prendre auparavant, et cependant nous ne l'avions pas privé de sa pension.

Je ne puis aider à tromper le pays en lui présentant des espérances exagérées qui ne sont soutenues par aucunes probabilités, et qui sont loin d'être jamais réalisées. Si même l'importance de la derniere opération était telle qu'on la représente, je ne pourrais encore l'envisager que sous le point de vue de son influence sur le résultat final de la campagne, et en la considérant ainsi, je ne crois pas que personne soit assez hardi pour assurer que Ciudad-Rodrigo puisse être d'une utilité réelle pour en accélérer le succès. Si le trésor public doit fournir des récompenses pour de si vaines opérations, on ne peut que désirer de voir la guerre se terminer promptement. Et dans le fait, de quelle utilité sont-elles si elles ne se lient pas au grand objet de la guerre? Ayant vu d'ailleurs le despotisme s'établir en Portugal, je crois de mon devoir de protester contre une guerre dirigée vers un tel but, et d'après de tels principes. Si les ressources du pays, quoique détournées de leur destination essentielle, qui est l'avantage de ses habitants, avaient cependant été employés pour assurer le bonheur et la liberté d'autres nations, ceux qui supportent le poids des taxes n'auraient pas à regretter l'emploi qu'on en aurait fait : mais pourquoi dilapider nos ressources d'une maniere qui n'est utile ni aux autres ni à nous? Il y a de la dérision, de la fourberie à exalter cette opération, comme si elle devait avoir une influence quelconque sur l'issue de la guerre. A l'égard de l'Espagne, je citerai un fait qui est digne de remarque : chaque fois que les Anglais y ont été tout-puissants, l'inquisition a été rétablie, et lorsque les Français y ont repris le pouvoir, ils l'ont détruite.

Telle est l'espece de liberté dont nous voulons favoriser les Espagnols; telle est la délivrance qui doit être achetée au prix du sang et des trésors du peuple d'Angleterre! Il est encore une autre considération très-importante, et qui doit jetter un grand jour sur la question actuelle. Si même cet exploit avait été aussi splendide qu'on le représente, j'aurais encore la plus grande répugnance à prodiguer l'argent du peuple dans l'état de détresse où il se trouve à présent. Nous faisons maintenant des lois pour réprimer les désordres dans lesquels certaines classes ont été entraînées par la faim et le désespoir. Nous déclarons qu'on commet un délit capital en brisant un métier à faire des bas, et quelques personnes ont voulu même donner à cet acte, un vernis de haute trahison; et c'est au milieu de ces scenes dont nous sommes les témoins, qu'on nous propose d'accor-

der de pareilles faveurs! Le peuple nous demande de le secourir et nous lui présentons une potence! Je m'attendais que la Chambre aurait nommé un comité pour examiner la situation de ces pauvres gens avant de procéder à les pendre, ou au moins de rendre une loi à cet effet. Je répete qu'ils ont été entraînés dans cet état de choses par la faim et par le désespoir, et ce n'est pas dans de telles circonstances que je voterai pour qu'on leur impose de nouvelles charges. Mais en supposant encore que l'exploit qu'on veut récompenser fût aussi splendide qu'on le représente, et la situation du pays aussi florissante qu'elle est déplorable, je voterais encore contre le mode adopté pour conférer l'annuité proposée.

Lorsque les ministres disposent de sommes considérables sans l'attaché du Parlement; lorsqu'ils donnent à volonté des pensions que le public n'est pas destiné à connaître, je dirai qu'il ne faut gréver d'aucunes nouvelles charges le fonds consolidé, jusqu'à ce que cet argent soit employé d'une maniere convenable. Les ministres ont dans leurs mains de quoi récompenser tout mérite qui ait jamais existé ici ou ailleurs.

M. *Canning*. Je déclare que je ne m'attendais ni à une opposition de cette nature ni aux raisonnements sur lesquels on la fonde. Je ne prétends pas me connaître beaucoup en affaires militaires, mais je crois qu'il est impossible à l'homme le plus ignorant dans ces sortes de matieres de contempler ce qui a été fait, de se rappeler l'état de la Péninsule d'Espagne et de Portugal, et celui de l'esprit public au moment où Lord Wellington a pris le commandement de l'armée, et de le comparer à ce qu'il est maintenant, je crois, dis-je, qu'avec un tel contraste sous les yeux, il est impossible quel'homme le plus étranger aux notions de la guerre, refuse l'hommage et l'admiration que méritent l'habileté consommée et le jugement profond dont Lord Wellington a donné tant de preuves dans le commandement qui lui a été confié. Je ne crois pas que la critique la plus pointilleuse puisse trouver même l'ombre d'un prétexte pour refuser à un mérite aussi distingué, de justes applaudissements, et je suis certain que les arguments de l'honorable Baronet ne sont pas d'une nature à produire à ce sujet les moindres irrésolutions dans un cœur véritablement anglais. Une des principales objections de l'honorable Baronet est l'état de nos manufactures. Grands Dieux! l'époque est-elle donc arrivée où l'Angleterre est hors d'état de payer la dette de sa reconnaissance pour

d'éminents services ; parce que peut-être une classe particuliere de la communauté éprouve une détresse temporaire que nous devons tous déplorer, mais qui serait encore augmentée par l'état de dégradation où le pays serait réduit si l'on en faisait un prétexte pour refuser au mérite les récompenses qui lui sont dues. L'honorable Baronet dit ensuite qu'il existe dans les mains des ministres, d'autres fonds qu'ils consacrent au payement de pensions clandestines, et qui auraient pu être employés à récompenser les services de Lord Wellington. S'il existait un fonds de cette nature, je ne voudrais pas consentir à ce qu'il servît à payer l'annuité de Lord Wellington. La récompense que nous lui accordons doit être comme ses services ; elle doit être éclatante comme le jour, elle doit être accordée en face de la nation et de l'univers, elle ne doit point être liée à des mysteres d'iniquité s'il en existe aucuns, et je ne pourrais supporter l'idée qu'un fonds de cette nature échappât à la surveillance en l'ennoblissant d'un nom aussi distingué. L'honorable Baronet nous a dit que les talents militaires de Suchet étaient bien au-dessus de ceux de Lord Wellington, et plus dignes de l'admiration publique : mais les talents et les services de cet officier français, quels qu'ils soient, ne sont point l'objet du vote actuel, et je ne suppose pas que l'honorable Baronet veuille y proposer un amendement ; dont l'effet serait de substituer le nom du maréchal Suchet à celui de Lord Wellington. (*Longs éclats de rire, on crie de toutes parts Ecoutez, Ecoutez.*) Je doute que même dans ce cas les services de Suchet puissent être discutés avec impartialité, mais le comité doit s'occuper ici des titres de Lord Wellington. L'honorable Baronet a déclaré qu'il regardait la prise de Ciudad-Rodrigo comme une affaire de peu d'importance ; je ne prétends pas la juger entierement sous le point de vue militaire, et je ne crois pas même que, dans le moment actuel, il soit convenable que la Chambre exprime une opinion à ce sujet ; mais je dirai en général que Lord Wellington a été envoyé pour arracher le Portugal des mains de l'ennemi, et que non-seulement il a rempli cette tâche, mais qu'il l'a mis pour le présent à l'abri jusqu'à un certain point, des attaques d'une armée française, et ce n'est certainement pas là un service de peu d'importance. La Chambre ni le pays, ne doivent pas oublier qu'après avoir arraché le Portugal à un joug étranger, S. S. a étendu à une grande partie de l'Espagne, ses moyens de protection ; et l'on peut dire avec vérité que le résultat des services de Lord Wellington dans la Péninsule a été pour les Portugais, le salut de leur

pays, et pour les Espagnols une source d'espérances qui, tôt ou tard, seront réalisées. Je demanderai maintenant si l'on doit calculer l'étendue ou la valeur de tel ou tel exploit, lorsque tant de choses ont déjà été faites, lorsque l'opinion publique reconnaît entièrement l'importance de ces services; et lorsque le premier acte du Régent émancipé est de décorer d'honneurs nouveaux, ce nom illustre, comme le dernier acte de l'autorité du Souverain, avait été de le recommander à la gratitude du Parlement. Quel est l'homme, je le demande, qui voudra blâmer dans cette circonstance, l'exercice d'une des plus nobles prérogatives de la couronne? Et cependant, l'honorable Baronet dispute à un homme qui a mérité la reconnaissance de son pays, une faible annuité de £2,000 st. Nos alliés dans la Péninsule n'ont pas montré qu'ils attachaient peu d'importance aux services de Lord Wellington. Au titre de Comte de Vimeira, qui lui a été conféré par le Régent de Portugal, ce prince a ajouté une pension annuelle de £5,000 st.; à celui de Capitaine-Général des Armées Espagnoles qui vient de lui être décerné, le gouvernement Espagnol a attaché une pension à-peu-près égale; enfin, S. S. comme Commandant en Chef des troupes Portugaises, reçoit un traitement qui équivaut à cette somme. On doit donc évaluer à £15,000 st. par an, ce que nos alliés ont cru devoir offrir à Lord Wellington, et lorsqu'on propose ici d'ajouter £2,000 st. par an à ce qui a déjà été accordé à Lord Wellington, l'honorable Baronet s'écrie que cette somme est trop forte à raison des services rendus. Mais il est une considération que je dois ici offrir à l'attention de la Chambre, c'est que Lord Wellington a refusé ce qui lui a été offert par la générosité et la reconnaissance de nos alliés, en déclarant qu'il lui suffisait d'avoir rempli ses devoirs envers son pays, mais qu'il ne pouvait accepter des récompenses offertes par nos alliés. Ce désintéressement sera-t-il pour la Chambre, un motif d'adopter la proposition de l'honorable Baronet, et de n'accorder au noble Lord, d'autre récompense que celle qu'il peut trouver dans l'admiration qu'excitent nécessairement ses services. Je ne puis croire que, dans une circonstance comme celle-ci, la Chambre veuille suivre le conseil du Baronet, et se resserer dans les bornes d'une rigide économie. Quant aux affaires d'Espagne, je n'en parlerai qu'autant que cela sera nécessaire pour réfuter ce qu'a dit l'honorable Baronet. Je regarde la prise de Ciudad-Rodrigo, comme un événement qui doit avoir une grande influence morale sur l'esprit du peuple Espagnol. Il a eu lieu dans le moment le plus critique pour le pays; dans

un moment sinon de désespoir, au moins de découragement, et lorsque l'esprit du peuple était disposé à être influencé par les succès du général ennemi. Si je considere ensuite les affaires d'Espagne sous un point de vue général, je ne désespere pas même aujourd'hui du triomphe final de cette nation de héros. Ce qui ajoute à mes renseignements, c'est la vigueur que le gouvernement Espagnol va recevoir de sa nouvelle organisation, ce qui doit engager ce pays à prodiguer aux Espagnols, des secours encore plus étendus que ceux qu'ils ont reçus de nous jusqu'à ce jour. La Chambre et ce pays suivront ainsi la politique la plus sage et la plus sûre, et leur conduite leur vaudra non-seulement le suffrage des contemporains, mais encore le glorieux témoignage de l'histoire.

Sir F. Burdett, a repliqué qu'il n'avait opposé que des faits à des faits, et fait contraster la conduite de Lord Wellington avec celle du général Français, qui, dans le cours d'une campagne, a envoyé en France 47,000 prisonniers, et a pris Tarragone, Sagunte et Valence; et même quoique Suchet soit l'ennemi de ce pays, on ne devait pas trouver mauvais qu'il admirât les talents militaires dont ce général venait de donner des preuves si éclatantes. Nous n'avons autre chose à lui opposer pendant la même période que la prise de Ciudad-Rodrigo, d'une place qui peut être prise et reprise trois ou quatre fois dans la même campagne, sans influer sur ses résultats. Le très-honorable membre ne lui rend pas justice en cherchant à le représenter comme exaltant le mérite du général Français, et comme étant le dépréciateur de celui du général Anglais; une telle tentative n'est pas excusable.

Lord Temple a dit qu'il saisissait avec empressement, cette occasion de rendre hommage aux services de Lord Wellington, et de déclarer qu'il a bien mérité de son pays. Quant à l'argument qu'on a prétendu tirer de l'état de détresse des manufactures pour empêcher qu'on n'accordât l'annuité proposée, il ne ferait, si on y accordait la moindre attention, on ne ferait que répandre la consternation dans le pays, en cherchant à lui prouver qu'on n'a pas les moyens de récompenser ses défenseurs.

Sir H. Burrard en témoignant combien il approuvait la proposition soumise à la Chambre, fait contraster la conduite atroce du commandant Français au sac de Tarragone, avec celle de Lord Wellington et de ses troupes envers les Français lors de la prise de Ciudad-Rodrigo. Au

moment où la place allait être prise, les soldats français se sauverent dans les maisons, mais eurent ensuite la permission d'en sortir pour déposer leurs armes, ce qu'ils firent sans être inhumainement assassinés, ainsi que le permettait le droit de représailles.

La motion fut alors mise aux voix et adoptée à l'unanimité, à l'exception de Sir Francis Burdett qui vota contre.

SICILE.

Abdication du Roi de Sicile, Révolution partielle dans le Gouvernement à Palerme, Lord W. Bentinck Capitaine-Général des Troupes, &c.

La corvette du Roi le *Herald* est arrivée cette semaine de Sicile, après une des plus courtes traversées connues, puisqu'elle n'a été que trois semaines en route. A bord de ce bâtiment était passager M. Douglas, ci-devant Secrétaire de la Légation britannique, lequel a apporté au Gouvernement les dépêches de Lord William Bentinck. Ces dépêches contiennent les détails officiels d'une espece de révolution qui vient d'avoir lieu en Sicile : révolution à laquelle on s'attendait depuis long-temps, que tous les hommes éclairés et bien pensants appelaient de leurs vœux, tout en en déplorant la nécessité, et que nombre d'écrits publics indiquaient comme indispensable dans les circonstances où l'Europe se trouve. La facilité avec laquelle elle s'est effectuée, prouve que la Grande-Bretagne, en prenant la direction des affaires de Sicile, n'a fait que céder au vœu de la nation sicilienne, et qu'en conservant, comme elle l'a fait à la maison de Bourbon, cette partie de son héritage, elle a agi d'une maniere conséquente aux principes qu'elle professe. Elle a donné son avis pour interdire de vieux parents tombés

en enfance, et elle est devenue tutrice onéraire de mineurs hors d'état de gérer eux-mêmes leurs affaires. La maniere modérée et sage dont elle administrera le dépôt que la nation Sicilienne lui a confié, répondra efficacement aux impertinences que le Moniteur ne manquera pas de se permettre à son sujet. Plus Napoléon vomira d'injures sur cette révolution dans le système défensif de la Sicile, plus il démontrera de quelle importance il était d'adopter les mesures qui ont été prises pour garder cette proie précieuse contre sa rapacité.

Nous n'avons encore d'autres renseignements à ce sujet que les deux lettres qui suivent; nous n'hésitons pas à les donner. Le Roi et la Reine de Naples et de Sicile sont aujourd'hui des personnages sur lesquels le burin de l'histoire peut s'exercer en toute liberté: leur vie publique paraît terminée pour jamais. Un excès de négligence à peine croyable d'un côté, et une irritabilité outrée de l'autre, sans aucunes vues, sans aucun système fixe, des expédients du moment, une grande présomption malgré une grande faiblesse, des conseils mous, efféminés et dictés par l'ignorance, un levain de trahison toujours fermentant, des dépenses sans objet, des jalousies sans raison, des prédilections faites pour inquiéter un allié généreux, un mélanges de despotisme et de pusillanimité, de violence et d'incapacité, des mesures anti-constitutionnelles qui indisposaient la nation, des intrigues sourdes, des correspondances mystérienses, nul plan d'amélioration des ressources physiques et morales : telles ont été les causes qui n'ont cessé de faire dire également à M. Leckie et à M. Vaughan, au capitaine Pasley et à M. Galt, que la Sicile avait besoin d'un changement dans son gouvernement pour ne pas être ajoutée aux possessions de Buonaparté.

Il est bon d'observer que la nouvelle de cette révolution salutaire, ainsi que celle du renouvelle-

ment de la Régence d'Espagne, sont arrivées ici dans la semaine où M. le Marquis de Wellesley a remis les sceaux de son département. C'est triompher encore après avoir quitté le champ de bataille. Ces trois opérations jointes aux négociations quelconques entamées avec la Suede, ont couronné dignement un des plus brillants quoiqu'un des plus courts ministeres des relations extérieures de la Grande-Bretagne. Cette vérité a été si évidente qu'elle a arraché des louanges à l'opposition même, peu prodigue d'éloges en général, si ce n'est aux siens.

Extrait d'une lettre de Palerme du 21 Janvier.

C'est une chose absolument incompréhensible qu'après tout ce qui a été dit, écrit et ou depuis que nos troupes ont débarqué en Sicile, on ait différé aussi long-temps de prendre des mesures pour essayer de réformer l'administration jusqu'ici inconstitutionnelle de ce gouvernement-ci. Le *désappointement* que toutes les classes du peuple exprimaient hautement en voyant que nous ne nous interposions pas en leur faveur, ne nous donnait pas beaucoup lieu de nous attendre à ce zele et à cet enthousiasme avec lesquels les braves paysans se joignirent d'une maniere si inopinée et si spontanée à nos braves troupes sous Sir John Stuart, pour repousser la tentative d'invasion de Murat dans l'été de 1810.

Cependant à la fin Lord Bentinck a osé commencer cette réforme heureuse et si vivement désirée ; et quelque extraordinaire que nous eût paru la démarche de Sa Seigneurie en retournant en Angleterre, lorsqu'il s'y résolut, on est aujourd'hui pleinement conviancu, d'après tout ce qui a transpiré, que s'il n'avait pas adopté cette mesure, Sa Seigneurie aurait été réduite à faire des rapports, expédier des représentations, aussi longuement qu'il aurait voulu, mais que ses pouvoirs auraient été sans effet, et qu'on l'aurait laissé lutter contre toutes les difficultés de sa situation comme ses prédécesseurs. La position dans laquelle s'était trouvé Sir John Stuart et sa brave armée, tandis que l'armée française était vis-à-vis Messine, était la meilleure leçon et l'avis le plus salutaire que Sa Seigneurie pût recevoir à cette occasion.

Cependant, sans qu'il soit nécessaire de revenir sur le passé, il vient d'être fait un grand pas vers une amélioration. Les principaux fils de l'intrigue ont été rompus, un nouveau ministere sicilien est sur le point d'être nommé, et si Lord Bentinck est disposé, et a le bon sens de bien continuer l'ouvrage qu'il a commencé, il a dès son début des avantages que n'ont jamais eus aucuns de ses prédécesseurs militaires ou diplomatiques dans ce pays-ci.

Le Roi et la Reine vont renoncer l'un et l'autre au gouvernement, il sera administré par le prince héréditaire, sous le nom de *Vicario del Regno*. Sa majesté le Roi, résidera, comme ci-devant, à la campagne, où il ne sera gueres plus isolé des affaires qu'il ne l'était auparavant. La Reine a quitté le palais et résidera, dit-on, à la Bugaria. Lord W. Bentinck commandera en chef l'armée sicilienne ainsi que l'armée anglaise. On ne dit pas encore quel rang les princes royaux conserveront dans leur propre armée. Il reste encore beaucoup à faire, et vous pouvez aisément, croire que tout ce qui a été fait jusqu'à présent, ne l'a pas été sans causer un peu de déboire, etc.

Extrait d'une autre Lettre de Palerme du 29 Janvier.

Je vous écrivis le 21, en vous adressant à la hâte une esquisse de la situation où étaient ici les affaires à mon arrivée. Depuis cette époque, il y a eu une révolution complete en politique, vous en recevrez les détails dans les dépêches publiques que notre ministre fait partir par M. Douglas, secrétaire de légation, qui retourne en Angleterre pour faire place à l'honorable M. Lamb.

Le Roi s'est retiré de tumulte et des fatigues de la cour. La Reine a également renoncé à une vie publique. Les Princes et grands Seigneurs qui avaient été exilés ont été rappelés. Le Prince héréditaire a été nommé *vicario generale* du royaume (lieutenant-général). Lord William Bentinck doit avoir le commandement en chef de l'armée, et être capitaine-général ; il va être formé sans perdre de temps un nouveau ministere, qui sera composé en entier de Siciliens et de personnes approuvées par Sa Seigneurie. Dans les entrefaites, un corps de troupes anglaises sera posté dans les environs de la capitale où sera transféré le quartier-général de l'état major. Le général Mac Farlane sera le commandant de la garnison. Ces arrangements paraissent causer la plus grande

satisfaction aux Siciliens; et toute la principale noblesse ainsi que les officiers de l'armée Sicilienne depuis quelques jours comblent de remercîments notre ministre pour le zele et la fermeté mâle avec laquelle il s'est conduit. Dans le fait, je suis persuadé qu'il mérite l'approbation de toute l'Angleterre, et j'espere qu'il n'y aura qu'un sentiment à cet égard. Sa Seigneurie avait fait toutes les dispositions nécessaires pour faire venir de Melazzo un corps de troupes afin d'assurer le succès de ses mesures. A cet effet, il devait s'embarquer lui-même le 18 sur le vaisseau amiral de l'expédition; mais le parti de la Reine céda et le Ministre emporta tous ses points. Cependant il s'est écoulé dix jours sans qu'il y ait eu un nouveau ministere de formé, et je n'entends pas dire que le nouveau Lieutenant-Général soit encore entré en exercice des fonctions de la royauté. Dans le fait, les choses sont conduites si tranquillement ici que nous ne savons rien ou tout au plus fort peu de choses; mais je présume que nous aurons quelque *avviso publico* avant que Lord W. Bentinck fasse partir ses dépêches.

Nous avons ici une brillante assemblée de voyageurs anglais de distinction. Le Duc de Leinster et son frere, Lord Sondes, Lord Malpas, M. Howard, l'Hon. M'Calthoys, M. Lamb, Mad. Orby Hunter, &c.

Lord Ch . . . doit bien regretter aujourd'hui d'avoir voulu donner à son fils une éducation étrangere, il a donné dans la haute dévotion et s'est fait Catholique. Il est bien déplorable que le vénérable Pair ne trouve pas quelque personne de nerf pour faire revenir la brebis égarée.

Un brigantin anglais fut expédié la semaine derniere pour aller chercher à Uslica le prince d'Aci et le ramener ici. On pensait qu'en retournant de son exil, cette illustre victime aurait fait une entrée triomphante, mais Son Excellence fut mise à terre clandestinement à la pointe du jour. Les autres Barons reviennent de leurs cavernes dans la capitale par terre. Il n'y a aucune espece d'enthousiasme parmi le peuple; il est fort ignorant sur les affaires publiques et ne paraît pas s'en soucier beaucoup. Je ne vois pas la plus petite apparence d'amélioration civile et politique sous un gouvernement aussi pitoyable. Nous n'avons jusqu'ici pris aucune mesure pour améliorer la situation du peuple, et je crains bien que la révolution qui vient d'avoir lieu, ne finisse par être en pure perte pour la Sicile, comme pour l'Angleterre, si l'on n'agit pas encore avec énergie. Vous aurez peine à me croire quand je

vous dirai que les choses sont encore ici sur le même pié et dans le même état que je les laissai il y a douze ans. Cependant tous les articles de consommation sont plus chers du triple. On ne voit que mendiants et lazzarons. Le pain coûte un penny l'once. Les rues sont inondées de moines fainéants. Les Barons continuent de mourir de faim chez eux afin de pouvoir faire quelque étalage sur la Marina, et ponter au jeu dans les assemblées.

Après avoir écrit ce qui précede, j'apprends que la corvette du Roi le *Herald* part demain avec les dépêches. Il n'a rien transpiré depuis hier au sujet du nouveau ministere; mais on dit que Belmonte un des princes exilés doit être à la tête. Je crois que c'est le meilleur qu'on puisse y mettre. On attend journellement les troupes anglaises; le 10e, le 21eme, le 81eme et trois régiments allemands doivent former le cordon autour de la capitale. On a préparé des casernes au môle pour la réception de ces troupes, et les Siciliens paraissent être enchantés, de cette mesure : le fait est qu'ils ont peur des Napolitains qui ont été jusqu'ici les favoris à la cour, et l'on fit courir il y a quelque temps le faux bruit que tous les Anglais qui étaient ici allaient être arrêtés. La Reine est certainement dérangée. Elle alla sur un balcon la semaine derniere, criant au meurtre et appelant les Napolitains à son secours. Le Général Macfarlane est nommé maréchal de camp et a le commandement en second. Tous les princes exilés sont arrivés hier. La taxe d'un pour cent qui avait occasionné tant de dégoût, est supprimée. Nous avons eu ici pendant 48 heures une tempête horrible; tous les bâtiments de guerre qui étaient dans la baie; chassaient sur leurs ancres; un brigantin a été obligé de couper ses mâts. Deux transports ont été jetés à la côte. Le Napolitain, vaisseau de 74, qui était dans le môle, est allé en dérive et a fait beaucoup de mal aux bâtiments qui étaient dans le port.

P. S. Le prince de Cassero, excellent homme, est, à ce que j'apprends, nommé sécretaire d'état. Je présume que tous les autres arrangements seront publiés lorsque les troupes anglaises arriveront.

M. Douglas qui porte les dépêches de Lord W. Bentinck en Angleterre, est un jeune homme de mérite, et s'est conduit, pendant l'absence de Lord B., dans des circonstances délicates et difficiles, d'une maniere qui lui fait infiniment d'honneur.

Extrait des Voyages et Observations de M. John Galt *en Sardaigne, Sicile, Malte et Turquie, pendant les Années* 1809, 1810 et 1811. Un Volume in 4to. qui vient d'être publié.

Extrait de la Description de Palerme.

La Cour.—Tout voyageur qui fait part de ses observations au public est une sorte d'espion, car souvent après avoir été reçu avec hospitalité, il se voit obligé de faire des communications, qui peuvent l'exposer au reproche d'ingratitude. Dans le peu, cependant, que j'ai à dire de la cour de Palerme, je n'ai pas la plus petite tentation de déguiser mes véritables sentiments. Je dois avouer en même temps que je sens si parfaitement, combien il est difficile à un étranger de bien apprécier le caractere des personnes publiques ; combien il est dangereux de s'en rapporter à cet égard aux bruits populaires ; combien l'esprit public en Angleterre est indisposé contre la politique que suit la cour de Sicile, et combien l'esprit de la Sicile en général est peu indulgent pour les erreurs des princes, que je suis presque tenté de renoncer à traiter un semblable sujet.

La Reine doit certainement être regardée comme le premier personnage de la Sicile, le Roi lui laissant la direction de toutes les affaires de l'état ; et l'on ne peut dissimuler qu'elle les conduit avec beaucoup de chaleur et d'adresse. Mais la sagesse de ses mesures, quant à l'effet, est une matiere de doute. Elle est infatigable dans l'attention qu'elle donne aux affaires ; le nombre de lettres, de billets et de papiers de toute espece qui paraissent

écrits de sa propre main, est si extraordinaire que j'ai entendu appeler son application une passion désordonnée pour vouloir tout faire par elle-même. Malgré les défauts dont elle est accusée, on dit qu'elle est fort aimée de tous ceux qui l'entourent, et qu'elle possede plusieurs qualités aimables. Dans ses affections comme mere, elle a droit au plus grand respect. Mais dans les grandes places il n'est pas rare de trouver que le caractere public et le caractere privé different beaucoup. Le grand travers de la reine Caroline provient de la véhémence de ses sentiments. Elle se lance dans toutes ses entreprises avec trop d'ardeur, et elle regarde tous ses projets en quelque sorte comme sa derniere mise. Si elle était adonnée au jeu, elle serait aussi vivement affectée ponr un coup de six sols, que pour une chance où il s'agirait de tout ce qu'elle possede au monde. Lorsqu'on réfléchit sur ses malheurs, il n'est pas surprenant qu'elle ait perdu cette égalité d'âme que l'on s'attend toujours à trouver sur le trône. Née au sein des plus hautes dignités de la terre, et nourrie dès son berceau dans l'idée qu'elle était presque d'une espece supérieure à la race humaine ordinaire, elle n'a pu être autrement que très-fiere. Tous ses préjugés favoris étaient devenus des habitudes avant que les événements lui eussent appris que la fille de tant d'empereurs était aussi elle exposée aux traits de l'adversité ; en effet peu de femmes, ont jamais essuyé de plus grandes afflictions qu'elle. Sa sœur a péri sur l'échafaud. La famille de cette sœur a été obligée d'implorer un asile et des secours chez ses anciens ennemis. Elle ne peut pas nommer un parent ni un ami qui n'ait pas souffert quelque dégradation. Elle-même a été réduite à être deux fois fugitive; et ce qui pour une âme comme la sienne, est le plus grand des malheurs, elle sait que plusieurs de ses anciens flatteurs répetent au-

jourd'hui leurs hypocrites adulations aux brigands qui ont pris possession de son domicile. Ce n'est pas tout encore. Elle sait que sa fille favorite, la reine d'Espagne, a été empoisonnée. La maison qu'elle habite n'est qu'un asile précaire, où elle ne peut jamais reposer sa tête sur son oreiller sans craindre d'être avertie à son réveil qu'il faut qu'elle la quitte pour devenir mendiante ou prisonniere. Si sa situation lui offrait quelque perspective d'amélioration, cela diminuerait le sentiment de compassion que ses grands malheurs inspirent pour elle ; mais de quelque côté qu'elle porte ses regards, elle ne voit que des sujets d'affliction et de désespoir. Même comme mere, elle est privée du plaisir de cette espérance consolatrice qui adoucit le malheur présent : elle ne voit aucun de ses descendants qui soit en état de lutter contre cette destruction inflexible qui semble déchaînée contre les maisons d'Autriche et de Bourbon. Son second fils, le prince Léopold, fut envoyé il y a quelque temps dans une expédition dirigée sur la côte de Naples. On s'attendait qu'il s'y serait distingué. L'expédition échoua, et le prince trompa à beaucoup d'égards les espérances de sa mere. Il n'avait pas encore eu le temps de débarquer de la frégate qui l'avait ramené à Palerme, qu'elle alla, suivant le bruit public, le long du bord, dans un bateau particulier. Le prince, la reconnaissant, se hâta de se présenter ; mais dans un accès de chagrin et d'accablement elle détourna de lui ses regards avec mépris, et lui reprocha amérement les mortifications qu'il avait ajoutées aux malheurs de sa famille.

Le grand mérite du Roi est son bon naturel. Il est extrémement populaire parmi les Siciliens, qui en général ont le même caractere que leur souverain. Ne prenant aucune part active aux procédés du gouvernement, il échappe à l'odieux des mesures qu'on prend ; souvent même il s'est interposé pour faire cesser des sujets particuliers de

plainte d'une maniere qui lui a valu les applaudissements de son peuple ; de maniere que dans tous les actes où il a agi comme monarque, il a toujours paru à son avantage. J'ai entendu dire qu'il était très-partial pour le caractere anglais, et qu'il n'a pas la moindre irritation de la maniere dont quelques-uns de nos écrivains ont parlé de sa conduite.

Le prince héréditaire est rarement le sujet des conversations ; on ne le connaît que comme un jeune homme de mœurs douces et d'habitudes domestiques.

Considérant combien le gouvernement de Sicile a d'obligations à la Grande Bretagne, nous devrions posséder une plus grande influence que nous n'en avons eu jusqu'à présent sur la direction de ses mesures publiques. Il n'est pas surprenant que la Reine ait résisté jusqu'à présent à toute interférence de ce genre de notre part, lorsque nous considérons le caractere des personnes à qui le ménagement de nos affaires en Sicile a été confié. Quelque respectables qu'ils aient pu être comme hommes privés, aucun d'eux, à l'exception d'un seul,* n'ont été capables, comme hommes d'état, d'avoir ce ton d'autorité qui pouvait seul en imposer à l'esprit d'intrigue de cette cour toute napolitaine. La défiance n'est pas une vertu diplomatique ; mais pour quelque raison que je ne connais pas, il semblerait que nous pensons que nos ministres étrangers doivent toujours être les esprits les plus débonnaires de la nation.

La premiere fois que je visitai la Sicile, les hommes d'état de ce pays-là passaient pour des gens de fort peu de talent ; lorsque j'y retournai la se-

---

* Probablement M. Elliot.

conde fois, je n'appris pas qu'ils eussent beaucoup gagné en réputation. Les talents de la Reine les tenaient dans un état d'infériorité dont ils n'avaient pas assez d'énergie pour sortir. On leur accordait cependant un certain esprit de prudence qui tempérait la conduite passionnée de cette princesse, mais c'était de leur part plutôt finesse que sagesse. Dans le fait, l'école dans laquelle ils avaient été élevés n'était pas faite pour les préparer à cette marche énergique que les temps qui ont éclaté ont obligé tous les hommes publics de suivre ; ni pour les rendre propres à ces relations qui soumettaient leur conduite à l'œil scrutateur et aux réflexions d'un public britannique. Le royaume de Naples étant isolé par sa situation géographique du tourbillon de la politique de l'Europe, ne s'était trouvé, long-temps avant la révolution française, en état d'hostilité avec aucune grande puissance. Il n'y avait en conséquence que peu d'occasions d'avancement à la cour ; le chemin des distinctions était plein d'ordures. La flatterie et la corruption étaient la route la plus sûre pour arriver aux places, et jusque dans les tribunaux de justice, le succès fut souvent dû aux épices. Le gouvernement n'avait presque jamais occasion de faire une entreprise pour laquelle il lui fallût sonder l'opinion publique ; aussi le peuple heureux et paresseux s'embarrassait-il très-peu de ce que faisait le gouvernement. La seule affaire qui occupait les ministres était d'empêcher qu'il n'y eût disette, et de maintenir la paix dans les spectacles. Cependant il était convenable, ne fût-ce même que pour faire une grande parade d'importance, que les ministres et les courtisans jetassent sur les plus misérables affaires un voile de mystere qui non seulement en imposât au public, mais qui les trompât eux-mêmes les premiers. C'est cette marche artificielle et artificieuse tout à-la-fois qui avait fait naître cette maniere sceptique d'agir

et de penser que tous les voyageurs ont représenté comme appartenant aux hommes d'état de Naples plus particulierement qu'à ceux de tout autre pays. Tout était conduit à la cour de Naples avec la dextérité, la prudence et le secret de la conspiration la mieux ourdie. Tout était recouvert d'un masque ; et lorsque la vérité, l'honneur, la justice paraissaient dans toute leur beauté naturelle, on les regardait, ainsi que tout le reste, comme des artifices adroitement colorés et on les traitait comme tels. La cour de Palerme ressemble encore en plusieurs points à ce portrait désagréable.

Le changement survenu dans les relations politiques, depuis que nous avons obtenu la possession militaire de l'isle, doit nous préparer à des événements inquiétants. Sous son double titre de grande tante et de grand-mere de l'impératrice de France, la Reine peut avoir quelque raison de compter sur des faveurs de la part de Napoléon ; d'autant plus que son système d'un despotisme fédératif sur l'universalité du Continent, embrasse tous ses parents et alliés. Il est donc tout naturel que si elle peut obtenir quelque sûreté en acquiesçant aux vues de son nouveau parent, non-seulement elle se relâche de ses témoignages d'estime pour nous, mais encore qu'elle laisse éclater les sentiments d'irritation que le franc parler de la nation britannique excite dans le cœur de tous les souverains du Continent. Et elle ne sera pas blâmable pour chercher ainsi son propre intérêt. Ce sera notre faute, si nous ne prenons pas soin d'empêcher la honte d'une semblable désertion. L'intérêt personnel est le motif de toutes les alliances, et nous devons avoir soin que les sacrifices que nous avons faits pour la cour de Sicile, nous rendent le juste équivalent que nous avons droit d'en attendre.

Les particularités suivantes, relatives à la découverte de quelques correspondances et manœuvres criminelles, avaient paru dans les gazettes de Palerme et de Messine du mois de Décembre, et avaient préparé les esprits à la nouvelle d'une révolution prochaine dans l'administration.

Extrait de la Gazette de Messine, du 7 Décembre.

Nous félicitons nos lecteurs sur la découverte de quatre espions et assassins, qui a été faite dans la nuit du 4 de ce mois, de la maniere suivante.

D'après l'avis reçu, il y a quelques jours, que quatre Calabrois très-suspects étaient dans le faubourg St. Léo, toutes leurs démarches ont été observées, et dans la nuit mentionnée ci-dessus, ils ont été surpris au lit. Etant habillés et armés de stilets, ils sauterent hors du lit lorsque les officiers de police entrerent dans leur chambre ; ils essayerent de s'échapper, et firent une résistance très-opiniâtre. L'un d'eux fut tué sur la place, deux autres furent griévement blessés, et le quatrieme fut poursuivi et pris. Voici leurs noms :—Giuseppe Prestia, tué ; Antonio Crisera et Antonio Musolino, blessés ; et Pietro Reitano, pris.

Le 5 Décembre, le lieutenant-général commandant des troupes anglaises, a nommé une commission composée de tous les officiers-généraux qui étaient à Messine et dans les environs, pour faire une enquête sur ces faits et circonstances. Il existait des preuves en abondance pour convaincre tout le monde que ces hommes étaient des espions envoyés par l'ennemi ; mais outre cela, Crisera et Musolino ont avoué leur crime, et voyant que leur mort était certaine, et qu'ils n'avaient de pardon à espérer que dans un autre monde, ils ont déclaré qu'ils avaient été envoyés par le général Manhes, qui commande l'armée de Calabre, exprès pour assassiner un officier de l'armée anglaise. Cette déclaration a été faite volontairement et en présence de sept officiers anglais ; et Crisera, particulierement, a répété, a-t-il dit, les propres expressions dont le

général français avait fait usage en lui donnant ses instructions. Nous ne ferons aucun commentaire sur cet horrible fait. Nous ne dirons pas que nous pouvons à peine croire qu'un homme qui porte le nom de soldat, même parmi les Tartares-Calmucs, puisse avilir cet honorable titre au point de devenir assassin. Nous nous contenterons simplement de rapporter la déclaration volontaire de deux hommes qui savaient qu'ils seraient certainement pendus, et qu'ils ne gagneraient rien à la faire. Dans le fait, ils ont été jugés et condamnés uniquement comme espions ; après quoi, au grand étonnement de tous ceux qui étaient présents, ils ont avoué qu'ils avaient aussi prémédité un assassinat. Siciliens, prononcez vous-mêmes sur cette affaire. En conséquence de ladite enquête, Musolino a été pendu hier, après les cérémonies religieuses d'usage. Crisera n'est pas encore pendu, parce que ses blessures n'ont pas permis de le transporter au lieu de l'exécution : il sera exécuté aussitôt qu'il sera en état d'y être conduit. Pietro Reitano est condamné à mort, mais il ne sera exécuté qu'après le jugement du nommé Capasso, qui est maintenant en prison dans la citadelle. On sait que Reitano est un des bandits chargés par ledit Capasso, de tuer et voler le courier de Palerme, aussitôt que Lord W. Bentinck serait arrivé, afin de s'emparer des dépêches de S. S. et de les porter en Calabre. Ce Pietro Reitano paraît être endurci dans le crime, il ne veut rien avouer. Pendant qu'on le poursuivait, on le vit jeter des lettres et papiers dans une cave ; on les a ramassés, et on a trouvé qu'ils étaient presque tous de son écriture, et que c'étaient des lettres écrites à l'ennemi, et des reçus de l'argent qui lui avait été envoyé. Il avait pour affidé un nommé Grégorio Solano, qui fournissait des couteaux et stilets aux assassins. Solano sera jugé immédiatement, et s'il est condamné, il sera aussitôt exécuté. Toutes ces horreurs glacent le sang, et nous ne doutons pas qu'elles ne fassent une profonde impression sur tous les cœurs qui ont quelque sensibilité. Mais nous avons découvert toute la trame des intrigues et les espions qui y étaient employés, et avec l'aide et protection du ciel, nous extirperons tous les traîtres impliqués dans ces complots, et la Sicile sera sauvée. Siciliens, nous vous réitérons qu'aucune personne n'a été arrêtée ni le sera sans preuves.

Messine, le 14 Décembre.—Nous avons annoncé l'arrestation du capitaine D. Andrea Rosaroll, officier de po-

lice de cette ville. Mardi matin, il a été assemblé un conseil de guerre, composé des officiers suivants de l'armée sicilienne, savoir le colonel D. Giuseppe, président ; le lieutenant-colonel D. Ferdinando Macry, le major D. Francesco de Arribas, le major D. Tomaso Poulet, le major D. Ferdinando Turiano, le major D. Andrea Cerina, le capitaine D. Louis Dellariollis, le cap. D. Giuseppe Ramet, le lieut. D. Dominico Cianicolo, fiscal.

La commission royale s'étant assemblée dans les formes ordinaires, les lettres écrites par ledit Rosaroll au général Manhes, ont été produites, ainsi que les dépositions de l'espion qu'il avait employé à porter cette correspondance perfide, et qui a aussi été arrêté. L'accusé a été interrogé suivant l'usage, par le fiscal et par les membres du conseil, et il lui a été permis de choisir un défenseur parmi les officiers siciliens de cette forteresse. Il a choisi le capitaine du génie, D. Maria Imperoto, qui a accepté cette charge et l'a défendu avec tout le zele possible. Toutes les preuves ayant été examinées avec impartialité, le conseil de guerre a prononcé la sentence par laquelle ledit capitaine D. Andrea Rosaroll, a été condamné à être dégradé et à subir la peine de mort. La sentence a été envoyée à Palerme pour recevoir l'approbation de S. M.

Le 21 Décembre.—Mardi dernier, il est arrivé un courier de Palerme, qui a apporté la confirmation de la sentence rendue par le conseil de guerre contre le capitaine D. A. Rosaroll. S. Exc. le lieutenant-général Daneró, l'a signifiée au prisonnier et lui a accordé vingt-quatre heures pour se préparer à la mort. La sentence a été ensuite mise à exécution, Mercredi dernier, dans la plaine de Terranova.

Baie de Palerme, le 1er Janvier.—La nouvelle du jour est que Lord William Bentink aura le commandement de toutes les troupes siciliennes, et siégera au conseil à Palerme ; les princes exilés seront rappelés ; les termes d'accommodement sont acceptés, et les Siciliens s'en réjouissent de bon cœur.

Lettre Royale.

Ferdinand, par la grâce de Dieu, roi des Deux Siciles, de Jérusalem, etc., Infant d'Espagne, Duc de Parme, Plaisance, Castro, Prince héréditaire de Toscane, etc.

A mon très-cher fils, François, Prince héréditaire des Deux Siciles.

Etant obligé, par indisposition corporelle, et de l'avis des médecins, de me soustraire à toute application sérieuse, afin de respirer l'air de la campagne, je me regarderais comme coupable devant Dieu, si je ne prenais pas, dans ces temps si difficiles, des mesures afin de pourvoir à ce que les affaires importantes du gouvernement soient dépêchées avec promptitude, et que le bien public ne souffre aucun préjudice de mes infirmités. Désirant donc me soulager du fardeau du gouvernement, aussi long-temps qu'il ne plaira pas à Dieu de me rétablir dans un état de santé qui me mette à même de le diriger, je ne puis le confier plus convenablement qu'à vous, mon fils bien-aimé, tant parce que vous êtes mon successeur légitime, qu'à raison de l'expérience que j'ai eue de votre grande rectitude et capacité; et par ces présentes, de ma libre volonté et consentement, je vous constitue et nomme mon lieutenant général dans mon royaume de Sicile, de la même maniere que vous l'avez déjà été deux fois dans mon autre royaume de Naples; et je vous cede et transfere, avec le titre suprême d'*Alter Ego*, l'exercice de tous les droits, prérogatives, prééminences et pouvoirs qui pouvaient par moi être exercées; et pour que cette détermination de ma part puisse être connue et obéie de tous, j'ordonne que cette lettre signée de ma main et scellée de mon sceau royal, soit déposée dans les archives du royaume, et que vous en fassiez envoyer une

copie à tous les conseillers et secrétaires d'état, pour qu'ils en soient informés, et qu'ils puissent en faire part à toutes les personnes qu'il appartiendra.

Fait à Palerme, ce 16 Janvier, 1812.

(Signé) FERDINAND.

Et plus bas, THOMAS DE SOMMA.

Note Officielle.

Le Roi notre Seigneur et maître, a, par une résolution datée de ce jour, signée par Sa Majesté, et scellée du sceau royal, constitué Son Altesse Royale Don François, Prince héréditaire des Deux Siciles, son très-cher fils, son lieutenant-général dans ce royaume de Sicile, lui transférant, avec le titre éminent d'*Alter Ego*, l'exercice de tous les droits, prérogatives, prééminences et pouvoirs, de la même manière qu'ils pourraient être exercés par Sa Majesté en personne. Au nom du Roi, je fais part à Votre Excellence de cette détermination souveraine, vous en transmettant une copie, afin que vous puissiez la communiquer sans perte de temps à tous les départements qui dépendent du bureau des secrétaires d'état, de la maison du Roi, du trésor, du commerce, qui sont confiés aux soins de Votre Excellence.

(Signé) Le Marquis de CIRCELLO.

Au Marquis de Thommasi,
Palerme, le 16 Janv. 1812.

LONDRES, 29 FÉVRIER.

Il est arrivé des papiers de la Corogne, jusqu'au 18 de ce mois; leur contenu est de la plus grande importance. L'armée de Marmont, qui s'était avancée jusqu'à Salamanque, dans l'intention de dégager Ciudad-Rodrigo, ou de livrer bataille à Lord Wellington, ayant perdu tout espoir de remplir l'un ou l'autre de ces deux objets, et se voyant d'ailleurs

dénuée de tous moyens de subsistance, a été forcée de disperser; et même l'on annonce que plusieurs divisions de cette armée retourneront à Bayonne. Une lettre de Valladolid porte que le 31 Janvier, cinq généraux avec huit pieces d'artillerie et 5000 hommes y étaient arrivés et en étaient repartis le lendemain pour Burgos. Le 1er Février, il entra à Valladolid de nouveaux détachements français montant à 6000 hommes avec 14 pieces de canon et plusieurs tombereaux chargés de malades. Tout cela se mit en route le même soir pour Burgos, suivi de l'état-major, de plusieurs officiers de l'armée du Nord et de 16 pieces d'artillerie appartenant à la garde impériale. Le duc de Raguse (Marmont) était attendu à tout moment à Valladolid. Il n'y a plus de blé dans les magasins français dans cette partie de l'Espagne; la viande a également manqué. Il est certain que la garde impériale, le régiment de Neuchâtel et les Polonais ont ordre de retourner en France. On assure encore que le reste des troupes françaises qui sont en Espagne ont ordre de prendre une position sur l'Ebre, parce que l'on n'attend aucun renfort, et qu'il n'y a plus pour elles de moyens se procurer des subsistances que de France. Suivant quelques avis particuliers, le corps du gén. Hill se préparait à faire une diversion importante vers le Sud.

Il est arrivé un bâtiment américain de Séville, après une traversée de treize jours. — Les gazettes de cette ville ne contiennent que la relation officielle de la prise de Valence par Suchet, et un long panégyrique de la vie et des services du traître Morla, décédé à Madrid il y a trois ou quatre mois. Soult était toujours à Séville, allant tous les soirs au théâtre, et laissant ses troupes dans l'inaction. Le manque de provisions l'avait engagé à entrer en correspondance avec la nouvelle Régence de Cadix, et à lui proposer de permettre l'exportation des vins de l'Andalousie, à condition qu'il lui serait envoyé

du blé et des farines en retour, donnant sa parole d'honneur que ces provisions seraient uniquement pour les habitants. Deux bâtimens américains, chargés de farine et destinés pour Cadix, avaient été pris et conduits à St. Lucar par quelques corsaires français. Ils avaient été condamnés sur-le-champ et leurs équipages traités avec la plus grande sévérité.

Par un autre bâtiment arrivé d'Oporto en cinq jours, on a reçu des nouvelles du Portugal du 22 Février. Les pluies avaient repris, et tous les mouvements militaires étaient interrompus de part et d'autre. Le maréchal Beresford avait quitté son quartier-général, et était allé à Lisbonne avec un de ses aides-de-camp. L'intempérie du temps avait retardé la marche des troupes et de l'artillerie destinées à faire le siége de Badajoz: mais le projet ne doit être regardé que comme différé et non abandonné.

Une lettre d'un officier de marque dans l'armée de Lord Wellington, porte ce qui qui suit:

" Ces beaux messieurs de l'opposition sont-ils contents aujourd'hui, ou le seront-ils jamais ? je parierais qu'ils croient que les affaires de la Péninsule ont une mauvaise tournure (car ils les voient toujours en noir), aujourd'hui que l'armée française est en pleine retraite sur Bayonne. Les officiers de la division du général Picton, qui ont reçu ses remercîments particuliers dans les ordres du jour pour leur conduite héroïque à l'assaut de la forteresse de Ciudad-Rodrigo, sont le colonel Dunkin, le colonel O'Toole, le major Ridge, le major Manners, le capitaine Milne et le capitaine Purvis. Ce furent les 5eme, 77e, et 94e régiments qui entrerent les premiers sur la brêche, sous la conduite du major Manners du 77e, soutenus par les flanqueurs de la brigade du major-général Mackinnon, et le 46e régiment, ainsi que par les autres régiments de sa division.

Naissance d'un Héritier de la Couronne d'Espagne.

La Princesse Portugaise Marie-Thérese, qui est mariée à un Prince d'Espagne est accouchée dernierement, au Brésil, d'un fils, à la grande joie des Espagnols. Cet enfant, en cas de mort de Ferdinand VII et de ses freres, sans enfants, aurait des droits éventuels à la couronne d'Espagne.

Suivant des avis de la Havane, du 13 de Janv., cette capitale avait été toute bouleversée, en voyant arriver inopinément le vaisseau de 74 le St. Pedro d'Alcantara, et plusieurs bâtiments marchands qui s'étaient sauvés précipitamment de la Vera-Cruz, y ayant vu entrer les insurgés du Mexique avec de telles forces que l'on avait lieu de craindre ou la prise ou la destruction de tous les bâtiments de la rade. Un grand nombre qui n'étaient pas en état d'appareiller, seront tombés dans leurs mains, ainsi que des propriétés considérables déposées dans cette ville, appartenant tant au gouvernement qu'aux particuliers.

Les dernieres nouvelles du Nord portent que l'invasion de la Poméranie Suédoise, a causé la plus grande irritation à Stockholm ; qu'on y a ordonné de presser les levées militaires avec la plus grande vigueur, qu'on avait envoyé des ingénieurs militaires pour fortifier Ystadt et plusieurs autres points et isles sur la côte, qu'il y avait des relations très-actives entre les cours de Stockholm et de St. Pétersbourg, que les Etats ou Diete de Suede, qui n'ont coutume de se rassembler que tous les trois ans, étaient convoqués extraordinairement pour le 4 Avril, que toutes les troupes prussiennes ont reçu ordre d'être mises sur le pied de guerre, que la guerre entre la France d'une part, et de l'autre la Russie, la Suede et la Prusse, est regardée sur le continent comme certaine, etc. etc. Les négo[illegible] de paix en[illegible] Porte se contin[illegible]

Les Nuits d'Assuérus.

Buonaparté avait une insomnie; (les tyrans ne dorment guere) il imagina de mander l'historiographe Réal. "Réal," lui dit-il, "vous ne m'avez jamais lu ce qu'en votre qualité d'historiographe de la défunte République française, vous avez dû consigner dans votre histoire sur mon origine, les progrès de mon élévation et ce qui en fut la cause principale. Je ne dors pas cette nuit, je ne dormirai plus jusqu'au moment où Rovigo viendra m'apporter le rapport du jour et de la nuit; je suis curieux de voir ce que vous avez écrit sur les époques diverses de mon obscurité et de ma gloire."

Réal rougit, balbutie: — "Sire," répond-il, "je n'ai que quelques fragments, je n'ai rien de complet, de soigné; vous avez lassé la plume de l'histoire; il y a long-temps que je l'ai posée par découragement.

—Ce sont là des fadaises, Réal; vous avez dû écrire; je vous ordonne....

—Sire, j'avoue que j'ai écrit, mais mes sentiments étaient, à cette époque, si différents de ce qu'ils sont aujourd'hui, que la maniere dont je les ai exprimés paraîtrait un libelle contre votre auguste personne.

—Je m'en doutais, conseiller Réal; oui, je soupçonnais que les notes que vous vouliez léguer à la postérité seraient un peu opposées au langage que vous avez tenu sur moi depuis que je vous ai appelé dans mes conseils; Monsieur l'historiographe, où sont vos notes incompletes?

—Sire, je vous répete que ce sont des fragments oubliés, qui depuis long-temps auraient dû être détruits, sans les occupations....

— Où sont vos notes, vous dis-je, vos fragments?

—Sire, je les ai confiés à un ami.

—Ah ! ah ! un dépôt ! et cela aurait vu le jour après ma mort ! et vous vous apprêtiez froidement à calomnier ma mémoire ! Qui est cet ami ? où est-il ? Qu'on l'arrête, qu'on l'amene ici, qu'on le fouille, qu'on l'interroge.

—Sire, c'est Baptiste l'aîné.

—Qui est cet homme ? je ne le connais pas.

—Il est acteur du théâtre français.

—Et qu'avez-vous à faire avec ces gredins ? Quoi ! ce sont là vos confidents, vos dépositaires ! des acteurs ! des histrions. . . .

—Sire, j'étais lié avec lui avant la révolution ; il me rendit service à mon arrivée à Paris ; il me fit employer chez un procureur de ses amis, et depuis ce temps, la reconnaissance. . . .

—Il est bien question de reconnaissance dans les temps où nous vivons. Holà ! qu'on m'envoie l'agent supérieur de la police qui est de garde au palais.

Veyrat se présente, Napoléon lui donne l'ordre d'aller sur-le-champ chez le comédien Baptiste, et de le sommer de la part de l'Empereur, de lui remettre tous les papiers, notes, etc. qui lui ont été confiés par le comte Réal ; il dit ensuite à ce dernier de se retirer jusqu'à ce qu'il l'ait fait appeler.

Monologue.

Quelle destinée est la mienne ! Environné d'indifférents qui attendent ma chûte, de traîtres qui la préparent, d'ambitieux qui la désirent, de méchants qui s'apprêtent à me calomnier après ma mort ; je n'ai encore inspiré d'autre sentiment que celui de l'effroi : personne ne m'aime ; il est vrai que je n'aime personne ; mais me convient-il à moi d'aimer, et toute prédilection ne deviendrait-elle pas funeste à mon pouvoir ? J'ai cru qu'en donnant des

places à ces enragés, ces révolutionnaires, je les attacherais à moi ; mais les scélérats me flattent en public, et me déchirent en secret : ils ont conservé leurs principes tout en recevant le salaire de leur apostasie apparente ; ils me haïssent comme despote, tout en jouissant des honneurs attachés à leurs places. J'ai cru détruire les partis, et je n'ai fait que les assoupir ; ils sont là, prêts à se réveiller, si je m'oublie un seul instant, si je cesse de faire peser sur eux les terreurs du supplice. Je suis seul, oui seul, personne ne tient à moi à cause de moi ; tous ces gens-là ne voient que ce qu'ils peuvent obtenir de ma faveur, ce qu'ils peuvent gagner par leurs importunités, leurs bassesses, leurs flagorneries. Ces misérables, ils m'accuseraient comme ils ont accusé Robespierre, ils m'assassineraient comme ils l'ont assassiné, ils me maudiraient comme ils l'ont maudit, si jamais je succombais dans un mouvement populaire, ou sous les coups d'un assassin. Et cependant je ne puis me défaire d'eux encore, leur activité convient à ma pétulance, leur violence sert mes passions, leur froide indifférence au milieu des détresses que je cause, des ruines et des cadavres que j'entasse, en fait pour moi des agents indispensables. . . . Oh ! que je hais les Français ! cette nation est mendiante et ingrate, sombre et légere, belliqueuse et lâche, souple et inquiete, elle déteste ceux qu'elle est obligée de flatter, elle méprise ceux qui la forcent d'obéir, frondeuse tout en se soumettant, et fiere tout en paraissant esclave. Oh ! que je hais cette nation !"

Ici Veyrat se fait annoncer :—" Voyons ces papiers, lui dit brusquement Napoléon, et Baptiste, où est-il ?"

—Sire, il est gardé à vue.

—Bien, qu'on appelle Réal ; Veyrat, retirez-vous,

—Réal entre avec assez d'assurance. Buonaparte qui semble plus calme lui dit : Eh bien !

comte Réal, me lirez-vous ce qu'un jour dira sur moi l'impartiale histoire?

Réal prend le manuscrit et lit ce qui suit :— "Ce fut au siége de cette ville rebelle (Toulon) qu'apparut comme le dieu de la guerre, l'homme qui plus tard devait résoudre le problême de la révolution française." *(J'aime cette image du dieu de la guerre, mais, comte Réal, ce mot l'*homme *est peu respectueux, écrivez :* le héros.*)* "Jeune encore et n'ayant que le grade de lieutenant d'artillerie, il fut distingué de Barras, non-seulement à cause de son activité, de ses talents et de son sang-froid, mais encore à cause de l'extase avec laquelle il voyait brûler les maisons de cette cité révoltée, et couler le sang de ses coupables habitants. *(Qui vous a dit cela, Réal, où avez-vous pris cette rapsodie? Quoi des extases en voyant brûler des maisons et couler le sang! Savez-vous que vous surpassez-ici les plus effrénés libellistes d'Angleterre.)* "Sire, dit Réal, cette phrase appartient aux circonstances, elle a la couleur des temps auxquels elle se rapporte." *(Continuez.)* "La part que ce jeune militaire, *(écrivez ce grand homme)* avait prise à un événement qui rendait à la république un de ses plus beaux ports et son plus bel arsenal maritime, *(Mon arsenal d'Anvers n'existait pas encore,)* lui valut bientôt le grade de général de brigade, mais emporté par cette ferveur révolutionnaire, *(écrivez : l'enthousiasme du génie)* qui caractérisait alors les âmes fortes et les grands caracteres, Buonaparté (*Qui vous a dit, comte Réal, que je m'appelais alors Buonaparte? je m'appelle Bonaparte, moi ; du moins il me convient de franciser ainsi mon nom, afin qu'on ne se souvienne pas que je suis Corse.)* Bonaparte mérita d'être frappé par cette réaction thermidorienne qui, tout en déplaçant beaucoup d'hommes sanguinaires, priva cependant la république de talents utiles il ; fut destitué par le conventionnel Beffroi. *(Où est ce coquin?)*—Sire, il est je crois administrateur de l'hô-

pital de St. Denis.—*Je le destitue, que demain on l'arrête, et qu'après demain il ne soit plus question de lui.*—Sire, V. M. sera obéie.) Privé de son emploi, ce jeune militaire, (*Ecrivez : ce héros précoce*) se trouvant dans un dénuement voisin de la misere, (*Qui vous a dit ça ? effacez-moiça*) ce héros précoce se rendit à Paris, où il dut à l'humanité du comédien Baptiste, un asyle, un lit, et du pain. (*Qui t'a dit cela, vil historien, affreux propagateur du mensonge ?*—Sire, la voix publique, confirmée par le témoignage particulier de Baptiste l'aîné lui-même.—*Ainsi tu vas apprendre à la postérité que j'ai reçu la charité d'un histrion.*—Sire, votre élévation n'en paraîtra que plus extraordinaire. V. M. sait que les contrastes . . . . *Eh ! que me font les contrastes ? crois-tu que pour prouver que je suis un grand Empereur il faille établir que j'ai été un mendiant ?*—Sire cela prouvera que vous devez tout à votre génie.—*Ecrivez, comte Réal* : " Le baron Pasquier, préfet de ma bonne ville de Paris, fera arrêter sur-le-champ le comédien Baptiste aîné, et l'enverra à Bicêtre pour y rester détenu pendant quinze jours." (*Continuez votre rapsodie.*) Cette fois le talent soulagea l'héroïsme. (*Cela serait assez joli si vous l'aviez mieux placé.*) L'hôtel de Marigni, rue Froidmanteau, servit ensuite de retraite à Bonaparte, que ses moyens pécuniaires réduisaient à y occuper une chambre au sixieme étage. (*Comte Réal, vous mentionnez sans doute ceci pour faire contraste avec mon palais des Thuilleries.*) —Sire, l'histoire est le tableau des vicissitudes humaines, des coups de la fortune, des efforts et des succès du génie ; il faut des ombres dans ce tableau pour faire ressortir davantage les grands événements et les grands hommes.—Et c'est pour cela qu'il faut que la postérité sache qu'au commencement de 1795 j'habitais un grenier dans le plus misérable des hôtels de Paris !—Sire, votre séjour en a fait un lieu consacré.—Eh ! ne savez-vous pas que je l'ai

abattu pour continuer la gallerie de mon palais du Louvre?—N'importe, Sire, la postérité dira : celui qui a completté ce que trois regnes n'avaient pu terminer, qui a fait du palais des rois le centre de sa grandeur et le temple des arts, habitait autrefois sur ce même terrein, un misérable taudis dans lequel on ne voyait ordinairement que des escrocs et des prostituées.—Comte Réal, vous venez de déclamer là un assez belle tirade ; mais il n'y a que le stupide historiographe du stupide directoire qui ait pu imaginer de recueillir de pareils souvenirs. A-t-on recherché la vie privée de Romulus jusqu'au moment où il fonda Rome ? Non, quoiqu'il fût un brigand, on l'a fait le descendant des dieux, et la mythologie politique des Romains en lui donnant cette céleste origine, le fit allaiter par une louve plutôt que par une femme, afin d'environner d'un mystere plus profond et d'un respect plus religieux les premieres années de ce grand homme. L'histoire ne nous parle du berceau d'Hercule que pour nous montrer ce demi Dieu étouffant dans ses bras enfantins deux énormes serpents ; et Alexandre, et César, et Auguste n'ont-il pas été mis au rang des Dieux, ne leur a-t-on pas aussi donné une origine divine ? Pour qu'on nous respecte, il ne faut pas qu'on sache ce que nous avons été. L'histoire doit laisser cela dans le vague. Les grands hommes, les fondateurs des grands empires doivent apparaître à la postérité comme l'astre du jour se montre aux humains. Avant qu'il ne brille, tout est ténebres, obscurité, ensuite une teinte vaporeuse l'annonce, puis ses premiers rayons offrent toutes les gradations de la lumiere et des couleurs, bientôt il brille, il éclaire, il éblouit, il échauffe, il féconde..... Enfin l'Océan qui lui servit de berceau, le reçoit dans son sein à la fin de sa radieuse carriere. Ainsi il ne faut pas dire, il faut même qu'on oublie que je suis né à Ajaccio, que mon pere était juge d'un tribunal subalterne ; que j'ai été élevé aux dépens et par la charité des Bourbons que je remplace ; tout

cela serait bon dans un roman comique, mais ne vaut rien pour composer une épopée. Je veux qu'on me fasse sortir de la Méditerranée, qu'on dise que la Méditerranée me vit naître, que je naquis au milieu des parfums qui embaument ses îles délicieuses. Il faut me faire descendre des rois de Lacédémone; oui, j'aime une origine spartiate, cela explique la sévérité de mes manieres, ma sobriété, mon activité, ma santé de fer et mon cœur d'acier. Vous ne manquez pas d'esprit, comte Réal, mais vous n'avez pas de grandiose, et c'est pour cela que vous vous êtes traîné sur les traces de quelques mauvais faiseurs de mémoires particuliers, et que vous êtes resté bien au-dessous de votre tâche et bien loin de ma pensée. Cependant ce que j'ai fait jusqu'à ce jour pour dérouter les souvenirs de mon origine, et pour jeter à ce sujet l'opinion publique dans un doute respectueux, doit vous prouver comment je veux que la postérité l'envisage. Vous autres écrivains français, vous n'avez rien de grand dans les idées, et c'est d'un Allemand qu'il faut que vous appreniez comment je veux qu'on me peigne à la postérité. Sans doute, Réal, vous ignorez (car vous ignorez tout ce qui peut contribuer à ma gloire) que Vieland, le Voltaire de l'Allemagne, a trouvé dans mon nom le pronostic des destinées du monde et le complément de ma grandeur; enfin, qu'il en a tiré l'horoscope de l'univers. J'aime ce Vieland; s'il n'est pas mort, je le fais mon historiographe, et je le nomme commandant de ma légion d'honneur. Savez-vous, Réal, que mon nom existe dans toutes les langues, qu'on le trouve dans la langue grecque, et que bientôt je me propose de m'appeler *Calomeros*. Dimo Stephanopoli, que j'envoyai, en 1796, dans la Morée, m'a trouvé des parents, que dis-je? des ancêtres, dans cette Grece qui a été le berceau de tant de grands hommes, que je devais surpasser tous. On trouve mon nom parmi les Mainottes; on le trouve dans les ruines des républiques; il sera écrit

en traits ineffaçables sur celles des monarchies. Il est gravé sur les monuments de l'Egypte et au milieu du grand désert ; le voyageur le retrouvera dans mille siecles dans la bouche de l'Arabe vagabond. Et Napoléon, ce nom extraordinaire que seul je porte au monde, et qui, dans l'Apocalypse, indique un destructeur de villes, quel parti ne peut-on pas en tirer pour environner mes destinées d'un nuage que ne puissent pas pénétrer les conjectures du vulgaire, et que ne dissipera même pas la sagacité des historiens futurs ! Je veux qu'il existe un grand vide dans l'histoire depuis le moment de ma naissance jusqu'à celui de mon élévation. Je veux qu'on présente la révolution française comme le chaos qui a précédé ma création. Les hommes, les choses, rien ne doit offrir de formes positives pendant cette confusion des éléments sociaux. Je ne veux pas que l'histoire recueille un seul des noms de cette époque, le mien seul doit en sortir ; c'est comme la foudre qui, née du choc des nuages, les disperse ensuite par un bruit formidable, par ses terribles explosions, pour rendre aux humains un ciel serein et un air élastique. Quelques traits lumineux, telles que mes journées les plus fameuses, s'éléveront, de temps en temps, comme de brillants météores sur cette mer de sang et de larmes, mais ces fanaux historiques ne seront vus qu'à de grandes distances, et ils n'indiqueront des événements que ce qui servira à prouver que j'étais destiné à régner sur les humains, à changer la face du monde ; que ce qui montrera les pas de géant que j'ai faits dans la carriere que m'a ouverte le destin. . . . ".

Réal dormait, Buonaparté le réveille d'un coup de pied, garde les annales de l'historiographe, et lui dit qu'il le fera appeler quand il lui conviendra d'en continuer la lecture.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 100, New Bond Street.

De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

No. CCCXXII.—*Le* 10 *Mars,* 1812.

LITTÉRATURE.

CHARLES BARRIMORE. *Avec cette Epigraphe:*

De desseins en regrets et d'erreurs en désirs,
Les mortels insensés promenent leur folie.
Dans des malheurs présents, dans l'espoir des plaisirs,
Nous ne vivons jamais, nous attendons la vie.

On a tant fait et refait de romans, qu'il semble qu'en ce genre il n'y ait plus rien à faire; cependant la manufacture va toujours, et avec une activité qui confond tous les calculs. Ce n'est pas que les lecteurs n'ayent souvent été trompés dans leur espoir, les écrivains encore plus; mais enfin des deux côtés personne ne se décourage, et l'on juge aisément que

si les uns ne se lassent point de lire, les autres se lasseront encore moins d'écrire ; car, dieu merci, jamais courtisan n'a eu autant d'envie de plaire à son prince qu'un auteur à son lecteur. Il faut convenir, en même temps, que l'entreprise offre, au premier aperçu, toutes les facilités désirables; le champ est libre, vous pouvez à votre gré l'étendre ou le circonscrire; vous pouvez dans votre vol (si toutefois vous avez des ailes) percer les nues ou raser la terre. Depuis les palais jusqu'aux cabanes toutes les portes vous sont ouvertes ; vous êtes maître de votre temps comme de votre terrain ; vos héros peuvent être mis en nourrice à la premiere page et mourir de vieillesse à la derniere ; rien ne vous maîtrise, rien ne vous gene, ni rhétorique, ni poétique, ni regles, ni usage, ni convention ; vous pouvez passer partout, excepté où vous verrez des traces, elles ne sont bonnes qu'à éviter. Ne consultez donc point ici le code pédantesque des lois littéraires; il n'en existe qu'une pour les romanciers, c'est d'amuser. Ne craignez pas même d'être pris en mensonge, le mensonge est votre premier devoir ; mais ce qui paraît si commode à tant de gens dans tant d'occasions, l'est beaucoup moins dans celle-ci : il y a loin de mentir en imposteur ordinaire ou en poëte ; autant l'un se ravale, autant l'autre s'éleve au-dessus de la nature humaine ; car mentir en poëte, c'est créer; et créer, c'est l'action d'un dieu. Cependant ne vous contentez pas d'une création informe et inanimée, tâchez que vos êtres fantastiques offrent les apparences d'une existence réelle: que, s'il est possible, ils fassent une illusion complete, et qu'ils s'emparent de l'esprit comme ces rêves dont on a peine à se détromper. Quand vous nous racontez ce que vous n'avez pas vu, faites en sorte qu'on voie ce que vous racontez; tâchez que tout se lie, tout s'enchaîne, et se serve de preuve entre soi ; qu'une juste convenance entres les ca-

racteres de vos personnages, leurs discours et leur actions, prête je ne sais quelle probabilité aux aventures les plus extraordinaires, et qu'une simplicité maligne dans le ton du récit, donne au conteur, comme au bon Arioste, l'accent de la persuasion; en un mot, mentez avec vérité; ou, si les choses que vous avez à nous dire étaient assez étranges pour que la crédulité la plus accommodante ne pût s'y prêter, fascinez comme l'Arioste la sévérité même, et que l'étrange disparaisse sous le gracieux. Qu'une grande pensée morale vous serve toujours comme d'étoile dans votre route: les hommes aiment que l'instruction naisse de l'amusement, comme les fruits des fleurs. Montrez-nous donc, sous les formes qu'il vous plaira, les passions tyrannisant les hommes chacune à sa maniere, toujours divisées entre elles, toujours réunies contre la raison, leur ennemie commune; peignez-nous l'ivresse de l'orgueil, les fureurs de la haine, les tortures de l'envie, la pauvreté de l'avarice; mais peignez-nous aussi la vertu, *virtutem videant.* Peignez la probité au-dessus de la tentation, la sagesse méprisant également les offres et les menaces de la fortune; peignez, en couleurs célestes, les délices de la bienfaisance, l'enthousiasme de l'honneur, la magnanimité de l'amitié; surtout n'oubliez pas l'amour dans vos tableaux; l'amour, ce délicieux assaisonnement de la vie; l'amour, dont on a fait tant de portraits, et dont il restera toujours tant de portraits à faire; peignez-le de maniere que notre cœur le reconnaisse à ses charmes, notre raison à ses dangers: qu'à chaque page les âmes sensibles répetent involontairement: *O, troppo dura legge,* et les âmes fortes: *O troppo imperfetta natura.* Enfin, si votre héros ou votre héroïne en triomphent, qu'on les admire sans les aimer moins; s'ils succombent, qu'en les admirant moins, si l'on veut, on les aime davantage.

Une partie de ce que nous avons osé mettre en conseils, l'auteur du roman que nous avons sous les yeux a su le mettre en exemples; et quoique ce joli morceau ne soit, en effet, qu'un morceau d'un plus grand ouvrage où nous aimerons à le retrouver, il suffit de reste pour donner l'idée qu'on doit prendre du style agréable, de la sensibilité communicative et des nobles affections de l'écrivain.

Le héros de la piece, le jeune Barrimore, est un de ces êtres privilégiés que les bons romanciers, à l'exemple des poëtes et des fées, se plaisent à douer de ce qu'ils trouvent de plus précieux dans leur trésor, et qui apparaissent tout-à-coup dans l'imagination du lecteur comme Roscius ou Talma sur la scene, pour tout effacer.

A une haute naissance, à une grande fortune, à une charmante figure, le jeune sir Charles Barrimore joint une âme sensible, un caractere aimable, un esprit orné, des talents cultivés, une raison précoce; mais ce qui ajoute encore à tant d'avantages, c'est que déjà l'honnête homme perce au travers d'une aussi brillante enveloppe, qu'il a des principes arrêtés dans l'âge qui n'annonce encore que des inclinations, et que son premier abord en inspirant l'intérêt commande l'estime et la confiance. Cependant le cœur de sir Charles ne s'est encore ouvert qu'à l'amitié; mais je ne sais quoi lui dit, sans amour point de bonheur; il est donc triste comme beaucoup d'autres Anglais, et comme eux il prend le parti de voyager.

Il s'embarque pour la France avec un jeune Français, son compagnon d'études et son premier ami; Moléar (c'était son nom), était aimable, léger, impétueux, inconsidéré comme son âge, et si l'on en croit les Anglais, comme son pays le comporte. On ne savait pas trop bien en Angleterre qui était ce Moléar: lui-même ignore, à vrai dire, ses parents; mais qu'importe à Barrimore? un ami n'est-il

pas toujours assez bonne compagnie? Le jeune homme était mandé auprès de la duchesse de B., très-digne et très-grande dame, et mere d'une personne accomplie, nommée Madame de Saverande. Moléar leur est présenté: la dame, malgré sa réputation de sécheresse et de froideur, le reçoit à bras ouverts; elle s'écrie à plusieurs reprises qu'elle revoit les traits de son amie la plus tendre et la plus chere, et demande à sa fille de consentir qu'elle l'adopte et qu'elle le traite comme son propre fils. On pense aisément que l'ami de Moléar est d'abord traité comme ami de la maison, et d'après son caractere aussi aimant qu'aimable, il ne tarde pas à le devenir.

Paris en était alors au premier crépuscule de la révolution, et déjà c'en était assez pour déterminer Madame la duchesse et compagnie à sortir de France. Barrimore les suit, et se lie particulierement avec un personnage très-remarquable qui se trouvait dans la caravane. C'était un brave et galant homme, d'une très-belle figure, et d'un esprit encore plus distingué; autrefois l'homme d'affaire, et devenu l'ami de la maison; mais une fatale différence d'opinion sur les matieres qui troublaient alors tous les cerveaux, le rendait de jour en jour moins agréable à la duchesse. Toute la société, par la même raison, lui avait tourné le dos; jusqu'à Moléar sur l'attachement duquel il croyait avoir, plus que personne, droit de compter, mais à qui sa frivolité naturelle d'une part, et de l'autre son amour insensé pour Madame de Saverande, avait fait oublier tout ce qu'il devait à ses amis; en sorte que ce digne M. Ferrand, attristé de sa position, songeait à retourner en France, vers laquelle d'ailleurs ses idées ou, si l'on veut, ses rêves patriotiques le rappelaient. Cependant, avant de partir, il veut se débarrasser d'un secret qui lui pese, et que, pour des raisons à lui connues, il ne doit confier à

personne de la société, pas même à Madame de Saverande, la seule pourtant dont il ait toujours eu à se louer. Il choisit donc pour confident ce jeune Anglais qui lui a inspiré autant d'estime que d'affection. Hélas ! cette affection devait peu durer. Aussitôt après la confidence faite, le malheureux part et va chercher à Paris le sort des députés de la Gironde.

Ennuyé de son invincible indifférence, attristé des mécomptes de l'amitié, et pleurant l'homme intéressant qu'il ne reverra plus, sir Charles prend congé d'une compagnie qui essaye en vain de le retenir, et va promener sa mélancolie dans le pays le plus fait pour la dissiper. Son projet est de parcourir l'Italie, non en voyageur ordinaire, mais en contemplateur sensible de la nature, en admirateur savant de l'antiquité, en amateur plus qu'amateur des arts, en véritable artiste : il jouira de ce climat ami de l'esprit; il dessinera les points de vue les plus attrayants; il admirera les chefs-d'œuvre, il visitera les monuments, il méditera sur les ruines, et conversera, s'il le peut, avec les hommes fameux dans les sciences ou dans les arts. C'est ainsi que voyage Barrimore, toujours occupé sur sa route, autant que la mélancolie le permet, s'arrêtant, s'écartant, se détournant, revenant quelquefois sur ses pas, prenant, comme Inachus, plaisir à prolonger son cours, et partout recueillant au fond de sa pensée la double moisson que l'Italie ancienne et l'Italie moderne ne cesseront jamais d'offrir à l'observateur.

Qui est-ce qui n'ambitionnerait pas une place à côté d'un tel voyageur? Elle était remplie, et certes par celui qu'on y aurait le moins cherché, par un homme que l'étrange bizarrerie des conjonctures pouvait seule rapprocher de notre jeune Anglais ; c'était, (qui le croirait?) M. l'abbé de Septfonds, qui, obligé de fuir, avait annoncé, en

passant par Lausanne, la mort de M. Ferrand; et comme il projettait de se rendre à Rome auprès du chef de l'église, il avait accepté la compagnie de sir Charles, bien persuadé qu'entre un saint et un honnête homme il ne saurait y avoir de mésalliance. Les hautes vertus, le profond jugement, la résignation touchante, la tolérance exemplaire du cénobite fugitif, jointes à beaucoup de connaissances qui lui restaient d'un monde auquel il avait renoncé, avaient attiré la vénération sincere du jeune sir Charles, et cette vénération le saint personnage la payait d'une tendre amitié. Ils ont donc voyagé, ou plutôt ils se sont promenés ensemble jusqu'à la capitale du monde; ensemble ils ont payé le tribut qu'elle semble commander à tous ceux qui respirent, pour la premiere fois, l'air natal de tant de héros, à ceux qui, pour la premiere fois, impriment leurs pas sur cette terre où un peuple de grandes ombres semble toujours respirer, dans des bronzes, des marbres, des porphyres, à qui des mains immortelles ont donné l'immortalité.

Mais quand on a tout vu et revu à Rome, quand on s'y est familiarisé avec tout ce qui vous y étonnait, et que jusqu'à l'antiquité y a perdu pour vous le charme de la nouveauté, il faut chercher vos plaisirs ailleurs; et Rome elle-même vous dit dans son langage majestueux que vous serez plus heureux à Naples. Barrimore cede comme un autre; plus qu'un autre peut-être, à la tentation commune, car les mélancoliques esperent toujours laisser leur mélancolie derriere eux. Il part donc après avoir fait des efforts inutiles pour emmener avec lui son pieux compagnon, devenu son ami pour le reste de ses jours, mais que de puissantes raisons tiennent enchaîné dans la métropole chrétienne; et c'est une peine de plus que le malheureux Barrimore emporte avec lui. Le voilà donc condamné à courir le monde, seul, absorbé, suivant sa triste coutume,

dans ses tristes réflexions jusqu'à cette ville plus aimable que le Vésuve n'est terrible. Ecoutons ce qu'il en dit, afin de juger, au moins par quelques lignes, du talent de sir Charles pour montrer à ses lecteurs ce qu'il a vu, et leur faire éprouver ce qu'il a senti.

" A peine est-on à Naples que déjà on y est naturalisé ; une langueur paresseuse s'insinue dans vos veines. Arrêté où l'on se trouve, on ne pense pas que le mieux puisse être plus loin. Mollement couché au pied d'un pin, d'un citronnier en fleur, les yeux et la pensée errent doucement sur cette plage fortunée.

" Le soir, la scene devenait plus animée ; une gerbe enflammée vomie par le Vésuve s'élevait dans les airs, et retombait en pluie ardente sur Portici et Torre del Greco ; le peuple de Naples répondait par des cris de plaisir aux détonations redoublées du volcan. Des fusées, le son de la guitare et la danse de la Tarentule égayaient le rivage : des barques chargées de musiciens voguaient légerement sur cette mer sillonnée de feux, et la lumiere de la lune était voilée par le reflet rougeâtre de ce vaste incendie."

Au reste, sir Charles prouve mieux que personne, par son exemple, qu'on oublie tout à Naples, qu'on s'y oublie soi-même, et qu'on n'y pense pas même à penser ; car, de son propre aveu, il y reste près d'un an dans une sorte d'assoupissement d'esprit et de sensibilité qu'il compare aux calmes précurseurs des grands orages. Une promenade solitaire, sans autre but que le changement de place, le conduit par hasard à Procita, petite île à trois milles de Naples, peuplée jadis par une colonie grecque, dont les habitants offrent encore quelques vestiges dans leurs traits, leur langage et leur costume. Notre mélancolique s'oublie, selon sa coutume, dans ses vagues rêveries ; le mauvais

temps le surprend ; impossibilité absolue de se rembarquer, difficulté presque égale de gagner le bourg qui ne laisse pas que d'être assez éloigné : une humble maison de pêcheur est seule à portée ; Charles s'y réfugie ; la pauvreté est hospitaliere. Il y voit de jeunes et belles filles, et une entre autres....La voilà trouvée celle qui devait lui faire payer ce tribut si long-temps refusé aux plus aimables dames d'Angleterre, de France et d'Italie. C'était la fille d'un pêcheur, c'était Niziéda que son cœur attendait ; ils se voient ; ils se fixent ; une même commotion électrique les a frappés ; ils aiment, ils aimeront toujours ; rien ne les séparera, mais qui pourra les rapprocher ? Demandez au premier des entremetteurs, à l'amour.

Barrimore, déjà tout autre, n'a pas tardé à s'insinuer dans la confiance de l'humble famille des Andora : il apprend que ces bonnes gens ne sont pas absolument ce qu'ils paraissent ; comme beaucoup de pauvres, ils ont été riches ; comme beaucoup de riches, ils sont devenus pauvres. Si c'était là tout le mal, le remede serait bientôt trouvé. Il y a plus, c'est qu'ils tiennent de très près, (à la vérité par une mésalliance) à une famille noble, qui leur fait quelque bien ; mais à la condition expresse que tous leurs enfants embrasseront l'état monastique aussitôt qu'ils seront en âge de prononcer des vœux, et les malheureux pere et mere y avaient consenti. Que n'ose point l'orgueil, et que n'accepte point la misere ! Ils y avaient consenti, et leur belle Niziéda, comme une autre Andromede, allait être la premiere victime de cette loi sacrilége qui ne leur permettait de vivre qu'en immolant leurs enfants, et qui les nourrissait en quelque sorte de leur postérité. Niziéda en était instruite ; elle s'était soumise ; elle avait promis, mais c'était avant d'avoir vu le beau sir Charles Barrimore. Cependant le couvent est désigné, la jeune fille y est attendue : elle devrait

déjà y être, et c'est par une faveur singuliere que ces pauvres parents avaient obtenu pour leur enfant chéri un répit de deux ans ; mais le terme fatal approche, et l'abbesse réclame sa proie. Que ne fait point le désolé sir Charles pour persuader à la victime de se dérober au sacrifice ! Inutiles efforts, la trop vertueuse fille a promis, et c'est comme si la promesse était écrite au ciel. Déjà il ne reste plus qu'un mois ; Niziéda languissante, accablée, trop faible contre ses combats intérieurs, tombe malade ; une fievre brûlante se joint à la fievre d'amour ; son état devient de jour en jour plus inquiétant. Charles, heureux au moins de la servir, a gagné sa maladie ; bientôt le médecin déclare que la malade est dans le plus pressant danger, et que Charles risque d'y être lui-même, s'il s'obstine à rester auprès d'elle ; mais il sent qu'il risque encore plus à s'en éloigner. Déjà tous les deux, comme deux colombes percées de la même flêche, sont étendus sans connaissance l'un à côté de l'autre, près de mourir ensemble, faute de pouvoir y vivre .... quand tout-à-coup une voix inattendue réveille Barrimore de sa léthargie ; il reconnaît le vénérable et sensible abbé de Septfonds, qui, au milieu des tumultes politiques, avait suivi son jeune ami de la pensée : rien ne lui avait échappé ; il savait l'amour de Barrimore, et il le pardonnait ; il savait ces terribles engagements qui, semblables à des bandelettes sacrées, liaient la tendre Niziéda ; il savait que l'un et l'autre touchaient à leurs derniers moments. Que ne peut la sagesse encouragée par l'amitié ! il est parti ; il a obtenu dans sa route le désistement de l'orgueilleuse famille ; il a fait entendre raison à l'abbesse ; il a levé les scrupules des bons et simples parents, et arrive à temps pour placer la main mourante de Charles dans la main mourante de Niziéda, il les guérit l'un par l'autre.

Reposons-nous ici, et laissons respirer nos

deux convalescents ; laissons-les jouir d'un bonheur que l'auteur peint si bien, mais qui durera si peu ! et détournons, si nous pouvons, les yeux des tableaux rembrunis qui vont succéder à ces agréables peintures ; car plus nous nous intéressons à Charles et à Niziéda, plus il nous en coûterait de nous arrêter sur le récit de leurs malheurs. On se ressouviendra seulement que Charles, avant de quitter Lausanne, a reçu une confidence importante, et ce n'est pas la peine de dire qu'il devait garder le secret jusqu'au moment d'en faire usage. Or, le moment est venu. Voici le secret. Moléar et Madame de Saverande sont frere et sœur, et l'ignorent ; la duchesse et son ancien homme d'affaires le savaient aussi bien l'un que l'autre, mais ils sont morts sans l'avoir dit aux parties intéressées. Maintenant le jeune homme est passionnément amoureux de la jeune dame ; et cet amour date, comme bien d'autres, du premier regard ; elle en est embarrassée ; elle pourrait lui défendre de la voir ; mais il lui a été si vivement, si tendrement recommandé par la duchesse, qu'elle ne se résoudra point à rompre avec lui. Enfin, tant que M. de Saverande a vécu, il n'y avait rien à craindre ; aujourd'hui elle est veuve ; elle n'a point, il est vrai, d'amour pour Moléar, mais, en même temps, elle n'en a pour personne, et il en a tant pour elle ! tant, qu'elle a peut-être besoin qu'on l'aide à lui résister. Au surplus, le frere et la sœur sont à Rome, et l'un et l'autre y attendent Barrimore, qui sent qu'il n'y a pas un moment à perdre.

Revenons à présent à Niziéda ; elle nous a d'abord semblé parfaite, elle ne l'est point. Son mari, quoique tous les jours plus épris, lui a reconnu une défiance que rien ne rassure, une jalousie incurable, une inquiétude vague attachée peut-être à l'excès de la félicité même, lorsqu'elle passe la mesure du cœur.

Nous la verrons donc cette belle et trop intéressante créature en proie aux plus horribles chagrins, quand son mari lui annoncera la courte absence qu'il médite ; en vain essaye-t-elle de le retenir, l'honneur parle, et Barrimore n'écoute que l'honneur ; en vain demande-t-elle à le suivre, elle est grosse de huit mois, elle est languissante, elle est malade, les chemins ne sont pas sûrs, son mari l'aime trop pour consentir. Malheureux ! l'honneur lui défend de rester auprès d'elle, l'amour lui défend de l'emmener avec lui. Bref, il saisit un moment où il la voit tombée dans une sorte d'assoupissement, à la suite des plus horribles agitations, et il part. Il lui a fallu pour cela toute la force que donne la probité ; mais qu'aurait-il fait s'il avait prévu tout ce qui s'en est suivi ? et ce départ insensé de Niziéda, et cette arrivée sous un autre nom à l'hôtel garni de sir Charles, et ce coup de foudre qu'elle reçoit à cette porte fatale qu'elle n'entrouvre que ce qu'il faut pour voir Charles avec Madame de Saverande, et qu'elle referme sans avoir été vue, et ce déplorable enfant tombé mort sur l'escalier de l'hôtel, et tous ces signes de la plus effrayante folie, et cette fuite précipitée, dans un pareil état, dans de pareils moments ! et cette retraite impénétrable, indevinable, où elle va chercher un tombeau, que ne connaîtra jamais celui qui serait trop heureux de le partager!

Au reste, tous les romans sont pleins de ces infortunes-là ; c'est à qui s'y prendra le mieux pour nous les rendre d'une maniere plus frappante, et peu s'y prennent aussi bien que notre auteur ; mais plus les objets sont bien peints, comme ici, plus l'effet qu'ils produisent dans notre pensée doit être douloureux. Quelle idée un écrivain a-t-il donc de ses lecteurs, s'il pense, en leur offrant de telles images, les servir à leur goût ? et qu'est-ce que les hommes, si ce sont là les plaisirs qu'il leur faut ? Et ces dames sensibles et délicates qui en font leur plus doux passetemps, ne

ressemblent-elles pas à ces douces vestales qui, dans les combats de gladiateurs, trouvaient leurs innocentes délices à voir couler le sang, et faisaient ordinairement signe au vainqueur d'égorger le vaincu?

S'il était possible qu'il parût aujourd'hui, dans nos sociétés, un homme de bons sens qui, sans être dépourvu de connaissances, fût absolument étranger à ces sortes de compositions, et qu'on lui en fît lire une pour la premiere fois....Eh quoi! dirait-il, on vous a fabriqué à plaisir des êtres plus parfaits, plus aimables que tout ce que le monde a jamais produit! on vous les présente sous le plus beau jour! il n'y a point de peres, point de meres qui ne fussent glorieux d'avoir donné le jour à de tels fils et à de telles filles; point d'amants et de maîtresses qui pour eux ne fissent de bon cœur infidélité à leurs maîtresses ou à leurs amants. Enfin, on n'a rien oublié de ce qui pouvait vous passionner pour eux, et c'est pour mieux vous amuser de leurs infortunes. N'est-ce point renouveler aux yeux de l'esprit les horribles spectacles des arenes de Rome, excepté que là c'était des hommes condamnés ou diffamés, au lieu qu'ici c'est l'élite des deux sexes qu'on immole pour vos plaisirs? allez, vous n'êtes pas si bons que vous essayez de le paraître. Et que dirait-il ce même censeur sauvage, à tous nos faiseurs de drames et de romans qui, après avoir, comme autant de Jupiters, produit ces êtres tout parfaits du creux de leurs cerveaux, leur préparent, dans leurs ténébreuses méditations, toutes les traverses, tous les chagrins, toutes les embûches que la malice humaine puisse inventer? On en voit même qui s'ingénient pour les vexer, les tourmenter, les torturer jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ah! les anciens romans de nos bons et gais ancêtres finissaient mieux que cela. Cette triste passion du moment, pour ces sortes de sacrifices humains, nous vient

d'un autre peuple ; laissons-lui en tout le plaisir ; mais nous, écartons, s'il se peut, de nos riantes imaginations, tous ces tableaux funebres, et quand le bonheur serait, dans la réalité, aussi rare qu'on se plaît à le dire, essayons du moins de le montrer quelquefois en peinture.

BOUFFLERS.

POÉSIE.

*Extrait d'un Poëme inédit d'*André Chénier.

Rappeler le nom d'André Chénier aux amis des lettres, c'est leur ouvrir plus d'une source de regrets. Une âme tendre et mélancholique l'entraîna vers la poésie douce et naïve. Les grands modeles, les beaux souvenirs de la Grece sa patrie ; Homere, enfin, lu dans les environs de l'ancienne Byzance, firent passer dans son talent cette simplicité locale, ce goût des peintures naïves, et en quelque sorte ce parfum d'antiquité venu jusqu'à nous à travers les siecles. Il avait beaucoup étudié, beaucoup écrit. Le plan d'un poëme sur la conquête du Pérou, les fragments d'un nouvel *Art d'aimer*, un poëme hébraïque, plusieurs livres d'élégies, composent à-peu-près la somme de ses productions, toutes inédites, à l'exception d'une élégie et d'une ode, toutes deux pleines de charme. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer en entier la premiere de ces deux pieces :

Pleurez, doux alcyons, ô vous, oiseaux sacrés,
Oiseaux chers à Thétis, doux alcyons, pleurez ?
Elle a vécu, Myrté, la jeune Tarentine !
Un vaisseau la portait aux bords de Camarine :
Là, l'hymen, les chansons, les flûtes, lentement,
Devaient la reconduire au seuil de son amant.
Une clef vigilante a pour cette journée,
Sous le cedre enfermé sa robe d'hyménée,
Et l'or, dont au festin ses bras seront parés,
Et pour ses blonds cheveux les parfums préparés.
Mais, seule sur la proue, invoquant les étoiles,
Le vent impétueux qui soufflait dans ses voiles,

L'enveloppe : *étonnée*, et loin des matelots,
Elle tombe, elle crie, elle est au sein des flots :
Elle est au sein des flots, la jeune Tarentine !
Son beau corps a roulé sous la vague marine.
Thétis, les yeux en pleurs, dans le creux d'un rocher,
Aux monstres dévorants eut soin de le cacher :
Par son ordre bientôt les belles Néréïdes
S'élevant au-dessus des demeures humides,
La poussent au rivage, et, dans ce monument,
L'ont au cap du zéphir déposé mollement ;
Et de loin, à grands cris, appelant leurs compagnes,
Et les nymphes des bois, des sources, des montagnes,
Toutes, frappant leur sein, et traînant un long deuil,
Répéterent hélas ! autour de son cercueil :
" Hélas : chez ton amant tu n'es point ramenée,
Tu n'as point revêtu la robe d'hyménée,
L'or autour de tes bras n'a point serré de nœuds,
Et le bandeau d'hymen n'orna point tes cheveux !"

Cette piece a pour titre : *Elégie dans le goût ancien*, et jamais titre ne fut mieux justifié. L'ode sur *la jeune Captive*, joint le mérite des couleurs antiques à l'intérêt d'un sujet malheureusement trop moderne. Les strophes suivantes sont un modele de grace :

L'épi naissant mûrit de la faux respecté ;
Sans crainte du pressoir, le pampre tout l'été
Boit les doux présents de l'aurore ;
Et moi, comme lui belle, et jeune comme lui,
Quoique le jour présent ait de trouble et d'ennui,
Je ne veux point mourir encore.

. . . . . .

L'illusion féconde habite dans mon sein.
D'une prison sur moi les murs pesent en vain ;
J'ai les ailes de l'espérance.
Echappée aux réseaux de l'oiseleur cruel,
Plus vive, plus heureuse, aux campagnes du ciel,
Philomele chante et s'élance.

. . . . . .

Mon beau voyage encore est si loin de sa fin !
Je pars, et des ormeaux qui bordent le chemin,
J'ai passé le premier à peine.
Au banquet de la vie à peine commencé.
Un instant seulement mes levres ont pressé
La coupe en mes mains encor pleine.

. . . . . .

O Mort ! tu peux attendre : éloigne, éloigne-toi;
Vas consoler les cœurs que la honte, l'effroi,
Le pâle désespoir dévore :
Pour moi, Palès encore a des asiles verds,
Les amours des baisers, les muses des concerts:
Je ne veux point mourir encore.

Le poëme que nous annonçons est d'un caractere plus grave. L'hospitalité, le malheur et la reconnaissance en forment l'action, en établissent l'intérêt. Ce poëme, tout-à-fait antique pour la forme et pour le fond, est intitulé *le Mendiant*. Beaucoup d'imperfections le déparent; l'auteur serait sans doute revenu sur son premier travail, s'il n'eût été enlevé aux lettres dans ces jours déplorables où presque toutes les morts étaient prématurées. C'est surtout alors qu'André Chénier avait besoin de remonter vers l'antiquité pour y trouver à peindre des vertus. Nous avons substitué des points ou quelques lignes de prose aux morceaux que l'intérêt de l'ouvrage nous a conseillé de retrancher. Voici le début :

C'était quand le printemps a reverdi les prés.
La fille de Lycus, vierge aux cheveux dorés,
Sous les monts Achéens, non loin de Cérynée,
. . . . . .
. . . . . .
Errait à l'ombre, aux bords du faible et pur Crathis,
Car les eaux du Crathis, sous des berceaux de frêne,
Entouraient de Lycus le fertile domaine.
. . . . . Soudain à l'autre bord
Du fond du bois épais un noir fantôme sort.
Tout pâle, demi-nud, et la barbe hérissée,
Il remuait à peine une levre glacée,
Des hommes et des dieux implorait le secours,
Et dans la forêt sombre errait depuis deux jours.

La fille de Lycus s'épouvante ; il tombe à ses genoux dans l'attitude des suppliants: Si, comme je le crois, lui dit-il, c'est le dieu de ces eaux qui t'a donné la naissance :

Nymphe, souvent les vœux des malheureux humains
Ouvrent des immortels les bienfaisantes mains.

La jeune fille se rassure un peu, et d'une voix qui tremblait encore, lui dit :

. . . . . Le ciel écoute qui l'implore;
Mais ce soir, quand la nuit descend sur l'horizon,
Passe le pont mobile, entre dans la maison.
. . . . . .
Pour la douzieme fois célébrant ma naissance,
Mon pere doit donner une fête aujourd'hui.
Il m'aime, il n'a que moi : viens t'adresser à lui.
C'est le riche Lycus. Viens ce soir ; il est tendre ;
Il est humain, il pleure aux pleurs qu'il voit répandre.
Elle achevé ces mots, et, le cœur palpitant,
S'enfuit.....car l'étranger sur elle en l'écoutant
Fixait de ses yeux creux l'attention avide.
Elle rentre, cherchant dans le palais splendide
L'esclave, près de qui toujours ses jeunes ans
Trouvent un doux accueil et des soins complaisants.

Elle la supplie de l'aider à introduire l'étranger dans le palais. La vieille esclave lui promet tout.

Mais cependant la nuit assemble les convives.
En habits somptueux, d'essences parfumés,
Ils entrent ; aux lambris d'ivoire et d'or formés,
Pend le lin d'Ionie en brillantes courtines.
. . . . . .
. . . . . .
L'encens s'exhale et vole en longs flots vaporeux,
L'onyx et les cristaux sur la table étincellent.
Plus d'une lyre est prête, et partout s'amoncellent
Les couronnes de myrte et les bouquets de fleurs.

La fille de Lycus, couronnée de roses, s'assied près de son pere, qui est nommé roi du festin. Alors l'inconnu se présente :

Il cherche de Lycus l'autel hospitalier.
La jeune enfant rougit. Il court vers le foyer,
Il embrasse l'autel, s'assied parmi la cendre ;
Et tous, l'air étonné, se taisent pour l'entendre.
Lycus, fils d'Evénon, que les dieux et le temps
N'osent jamais troubler tes destins éclatants.
Ta pourpre, tes trésors, ton front noble et tranquille,
Semblent d'un roi puissant l'idole de sa ville.*

* Ce tour hellénique n'est peut-être point sans grace.

A son riche banquet un peuple convié
T'honore comme un dieu de l'Olympe envoyé.
Regarde un étranger qui meurt dans la poussière,
Si tu ne tends vers lui ta main hospitalière.
Inconnu, j'ai franchi le seuil de ton palais:
Trop de pudeur peut nuire à qui vit de bienfaits.
Lycus, par Jupiter ! par la fille innocente
Qui m'a seule indiqué ta porte bienfaisante !....
Je fus riche autrefois : mon banquet opulent
N'a jamais repoussé l'étranger suppliant,
Et pourtant aujourd'hui la faim est mon partage,
La faim, qui flétrit l'âme autant que le visage,
Par qui l'homme souvent, importun, odieux,
Est contraint de rougir et de baisser les yeux.

Lycus lui répond :

Sois mon hôte. En ces lieux on hait plus que l'enfer
Le public ennemi, le riche au cœur de fer,
Enfant de Némésis, dont le dédain barbare
Aux besoins des mortels ferme son cœur avare.
Je rends grâce à l'enfant qui t'a conduit ici.
Ma fille, c'est bien fait ; poursuis toujours ainsi :
Respecter l'indigence est un devoir suprême.
Souvent les immortels, et Jupiter lui-même,
Sous des haillons poudreux de seuil en seuil traînés,
Viennent tenter le cœur des humains fortunés.

Nouveaux Extraits de l'Ouvrage de M. Galt.

Voyages en Sicile, Turquie, Malte, etc.

Commerce de Malte.

La faiblesse ruineuse de notre politique étrangere qui nous a jusqu'ici portés à faire des conquêtes, dans le dessein de les restituer ensuite, s'apercoit visiblement dans l'état du commerce de l'île de Malte. Dans tous les pays où les Anglais ont encore quelque accès, j'ai trouvé, dans le cours de mes voyages, que ce sont les Américains qui y fournissent des denrées coloniales. Ce sont eux qui sont en possession de commercer directement avec la Sicile et la Turquie, bien que ni le gouvernement de Sicile, ni celui de la Porte n'aient aucune correspondance réglée avec celui des Etats-Unis. J'ai pareillement trouvé que ce sont les Américains qui, venant directement de Cuba et de St. Domingue, approvisionnent le marché de Malte de café et de sucre. On dirait que, sans avoir besoin dans ces pays-là d'aucune adresse diplomatique, les citoyens des Etats-Unis jouissent, dans la Méditerranée, d'aussi grands priviléges et d'une protection aussi ample, que les Anglais avec toutes leurs flottes, leurs armées et leurs plénipotentiaires.

En Sicile, malgré toutes nos relations avec ce royaume, les Américains sont tout aussi respectés que nous le sommes. En Turquie, ils participent à tous les priviléges auxquels nous pourrions prétendre, et à Malte, île qui nous appartient, ils ont une part tout aussi grande que nous à toutes les immunités dont nous y jouissons. Soit que nous considérions la conduite des Etats-Unis à notre

égard, ou l'attention que nous devons apporter à nos propres intérêts, il serait difficile de s'imaginer une raison satisfaisante de la liberté qu'ils ont de jouir de ces avantages—et d'en jouir aux dépens de nos planteurs et de nos commerçants des Indes occidentales.

Toutes les fois que les négociants d'une nation obtiennent la prééminence dans un marché étranger, il faut que ce soit ou par supériorité dans la qualité des marchandises, ou par supériorité de privilége, ou par faculté de fournir les mêmes articles, à un prix plus bas que celui des autres marchands. C'est à cette derniere cause qu'il faut attribuer la prééminence exclusive des Américains dans la Méditerranée. Ils y viennent en droiture de Cuba et de St. Domingue où ils chargent. Les frais du voyage ne sont pas plus grands que pour venir des Indes occidentales en Angleterre. Si le prix de facture de leurs cargaisons est le même que celui des nôtres embarquées aux Indes occidentales, ils peuvent, par exemple, vendre à Malte au même prix que nos planteurs vendent en Angleterre. D'après notre systême colonial, nous ne pouvons porter directement à Malte les denrées de nos colonies. Il faut d'abord qu'elles viennent en Angleterre, qu'elles y soient débarquées, emmagasinées, puis rechargées pour Malte. Les frais de la traversée de chez nous jusque-là sans même y comprendre ceux de déchargement, de magasin et de rechargement, sont aussi grands que ceux de Cuba ou de St. Domingue jusqu'à cette île. Si ces frais sont de 25 pour cent, il est clair que notre systême colonial donne le même avantage de 25 pour cent aux Américains sur les marchandises coloniales que nous vendons à Malte, les Américains n'étant obligés, pour atteindre la même destination, qu'à une seule traversée, tandis qu'il faut que nous en fassions deux.

S'il convient au grand intérêt politique de notre empire, de faire la conquête des colonies de l'ennemi, comme nos plantations primitives souffrent de cette politique, il n'est que juste de nous efforcer de diminuer leurs souffrances. Il peut être expédient de réduire le nombre des possessions étrangeres de l'ennemi, afin, lorsqu'il sera question de la paix, d'avoir des équivalents à lui offrir; mais il n'est pas judicieux d'infliger aux possessions que nous n'avons pas dessein de rendre, une misere qui, en dernier résultat, affecterait nos intérêts vitaux, bien plus que le tort passager que nous faisons à l'ennemi. Que si nous avons intention de retenir toutes ces nouvelles acquisitions, et de les regarder comme parties intégrantes de l'empire, en ce cas c'est pour nous une obligation indispensable de prendre en considération l'état de la consommation des denrées coloniales dans la Méditerranée, ainsi que les autres plans proposés pour le soulagement de nos planteurs Voyant notre systême colonial de guerre, l'ennemi, par des mesures inouïes, qui ne lui ont malheureusement que trop réussi, s'est efforcé de diminuer la consommation des denrées coloniales sur le continent Par là, il a bien moins ressenti la perte des colonies que nous lui avons prises, et cela a diminué de beaucoup la valeur de celles que nous possédions auparavant. En supposant que l'état de toutes les colonies fût le même qu'au commencement de la guerre, la consommation des produits coloniaux n'étant plus la même sur le continent, nos plantations auraient par cela seul essentiellement diminué de valeur.

La population de la Sicile est communément estimée un million et demi d'habitants. La quantité de sucre consommé dans cette île, est peut-être égale à toute la consommation de l'Ecosse, et celle du café est certainement beaucoup plus grande. Nos planteurs ne regarderaient-ils pas comme une grâce

le privilége exclusif qui leur serait accordé d'approvisionner les Siciliens de denrées coloniales? Vû nos relations actuelles avec la Sicile, ne pourrions-nous pas obtenir ce privilége? Nous entretenons des garnisons dans les forteresses de cette île; nous y payons des subsides à la cour; ainsi le peuple est exempt d'une grande partie des frais de la guerre; assurément nous pourrions et nous devrions stipuler en retour quelques faveurs pour nous, et le privilége de vendre seuls aux Siciliens des denrées coloniales pourrait en être une. Mais, dans l'état actuel de notre système colonial, la cour de Palerme pourrait objecter à la concession de ce privilége, que ce serait, dans le fait, obliger ses sujets à payer à l'Angleterre 25 pour cent de plus qu'ils ne payent aux Américains pour la même espece de marchandises. Certes, si nous obtenions du roi de Sicile le privilége exclusif de porter des denrées coloniales dans ses ports, et si en même temps nous devions continuer les restrictions actuelles qui forcent nos planteurs à venir d'abord en Angleterre; dans ce cas, nous leverions, dans le fait, une contribution de 25 pour cent sur le sucre et le café consommé par les Siciliens. Je ne dis pas que nous ne devions point le faire; mais le roi de Sicile, si la chose était mise en négociation, aurait de solides objections à former: il serait cependant facile d'écarter ces objections, si nous accordions à nos planteurs la liberté de commercer directement avec Malte qui, il faut l'espérer, est devenue une partie adoptive et inaliénable de notre empire. Le voisinage de cette île nous mettrait à même de fournir aux Siciliens des denrées coloniales au moins à un prix égal de celui des Américains, dût-on même ne prendre aucune mesure pour exclure ceux-ci de la Méditerranée.

En accordant à toutes les colonies le droit de communiquer directement avec Malte, nous nous

assurerions le monopole du café et du sucre avec la Turquie. Proportion gardée, les Turcs sont le peuple qui consomme le plus de café, et parmi eux la consommation de sucre devient tous les jours plus considérable. Dans le cours de mes voyages, j'ai vu partout en Turquie, que le café que l'on me servait venait de Malte ou de Smyrne. Les denrées coloniales vendues à Smyrne venaient ou de Malte, après y avoir été apportées par les Américains, ou bien elles avaient été importées à Smyrne par les Américains eux-mêmes. Ce n'est que chez les grands que l'on trouve du café moka, et même à présent n'y en trouve-t-on pas souvent, depuis que les Vechabites, réformateurs de la foi mahométane, en ont interrompu l'approvisionnement régulier.

Une portion importante du produit des colonies que nous avons enlevées à l'ennemi, est sans contredit le café, dont la culture augmente aussi journellement sur nos anciennes plantations. La nécessité de nous emparer du monopole du café avec la Turquie, nous est imposée par l'état et de nos nouvelles et de nos anciennes colonies. Eloigner, même tout-à-fait de Malte les Américains, ne peut pas devenir l'objet d'une accusation politique; ils pourraient encore bien moins se plaindre si on leur refusait le privilége d'y porter à l'avenir des denrées coloniales. Nous ne leur permettons pas d'en apporter dans les ports d'Angleterre; toutes les circonstances prises en considération, c'est une chose qui tient autant de la négligence que d'une fausse politique que de leur permettre d'avoir à un tel point le monopole du sucre et du café dans les pays qui environnent la Méditerranée, surtout d'entrer à Malte avec autant de liberté que nous, et même avec des marchandises dont la vente s'opere au détriment et à la ruine d'une classe nombreuse de nos propres sujets. Je ne sais si nos relations avec la Porte

sont de nature à tenter de nous assurer, par traité, le monopole du café avec la Turquie. Les Turcs, individuellement, nous estiment plus qu'aucune autre nation: mais notre influence sur le Divan, ce dont je suis convaincu par des faits venus à ma connaissance, n'est pas aussi grande que celle des Français. Si nous essayions d'obtenir, en Turquie, par traité, quelque privilége particulier de commerce, aussitôt les Français s'y opposeraient, et, je n'en doute point, avec succès. Mais si nous voulions nous départir de notre système colonial, et accorder à nos planteurs la liberté de commercer directement avec Malte, nous n'aurions pas besoin de recourir aux tentatives incertaines de la politique. Nos commerçants sauraient trouver beaucoup de moyens et de manieres de s'assurer la supériorité et les avantages que nous devrions avoir dans la vente des productions coloniales.

Comme maîtres de Malte, nous devrions, pour l'avenir, porter une grande attention à l'état de nos relations avec la Turquie. Il n'y a guere de doute que tôt ou tard, de maniere ou d'autre, les Français ne cherchent à faire renvoyer de l'empire ottoman le reste peu considérable des factoreries que nous avons encore dans le levant. Nous devrions donc nous occuper de nous assurer décidément dans l'Archipel d'établissements insulaires que notre marine nous mettrait à même de protéger efficacement, et qui, dans le cas d'une autre guerre avec la Turquie, pourraient être rendus parfaitement sûrs, s'ils étaient bien choisis. Ce n'est qu'en étendant les ramifications de l'ascendant insulaire, que nous donne la possession de Malte, que nous pourrons maintenir notre prépondérance dans la Méditerranée.

Les maisons de commerce d'Angleterre, ayant des hypotheques sur les propriétés des Indes occidentales, pourraient former une objection contre

cette liberté de commerce direct entre nos colonies et nos possesssions Méditerranées; mais cette objection ne peut avoir de force que dans le cas où l'on étendrait cette liberté à des pays indépendants du nôtre. Ces maisons ne peuvent dire non plus qu'elles ont hypothéque sur les plantations nouvellement acquises; donc, s'il n'y avait d'autre raison pour altérer nos réglements coloniaux que l'intérêt même des planteurs, il faudrait les altérer, à cause de ces hypotehques; et quand même il pourrait y avoir quelques objections valables contre la permission d'un commerce libre entre nos anciennes colonies et nos établissements de la Méditerranée, du moins ne peut-il y avoir de raison de refuser cette liberté à nos nouvelles acquisitions. Par ceci nous voyons clairement l'absurdité, quand l'état du monde change, d'adhérer à des réglements coloniaux faits pour d'autres temps.

Une autre objection en apparence plus forte, se présente ici d'elle-même. En apportant les denrées coloniales dans la mere-patrie, et les y embarquant de nouveau pour leur destination ultérieure, on peut dire qu'on emploie plus de bâtiments et de gens de mer, qu'en envoyant ces denrées directement à leur destination; mais il faut se rappeler qu'à présent on ne consomme dans la Méditerranée qu'une très-petite partie de nos denrées coloniales; si bien que les vaisseaux et les matelots supposés devoir être employés à ce commerce, n'existent réellement pas.

C'est surtout par rapport à l'intérêt colonial que le commerce de Malte doit être pris de bonne-heure en considération par le gouvernement. Les entraves qui arrêtent ce commerce peuvent être brisées par un acte législatif, en peu de jours, et sans autres renseignements sur cette île, car il n'en est pas de ceci comme des affaires de loi et de jus-

tice, qui demandent d'être examinées avec soin, et que l'on procede avec prudence.

Réflexions Politiques,

Extraites du même Voyage, et formant la Conclusion.

La punition que reçut la France pendant la guerre qui se termina en 1763, réprima pour quelque-temps son ardeur guerriere. Mais au moment qu'éclata la rébellion de nos provinces Américaines, elle reprit courage et conçut de nouvelles espérances d'agrandissement. Les provinces s'étaient révoltées contre les usurpations de la mere-patrie, et combattaient pour leur indépendance; et, quoique soumise au despotisme dans toute sa plénitude, et avec toutes ses prérogatives, la France embrassa la cause de leur liberté. Toutefois ce n'était point les Américains qu'elle portait dans son cœur. C'était par son inimitié contre la Grande-Bretagne, qu'elle était stimulée, et par l'espoir qu'ayant une armée en Amérique, elle pourrait trouver quelque moyen de s'agrandir.

La perte de nos treize provinces ralluma plutôt qu'elle n'éteignit l'ardeur de la nation Britannique; car, par une conduite modérée et généreuse, telle qu'on n'en vit jamais d'exemple envers un gouvernement heureux dans sa révolte, nous nous assurâmes tous les avantages commerciaux que nous en aurions pu retirer si ces provinces fussent restées colonies anglaises, sans avoir besoin désormais de faire aucune dépense pour les protéger; et, jusqu'ici, la France a échoué dans toutes ses intrigues pour détruire les liaisons naturelles entre la mere-patrie et ses enfants émancipés et établis en Amérique.

La révolution française met le système de la

France dans tout son jour. Les différentes factions qui, durant cette grande commotion, se sont si rapidement succédées l'une à l'autre, ont toutes manifesté le même esprit envers les autres pays. Ce qui a commencé dans l'intention de faire de tous les souverains autant d'esclaves, a fini par la résolution de faire autant d'esclaves de tous les peuples. La paix d'Amiens fut plutôt un incident de la révolution, que la fin de la guerre; cependant elle est devenue une époque. A partir de la date de cet événement, les prétentions surannées des rois de France à la souveraineté de l'Europe, ont repris dans la personne de son dominateur actuel, un caractère d'évidence aux yeux de tout le monde.

Depuis le renouvellement des hostilités, tout ce qui s'est passé, n'a fait que mettre l'ambition de la France dans son vrai jour. Mais la nature des vues secondaires de l'empereur des Français dans toutes ses campagnes contre les monarques qu'il a vaincus, n'a point encore été communiquée au monde. Dans ces occasions-là, toutes ses conversations n'ont roulé, de son côté, que sur le pernicieux esprit d'insubordination qui régnait dans toutes les îles Britanniques. C'est à cet esprit qu'il prétend qu'il faut attribuer l'ensemble de la doctrine si contraire aux souverains et aux princes qui a été mise en pratique pendant le cours de la révolution. L'empereur d'Autriche a prêté une oreille favorable à tous ses discours. Il y a quelques mois qu'il a été dressé un plan régulier pour l'établissement complet d'une confédération despotique sur le continent. Les différents souverains auront la libre manutention de l'économie intérieure de leurs états; mais tous les traités devront être communiqués à chaque membre de ce despotisme organisé, et nulle mesure de paix ou de guerre ne pourra être prise sans avoir été soumise à l'examen de toute cette corporation, dont la nation Britannique est exclue; et afin de

réduire ce peuple dangereux, les marchands ne devront plus commercer qu'argent comptant. Cette conspiration des rois contre le genre humain, passe pour avoir été définitivement arrangée à Paris, vers ou avant le 12 de Janvier dernier.

Mais la nature même de la politique de la nation britannique, bien plus que ses armes, lui fournira les moyens de terrasser cette hydre. Le genre humain devient son allié, et la supériorité du système commercial sur le système militaire commence à être reconnue même des plus fanatiques adorateurs de la gloire des Français.

Le but d'un système commercial est de conserver tout sur le pied existant, parce que la sécurité est essentielle à la prospérité du commerce; et que, sans l'assurance d'une permanence dans l'état de choses qui donne lieu aux spéculations du négoce, il est impossible de les suivre avec l'activité nécessaire pour en assurer le succès. Mais de la sécurité nécessaire au commerce, il ne s'ensuit pas que l'état des choses existant doive être maintenu à toute force; il s'ensuit seulement qu'il ne doit pas être changé tout-à-coup; puisque le propre du système commercial est de toujours améliorer l'état des choses, amélioration qui n'est nullement en opposition à leur stabilité, mais qui au contraire en est en quelque sorte l'aliment. On voit ce que c'est que le système militaire par la misérable condition des habitants de la Hollande, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, et de tous les pays où les Français ont porté la guerre. On voit ce que c'est que le système commercial à Malte, en Sicile, et partout où les manufactures britanniques ont trouvé des débouchés et ont eu accès. Mais la cruelle tyrannie qui a envoyé loin des frontieres de tant d'états tant de malheureux sans ressources, ne peut être d'une longue durée: toutes les victimes de ce fanatisme qui persécute l'industrie même

par le fer et le feu, ont le même désir du bien-être et des distinctions, que les princes les plus infatués du continent, et il n'est point dans la nature qu'un jour ce désir n'éclate pas. Mais ce n'est pas contre les malheureux disciples du prophete de l'oppression, que doit se tourner le ressentiment du genre humain : c'est contre cette nation qui, uniquement par vaine gloire, est l'ennemie née de tout ce qui est juste, vénérable et sacré. A moins que la France ne soit réduite à un état modéré, il ne peut y avoir, pour le continent de l'Europe, aucun progrès dans la moralité, ni aucun espoir de prospérité.

Mais de quelle maniere la Grande-Bretagne peut-elle tirer parti de ses avantages? Comment recevrons-nous et nous incorporerons-nous ce nombre innombrable d'individus qui, sur le continent, languissent d'embrasser et de seconder notre cause? Quel est le moyen d'amalgamer les humeurs physiques, morales et sociales du genre humain, de maniere à produire de grands effets politiques? La Grande-Bretagne n'a qu'une seule chose à faire, c'est de proclamer sa détermination de maintenir son empire insulaire en opposition au système continental; de déclarer que si toutes les îles ne sont pas encore sous sa domination, c'est qu'elle n'a point encore jugé à propos d'en prendre possession, et que ce dont elle se met en possession elle le défendra de tout son pouvoir, le regardera comme partie intégrante de son empire, ne le cédera jamais par aucun traité, et que rien ne pourra être séparé d'elle que par l'épée. Nous avons la preuve et l'expérience de l'utilité de cette politique dans l'état actuel de nos relations avec la Turquie. Qu'est-ce qui protége le reste de nos factoreries dans le Levant; et dans l'état paralisé où elles se trouvent, qu'est-ce qui fait que, comme nos autres maisons de commerce, elles ne sont pas

encore chassées du reste de l'Europe, si ce n'est la conviction où est le Despote français que, le moment où nous serons obligés de regarder comme ennemi le Grand Sultan, verra enlever à l'empire Ottoman les îles populeuses et fertiles des mers Ionienne et du Levant? Ces faits étant sous nos yeux, ne porterons-nous pas nos regards plus loin, et ne voudrons-nous pas voir qu'il serait l'effet de la déclaration positive de notre souveraineté insulaire, suite naturelle et nécessaire de notre puissance maritime? Les nations n'ont pas entre elles comme les sociétés, des tribunaux de justice. Leur puissance est parmi elles la mesure de leur droit; nier ce principe, serait accuser les dispensations de la Providence. Les temps et l'état de nos affaires nous font la loi d'invoquer hardiment tous ces principes et d'agir avec résolution.

Nous devons considérer que tout l'ancien régime des nations Européennes a été bouleversé; que par une coalition volontaire et forcée de tous les états du continent, nous sommes regardés comme une nation proscrite; que notre ruine est méditée, proclamée, entreprise; que nous sommes traités comme un vil rebut de l'association des nations; que nos lois et nos usages sont regardés comme dangereux dans le nouvel ordre de choses; que nos efforts pour maintenir notre indépendance et venger nos injures contre notre éternel ennemi, sont représentés par ces princes vaincus, dégradés, et qui ne sont plus princes que de nom, comme des mesures incompatibles avec leur prospérité; et que toutes les productions de notre industrie et de notre intelligence, et même nos moyens de justice et de défense, sont réputées choses pernicieuses pour le petit nombre qui gouverne, et qu'on emploie contre nous ce beaucoup plus grand nombre d'hommes assujétis, pour les détruire. Que tardons-nous donc à aller de l'avant, à prendre une contenance plus

fiere, à nous montrer et avec plus d'audace et avec plus de résolution ? Le continent suit son système ; que les îles proclament le leur ! Par le même principe que nous sommes repoussés du continent, repoussons et balayons de dessus la surface des mers quiconque conservera des liaisons avec le continent. Apprenons aux nations qui prétendent encore avoir des possessions insulaires, qu'elles ne les auront désormais que parce que nous le voudrons bien, et qu'elles en seront dépouillées, si elles ne se déclarent pas ouvertement nos amies. La prédiction du roi de Portugal aux ministres d'Espagne et de France, s'est réalisée. Notre propre défense, premier instinct que nous avons reçu du ciel, première loi de la nature, seule réponse péremptoire aux plaintes de la justice, nous autorise et nous contraint à l'adoption de ce principe. Le crime de ses conséquences retombe sur la tête de cette nation présomptueuse et déréglée qui a détruit le code des anciens usages, et déchiré les chartes de tous les états, afin de s'assurer une fausse et fallacieuse prétention à leurs droits politiques. Jusqu'ici, notre ennemi et ses vassaux armés n'ont encore vu notre puissance maritime employée que comme une arme défensive ; il leur reste à sentir le poids de ce trident.

Les royaumes de Chypre et de Candie, les grandes îles de Rhodes, de Scio, de Mitiléne, d'Eubée, les Archipels de la Grece et de la mer Adriatique, l'île d'Elbe, les îles Baléares, et les royaumes de Corse, de Sardaigne et de Sicile, peuvent tous être réduits sous notre puissance et souveraineté, par une force moindre que l'armée que nous entretenons gratuitement dans la Péninsule. Nous y trouverions de nouveaux débouchés pour les productions accumulées de notre industrie, et nous pourrions en tirer, ainsi que de leur population, le nerf et les instruments de la guerre. Ce ne sont pas des pays

formés en colonies par nous-mêmes, n'ayant jamais cessé d'épuiser la mere-patrie ; ce sont des établissements complets, accoutumés à contribuer au soutien de leur gouvernement, et qui s'empresseraient d'envoyer leur jeunesse courir des hasards où ils pourraient reconquérir leur ancienne célébrité ; ils savent que leurs moyens, si long-temps dilapidés, se rétabliraient, que leur génie opprimé se développerait et voudrait recouvrer son ancienne grandeur sous la protection bienfaisante du pavillon Britannique. De Ténédos nous commanderions l'entrée de la mer Noire, du Bosphore, du Golfe de Nicomédie, de la Propontide et de l'Hellespont. En Chypre, nous pourrions ouvrir une communication par terre, par l'Egypte, jusqu'à la Mer Rouge, et raccourcir la route des Indes de plus de moitié. Dans l'Archipel, nous surveillerions tout le commerce et toutes les communications entre la plus grande partie de la Turquie d'Europe et de l'Asie Mineure. En nous emparant de la petite île de Sasina à l'embouchure de Valona, vis-à-vis du Cap Otranto, nous acquerrions un des plus superbes ports du monde, et nous commanderions la mer Adriatique. Je passe sous silence les îles Baléares, la Corse, la Sardaigne et le florissant royaume de Sicile, n'ayant pas besoin de dire de quelle maniere ces îles tiennent en respect les côtes de l'Italie, de la France et de l'Espagne ; et si je parle de Gibraltar ce n'est que pour montrer qu'en déployant avec une arrogance plus franche et plus impérieuse, les forces Herculéennes de la nation Britannique, contre les hydres et les chimeres de l'Europe, cette possession sera moins la sentinelle d'un détroit, que la gardienne du riche jardin des Hespérides.

ÉTATS-UNIS.

Lettre de Mr. Foster à Mr. Monroe.

Washington, 17 Déc. 1811.

Monsieur,

Ce n'était point mon intention de vous écrire dans ce moment au sujet de notre derniere correspondance, si je n'avais eu la mortification de voir circuler et venir de sources d'une haute respectabilité, des assertions qui mettent les prétentions de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis, sous un point de vue qui n'est garanti par aucune des lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser, et si, dans un temps où les discussions continuent à être si importantes pour l'un et l'autre pays, ces assertions, si elles n'étaient redressées, ne pouvaient pas produire un effet dont seraient extrêmement fâchés et le gouvernement Britannique et le gouvernement Américain, d'autant plus qu'en occasionnant de l'irritation sans nécessité, elles pourraient apporter des obstacles au rétablissement de la bonne intelligence entre les deux états.

Je trouve dans les assertions dont je parle, que j'ai demandé, de la part de mon gouvernement, à celui des Etats-Unis, de rendre une loi pour l'introduction des marchandises anglaises dans les ports Américains, et aussi que j'ai demandé aux Etats-Unis d'entreprendre de forcer la France à recevoir dans ses ports les manufactures Britanniques.

Je désire qu'il me soit permis, Monsieur, de déclarer que ni l'une ni l'autre de ces demandes n'ont été faites par moi; et que, si l'on croit que c'est là ce que j'ai voulu dire, il faut que l'on ne m'ait pas compris. Je n'ai pas demandé l'émission d'une pareille loi, parce que mon gouvernement ne prétend nullement s'immiscer dans le gouvernement intérieur d'une puissance amie; de même je n'ai pu avoir l'intention de demander à l'Amérique de forcer la France à recevoir nos manufactures.

Ce que j'ai voulu dire, c'est que l'admission du commerce Français en Amérique, pendant que celui de l'Angleterre est exclus des ports des Etats-Unis, était regardée par la Grande-Bretagne comme extrêmement peu amicale, et que la continuation de la même mesure porterait la

Grande-Bretagne à des représailles en mettant les mêmes restrictions ; ce qui n'était autre chose qu'offrir la réciprocité. Mais, pendant que l'acte de non-importation Américain exclut le commerce britannique des ports des Etats-Unis, il faut se rappeler que cet acte va plus loin encore, et que même il exclut des ports Américains les vaisseaux armés des Anglais, tandis que l'on y reçoit ceux des ennemis de la Grande-Bretagne. Une nation neutre, (pour me servir des expressions d'un secrétaire d'état Américain, en 1796) est responsable de son égalité de conduite envers les puissances belligérantes ; conséquemment le point de la loi qui établit quelque inégalité entre elles devient justement un objet de plainte sérieuse de la part de la Grande-Bretagne. Vous n'igorez pas, Monsieur, les avantages que les ennemis de Sa Majesté ont tirés de cet état d'inégalité qui les met à même, bien que ne possédant pas de port dans cet hémisphere, de gêner le commerce des sujets de S. M., en trouvant des refuges assurés pour leurs corsaires et leurs prises.

Dans un état de choses pareil, défendre de recevoir les vaisseaux de S. M. c'est dispenser la Grande-Bretagne de toute autre apologie ; elle n'aurait qu'à dire que, quelque raison qu'elle pût avoir de révoquer ou de modifier les ordres en conseil ou voulant diminuer ou faire cesser tout-à-fait la gêne qu'en éprouve inévitablement le commerce des Américains comme nation neutre, elle pourrait toutefois refuser d'entrer à cet égard dans aucune discussion avec les Etats-Unis, jusqu'à ce que, soit en révoquant la susdite défense, soit en l'étendant à toutes les puissances belligérentes, l'Amérique cessât de violer les devoirs de nation neutre.

Mais quant à la demande supposée, que l'Amérique doit forcer la France à recevoir les marchandises Anglaises, comme l'on paraît s'être totalement trompé sur ce point, il est nécessaire que je m'en explique d'une maniere très-particuliere. La question des représailles au sujet des décrets de la France, est directe entre elle et l'Angleterre. En conséquence du blocus extraordinaire de celle-ci, pour nous défendre, nous avons été obligés de bloquer celle-là, et de prohiber les marchandises françaises comme la France a prohibé le commerce des marchandises anglaises. On aurait désiré que ces représailles n'eussent d'effet que contre la France : mais la France et l'Amérique commerçant ensemble, nécessairement cette mesure opére contre celle-ci. C'est une mesure contre le commerce de France occasionnée par une mesure semblable de la part de la France contre

laquelle c'est un acte de représailles direct ; que s'il opere contre les neutres, c'est par un incident, provenant de la soumission subséquente des neutres aux mesures prises en premier lieu par l'ennemi de la Grande-Bretagne. Il est fâcheux sans doute que la situation contre nature où se trouve l'Europe, ait un pareil résultat, mais je ne conçois pas que ceci puisse être envisagé comme une guerre contre le commerce d'Amérique, puisque nul autre commerce Américain n'en est affecté, que celui qui se fait dans les ports de notre ennemi, malgré le blocus autorisé par le droit des représailles.

Nous nous plaignons de ce que l'Amérique ne résiste pas aux décrets de Berlin et de Milan, et nous nous opposons à ce que les Français commercent avec elle, pendant qu'elle continue à ne vouloir point du commerce de l'Angleterre; mais cela ne s'appelle point, comme on l'a prétendu, vouloir que l'Amérique force la France à recevoir les manufactures Britanniques ; ce n'est que pour suivre un juste cours de représailles contre notre ennemi. Si l'Amérique veut commercer avec la France, si elle attache de l'importance à commercer avec les Français, nous nous attendons qu'elle exigera de la France de commercer avec elle, ainsi qu'elle a le droit de le demander, comme avec une puissance neutre. Que si l'Amérique ne veut point exercer son droit, tout ce que nous lui demandons, c'est qu'elle s'abstienne de prêter assistance au commerce de France, et ne lui permette pas de faire de son commerce un moyen de miner les ressources de la Grande-Bretagne.

J'ai cru nécessaire de mettre ces deux objets dans leur vrai point de vue. Le rappel de la loi a été demandé, parce que cette loi n'était ni une mesure amicale, ni impartiale dans ses effets envers la Grande-Bretagne ; et, si l'on persistait, on a montré la voie des représailles pour en faire sentir l'influence sur les opérations commerciales. Ce n'est pas demander aux Etats-Unis d'admettre les manufactures Britanniques ; ils sont les maîtres de maintenir leur loi ; mais comme cette loi n'est pas une mesure amicale, on doit s'attendre à quelque chose de pareil de la part de l'Angleterre. Quant à la prétendue demande d'exiger que les marchandises Anglaises devenues la propriété des neutres, soient reçues dans les ports de France, s'il plaît aux Etats-Unis d'acquiescer aux dispositions de la France par lesquelles l'Angleterre se trouve illégalement affectée, ils ne peuvent sûrement être surpris, si nous nous considérons comme parfaitement libres de refuser aux Français la permission de profiter de cet acquiescement.

Maintenant, Monsieur, je saisis cette occasion de vous dire que j'ai reçu du Secrétaire d'état de S. M. la correspondance dont vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer copie avec votre lettre du 17 Octobre. Mon gouvernement n'a pu y voir une preuve satisfaisante de la révocation des décrets de la France, et il doute si, même dans ce pays, le commerce par licence entre la France et l'Amérique ne sera pas regardé comme une preuve de leur existence dans toute leur étendue; car s'ils étaient révoqués sous quelques rapports, sous ces mêmes rapports au moins aucune licence ne serait nécessaire, une licence n'étant accordée que pour ce qui, sans cette licence, serait prohibé.

Le défaut continuel, jusqu'ici, de toute espece d'actes effectuant ce rappel, est aussi un objet d'étonnement; car, pour peu qu'il y eût de bonne foi dans toute cette affaire, la France ne pourrait alléguer aucune raison de ne pas les produire. Il est, en effet, fort à désirer, s'il en existe quelques-uns, qu'ils soient produits au grand jour, afin, s'il est vrai que ces décrets ont été rappelés, que nous sachions jusqu'à quel point ils l'ont été. M. Russell ne paraît pas en avoir eu aucun dans sa possession jusqu'au dernier de Juillet, date de la lettre. Il est devenu pour nous d'un intérêt particulier de connaître cet acte depuis la publication de la correspondance de M. Russell avec son propre gouvernement, par laquelle il appert que réellement et dans le fait le gouvernement Français n'a relâché les vaisseaux Américains pris après le 1er Novembre, que quand il a connu la proclamation du président, des vaisseaux ayant été capturés même jusqu'au 21 Décembre, dans leur traversée directe de ce pays à Londres. Jusqu'à ce que l'on produise une copie d'un acte pareil, il est impossible de savoir s'il a été accordé, par la France, d'autre commerce que celui entre ses propres états et les ports des Etats-Unis,

J'ai l'honneur, &c.

(Signé) AUG. T. FOSTER.

Réponse de M. Monroe à M. Foster.

Le 14 Janvier 1812.

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 17 Décembre, et je saisis le premier moment dont j'ai pu disposer pour faire les observations qu'elle suggere.

C'eût été une grande satisfaction pour le Président de

trouver dans cette lettre quelque preuve des dispositions du gouvernement Britannique à mettre fin aux différends qui ont lieu entre les deux pays. Je suis fâché d'être obligé de le dire, mais elle ne présente qu'une nouvelle preuve de la détermination où il est d'adhérer à la politique à laquelle il faut les imputer.

Vous vous plaignez de ce que la teneur de vos premieres lettres n'a pas été comprise dans deux points importants; de ce que l'on vous a représenté comme ayant demandé aux Etats-Unis une loi pour l'introduction des marchandises Anglaises dans leurs ports, et aussi d'entreprendre de forcer la France à recevoir les manufactures Britanniques dans les siens.

Sur le premier point vous dites que votre intention n'était que de faire des remontrances contre l'acte de non-importation, comme n'étant pas impartial dans ses effets, et n'étant pas amical envers la Grande-Bretagne qui, par cette raison, en demande la révocation, insinuant que si nous y persévérions, la Grande-Bretagne serait forcée d'user de représailles contre le commerce des Etats-Unis, en mettant de son côté des restrictions pareilles; et, sur l'autre point, vous n'aviez, dites-vous, d'autre intention que de montrer qu'en conséquence du blocus extraordinaire de l'Angleterre, votre gouvernement avait été obligé de bloquer la France, et de prohiber tout commerce en marchandises françaises, comme la France avait prohibé tout commerce en marchandises anglaises.

Sur le premier point, il suffira de remarquer que, sur quelque fondement que l'on demande le rappel de l'acte de non-importation, les Etats-Unis sont justifiés d'y adhérer par le refus que fait le gouvernement Britannique de rappeler les ordres en conseil; et que si, par-là, il se trouve quelque différence entre la Grande-Bretagne et les autres puissances belligérantes, il ne faut s'en prendre qu'à la différence de conduite de la part des deux partis.

Sur le second point, je dirai que l'explication donnée ne peut être satisfaisante, parce qu'elle ne s'applique point au cas dont il est question. La France, il est vrai, a déclaré l'Angleterre en état de blocus contre le commerce des Etats-Unis, et a défendu tout commerce en marchandises anglaises sur les hautes mers; mais ce blocus et cette défense n'existent plus. Il est encore vrai que des articles de ces décrets défendent de commercer en marchandises anglaises dans sa juridiction territoriale; mais cette prohibition ne viole point le droit des neutres ni le commerce neutre des Etats-Unis.

Cependant votre blocus et vos défenses durent encore, contre les droits nationaux et naturels des Etats-Unis, sous prétexte de représailles, lesquelles, fussent-elles même applicables, ne le seraient qu'aux premieres et non aux dernieres interdictions; puis l'on demande à la France de changer ses réglements intérieurs contre le commerce anglais, avant que l'Angleterre veuille changer ses réglements extérieurs contre le commerce des Etats-Unis. Mais vous insistez sur ce que les décrets de la France ne sont point révoqués, et pour le prouver, vous attaquez un fait tiré de la correspondance de M. Russell, que des vaisseaux Américains faisant route pour l'Angleterre, ont été pris depuis le 1er Novembre.

Une réponse satisfaisante à cette remarque, c'est qu'il appert, par cette même correspondance, que tous les vaisseaux Américains pris, faisant ce commerce, en vertu seulement des décrets de Berlin et de Milan, ont été rendus à leurs propriétaires aussitôt que les faits ont été constatés.

Ne pourrait-il pas y avoir d'autres raisons de s'en saisir? La Grande-Bretagne réclame le droit de capture pour d'autres causes, et toutes les nations reconnaissent ce droit dans le cas de contrebande de guerre. Si, par le droit des nations, une des puissances belligérantes a, dans quelque cas, le droit de saisir les propriétés neutres, toutes les autres ont le même droit. Je ne dois pas non plus passer sous silence que la pratique de contrefaire en Angleterre les papiers Américains, chose parfaitement connue sur le continent, en nuisant à la foi due aux documents d'Amérique, a fait un tort essentiel aux Etats-Unis. Leur Ministre à Londres, comme il paraît par sa lettre au Marquis de Wellesley du 3 Mai 1810, a fait, contre cette pratique, des représentations formelles, en conséquence des instructions reçues de ce gouvernement, lui offrant tous les renseignements en sa possession pour la découvrir ou l'arrêter. Il est pénible d'ajouter que l'on n'y a eu aucun égard, et nous ne devions certainement pas nous attendre à voir la Grande-Bretagne se plaindre d'actes qui ont eu lieu en France, auxquels, par sa négligence, elle a servi d'instrument, et en tirer ensuite des preuves pour maintenir ses ordres en conseil.

Vous remarquez encore que la pratique du gouvernement français d'accorder des licences à certains vaisseaux Américains commerçant avec les Etats-Unis et la France, est une preuve de plus que les décrets français existent en-

core dans toute leur force. Quant à moi, il m'est impossible de concevoir par quelle regle on peut tirer cette conséquence de ce fait. L'objet des décrets de Berlin et de Milan n'était pas de prohiber le commerce des Etats-Unis avec la France, mais de prohiber celui des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne qui violait nos droits naturels, et de prohiber le commerce de la Grande Bretagne avec le Continent, ce qui ne regarde pas les Etats-Unis. S'ils avaient eu pour objet d'empêcher le commerce entre les Etats-Unis et la France, la Grande Bretagne n'y aurait jamais trouvé aucun sujet de plainte; et si l'idée des représailles avait pu s'y appliquer de quelque maniere, c'eût été prohiber notre commerce avec elle-même. Le défendre avec la France, n'eût pas été représailles, mais coopération. Si les licences de la France prouvent quelque chose, elles prouvent uniquement que le commerce avec la France sous d'autres rapports, est sujet à restriction. Il paraît impossible d'en inférer d'aucune maniere que les décrets de Berlin et de Milan sont en vigueur, quant à la défense de commercer entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Je pourrais répéter ici que la pratique en France d'accorder des licences pour commercer entre elle et les Etats-Unis, peut venir, en partie au moins, du désir de s'assurer contre la fabrication de faux papiers qui n'a point été arrêtée en Angleterre. Il ne faut pas conclure de ces observations que le commerce par licence soit de nature à contenter les Etats-Unis, qui élevent contre lui les plus fortes objections, mais en partant d'autres principes que de ceux mentionnés dans votre note.

C'est un grand sujet d'étonnement pour le Président que, dans la correspondance de M. Russell que j'ai eu l'honneur de vous communiquer le 17 du mois d'Oct. dernier, et qui vous a été transmise dernierement par votre gouvernement, celui-ci n'ait pas vu une preuve suffisante de la révocation des décrets de Berlin et de Milan. Indépendamment de l'évidence péremptoire des faits, fournis par cette correspondance, il n'était pas à présumer d'après les insinuations du Marquis de Wellesley, qu'en vous la transmettant pour être prise en considération dans la discussion actuelle, elle ne dût y être d'aucun poids.

La demande que vous faites maintenant de voir l'ordre donné par la France à ses croiseurs en conséquence du rappel de ses décrets, est une nouvelle preuve du peu de disposition où l'on est de rappeler les ordres en conseil. La

déclaration du gouvernement français, comme on l'a déja observé, était un acte solennel et obligatoire, et comme tel digne d'être pris en considération par les autres gouvernements. Il était donc du devoir de la Grande-Bretagne, pour remplir ses engagements, de pourvoir à ce que ses ordres en conseil fussent sans effet, au temps où les décrets de la France n'en auraient plus. Prétendre maintenir ces ordres en vigueur jusqu'à ce que la Grande-Bretagne ait la satisfaction de voir la France soumise dans la pratique, est une chose absolument incompatible avec ses engagements. Un doute, portant sur le fait d'un corsaire français, quelque autorisé qu'il fût, pourrait, sur ce pied là, devenir un motif de délai et de refus; du moins le soupçon qu'il produirait, aurait le même effet, et de cette maniere l'Angleterre pourrait se refuser à tout jusqu'à la fin de la guerre. Mais qu'il me soit permis de remarquer ici que, dans une question où il s'agit de voir si le rappel des décrets a ou n'a pas eu lieu à l'époque annoncée par la France et demandée par les Etats-Unis, l'on ne peut pas alléguer que ces décrets n'ont pas cessé d'être en force depuis le 2 de Février dernier, comme on l'a déjà observé. Et comme ces décrets ont cessé de violer nos droits de neutres, ce qui était le fait essentiel dans ce cas-ci, et un fait connu depuis long-temps de votre gouvernement, à partir du moment où il en a eu connaissance, ses ordres en conseil auraient dû cesser pareillement, selon ses principes et ses engagements.

Mais la question de savoir si et quand le rappel des décrets de Berlin a eu lieu relativement au commerce neutre des Etats-Unis, a fait place à la nouvelle et extraordinaire prétention de la Grande-Bretagne à un commerce en marchandises anglaises avec son ennemi; car en supposant que le rappel des décrets ait eu lieu dans toute l'étendue demandée par les Etats-Unis, d'après cette prétention, il ne pourrait encore faire révoquer les ordres du conseil. . .

A considérer toute la conduite du gouvernement Britannique, il est impossible d'y voir autre chose qu'un esprit déterminément hostile contre les droits et les intérêts des Etats-Unis. Ce gouvernement a donné ses ordres en conseil par un principe de représailles contre la France dans un temps où il regardait les décrets comme ineffectifs. Depuis ce temps, il les a maintenus dans toute leur force, bien que tout prétexte pour cela se soit évanoui, et enfin il a attaché à leur rappel, une nouvelle condition à remplir par la France, ou les Etats-Unis, en leur qualité de neutres,

n'ont rien à voir, et qu'ils ne pourraient demander sans se départir de leur neutralité, condition qui, relativement au commerce des autres nations avec la Grande-Bretagne, répugne à sa propre politique, est contraire à ses propres lois, et ne peut être exigée d'aucune nation sans en renverser la souveraineté et l'indépendance.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) JAMES MONROE.

Extrait d'une Lettre écrite par un Négociant de la Caroline du Nord.

Wilmington, Jan. 20.

Les lettres de Washington sont fort à la guerre. Notre pouvoir exécutif a reçu dernièrement de France des dépêches qu'on dit à la fois menaçantes et remplies de promesses. Si nous faisons cause commune avec Napoléon, non-seulement il nous garantit le Canada et les Florides, mais encore il nous promet des secours pécuniaires et des subsides très-considérables ; laissant à notre disposition tel nombre de ses troupes que nous demanderons.—D'un autre côté, il nous menace de considérer notre future neutralité et comme une soumission à l'Angleterre et comme une déclaration d'intentions hostiles envers la France. Joel Barlow, notre ministre en France (dont la mémoire rappelle "*God save the Guillotine*") nous a aussi envoyé l'esquisse d'un nouveau traité offensif, proposé par son ancien ami d'*égalité, Maret*, autrement Duc de Bassano. Il en presse l'acceptation en termes très-forts, comme le seul moyen de n'être pas enveloppés dans la chute de l'Angleterre, laquelle il nous assure, *sur la parole de Napoléon*, être inévitable et au moment d'arriver. Tandis que notre pouvoir exécutif délibérait là-dessus, nous avons reçu des lettres des *chefs du parti américain en Angleterre*, qui nous avertissent que la guerre serait un moyen sûr de faire renvoyer les ministres actuels, et de se procurer leurs places. Ils assurent qu'une déclaration de guerre de notre part causerait une révolte en Irlande et des insurrections en Angleterre et en Ecosse, et qu'alors *bien sûrement ils feront avec nous les conditions que nous voudrons*. Parfaitement au fait de l'esprit et des résolutions de notre cabinet, nos comités ont ainsi depuis quelque

temps donné à tous leurs rapports un ton guerrier. J'ai copié ces nouvelles d'une lettre d'un de nos sénateurs qui toutefois ajoute qu'au moins quant à présent, la majorité du sénat n'est point encore d'accord sur la maniere d'agir, et que dans un dernier colloque *(caucas)* Sénatorial, beaucoup de nos membres démocrates ont été pour la continuation de la politique actuelle, jusqu'à ce que Napoléon eût restitué nos propriétés confisquées et montré par-là la vérité de la révocation de ses décrets, aussi bien que la sincérité de son attachement à notre république. Pendant ce temps-là; Serrurier qui a reçu des remises pour 200,000 dollars, ne reste pas les bras-croisés, et sa *générosité peu ordinaire* envers nos patriotes démocrates, multiplie chaque jour les amis de la France, et les partisans de la guerre avec ceux de Napoléon.

Telle est notre situation véritable, bien que nous n'ayons ni argent ni armées, ni connaissance ou expérience militaire, ni armes ni munitions. Nous prenons le Canada plus aisément que l'on ne brûlerait un village indien. Nous nous croyons certains du succès, parce que la haine contre l'Angleterre est violente, et dans l'aveuglement de cette rage nous oublions qu'un roi d'Angleterre est plus puissant que le chef de quelques centaines de sauvages. Mais n'allez pas vous y tromper, quand je dis *nous*, je parle des démocrates aux gages de la France, égarés par des rebelles Irlandais, ou par d'autres vagabonds européens, pensionnés par Napoléon, lesquels se sont emparés de la direction de la plupart de nos journaux Gallo Américains. Voilà les misérables qui, épaulés par quelques nationaux traitres ou insensés, sont devenus les oracles des conseils de l'Amérique et les régulateurs de la paix et de la guerre au milieu de notre république, autrefois libre et indépendante. C'est en rougissant que la vérité me force à vous raconter ainsi le comble de notre honte et de notre dégradation. Oui, l'écume, les balayures des prisons de l'Europe font audacieusement la loi à notre faible pouvoir exécutif qui n'a d'entêtement qu'au mal.

Les votes du Congrès vous apprendront que nos plus respectables fédéralistes ont donné la main à des mesures de guerre. Ils paraissent être d'opinion que la guerre seule peut rappeler nos compatriotes égarés à leur bon sens, leur ouvrir les yeux sur la conduite également imbécile et perfide de nos meneurs, et remettre les rênes du gouvernement dans des mains habiles, justes et patriotiques. Rien ne montre, en

effet, plus d'ignorance, de fanatisme et de perfidie que la politique que nous suivons depuis 1801, à l'exception de l'incapacité et de la stupidité qu'a manifestées dernierement notre exécutif dans ses impertinentes intrigues et sa ridicule guerre contre les Florides et le prophete indien. Qu'est-ce que l'Angleterre n'a pas à redouter de ces guerriers pacifiques, et de ces pacificateurs rodomonds ?

Notre attachement au système continental de Buonaparté et les restrictions de notre commerce qui en ont été la suite, n'ont cessé de produire le nombre plus lamentables effets. Dans l'espace de huit mois, les banqueroutes du seul état de New-York a été de 2122 ; les législateurs de la Géorgie et des autres états ont, par décret, suspendu le payement des dettes jusqu'à ce que le commerce ne soit plus entravé. Vous voyez les heureux commencements de nos liaisons avec la France. Quelques années de plus de fraternité française nous réduiront au niveau des malheureux esclaves de Buonaparté sur le Continent d'Europe.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris par un Américain à un Négociant de Londres.

Il n'y a eu depuis quelque temps aucunes condamnations de bâtiments Américains prononcées ici par la cour des prises, en vertu des décrets de Berlin et de Milan. Cela exige pourtant quelque explicati n. L'Empereur a créé un nouveau ministere pour la direction spéciale du commerce et des manufactures. Le directeur-général des douanes de l'Empire, M. Colin, fait comte de Cussy, a été nommé ministre, avec des pouvoirs étendus. Des affaires qui autrefois appartenaient au département du ministre de l'intérieur, sont aujourd'hui sous la direction de ce comte de Cussy, et les membres de la cour des prises sont réduits à n'être plus que de simples zéros, ou simplement autant de rapporteurs. C'est lui qui fait le rapport *final*, qui est soumis à l'Empereur dans son conseil de commerce, et celui-ci décide ordinairement selon ce rapport.

Vous apercevrez facilement de quel pouvoir le comte de Cussy se trouve investi, et l'on peut aisément imaginer combien il sera plus facile aux capteurs de *négocier* avec un seul homme qu'avec tous les membres d'une cour.

Lorsque la confiscation est prononcée, on perdrait sa peine en voulant connaître les points qui l'ont fait ordonner. On se borne à annoncer le fait aux malheureuses victimes.

Plusieurs bâtiments pris dans la Baltique, dont une partie n'étaient chargés que des produits du sol des Etats-Unis, furent confisqués il y a quelques mois ; on croit que ce fut sous le prétexte qu'ils n'avaient pas pu entrer dans la Baltique autrement que sous convoi britannique, en sorte qu'ils devaient avoir eu de maniere ou d'autre, des rapports avec l'Angleterre. On laissa aux capitaines et subrécargues à deviner, s'ils le pouvaient, la cause de leur confiscation.

Pour moi, je la regarde comme fondée sur la détermination décidée de Napoléon de prévenir toute espece de commerce avec la Prusse et la Russie.

Autrement d'où pourraient provenir les grands mouvements qui ont eu lieu depuis quelques mois, et qui continuent toujours, de cette quantité de troupes françaises qui se mettent en marche pour le Nord de l'Europe, si ce n'est pour fermer la Baltique ? Si l'Empereur Alexandre n'adhere pas efficacement au systême Continental, Napoléon lui déclarera naturellement la guerre.

Ne regardez pas ceci comme le rêve de quelqu'un ébloui par l'éclat militaire qui entoure cet homme étonnant. Il ne perd jamais de vue un seul moment, un plan systématique de ruiner vos ressources commerciales, et pour y parvenir il ne respecte ni ami ni ennemi.

Ayez la bonté de communiquer ces nouvelles à nos amis de New-York, pour les guider dans leurs spéculations de ce printemps pour l'Europe. Je ne doute pas qu'il n'y en ait bon nombre d'attrapés.

Berthier doit commander le centre de la grande armée, Macdonald la droite, Ney l'aile gauche, Oudinot commandera les troupes légeres.

Proclamations de la Nouvelle Régence d'Espagne, a son Avénement.

Catalans.

Le moment est arrivé. Vous, qui toujours supérieurs à la mauvaise fortune, n'avez pas déposé les armes depuis que le premier cri de la liberté a retenti d'une extrémité de l'Espagne à l'autre, vous devez être les premiers à entendre la voix de la nouvelle Régence du Royaume que le congrès national vient d'installer avec toute la solennité établie dans la sage constitution qu'il nous a donnée. *Sauver la Patrie* est le devoir qu'il nous a imposé, le vôtre est de mettre promptement à exécution les mesures et les ordres qu'elle vous communique. Elles seront énergiques et bien concertées, les mesures que nous prescrivons à tous les Espagnols qui habitent depuis le sommet glacé des Pyrénées jusqu'aux colonnes d'Hercule. Ils sont revenus pour la Catalogne les temps glorieux de Roger de Lauria. La vile troupe des satellites du despote de la Seine qui a l'audace de tourner en ridicule la religion sacrée de vos peres, de violer vos filles et vos épouses, de troubler votre paix, et d'attaquer votre liberté, repassera honteusement les Pyrénées ; et les vaillants fils de Barcin étoufferont entre leurs bras les serpents venimeux qui, sous le masque de la séduction, se sont introduits dans le sein de leurs familles, et distilent leurs poisons jusques dans leurs foyers, nagueres si paisibles. La victoire revolera de nouveau avec rapidité depuis les rives du Teck jusqu'à celles du majestueux Ebre, et nous rendra avant peu la liberté et le bonheur. Mille et mille habitants de cet heureux pays s'empresseront de s'enrôler sous les drapeaux du brave chef qui l'a levé ; et le parent de ce Lacy, si estimé dans toute la Catalogne par ses talents et ses vertus, les guidera par son exemple au temple de la gloire. On verra se renouveller les journées de Bruch, de Valls, de Vich, de Molins del Rey, de Villa Franca et de la Bisbal ; et elles seront vengées, les mânes des illustres guerriers qui ont péri sous les ruines respectables de Rosas, Gerone, et Hostalrich.

Oui, Catalans, la nature vous a donné la valeur en partage ; vous nâquites sur un sol où tout invite à la guerre ;

aussi altiers que les montagnes qui s'élevent sur votre territoire, vous êtes incapables de jamais vous plier à l'esclavage. Déjà plus d'une fois, vous avez secoué le joug. *Le moment est venu.* Le gouvernement qui vous parle, vous aidera de tout son pouvoir. Mais il exige à son tour que vous obéissiez immédiatement à ses ordres, il est déterminé à ne les jamais répéter deux fois, parce que ce serait manquer à la haute dignité qu'il exerce, et à celle de l'autorité nationale souveraine qui l'a constitué, que d'apporter le moindre délai à l'exécution de ses ordres. Le temps de la tolérance est passé. Et si, fideles à vous-mêmes, ainsi que nous l'espérons de votre patriotisme connu, vous vous prêtez avec plaisir aux nouveaux sacrifices extraordinaires et urgents qu'exige la cause de la liberté pour laquelle nous combattons, nous ferons connaître au monde entier les noms de ceux qui se distingueront le plus, en les récompensant avec une générosité sans bornes, et châtiant en même temps les coupables et les indifférents avec la plus grande sévérité.

Cadiz, 30 de Janvier 1812.

(Signé) JOAQUIN MOSQUERA Y FIGUEROA, Président.

MURCIENS.

Vaincre ou mourir. Ce fut le noble cri de toute la nation espagnole, lorsqu'elle déploya l'étendart de sa liberté contre le tyran de l'Europe: nous commençâmes la lutte, et une poignée d'hommes fit trembler et couvrit de honte dans les champs de Baylen les vinqueurs d'Austerlitz et d'Jéna. Notre outrage dure encore, et l'audace des vils esclaves que le tyran de l'Europe entraine à la guerre, menace de profaner de nouveau vos temples, de déshonorer vos épouses et de ravager vos fertiles campagnes. Vous entendez le bruit du canon de l'ennemi, et le soc qu'il ébranle entre vos mains n'en cultive pas moins le sol fortuné que la nature vous a départi. Ce jardin délicieux qui paye avec tant d'usure vos veilles et vos travaux, est de nouveau menacé par les hordes dévastatrices des nouveaux vandales. Pourriez-vous d'un visage serein et sans manquer à votre valeur héréditaire, survivre à sa profanation?—*Vaincre ou mourir.* Murciens; est le vœu ardent de tous les gens de bien d'Espagne. Ils sont revenus les temps de la valeur où vos peres

repousserent les Sarrazins à coups de lance; il circule encore dans vos veines le sang de ces braves qui, à la bataille des Alporchons et à la Novia de Seron humilierent leur orgueil; il sera également humilié sous l'effort de vos bras vigoureux, celui de ces nouveaux Sarrazins, si vous vous rassemblez à la voix de votre gouvernement qui vous appelle, de la nouvelle Régence du Royaume, que viennent d'installer les Cortès généraux de la nation avec tous les pouvoirs et tous les moyens que la constitution prescrit. Et vous vous réjouirez alors de vos travaux passés et des nouveaux sacrifices qu'elle exigea de vous pour vous assurer la liberté.

Le mal est grand: les efforts pour s'en affranchir doivent y être proportionnés. Courez aux armes avec la même ardeur et le même enthousiasme que vous l'avez fait jusqu'à cette heure; et soyez assurés, que le gouvernement qui a juré de sauver la patrie ou de périr, vous encouragera dans les périls, vous consolera dans vos travaux, et étendra sa main bienfaisante sur vos familles. Mais cependant sachez que si, sourds à sa voix, vous préférez une vie lâche et indolente et la vile possession de l'or à la noble résolution de *mourir pour la patrie ou de vaincre*, l'exécration des races présentes et futures tombera sur votre tête, et la justice du gouvernement vous suivra partout et vous fera connaître vos devoirs.

Cadiz, 30 Janvier 1812,

(Signé) JOAQUIN MOSQUERA Y FIGUEROA, Président.

AMÉRICAINS.

Prendre les rênes du gouvernement dans les circonstances critiques et dans la situation difficile où se trouve la nation dans la cinquieme année de sa lutte héroïque, et mettre en sûreté le vaisseau de notre patrie affligée qui flotte sur des mers inconnues et orageuses, est un engagement qui certes intimiderait des cœurs encore plus fermes que les nôtres. Nous n'en nourrissons pas moins le désir de répondre à la confiance honorable que vient de nous accorder le congrès suprême, et l'espérance fondée que nos travaux ne seront pas infructueux.

Et comment pourraient-ils l'être, Américains, tandis que vous existerez? Vous qui vous êtes si généreusement montrés en tendant à l'envi une main bienfaisante à vos freres d'Europe; vous dont les secours opportuns ont été le nerf de cette lutte si dispendieuse, si étendue et si opiniâtre; vous enfin qui, unis par les liens du sang et de l'amitié à la plus part de nous, avez un intérêt égal au nôtre, à notre indépendance politique. D'elle dépend votre félicité; ainsi l'exige l'ordre des événements dans la situation où se trouve l'Europe, et la Régence est bien loin de croire que vous renoncerez à un objet si désiré en refusant d'y contribuer dans la suite. Si la haine contre nos agresseurs, notre résolution héroïque et le serment terrible que nous fîmes alors et que nous avons rempli dans toute son étendue, de périr plutôt que de céder, furent les motifs sacrés qui vous porterent à nous accorder vos secours, ces motifs existent encore. *Guerre, vengeance,* voilà le cri qui retentit dans toute la Péninsule, et jamais la voix sacrée du patriotisme ne se fit entendre plus vivement qu'aujourd'hui au fond de nos cœurs. Tarife et Sagonte viennent de nous rappeler l'ancienne gloire de Sarragosse et de Gérone, les coups d'essai de notre valeur naissante; et l'opposition opiniâtre que trouvent les aigles ennemies par tout où elles portent leur vol incertain, nous présage une prompte liberté.

Mais quel serait votre crime, si, sourds à la voix de la nature, vous dédaigniez les cris de vos freres! Quelle serait votre responsabilité à la face des nations, si nous nous voyions réduits par votre indifférence à la triste nécessité de nous soumettre à ce joug auquel nous avons résisté si longtemps! Mais il n'en sera rien; une semblable ingratitude ne peut pas exister dans des âmes aussi nobles que les vôtres. Et d'ailleurs, Américains et Espagnols, nous ne formons qu'une même famille, nos sentiments ne font qu'un, notre haine pour nos ennemis est la même, il en sera ainsi de nos efforts pour acquérir cette liberté; quand nos périls sont les mêmes, nous devons tous faire les mêmes sacrifices pour nous en affranchir. Il n'est pas possible que vous renonciez aux douces sensations que fait naître dans tout cœur sensible le souvenir du pays où il a reçu l'existence, ou dans lequel se trouvent les objets de ses affections; et si telle fut jadis la tendre joie d'Ulysse en voyant fumer de loin les foyers paternels, quelle sera la vôtre lorsque vous tournerez les yeux sur votre mere-patrie? Lorsque vous

penserez aux bienfaits que vous lui avez dispensés et que, vous verrez son affliction et ses tourments.

Il arrivera un jour et peut-être n'est-il pas éloigné, où nous arracherons à sa captivité notre malheureux et bien-aimé monarque, pour l'asseoir sur le trône de ses peres reconquis au prix de notre sang. Il y recevra les témoignages sinceres d'amour et de fidélité de ses sujets, et il jouira avec attendrissement du fruit de nos prouesses et de notre constance. Il ne vous oubliera pas, bons Américains Il verra la part glorieuse que vous avez eue à nos triomphes: il verra dans les fastes de notre insurrection les lauriers cueillis tant de fois par nos guerriers, réunis à vos sacrifices en faveur de la cause commune, et il ne laissera pas votre loyauté sans récompense. Animé de l'esprit de la nation que la Providence confia à ses soins, il respectera en vous la dignité d'hommes libres à laquelle vous vous êtes élevés en même temps que nous, et nous occuperons tous une même place dans son cœur.

En attendant que cet heureux moment arrive, la Régence jure à la face des deux mondes qu'elle fera rigoureusement observer la constitution, de ce code immortel, monument auguste de la sagesse du congrès suprême, objet digne de toute notre vénération et estime: code qu'envieront des nations plus florissantes et plus tranquilles peut-être que la nôtre, et que jusqu'à nos ennemis mêmes respecteront malgré eux. Ces beaux pays à qui la nature a prodigué ses dons d'une main si libérale, seront l'objet favori de ses soins. La paix inaltérable dont ils ont joui pendant l'espace de trois siecles ne doit pas être troublée pour la premiere fois dans des circonstances aussi critiques pour la métropole. Il ne doit pas non plus se voir souillé par des crimes ce peuple généreux qui sera un jour l'asile des sciences et des arts, et à qui les plus hautes destinées sont sans doute réservées. La Régence apportera tous ses soins à calmer les troubles que quelques personnes mal avisées y ont fait naître, et vous vous prêterez sans doute à l'accomplissement d'un objet aussi désirable.

Vous ne prêterez point l'oreille aux suggestions de nos ennemis, dont les bouches impures soufflent parmi vous le feu brûlant de la discorde, et rejetant les idées illusoires d'une liberté mal entendue, vous travaillerez de concert avec nous à assurer celle qui nous est destinée Laissez à des nations moins civilisées que la nôtre, ou moins jalouses de leur véritable liberté, le barbare plaisir de répandre le

sang de leurs propres enfants, en armant leurs bras innocents les uns contre les autres. Ouvrez les annales de l'histoire; voyez quel a été le sort des peuples qui ont résisté au frein salutaire d'un gouvernement modéré, et le chaos d'anarchie et de désordre dans lequel il s'est plongé. La France a couvert de deuil l'Europe entiere, et sa révolution tragique s'est fait ressentir dans les pays les plus reculés du globe, sans qu'elle ait atteint pour elle-même l'objet frivole qu'elle se proposait. Toutes les autres nations qui l'ont précédée dans une aussi funeste ardeur ont eu la même fin; et après avoir ébranlé les bases sur lesquelles reposait leur bonheur, après s'être couvertes de crimes et d'atrocités sans nombre, elles ont toutes fini par s'ensevelir sous les mêmes ruines.

Loin de vous, Américains, un présage aussi funeste! que l'on voie renaître les douces idées de fraternité et d'union qui ont fait notre félicité commune pendant trois cents ans. Unissons nos efforts pour secouer le joug ignominieux que nos envahisseurs prétendent nous imposer, et nous renverserons sans crainte les obstacles qui pourront se présenter dans le chemin scabreux où nous sommes engagés, chemin certainement bien scabreux, mais qui doit nous conduire à l'immortalité.

Cadiz, 23 de Janvier 1812.

(Signé). JOAQUIN DE MOSQUERA Y FIGUEROA.

PORTUGAL.

Le bruit qui s'était répandu d'un mouvement du corps du Général Hill dans le Midi de l'Espagne, était mal fondé ou prématuré. Les nouvelles du Portugal du 23 Février, que la derniere malle de Lisbonne a apportées, nous apprennent que ce général était encore à Portalegre. Les pluies excessives qui tombent ordinairement au mois de Février dans la Péninsule, avaient suspendu toutes les opérations militaires. Le Maréchal Beresford était à Lisbonne, continuant de former et d'organiser de nouvelles troupes nationales. On faisait les préparatifs les plus formidables pour accélérer le siége et assurer la conquête de Badajoz. Les fugitifs et les déserteurs de cette place, s'accordent à la représenter comme étant aux abois par le manque total de provisions. Nous donnons ci-après une lettre officielle de Lord Wellington, dans laquelle on verra avec plaisir l'accroissement de nombre, d'activité, d'énergie et de succès des guérillas espagnoles, qui semblent la véritable force de cette brave population, et qui ont remporté autant d'avantages que les armées régulieres ont essuyé de défaites.

Les dernieres nouvelles de Lisbonne faisaient mention d'une grande victoire remportée par Ballasteros; mais les nouvelles arrivées de Gibraltar ont dissipé cette illusion. On commet une grande erreur politique en publiant de pareilles exagérations. On devrait toujours se rappeler le précepte universel :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Extrait de la Gazette de la Cour du Samedi, 7 Décembre.

Département de la Guerre.

Downing Street, 7 Mars.

Il a été reçu aujourd'hui au bureau du Comte Liverpool, une dépêche du Comte Wellington, datée de Frenada, le 19 Février, dont ce qui suit est extrait.

Depuis la dépêche que j'adressai à Votre Seigneurie le 12 du courant, j'ai reçu avis que les 1ere et 4eme divisions de l'armée de Portugal, et partie de la cavalerie du général Montbrun, ainsi que la 6eme division, sont sur le Tage, dans les environs de Talavera de la Reyna et de Toledo. Il est certain que le Général Bonnet évacua les Asturies dans le temps où je reçus le rapport qu'il l'avait fait au mois de Janvier; et j'ai su qu'il avait souffert considérablement dans cette opération, tant par les effets du temps que par les opérations d'un détachement de l'armée de Galice, et des troupes du Général Porlier.

Les troupes composant l'armée du Portugal n'ont fait aucun mouvement d'importance, depuis ma dépêche du 12 de ce mois.

Les partis de guérillas continuent à augmenter, et leurs opérations deviennent de jour en jour plus importantes. Saomil a intercepté en dernier lieu les communications de l'armée de Portugal dans la Haute Castille, près Médina del Campo, et il a fait environ 100 prisonniers près de cette ville; et le parti de Cuesta a attaqué un corps d'infanterie française qui passait le Tiétar et l'a obligé de se retirer avec une perte considérable.

(Signé) Wellington.

Proclamation de la Régence de Portugal.

Portugais. Quand, au mois d'Août 1810, les gouverneurs de ce royaume vous assuraient que la patrie serait sauvée, le Portugal était menacé par une armée nombreuse, composée des meilleures troupes qu'il y eût sous les drapeaux de France, commandées par un de leurs plus habiles généraux.

L'imprévue et malheureuse perte d'Almeida ne fit qu'augmenter les moyens de l'ennemi ; mais l'expérience et la prudence consommée du commandant en chef et des généraux des alliés, la valeur et la discipline des troupes, l'énergie et la loyauté de la nation, ont triomphé de tous les obstacles.

Les ennemis se sont vus forcés d'évamer le pays qu'ils avaient envahi, et de se retirer au delà de nos frontieres, après avoir essuyé de grandes pertes ; et *la patrie a été sauvée !*

Depuis ce temps, notre situation est considérablement améliorée ; à mesure que les difficultés de lever, d'approvisionner et de mettre en mouvement de nombreuses armées, sont devenues plus grandes pour l'ennemi, nos troupes ont augmenté en nombre ; elles se sont mieux organisées et disciplinées, et elles ont acquis cette supériorité dont nos derniers avantages sont le garant. Les vainqueurs de Ciudad-Rodrigo ne laisseront plus flétrir les lauriers dont ils se sont si souvent couronnés dans le champ de l'honneur.

Ces considérations fondées sur les faits que nous connaissons tous, assurent notre indépendance, nous promettent un glorieux triomphe auquel le ciel ajoutera le rétablissement de notre auguste et si désiré monarque, le retour de la famille royale dans la capitale de ses états, et la renaissance de la prospérité publique qui, sous tous les rapports, a tant souffert des calamités de la guerre.

Mais en annonçant avec confiance ces flatteuses espérances de l'heureuse issue de cette lutte cruelle, les gouverneurs de ce royaume, avec la franchise dont ils ont toujours usé envers vous, doivent ne pas oublier de vous inculquer les précautions que les circonstances rendent nécessaires, afin que ces espérances puissent se réaliser avec moins de sacrifices—*Portugais !* Les satellites de Napoléon ne conquer-

ront pas ce royaume ; mais au moins pour quelque temps ils en peuvent envahir une partie. Nos frontieres sont d'une grande étendue ; et, malgré la plus grande vigilance, il est possible qu'ils les forcent sur quelque point. Vous connaissez par une triste et fréquente expérience, le système de pillage et de dévastation qu'exercent constamment les troupes francaises par tout où elles paraissent. Que séduits par leurs promesses fallacieuses, les habitants restent ou qu'ils se retirent, la perte de tout ce que ceux-ci possedent n'en est pas moins certaine, et les malheureux qui ne prennent aucune mesure de sûrêté, éprouvent encore par-dessus tout cela, de leur part les privations, les insultes les plus cruelles, et toute sorte de violences dans leurs personnes.

Quelque éloigné que le danger paraisse, la prudence néanmoins exige que, d'avance, l'on prenne les mesures les plus propres, non-seulement à soustraire les habitants à ces pertes dans le cas de quelque invasion, mais encore pour que les ennemis sachant qu'ils ne trouveront rien à piller, renoncent à la folle entreprise d'entrer dans un pays où ils seront sûrs de ne pouvoir pas subsister, et où il n'y aura point de richesses pour assouvir leur rapacité.

C'est ainsi que pensa le maréchal général comte de Vimeiro, lorsqu'après avoir chassé du territoire portugais les restes de l'armée de Masséna, et que l'affaiblissement et le misérable état des troupes ennemies nous promettaient un long repos, il jugea expédient de publier la proclamation du 10 Avril de l'année derniere. Lorsqu'il vous y rappela les terribles calamités de ceux qui, prenant une fausse confiance, ne s'étaient point retirés de leurs districts selon l'ordre qui leur en avait été donné dans sa proclamation antérieure du 10 Août, recommandant aux habitants de prendre à temps les précautions nécessaires pour sauver leurs personnes et leurs propriétés, et frustrer ainsi l'ennemi de ses espérances de pillage, objet perpétuel de toutes ses entreprises.

Le gouvernement désirant donc que ces précautions de prudence soient rigoureusement observées, et soient connues de tous ceux qui les ignorent encore, s'est déterminé à les proposer de nouveau à la nation.

Ainsi, 1°. On instruira au maniement des armes, toutes personnes capable de les porter, et ceux que l'âge ou leur sexe rendront inhabiles au service militaire, doivent d'avance faire toutes les dispositions nécessaires pour se retirer, si les circonstances l'exigent, dans des places de sûreté.

2°. Il est aussi fort à propos d'emporter ou de cacher avec

le plus grand secret, l'or, l'argent, la vaisselle, les meubles précieux qui pourraient tenter la rapacité de l'ennemi.

3°. Il est de la dernière importance de priver l'ennemi de tout moyen de subsistance, et de tout ce qui pourrait faciliter ses progrès. Par cette raison, toutes les provisions que l'on ne pourra pas déplacer, il faudra les cacher soigneusement, et même, au besoin, les détruire ; il faut emmener les chariots et tout le bétail, dont la perte non-seulement serait certaine, mais qui, au pouvoir de l'ennemi, seraient encore des armes contre nous-mêmes.

Telles sont les mesures de précaution que les gouverneurs de ce royaume vous recommandent dans un moment où les circonstances nous donnent lieu d'espérer la plus heureuse issue de cette guerre. Ils savent qu'ils s'adressent à une nation accoutumée à entendre la vérité sans déguisement ; désirant et méritant d'être traitée avec la plus grande franchise, se reposant sur la fidélité de ceux qui la dirigent pénétrée de la nécessité de se conformer à ce que son gouvernement lui prescrit, et de se prémunir même contre des malheurs qui, selon toutes les apparences, n'auront pas lieu.

(Signé) l'Evêque PATRIARCHE ELITO,
Marquis MONTEIRO MOR,
Principal SOUZA CONDE DE RIBONDO,
CHARLES STUART,
R. R. NOGUEIRA.

Au Palais du Gouvernement, Lisbonne, ce 13 Fév. 1812.

Midi de l'Espagne.

Par un paquebot arrivé récemment de la Méditerranée, l'on a reçu les nouvelles suivantes de Gibraltar du 16 Février.

" Nos derniers avis de Cadiz sont du 7 du courant. A cette époque le gouvernement n'avait encore rien publié sur la reddition de Valence. Nous en sommes donc encore réduits aux nouvelles d'Alicante, que je vous envoie à la suite de cette lettre, les ayant transcrites de deux imprimés qui nous sont parvenus de cette ville. Depuis que nous les

avons reçues, il est arrivé un brigadier espagnol du nom de Valdes, qui fait une relation épouvantable des excès auxquels les Français se portent dans le royaume de Val ence On ne saurait trop plaindre les victimes de leur cruauté et de leur avarice; mais peut-être fallait-il cette leçon aux Valenciens pour les tirer de la léthargie où ils étaient plongés. On ne peut pas oublier combien la Galice a gagné en esprit public après avoir été traitée de la même maniere. Le brigadier Valdes ajoute que le pays fourmille déjà de guérillas, et qu'elles se renforcent tous les jours des prisonniers faits dans la capitale, et dont il s'est déjà échappé plusieurs milliers. L'expédition anglo-espagnole qui partit de Cadiz il y a trois semaines a débarqué à Carthagene. Les officiers Anglais écrivent qu'il y regne une misere impossible à décrire. L'armée et la marine y sont réduites à une mince ration, dont il faut, disent-ils, vendre une moitié pour acheter le sel et le poivre, sans lesquels on ne saurait manger l'autre. Carthagene est commandée de tous côtés, partant il serait impossible d'y tenir si l'ennemi se présentait avec des forces respectables.

Le nouveau capitaine-général d'Andalousie avait eu une nouvelle affaire près de Villamartin avant sa promotion. Dans un billet très-laconique qu'il écrivait à ce sujet au gouverneur d'Algésiras, il disait avoir battu complétement les gén. Meunier et Carrié. Mais ces expressions ne doivent pas toujours être prises au pied de la lettre; ce n'a été dans le fait qu'une escarmouche, ainsi que la plupart des batailles qui ont eu lieu dans ce voisinage. On assure même qu'il s'en est fallu de bien peu que Ballasteros n'ait été surpris.

La nouvelle Régence parait s'entendre infiniment mieux avec M. Wellesley que ses prédécesseurs. Espérons que la bonne intelligence qui va s'établir entre les deux gouvernements et les succès de Lord Wellington feront changer la face des affaires."

Alicante, le 25 Janvier.

" Vous aurez sans doute déjà été instruits de la prise de Valence, le 10 du courant, par le maréchal Suchet. La garnison consistant en 10,000 hommes ou environ, devait être échangée sur-le-champ, grade pour grade, contre un nombre égal de prisonniers Français. Le résultat d'un conseil de guerre tenu ici, a été une détermination de s'opposer à l'exécution de cette convention, pour ce qui regarde cette ville et Carthagene. Les prisonniers ont en conséquence

été envoyés à Cabrera. Les débris de l'infanterie des généraux Mahi et Freyre, environ 5000 hommes, ont été aggrégés à la division du général Roche, qui maintenant, comme général de division, a le commandement de toutes les troupes qui sont ici, au nombre de 6000 hommes. C'est lui qui les paie, les arme et les nourrit. Le gouverneur de la Cruz commande en chef. Les généraux Mahi et Freyre vont à Carthagene et dans les environs. Le dernier a 1000 hommes de cavalerie avec lui.

" Le 15 de ce mois, nous eûmes l'alarme par l'apparition du général Montbrun et d'une division Française devant nos murs. Ils étaient en tout 4000 hommes, mais la frayeur avait doublé et triplé ce nombre. Ils jeterent quelques grenades et obus dans le centre de la ville; ils lui envoyerent ensuite une sommation de se rendre, à laquelle on répondit par la négative. Le 17, ils se retirerent après avoir pillé et détruit tout ce qui se trouva sur leur chemin. Il paraît que ces troupes appartiennent à l'armée de Marmont et non à celle de Suchet. Ce dernier, à ce que nous apprenons, a envoyé quelques troupes en Catalogne et en Arragon; en conséquence il ne peut pas penser à nous pour le présent. Cependant nous nous y fions peu; le quartier-général de son avant-garde sour les ordres du général Harispe, a été depuis quelque temps à Alcoy à sept lieues d'ici.

" La premiere réquisition de Suchet à Valence a été de 100,000 piastres fortes. Aujourd'hui il en demande un million payables dans l'espace d'un mois.

Sommation faite par le Général Commandant les Troupes Françaises devant Alicante, au Gouverneur de la Ville.

Au Bivouac, le 6 Janvier 1812.

Monsieur le Gouverneur,

La ville de Valence défendue par plus de 16,000 hommes, vient d'ouvrir ses portes à l'armée impériale d'Arragon. Le général Blake persuadé qu'une plus longue résistance causerait la ruine totale de cette belle ville, et ferait retomber sur une population nombreuse l'indignation et le courroux de l'Empereur Napoléon, irrité de sa conduite, a rendu la place à S. Ex. le Maréchal Suchet. Le gouverneur a également imploré et obtenu la clémence de S. M. Catholique le Roi Joseph, en remettant à son souverain légitime une de ses capitales.

" Vous savez, Monsieur le Gouverneur, qu'il n'existe plus dans la Péninsule aucune armée insurrectionnelle. Toute la nation est soumise au Roi Joseph, et la résistance que vous pourriez faire à Alicante serait une insulte pour l'Empereur Napoléon et pour S. M. C.

" Voulant prévenir les malheurs qui pourraient arriver, je vous somme au nom de l'Empereur Napoléon, mon souverain, de remettre votre place à ses troupes.

" A ce moyen vous éviterez l'effusion du sang, la ruine d'une ville, et le châtiment qui retomberait sur ses troupes, si elles osaient se montrer rebelles aux lois de leurs souverains. La volonté des habitants est connue : tous veulent la paix, et tous brûlent de donner des preuves de leur soumission. Si vous vous opposez à leurs désirs, vous serez coupable, et je vous ferai repentir d'avoir causé la ruine de leurs fortunes. Votre résistance ne peut pas être de longue durée. Ce serait en vain que vous vous obstineriez à défendre une mauvaise place. Cette obstination vous ferait perdre l'avantage d'une capitulation que je désire vous accorder.

" Votre conduite, Monsieur le gouverneur, qui doit être dictée par l'amour de votre pays, et celui du bien, peut vous valoir les bontés de votre Roi. Montrez-vous soumis à ses lois, et rendez-vous dignes de faire partie de nos alliés, en combattant à nos côtés, mais non pas pour la cause qui a pour objet de satisfaire les intérêts de quelques ambitieux, et de répandre le sang espagnol pour leurs avantages particuliers.

" Alors, je me chargerai de parler en votre faveur à Sa Majesté l'Empereur.

" Je vous demande une réponse prompte, afin de pouvoir la communiquer à S. Ex. Le maréchal Suchet me suit avec toute son armée et la grosse artillerie, et je vous préviens qu'en cas de refus de votre part, je ferai commencer sur-le-champ les opérations du siége.

J'ai l'honneur de vous saluer,

le Général Commandant de l'armée expéditionnaire.

COMTE DE MONTBRUN,

A. M. le Gouverneur d'Alicante.

RÉPONSE.

Au Général Commandant de l'Armée Expéditionnaire.

" Je ne puis cacher à Votre Exc. que cette place se trouve en état de résister à un siége long et coûteux, et je peux l'assurer que je ferai tous les sacrifices possibles pour la conserver.

" Quel que soit le résultat, je serai toujours avec la plus haute considération de V. E. &c.

ANTONIO DE LA CRUZ.
Général Gouverneur d'Alicante.

ARMÉE D'ARRAGON—*Avant-Garde.*

Au Quartier-Général à Alcoy,
le 22 de Janvier 1812.

Au Gouverneur de la Place d'Alicante.

Monsieur le Gouverneur,

En conséquence de la capitulation de Valence, consentie par le Général Blake, et approuvée par S. Ex. le Maréchal Suchet, deux ou trois mille prisonniers de guerre espagnols se sont rendus à Alcira, afin d'être échangés contre pareil nombre de prisonniers français qui doivent se trouver à Alicante.

Je vous prie, Monsieur le gouverneur, de vouloir bien me faire connaître d'une maniere positive si ledit échange aura lieu ou non.

Je profite avec plaisir de cette circonstance, Monsieur le Gouverneur, pour vous assurer de ma haute considération.

Le Général de Division Commandant l'avant-garde de l'Armée d'Arragon.

BARON HARISPE.

RÉPONSE.

Alicante, le 22 de Jan. 1812.

Monsieur le Général,

J'ai répondu au Général Blake au sujet de l'échange qu'avait proposé et approuvé M. le Maréchal Suchet, des

prisonniers faits à Valence, contre pareil nombre de ceux qu'il supposait être dans cette place, et quoi qu'il me prévienne qu'il doit les diriger sur Alcira, je ne puis faire honneur à l'ordre de ce général dans un temps où il avait perdu toute son autorité.

Je profite de cette occasion, Monsieur le Général, pour assurer V. Ex. de la considération avec laquelle je la salue cordialement.

Le Général Gouverneur d'Alicante,
ANTONIO DE LA CRUZ.

SUEDE.

Une malle d'Anhalt, arrivée le 6, a apporté des lettres et des papiers d'une date très-récente. Les lettres de Gothenburg sont même du 1er. du mois dernier, et celles de S. Pétersburg du 8 du mois passé. Les nouvelles qu'elles donnent seraient d'une grande importance, si l'on pouvait tout-à-fait s'y fier ; mais ce qui doit exciter l'intérêt le plus direct et le plus vif, c'est ce que contiennent les gazettes de Stockholm apportées par cette malle. Ce journal, dans les nombreux documents qu'il nous offre, dissipe, comme nous l'aurions désiré, toutes nos incertitudes quant au fait, aux circonstances, au caractere et aux conséquences de l'occupation de la Poméranie et du territoire Suédois en Allemagne, par des forces françaises très-considérables.

Il paraît que tous les bruits qui ont couru d'une enquête sur la conduite du gouverneur Peyron devant une cour martiale, pour avoir souffert que les Français prissent possession de cette province, sont dénués de fondement ; car, jusqu'au 4 Février, il était encore à Stralsund, ayant le commandement de toutes les troupes suédoises, et ce jour là, il fit à son souverain un rapport qui déchire le voile de toutes les protestations hypocrites des Français, et

montre leur invasion sous l'odieux caractere de l'usurpation la moins provoquée et la plus contraire à tous les principes.

Si l'on jette les yeux sur les premiers rapports du gouverneur et adjudant-général Peyron, que l'on trouvera ci-après, on verra que le général français, le comte Friant, entra dans cette province comme ami et seulement sous le prétexte d'y faire la recherche des marchandises coloniales. Dès le 23 de Janvier, le Gouverneur Peyron avait entendu parler de l'intention où était le général français de faire marcher en Poméranie un corps de troupes ; mais il ne prit cela que pour une feinte, car si une armée française eût dû entrer dans la province, il pensait qu'il lui en aurait été donné connaissance. Néanmoins la division française se mit en marche le 26, protestant qu'elle n'avait aucune vue hostile, et assurant solennellement que le seul objet de ce mouvement extraordinaire, était de faire la recherche et de se saisir des denrées coloniales ; mais à peine les Français furent-ils paisibles possesseurs de la ville de Stralsund, que leurs véritables vues commencerent à se développer. Le Gouverneur fut mis aux arrêts pour avoir fait mine de s'opposer à l'admission des Français dans l'île de Rugen. La ville et son district furent mis à contribution pour l'entretien des envahisseurs ; et comme pour dissiper toute illusion sur cette intervention amicale que l'on avait feinte, la douane royale, la poste, et les paquebots du roi furent saisis ; les couleurs suédoises abattues, et le pavillon impérial élevé à leur place.

Pendant que cette farce solennelle se passait, on conservait quelques apparences en laissant aux militaires suédois une ombre d'indépendance. Ils ne furent ni désarmés ni faits prisonniers de guerre ; on leur permit au contraire de monter la garde conjointement avec les Français ; mais qui peut se figurer que cela se passe ainsi un moment de plus que

cela ne conviendra aux vues de leurs maîtres? Les troupes entrées dans la province étaient si fortes, que toute résistance aurait été inutile. Cependant comme cet événement avait été prévu même depuis le mois d'Avril dernier, où l'on donna au gouverneur des instructions sur la maniere dont il aurait à se conduire dans ce cas-là, il est assez étonnant que l'on n'ait pas pris de meilleures mesures pour se défendre.

Maintenant il ne peut plus y avoir de doute sur le caractere de cette invasion de la Poméranie, non plus que sur les vues des Français; et comme cet événement a eu lieu parce qu'on a découvert la bonne intelligence rétablie entre la Grande-Bretagne et la Suede, les documents que nous avons sous les yeux nous portent à croire fortement que cet heureux changement est effectué. Le rapport du 4 Février étant le plus important dans cette affaire, nous allons le donner ici. Les ordres annexés à ce rapport concernant la maniere dont les troupes suédoises devaient se conduire envers les Français, n'ont rien de particulier ni de bien intéressant.

Rapports du Gouverneur de Stralsund.

Stockholm, le 21 Février.—Le Roi a reçu, il y a environ 15 jours, par un bateau qui est arrivé à Vdstadt, le rapport suivant du commandant en chef dans la Poméranie:

" Mon dernier rapport était daté du 27 du mois dernier, et il a été porté par M. Luinggren, Conseiller de justice. Il aura appris à V. M. l'entrée des troupes françaises dans la Poméranie Suédoise. Je vais mettre humblement sous les yeux de V. M. le rapport des événements qui ont accompagné cette irruption. Dès le 23 nous avions appris par Mecklenbourg que la Poméranie Suédoise devait être bientôt occupée par les troupes françaises; mais ce bruit ayant été répandu par les officiers et soldats de la division du

Gen. Friant, je le regardais, comme une feinte, pour couvrir quelque autre dessein; et je crus aussi que si une armée d'un allié de V. M. devait entrer dans la province d'une manière amicale, j'aurais dû en être averti; malgré que je ne regardasse pas cette marche dans la Poméranie Suédoise comme improbable, vu les instructions secrètes qui avaient été envoyées à ce sujet au gouverneur-général comte Morner. En attendant, j'envoyai mon adjudant d'état major, le lieutenant von Shwartzer, à Damgarten, avec des propositions à faire au commandant en chef des Français, dans le cas où les troupes entreraient dans la province.

A l'arrivée de ces troupes, le lieutenant von Shwartzer s'acquitta ponctuellement de sa commission, et reçut l'assurance la plus amicale qu'il n'y avait point d'hostilités à craindre; mais qu'elles venaient simplement pour rechercher l'immense quantité de denrées coloniales qu'on disait être dans ce pays, et que c'était l'unique but de leur entrée. Comme je m'étais moi-même strictement conformé à toutes les instructions données au sujet du système continental, j'étais parfaitement convaincu qu'on ne trouverait aucun dépôt illégal, ni magasin de marchandises prohibées; et croyant bien aussi que ce n'était qu'une mesure préliminaire pour aller plus loin, en passant par Gripswald et Wolgart, j'attendis patiemment l'arrivée de ces troupes alliées; d'autant plus que je n'avais point d'ordres pour agir hostilement contre elles; et qu'en outre toute la résistance que je pouvais opposer à une si forte division de troupes, aurait été absolument inutile, ainsi que je l'ai expliqué dans mon rapport du 1er de ce mois. En conséquence, dans la nuit du 26 au 27, je fis transporter à Rugen les 4 canons et les munitions qui restaient encore à Stralsund, quoique la défense de Rugen, où l'on pouvait arriver sur tous les points, sur la glace, aurait exigé une force égale sinon supérieure à celle des assaillants, qui avaient le choix du point d'attaque. Le 27, lorsqu'il ne fut plus douteux que la division de Friant était en pleine marche vers Stralsund, en plusieurs colonnes, j'envoyai les ordres marqués A et B. au commandant des avant-postes, et je me proposais de transférer mon quartier-général à Rugen, immédiatement après avoir eu une conférence avec le Gen. Friant, considérant toujours les Français comme les alliés de la Suede; d'ailleurs un départ trop précipité aurait ressemblé à une fuite, et manifesté des soupçons sur les intentions amicales qui, comme

je devais le croire d'après toutes mes instructions, dirigeaient le puissant allié de V. M.

L'arrivée du Gén. Friant fut précédée de quelques heures de celle du chef de l'état-major général, le colonel Coliquet, qui me fit d'abord des compliments de la part du général, et m'annonça son entrée, en me disant qu'il était aussi chargé de demander mon assistance pour obtenir le logement et des vivres pour les troupes. Je fis aussitôt les observations contenues dans mes instructions privées, au sujet de l'approvisionnement des troupes, mais la réponse fut " c'est notre usage et nos ordres que le pays où nous sommes doit fournir tout;" mais il m'assura en même temps que tout se ferait avec modération, et en bon ordre.

Cependant les troupes arriverent, et comme j'avais fait placer des piquets en dehors des portes de la ville, les colonnes furent arrêtées, jusqu'à ce que mon consentement eût été reçu pour leur entrée dans la ville ; et les gardes furent placées, mais sans blesser les droits de V. M.; aucune garde ne fut composée seulement de troupes françaises. Enfin vers le soir, le Gén. Friant arriva, et ainsi que le général de brigade Grandjean, il fut logé dans la maison du gouverneur. Il me fit sa premiere visite à onze heures du soir; et après quelques explications sur l'objet de son arrivée, et de nouvelles assurances de ses intentions amicales, je répondis qu'il avait dû voir par mes procédés que j'étais animé des mêmes sentiments d'amitié, et qu'en conséquence j'étais obligé de lui dire en confidence que mes instructions m'enjoignaient de ne permettre aux troupes d'aucune puissance de prendre possession de Rugen; que j'avais donné des ordres à cet effet, et que j'espérais qu'il n'insisterait pas sur une chose qui pourrait entraîner des hostilités, et troublerait certainement la bonne intelligence qui subsistait entre nos deux gouvernements. Après plusieurs observations faites de part et d'autre, dont je rendrai compte dans un autre temps, lorsque je pourrai les rapporter verbalement à V. M., il m'annonça que j'étais son prisonnier de guerre, ou, selon son expression, qu'il me donnerait une consigne. Contre une force si supérieure, je ne pouvais faire autre chose que de protester, il y aurait eu de la folie à recourir aux armes, et cela aurait nui aux avantages et aux intérêts de V. M.; d'autant plus que le général déclara que, dans le cas où je ferais résistance, il avait ordre de faire prisonnier tout le détachement et qu'ainsi l'artillerie et les munitions et magasins, quoique peu considérables, seraient perdus pour V. M.

Les circonstances désagréables et très-embarrassantes qui maintenant ne menacent que moi personnellement, sauvent au moins pour le présent, toutes les autres possessions de V. M. dans cette province; et il arrive fréquemment qu'on peut détourner les maux en gagnant du temps.

Ayant été privé de ma liberté, ainsi que je viens de le dire, j'ai cru devoir remettre mon commandement à l'officier du grade le plus près du mien, le colonel et chevalier von Norman; et quoique le Gén. Friant m'eût offert un passe-port pour aller à Stockholm, je crois devoir attendre les gracieux ordres de V. M. relativement à ma conduite future; étant d'ailleurs convaincu que je pourrais être utile par mes conseils à mon successeur au commandement, et concourir encore au bien de la province. Cet acte de violence sur ma personne a été immédiatement suivi d'un autre, qui a été de mettre les scellés sur le bureau des douanes de V. M.; et comme dans mon opinion tous ces procédés transforment en ennemie déclarée cette armée jusqu'à présent alliée, j'ai cru devoir faire connaître mes sentiments au gouvernement royal de la Poméranie.

Le 28, au matin une colonne d'environ 2,000 hommes se rangea en bataille sur la glace entre Fahr et Alte Fahr, et un adjudant nommé Gobert fut envoyé pour sommer le lieutenant Von Kohler, du régiment d'Engelbrechten, qui avec 48 hommes, gardait Alte Fahr. Le Lieutenant Von Kohler répondit que d'après ses ordres il devait empêcher toutes les troupes étrangeres d'entrer dans Rugen, et qu'en conséquence il serait dans la nécessité d'opposer la force à la force. Alors la colonne s'arrêta, et l'Adjudant Gobert revint rendre compte de la conduite du Lieutenant von Kohler, et demander des instructions. Je lui répondis qu'étant captif, je n'avais plus le pouvoir de lui rien ordonner à présent; mais que le meilleur avis que je pusse encore donner était que la colonne Française restât en repos jusqu'à ce que le baron Boye, Commandant de Rugen, pût être informé que les troupes françaises d'un côté faisaient des protestations d'amitié, et que de l'autre leur force supérieure et la facilité qu'elles avaient d'attaquer Rugen sur plusieurs points, rendaient toute opposition inutile. Le baron de Boye devait sans doute tenir la conduite prescrite par les circonstances. Sur quoi les troupes Françaises firent le service conjointement avec celles de V. M.

Le même jour, à midi, le Gén. Friant me fit dire par son Aide-de-Camp Gobert que je resterais libre, et qu'il

ne m'avait fait donner une consigne que parce que j'avais refusé de consentir à ce qu'il s'emparât de Rugen. En conséquence, je communiquai de nouveau mes ordres, dans l'espoir de pouvoir encore faire quelque chose d'avantageux au service de V. M.; et quoiqu'il ne reste plus gueres qu'une apparence de possession conjointe de la Poméranie et de Rugen, vu ma faiblesse et le nombre des troupes-Françaises, cependant il reste encore une chance à V. M. tant que cette séparation n'est pas entierement effectuée, de la détourner par des moyens politiques ou militaires.

Le Colonel Norman, à qui j'avais donné mes ordres à Gripswald, le 28 au soir, m'a envoyé un certificat de maladie signé de deux médecins.

Dans la visite que je fis le soir au Gén. Friant, je le priai de m'informer si le rapport qu'il avait remis au Prince d'Eckmuhl, concernant l'occupation de la Poméranie était conforme à celui que je devais envoyer à V. M. et il fut assez obligeant pour me le montrer, et comme il différait du mien en quelques particularités, il me donna sa parole d'honneur qu'il le rectifierait; particulierement en ce qui me concernait personnellement. A cette occasion il désapprouva l'expression de " prisonnier de guerre," dont je faisais usage dans mon rapport, et il dit ce n'était que pour *m'obliger d'être inactif* qu'on avait usé de violence, envers moi. Tel est le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à V. M.

Quartier-Général, Stralsund, le 30 Janvier 1812.

(Signé) L. B. Peyron,
G. V. Hennigs.

" A—M. Schwartzer, adjudant de l'Etat Major-Général,—Restez où vous êtes, vu que l'armée Française entre en Poméranie, et dites ceci, de ma part, à l'officier commandant:—Le Commandant des troupes en Poméranie, qui sait que nous sommes les alliés de S. M. l'Empereur, ne peut pas se figurer que cette marche soit faite dans des intentions hostiles. Néanmoins, comme il n'en a été aucunement prévenu de la part de S. M le Roi son maître, il se trouve dans la nécessité de protester contre un procédé aussi hostile. En conséquence, il désire que———veuille bien, avant d'aller plus loin, déclarer ses intentions, et en attendant agir avec justice et traiter le territoire de Suede et ses

habitants d'une maniere amicale. Vous me transmettrez la réponse que vous recevrez, et vous suivrez le corps qui marche vers Stralsund. Mais si le corps Français se déclare d'une maniere hostile, les avant-postes stationnés à Damgarten, Berth et Darss, et à Trebsees recevront l'ordre de revenir à Stralsund. Si ce corps déclare qu'il a une autre destination, telle que de traverser le pays, de faire des recherches, ou autres choses semblables, les avant-postes resteront où ils sont.

Quartier-Général, Stralsund, le 26 Janvier, à sept heures du matin.

(Signé) L. B. Peyron.
G. V. Hennigs.

Rapport du Commandant en Chef et Adjudant Général Peyron, *transmis à Sa Majesté Suédoise, en date du* 4 *Février*, 1812.

Mes derniers rapports étaient du 27 et 30 de Janvier dernier, j'espere que V. M. les aura reçus. On a fait entrer dans cette province et maintenant il y a en quartier un corps d'artillerie avec environ 40 pieces d'artillerie légere, trois régiments de cavalerie, 4 d'infanterie de 4 ou cinq bataillons, 200 matelots et 110 officiers de douanes.

Les brigades d'infanterie sont commandées par les Brigadiers Généraux Grandjean, Dufour, et Van Dedem ; toute la cavalerie est sous le commandement du général de division Bruere. Tous les habitants ont eu ordre de déclarer leurs propriétés en marchandises coloniales, et les officiers de la douane sont occupés à les rechercher partout, mais jusqu'à présent sans succès ; il y a point ici de ces magasins defendus, il a été mis un embargo sur tous les bâtiments du port, dont les cutters de la douane royale et même les paquebots ne sont pas exempts ; j'avais défendu de livrer ceux-ci ; on s'en est emparé de vive force.

Différents fonctionnaires et entre autres, Kammerow, directeur de la poste, ainsi que divers particuliers, ont été mis en prison par la raison de soupçon. La gazette de Stralsund est prohibée, et l'éditeur est en arrestation. Le cours de la poste a été arrêté, mais rétablie depuis le trois du courant. Le consul français Mabalen a été arrêté ; le consul Couteau est arrivé de Rostock, mais il ne s'est pas encore annoncé pour successeur de l'autre. Les vaisseaux mar-

chands de Carlscrown sont chargés, mais les glaces les retiennent ici, ils n'ont pas encore été fouillés et ne sont pas compris dans l'embargo ; leur équipage a été jusqu'à présent traité de la même maniere que le militaire suédois, avec civilité et respect.

Je joins ici respectueusement une copie des ordres que j'ai donnés, dans les difficultés où nous nous trouvons avec des troupes étrangeres qui se disent encore nos alliés. Je prends encore la liberté d'ajouter, que depuis que l'on s'est saisi des paquebots, on y a hissé le pavillon impérial.

J'ai, etc.

(Signé) PEYRON.

Les dernieres nouvelles de Suede sont du 6 Mars. On mande de Gothenbourg : " Chaque jour nous apprend de nouveaux événements politiques. Nous sommes informés aujourd'hui que le Roi de Prusse a conclu un traité avec Napoléon, et qu'il a consenti à ce que tous les ports de Prusse, excepté Colberg, Memel et Konigsberg, recevraient garnison française, avec un nombre égal de troupes prussiennes. On dit aussi qu'en cas d'hostilités entre la France et la Russie, la Prusse doit fournir cinquante mille hommes à la France. Les trois ports de la Poméranie prussienne, Usedom, Anclam et Swinemunde, sont déjà dans la possession des Français. Bernadotte est occupé maintenant à faire une visite dans tous les ports de Suede, et toutes les fois qu'on découvre un Français ou un homme attaché à Buonaparte, on l'envoie hors du pays. Quoiqu'on nous assure que le Dannemarc ait donné permission aux troupes françaises de passer par le Holstein nous avons d'autres avis qui portent absolument le contraire, c'est à dire, que la Cour de Dannemarc s'est refusée à cette demande, mais cela n'arrêtera pas la marche des Français, les Danois étant trop faibles pour faire résistance.

On écrit de Colberg du 28 Février : " Les troupes françaises sont arrivées dans notre voisinage, et nous nous attendons chaque jour que cette forteresse leur sera remise par ordre de notre souverain. On s'attend à toute minute à recevoir la déclaration de guerre de la Suede contre la France. Des lettres de Berlin du 17, annoncent que les Français approchaient de la capitale, et que tout le monde y étoit dans la plus grande consternation.

Etat de la Marine Française.

A Toulon.

L'Austerlitz	120
Le Commerce Paris	120
Le Grand Napoléon	120
Le Majestueux	120
Le Monarque	120
L'Ajaccio	80
Le Brûlant	80
Le Sceptre	80
Le Wagram	80
L'Ajax	74
L'Annibal	74
L'Atlas	74
La Belloue	74
Le Borée	74
Le Breslau	74
Le Danube	74
Le Donauvert	74
L'Imprenable	74
L'Indomptable	74
Le Phaëton	74
Le Suffrein	74
Le Superbe	74
Le Trident	74
L'Ulm	74

Total 24.

A Anvers.

L'Albanois	74
L'Anversois	74
L'Audacieux	74
Le César	74
Le Charlemagne	74
Le Commerce de Lyon	74
Le Dantzig	74
Le Duguesclin	74
Le Friedland	74
L'Illustre	74
La Joséphine	74
Le Konigsberg	74
Le Stettin	74
Le Thesée	74
Le Trajan	74
Le Pultusck	74
La Ville de Berlin	74

Total, 17.

A Brest et Cherbourg.

L'Invincible	120
L'Océan	120
Le Foudroyant	80
Le Batave	74
Le Brutus	74
Le Castor	74
Le Conquérant	74
La Constitution	74
Le Cassart	74
Le Desaix	74
L'Eole	74
Le Gaulois	74
Le Jean Bart	74
Le Ménandre	74
Le Patriote	74
La Révolution	74
Le Tourville	74
L'Ulysse	74
L'Union	74
Le Valeureux	74
Le Vétéran	74
Le Watigny	74

Total, 22.

A Rochefort.

La Ville de Paris	120
Le Jemappe	74
Le Magnanime	74

Total 3.

A Gênes.

Le Génois	74

A Cadix.

Le Neptune	74
L'Algesiras	74
L'Argonaute	74
Le Héros	74
Le Pluton	74
Le Souverain	74

Total, 6. *qui, on l'espère, ne reverront jamais la France.*

A L'Orient.

L'Alcide	74
Le Courageux	74
L'Eylau	74
Le Guillaume Tell	74
Le Hautpoul	74
Le Marengo	74
Le Polonais	74
Le Régulus	74
Le Vainqueur	74

Total, 9.

Frégates.

L'Adrienne	40	L'Incomparable	36
L'Amazone	48	L'Incorruptible	36
L'Amélie	40	L'Iphigénie	36
L'Artemise	36	L'Italienne	44
L'Aspasie	44	La Joséphine	44
L'Astrée	48	La Julienne	44
La Bellone	44	La Méduse	40
La Brave	44	La Mignone	32
La Calypso	40	La Milanaise	32
La Cérès	40	La Minerve	44
La Circé	36	La Muron	36
La Clorinde	40	La Nayade	40
La Comete	44	La Nymphe	40
La Constance	48	Le Palinure	44
La Cornélie	40	La Pallas	40
La Créole	36	La Pénélope	40
La Cybele	44	La Poursuivante	40
La Diane	36	La Proserpine	40
La Danaë	36	La Renommée	40
La Diligente	36	La Revanche	48
La Driade	40	La Sémillante	36
L'Elbe	36	La Sybille	40
L'Elise	44	La Syrene	44
L'Eléonore	36	La Thémis	36
L'Emilie	36	La Thétis	36
L'Entreprenante	36	L'Unique	40
L'Eugénie	36	L'Uranie	32
L'Expériment	50	La Valencienne	44
La Favorite	36	La Valeureuse	44
La Flore	40	La Victorieuse	32
La Floride	40	La Vénus	44
L'Hermione	40	Le Zéphir	32
L'Hortense	40		

Total, 65 Frégates.

Sur la derniere révolution de Sicile.

Depuis les changements qui se sont opérés, non dans la forme du gouvernement, mais dans l'administration intérieure de la Sicile, il a été formé une commission composée d'officiers anglais et de seigneurs siciliens pour juger les individus qui ont eu des intelligences avec l'ennemi, et qui, pour servir ses vues, ont cherché à exciter des divisions dans l'île, et à provoquer contre ses braves défenseurs la haine des habitants. Nous avons toujours évité, jusqu'au moment où ces changements ont été opérés, de recueillir les bruits que répandaient les journaux anglais sur l'état des partis en Sicile, et sur les intentions qu'on supposait à la princesse auguste qui, depuis tant d'années, gouvernait avec une influence absolue les états de Ferdinand IV. Lorsqu'on l'a accusée de complicité avec Buonaparté, d'intelligences secrettes avec l'usurpateur de son trône, nous avons été les premiers, nous avons été les seuls à la justifier de cette inculpation, et nous n'avons pas attendu pour venger son caractere, qu'elle fût rendue à la vie privée, et que notre intérêt pour elle ressemblât à une stérile pitié. Mais tout en rejettant bien loin de nous la supposition qu'une Reine, qui a donné tant de preuves de courage, eût pu jamais songer à pactiser avec le persécuteur implacable de la légitimité, ou à recevoir des mains de ce monstre des dons empoisonnés, de flétrissants bienfaits, nous n'avons pu nous empêcher de penser que peut-être dans les circonstances actuelles, elle s'écartait des devoirs que lui prescrivaient ses relations avec l'Angleterre et les services qu'elle en avait reçus ou qu'elle en attendait encore. Nous

savions combien il était difficile à un caractere aussi ferme, aussi prononcé que celui de la reine Caroline, de se plier à des égards, à des concessions qu'elle pouvait regarder ou qu'on lui peignait peut-être comme tendant à affaiblir l'autorité royale et à la mettre en quelque sorte en tutelle. Mais devait-elle s'attendre à jouir de cette indépendance, qui dans des temps ordinaires, est le caractere et la sauvegarde du pouvoir souverain? devait-elle croire qu'elle serait constamment le meilleur juge comme l'exécuteur le plus actif des mesures capables d'assurer la sécurité de l'île et celle des troupes anglaises? et fallait-il que le gouvernement britannique exposât tant d'intérêts liés à la conservation de ce poste important, à être compromis par une intrigue de cour, par un caprice de femme, ou enfin, par l'aigreur qui, quelquefois, peut naître entre des protecteurs et des protégés? Avec des intentions droites, mais aussi avec des prétentions absolues, il était possible que la Reine de Naples servît sans s'en douter les vues des ennemis de l'Angleterre et les siens, et qu'elle ne prévît pas le danger qui pouvait résulter pour elle et pour ses alliés d'un système de gouvernement indépendant de l'influence de ceux-ci, opposé quelquefois à leurs intérêts et presque toujours à leurs calculs.

On a souvent dit, et les personnes mêmes qui déclament contre ce qui vient de se passer en Sicile, n'ont cessé de proclamer, qu'il fallait sauver, malgré eux, et même sans eux, les souverains qui, fermant les yeux sur leurs périls, s'opposent aux moyens qui seuls peuvent les prévenir, ou bien n'ont pas cette énergie qui seule peut lutter avec succès contre l'oppresseur du continent. Si le peuple de Sicile était mécontent, si les nobles qui ont le plus d'influence sur lui étaient persécutés, si les Anglais se trouvant placés entre les deux factions qui partagent l'île, couraient le risque d'être enve-

opposés dans leurs débats, il était temps, sans doute, pour la sûreté même de la famille royale et la conservation de ses droits, de mettre fin à un tel ordre de choses. Que de maux on eût épargnés à l'Espagne, si on y eut opéré plutôt un de ces changements qui, sans détourner le pouvoir de sa source légitime, le transmettent quelquefois à des mains plus vigoureuses; une de ces mesures enfin qu'autorisent les circonstances extraordinaires où nous nous trouvons; et qui faisant sortir la politique qui préside aux destinées d'un état, des habitudes routinieres où la fixent l'opiniâtreté et l'aveuglement de ceux qui l'ont dirigée long-temps, lui donnent un essor nouveau et une impulsion assortie aux obstacles qu'il faut vaincre, aux attaques qu'il faut repousser! Nous avouons que de telles révolutions sont opérées par des moyens dangereux, qu'elles blessent des principes conservateurs, qu'elles produisent même des rigueurs injustes; mais si l'état ne peut être sauvé et le pouvoir régénéré que par elles, faut-il laisser périr l'état et avilir le pouvoir plutôt que d'y recourir? Les philosophes révolutionnaires disaient: périsse plutôt l'univers qu'un seul principe! Dirons-nous avec eux: périsse la légitimité plutôt que de la régénérer par une abdication même un peu forcée! Non; mais ici c'est un souverain nominal qui a abdiqué; c'est un prince qui, depuis bien des années, ayant abandonné à d'autres mains la direction des affaires, s'est déterminé à la confier à l'héritier légitime du trône, et par cette démarche, a épargné des troubles à l'asyle qui lui a été conservé par la protection de ses alliés; il n'y a rien là-dedans qui intervertisse l'ordre de la succession, et l'autorité est dévolue à celui qui, par sa naissance, devait l'exercer.

Nous n'établirons pas en principe qu'il faut que l'Angleterre occupe toutes les îles parce que Buonaparté tient en quelque sorte tout le conti-

nent enchaîné. Mais nous disons s'il n'y a pas d'autre moyen de les soustraire à sa terrible influence, il faut que l'Angleterre s'empare, non-seulement des îles semées sur toutes les mers, mais même de tous les pays qu'elle pourra disputer ou arracher à la tyrannie de ce brigand, s'ils ne sont pas suffisamment défendus par la population ou par le souverain. Il ne peut être dans l'intérêt de l'Angleterre de rien posséder par usurpation ou de s'aggrandir par l'injustice, tandis que ce n'est que par l'usurpation et par l'injustice que Buonaparté veut s'aggrandir et même qu'il peut se maintenir. L'expédition contre Copenhague était en elle-même une violation des droits des nations ; et cependant, au milieu des circonstances où elle a été entreprise, c'était un acte de la plus absolue nécessité, de la plus haute politique, et de la plus stricte justice ; et tout ce qui s'est passé depuis a complettement absous les hommes d'état qui, uniquement occupés de la grande pensée du salut de leur pays et de celui de l'Europe, ont bravé dans cette circonstance les accusations de la malveillance ou les reproches de la timidité. Lorsqu'un vaisseau battu par les tempêtes et faisant eau de toutes parts, est prêt à être submergé par les flots, craint-on de blesser les droits de propriété en jettant à la mer tout ce qui peut hâter sa perte en l'empêchant de surnager sur les flots ? Peut-on enfin appeler usurpation l'action de la force qui protége et qui sauve les bases d'un édifice dont on a fait crouler les parties ?

L'Éditeur de l'Ambigu, aux Lecteurs du Courier d'Angleterre.

Venez, Pradon et Bonnecorce,
Grands écrivains de même force.

Boileau.

Il s'imprime à Londres trois journaux français : l'un, le *Courier de Londres*, est rédigé d'après les principes les plus purs ; donne fidelement à ses lecteurs l'extrait des journaux anglais et étrangers, et, les jours où il paraît, les nouvelles survenues dans le courant de la journée ; enfin les lecteurs sont sûrs d'y trouver ce qu'ils cherchent dans une gazette qui paraît deux fois par semaine : des nouvelles, des faits, une bonne analise des séances du parlement, peu de réflexions, et en général un ton sage et impartial. L'autre, qui s'intitule le *Courier d'Angleterre*, est établi d'après le même plan que le précédent, mais en differe essentiellement par les matieres qu'il contient et l'esprit de sa rédaction. On y trouve des sottises au lieu de nouvelles, de mauvais rébus au lieu de raisonnements ; enfin des niaiseries mille fois répétées, et qui ne sont pas plus comprises par l'auteur lui-même que par le très-petit nombre de ses lecteurs. Le troisieme des journaux français publiés à Londres, est *l'Ambigu*, contre lequel le *Courier d'Angleterre* a toujours montré un acharnement dont on ne pourrait expliquer la constance ni la furie, si l'on ne connaissait jusqu'où l'ingratitude et l'envie peuvent égarer un cœur dont elles se sont emparées. Il faut ajouter aussi que le rédacteur du *Courier d'Angleterre* n'a trouvé d'autre moyen de rou-

par la monotonie de ses fades et éternelles répétitions, qu'en recherchant dans *l'Ambigu* des phrases dont il oublierait l'intention et auxquelles il s'attache pour en faire comme un ver sur une feuille brillante de verdure. Dans le fait, personne ne lirait une ligne du *Courier de l'Angleterre* sans quelques attaques qu'on y trouve de temps en temps contre ce détestable *Ambigu*, qui tourmente plus le pauvre *Courier* que la fameuse [illegible] ne tourmentait jadis la jolie [illegible].

J'allais presque finir de croire que cet acharnement avait pour but [illegible], mais ce n'était que l'occasion [illegible] qui avait manqué pour qu'il se manifestât avec [illegible] violence.

[illegible] ce n'est plus le *Courier* qui m'attaque en [illegible] et je correspondant que le *Courier* ne [illegible] et il se [illegible] comme on en a toujours [illegible] quand il s'agit de faire du mal [illegible] et il [illegible] onyme; c'est un homme [illegible] qui jouit de l'estime publique, sans [illegible] de sa vie, et très-certainement de l'estime particulière de l'honnête *Courier*. Mille compliments à [illegible] sur cette réunion d'estime [illegible] sans [illegible] la sienne propre! [illegible] ce ne sera qu'à sa [illegible].

[illegible] choisir les tristes [illegible] pour son champ [illegible] n'est pas faire preuve [illegible] Celui qui voudrait dénoncer [illegible] public, devrait employer [illegible] papier anglais répandu, tel que le *Times*, le *Courier*, ou le *Morning Post*, et non un [illegible] dont l'existence est à peine soupçonnée, et qui a d'autant moins de lecteurs que [illegible] insulte presque continuellement ses [illegible] de leur donner du papier blanc [illegible]. Mais quel est le journa-

liste respectable qui aurait jamais pu consentir à prêter son papier pour servir, depuis huit ans, de véhicule à des sottises et à des injures contre un seul individu? Quel est l'anglais qui n'eût frémi en songeant qu'il pouvait compromettre la tranquillité et la sûreté de quelques milliers de ses compatriotes par des outrages continuels contre le chef d'un état nouveau, avec lequel l'Angleterre est dans des rapports suivis d'amitié, de bonne intelligence et de commerce; où les officiers du roi, les marins, les négocians britanniques, sont accueillis avec respect et toute sorte d'égards?

Faute de l'appui d'un journal considéré, il faut donc que mes ennemis s'adressent où ils peuvent; et conséquemment ils vont droit au bureau du *Courier d'Angleterre*, comme on cherche un coin obscur pour y faire un mauvais coup.

Aussi ma première réflexion, en prenant la plume pour répondre à cette dernière attaque, est de penser à l'avantage de ma position. Je suis presque honteux lorsque je considère que cette réponse sera lue d'autant de milliers de personnes dans les deux mondes, que l'attaque aura peut-être eu de douzaines de lecteurs.

Je dois prévenir encore, que je suis persécuté directement ou indirectement, depuis le 5 Octobre 1789, par une faction qui ne pardonne pas à qui lui a pardonné; mais sous quelque forme que cette faction se présente aujourd'hui, soit militaire, soit diplomatique, soit mouvacale, je ne la redoute pas plus qu'il y a 23 ans; celui qui a pu braver la tête de l'hydre, en craint certainement fort peu la queue.

Je me devais cette petite explication préliminaire, qui sert à dévoiler le déchaînement de quelques ennemis contre mon journal; et après avoir demandé pardon à mes souscripteurs d'employer à parler de moi, une portion de ce cahier qu'ils auraient sans doute préféré de voir remplie par un

pre la monotonie de ses fades et éternelles répétitions, qu'en recherchant dans *l'Ambigu* des phrases dont il dénature l'intention; et auxquelles il s'attache pour en vivre comme un ver sur une feuille brillante de verdure. Dans le fait, personne ne lirait une ligne du *Courier d'Angleterre* sans quelques attaques qu'on y voit de temps en temps contre ce détestable *Ambigu*, qui tourmente plus le pauvre *Courier* que la mouche de Junon ne tourmentait jadis la jolie nymphe devenue vache.

J'avais quelque raison de croire que cet acharnement avait pris fin, mais ce n'était que l'occasion et non la volonté qui avait manqué pour qu'il se montrât avec un redoublement de violence.

Aujourd'hui ce n'est plus le *Courier* qui m'attaque en face, c'est un correspondant que le *Courier* me détache; c'est un de ces hommes comme on en a toujours sous sa main quand il s'agit de faire du mal sous un autre nom; c'est un an.. onyme; c'est un homme, dit-on, qui jouit de l'estime publique, sans doute de celle de son roi, et très-certainement de l'estime particulière de l'estimable *Courier*. Mille compliments à l'an.. onyme sur cette réunion d'estimes, à laquelle il joint sans doute la sienne propre! Je l'estimerai aussi moi; mais ce ne sera qu'à sa valeur.

Je lui dirai d'abord que de choisir les tristes lambeaux du *Courier d'Angleterre* pour son champ de bataille, afin de m'attaquer, n'est pas faire preuve d'un grand jugement. Celui qui voudrait dénoncer l'*Ambigu* à l'opinion publique, devrait employer pour cela quelque papier anglais répandu, tel que le *Times*, le *Courier*, ou le *Morning Post*, et non un misérable gazettin dont l'existence est à peine soupçonnée, et qui a d'autant moins de lecteurs que son rédacteur insulte presque continuellement ses abonnés au point de leur donner du papier blanc, pour du papier imprimé. Mais quel est le journa-

liste respectable qui aurait jamais pu consentir à prêter son papier pour servir, depuis huit ans, de véhicule à des sottises et à des injures contre un seul individu? Quel est l'anglais qui n'eût frémi en songeant qu'il pouvait compromettre la tranquillité et la sûreté de quelques milliers de ses compatriotes par des outrages continuels contre le chef d'un état nouveau, avec lequel l'Angleterre est dans des rapports suivis d'amitié, de bonne intelligence et de commerce; où les officiers du roi, les marins, les négocians britanniques, sont accueillis avec respect et toute sorte d'égards?

Faute de l'appui d'un journal considéré, il faut donc que mes ennemis s'adressent où ils peuvent; et conséquemment ils vont droit au bureau du *Courier d'Angleterre*, comme on cherche un coin obscur pour y faire un mauvais coup.

Aussi ma première réflexion, en prenant la plume pour répondre à cette dernière attaque, est de penser à l'avantage de ma position. Je suis presque honteux lorsque je considère que cette réponse sera lue d'autant de milliers de personnes dans les deux mondes, que l'attaque aura peut-être eu de douzaines de lecteurs.

Je dois prévenir encore, que je suis persécuté directement ou indirectement, depuis le 5 Octobre 1789, par une faction qui ne pardonne pas à qui lui a pardonné; mais sous quelque forme que cette faction se présente aujourd'hui, soit militaire, soit diplomatique, soit mouvacale, je ne la redoute pas plus qu'il y a 23 ans; celui qui a pu braver la tête de l'hydre, en craint certainement fort peu la queue.

Je me devais cette petite explication préliminaire, qui sert à dévoiler le déchaînement de quelques ennemis contre mon journal; et après avoir demandé pardon à mes souscripteurs d'employer à parler de moi, une portion de ce cahier qu'ils auraient sans doute préféré de voir remplie par un

logographe, par des feuilletons, un résumé, ou par quelque autre *fatras* de ce genre, j'entrerai en matiere.

Les articles qu'on trouve dans l'*Ambigu*, No. 321, sur les événements qui ont eu lieu en Sicile, forment le sujet de la belle tirade que l'homme de lettres du *Courier d'Angleterre* vient de se permettre ; tirade dont l'éditeur a grand soin de dire d'une maniere niaisement ingénue qu'il n'est pas l'auteur, en ajoutant que cette fois-ci elle lui a été *réellement* adressée.

Quel est mon premier crime ? c'est d'avoir rapporté sur le prince Léopold des Deux Siciles *un mensonge atroce*. Ma réponse sera courte. Le morceau et l'anecdote en question sont intitulés dans mon journal : *Extrait du Voyage de M. Galt, en Sicile, Turquie, etc.* M. John Galt vient de publier ce voyage, chez Cadell et Davies, en un vol. in 4to. C'est à M. John Galt que l'homme à la lettre devait s'adresser.

Obligé par mes engagements avec mes souscripteurs de leur fournir des variétés de tout genre, puisque c'est le titre que j'ai donné à mon journal, puisqu'une longue expérience m'a appris que c'était ce que dans tous les pays on aimait le mieux ; sachant qu'en Angleterre on désire des extraits d'ouvrages français, de même que dans l'étranger on me demande des extraits des ouvrages sortis des presses anglaises ; j'ai cru pouvoir donner ce passage d'un voyage qui est dans les mains de tout le monde. Si l'anecdote en question est *un mensonge atroce*, il fallait contredire M. Galt, il fallait en donner une explication claire au public, et la faire insérer dans tous les journaux ; le mien aurait été ouvert le premier à cette réclamation, faite décemment ; M. Galt y aurait répondu avec bienséance, et l'univers aurait été éclairé sur le Prince Léopold.

L'auteur de la lettre nous dit ensuite : " Qu'il " n'est ni Anglais ni Sicilien, et *qu'il ne lui appar-*

" *tient pas d'énoncer une opinion* sur les mesures " publiques que le gouvernement de Sa Majesté " Britannique a jugé à propos d'adopter en Si- " cile." Je ne lui répondrai pas que, dans ce dernier membre de sa phrase, il a fait *un mensonge atroce;* je ne connais pas un langage aussi bas: mais je lui dirai, que ni lui ni moi n'étant Anglais ni Siciliens, et qu'étant conséquemment étrangers, *alièn*, il nous appartient, nous avons *droit et devoir*, nous ne pouvons nous dispenser, d'approuver, d'applaudir, de confirmer par notre suffrage, par notre opinion publiquement énoncée, une opération politique, adoptée après deux voyages d'ambassadeur, après trois mois des délibérations les plus graves, par un conseil de ministres où l'on voyait des hommes tels que M. Perceval, le marquis de Wellesley, le comte de Liverpool, une opération dont ils ont vu que dépendaient les plus grands intérêts de l'état. Ne pas énoncer une opinion sur cette mesure c'est la condamner; c'est accuser indirectement aux yeux de l'étranger et le prince qui l'a sans doute sanctionnée, et les ministres qui l'ont autorisée, et le général ambassadeur qui l'a exécutée; et en vérité, de la part d'un étranger écrivant pour le public, une réticence semblable serait presque une trahison. Quelque attaché qu'on soit aux gouvernements passés, présents et futurs, des diverses branches de la maison de Bourbon, on ne doit pas oublier, je n'oublierai jamais, que nous existons ici, grâces à la sagesse, à l'énergie, à la bonté et à l'indulgence du gouvernement de la maison de Brunswick, grâces aux mesures qu'il prend depuis vingt ans depuis Copenhague jusqu'à Palerme, grâce aux actes du gouvernement le mieux constitué de l'univers, suivant l'expression du président de Montesquieu, puisqu'il faut qu'il y ait des présidents en cette affaire; * et c'est ce que le

* Le pesant auteur de cette lettre au léger *Courier*,

devoir, la reconnaissance et le sens commun, ne cessent de me rappeler chaque fois que je prends la plume. Ma première fidélité à Londres est due à la maison de Brunswick, au Prince Régent, et à ses ministres. Où je suis sujet, je remplis les devoirs de sujet; je ne condamne pas qui me protége, j'approuve qui me soutient, et bénis qui me nourrit.

J'ai dit que la vie *publique* du Roi et de la Reine de Naples paraissait être terminée à jamais; et pour cette phrase si simple, si innocente, si claire, la lourde pétulance de l'homme à la lettre, sa virulence de commande contre ma personne et mon journal, l'égarent et l'aveuglent au point de lui faire dire que j'ai porté *un jugement régicide*!! Si l'absurdité de cette expression n'était pas plus forte que sa méchanceté, je prendrais quelque peine pour la relever; mais en vérité je serais honteux de lui accorder plus d'importance qu'elle n'en mérite. Sont-ils donc des régicides, ces braves Espagnols qui ne reconnaissent plus Charles IV, son épouse et le Prince de la Paix, pour leur roi, leur reine, et leur gouverneur; et qui regardent leur *vie publique* comme terminée, quoiqu'ils existent à Marseille? Sont-ils des régicides, ceux qui ont aimé, suivi, reconnu, proclamé en Espagne Ferdinand VII? Est-il régicide, celui qui représente ce Prince à Londres? Sont-ils régicides, les alliés qui versent leur sang le plus précieux pour le placer sur le trône de son père? Sont-ils régicides, ceux qui croient que l'abdication de Ferdinand IV en faveur de son fils, est beaucoup plus volontaire, plus libre, et plus politique que celle de

---

qu'à sa manière nous soupçonnerions presque être un président de grenier à sel, cite le président de Thou pour prouver que la maison de Bourbon est très-illustre et très-ancienne! L'érudite pécore nous citera peut-être un jour la Genèse pour démontrer que le soleil et la lune sont aussi très-anciens!

Charles IV ne l'a été? Et si l'armée Anglaise réunie au peuple Sicilien, a transféré le pouvoir monarchique d'un prince insouciant et faible à un jeune prince dans la force de l'âge, qui est l'héritier naturel du trône, et qui se trouve par là mis à l'abri d'une influence justement suspecte, dira-t-on que le peuple et l'armée de Sicile en désirant un changement dans leur gouvernement, en désirant, pour mieux assurer leur indépendance qu'ils ont cru menacée, la fin de la vie *publique* de leur roi, c'est-à-dire seulement, la fin de l'exercice d'un pouvoir suprême qu'il avait déjà dans le fait abandonné à autrui; dira-t-on qu'ils l'ont conduit à l'échafaud? Traitera-t-on de *régicides* tous ces membres de l'auguste sénat d'Angleterre qui naguères, en levant les dernieres restrictions imposées au Prince Régent, ont déclaré que la vie *publique* du monarque révéré, qui a régné cinquante ans avec tant de gloire, paraissait être terminée? J'ai porté *un jugement régicide*!! Malheureux écrivain, qui que vous soyez, vous n'avez pas frémi en traçant ce mot! et vous n'avez pas craint de rappeler des souvenirs dont on ne vous saura nulle part aucun gré, pas même en Sicile? Dites; avez-vous trouvé dans vos sales paperasses, dans vos listes de Janvier 1793, que moi ou aucun de mes grands parents ayons jamais voté la mort d'un roi avec ou sans phrase? Avez-vous la preuve que je sois sorti de l'école de l'abbé Siéyès? Et si vous ne l'avez pas, de quel droit osez-vous m'associer à ces monstres, et me mettre avec eux sur le pié de l'égalité?

Que n'allez-vous pas dire en voyant dans mon numéro d'aujourd'hui le nouvel extrait de l'ouvrage de M. Galt, dans lequel ce voyageur recommande à la Grande-Bretagne de résister à la politique de Buonaparté par une politique non moins vigoureuse, de renoncer à toute demi-mesure, d'opposer élément à élément, la mer à la terre, les isles au continent, et de s'emparer ou de s'assurer de tous les

états insulaires, y compris la Sardaigne, et Haïty sans doute aussi ? Rendez-moi responsable de cette recommandation qui se trouve déjà dans le célebre ouvrage du capitaine Pasley ? Allez rechercher et répéter pour la vingtieme fois cette expression, *l'agent de tous les rois*, que l'on ne cesse de trouver dans la feuille de ce journaliste, qui ne lit pas, dit-il, *l'Ambigu*, mais qui en sait par cœur toutes les phrases, et qui dans ses mauvais jours en copie parfois des 3 à 4 colonnes entieres ! Dites aussi que je détrône la maison de Sardaigne, en insérant ce paradoxe, ou cette lubie, d'un voyageur Anglais. N'énoncez point d'opinion sur M. Galt, son auteur, mais énoncez-en une bien virulente contre moi! alors, Monsieur, je vous céderai toutes mes prérogatives; ce sera vous alors qui serez l'agent de la Sardaigne, et même celui du roi d'Haïty, si vous le voulez.

Sachez que tout homme qui dévoile la vie publique et particuliere de Buonaparté, sa conduite, ses projets, ses passions, ses turpitudes, sa force apparente et sa faiblesse réelle, a le droit de se considérer comme un véritable *agent* des rois. Si ses prédictions se vérifient, si ses avis sont dédaignés, si la trahison, la corruption et la faiblesse continuent de régner là où devraient éclater l'énergie, la bonne foi et l'héroïsme, à chaque trône qu'il voit crouler, il doit élever la voix encore plus haut pour se faire entendre plus distinctement de ceux qui restent encore debout. * Si tout le monde convient que la politique doit, dans les circonstances actuelles, suivre une marche toute différente du passé, le langage doit de même adopter une autre teinte. Qu'on lise les discours préliminaires de la nouvelle constitution espagnole, et l'on y verra des marques du

---

* *Increpavit pro eis reges.*

PARALIP. 1 ch. 16.

nouveau langage que les peuples adoptent en ce moment.

Je pourrais citer ici à ces écrivains qui semblent faire si pieusement un recueil de mes expressions, ce que m'écrivait nagueres un membre distingué d'une des régences alliées du régent de la Grande-Bretagne, en encourageant ce qu'il plaît à ces messieurs d'appeller *mon fatras* et mes *rapsodies*. Son Excellence me mandait en parlant de l'influence des écrits publics :

Les auteurs aujourd'hui sont les vrais rois du monde.

Si cette phrase générale m'était échappée, quelle source inépuisable de belles plaisanteries cette sentence poëtique fournirait à nos deux illustres *auteurs*, si toutefois la vanité de se voir ainsi eux-mêmes couronnés, ne l'emportait pas sur le plaisir insipide de rabâcher éternellement le même mot !

On voit que le grand objet, le but final et secret de la tirade des deux confédérés, était de dénigrer en passant l'*Ambigu*, dont le succès toujours croissant ne leur laisse pas un moment de repos. Qu'ils apprennent donc, pour se dégoûter d'un projet aussi vil mais aussi évident, que dans le commencement de cette année, une seule poste a apporté plus d'abonnements à mon *fatras* et à mes *forfanteries*, que le *Courier d'Angleterre* n'a probablement de souscripteurs dans les trois royaumes. Ce succès, je ne le dois ni à une faction, ni à une intrigue ; mais j'ai la présomption d'y voir la récompense des peines et des soins infatigables que je prends pour piquer et satisfaire la curiosité avide de mes souscripteurs, et pour éclairer l'opinion publique sur les crimes et les projets d'un monstre, qui veut completter l'avilissement de l'humanité et l'esclavage du monde, en employant tour-à-tour la violence et le mensonge.

Cette réponse me suffira pour l'éditeur du *Courier d'Angleterre*; mais que dois-je dire en finissant à cet homme sans nom, à cette espece de bouc émissaire qui m'attaque ainsi avec autant de stupidité que d'impudence? Quel est-il? il est Français, car il dit *notre bon Lafontaine*; pourquoi ne pas se nommer? pourquoi me réduire aux conjectures? Serait-ce par hasard un de ces hypocrites *pommés* qu'on entend tour-à-tour crier: *vive le roi, vive la ligue?* un de ces vilains qui de la même main ont prêté serment à Dieu et à Satan? un de ces anges bouffis, pétris de fiel et qui ont l'enfer au fond de leur cœur? un de ces tartuffes de loyauté, portant figure en ostensoir, qu'on voit quelquefois courtiser les princes tout en les blessant à la sourdine dans leurs affections les plus cheres? Eh bien qu'il continue d'écrire, qu'il remplace pour l'éditeur de ce plat *Courier*, les personnes qui ont successivement fait à ce journaliste une petite réputation par les grands morceaux qu'ils lui ont fournis, et qui en ayant tous été honteux les uns après les autres, ont fini par l'abandonner à sa paresse, à sa vanité, et à ses intrigues plus plates encore que son style; que ce *Courier* insere, seul ou de compagnie, des lettres qu'il aura ou n'aura pas écrites lui-même; je leur promets à tous de m'amuser de leurs platitudes, et même d'en amuser parfois mes lecteurs. Je suis assez fort pour résister à cette coalition de balourdise et de méchanceté qui semble acharnée à poursuivre mon œuvre légere, par la même loi qui veut qu'il n'y ait point de comédie sans un valet fripon, de pantomime sans un paillasse, ni de tragédie sans un traître.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 100, New Bond Street.

De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland Street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXIII.—*Le* 20 *Mars*, 1812.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

Du Projet de Constitution politique de la Monarchie Espagnole, présenté aux Cortes générales et extraordinaires, par la Commission de Constitution. A Cadix, de l'Imprimerie royale.

[Traduit de l'Espagnol.]

SIRE,

La Commission chargée par les Cortes de rédiger un projet de Constitution pour la Nation Espagnole, présente avec crainte et défiance à Votre Majesté le fruit de son travail. Elle ne s'est pas dissimulée dès le commencement l'importance et la difficulté de l'entreprise: cependant elle a dû, pendant le cours de ses sessions, aborder toutes ces difficultés, dont la grandeur a souvent pensé la décourager et lui faire perdre l'espoir de mener l'ouvrage à sa fin. Si ce projet ne répond pas aux désirs de Votre Majesté, s'il ne remplit pas l'attente publique, au moins la Commission aura rempli le devoir que les Cortes lui ont imposé. Elle a senti qu'il ne lui était pas ordonné de présenter une œuvre parfaite,

mais seulement d'indiquer le chemin que la sagesse du Congrès pourrait suivre dans la discussion, pour parvenir à un but aussi vivement désiré par la nation entiere. La Commission n'offre rien dans son projet qui ne se trouve déjà consigné de la maniere la plus authentique et la plus solennelle dans les divers Corps de la Législation Espagnole, à moins qu'on ne veuille regarder comme nouvelle la méthode avec laquelle elle a distribué les matieres, en les disposant et en les classant de maniere à former un système de lois fondamentales et constitutives, dans lequel on retrouve liées et en harmonie entr'elles, les dispositions éparses dans les lois fondamentales de l'Arragon, de la Navarre et de la Castille, en tout ce qui concerne la liberté et l'indépendance de la Nation, les droits et les devoirs des citoyens, la dignité et l'autorité du Roi et des tribunaux, l'établissement et l'emploi de la force armée, et le mode économique de l'administration des provinces. Ces points capitaux sont disposés sans l'apparat scientifique qu'étalent les auteurs classiques dans les ouvrages de politique, ou dans les traités de droit public, apparat que la Commission a cru devoir éviter par la raison qu'il serait à la fois inutile et déplacé dans le texte précis, clair et simple de la loi constitutive d'une monarchie. Mais en même temps, elle n'a pu se dispenser d'adopter la méthode qui lui a semblé la plus analogue à l'état présent de la Nation, lorsque les progrès qu'a faits la science du gouvernement ont introduit en Europe un système inconnu dans les temps où les divers codes de notre législation furent publiés ; système dont il n'est pas possible de s'écarter aujourd'hui absolument, ce que ne firent pas nos anciens législateurs, lorsqu'ils appliquerent à leurs royaumes tout ce qu'ils jugerent utile et avantageux dans d'autres pays. La Commission aurait désiré, Sire, que l'urgence avec laquelle elle s'est livrée à son travail, la noble impatience du public pour le voir terminé, le défaut de secours littéraires qui lui ont manqué absolument, lui eussent permis de mettre la derniere main à ce travail et de le porter à la perfection dont il avait besoin pour obtenir la bienveillance du Congrès et la bonne volonté de la Nation, en présentant dans cette introduction toutes les preuves qui démontrent que tout ce que comprend notre projet actuel a déjà été connu et mis en usage en Espagne. Ce travail, quelque ingrat et difficile qu'il soit, aurait justifié les membres de la Commission de l'accusation de novateurs dans l'opinion de ceux, qui peu versés dans l'histoire et dans la législation ancienne de l'Espagne, croiront peut-être que

nous avons pris chez les nations étrangeres, ou introduit dans ce projet par un zele désordonné pour la réforme, tout ce qui est tombé en désuétude depuis quelques siecles jusqu'à ce moment, ou ce qui est opposé au système de gouvernement adopté chez nous depuis la guerre de la Succession. La Commission rappelle avec douleur le voile qui a couvert pendant les derniers regnes l'importante histoire de nos Cortes. Sa connaissance semblait réservée aux savants et aux lettrés, qui l'étudiaient bien plus par esprit d'érudition que pour aucun objet politique. Et si le gouvernement n'avait pas ouvertement prohibé sa lecture, le peu de soin qu'il avait pris pour donner au public des éditions completes et mises en ordre des procès-verbaux des Cortes, la jalousie avec laquelle on avait interdit tout écrit quelconque qui pouvait rappeler à la Nation ses anciens droits et libertés, à quoi il faut ajouter la publication de nouvelles éditions de quelques corps de droit d'où l'on avait retranché avec un scandale universel des lois utiles et libérales, avaient causé un oubli presque général de notre véritable Constitution, au point que l'on regardait de mauvais œil et avec inquiétude quiconque s'adonnait à l'étude des lois antiques de l'Arragon et de la Castille. La lecture de monuments aussi précieux aurait familiarisé la nation avec les idées de la véritable liberté politique et civile, si vivement soutenue, défendue, réclamée par nos ancêtres dans les innombrables pétitions énergiques des députés du royaume en Cortes, pétitions par lesquelles ils demandaient, avec la vigueur et la fermeté d'hommes libres, la réforme des abus, l'abrogation ou l'amélioration de lois préjudiciables, et la réparation de griefs. Elle aurait également servi à convaincre les Espagnols que leur désir de mettre un frein à la dissipation et à la prodigalité du gouvernement, et celui de perfectionner les lois et les institutions avaient fait l'objet constant des réclamations des peuples, et du vœu de leurs députés, sans qu'on puisse indiquer un seul décret parmi tous ceux qui ont été rendus jusqu'à ce jour par Votre Majesté, qui ne soit pas de la nature des pétitions présentées aux Cortes ; dont quelques-unes néanmoins sont allées jusqu'à demander avec fermeté et résolution la réforme ou suppression de plusieurs choses que Votre Majesté a respectées. Quoique la lecture des historiens de l'Arragon, qui l'emportent tant sur ceux de la Castille, ne laisse rien à désirer à ceux qui veulent s'instruire de la Constitution admirable de ce royaume, cependant les actes des Cortes des deux couronnes offrent aux Espagnols des exemples frappants de la grandeur et de l'élévation que nos peres

avaient dans leurs vues, de la fermeté et de la dignité qu'ils portaient dans leurs conférences et réunions, de leur esprit d'indépendance et de véritable liberté, de leur amour de l'ordre et de la justice, et de leur discernement exquis pour ne jamais confondre dans leurs pétitions et réclamations les intérêts de la Nation avec ceux des corps et des particuliers.

C'était ainsi que la funeste politique du dernier régne avait réussi à nous faire perdre notre attachement à nos anciennes Constitutions, qui étaient contenues dans les corps de la Jurisprudence espagnole, décrites, expliquées et commentées par les écrivains nationaux, d'une telle manière, qu'il est impossible d'attribuer à autre chose qu'à un plan suivi par le gouvernement, l'ignorance déplorable de ces matières qui se faisait remarquer parmi un grand nombre de personnes qui blâment comme étranger, et regardent comme dangereux et subversif de l'ordre, ce qui n'est pas autre chose que la narration simple de faits historiques rapportés par les Blanca, les Zurita, les Anglesia, les Mariana, et tant d'autres auteurs graves, et solides qui par occasion ou à dessein ont traité avec énergie et en maîtres de nos droits antiques, de nos lois, et de nos usages et coutumes. Pour preuve de cette assertion, il suffit à la Commission d'indiquer les dispositions du code Goth (*Fuero Juzgo*) sur les droits de la Nation, du Roi et des citoyens, sur les obligations réciproques de maintenir les lois, sur la manière de les faire et exécuter, etc. La souveraineté de la Nation est reconnue et proclamée de la maniere la plus authentique et la plus solennelle dans les lois fondamentales de ce code. Une de ses dispositions porte que la couronne est élective; que personne ne peut prétendre régner, sans avoir été élu; que le Roi doit être nommé par les évêques, les grands et le peuple: elles expliquent également les qualités que doit posséder la personne élue; elles disent que le Roi doit avoir un droit à lui, aussi bien que le peuple; elles ordonnent expressément que les lois soient faites par les représentants de la Nation conjointement avec le Roi; que le Roi et tous les sujets, sans distinction de classes ni de rangs, observent les lois; que le Roi n'enlève rien de force à personne; et s'il le fait, qu'il soit tenu à restitution. Qui, à la vue de dispositions aussi solennelles, aussi claires, aussi concluantes, pourrait se refuser encore à reconnaître comme un principe irrécusable que l'autorité souveraine prend son origine et réside essentiellement dans la Nation? Comment, sans ce droit, nos ancêtres auraient-ils jamais pu élire leurs Rois, leur imposer des lois et des obligations, et exiger

qu'ils les observassent? Et si cela est d'une notoriété et d'une autorité incontestable, n'était-il pas nécessaire que, pour soutenir le contraire, on indiquât l'époque à laquelle la Nation s'était dépouillée elle-même d'un droit aussi inhérent et aussi essentiel à son existence politique? N'était-il pas nécessaire de produire les pieces, les renseignements authentiques qui constent de ce dépouillement et de cette aliénation de sa liberté? Mais quelques recherches que l'on fasse, quelques chicanes que l'on éleve, on ne verra autre chose que des témoignages irréfragables que la couronne a continué d'être élective, aussi bien en Arragon qu'en Castille, même après la restauration. En Castille, il n'existait aucune loi fondamentale qui réglât avec clarté et précision la succession au trône avant le douzieme siecle, ainsi qu'on le voit par les troubles auxquels donnerent souvent lieu les disputes entre les enfants des Rois de Léon et de Castille; et la coutume d'associer au gouvernement, et de faire reconnaître par les Cortes pour héritier, pendant la vie du Roi, le prince ou parent désigné pour lui succéder, provenait du défaut absolu des lois qui réglassent un point aussi grave, et si influant sur le bien-être de la Nation. Il était donc impossible de lui faire oublier que la Couronne était élective dans l'origine. On en trouve des preuves évidentes, entre autres, dans l'événement notable qui se passa en Catalogne, en l'année 1462, lorsque les Etats de cette principauté, après avoir résisté à Don Juan II d'Arragon, le déposerent solennellement du trône. On en fit autant en Castille, dans l'année 1465, envers Henry IV, à cause de son mauvais gouvernement et administration; dans l'an 1406, il fut agité dans les Cortes de Tolede, à l'occasion de la minorité de Don Juan II, de transférer la Couronne à son oncle l'infant Don Ferdinand, les députés de la nation se fondant sur la faculté qu'elle avait d'élire le Roi, pour l'avantage général et le bien commun du royaume; et finalement, la solennité remarquable qui s'observe encore aujourd'hui, et par laquelle la Nation reconnait le Prince des Asturies et lui prête serment du vivant de son pere, sert à corroborer de plus en plus les lois de la succession héréditaire. Une chose qui n'est pas moins remarquable, est le soin et la vigilance avec laquelle on maintient dans l'Arragon et dans la Castille les priviléges et les lois qui protégent les libertés de la Nation dans le point si essentiel de faire les lois. Les dispositions du code Goth se trouvent être les mêmes, dans les deux royaumes, dès qu'ils furent soustraits à la domination des Arabes. On vit les Congrès nationaux des

Goths renaître dans les Cortes générales d'Arragon, de Navarre et de Castille, dans lesquelles le Roi, les prélats, les grands et le peuple faisaient les lois, octroyaient des tributs et des contributions, et traitaient de tous les objets importants qui se présentaient, quoique dans le mode et dans la forme de leur réunion, et dans la maniere de délibérer et de proclamer les lois, il y eût quelque différence entre ces Etats. L'Arragon fut dans toutes ses institutions plus libre que la Castille. Dans ce royaume, le Roi ne pouvait résister ouvertement aux pétitions des Cortes, qui finissaient toujours par faire loi, si le royaume insistait. La formule qui était en usage pour leur promulgation, est extrémement remarquable, et ne laisse aucun doute par la clarté et la précision des termes dans lesquels elle était conçue. Elle portait: *Le Roi, de la volonté des Cortes, statue et ordonne.* Il n'en était pas ainsi en Castille, où son autorité et l'influence de ses ministres, faute de lois claires, manquaient de limitations bien déterminées pour tous les cas. Cependant, malgré cette imperfection, la Constitution de Castille est admirable et digne de respect et de vénération. Elle défendait au Roi d'aliéner son domaine; il ne pouvait enlever à personne sa propriété; il ne pouvait faire emprisonner aucun citoyen qui donnait caution; en vertu d'un ancien privilége d'Espagne, une sentence portée contre quelqu'un par l'ordre seul du Roi, était nulle; le Roi ne pouvait prélever sur les peuples des contributions, des tributs et des impositions, sans qu'ils ne fussent octroyés par la Nation assemblée en Cortes, avec cette particularité remarquable, que celles-ci ne les décrétaient jamais sans avoir obtenu préalablement satisfaction et redressement complet des griefs dont on s'y était plaint, point sur lequel la Nation avait toujours montré tant de zele et de susceptibilité que plus d'une fois elle exprima le ressentiment que lui causa le refus de ses demandes, par des actes de violence et de fureur, ainsi qu'on le vit dans les émeutes désastreuses de Ségovie et de quelques autres villes de la Castille, à la suite des Cortes de la Corogne, dans lesquelles on accorda à l'Empereur Charles Quint les subsides qu'il avait demandés, avant qu'il eût fait droit aux réclamations que lui avaient présentées les députés du royaume. Mais aucun de tous ces faits n'est comparable à la disposition de la Constitution d'Arragon pour assurer les priviléges et la liberté de la Nation et des citoyens. Outre les limites précitées de l'autorité royale en Castille, on regardait en Arragon la convocation fréquente des Cortes, comme le moyen le plus efficace d'assurer le respect et l'ob-

servation des lois. En 1283, sous le regne de Pierre III. surnommé le Grand, il fut établi, *que le Seigneur Roi assemblerait les Cortes générales d'Arragon une fois chaque année.* Les Cortes déclaraient la paix ou la guerre sur la proposition du Roi. Par ce droit que la Nation s'était réservé, on mettait un nouveau frein à l'autorité royale, afin que, sous le prétexe d'une guerre volontaire, ou provoquée dans des intentions sinistres, on n'opprimât pas la Nation et qu'on ne la privât pas de sa liberté. Les contributions étaient, ainsi que dans la Castille, octroyées librement par la Nation réunie en Cortes; et l'on exigeait de tous les fonctionnaires qu'ils rendissent compte de l'emploi des deniers publics, et de la maniere dont ils avaient rempli leur charge. Indépendamment de la réunion fréquente et périodique des Cortes, les Arragonais jouissaient du privilége de l'union; institution si singuliere qu'aucune autre nation connue n'offre un exemple semblable. Son objet était de s'opposer ouvertement à l'usurpation que le Roi ou ses ministres faisaient des priviléges ou des libertés du royaume, jusqu'à pouvoir le détrôner et en élire un autre à sa place, *fût-il même payen*, comme le dit le secrétaire Antonio Perez dans ses *Relations*. Leur maniere de procéder était déterminée par des regles fixes. Leur autorité s'étendait jusqu'à expédier des ordres, et exiger des Rois satisfaction des griefs commis contre le royaume, ainsi qu'il arriva sous Alphonse III d'Arragon. Mais cette association, formidable pour l'ambition des ministres et des Rois, périt par la force des armes, des mains de Pierre IV, surnommé *du Poignard*, qui, dans l'année 1348, obligea les Cortes de la dissoudre. Ce privilége étant aboli, il resta cependant le magistrat suprême, appelé Justicia, dont l'autorité servait de sauvegarde à la liberté civile et à la sûreté personnelle des citoyens. Son immense pouvoir; la protection que les lois lui accordaient pour assurer son indépendance dans l'exercice de ses augustes fonctions; le privilége de la *manifestation** que l'on exerçait devant lui pour faciliter aux accusés le moyen de se défendre contre le pouvoir des ministres; le droit de commander une armée ou une flotte qu'avaient les

---

* Privilége par lequel un individu pouvait soustraire sa personne ou ses biens à la juridiction de juges soupçonnés de malversation, et se faire juger par la cour de justice d'Arragon.

Arragonais, quoique ce fût contre le Roi lui-même ou son successeur, s'ils introduisaient dans le royaume des troupes étrangères, constituaient la partie principale de son immense autorité, qui, de même que celle de l'union, finit pour toujours par la dispersion déshonorante qu'essuyerent les Arragonais, lorsque le dernier Justicia Don Juan de Lanuza leur ordonna d'aller à la rencontre des soldats castillans, envoyés au mépris de la loi par Philippe II, pour assujettir Sarragosse: à cela se joignaient différentes lois et priviléges qui protégeaient la liberté des Arragonais, tel que celui de ne pas subir la question, lorsque dans le même temps l'usage de cette épreuve barbare et cruelle était dans toute sa force en Castille et dans toute l'Europe.

La Constitution de Navarre étant encore existante et en plein exercice, ne pouvait manquer de fixer sérieusement l'attention du Congrès. Elle offre un témoignage irréfragable contre ceux qui s'obstinent à croire étranger ce qui s'observe aujourd'hui dans une des provinces les plus heureuses et les plus dignes d'envie du royaume; province dans laquelle, lorsque le reste de la nation n'offrait qu'un théâtre uniforme dans lequel on obéissait sans contradiction à la volonté du Gouvernement; il se trouvait ainsi un boulevard inexpugnable sur lequel allaient se briser ses ordres et ses mesures, toutes les fois qu'ils étaient contraires à la loi ou à l'avantage commun du royaume. Tout ce qui a été dit relativement à la Constitution d'Arragon, à l'exception du Justicia et des priviléges de l'union et manifestation, s'observait encore en Navarre. Cependant lorsque les Etats de ce royaume s'assemblaient, après avoir été précédemment annuels ainsi qu'en Arragon, ils avaient été réduits à une fois tous les trois ans, laissant dans l'intervalle une députation intermédiaire pour les représenter. Ces Etats ou Cortes possedent une très-grande autorité. Aucune loi ne peut être établie sans qu'elle n'y ait été consentie librement; pour cela ils déliberent sans que le vicerοi soit présent; et lorsqu'ils tombent d'accord du projet, que l'on appelle en Navarre *la base de la loi*, alors le Roi l'approuve ou le rejette. Même dans le premier cas, les Etats examinent encore de nouveau la loi dans sa forme originaire, et après qu'elle a été sanctionnée, ils la rejetent s'ils la trouvent contraire ou préjudiciable à l'objet que l'on a en vue, faisant des répliques jusqu'à ce que le Roi et le royaume tombent d'accord. Mais ce dernier peut encore après tout résister absolument à sa promulgation et à son insertion dans les archives des lois, s'il ne la juge pas

conforme à ses intérêts. On y observe une pareille précaution pour les contributions. La loi *del servicio* doit passer par les mêmes épreuves que les autres avant d'être approuvée, et aucun impôt pour tout le royaume ne peut avoir force en Navarre, sans avoir été accordé par les États, lesquels afin de conserver leur autorité plus entiere et plus absolue dans cette partie, donnent à toute espece de contribution le nom de *don volontaire*. Les cédules et arrêtés ne peuvent être mis à exécution sans avoir obtenu des Cortes ou de la députation intermédiaire, si ceux-ci sont séparés, la permission ou approbation préalable, pour laquelle il y a une longue suite de formalités bien connues à remplir. La députation intermédiaire exerce aussi une autorité fort étendue. Son objet principal est de veiller à ce que les lois s'observent et que la Constitution se maintienne; de s'opposer à l'exécution de tous les édules et ordres royaux qui blessent les unes et les autres; de faire des pétitions contre toutes les mesures du Gouvernement qui porteraient atteinte aux droits et aux libertés de la Navarre, et de connaître de tout ce qui appartient à l'économie et à la police de l'intérieur du royaume. Le pouvoir judiciaire en Navarre est de même fort indépendant du pouvoir du Gouvernement. Dans le conseil de Navarre, on juge en dernier ressort de toutes les causes, tant civiles que criminelles, entre toutes personnes que ce soit, fussent-elles même privilégiées, sans qu'on puisse faire appel au tribunal suprême de la cour ni par requête, ni par supplique, pas même par le recours connu sous le nom d'injustice notoire.

Les provinces de Biscaye jouissent également d'une infinité de droits et de priviléges qui sont si connus qu'il n'est pas nécessaire d'en faire une mention spéciale.

Après cet exposé simple et précis, la Commission ne doute pas que le Congrès n'écoute avec bonté le projet de loi fondamentale qu'elle présente, et quelques-uns des principaux motifs qui l'ont déterminée à adopter le plan et le système qu'elle a suivis dans ses dispositions. Toutes les lois et priviléges que comprend le court exposé qu'elle vient de faire, sont disséminés et épars, parmi une multitude d'autres lois purement civiles et réglémentaires, dans l'immense collection des corps de droit qui forment la jurisprudence espagnole. La promulgation de ces codes, la force et autorité de chacun d'eux, les vicissitudes qui ont eu lieu dans leur exécution, ont été si dissemblables, si variées, si contradictoires, qu'il a fallu séparer avec le plus grand soin et la plus

grande attention les lois purement fondamentales et constitutives de la Monarchie d'avec la Multitude prodigieuse d'autres lois d'une nature bien différente, et même d'un esprit contraire au caractere des premieres. La Commission ne s'est point refusée à ce travail. Au contraire, quoiqu'incomplet, elle l'a eu sous ses yeux déjà préparé d'avance par une autre Commission, nommée à cet effet par la Junte Centrale. Mais, Sire, tout ce travail sur ce sujet, quoique développé avec beaucoup d'intelligence et dans un grand détail, est réduit à la nomenclature des lois, que l'on peut à plus juste titre appeler fondamentales, et qui sont contenues dans le Code Goth, les Lois de Castille, le Droit Ancien, le Droit Royal, les Ordonnances royales et lois municipales, et le nouveau recueil des lois (*Recopilacion*). L'esprit de liberté politique et civile qui brille dans la plus grande partie de ces lois, se trouve parfois étouffé par celui de l'inconséquence la plus extraordinaire et même par des contradictions, au point qu'on y trouve quelques dispositions entierement incompatibles avec le génie, le caractere et la douceur d'une monarchie modérée. Nous en rapporterons, Sire, pour exemple la loi XII, tit. I, part I, dans laquelle il est dit: "*un Empereur ou* " *un Roi peut faire des lois pour les habitants de ses états, et* " *nul autre n'a pouvoir d'en faire pour ce qui concerne le* " *temporel, hormis qu'il ne les fasse avec leur agrément. Et* " *celles qui sont faites autrement n'ont ni le nom ni force de* " *lois, ni ne doivent être valables en aucun temps.*" On pourrait encore en citer d'autres, mais outre que ce serait fatiguer inutilement l'attention des Cortes, le motif principal de la Commission consiste en ce que la Constitution de la Monarchie espagnole doit être un système complet et bien ordonné, dont toutes les parties soient parfaitement liées et en harmonie entr'elles. Sa texture, Sire, si l'on peut s'exprimer ainsi, doit être d'une seule et même main, sa forme et ses dispositions doivent être exécutées de la même maniere. Comment, donc, serait-il possible que la simple ordonnance textuelle des lois promulguées à des époques différentes, éloignées les unes des autres de plusieurs siecles, rendues dans des vues différentes, dans des circonstances opposées les unes aux autres, mais dont aucune ne ressemble à la situation dans laquelle le royaume se trouve aujourd'hui, remplit ce grand et magnifique objet? Lorsque la Commission dit que, dans son projet, il n'y a rien de nouveau, elle dit une vérité incontestable, parce que réellement il ne contient rien de nouveau en substance. Les Espagnols furent,

au temps des Goths, une Nation libre et indépendante, formant un seul et même empire; les Espagnols, après la restauration, quoiqu'ils fussent pareillement libres, furent divisés en différents états, dans lesquels ils furent plus ou moins indépendants, selon les circonstances dans lesquelles ils se trouverent au moment de se constituer en royaumes séparés; les Espagnols nouvellement réunis sous une même monarchie, furent encore libres pendant quelque temps; mais la réunion de l'Arragon et de la Castille fut bientôt suivie de la perte de la liberté, et le joug s'aggrava de telle maniere qu'en dernier lieu nous avions perdu, il est douloureux de le dire, jusqu'à l'idée de notre dignité, à l'exception néanmoins des heureuses provinces de la Biscaye et de celles du royaume de Navarre. Ces provinces présentant à chaque pas dans leurs vénérables priviléges une réclamation tacite, une protestation terrible contre les usurpations du Gouvernement, et un appel irrésistible au reste de l'Espagne pour secouer le joug honteux dont il était accablé, excitaient continuellement les frayeurs de la Cour; peut-être même, sans la révolution qui est survenue, celle-ci aurait-elle eu la témérité de chercher à calmer ses terreurs, en portant à ces priviléges le coup mortel dont ils furent plus d'une fois menacés dans les dernieres années du regne précédent.

C'est de cette maniere, Sire, qu'à toutes ces diverses époques se firent les lois que les jurisconsultes appellent fondamentales. Elles forment notre Constitution actuelle et nos codes. Est-il possible d'espérer qu'en les mettant en ordre et en les rapprochant ensemble, de quelque maniere qu'on juge à propos, elles puissent offrir à la Nation les tables claires, courtes, précises et simples, de la loi politique d'une monarchie modérée? Non, Sire, la Commission ne l'a point espéré, et elle ne croit pas qu'aucun Espagnol sensé soit de cet avis. Etant donc convaincue de l'importance de l'objet du travail qui lui a été confié, du vœu général de la Nation, de l'intérêt commun des peuples, elle a tâché de se pénétrer profondément, non pas de la teneur et de la lettre des lois citées, mais bien de leur caractere et de leur esprit; non pas de celles de ces lois qui avaient mis également et de niveau presque toutes les provinces sous un jong dégradant, mais de celles qui étaient encore en existence dans quelques-unes des provinces, et de celles qui, dans des temps plus heureux, avaient protégé dans tout le royaume la religion, la liberté, la félicité et le bien-être des Espagnols. Et c'est en tirant, pour ainsi dire, de leur doctrine, les principes immuables de la saine politique, qu'elle a rédigé son projet, national et antique dans sa substance, neuf seulement par l'or-

dre et la méthode qu'on a employé dans la maniere dont il a été disposé.

Après avoir rendu compte de ces motifs au Congrès, la Commission va passer à exposer en peu de mots les bases de son travail. Pour lui donner toute la clarté et toute l'exactitude qu'exige la loi fondamentale d'un état, elle a divisé la Constitution en quatre parties ou sections.

La Premiere, comprend tout ce qui concerne la Nation comme souveraine et indépendante ; principe en vertu duquel elle se réserve l'autorité législative.

La Seconde, ce qui appartient au Roi, comme participant à la même autorité, et dépositaire du pouvoir exécutif dans toute son étendue.

La Troisieme, le pouvoir judiciaire délégué aux Juges et Tribunaux.

Enfin la Quatrieme, l'établissement, l'emploi et le maintien de la force armée, et l'ordre économique et administratif des revenus et des provinces.

Cette classification simple est indiquée par la nature même de la société, qu'il est impossible de méconnaître, même dans les Gouvernements les plus despotiques, parce qu'en dernier résultat les hommes ne peuvent se conduire que par des regles fixes et connues de tous, dont la formation doit être un acte distinct de leur exécution. Les différends ou disputes qui peuvent s'élever parmi les hommes, doivent être arrangés par les mêmes regles ou par d'autres semblables, et l'application de ces regles aux différends en question ne peut être comprise dans aucun des deux premiers actes ; c'est de l'examen de ces trois opérations distinctes, et non de quelque autre idée métaphysique qu'a pris naissance la distribution que les politiques ont faite de l'autorité souveraine d'une nation, en divisant son exercice en trois pouvoirs, le législatif, l'exécutif et le judiciaire. L'expérience de tous les siecles a démontré jusqu'à l'évidence qu'il ne peut y avoir liberté ni sûreté, et par cela même ni justice ni prospérité, dans un état où l'exercice de toute l'autorité est réunie dans une seule main. Sa séparation est indispensable ; mais les limites qu'on doit observer particulierement entre l'autorité législative et exécutive pour former un équilibre juste et stable, sont si incertaines, que leur établissement a été dans tous les temps la pomme de discorde entre les auteurs les plus graves qui ont traité de la science du Gouvernement, et c'est un point sur lequel les systêmes et les dissertations se sont multipliés à l'infini. La Commission, sans vouloir

anticiper sur le moment et le lieu convenables pour traiter cette grande question, reconnaît que tout en s'abstenant de résoudre ce problême par des principes de théorie politique, elle a consulté sur ce point le caractere de l'ancienne Constitution d'Espagne, par lequel on voit que le Roi participait de quelque maniere à l'autorité législative.

La premiere partie commence en déclarant la Nation espagnole libre et souveraine, non-seulement pour qu'en aucun temps et sous aucun prétexte on ne puisse élever des doutes, ni alléguer des prétentions ni autres subterfuges qui compromettent sa sûreté et son indépendance, ainsi qu'il est arrivé à diverses époques de notre histoire, mais encore afin que les Espagnols ne perdent jamais de vue le témoignage auguste de leur grandeur et de leur dignité, et qu'ils puissent y lire d'un même coup-d'œil le catalogue solennel de leurs droits et de leurs devoirs sans qu'il soit besoin ni d'interprêtes ni de commentateurs. La Nation, Sire, victime d'un oubli aussi funeste, et non moins malheureuse pour s'être laissée dépouiller par les ministres et favoris des Rois, de tous les droits et institutions qui assuraient la liberté de ses individus, s'est vue obligée de se lever toute entiere, pour s'opposer à l'agression la plus inouïe dont les siecles anciens et modernes ayent jamais été témoins; agression qui avait été préparée et qui a été entreprise à la faveur de l'ignorance et de l'obscurité dans lesquelles des vérités aussi sacrées et aussi simples étaient ensevelies. Napoléon, voulant usurper le trône d'Espagne, chercha à établir comme principe incontestable, que la Nation était une propriété de la famille Royale, et au moyen d'une supposition aussi absurde, il arracha à Bayonne les cessions des deux Rois, pere et fils. Votre Majesté n'eut aucun autre motif pour proclamer solennellement dans son auguste décret du 24 de Septembre la souveraineté nationale, et déclarer nulles les renonciations à la couronne d'Espagne faites dans cette ville, faute d'un consentement libre et spontané de la Nation, que de rappeler à celle-ci qu'une de ses premieres obligations en tout temps doit être la résistance à l'usurpation de sa liberté et de son indépendance. La sublime et héroïque insurrection à laquelle la malheureuse Espagne a eu recours pour s'opposer à l'atroce oppression qu'on lui préparait, est un de ces remedes cruels et dangereux auxquels on ne peut recourir souvent sans risquer cette même existence politique qu'on cherche à conserver par un si terrible moyen. C'est pourquoi l'expérience autorise et la prudence

conseille de ne jamais perdre de vue combien il convient au bien-être et au salut de la Nation de ne la point laisser tomber dans ce funeste oubli de ses droits, qui a donné naissance aux malheurs affreux qui l'ont conduite aux portes de la mort.

La déclaration claire, simple, mais solennelle de ce qui la regarde comme Nation libre et souveraine, présentant à chaque pas à ceux qui ont le bonheur de la diriger sous les auspices de S. M. Ferdinand VII et de ses légitimes successeurs, les droits de la Nation espagnole, leur indiquera avec clarté de quelle maniere ils doivent user de l'autorité que la Constitution et le Monarque confient à leurs soins. Dans l'exercice des charges particulieres que chaque fonctionnaire a à remplir, il ne pourra pas se dispenser d'avoir les yeux fixés sur la regle immuable d'une déclaration aussi auguste, où il devra lire ses obligations sacrées et inviolables. Les Espagnols de toutes les classes, de tous les âges et de toutes les conditions, sauront ce qu'ils sont, et ce qu'il faut qu'ils soient, pour être honorés et respectés de leurs voisins et des étrangers. Il n'est pas moins important d'exprimer les obligations des Espagnols envers la Nation, puisque celle-ci doit leur conserver, au moyen de lois justes et équitables, tous les droits politiques et civils qui leur appartiennent comme individus de cette Nation. C'est à cette fin qu'on a indiqué distinctement les obligations dont aucun Espagnol ne peut se dispenser sans briser le lien qui l'unit à l'état.

Comme un autre des principaux objets de la Constitution est de conserver l'intégrité du territoire d'Espagne, on a spécifié les royaumes et provinces qui composent son empire dans les deux hémispheres, conservant pour le moment la même nomenclature et division qui a existé jusqu'ici. La Commission aurait bien désiré faire une répartition plus commode et plus proportionnée de tout le territoire espagnol dans les deux mondes, autant pour faciliter l'administration de la justice, la distribution et le recouvrement des contributions, et la communication intérieure des provinces que pour accélérer et simplifier les ordres et les mesures du Gouvernement, encourager et entretenir l'unité de tous les Espagnols, quel que soit le royaume ou la province à laquelle ils puissent appartenir. Mais ce grand ouvrage exige pour sa perfection un amas prodigieux de connaissances scientifiques, de données, de mémoires et de pieces que la Commission ne possédait, ni ne pouvait se procurer dans les circonstances où se trouve le royaume. Aussi a-t-

elle cru devoir laisser aux Cortes futures, l'exécution de ce travail aussi difficile qu'important.

La déclaration solennelle et authentique que la religion catholique, apostolique et romaine est et sera toujours la religion de la Nation espagnole, a dû occuper dans la loi fondamentale de l'état une place distinguée, qui correspondît à la grandeur et à la sublimité de l'objet.

Il y est proclamé également ensuite que le Gouvernement d'Espagne est une Monarchie héréditaire, modérée par la loi fondamentale, sans qu'il se puisse faire aucune altération dans les limitations qui la modifient, excepté dans les cas et de la maniere qu'indique la même Constitution. La Commission a regardé comme infiniment essentiel tout ce qui concerne les limitations de l'autorité du Roi; elle a réglé ce point avec toute la circonspection possible, tant pour qu'il puisse l'exercer avec la dignité, la grandeur, et l'indépendance qui conviennent au Monarque de l'illustre Nation espagnole, qu'afin qu'on ne parvienne pas de nouveau à introduire à la faveur de l'obscurité et de l'ambiguité des lois, les altérations funestes qui ont tellement défiguré et fait varier le caractere de la Monarchie, au grand préjudice des intérêts de la Nation et des droits du Roi. C'est dans cette vue que l'on a indiqué scrupuleusement les regles fixes, claires, et simples qui déterminent avec exactitude et précision l'autorité qu'ont les Cortes de faire les lois d'accord avec le Roi; celle que le Roi exerce pour les exécuter et les faire respecter, et celle qui est déléguée aux juges et tribunaux pour la décision et jugement de tous les procès conformément aux lois du royaume.

Les qualités que doit posséder celui qui veut être considéré citoyen espagnol, ont dû mériter une attention très-sérieuse. Comme membre de la Nation il participe à ses priviléges, et ce n'est qu'avec des sûretés bien qualifiées que l'on peut admettre dans une association politique ceux qui, de même qu'ils sont appelés à la former, ne le sont pas moins à la conserver et à la défendre. La naturalisation des étrangers dans le royaume a également occupé l'attention de la Commission. L'augmentation de la population, l'encouragement de l'agriculture, des arts et du commerce, dont la Nation aura un tel besoin après une guerre aussi destructive; et la facilité avec laquelle les lois du royaume ont favorisé dans tous les temps l'admission des étrangers, l'autorisaient à leur ouvrir la porte et à favoriser leur établissement chez nous. C'est ce qu'elle a fait; mais

elle a limité en eux l'exercice des droits politiques et civils ; soit parce que c'est moins l'ambition des emplois et des charges publiques que l'attrait irrésistible de faire honorablement leur fortune, sous la protection de lois humaines et libérales, qui attire les étrangers dans un pays et qui les engage à s'y établir ; soit parce que la Nation, victime aujourd'hui en grande partie du funeste pacte de famille, ne doit pas confier au caprice ou à la faveur du Gouvernement, la dispensation de la plus grande grâce qui puisse s'accorder dans un état, et qui ne doit jamais s'étendre au point de confondre ce que la nature et l'éducation seules peuvent donner. Le nombre immense de naturels d'Afrique établis dans les pays d'outre-mer, leurs différentes conditions, l'état de civilisation et de culture dans lequel la majeure partie d'entr'eux se trouve aujourd'hui, ont exigé beaucoup de soin et de travail de la part de la Commission pour ne pas aggraver leur situation actuelle, ni compromettre d'un autre côté les intérêts et la sûreté de ces vastes provinces. En consultant mûrement les intérêts réciproques de l'état en général et des individus en particulier, elle a laissé la porte ouverte à la vertu, au mérite et à l'application, afin que les originaires d'Afrique puissent entrer en temps et lieu en jouissance des droits de cité.

La qualité précieuse de citoyen espagnol ne doit pas seulement s'acquérir par la naissance ou naturalisation dans le royaume, elle doit se conserver pour l'utilité reconnue et pour l'avantage de la Nation ; et à cet effet, l'on a indiqué les cas dans lesquels elle peut se perdre ou être suspendue, afin que les Espagnols puissent ainsi, être attentifs à ne pas perdre un bien qui doit leur être si cher.

(La Suite au Numéro prochain.)

NUITS D'ASSUÉRUS.

(Suite.)

Buonaparté venait d'apprendre la prise de Ciudad-Rodrigo, et quoiqu'il y eût paru indifférent devant ses entours, lorsqu'il fut rendu à lui-même, le chagrin qu'il en éprouvait chassait le sommeil, et il fut obligé d'avoir encore recours à ce qu'il appelait le fatras de Réal, afin de dissiper les idées noires qui le tourmentaient et de trouver moins longues les heures de la nuit. Réal fut donc appelé et reprit ainsi qu'il suit la lecture de son manuscrit.

" L'homme qui devait un jour remplir l'univers de son nom* (ajoutez de sa puissance) se trouvait donc alors réduit à implorer inutilement (Je n'implorais pas, je sollicitais avec fierté) à solliciter avec fierté qu'on le réintégrât dans son grade; et en même temps pour chasser la faim, il allait au café Chrétien, point de réunion de ce qu'on appelait alors les terroristes, chercher dans la générosité de ceux qui étaient aussi persécutés, mais moins dénués que lui, des moyens d'exister. (Je n'ai pas besoin de vous dire Réal que tout ce qui est relatif au dénûment où je me trouvais alors, doit être supprimé. Eh! qu'importe à la postérité de savoir que le terroriste Chrétien et les canailles qui s'assemblaient chez lui, m'ont secouru dans ma détresse?) Le jeune héros indigné de son inaction et des refus

* Nous mettons entre deux parentheses toutes les interruptions de Buonaparté.

que chaque jour il éprouvait, se présenta un jour au comité de Salut Public, devant l'individu qui était chargé de la partie militaire et demanda ou sa réintégration ou un passeport qui lui permît d'aller offrir ses services au Grand Turc.—" Mais qui es-tu ?" lui dit le conventionnel ; " qui t'autorise à prendre un ton pareil ?"—" Je suis, lui répondit Buonaparte, le premier artilleur de l'Europe, et je demande de l'emploi ou un passeport." —La scene qui suivit cette répartie offrit l'orgueil humilié aux prises avec un homme (dites un héros) qui avait la conscience de ses talents. Napoléon fut chassé par les épaules de ce même palais où depuis il a reçu l'hommage des envoyés des puissances de l'Europe.— " (Comment s'appelait ce misérable ?")—Sire, il s'appelait Aubry.—(Qu'on l'arrête.)Sire, il est mort.—(Qu'on l'exhume.)—Sire, il est mort dans l'exil au-delà desmers.—(Eh bien, il faut déchirer sa mémoire.)—On la déchirera."—

Pendant que Buonaparté sollicitait en vain de l'emploi, le destin préparait un événement qui devait à la fois commencer sa gloire et faire sa fortune. Le royalisme conspirait au sein des sections de Paris, il menaçait la Convention Nationale, qui enfin déterminée à lui porter un dernier coup, mit l'illustre Barras à la tête de la force armée dont elle disposait. (Réal, effacez illustre.)—Ce fut au milieu des importants devoirs que lui imposait la confiance des représentants du peuple, que Barras se rappelant tout-à-coup le jeune héros qui l'avait si bien secondé lors du siége de Toulon, dit à Tallien du ton de l'inquiétude et de la douleur: " Mais comment faire sans un second, sur qui je puisse me reposer du commandement immédiat des troupes, et qui soit sans pitié pour les conspirateurs? Je connais un petit gredin, un petit polisson de Corse qui conviendrait bien dans cette circonstance, mais où le trouver? il est dans quelque grenier, dans une guinguette, un estami-

net. (Je sais qu'il a dit cela, Réal, je m'en suis vengé, je m'en vengerai encore, mais sur votre tête effacez, détruisez, lacérez cette phrase impie; oubliez que vous me l'avez dite, et que j'ai pu l'entendre.) En ce moment la fortune, toujours si favorable au héros dont j'esquisse ici l'histoire, le montra à Barras dans un groupe de patriotes, dits terroristes, qu'animaient ses discours et son exemple. Le feu de la vengeance brillait dans ses regards et l'impatience du carnage agitait tous ses membres. (Mais Réal on ne dit pas l'impatience du carnage.) —Sire, c'est une ellipse.—(Vous me peignez d'ailleurs là comme un tigre altéré de sang... Au reste, laissez l'expression, je ne suis pas fâché de paraître parmi les humains ce que ce noble animal est parmi les brutes. Je veux qu'on me redoute, et peu m'importe qu'on me haïsse.) Bientôt Buonaparté placé à la tête des bataillons conventionnels, organise partout la victoire et avec ce coup d'œil d'aigle qui n'appartient qu'à lui, envisageant sa position et celle de ses ennemis, il conçut que tout était perdu si la journée se passait sans que l'on en vînt aux mains. Dès ce moment, il ne respire que pour le combat, son ardeur se communique à ses troupes, mais il fallait aussi qu'elle animât les comités de gouvernement qui, dans cet instant, délibéraient sur les moyens de calmer, sans effusion du sang, le mouvement des sections. Les mots que ce héros employa pour éveiller leur énergie, n'appartiennent pas à la dignité de l'histoire; nous nous contenterons de dire que son discours soldatesque étonna, étourdit, intimida ces mêmes hommes qui avaient fait trembler la France et qu'ils lui permirent d'attaquer. " Je n'ai pas besoin de votre ordre pour cela, écoutez cette détonation, ce sont vos troupes qui, provoquées par des coups de fusil, que je leur ai fait tirer des maisons voisines de la terrasse des Feuillants, ripostent par une décharge générale. L'action est commencée,

je vole, et dans deux heures je reviens vainqueur." Le canon gronde et commence ses affreux ravages, la mitraille balaye les marches de St. Roch, la rue St. Honoré, la place du Palais Royal, le quai du Louvre, l'avenue du Pont Tournant, hommes, femmes, enfants, tout est indistinctement enveloppé dans ce massacre nécessaire, frappé par cette vengeance à qui la politique commandait d'être impitoyable. (Ce que vous venez de me lire là, Réal, est vraiment beau, cela est chaud, cela fait image. Je vous fais commandant de ma légion d'honneur.) —Sire, je le suis déjà. (Eh! bien je vous donne une terre dans le Holstein.) Sire, il ne vous appartient pas encore.—(N'importe, il m'appartiendra. Vous avez bien fait Réal de ne pas mentionner Barras dans la description que vous avez donnée de ce moment où l'ascendant de mes destinées a commencé à peser sur celles de la France. Les hommes, les gouvernements ont disparu, je suis resté seul moi, je veux rester seul, on ne doit mentionner que moi. Ecoutez ma pensée sur les hommes et les choses. Cela vous dirigera dans vos travaux.

"On m'accuse d'ingratitude envers les hommes qui ont été, dit-on, mes protecteurs; mais dont j'ai fait mes instruments dès que j'ai eu le moindre ascendant sur eux. On me reproche d'avoir exilé Barras, méprisé Tallien, absorbé Syéyès, disgracié Talleyrand, chassé Fouché. Eh, quel devoir me liait à tous ces gens-là dès qu'ils ont cessé de m'être utiles, ou dès qu'ils ont voulu devenir dangereux? fallait-il que je conservasse des égards pour Barras dont le nom et la faveur auraient sans cesse rappelé à des gens qui doivent l'oublier, l'origine de mon élévation. Je sais que sans lui je serais encore ou destitué ou simple général de brigade, mais se souvient-on de cela quand on aspire ou qu'on est arrivé au plus haut degré du pouvoir et de la gran-

deur ? On voit alors les hommes de trop haut pour se rappeler leurs services ou pour les envisager autrement que comme des instruments. Lorsqu'ils ont rempli la tâche que leur assignent mes volontés, ils doivent être effacés de mon souvenir, et si leurs noms survivent à mon oubli je dois tout faire pour les plonger dans le néant. Le nom de Barras rappelerait les orgies au milieu desquelles j'ai pris ma première épouse ; celui de Talien, cette fringante Cabarrus, l'amie, la protectrice de Joséphine, que je traitai si mal, après avoir été si bien servi par elle. Vous vous souvenez Réal, mais ne consignez pas ceci dans votre histoire, parce que ce serait dire à la postérité que je dus ma fortune à des escrocs et à des catins, —vous vous souvenez, que quand je fus nommé Premier Consul, et qu'avec cette liberté que lui donnent sa familiarité avec moi et ma femme, la bonne, la belle, la trop facile Thérésia se présenta pour entrer dans mon sallon, je sortis brusquement, et la rencontrant dans l'anti-chambre, je dis aux gardes et aux laquais qui étaient là rassemblés en foule : " Qu'on ne laisse pas entrer cette femme là ici ; elle n'est pas faite pour y être admise." Je vis sans émotion Thérésa s'évanouir, cette Thérésia, que la veille encore j'avais reçue avec un sourire, et que j'avais invitée moi-même à notre premiere assemblée au Luxembourg. Toutes les caillettes se recrierent contre ma barbarie, mais il fallait un tel esclandre pour montrer la différence que je voulais établir entre moi et mes prédécesseurs, pour écarter les prétentions indiscrettes, les souvenirs importuns, les reproches fâcheux et surtout une familiarité dégradante. Obligé de conserver par politique la femme que le tripot qui se tenait chez Barras m'avait donnée, je devais au moins l'isoler de cette clique dévergondée, et montrer, dès mon début dans le gouvernement, la direction que devait prendre mon autorité et la physiono-

mie que je voulais donner à ma cour. Quant à Syéyès, c'est un faquin, c'est un tartuffe, il avait compté sur ma jeunesse, sur mon inexpérience, il croyait que, séduit par ses illusions métaphysiques, je me prosternerais devant ses oracles, que j'en serais ou l'exécuteur aveugle ou le propagateur complaisant : pouvais-je après m'en être assuré non par moi-même parce que je n'étais pas encore assez rusé pour cela, mais en suivant les indications de Roederer et de Talleyrand, laisser un tel homme dans le gouvernement ? Aussi, je l'ai absorbé dans mon sénat, et premier inventeur de cette expression, c'est lui qui, le premier, en a prouvé la justesse. Aussi il ne faut pas que l'histoire dise : " Syéyès qui n'était entré au Directoire que pour le renverser, cherchait depuis long-temps un homme qui pût exécuter la révolution préparée par ses combinaisons : La fortune lui présenta Buonaparté, et celui-ci se conformant au plan qu'il avait trouvé tout tracé, détruisit le gouvernement et fit partie avec Syéyès de celui qu'on y substitua." Je veux qu'à cet exposé qui est assez vrai, on substitue le suivant : " Le conquérant de l'Egypte fut tout-à-coup arrêté au milieu de sa carriere victorieuse ; des avis dont on ignore la source, lui avaient appris l'état de la France humiliée à la fois par son gouvernement et par ses défaites : il parut pendant quelques instants absorbé dans une rêverie profonde ; en un moment les destinées du monde sont changées; Buonaparté a résolu son départ, il en a calculé les moyens, il quitte les rives du Nil, en quelques jours il se trouve sur celles de la Seine. Il arrange, il combine tout, comme s'il n'avait pas quitté Paris, comme s'il connaissait les intrigues et les partis qui agitaient cette capitale depuis une année ; il assigne à chacun son rôle dans le grand drame politique qui se prépare, le directoire tombe sans résistance et sans crise, un grand homme avait tout prévu, un grand homme

avait tout exécuté, il ne reçut pas, mais il saisit le pouvoir; tout reprit une face nouvelle, et dans quelques mois la France eut vengé toutes ses défaites et réparé toutes ses pertes." Réal embarrassé paraît vouloir contredire ces assertions; Buonaparté remarquant son indécision, lui dit: Eh bien! quoi! qu'avez-vous à dire? qu'avez-vous à opposer à ce morceau historique dont j'ai donné la pensée à Daru et que Daru a habillé dans votre langue à vous autres?—Sire, dit Réal, si l'histoire doit être le récit exact, le tableau fidele des événements passés, j'avoue que ce morceau n'appartient pas à l'histoire. —Tu en as menti; tout ce morceau a une teinte historique, c'est comme cela que je veux qu'on parle des grands événements de ma vie. Quoi! voudrais-tu que je parusse comme un vil accessoire, comme un néophite politique dans la révolution qui m'a placé sur le trône? Ne faudra-t-il pas aussi que ton nom y figure à côté du mien, qu'on annonce à la postérité que je dus en partie mon succès aux renseignements que tu me donnas sur l'état des partis au moment de mon retour en France, sur les projets des meneurs des conseils et du Directoire, et surtout à ce que tu me dis de la séance secrette dans laquelle ils avaient organisé mon assassinat? Faut-il qu'elle sache que ce fut pour te récompenser des services que tu me rendis alors et du bien que tu avais dit de moi dans ton fatras sur le 13 Vendémiaire, que je te fis d'abord conseiller d'état, et qu'ensuite je te confiai une partie de la police de mon empire? Il faut que tu saches, vil avorton, que si jamais l'histoire mentionne ton nom, ce sera pour te signaler comme un de ces écrivains médiocres, dont des ignorants ont voulu faire des Tacites, et qui en dernier résultat, n'ont paru propres sous un gouvernement fort et régulier qu'à être des chefs de mouchards et des instruments d'espionnage. Au reste, en voilà assez

sur ce sujet, nous verrons dans la suite du manuscrit comment M. l'Historiographe révolutionnaire aura traité cette partie de mon histoire. Reprenons maintenant pour votre instruction ce que j'avais à dire sur les hommes qui ont été mes conseils ou mes ministres depuis mon accession au pouvoir. Talleyrand m'a été utile, il m'a procuré des administrateurs éclairés, il m'a appris la routine et les formes de la diplomatie; il a même détruit en moi quelques préjugés, quelques scrupules qui ne s'accordaient pas avec l'audace de ma marche et la violence de mes mesures. Mais trop accoutumé à agir avec indépendance dans son ministère, il s'est amusé à vendre des principautés, à distribuer des territoires à mon insçu; je n'avais plus besoin de lui, je ne voulais qu'un prétexte pour le renvoyer; j'ai saisi celui-là, ai-je mal fait? Depuis ce temps, il gémit de sa nullité, épie dans mes regards un retour de ma faveur; je m'amuse de ses regrets et de ses espérances; et tout en lui permettant de remplir près de moi les fonctions de sa place, je le considère moins que le dernier sujet de mon empire. C'est ainsi que les princes doivent envisager ceux dont la présence leur rappelle des services passés et un serviteur devenu inutile. Réal, vous dormez. — Sire, je médite.

PARLEMENT BRITANNIQUE.

Armées de Portugal.

Séance du 17 Mars 1812.

CHAMBRE DES LORDS.

L'ordre du jour pour lequel Leurs Seigneuries avaient été convoquées, afin de prendre en considération le message du *Prince Régent*, pour un subside à accorder au gouvernement Portugais, ayant été lu.

Le comte de Liverpool s'est levé et a dit: Dans les conjonctures où cette affaire se présente, je ne pense pas, Milords, qu'il soit nécessaire de perdre le temps à en discuter l'importance. Le message actuel de S. A. le Prince Régent n'est qu'une suite des subsides et de l'assistance que le parlement et le prince accorderent au Portugal l'année derniere. Ici, Milords, je pense qu'il ne peut y avoir, dans la chambre, qu'une seule maniere de sentir, c'est-à-dire, que ce qui a été donné à nos fideles alliés, à des alliés qui se sont tenus près de nous, avec tant d'honneur et de fermeté, dans les circonstances les plus critiques et les plus difficiles, n'a pas été prodigué en vain, mais a obtenu, au contraire, le but que nous en attendions. Vos Seigneuries peuvent se rappeler qu'originairement la discussion de cette affaire roula principalement sur un seul point, savoir si le but pour lequel ces subsides seraient accordés, était praticable. Mais quiconque envisagera l'histoire de ce pays relativement à ses engagements depuis des siecles, ne pourra pas ne pas voir qu'à l'exception de la défense immédiate de notre patrie, il n'est rien de plus important, rien qui touche de plus près aux intérêts vitaux de l'empire britannique, que la défense du Portugal, je parle de ses intérêts continentaux, pourvu que nos vues soient praticables. C'est à ce dernier point, si nos vues sont praticables ou non, que la question doit se réduire. Or, nous avons à cet égard une ample expérience, et cette expérience nous conduit à cette conclusion.—Que la défense du Portugal, par Lord Wellington, sur les principes de ce grand capitaine, que nous seconderons dans ses grands et divers efforts, est un objet qui peut être obtenu par les armes de ce pays-ci. La question qui suit celle-là, est celle des subsides qu'il faut accorder au Portugal pour l'entretien de ses forces et l'amélioration de son système mili-

taire; il faudra aussi savoir jusqu'à quel point nous avons obtenu cet objet, en rendant l'assistance du Portugal, indépendante des armées britanniques. Sur ce second objet, je dis encore qu'il ne peut y avoir ici deux manieres de voir. Il y a deux ans que des membres du Parlement, et même des officiers qui avaient servi dans ce pays-là, pensaient qu'il n'était pas possible de créer une force portugaise capable de coopérer avec nous de la maniere que nous l'avons vu. A leur grand honneur, les officiers dont je parle ont avoué qu'ils s'étaient trompés à cet égard. Mais j'ose le demander, Milords, qu'el en a été le résultat, soit par rapport au Portugal, soit par rapport à nous, soit enfin par rapport à la délivrance du continent? Qu'est-ce qui pouvait réveiller les nations de leur léthargie? Nous avons vu une force portugaise sous le commandement d'officiers britanniques, en quoi cependant je dois observer que nous devons beaucoup aux officiers portugais; nous avons vu s'élever une force portugaise capable de faire tête aux plus fameux bataillons de l'armée française, commandés par les généraux les plus habiles, par des officiers vétérans, dans les rencontres les plus difficiles et les plus critiques. Ici je m'appuie de l'autorité de nos officiers les plus capables et les plus intelligents. A Barrosa, ils ont, de la maniere la plus intrépide, attaqué de front et pris en flanc une armée formidable avantageusement postée. Dans cette occasion-là, et dans toute autre, les Portugais se sont montrés capables de combattre à force égale contre les plus fieres légions de la France. Je n'en rapporte, Milords, à ces considérations principales, pensant que ce serait abuser de votre temps, que d'entrer dans les détails. D'où il résulte que la défense du Portugal est praticable, et que le gouvernement portugais a essentiellement contribué à cette défense. D'après cela, je crois qu'il ne peut y avoir dans l'esprit de la plupart d'entre nous, aucun doute que nous en fassions trop pour un ancien allié, pour un allié connu par sa fidélité à ses engagements, et qui, par sa conduite dans les circonstances actuelles, s'est acquis de nouveaux droits à notre assistance et à notre estime. Vos Seigneuries savent qu'aussitôt après que le prince se fût retiré de ce pays, le Portugal fut occupé par les armées françaises; elles n'ignorent pas non plus quelles en furent les conséquences, ni quels embarras en résulterent. On ne peut donc s'étonner qu'alors il n'ait pas été possible d'obtenir tout d'un coup tout ce que nous avons obtenu depuis; ni que l'on n'ait pu y parvenir qu'au moyen d'un

système de grande persévérance et d'une grande attention à toutes les particularités qui seules pouvaient couronner nos efforts. Vos Seigneuries se tromperaient toutefois beaucoup, si elles allaient s'imaginer que les sommes accordées l'année derniere et celles que l'on sollicite aujourd'hui, sont capables de suffire à tout. Le gouvernement portugais, outre ce que nous lui avons accordé, a demandé de plus, une somme de 1,800,000 liv. st. pour maintenir ou supporter son système militaire (ÉCOUTEZ, ÉCOUTEZ, *s'écrie-t-on du banc où se trouvait le marquis de Wellesley.*) Il est juste, Milords, que vous sachiez que nous ne donnons point d'argent à ceux qui ne veulent pas payer de leurs personnes. (ÉCOUTEZ, ÉCOUTEZ). Je n'importunerai plus Vos Seigneuries d'aucune autre observation sur cette affaire, me bornant à demander qu'il soit fait à Son Altesse Royale le Prince Régent, une adresse convenable et adaptée à la circonstance.

Le comte de Liverpool ayant fait la motion de cette adresse, le comte de Grosvenor a dit : Dans le discours du noble secrétaire d'état qui vient de parler, il y a un ou deux points sur lesquels je désire de m'expliquer. Si je ne m'oppose point à la motion, ce n'est pas que je sois content de la maniere qu'a été conduite la guerre en Espagne par le gouvernement de pieces et de morceaux qui est à la tête de ce pays depuis cinq ans ; mais je ne peux m'empêcher de concourir aux éloges donnés aux militaires employés dans cette guerre, dont les belles actions ont répandu dans les armées et même parmi les Portugais un esprit héroïque. Mais quelle est la situation de la péninsule? Au bout du compte, qu'a-t-on fait qui réponde aux espérances que l'on nous a données? Après la convention de Cintra nous étions maîtres du Portugal, et alors il fut ordonné à Sir John Moore d'entrer en Espagne avec des forces égales. Et cependant à peine avons-nous fait autre chose que de rester dans la même position. La France est maîtresse de la capitale d'Espagne, et de tous les postes avantageux du pays. Avec une armée de 100,000 hommes, anglais et portugais, aussi braves qu'il y en ait au monde, qu'avons-nous fait? Vu tout cela, l'Angleterre sera-t-elle contente si nos efforts en faveur de l'Espagne se bornent à prendre une ville, quelque brillant et important qu'ait été cet exploit? L'Angleterre sûrement ne sera point satisfaite, à moins que par un grand et puissant effort, on ne termine enfin cette guerre, et que l'on ne détruise, s'il est possible, la puissance des Buona-

parté dans la Péninsule. Nous avons dépensé des sommes énormes dans cette lutte; et si la France y a perdu beaucoup de monde, nous ne pouvons nous dissimuler qu'aussi nous y en avons perdu beaucoup. Quelques obscurs que soient ces soldats, ils ont dans ce pays des amis et des parents qui partagent leurs peines et pleurent sur leur sort. Si donc l'on juge à propos de continuer la guerre, je suis d'opinion qu'il faut faire quelque grand effort. Quant aux subsides, je ne peux m'empêcher d'observer que l'on aurait pu prendre sur les deux millions accordés, les secours destinés aux malheureux portugais, ou du moins retenir sur ces deux millions une somme égale au montant de la souscription ouverte pour eux, afin de venir au secours des manufactures de l'Angleterre, réduites au désespoir par l'entêtement des ministres à maintenir les absurdes et ruineux ordres en conseil. On devrait d'autant mieux prendre ce parti d'après le noble secrétaire lui-même, qu'à présent le Portugal peut se suffire à lui-même. Tout considéré néanmoins, vu les engagements du pays, et le point où l'on en est, je ne pense pas qu'il faille rappeler les armées de la Péninsule; au contraire, il faut pousser la guerre avec vigueur, si l'on peut se flatter d'en obtenir une heureuse issue. Si, comme on l'a dit, la nation espagnole est toute entiere avec nous, on peut espérer de grandes choses; si elle veut notre assistance, et qu'elle veuille coopérer à son propre salut, on doit s'attendre à des résultats favorables; mais si elle ne veut rien de tout cela, et qu'au désespoir elle veuille se soumettre, c'est nous flatter en vain du succès. Il est inutile d'observer que si la France est occupée ailleurs, ce sera le véritable moment de faire ce grand effort.—La motion mise aux voix, passa à l'unanimité.

Séance de la Chambre des Communes du même jour.

La chambre s'étant formée en comité de subsides, Lord Castlereagh s'est levé et a dit: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'abuser du temps de la chambre, en lui exposant les motifs qui doivent la déterminer à adopter la motion qu'il est de mon devoir de lui soumettre. Les raisons qui originairement porterent le parlement à seconder les efforts du Portugal sont encore si fraîches dans la mémoire de la chambre qu'il n'est pas besoin de donner de nouveaux arguments à l'appui. Si, au commencement, et avant que nous eussions aucune expérience des efforts que le Portugal

pourrait ou voudrait faire, le parlement crut qu'il était de sa libéralité de voter une somme pour la défense du Portugal, et au moyen du Portugal pour la défense de l'Espagne, j'espere, vu l'expérience que nous avons de l'efficacité des subsides accordés jusqu'ici, qu'il n'y aura aucune opposition à ce que nous en accordions comme l'année derniere. Je pense que la question à présent se réduit à peu de chose, et qu'il n'y a aucune objection à former si ce n'est sur l'un des deux points que je vais mentionner. L'objection dont je parle, portera ou sur le principe qu'en soi c'est une chose essentiellement vicieuse et que rien ne saurait justifier, que d'accorder des subsides à une nation étrangere; ou sur ce que la situation de nos affaires dans la Péninsule est tellement désespérée que, malgré les brillants succès de nos armes, et la fidélité du parlement qui s'est engagé à soutenir la cause de cette Péninsule, ce serait une dépense inutile que d'en faire davantage. Il est possible que, parmi nous, il y ait des personnes qui, envisageant les choses sous l'un de ces deux points de vue, pensant qu'ils n'y doivent point concourir, ou, ce qui serait la même chose, qu'il faut rappeler notre armée du Portugal. Je ne conçois nulle autre raison de se refuser à consentir à un subside semblable à celui de l'année derniere; et j'ai peine à croire que l'on avance quelque objection d'une autre nature. Mais, l'année derniere, malgré que nous n'eussions pas les mêmes preuves que nous avons aujourd'hui de l'efficacité de notre assistance pour la délivrance du Portugal, et bien que plusieurs membres n'admissent pas le principe, lorsqu'il fut néanmoins question d'aller aux voix, le subside passa sans qu'il y eût division dans la chambre. J'espere donc fortement que, pour témoigner l'idée que nous avons des excellents services rendus l'année derniere par la nation portugaise, il y aura cette fois dans la chambre unanimité de sentiment. Il y a deux ans que nous pouvions être grandement disposés à douter de l'efficacité du concours du Portugal, ou s'il serait égal à la somme demandée. Nos militaires et même ceux de la plus grande autorité doutaient sérieusement qu'il fût possible de discipliner l'armée portugaise au point qu'agissant avec nos troupes, celles-ci pussent y compter. On ne doit donc pas s'étonner que l'on fût alors peu disposé à accorder une forte somme applicable à l'armée portugaise. Mais l'expérience nous ayant appris que, sous le rapport militaire, nos subsides des années dernieres ont produit les plus grands avantages, il est donc pro-

bable que plusieurs de ceux qui alors avaient des motifs raisonnables de douter de l'efficacité de nos subsides, ne s'y opposeront pas cette fois. Lorsque celui de l'année derniere fut proposé, plusieurs pensaient que rien n'avait été fait encore pour le Portugal, que d'apprendre à Lord Wellington et à son armée qu'il n'y avait de protection pour nos troupes que dans les lignes de Cintra. Ayant toutefois passé par-dessus cette difficulté, et les subsides ayant été accordés, on a vu que non-seulement ils ont mis Lord Wellington en état de garder une position défensive, mais encore de chasser l'ennemi au-delà des frontieres et même de s'emparer d'une des plus importantes forteresses de l'Espagne, à la vue de l'armée ennemie concentrée sur ce point. Ces événements qui ont eu lieu dans le courant de l'année derniere, ne laissent plus aucun doute sur l'utilité dont les subsides peuvent être au Portugal.—Maintenant, quant au principe d'accorder des subsides, j'observerai, que cette libéralité envers le Portugal, n'est autre chose que de venir au secours d'une nation pour laquelle il y a dans la nôtre une forte sympathie, et au secours de laquelle nous devons voler par une politique et une fierté nationales. Je dois dire aussi qu'à peine devrions-nous appeler subsides, ce qui n'est accordé que pour augmenter la vigueur de nos alliés, secondant les opérations de nos armées, agissant pour nos intérêts comme pour les leurs, tous les efforts de nos troupes seules, et même les grands talents de Lord Wellington, n'auraient point obtenu les grands succès que nous avons eus dans ce royaume, si nous n'avions été aidés par l'armée portugaise, que ces subsides ont mis en état d'entrer en campagne. Le premier témoignage à l'honneur de ces troupes, est celui de l'ennemi, qui, voyant leur conduite à Busaco, pensa que c'étaient des troupes britanniques à qui Lord Wellington avait fait endosser l'uniforme portugais. Ces subsides ont eu d'ailleurs, au-dessus de tous les autres consentis jusque-là, l'avantage d'être en entier administrés et appliqués sous l'inspection de Lord Wellington qui nous donna les assurances les plus positives, qu'ils ne seraient employés que de la maniere la plus propre à obtenir le grand but pour lequel ils étaient accordés. Je dois encore observer que l'on ne peut élever contre ce subside la même objection que l'on fait ordinairement contre les subsides donnés aux autres nations, car il n'en est rien accordé pour soulager le Portugal de ce qui doit être à sa charge. J'aurai aussi la grande satisfaction de dire une chose qui fait beau-

coup d'honneur au gouvernement Portugais; c'est qu'il a si bien administré ses finances que, malgré les dévastations commises par les armées françaises, tandis qu'elles étaient en Portugal, les revenus de ce pays consacrés au département de la guerre, s'élevent maintenant beaucoup plus haut qu'à aucune époque de l'histoire du Portugal, et que par les soins de ce gouvernement, les finances de ce pays se sont aussi progressivement augmentées. Si j'appuie cette motion de tous ces motifs, ce n'est pas que je désire qu'aucune discussion s'éleve sur ce sujet. Je suis prêt à reconnaître qu'il y a eu un temps où des membres de cette chambre pouvaient, sans manquer d'honnêteté ni de droiture, douter raisonnablement de l'avantage qu'il y avait à consentir une somme pour former une armée portugaise; mais je pense que les événements de l'année derniere, et l'état effectif actuel de l'armée portugaise, doivent écarter toutes ces difficultés. Nous devons aussi nous rappeler que, durant l'irruption des Français, on n'a découvert aucune trahison à la cause commune dans aucune partie du Portugal. C'est une circonstance dont le Portugal doit être fier, d'avoir une population entierement exempte d'un opprobre qui est tombé sur un si grand nombre des habitants des autres pays. Les paysans portugais avec leurs familles se sont retirés gaiement dans les lieux qui leur ont été assignés pour retraite, et ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour repousser l'ennemi commun. Après d'autres observations encore, Sa Seigneurie finit en faisant la motion qu'il fût mis à la disposition de Sa Majesté une somme qui n'excéderait pas deux millions sterling pour continuer à solder une armée portugaise, et contribuer ainsi plus long-temps à la défense du Portugal.

M. Freemantle dit: Je ne pense pas que les motifs développés par le noble Lord, soient capables de faire impression sur ceux qui, l'année derniere, avaient de sérieuses objections contre ce subside. Je suis prêt à rendre toute justice à la bonne conduite des troupes portugaises, mais cela ne resout point toutes les difficultés. Dans un moment où la chambre est de nouveau sollicitée d'accorder un secours, je pense qu'elle doit se rappeler quels étaient les objets que nous nous proposions, lorsque nous prîmes part à la querelle de la Péninsule; et si nous n'avons pas atteint ces objets, je pense que nous devons nous abstenir de voter une aussi grande prodigalité de la fortune publique. Notre premier objet, en nous immiçant dans la guerre de la Péni-

sule, était de délivrer l'Espagne et les Espagnols du joug de la France. Cette résolution fut prise dans cette chambre à l'unanimité et comme par acclamation. Quoiqu'alors j'aie voté de bon cœur pour que nous entrassions dans cette querelle, cependant si j'avais pu prévoir qu'au bout de quatre ans, nous n'aurions pas gagné un pouce de terrain en Espagne, et que tous nos efforts se borneraient à la défense du Portugal, je ne suis plus sûr que j'y eusse donné mon suffrage. Je le demande à chacun des membres de cette chambre: si, en 1807, ils eussent pensé que tout ce que nous pourrions faire serait de prendre une position en Portual, y aurait-il eu ici le même enthousiasme? Je crains de me placer dans une fausse position; je n'ignore point que je marche dans un sentier qui n'est pas le plus battu, et qu'en ceci je différerai même d'avec ceux qui sont ordinairement de mon côté, et dont l'autorité a beaucoup de poids sur mon esprit. Mais c'est le sentiment de mon devoir qui me contraint à déclarer mes objections contre ce subside. Nous avons échoué dans tout ce qui a rapport a l'Espagne. Nous avons échoué, non pas que nous n'ayons fait de notre côté tout ce qui dépendait de nous, mais parce que nous n'avons pas été secondés par les Espagnols comme nous devions nous y attendre, l'Espagne, et non le Portugal étant l'objet ultérieur de la guerre dans laquelle nous nous sommes engagés; et puisque nous avons échoué de ce côté-là, je ne puis donc consentir au nouveau subside qui nous est demandé. Je supplie les membres qui vont bientôt retourner auprès de leurs constituants, de considérer comment ils pourront leur dire: nous avons voté deux millions qui devaient sortir de notre bourse et être donnés aux Portugais dans un moment où la dépense annuelle de l'état est presque de cent millions. Je ne vois pas comment il est possible de continuer à fournir à cette dépense, lorsque le commerce de notre pays est tellement retréci par l'effet du système continental de l'ennemi. A mon avis, c'est payer le Portugal pour la défense de son propre pays. Ce qu'il nous coûte, s'éleve bien plus haut que ces messieurs ne veulent le croire. A mon avis également, une armée britannique de 50,000 hommes n'opérerait pas le salut du Portugal; et, comme, pour approvisionner cette armée de foin, de blé, de tout autre chose, il faut que ces provisions soient tirées de l'Amérique, de l'Angleterre, puis transportées dans les lieux où l'armée campe, cette dépense doit être énorme. Je pourrais prouver que les mulets

seuls coûtent 4000 liv. st. par jour. Pour transporter la grosse artillerie devant Ciudad-Rodrigo, il n'en a pas moins coûté de 20,000 liv. st. et j'apprends qu'il n'y a pas un cheval qui, par jour, ne coûte cinq shellings à la nation. Notre premier objet serait donc de considérer à présent la situation de notre propre pays, et de voir s'il est possible de persister dans un système qui ne présente plus les mêmes espérances qu'auparavant.—*(Ecoutez! s'écrie-t-on du côté opposé.)* Je suis bien aise que les ministres aient prêté attention; je ne révoquerai point la phrase dont je me suis servi. Je n'ai pas dit qu'il fallait abandonner le Portugal, mais prendre des mesures proportionnées à nos moyens, à ceux du Portugal, sans suivre tout un système qui, en nous y opiniâtrant, pourrait être la cause de notre ruine; nous devrions agir sur un plan moins vaste, mais plus direct pour la sûreté, la prospérité et enfin la paix de ce pays.

L'honorable Mr. *Ward* dit. Je suis un de ceux qui d'abord ne furent point d'avis de nous charger d'un rôle principal dans la guerre de la Péninsule. Mais je pense qu'il doit y avoir une grande différence entre ce sentiment, et celui que je dois avoir depuis que la guerre a été entreprise et qu'elle dure depuis plusieurs années. Dûmes-nous faire cette guerre sur le plan qu'elle a été conduite? Devons-nous l'abandonner à présent? Ce sont-là deux questions bien différentes; car il pourrait y avoir à nous en retirer, une bien plus mauvaise politique, que celle qui nous l'a fait commencer.—*(Ecoutez!)* Je ne saurais donc être du même avis que mon honorable ami qui vient de parler; car, bien que, dans le système qu'il propose, il ne dise pas qu'il faut abandonner la guerre, sa manière de voir ne tend à rien moins qu'à la laisser périr d'inanition.—*(Ecoutez!)* Ce serait continuer une guerre qui nous serait onéreuse, sans qu'elle nous présentât aucune chance de succès. Quoiqu'il eût été plus sage de s'y prendre autrement, néanmoins il ne faut pas oublier que rien n'est moins honorable pour une grande nation, que d'avoir une politique chancelante et variable. Il est souvent arrivé dans les affaires des nations qu'il valait mieux persister dans un plan d'abord formé peu judicieusement, que de l'abandonner tout d'un coup après avoir long-temps agi sur ce plan. Si nous abandonnons le nôtre, ou ce qui revient presque à la même chose, qu'il périsse d'inanition, et qu'ainsi les Français finissent par obtenir tout ce qu'ils veulent, que diront tous les hommes d'état? Ils diraient que, lorsque nous fûmes malheureux, notre

brave général tué, et que nous fûmes déjoués dans toutes nos vues, qu'alors nous voulûmes continuer la guerre; mais qu'à présent, après avoir obtenu de brillants avantages et nous être assuré une position dans la Péninsule, lorsque nos armées sont commandées par un des plus grands généraux des temps modernes, une nouvelle lumiere nous a lui; nous voyons que nous ne pouvons pas trouver les moyens d'obtenir d'autres succès, et qu'ainsi nous sommes peu disposés à accorder des subsides à nos alliés! *(Ecoutez!)* Mon honorable ami croit qu'il n'est pas de l'honneur des Portugais de recevoir une paye de l'Angleterre? Mais au fond quel est l'état des choses? D'abord ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux, puis ils ont reçu notre assistance pour faire encore de plus grands efforts. Mon honorable ami a dit qu'en Angleterre nous ne penserions seulement pas à recevoir un subside d'une autre nation pour notre propre défense. Que Dieu nous préserve d'être jamais réduits par les événements à la nécessité d'agiter une question de cette nature! Si nous étions forcés de nous défendre dans notre propre pays, sans doute nous ferions tout ce qui serait en notre pouvoir et tout ce qui dépendrait de notre habileté, et par-là je ne crois pas que nous fussions dans le cas d'implorer les subsides d'aucun autre gouvernement. Mais pour cela je ne vois rien en ceci qui blesse l'honneur des Portugais qui, n'ayant pas de ressources pécuniaires pour les mettre en état d'agir, après avoir employé toutes celles qu'ils ont, reçoivent les subsides de leurs alliés, en faisant cause commune avec eux. Ce qu'ils ont fait, s'est pratiqué au milieu des plus grands états de l'Europe; exemples dont, je pense, quelques-uns ont été approuvés par mon honorable ami. Comment nous sommes-nous conduits envers nos alliés depuis vingt ans que dure cette guerre? A-t-on jamais dit que l'Empereur d'Allemagne se déshonorait en acceptant nos subsides et nos emprunts, afin de pouvoir mettre ses armées en campagne? Que si jamais il fut expédient et d'une bonne politique d'accorder des subsides au Portugal, l'honneur nous en fait une loi bien plus impérieuse aujourd'hui. *(Ecoutez!)* En effet nous ne saurions être plus engagés d'honneur que nous le sommes, à assister le Portugal, et il n'a rien fait depuis peu qui puisse nous dégager de nos engagements à le secourir; et ce n'est pas de ces secours mesquins, vains et illusoires que quelqu'uns d'entre nous recommandent, mais c'est d'une assistance réelle, vigoureuse, efficace, que je parle. Quant

à l'Espagne, si jamais elle a mérité notre aide, c'est à présent; car, depuis peu elle a augmenté ses moyens de résistance, particulierement en ce qu'elle a aboli le faible, l'exécrable gouvernement qu'elle avait.—Toutefois le temps peut arriver où cette question se présentera sous un autre aspect; ce sera lorsque nous nous trouverons dans des embarras domestiques, sujet sur lequel, je l'avoue, je ne suis pas tout-à-fait sans appréhension. Ce temps peut arriver plus tôt que bien des gens ne le pensent. Cependant ou par honneur ou par politique, je pense, en tout cas, que si nous jugeons à propos d'abandonner la guerre dans la Péninsule, nous ne devons nous en retirer que lentement et à contre cœur. Cette mesure, à mon avis, ne peut être que le résultat du mûr examen, si réellement nous ne sommes point en état de poursuivre cette guerre. Il faut bien regarder autour de nous et voir quelle branche de dépense nous pourrions retrancher ou abandonner, plutôt que, sous le prétexte des frais de la guerre, d'abandonner la défense de nos alliés. J'ai cru de mon devoir de m'expliquer ainsi, parce que, comme je l'ai déjà dit, j'ai été, dans les commencements, d'avis qu'il était d'une meilleure politique pour nous de ne pas jouer un premier rôle dans cette guerre; mais lorsque j'entends des personnes raisonner de maniere à nous arrêter dans la carriere où nous sommes depuis plusieurs années, je dois dire que je ne les écoute pas sans étonnement, et par cette raison j'ai fondé mon opinion sur l'état actuel de notre politique et sur l'honneur de notre pays.

Le Colonel *Dillon* ne fit que peu d'observations. Il aurait fallu, a-t-il dit, faire au commencement les plus grands efforts; et ce n'eût pas été une violation du principe de ne pas se mêler du gouvernment des autres pays, si, de bonne heure, nous eussions exigé de ces gouvernements que nous devions aider si puissamment, qu'ils se servissent de tous les moyens qu'ils avaient en leur pouvoir, comme de convoquer leurs Cortes, et enfin de prendre toutes les mesures capables de les défendre contre l'ennemi.

Sir *T. Turton* dit: S'il était vrai que nous ne devions point nous occuper de l'état de nos finances, il serait assez bien de dire que nous ne devons point considérer le montant de la somme qu'on nous demande. Selon ma maniere de voir, je pense que nous devons prendre en considération les moyens de notre pays, et l'objet auquel on veut appliquer ces moyens. En entendant le noble Lord parler de

la prise de Ciudad-Rodrigo, j'ai cru qu'il empiétait sur le ministre de la guerre, et qu'il oubliait qu'il remplit un autre département. Malgré toutes ces idées de Don Quichotte, sûrement il ne pense pas que la prise de cette forteresse puisse nous être d'un grand avantage; sûrement il n'a point parlé sérieusement. Un des plus funestes présages, c'est que notre pays et cette chambre changent ainsi de ton, et que tout ce qui est militaire y soit à l'ordre du jour. Je m'étonne d'entendre dire que l'économie puisse *effacer* nos *opérations*. N'y a-t-il donc aucune différence entre hésiter à donner un subside de deux millions, et abandonner la guerre? Pour moi, je proteste contre ce dernier parti. Mais un honorable membre (Mr. Robinson qui, comme tous les autres dans notre dernière séance parla en homme fort habile, néanmoins pour soutenir son opinion), fut obligé de supposer toujours que ceux qui s'opposaient à la dépense, étaient aussi d'avis de l'entier abandon de la guerre. On nous demande un subside pour la défense du Portugal: si réellement les Portugais ne pouvaient payer leurs troupes, mais qu'ils voulussent bien faire tout ce qui dépend d'eux pour en mettre davantage sur pied, je ne dis pas qu'il faudrait leur refuser nos secours. Mais c'est un fait dont il faut nous assurer, et c'était l'objet de la motion que je fis dernièrement. Ceci devient bien plus nécessaire quand il s'agit d'un vote de deux millions. Il semble que l'on craigne de se dépopulariser en parlant d'économie dans la conduite de la guerre; cette considération ne devrait cependant arrêter personne. J'ai peut-être été souvent dans mes opinions très-peu populaire, néanmoins cette crainte ne m'a jamais empêché de les soutenir.

Lord Cochrane fit plusieurs réflexions sur la conduite de la guerre dans la Péninsule. Le Portugal peut-être défendu contre les Français surtout dans les lignes de Torres Vedras, si fortes que nous n'avons pas besoin d'une armée si nombreuse dans ce quartier-là. Mais nos opérations se font sur un plan trop vaste depuis Ciudad-Rodrigo jusqu'à Badajoz, places, eussions-nous même le bonheur de les prendre, qui ne sont point tenables, à moins d'avoir en rase campagne une force militaire capable de faire tête aux Français. Ces deux villes sont dans des plaines; puis il faut nous rappeler que les Français ont plus de cavalerie que nous, et qu'ils ont eu souvent plus de monde à mettre sur pied. La guerre ne nous coûterait pas tant, si les lignes de défense de Torres-Vedras étaient considérées comme le vrai point de

Portugal. Par ce moyen, au lieu d'entretenir en Portugal 60 ou 70,000 hommes, qui, vu leur nombre, ne font rien, ou du moins sont dans un état d'inactivité militaire, nous pourrions à présent, comme nous aurions pu le faire plus tôt, détacher une partie de cette armée pour faire lever le blocus de Cadix. On pourrait en envoyer une partie en Catalogne; et y rendre inutiles tous les avantages de l'ennemi; on pourrait agir aussi avec les plus grands succès sur les bords de la Méditerranée. Il y a sur ces côtes beaucoup de petits forts dont nous pourrions nous emparer, et de là commander tout le voisinage. A l'est de l'Espagne particulièrement à Valence, nous aurions pu en faire davantage, et probablement prendre Barcelone. Non-seulement tout cela est praticable, mais encore cela nous coûterait moins que le système actuel. De cette manière, nous aurions tenu constamment les Français en échec, et déconcerté leurs desseins. Cette idée n'est pas de moi; elle nous a été suggérée par d'autres comme par moi, et elle semble devoir frapper tout le monde d'évidence; elle a l'avantage de reposer sur une grande autorité. Ici Lord Cochrane a lu un papier que la faiblesse de savoix ne permit pas d'entendre. En suivant ces principes, a-t-il repris, je ne vois rien de désespérant dans la continuation de la guerre. Nous nettoyions les côtes de la mer, et nous disposerions d'une grande partie de l'armée de Portugal soit pour ce pays soit pour ailleurs, selon nos vues. Le vote de deux millions ainsi appliqué produira d'heureux effets; car rien n'est plus important que de chasser les Français des environs de Cadix, et de les balayer des côtes de la Méditerranée.

La résolution mise aux voix, passa à l'unanimité.

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du Jeudi 18. *Motion sur la Lettre du Prince Régent aux Lords Grey et Grenville.*

Lord Borringdon s'est levé, comme il l'avait annoncé, pour faire sa motion sur cet objet également intéressant et important. D'abord il a parlé de son peu d'habitude de se mettre en avant, et de prendre une part active dans les discussions de Leurs Seigneuries. La coutume, a-t-il dit, de ceux qui se présentent ainsi dans de grandes occasions, poussés par leur devoir, est de s'étendre sur la pureté et le patriotisme de leurs motifs. Bien que mon intention ne

soit pas de suivre cet exemple, je ne puis m'empêcher d'assurer en peu des nots Vos Seigneuries, que de semblables protestations ne peuvent être faites avec plus de sincérité que par celui qui a l'honneur de vous adresser la parole. La motion que j'ai l'honneur de vous soumettre, je puis vous le garantir, ne vient que de moi-même et ne m'a été suggérée par personne ni par aucun parti de l'intérieur ou de l'extérieur de cette chambre. Elle n'est due qu'à l'intime conviction, où je suis qu'il faut tâcher d'écarter les dangers alarmants et très-étendus dont ce pays est menacé, renfermant jusqu'à la calamité, je le crains, jusqu'à l'énorme calamité de voir une scession entre les deux isles sœurs, et conséquemment le démembrement de l'empire. Selon moi, les symptômes de cette calamité se développent d'eux-mêmes; et ce développement alarmant a lieu dans un moment qui, jamais antérieurement, n'a rien présenté, d'aussi périlleux ni d'aussi critique. Je peux me tromper ou ne pas me tromper dans cette maniere de voir; mais je parle d'après la plus forte conviction, et ce sont là mes motifs pour solliciter l'interposition de la chambre. La conduite de l'illustre personnage qui, pendant l'indisposition malheureuse de notre vénérable Souverain, est à la tête de notre gouvernement, sans doute est encore fraîche dans la mémoire de Vos Seigneuries. Un profond sentiment de piété filiale dont cet illustre personnage est pénétré, l'a poeté, tout le temps qu'il y a eu quelque espoir pour la santé du Monarque, à suivre les mesures de gouvernement sanctionnées par son auguste pere; car, dans de pareilles circonstances, il lui eût été trop pénible de s'en écarter, mais enfin la nature de l'indisposition de Sa Majesté ayant porté le parlement à revêtir Son Altesse Royale de la pleine et entiere autorité de la couronne, Son Altesse Royale ne s'est plus sentie influencée par ces considérations qui avaient fait tant d'honneur à ce Prince. Quelles n'étaient pas les belles et douces espérances de l'Irlande, et maintenant quelle n'est pas la sombre et triste perspective qu'elle a devant elle? Pendant l'espace de temps dont je parle, nous avons arraché à l'ennemi les plus importantes conquêtes, et avons augmenté les possessions coloniales de la couronne britannique. Quelque formidable qu'ait été la marine créée par l'ennemi, il n'a mis en mer aucun vaisseau qui n'ait été amené dans nos ports. A proprement parler, la puissance coloniale de l'ennemi est anéantie. Le Portugal a été arraché aux

armées de la France. La dixieme année de la guerre et la quatrieme de la guerre dans la Péninsule, non-seulement le Portugal a été délivré du joug de l'ennemi, mais encore la valeur des troupes britanniques, conduites par un des premiers généraux de ce siecle, s'est signalée sur le territoire espagnol. Considérons ce qui s'est passé d'un autre côté. Une misere générale dans le commerce, des banqueroutes multipliées, nos manufactures considérablement détériorées, de nouvelles lois pour autoriser la circulation d'un papier-monnaie, voilà ce qui s'est passé sous nos yeux. Dans l'intérieur de nos principales provinces, c'est un désordre, ce sont des troubles, c'est un mépris de la loi, que l'on pourrait presque appeler insurrection. Nous sommes menacés d'une autre guerre dans une autre Péninsule. Néanmoins dans des circonstances aussi difficiles, la population toute entiere de l'Europe est liguée contre nous ; et malgré la petite population de la confédération britannique, il y en a un quart qui se trouve exclue de l'enceinte de la constitution du Royaume-Uni. En traçant cette ébauche de l'état de nos affaires nationales, je désire ardemment que l'on ne croie point que je me livre à aucune passion, ou que j'éprouve quelque sentiment d'accablement et de désespoir. Si je me présente, c'est au contraire avec la ferme persuasion que, si notre nation est unie, et les affaires du pays bien administrées, nos ressources correspondent exactement à tout ce que demande notre situation, non-seulement pour assurer le salut de la patrie, mais encore pour continuer et même augmenter s'il est nécessaire, nos secours à nos alliés. C'est dans ces circonstances que d'après une piece authentique, bien qu'elle ne soit pas officielle, il a plu à Son Altesse Royale le Prince Régent d'exprimer gracieusement la satisfaction qu'elle éprouverait que l'on pût donner à ce pays une administration agissant sur des principes larges et libéraux. En nommant ici le Prince, je demande qu'il soit bien entendu que je ne veux point dire qu'il ait agi sans conseil. Cette négociation ayant échoué, les plus grandes calamités semblent planer sur notre situation et nos affaires domestiques. En nous rappelant le langage tenu dans un autre endroit *(dans la chambre des communes)* par un des ministres de la couronne, disant qu'il souhaiterait que le Collége de Maynooth n'eût jamais existé, ou quelque chose d'approchant, quelles alarmes ne devons-nous pas prendre de l'influence que peut avoir un pareil langage sur les esprits de nos compatriotes en Irlande ? N'est-il pas dans la nature des choses, qu'il se répande au

milieu d'eux un *malus animus*, un mauvais esprit ? Un très-honorable membre, dont la sagesse, les talents, la modération ne sauraient recevoir trop d'éloges, nous a annoncé pour le 14 du mois d'Avril, une motion sur le sujet dont je parle. Par un vote des communes qui est sur la table, j'apprends qu'elles se sont déterminées à sommer leurs membres de se trouver à cette séance le 13 dudit mois, mais le bruit court que cette sommation a été proposée par un des ministres de la couronne, qui, conservé dans le ministere, est regardé comme un obstacle à l'arrangement de cette affaire. Il m'a été dit aussi de bonne part, et je le crois, que plusieurs membres du corps ecclésiastique ont fait, à cette occasion, des démarches qui ne sont point conformes à la nature de leurs fonctions sacrées et sacerdotales ; sans doute ils sont appuyés par d'autres dans cette ligne de conduite. Tous ces symptômes alarmants ont eu lieu surtout depuis cinq semaines ; mais ils ne sont pas les seuls qui annoncent la détérioration de nos affaires. Vos Seigneuries connaissent les productions journalieres de nos presses et de celles de nos provinces. Nos presses ne sont-elles pas en bataille rangée de l'un et de l'autre côté. Ne sommes-nous pas condamnés à lire les productions d'une aristocratie ambitieuse, présomptueuse, arrogante, cherchant même à maîtriser la couronne ; et de l'autre côté, le langage le plus virulent et le plus indécent contre l'illustre personnage qui est à la tête du gouvernement national ? *(écoutez, écoutez !)* Peut-on être indifférent sur les impressions qu'un pareil langage peut faire dans l'esprit du public ? En voyant comment les affaires vont de mal en pis, en observant la conduite des ministres, en réfléchissant sur les motifs que la rumeur publique prête à l'offre des plus grands honneurs et des plus grandes distinctions faite à des personnes de poids, il m'est impossible, quelle que soit la maniere de sentir de Vos Seigneuries, de penser que les ministres de la couronne puissent trouver quelque appui dans le parlement sur ce que la rumeur répand à cet égard. Vous savez qu'il est vrai que le 13 de Février dernier, Son Altesse Royale, par une sollicitude convenable à son illustre caractere, exprima le vœu que, dans les circonstances actuelles et critiques de la Péninsule, il ne fût pris aucune mesure qui pût porter nos alliés à croire qu'elle pensât à abandonner le système que nous avons adopté. Postérieurement à cela néanmoins, Son Altesse Royale s'est trouvée dans le cas de demander la démission d'un noble Marquis qui, je l'espere, dans le cours de ce débat, voudra

bien détailler les raisons qu'il a eues d'en agir ainsi *(grand cri, presque général, pendant quelques moments—Ecoutez, écoutez, écoutez!)*. Ce Marquis, c'est celui qui, pendant deux années et demie, a été chargé de la correspondance diplomatique avec la Péninsule, et qui l'a dirigée avec autant d'honneur pour lui que d'avantages pour ce pays! C'est celui qui auparavant avait représenté Sa Majesté en Espagne! C'est une personne qui n'est rien moins que le frere du Comte de Wellington. *(Ecoutez, écoutez, écoutez!)* Déjà j'ai dit que la grande question de notre politique intérieure, depuis un petit nombre des dernieres semaines, avait pris une tournure toute nouvelle et très-marquée. Nos espérances nagueres si brillantes sont maintenant enveloppées du voile le plus sombre; et, d'après ce que j'ai dit, n'y eût-il aucune autre raison, il s'ensuit comme de soi-même, qu'il devrait, si cela était possible, y avoir quelque changement dans l'administration du gouvernement. Une lettre signée de deux nobles Lords, l'un desquels se trouve empêché d'assister ici par un événement douloureux arrivé dans sa famille, *(la mort de la marquise de Buckingham, belle-sœur de Lord Grenville,)* a paru dans le public en conséquence de la piece ou document dont j'ai parlé. L'autre de ces nobles Lords est présent; il peut nous parler de l'authenticité de cette lettre, et du sens que la vérité exige que l'on y attache. Par la teneur de ces documents, nous pouvons, je pense, concevoir l'espérance, que, par ses soins et la continuation des efforts de Son Altesse Royale, notre pays aura la satisfaction de voir une administration capable d'écarter tous les dangers qui menacent l'empire. Ces documents circulent d'un bout du royaume à l'autre. A peine, en conséquence, peut-on dire qu'ils ne sont point de nature à devenir la matiere d'un débat parlementaire. Il faudrait donc que quelque noble Lord se levât et dît que cette chambre est le seul en droit du royaume où un pareil écrit ne peut être discuté. Le 13 de Février, le Prince Régent exprima le vœu qu'il fût formé une administration sur une base large et libérale. Ce langage, je le prends pour l'évidente expression du vœu sincere de Son Altesse Royale à cet égard. C'est de ce principe que part ce que j'aurai l'honneur de soumettre à Vos Seigneuries. Maintenant je vais considérer les endroits de la lettre des nobles Lords, qui se rapportent à ce point important, et qui, selon moi, ont été bien mal interprétés. Je parle d'après l'idée qu'en général le sujet offre à mon esprit. L'endroit de cette lettre qui correspond à mon

sujet, est celui-ci : " D'après ces raisons, nous devons exprimer, sans réserve, l'impossibilité de nous unir," etc. A mon avis, il faudrait faire violence à ce langage pour en conclure que les nobles signataires étaient déterminés à ne vouloir souffrir dans le cabinet d'autres personnes que celles de leur choix et de leur nomination ; et qu'ils ne voudraient pas y entrer avec la personne qui est maintenant le ministre de confiance du Prince Régent. Sans prétendre connaître à fond la pensée de ces nobles Lords, je suis porté à croire que la voici : qu'ils ne pourraient agir de concert avec le gouvernement actuel, c'est-à-dire, qu'ils n'en pourraient devenir une partie auxiliaire, tant que ceux qui le composent auraient des principes qu'ils ne pourraient approuver. En examinant un des passages qui suivent, je ne crois pas non plus qu'on puisse dire de bonne foi que ces nobles Lords auraient consenti à abandonner nos droits maritimes, pour rendre l'Amérique ennemie de la puissance avec laquelle nous sommes en guerre. Telle pourrait être sans doute l'intention de ces nobles Lords ; mais, jusqu'à ce que je l'entende de leur propre bouche, je ne croirai jamais qu'il leur soit possible d'avoir recours une à mesure si incompatible avec la ligne de conduite qu'ils ont auparavant suivie. Quant à l'Espagne, on a également dit d'eux, qu'ils retireraient nos armées de la Péninsule. Je ne crois point non plus qu'ils puissent penser à une chose pareille sans prendre auparavant l'opinion du grand homme que j'ai déjà nommé (du Lord Wellington), qui s'est montré autant homme d'état que grand capitaine, et dont la valeur personnelle n'est pas au-dessus de la force morale de son âme. (*Ecoutez, écoutez!*) Maintenant je vais examiner mon sujet sous le rapport qui m'a fermement convaincu de la nécessité d'un changement total dans le système du gouvernement actuel de ce pays, particulièrement en ce qui concerne les affaires d'Irlande. C'est cette partie de mon sujet qui requiert plus impérieusement la nécessité de solliciter le changement des conseillers du Prince Régent. Je suis dans la ferme persuasion qu'une sagesse supérieure, nécessaire, devrait porter le parlement à décréter en principe qu'il prendra promptement en considération les réclamations des Catholiques, et qu'ensuite tous les détails relatifs à cet arrangement seront ou pourront être conduits par le gouvernement exécutif, de manière qu'au commencement de la prochaine session du parlement, il lui soit mis sous les yeux quelque chose qui ait la forme d'une mesure réelle et spécifique. Cette manière de s'y prendre n'engage le parlement à rien, je l'espère, à

quoi il puisse trouver quelque difficulté, s'engageant seulement, à prendre la chose en considération, et à en laisser les détails au gouvernement exécutif. C'est la véritable maniere de s'y prendre. Je me figure que c'est aussi ce que les nobles Lords ont en vue, et non pas, comme on l'a dit d'eux, qu'aussitôt ils conseilleraient l'abolition de toutes les lois relatives à ce sujet. Un pareil projet, selon moi, ne peut être le leur. Je les crois au contraire disposés à maintenir les réglements suffisants pour la sûreté du pays, du parlement et à insérer dans leurs bills toutes les clauses de sécurité nécessaires à toutes ces fins. D'après ces motifs, je me sens porté à espérer qu'il est encore possible de voir se réaliser les vœux de Son Altesse Royale, ainsi que les vœux du pays, en établissant une administration propre et compétente pour la conduite des affaires publiques, capable de conjurer les malheurs qui nous menacent, et d'assurer notre tranquillité et notre prospérité. Je sais que dans l'esprit de quelques Lords, parce que je me complais dans de tels sentiments, je peux être regardé comme un ignorant en politique. Je n'ai, à cet égard, qu'à supplier ces Lords en opposition, de ne point venir par leur éloquence empêcher de passer ce que j'aurai l'honneur de soumettre à Vos Seigneuries, et de vouloir bien adopter l'adresse que je vais proposer, l'abandonnant à ses risques et périls auprès de l'illustre personnage qu'elle a pour but d'invoquer. Je cherche en vain sur quoi l'on pourrait se fonder pour s'y opposer. Certainement on ne disconviendra point que Son Altesse Royale, dans sa lettre du 13 Février, n'ait exprimé réellement son désir de former une administration sur une base large et libérale, ou que Son Altesse n'ait pas de nous la même opinion qu'elle en avait à l'époque de cette lettre. Maintenant que nous n'avons plus la coopération d'un personnage imposant, des grands talents d'un noble Marquis, nous ne pouvons nier que l'administration ne repose sur une base étroite. Avant de finir, j'observerai que, ma motion paraissant toucher les ministres actuels, on pourrait la regarder comme une motion du parti de l'opposition. Mais, au nom de la vérité et en face de mon pays, je proteste solennellement contre cette déduction. Je demande qu'il me soit permis de répéter que cette motion ne vient que de moi-même. Les Lords du parti opposé n'ont aucun droit de n'imputer même l'ombre de mauvaise volonté ou d'inimitié contre eux. J'ai toujours pour eux les mêmes sentiments. Ce que je dis de leur administration, est aussi l'opinion qu'en avait le Prince lui-même, lorsqu'il a exprimé le désir délargir la base de son administration, dans un moment où de plus il s'y trouvait un ministre qu'elle n'a plus, le ministre capable et consommé auquel j'ai déjà plus d'une fois fait allusion. Je ne suis animé

que du sentiment de mon devoir; je n'ai que le désir de contribuer, autant qu'il est en moi, à conjurer les dangers qui nous menacent, et à prévenir les symptômes alarmants qui se manifestent tous les jours de plus en plus. Je conclus donc en faisant la motion.

" Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Prince Régent, afin d'assurer Son Altesse Royale que, déplorant profondément la continuation de la malheureuse indisposition de Sa Majesté, nous nous reposons entierement sur la sagesse et les vertus de Son Altesse Royale, pour que les pouvoirs illimités dont elle est maintenant revêtue, soient vigoureusement exercés pour le bien public, ajoutant que Son Altesse Royale peut compter sur notre affection, notre attachement, notre zele, notre constance à seconder toutes ses mesures pour maintenir l'honneur de la nation au dehors, le bonheur et la tranquillité au dedans.

" Qu'il soit humblement représenté à Son Altesse Royale, qu'afin d'obtenir tous ces objets, il nous paraît essentiel que l'administration à laquelle il plaira à Son Altesse Royale de confier la conduite de nos affaires, soit composée de maniere à mériter, autant que possible, la confiance et la bonne volonté de tous les sujets de Sa Majesté.

" Que, vu l'état actuel de l'Irlande, nous sommes d'opinion qu'il serait impossible d'obtenir cette confiance et cette bonne volonté générale pour une administration dont les principes caractéristiques de politique domestique et dont les engagements entre les membres qui la composeraient, seraient non-seulement de ne pas conseiller, mais encore d'empêcher l'examen calme et impartial des inhabiletés civiles qui, dans cette partie du Royaume-Uni, affectent encore les sujets de Sa Majesté Catholiques-Romains, et dont ils se plaignent comme très-onéreuses et très-oppressives.

" Qu'ainsi nous prenons la liberté d'exprimer nos inquiétudes à Son Altesse Royale, mais aussi les espérances que nous avons qu'il lui sera encore possible de former une administration qui, en se conciliant l'affection du public, pourra tirer parti de toutes les ressources du Royaume-Uni, et procurer à Son Altesse Royale de nouveaux moyens pour conduire à une heureuse issue une guerre où se trouvent enveloppés l'honneur, la sûreté et la prospérité de ce pays."

(Les discours de Lord Grimstone, du Lord Chancelier et de Lord Mulgrave, au Numéro prochain).

Lord Grey.—Si je devais faire, en quelque sorte, une profession de foi sur chacune des grandes questions qui ont été introduites ou auxquelles on a fait allusion dans la discussion actuelle, cette tache épuiserait autant mes forces que la patience de la Chambre. J'essayerai cependant d'indiquer ici quels sont les points principaux sur lesquels je differe avec l'administration actuelle, bien persuadé cependant qu'il me sera difficile dans des objets si importants, de ne pas m'exposer à voir dénaturer mes expressions : car j'ai malheureusement l'expérience que quoique je dise, je n'ai pu empêcher que, dans l'espace de peu de jours, et même de quelques heures, on m'attribue des sentiments entierement opposés à ceux que j'ai exprimés. Mais avant d'entrer plus avant dans la question, je demande à établir l'opinion que j'en ai moi-même. Je ne nierai pas que la motion ne me paraisse avoir pour but d'amener un changement dans l'administration. Le noble Lord qui l'a faite ne peut avoir d'autre objet que celui-ci ; on ne peut la regarder autrement que comme provoquant une démarche près du Prince Régent, afin de l'engager à renvoyer les ministres actuels, en lui représentant que cette mesure était la seule qui pût concilier l'opinion des diverses parties de l'empire, à une époque qui, plus particulierement que dans tout autre temps, exigeait qu'on mît en activité toutes les ressources de l'empire. Le noble et savant Lord qui vient de parler, a dit que cette mesure était vigoureuse, ce que je suis loin de vouloir nier. Mais j'avoue que j'ai entendu avec surprise, avancer que cette mesure était inconstitutionnelle ; et qu'en exprimant l'opinion de la Chambre sur les ministres actuels, on empiétait sur la prérogative que possede la couronne de nommer ses ministres. Il est certain qu'il n'entre point dans les attributions de la Chambre de nommer les ministres de la couronne ou d'indiquer de quelle maniere ils doivent être nommés. Mais il ne s'ensuit pas de là que si l'on pouvait prouver d'une maniere satisfaisante que des ministres sont indignes des places qu'ils occupent, ou incapables de les exercer, il n'y a rien dans les antécédents que peuvent offrir les débats parlementaires qui puisse nous empêcher de demander leur renvoi. Je soutiens que dans une telle circonstance, le Parlement a le droit inné, même que c'est un devoir pour lui d'exercer cette prérogative. La question sur laquelle il doit prononcer est celle-ci : l'administration actuelle, avec les éléments qui la composent et les principes qu'elle professe, présente-t-elle des obstacles qui nuisent à la réunion et au développement des ressources de toutes les parties de l'empire ? On peut avancer avec confiance qu'elle est appuyée sur le principe avoué d'une opposition invariable aux réclamations des Catholiques. C'est par ce principe que la personne qui est à la tête de cette administration, s'est frayé la route du pouvoir ; elle le proclame même hautement ; elle en

est orgueilleuse; elle le met sur sa première ligne de bataille; elle veut que les catholiques ses compatriotes, soient éternellement privés de leurs droits constitutionnels. Après avoir dit que ce principe était celui du chef de l'administration, je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il est celui de l'administration elle-même. C'est lui seul qui est l'administration; quand il conduit, le reste est obligé de suivre. Le noble et savant Lord qui vient d'établir que la résistance des catholiques est un des principes fondamentaux de la révolution, prétendra-t-il qu'il diffère d'opinion sur ce sujet avec la personne qui est à la tête de l'administration? Le secrétaire d'état pour le ministère de l'intérieur en diffère-t-il aussi, lui qui s'écriait qu'il désirerait de tout son cœur que jamais le collége de Mainoth n'eut existé. Peut-être dira-t-on que la personne qui est venue fortifier l'administration de son influence et de ses talents diffère aussi d'elle sur ce point. Je ne parlerai pas du noble Lord auquel je fais ici allusion, parce que je n'aime pas entretenir la Chambre de lui pendant qu'il est absent. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que les principes de ce noble Lord ressemblent beaucoup à la situation dans laquelle il représentait lui-même l'Europe, et qu'ils sont dans un état peu satisfaisant. S'il diffère avec ses collègues sur le principe, il ne voit jamais, dit-il, le moment favorable pour l'appliquer, en sorte qu'il s'accorde entièrement avec eux quant à la partie pratique de leur conduite. Je me crois donc autorisé à déclarer que l'administration est fondée sur un principe de résistance aux réclamations des Catholiques. Le noble et savant Lord dit qu'il n'a jamais entendu de sermons dernièrement prêchés sur ce sujet. Je ne sais pas ce que le noble Lord a fait, ni ce qu'il est devenu, mais je sais que, depuis quelques semaines, des personnes investies du caractère sacré de membres du clergé, oubliant tous les principes de la religion qu'ils professaient, au lieu de prêcher une doctrine de paix et d'union, ainsi que leurs devoirs l'exigeaient, ont jugé d'inspirer à une partie de la communauté, des préventions hostiles contre l'autre; et l'on prétend que les individus, qui ont joué un rôle aussi déplacé, sont intimement liés avec l'administration. Nous voyons même par la gazette qu'un d'entr'eux vient d'être nommé un des chapelains du Prince Régent. On a parlé durant cette soirée d'administrations formées sur des bases resserées ou étendues, et le noble et savant Lord a dit qu'il ne voyait rien de plus dangereux qu'une administration qui reposerait sur une large base. Je suis disposé à être de l'avis du noble Lord s'il a entendu parler d'une administration qui réunirait des personnes de principes différents et d'opinions opposées, et qui devraient ou sacrifier leurs propres sentiments ou répondre des dissentions dans le cabinet. Mais l'administration actuelle est resserrée de manière à n'être jamais divisée, et si je crois ce que l'on dit des opinions des personnes

appelées pour la compléter, je trouve en elles des dispositions qui me prouvent que l'administration est essentiellement fondée sur le principe d'opposition aux catholiques.

Je ne sais pas si les ministres ont déjà fait des ouvertures à deux nobles Lords que je vois ici; mais le bruit public les désigne comme devant bientôt entrer au ministère. Eh! bien, ces deux nobles Lords sont les seuls qui, dans les derniers débats sur les réclamations des catholiques, ont osé soutenir contr'eux le principe d'une exclusion éternelle. Un d'eux mit en avant le serment du couronnement, comme rejettant à jamais la possibilité d'accueillir les réclamations des catholiques. Lorsque je vois une administration ainsi composée, ne suis-je pas fondé à dire, qu'elle est nécessairement en opposition avec une grande partie des sujets de S. M. Le noble et savant Lord nous a dit que les principes fondamentaux de la révolution s'opposent à toutes concessions ultérieures. Je nie que tels aient été les principes des grands hommes qui ont consommé la révolution. Les restrictions imposées aux catholiques n'ont point eu pour but de protéger la religion nationale contre ceux qui en professent un autre, mais pour détruire une opposition politique qui pouvait mettre l'état en péril. Le noble et savant Lord nous demande des garanties et nous lui répondons où sont les dangers qui les rendent nécessaires? Le danger ne consiste pas à admettre les catholiques dans le sein de la constitution, mais à les en exclure. Déjà ils possèdent de grandes richesses et une grande influence politique, ils ont dans l'état une existence considérable. L'exclusion prononcée contre eux les force à s'unir et à former un parti séparé; faites disparaître cette exclusion, et leur opposition, ainsi que leur isolement, cessent. Mais quelles garanties peut-on demander? Le noble et savant Lord a déclaré que M. Pitt n'en voyait aucunes qui pussent être exigées. M. Pitt proposa lui-même de faire aux catholiques les concessions qu'ils demandent et il les regardait comme indispensables pour le salut de l'état. Aurait-il proposé une telle mesure s'il avait cru qu'elle pouvait le mettre en péril? Le savant et noble Lord a parlé avec enthousiasme du prix qu'il attachait à l'amitié de M. Pitt; mais si la conduite qu'il tient maintenant à l'égard de son ami qui n'est plus, nécessaire à de l'amitié j'avoue que j'aimerais mieux l'avoir pour ennemi que pour ami. Le fait est qu'on trouvera à peine un seul individu qui se soit distingué de quelque manière que ce soit, dans les conseils de la nation, qui ne se soit pas déclaré l'avocat des catholiques. Comment l'union a-t-elle été consommée? par le concours des catholiques eux-mêmes; entraînés par une confiance trop crédule, les catholiques d'Irlande supportèrent cette mesure qui, sans eux, eût échoué. Maintenant les regrets qu'ils éprouvent doivent être encore rendus plus amers par la considération que, s'ils ne s'étaient pas laissé

abuser si aisément, ils auraient maintenant ce qu'ils sont réduits à réclamer encore. Je ne veux point ici rechercher quels sont relativement aux catholiques, les principes et les sentiments actuels du Prince Régent, n'ayant, pour en juger, que l'opinion connue de ses ministres. Mais je ne puis m'empêcher de rappeler ici que les catholiques espéraient généralement que le Prince Régent était favorable à leurs réclamations, et qu'ils verraient ainsi naître une nouvelle ere, dans laquelle l'intolérance et l'oppression cesseraient de les repousser. Cette ere nouvelle est arrivée ; mais au lieu de réaliser les espérances des catholiques, elle leur montra toute la puissance du gouvernement coalisé contre eux, et ils n'ont plus d'autre perspective qu'une privation éternelle des bienfaits de la constitution. Si nous considérons les Irlandais tels qu'on nous les a peints ; si nous voyons en eux un peuple brave et plein de cœur ; si nous convenons qu'ils ont beaucoup contribué à la gloire militaire de ce pays, ne devons-nous pas craindre que les effets de leur mécontentement soient aussi dangereux que leurs services ont été utiles. Nous devons prévoir d'après cela des périls plus grands que tous ceux que le pays a courus jusqu'à présent. Le savant et noble Lord a dit avec emphase que l'administration possédait les affections du peuple. Je désire sans doute moi-même, la popularité, mais je ne voudrais l'acheter par le sacrifice d'aucun principe approuvé par ma raison, quelles qu'en fussent les conséquences. Je suppose que le noble Lord a voulu dire que l'administration actuelle était soutenue par la majorité de la population de l'Angleterre, dans l'opposition manifestée contre les catholiques ; je suis très-porté à n'en rien croire. Je ne doute pas de l'art avec lequel le chef de l'administration peut chercher à enflammer le peuple, en lui peignant des dangers imaginaires, aidé comme il l'est probablement par toute l'influence du clergé anglican, mais quelle serait la conséquence du succès de ses manœuvres ? Les catholiques verraient que que ce n'est plus seulement une certaine aggrégation d'individus qui se déclare contr'eux, mais le peuple d'Angleterre. Et quel serait le résultat d'une scission entre les deux pays ? Qui pourrait réparer les fautes d'une administration qui n'est forte que des moyens par lesquels les empires sont entraînés vers leur ruine ? Je n'ai, je le déclare, aucuns ressentiments particuliers à satisfaire dans cette occasion, et mon opposition à l'administration actuelle est purement une opposition de principes, et je crois qu'elle tente une épreuve dangereuse, en cherchant à séparer la cour de l'état. Passant ensuite à la question relative à l'Amérique, je ne la mentionnerai que pour dire que si l'on me suppose disposé à céder une seule prérogative, à sacrifier un seul principe, d'où dépende le maintien de nos intérêts maritimes, on me fait la plus grande injure.

Mon attachement à des intérêts d'une si haute importance

m'entraînerait aussi loin que qui que ce soit, quoique je pense qu'il faut toujours chercher la véritable valeur de ceux qui sont en litige, et qu'il faut bien se garder de faire des sacrifices disproportionnés avec l'objet qu'on se propose. Si jamais je voyais l'honneur national compromis, ou les droits dont dépend notre sûreté menacée, je ne verrais aucune difficulté à agir avec toute la franchise, la vigueur et la détermination que, dans de telles circonstances, le salut public exigerait. Mais je ne me départirai jamais de ce principe qui doit servir de base à la politique d'un état, et que M. Burke a si bien exprimé en disant: "nous ne devons jamais faire la guerre pour un mal profitable, nous ne devons pas non plus la faire pour un droit sans utilité." Je me rappelle qu'assailli par une opposition qui montrait plus d'aigreur et de virulence que n'en a ordinairement une opposition parlementaire, dans un temps où j'avais l'honneur d'occuper une place dans l'administration, j'ai souvent été invité dans l'autre Chambre, à adopter une politique plus prononcée. J'ai cité, pour justifier celle que je suivais, la fable du chat et du singe, parce que j'ai toujours cru que Buonaparté ne voulait nous brouiller avec l'Amérique, que pour faire réussir les projets qu'il a contre nous. Je vois malheureusement, que le système adopté depuis quelque temps n'a contribué qu'à nous rendre les instruments de l'ambition de cet homme. Si ensuite on objecte mes opinions sur l'état de la circulation, je dirai que quelqu'intéressant que soit ce sujet et quelques positives que soient mes opinions à cet égard, il ne s'ensuit pas que je serais disposé à recommander sur-le-champ, les payements en numéraire. Ce n'est pas contre leur suppression actuelle que je m'élève, mais contre la continuation d'un système qui n'est pas fondé sur des principes équitables, et qui plus on y persévère, plus il devient dangereux et menaçant dans ses conséquences. Quant à la politique à suivre relativement à la guerre de la Péninsule, je ne prétends pas être assez éclairé sur cette question pour déclarer qu'il faut en retirer, sur-le-champ, nos troupes. Le principe qui doit diriger toutes les guerres, est de faire autant de mal que possible à notre ennemi, en risquant ou sacrifiant nous mêmes, le moins qu'il est possible. Ainsi cette question dépend d'une foule de considérations, produites par des événements récents, ou par la situation relative de l'ennemi et de nous. Je crois fortement que les motifs les plus pressants et les plus importants nous obligent à réduire nos dépenses publiques ; et je voudrais avant d'approuver des expéditions continentales de la nature de celle dans laquelle nous sommes maintenant engagés, examiner la nature de mes ressources, en mesurer l'étendue et les moyens de les employer pour atteindre le but qu'on se propose. Si le résultat d'un tel examen tendait à établir, jusqu'à un certain point, la possibilité de réussir, tous mes doutes et toutes mes objections cesseraient,

et je verrais de l'économie dans des opérations extérieures, dirigées d'après les plans les plus étendus. Je crois sentir aussi vivement qu'aucun des membres de cette Chambre, la justice de la cause que nous soutenons maintenant dans la Péninsule. Les annales de l'humanité n'en rappellent aucune qui repose sur des sentiments plus honorables, ou qui soit plus liée, (si les circonstances étaient favorables) avec les principes de notre intérêt national. Le spectacle qu'elle présente est le plus fait pour exciter la sympathie ou l'attention de l'univers : c'est la noble lutte d'un peuple libre, contre la violence la plus atroce qui ait jamais flétri ou degradé l'ambition d'un pouvoir despotique.

Si je pouvais seulement concevoir la possibilité de faire triompher cette grande cause, je verrais un grand avantage pour notre propre securité à arracher à l'influence de la France l'Espagne, si importante par l'étendue de son territoire et sa nombreuse population. Ainsi, avant d'en venir à l'extrémité de rappeler nos armées de ce théâtre de gloire, je croirais nécessaire de rechercher les moyens de continuer cette lutte, en prodiguant moins les ressources qui nous restent. Ma maxime serait de bien se garder de compromettre notre sûreté en poursuivant des objets qui n'y sont pas intimement liés. Qu'il me soit permis maintenant d'ajouter quelques mots sur ce que le noble Lord qui a proposé l'amendement, a dit du succès de nos armes depuis deux ans. Quant à moi, lorsque je considère les événements qui ont rempli cette époque, lorsque je me rappelle le premier objet avoué de la guerre, et connaissant avec tout le monde que la défense du Portugal est impraticable si l'Espagne est entierement subjuguée, je ne puis partager une telle opinion. Nous avons certainement fait de grandes choses, et relativement à la prise de Ciudad-Rodrigo, je suis le premier à rendre justice à la vigueur, à la célérité et à l'habileté du grand général qui a conduit cette importante entreprise ; mais lorsque je jette les yeux sur une autre partie de la Péninsule, et que je vois Badajoz entre les mains de l'ennemi, lorsque je dirige mon attention sur les opérations de celui-ci en Catalogne, et que je considere que dans l'espace de ces deux années, Tortosa, Lerida, Tarragone et Seguate ont cédé, que Valence a capitulé, que la province de Murcie est conquise, je ne puis deviner quelle perspective de succès peut rester aux Espagnols. Je crois que les ministres doivent être accusés de négligence, pour n'avoir pas employé à la protection de la partie de la Péninsule que je viens de mentionner, les moyens qu'ils avaient dans les mains, et pour n'avoir pas secouru efficacement nos alliés au moyen d'une force navale considérable. Eh ! où sont ces *symptômes de ces succès prétendus* ? Je ne puis les apercevoir, et je sais seulement que se trouvant à la tête d'une armée de 62,000 hommes effectifs, c'est-à-dire avec des forces

supérieures à celles que commandait le Duc de Marlborough, à l'époque la plus brillante de notre histoire militaire, Lord Wellington a été obligé de garder la défensive. Il est encore un point sur lequel je ferai quelques observations que je crois de la plus haute importance: je veux parler de cette influence secrète qui se cache derrière le trône, et qui n'est pas moins incompatible avec les principes de la constitution qu'avec les intérêts du pays. Il est du devoir du Parlement de signaler, par quelques marques de désapprobation, une influence d'un caractère aussi odieux, et qui peut conduire aux conséquences les plus pestilentielles et les plus dégoûtantes. Je suis invariablement déterminé, et je suis en cela imité et soutenu par les personnes avec lesquelles j'ai des liaisons politiques, de n'accepter aucune place que je n'aie provoqué des mesures parlementaires pour détruire cette influence. J'ai la satisfaction et l'orgueil de voir qu'avec de tels sentiments et de telles vues j'ai conservé l'estime des amis pour lesquels j'ai le respect le plus profond. Tous les artifices de l'intrigue ont été employés pour séduire les personnes avec lesquelles j'ai voté sur la plupart des grandes questions publiques qui se sont présentées, et je suis heureux de dire qu'ils ont été employés sans succès, excepté dans une seule occasion qui ne vaut pas la peine d'être mentionnée. (Ici Sa Seigneurie regarda de travers, un Lord de l'opposition, qui avait accepté, quelques jours auparavant, une place dans la maison du Prince Régent.)

Le Marquis de Wellesley, par une réserve qui honore son grand caractère, ne parla point, en cette occasion, de la cause qui l'avait séparé de M. Perceval, au grand regret de tous les Anglais, amis de leur pays. Le désir d'entendre Sa Seigneurie avait attiré un concours si prodigieux de spectateurs dans la Chambre des Lords, que les députations des Communes ne pouvaient pas arriver à la barre. La motion de Lord Borrington fut écartée à une majorité de 107 voix, par un amendement que proposa Lord Grimstone, dans lequel la Chambre exprima au Prince sa confiance dans ses mesures et dans ses choix.

L'OPÉRA.

On vient de donner à ce théâtre, l'opéra italien de Mozart, intitulé *La Clemenza di Tito.* Cet opéra déjà joué à Londres, il y a quelques années, a eu cependant pour le public, une grande partie des charmes de la nouveauté, par le point de vue sous lequel il offre le talent de Mad. Catalani, et par les moyens qu'il donne à M. Tramezzani de prouver à ses détracteurs que ce n'est pas seulement dans *Sidagero* qu'il peut se montrer un chanteur habile et un acteur consommé. Ceux qui disputaient à Mad. Catalani un talent accompli dans toutes ses parties, qui ne pouvaient concevoir qu'à une voix si rare, si étendue, qu'à des inspirations si hardies, qu'à des modulations si variées, elle pût unir ce tact musical qui saisit toutes les nuances avec finesse et qui les rend toutes avec précision, qui, sans être esclave de l'orchestre, ne l'embarrasse jamais par ses écarts et s'unit au contraire à l'harmonie des accompagnements, ont pu juger dans cet opéra, combien cette grande cantatrice est supérieure, soit par les dons de la nature, soit par les recherches de l'art, à toutes celles que nous avons entendues jusqu'à ce jour. Dans le Duo *Del prendi un dolce amplesso* qu'elle chante avec Mlle Griglietti, elle conserve une expression simple, touchante, sa voix est douce pure et flexible, sans roulades ambitieuses, sans ornements étrangers, et nous devons dire aussi qu'elle y est bien secondée par Mlle. Griglietti. Mais elle a besoin ensuite, non de toute l'étendue, mais de la force et du mordant de sa voix, dans l'aria *Deh se piacer mi vuoi,* morceau qui paraîtrait long s'il n'était chanté par elle, qui offre peu

points de repos à la voix et dont la cantatrice ne peut bien rendre l'intention musicale qu'en écoutant attentivement l'orchestre, ce qui est un double travail pour elle. Tout le monde applaudit avec enthousiasme et redemande avec transport le beau duo *Deh perdone al primoaffetto* qu'elle chante avec Tramezzani dans le second acte; on ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans cette union heureuse et savante de la mélodie et de l'harmonie, ou de la pureté du chant ou du travail de l'orchestre, ou de la teinte sentimentale, que le génie du compositeur y a répandue. Mad Catalani y subjugue sa voix pour la marier à celle de Tramezzani dont l'accent est si tendre, et dans ce sacrifice qu'elle fait à l'expression particulière de ce morceau, et au genre de talent de celui avec qui elle l'exécute, elle montre également et son peu d'ambition et la chasteté de son goût. Enfin, dans l'air *Non più di fiori*, qui est sans contredit la meilleure *Aria* de la piece, lorsqu'on pourrait croire cette grande cantatrice fatiguée de tous les efforts qu'elle a faits jusques là, on est surpris de l'accent profond et vigoureux qu'elle met dans les diverses expressions de ce morceau, et de l'heureuse habileté avec laquelle elle passe des transports les plus violents exprimés par les intonations les plus fortes, à un état de calme et de tendresse indiqué par tout ce que la mélodie a de plus simple et de plus touchant. On désirerait que Mozart eût semé dans ses opéras beaucoup de ces morceaux de situation dans lesquels il se montre harmoniste aussi savant que mélodiste gracieux, mais quelquefois en s'occupant trop de l'orchestre il néglige la voix qui cependant est dans la hiérarchie musicale ce que l'homme est dans la création. On ne peut reprocher à la vérité à ce grand maître de l'étouffer sous le bruit des accompagnements, quoique ceux-ci soient fort travaillés, mais il arrive souvent, que par une combinaison

plus savante qu'heureuse et qui nuit à l'effet et aux développements de la voix, les instruments exécutent un motif différent de celui que celle-ci chante, en sorte que l'attention est partagée entre deux effets de mélodie et qu'il n'y a qu'une précision presque mathématique qui puisse empêcher les discordances. C'est pour cela qu'en général la beauté et l'étendue de l'organe dans les chanteurs qui exécutent cette musique, sont moins nécessaires qu'un talent exercé et un à-plomb invariable.

On a fréquemment donné depuis l'ouverture de ce théâtre l'opéra, *d'Henrico* qui comme tous ceux que compose M. Pucitta, n'a été bien accueilli que depuis qu'on l'a entendu plus souvent. Cet artiste, trop peu apprécié et trop peu encouragé, étonne par la variété de ses chants et par la facure heureuse et facile de ses morceaux, et si l'on y desire quelquefois plus de travail on ne peut jamais dire qu'ils manquent d'à-propos, d'agrément et d'originalité.

Depuis que nous avons parlé des premiers succès de M. Didelot, il en a obtenu de nouveaux dans un ballet ou plutôt un intermede très-agréable intitulé *l'Epreuve ou la Jambe de Bois*, et dans un menuet qu'il danse avec Mad. Didelot et où le public a retrouvé avec plaisir, ces graces, cette élégance, ce moëlleux dont les danseurs modernes n'ont pas même conservé la tradition. C'était pour la premiere fois que M. Didelot paraissait en public, comme danseur, depuis son retour à Londres; et il a dû trouver dans les applaudissements spontanées de tous les spectateurs un témoignage bien flatteur du souvenir qu'ils ont conservé de ses talents et de l'approbation qu'ils accordent aux heureux efforts qu'il a déjà faits pour leur plaire. Mad. Didelot qui reparaissait aussi après une maladie qui a privé pendant quelque temps le public du plaisir de l'admirer et de l'applaudir, a eu sa part dans l'accueil que

son époux a reçu. Cette danseuse dont les amateurs de pirouëtes ne sentent pas encore tout le mérite, est une des plus précieuses acquisitions que le Théâtre de l'Opéra ait faite depuis long-temps. Il est difficile de réunir plus de grâces à plus de souplesse, ni plus de moëlleux à plus d'àplomb ; tous ses pas sont d'un fini précieux, et toutes ses attitudes d'une élégance remarquable. Le peintre, le statuaire trouveraient des modeles dans ces attitudes qui rappellent les plus belles poses de l'antique. Nous reviendrons sur M. Didelot et sur ce que le public lui doit de reconnaissance pour son zele et pour ses travaux.

Nous ne terminerons pas cet article sans rendre justice aux talents de M. Venua. La musique de ce jeune et infatigable artiste est pleine de goût et de fraîcheur, et si ses airs n'ont pas toujours le mérite de la nouveauté, il a l'art de les rendre presqu'originaux, soit en les adaptant heureusement aux danses et aux situations du ballet, soit en les modifiant avec habileté. M. Venua a en outre le mérite de jouer parfaitement du violon et de conduire très-bien l'orchestre dans l'exécution de la musique des ballets.

NÉCROLOGIE.

Peu de semaines ont offert un aussi grand nombre de morts de personnages marquants, que celle qui vient de s'écouler. On trouve entr'autres dans ce triste catalogue :

Madame la Marquise de Buchingham, décédée dans la nuit du 16, presque subitement. Retracer le nom de cette dame, c'est rappeler le souvenir de toutes les vertus qui peuvent honorer l'humanité. Sa bienfaisance fut sans bornes ; aucun malheureux ne s'adressa jamais en vain à elle, et la maniere noble et délicate dont elle sut toujours répandre ses bienfaits, en doublait le prix. Les pauvres émigrés français ont constamment été l'objet de ses sollicitudes ; elle fut pour eux, pendant plus de vingt ans, la protectrice, et la mere la plus tendre. Jamais plus de larmes sinceres n'accompagnerent au

tombeau une personne plus digne de regrets. Madame la Marquise de Buckingham était catholique romaine, de l'illustre famille des Nugent d'Irlande. Elle laisse après elle deux fils, Lord Temple et Lord George Grenville, et une fille mariée à l'héritier des comtes d'Arundel, tous, ainsi que leur pere M. le Marquis de Buckingham, inconsolables d'une perte aussi grande.

Le Comte d'Uxbridge, décédé à l'âge de 67 ans; ce seigneur était pere de cette nombreuse race de Paget qui ont servi ou servent encore avec tant de distinction dans l'armée, la marine et la diplomatie. Son fils, Lord Paget, succede au titre, aux honneurs, et à la fortune de la maison d Uxbridge, qui est considérable.

Le célebre *Horne Tooke*, dont les écrits littéraires et politiques firent tant de bruit il y a longues années. Ce savant avait d'abord été l'ami de M. Pitt dans sa jeunesse. Il se brouilla bientôt avec lui, ce qui ne l'empêcha pas d'être constamment opposé à M. Fox. Tout le monde sait que Sir Francis Burdett est son éleve, et que ce fut lui qui lui donna ces idées exaltées de démocratie pure que Sir Francis ne manque pas de faire éclater dans chacun de ses fréquents discours. Horne Tooke est mort le 18, âgé de 77 ans, à Wimbledon, dans une jolie retraite et dans une grande aisance que lui avaient procuré dans sa vieillesse la générosité et l'amitié de ses disciples.

L'hon. lieutenant-général *Vere Poulett*; le lieutenant-général d'artillerie *Thomas Davies*, Mlle *Lowth*, fille du célebre évêque de Londres, auteur de l'ouvrage de *Poesiâ Hebræorum*, &c. &c. &c.

Nous osons à peine ajouter à ces noms celui du général de division Lacombe St. Michel, un des plus célebres terroristes de 1793, dont nous venons de lire, dans les papiers français, la mort dans le département de Tarn et Garonne.

M. Wellesley Pole, fils du secrétaire d'état d'Irlande, neveu et héritier du marquis de Wellesley, et neveu de Lord Wellington et de Sir Henry Wellesley, ambassadeur britannique en Espagne, a épousé, le 14 de ce mois, la riche héritiere Miss Tilney Long, que la voix publique dit avoir porté en mariage à son heureux époux, la somme, peut-être un peu exagérée, de 200 mille liv. sterl. en argent, et 80 mille livres de revenu en terres. En enlevant à ses rivaux une bonne fortune aussi convoitée, c'est une victoire signalée qu'un jeune Wellesley a remportée; et quoiqu'elle n'ait pas été gagnée sur les ennemis de l'état, cette victoire n'en prouve pas moins l'ascendant irrésistible du nom de Wellesley dans tous les champs où il y a quelque chose à moissonner, depuis le laurier jusqu'au myrte.

Le Courier d'Angleterre.

Quand je dispute avec un fat, je lui cede toujours, dit Figaro. Je suis fâché de ne pouvoir imiter l'exemple d'un personnage aussi célebre, mais Figaro ne rédigeait pas de journal à Séville : s'il en avait fait un, s'il avait été attaqué comme moi, à la journée, par un Basile ou par un Arléquin, il ne se serait pas contenté de faire la barbe à ses pratiques ; il l'eût faite aussi à ses ennemis et à ses envieux.

Il me faut donc encore descendre dans l'arêne, dans cette misérable arêne où je suis constamment entraîné malgré moi, pour m'escrimer de nouveau contre de véritables moulins à vent. J'espere pourtant que ce sera la derniere fois.

Je m'attendais, après la publication de mon dernier Numéro, à lire dans le *Courier d'Angleterre*, une dénonciation bien en regle, un protêt en forme, faits par l'homme sans nom, contre les opérations forcées que le gouvernement anglais a eu l'*audace* de se permettre en dernier lieu contre ce que l'homme sans nom de l'autre jour appelait d'une maniere si insultante, *le vieux Lion de la Sicile*. Je comptais y trouver une réponse à M. Galt sur ses opinions politiques, une controverse historique sur divers points d'histoire calabroise qui ont besoin d'éclaircissements :—au lieu de tout cela, j'y trouve un article quasi inintelligible, intitulé l'*Ambigu*, dirigé uniquement contre moi : ce n'est pas tout, j'y retrouve sept colonnes copiées mot pour mot de l'*Ambigu*.

L'auteur du *Courier d'Angleterre* dit pourtant avec son effronterie accoutumée, qu'il ne lit pas l'*Ambigu!* Peut-être aussi ne lit-il pas son propre Journal ; je n'en serais pas surpris, car c'est en vérité ce qu'il a de mieux à faire.

Pour moi, j'avoue franchement que je lis quelquefois le *Courier d'Angleterre*, ne fût-ce que pour m'égayer en voyant jusqu'où un écrivain, qui n'est pas encore à Bedlam, peut et ose porter en public l'art du galimathias et de l'amphigouri. Il est impossible de ne pas faire un peu de bon sang en voyant jusqu'où la clique associée au *Courier d'Angleterre* a poussé l'art de déraisonner, de mal écrire et de mal imprimer.

Ce n'est pas tout que de vouloir faire du mal, il ne faut pas le faire mal ; il ne faut pas se faire moquer de soi, par

ceux mêmes dont on va quêter les applaudissements par des flagorneries, et les dîners par des commérages.

J'ai donc lu dans le *Courier d'Angleterre* du 18, l'article sur l'*Ambigu*, à la suite des articles de l'*Ambigu*; c'est-à-dire, une colonne d'impertinences qu'on me lâche avec bruit, à la suite de sept colonnes de pieces originales qu'on me vole sans rien dire. Sans l'*Ambigu*, ce jour là, le *Courier* était perdu, et paraissait encore une autre fois en blanc.

L'*Ambigu* a dit que l'éditeur du *Courier* n'était qu'un rabâcheur et un fat. Le *Courier* s'est empressé de prouver l'assertion de l'*Ambigu*. Il me réfère aux *Maximes* du Duc de la Rochefoucauld pour y apprendre " qu'il y a des hommes dont la censure loue et *dont la louange blâme*." Je ne dirai pas que c'est la troisieme fois que le *Courier* m'applique cette maxime bannale, que je puis tout aussi bien que lui m'approprier pour la lui adresser directement; on sait que lorsqu'on lui fournit un mot ou une idée, il s'y prend et ne peut plus s'en dépêtrer: mais je dois avouer que la derniere partie de cette maxime étant en italiques, a dû m'effrayer, et m'a vraiment affligé, lorsque je me suis rappelé qu'il m'avait lui-même *loué* autrefois; mais alors il ne faisait pas un journal pour son compte; il en faisait un au profit et aux gages d'autrui, et il n'avait aucune raison de ne pas dire la vérité sur mon compte. Cependant comme il faisait le journal des autres aussi pauvrement qu'il fait aujourd'hui le sien, les propriétaires furent forcés de le mettre à la porte, et de l'envoyer louer et blâmer ailleurs. Voilà pour la *Maxime* de M. de la Rochefoucauld.

Dans le paragraphe suivant, il dit qu'*on lui a lu* ma réponse à la lettre insérée dans une feuille précédente du *Courier*. J'avais dit, dans cette réponse, que ce pauvre *Courier* n'avait pas de *lecteurs*; il a cherché à faire croire le contraire, en disant qu'*un lecteur lui avait lu* mon journal à son lever!!! Qu'un rédacteur en chef de journal ait des collaborateurs ou des commis, cela se conçoit; mais *des lecteurs* en titre, la chose est un peu difficile à croire; passe encore pour des secrétaires des commandements!

Le rédacteur de l'*Ambigu* a su, dit-il ensuite, " que le Roi de France et les Princes de sa famille avaient été *très-satisfaits* de la lettre insérée dans le *Courier d'Angleterre*." Je n'ai point du tout su cela: si quelqu'un me l'avait dit, je ne l'aurais pas cru; et depuis que le *Courier* l'a assuré, je le crois encore un peu moins. Je ne pense pas, je ne dois pas penser que le Roi de France et les Princes de sa famille

soient jamais très-satisfaits de voir deux ou trois de leurs sujets se déchirer personnellement et continuellement, au grand scandale de l'Angleterre. Eclairés par une terrible expérience de 24 ans, le Roi de France et les Princes de sa famille savent qu'on peut être sujet fidele et avoir son opinion sur chacun des membres de leur maison ; que ceux qui manient la plume ont le droit, en Angleterre, de penser ce qu'ils veulent de ces différents membres, et d'exprimer ce qu'ils pensent tant sur les vertus des uns que sur les horreurs et les erreurs des autres; enfin, qu'il n'y a pas plus de démérite à leurs yeux à parler des faiblesses de Charles et de Ferdinand que du régicide de Philippe, surtout lorsqu'on rend à la bonté et aux connaissances de Louis Xavier, à la loyauté de Charles, à la piété de Thérese et à l'héroïsme de Louis Joseph l'hommage qui leur est dû : une conduite différente de leur part serait un préjugé désavantageux à donner de leur gouvernement futur, à ceux qui attendent d'eux, à leur restauration, des idées grandes et libérales. Accréditer une opinion semblable, serait peut-être retarder cette restauration ; ce serait trahir leur cause, que de les présenter comme capables de prendre parti dans des querelles subalternes ; en un mot, ce serait en faire des tyrans, violentant l'opinion et tourmentant la pensée ; et certes, c'est ce qu'ils ne sont pas.

Je n'ai jamais eu que très-peu de doutes sur la personne qui me semblait avoir pu écrire cette lettre. A son style furibond, boursoufflé, et bourgeois tout à la fois ; à ces expressions vulgaires de *fatras*, de *beurriere*, je n'avais pas pu hésiter un moment à y reconnaître une espece de *Pourceaugnac* sorti de son endroit, sans usage et sans aucun sentiment des convenances, gâté dès son premier pas dans le monde par une importance non méritée, qui lui fut accordée, Dieu sait pourquoi ; un de ces pédants que dans une grande cérémonie publique on put un jour aller prendre sur un bouquin qu'il compilait, pour représenter les dames de la halle, et remplacer cette fameuse Reine d'Hongrie, qui, au mariage des enfants de France, avait jadis le privilége d'aller à Versailles offrir un bouquet au nom de toutes les poissardes du royaume, qu'on recevait en riant, que l'on éconduisait ensuite en lui donnant une robe et quelques pieces d'or pour boire, mais qui n'eut jamais la bassesse, la perfidie et l'ingratitude d'insulter en cachette, soit avec du latin soit avec du français de cuisine, ni ceux qui l'avaient fait entrer, ni aucun des bons et vieux amis de leur Roi ; une espece de commissionnaire ou colporteur qui voulait absolument faire parler de lui, quoiqu'il lui en eût coûté autrefois de s'être mis en

avant, et qui croyait devoir sortir de son obscurité à l'occasion de la mort politique d'une cour dont il recevait quelques cacos, par la raison qui fait que les cordonniers anglais illuminent leurs maisons le jour de la naissance d'un Prince dont ils ont l'honneur d'avoir la pratique.

Une seule chose cependant pouvait tenir mon opinion en suspens, c'était l'épigraphe latine qui se trouvait en tête de la diatribe en question. Je pensais depuis long-temps que l'homme à la lettre devait avoir perdu son latin depuis que son latin l'avait perdu.

Tous mes doutes furent levés, lorsque je vis de mes propres yeux l'homme que je soupçonnais, accourir chez un libraire, les yeux écarquillés, le poil hérissé, soufflant, sifflant, s'enflant, reniflant, suant et tout dégouttant, pour s'informer si l'Ambigu N°. 323 avait enfin paru. A la mine je jugeai le coupable ; *abstulit hunc tandem Rufini forma tumultum.*

Je reviens maintenant à mon *Courier*.

J'ai dit à plus d'une reprise que l'ingratitude et l'envie tourmentaient et déchiraient le cœur de l'éditeur du *Courier d'Angleterre*. Il répond à cela qu'il n'a à envier chez moi ni les avantages de la naissance, ni ceux de la fortune, ni ceux du talent, ni ceux de la réputation. Ne pouvant répondre à l'accusation d'ingratitude, il passe sous silence les obligations qu'il m'a eues, et qui lui faisaient une loi impérieuse de respecter mon repos et celui de ma famille. D'autres personnes les connaissent pour lui ces obligations qu'il a si mal reconnues, et s'il brave ses remords, il ne doit pas braver impunément leur opinion et leurs reproches.

L'éditeur du *Courier* n'a pas dit la vérité lorsqu'il a avancé qu'il ne connaissait pas mon origine : il la connaît fort bien, elle est tout aussi modeste que la sienne ; son pere et le mien étaient deux négociants distingués, l'un à St. Domingue, l'autre en Bretagne. Notre éducation fut la même, nous eûmes les mêmes professeurs, nous fîmes nos études dans la même ville et dans le même collége. Jusqu'en 1804, nous avions vécu dans les termes d'une intimité plus qu'ordinaire ; ma table fut toujours la sienne ; on citait nos travaux communs, notre ancienne liaison ; on ne séparait pas nos deux noms, j'en atteste cent témoins vivants ; et c'est la seule cause qui puisse me rendre aujourd'hui son déchaînement contre moi un peu pénible. Je ne puis dire au juste si c'est à une de ces savonnettes à vilain, si en vogue il y a quarante ans, ou bien à cette sotte coutume qui ennoblissait les fils de créoles, et qui couvrait le pavé de Paris d'un tas de plumets

blancs sur des figures olive, et de talons rouges sous des pieds-plats, que monsieur du *Courier* doit la prétention qu'il affiche d'avoir été autrefois quelque chose. Pour moi, j'avoue franchement que pendant 45 ans je l'ai toujours connu, ne pouvant jamais rien être de ce qu'il a voulu paraître, ni magistrat, ni spéculateur, ni homme d'affaires, ni homme de lettres, ni journaliste, ni imprimeur, ni même bon intrigant: le seul talent que je lui aie jamais connu, a été de savoir exciter des Français les uns contre les autres, et brouiller de la manière la plus cruelle ou d'anciens amis, ou des hommes qui n'étaient pas formés pour se haïr. Après avoir échoué dans tous les métiers comme il l'a fait, je ne lui connais plus de ressource que l'espionnage, sous les ordres de l'*Argus* son maître.

Je n'ai jamais eu la fatuité de parler de mon *illustre* famille: magistrats, négociants, marins, ecclésiastiques, officiers du Roi, tous considérés aux lieux qu'ils habitent, je n'ai pas plus à rougir d'eux qu'ils n'ont à rougir de moi. Sous ce point de vue, donc, je me crois tout au moins l'égal de mon superbe ennemi. Depuis que la révolution a fait fondre et les savonnettes à vilain et les lois de circonstance, sa noblesse au berceau a dû suivre le torrent général; il n'est rien de plus que moi, et ses enfants n'auront pas même l'avantage d'être plus nobles que leur père, à moins que dans le comté de Salop, ainsi qu'en Champagne, le ventre n'ennoblisse.

Et si ma naissance n'est pas assez illustre pour que ni un sot ni l'éditeur du *Courier* ne puissent l'envier, ainsi qu'il le dit si ingénuement, il aurait dû songer que par-là même il me donnait un brevet incontestable de noblesse; car il y a beaucoup plus de mérite à combattre pour ce qu'on n'a pas que pour ce que l'on a. Or, si j'ai cherché à soutenir un trône qui ne me soutenait pas; si j'y travaille depuis vingt ans; si j'ai méprisé, par sentiment de mes devoirs, tout ce qu'une révolution offrait de chances *aux gens de ma sorte*; si j'ai sacrifié les plus brillantes perspectives, je n'en ai que plus de vertu, puisque la vertu ne se compose que de sacrifices. C'est ainsi que la méchanceté retombe sur elle-même, et qu'il est vraiment des *injures qui louent!* Et moi, où placerai-je cet Adonis sorti comme Vénus de l'écume de la mer? Je l'ai toujours connu tout, et toujours rien. Sera-t-il magistrat? il n'a pas pu payer la charge. Sera-t-il négociant? Sera-t-il garçon marchand de vin, agent de change de dames, courtier de correspondance, traducteur des livres Juifs, administrateur des domaines du Roi, intendant général des ar-

mées royalistes ? Sera-t-il gazettier, imprimeur, espion, noble ou vilain ? Enfin, *sera-t-il Dieu, marbre ou cuvette?* Je l'ignore; jusqu'à ce que l'intrigue forme un quatrieme ordre dans l'état, je laisse à deviner dans quelle caste il faudra placer des gens de l'*espece* que je viens de décrire, mais pour moi, je préférerai toujours ma bonne et simple bourgeoisie à cette existence amphibie et *cosmopolite*.

Placé entre les infiniment grands et les infiniment petits, je suis satisfait du milieu dans lequel le hasard m'a fixé; et lorsqu'on m'apprend que mon nom, mes travaux en style de loustic, ma longue persévérance, sont mentionnés avec éloges à Paris dans les sallons des plus anciens, des plus respectables défenseurs de Louis XVI, alors peu m'importe d'être dénigré plus loin dans la famille des Sébastiani et dans celle des Andréossi.

Si de la naissance je passe à la fortune, je dirai au *Courier* que si l'activité, l'application et l'amour du travail sont dans tous les temps et dans tous les pays une véritable fortune, si ces qualités inhérentes à l'homme réparent toujours les malheurs que des calamités générales peuvent lui faire éprouver accidentellement, alors mon paresseux adversaire doit et devra longtemps encore porter envie à ma fortune. Quant à lui, j'avoue que sa personne, ses écrits, ses chiffons, ses guenilles, ses feuilles, sa paresse, ses talents, son renom et ses rébus ne m'ont jamais inspiré que de la pitié. Je ne crois pas surtout qu'il ose jamais me dire : " Vous étiez nud et je vous ai habillé; vous aviez faim et je vous ai nourri; vous étiez dans les fers et je vous ai secouru; vous avez été au moment d'être renvoyé du pays, à la demande de l'ambassadeur d'une grande puissance, et j'ai concouru et j'ai couru pour vous sauver, et vous avez dû votre salut à la considération dont je jouissais, à l'avantage que vous aviez de passer pour mon ami." Non, il ne m'adressera jamais ces reproches dont la seule mention doit lui faire saigner le cœur, s'il en a un; mais moi je lui dirai :" J'ai à mon tour éprouvé des malheurs et vous avez toujours choisi ces moments pour me déchirer. Vous avez, comme moi, pris votre origine dans un grand livre; comme moi, vous la finissez dans un journal. Ce n'est pas ma faute si vous ignorez l'art d'en composer un, malgré l'envie que vous aviez eue, en établissant le vôtre, de ruiner la veuve et l'orphelin, vos anciens bienfaiteurs. Et puisque ni les longs travaux de votre pere qui savait mieux vendre un negre que vous ne savez broyer du noir, et faire rouler son moulin que vous votre presse, puisque six millions de domaines de la couronne soufflés au Roi,

pour lesquels vous avez sué plus d'une fois, puisqu'une vie toute entiere composée d'intrigues, de projets fous ou faux, de complots ridicules, de journaux niais, de colere aveugle et d'imprimerie borgne, n'ont pu vous tirer de votre néant ni de votre nullité, de votre misere ni de vos pauvretés, ne vous avisez donc jamais de parler ni de naissance ni de famille, ni de bonne ni de mauvaise fortune. Le mot doit vous être aussi étranger que la chose.

Qu'ai-je besoin de parler maintenant, par opposition, et de nos talents, et de notre réputation, et de l'estime dont nous jouissons? Ce sont des matieres d'opinion, sur lesquelles le public prononce tous les jours par l'accueil qu'il fait à nos productions respectives. Je ne puis cependant m'empêcher de me féliciter ici, en passant, du bonheur que j'ai de voir que, depuis plus de trente années, je n'ai, à l'exception d'un seul, et Dieu en soit loué, perdu aucun de mes anciens amis; que dispersés par les événements aux deux extrémités du monde, j'en revois ici à chaque instant quelqu'un dont le souvenir et l'affection rechauffent mon cœur; que ni l'adversité, ni la prospérité ni l'envie, ne les ont éloignés de moi, et qu'ils retrouvent encore aujourd'hui à ma frugale table l'hospitalité, la franchise, l'enjoûment, l'abandon avec lequel je traitais plus splendidement en 1790, une fois par semaine, les Lachâtre, les Langeron, les Damas, les Vicomte de Mirabeau, les Barmont, les Nantouillet, les Montboissier, les Frondeville, etc. etc. et jusqu'à l'auteur des diatribes actuelles. Dieu merci, je ne me suis point encore entendu interpeller à chaque pas par l'exclamation: "Oh le méchant animal! Quand cessera-t-il donc d'attaquer dans son sot journal et le tiers et le quart!" On ne m'a point vu me jeter à la tête de tous les croquants arrivant de France ou d'Allemagne, pour en faire des instruments de conspiration, des espions ou des dupes. On ne m'a jamais vu assiéger la porte des hommes influents pour y quêter des articles et du patronage, sauf à les déchirer ensuite. Je n'ai point ..... mais je suis honteux d'entrer ainsi dans des détails privés qui doivent toujours être ignorés du public; je ne manquerais pas de materiaux à y ajouter, si je le voulais; mais je me contenterai de citer à mon tour à l'éditeur du *Courier d'Angleterre* une maxime du Duc de la Rochefoucauld, "C'est qu'on méprise encore moins ceux qui ont des vices que ceux qui n'ont aucune vertu."

Le *Courier d'Angleterre* a trouvé beau de dire que mon style était celui d'un loustic. Voulant, selon son usage, répéter cette niaiserie tirée de l'allemand, jusqu'à satiété,

l'imprimeur qui dispute à l'auteur le secret de rendre le journal illisible, a imprimé que mon style était celui d'un *loustic*; je les prie l'un et l'autre, lorsqu'ils seront à la troisième édition de ce nouvel amphigouri, de prendre au moins garde de publier, par une progression naturelle, que j'ai un style de *Lousto*, afin que l'on ne me confonde pas avec un apotiquaire de ce nom qui vient d'être renvoyé du pays.

Le grand objet de l'attaque du *Courier d'Angleterre*, a été de dire au public qu'il tient d'une personne *attachée* à S. M. Louis XVIII, que le Roi de France et *tous* les Princes de sa famille ont été *très-satisfaits* de la lettre au *Courier*. Je m'inscris en faux contre cette assertion, et je vais en démontrer la fausseté. J'ai déjà dit qu'un Roi ne pouvait dans aucun pays être un homme de parti; qu'impassible comme la justice qu'il représente, il doit dédaigner d'entrer dans la querelle de deux de ses sujets, surtout quand elle dégénère en insulte, exprimée en mauvais langage. Le Roi de France a le goût le plus épuré et le plus délicat; il n'a donc pu être que très-choqué, au lieu d'être *très-satisfait*, en voyant dans cette lettre le mot de *beurriere* qui n'est pas même du style tempéré, mais bien du style canaille. Le Roi de France a de la logique et de la mémoire. Sa Majesté eut la bonté, il y a quelques mois, de m'adresser directement la parole dans un lever public à Wimbledon, et de m'exprimer qu'elle m'avait toujours lu et continuait toujours de me lire avec grand plaisir. Ces expressions flatteuses ne sont point sorties de ma mémoire et n'en sortiront jamais. Elles me furent adressées lorsque le hasard m'avait placé côte à côte d'un homme que j'ai de fortes raisons de croire être l'auteur de la lettre au *Courier*, et je dois dire que lorsque je joins à ces témoignages d'approbation que je reçus devant 200 témoins, (la plus douce et la seule récompense de mes longs travaux, celle qui me convient le mieux, celle qui me suffit,)—lorsque, dis-je, j'y ajoute le souvenir d'un regard sévere qui fut lancé à mon plus proche voisin, et qui semblait lui dire qu'il n'était pas là à sa place, il m'est impossible de croire que quelques mois après, Sa Majesté, tombant en contradiction avec elle-même, ait trouvé bon que ce qu'elle avait approuvé si long-temps, fût attaqué sans décence; qu'on lui dît que ce qu'elle avait lu avec plaisir pendant vingt-deux ans n'était que du fatras et des rapsodies; et surtout que l'on publiât qu'elle était très-satisfaite d'un homme à qui je lui avais vu de mes propres yeux témoigner tout le contraire de la satisfaction. Comme le sujet d'offense et de mécontentement est connu de tous les Français qui sont ici, et

que l'impression l'a rendu public, je ne crois pas qu'il me soit nécessaire d'en dire davantage à ce sujet.

Et que l'on ne m'objecte pas que pour avoir été approuvé une fois, il ne serait pas impossible que j'eusse mérité d'être désapprouvé une autre! Si l'on m'attribue quelque mérite, c'est surtout celui de n'avoir jamais varié. Sa Majesté n'ignorait pas que, dans tout ce que j'ai publié, j'ai constamment déployé la loyauté bretonne, mais que j'y ai toujours ajouté la franchise, l'énergie, la fougue caractéristique qui sont particulieres à ma province, la principale du petit nombre de celles qui ont versé à flots leur sang pour sa cause. Sa Majesté a donc lu sans déplaisir les reproches que, depuis quelques années, et surtout depuis l'insurrection d'Espagne et le mariage de Marie Louise, j'adresse aux Rois du Continent, lorsque je leur dis sans ménagement que si, il y a vingt ans, c'étaient leurs peuples qui leur manquaient, ce sont aujourd'hui eux qui manquent à leurs peuples. Sa Majesté ne m'a point fait reprocher ce sentiment général, et elle n'a pu conséquemment me refuser le droit de l'appliquer même à sa famille, s'il lui était jamais applicable.

Ce n'est pas tout encore, Sa Majesté et les Princes de sa famille sont trop éclairés pour ne pas savoir que, dans le cas de la révolution de Sicile, ce n'est point la maison de Bourbon, ce n'est que celle de Lorraine, et par contrecoup l'*auguste* maison du Roi de Rome, qui a souffert; que s'il y a eu quelqu'un de détrôné à Palerme, ce n'est point le Roi Ferdinand IV, mais seulement la Reine Caroline premiere; que le changement que les Anglais ont opéré en Sicile, était indispensable, non-seulement à l'*existence* indépendante de l'Angleterre, mais encore à celle de l'Espagne, à celle du Portugal, de la Suede de la Russie, à celle du peuple Sicilien, à l'existence physique de S. M. elle-même, des Princes de sa famille, et des émigrés français, qui tirent leurs moyens de subsistance des secours du gouvernement britannique. L'ignorance qui doute de tout, aussi dangereuse que celle qui croit tout, criera sans doute au paradoxe sur cette assertion; mais le Roi, mais tous les hommes instruits, les ministres anglais, les officiers de génie et d'artillerie, et surtout les fabricants de poudre à canon, savent fort bien que la Sicile une fois tombée au pouvoir de Buonaparté, la Grande-Bretagne ne peut plus avoir assez de poudre *faute de souffre;* que le Vésuve et l'Etna sont presque les uniques laboratoires qui fournissent cette substance au monde; que ce que l'Angleterre pourrait en retirer des deux Indes, à des frais énormes, ne suffirait pas à fabriquer la vingtieme partie de ce qu'il lui en faut pour sa consommation, et pour celle des patriotes Espagnols et Portugais; et qu'ainsi, rigoureusement parlant, le salut de la maison de Bourbon, l'espoir de la France, était dans la derniere démarche de Lord Bentinck, et

qu'il fallait que Ferdinand IV sortît de son trône pour que Ferdinand VII pût avoir l'espoir de remonter sur le sien, et pour que nous puissions vivre nous-mêmes en Angleterre. Il n'y a que des gens sur qui Andreossi aurait jeté son manteau en partant, qui puissent trouver mauvaise cette demie-révolution, et cela pour des raisons à eux connues, mais dont nul en Angleterre, grand ou petit, ne peut être *très-satisfait*.

Ayant ainsi rempli un devoir sacré pour un sujet, celui de justifier son roi d'un tort qu'il ne peut pas avoir eu, et de remontrer contre l'indécence de ceux qui abusent d'un nom aussi sacré pour en couvrir leurs petites passions, et masquer leurs vengeances, j'en viens nécessairement à ces prétendus agents confidentiels, à ces personnes attachées au roi, à ces chargés d'affaires du roi de France, qui, depuis vingt-cinq ans, semblent s'évertuer à qui mieux mieux à faire de la royauté une poupée et du sceptre une marotte.

De ces agents, de ces prétendus ministres, j'en ai connu par centaines; j'en ai vu arriver du Nord et du Sud; j'en ai connu de grands et de petits, de longs et de courts, de ronds et de quarrés, de laïcs et d'ecclésiastiques, d'évêques et de jacobins, de clercs tonsurés et de clercs de procureur, des Petit-Jean et des Lintimé, des Marquis de Mascarille et des Vicomtes de Jodelet, et jusqu'à des juges-magnes et des courtau-villains du fond de la Gascogne. Plusieurs, je l'avoue avec plaisir, avaient de la noblesse, de la droiture, de la loyauté et du talent; mais plusieurs aussi, je dois le dire, connaissaient au plus leur almanach et les naissances et mariages des princes et princesses de l'Europe. J'en sais même encore aujourd'hui, qui peut-être seraient fort embarrassés de prononcer si Archangel est dans la Baltique ou dans la Méditerranée.

Et ce sont là pourtant les hommes qui, de temps à autre, ont eu droit et devoir d'approuver ou désapprouver, d'exprimer satisfaction ou mécontentement, de diriger ici la presse française, de caresser l'opinion, de rechauffer le sentiment et de calmer les ressentiments! voilà les hommes qui sont chargés exclusivement d'examiner les bons serviteurs, et d'éplucher les bonnes servantes du roi, et de récompenser et bréveter chacun et chacune suivant son mérite et ses œuvres. Aussi que voit-on et que ne voit-on pas!

Aux approbations qui sont données, aux préférences qui sont accordées, quel est l'homme franc qui voudrait être approuvé? quelle est la femme modeste qui voudrait être préférée?

Qu'un vil Hébreu, traître et apostat à trois reprises, arrive de Varsovie et des Thuilleries, qu'il tire de sa friperie orduriere, trois phrases d'adulation bien banales, bien mielleuses, bien ordinaires à des Juifs, accompagnées du portrait de Talleyrand-Périgord, qui est, dit-il, *de la M..... en bas de soie*,* il se

* Voyez l'Histoire Secrete du Cabinet des Thuileries, par Goldsmith.

trouvera tout exprès, un de ces *beati* à qui l'évangile promet le royaume des cieux, qui, enyvré des vapeurs d'un de ces deux encens, lui écrira *verbalement* qu'il s'exprime en fort bons termes et d'une maniere propre; un *Courier d'Angleterre*, pour traduire, imprimer et enrégistrer ces fleurs de rhétorique et leur récompense; et des intrigants pour pomper et commenter ce fils d'Ezéchiel et de Jacob.

Qu'un Français attaque un journal que le Roi et les Princes ont constamment honoré de leur approbation; qu'il l'appelle du fatras et des forfanteries, et l'auteur un régicide, et qu'il consigne ce journal à la postérité, mais recouvert *de beurre*,† il se trouvera encore, à point nommé, une personne attachée qui osera dire que cette expression digne des halles, a été trouvée très-douce et *très-satisfaisante* par les descendants de Louis XIV.

Qu'un Barrere, qu'un Méhée, qu'un Réal arrive et s'établisse ici parmi nous, avec trois carmagnoles royalistes, deux histoires secretes du cabinet, et surtout un panier de vin de Champagne, il trouvera, n'en doutez pas, des idiots pour lamper le vin, gober les histoires, savourer les carmagnoles, et donner à ces monstres un brevet de bons sujets: il ne manquera pas non plus d'aigrefins pour spéculer sur leurs profondes connaissances de l'intérieur.

Qu'un Caulaincourt, qu'un Hullin..... Oh! pour ceux-là, non, non, jamais, jamais....

Qui donc, je le répete encore, voudrait partager de semblables approbations, s'asseoir à un banquet aussi fétide? Croit-on que dans le grand siecle, on eût jamais trouvé des ordures semblables, imprimées avec approbation et privilége du Roi, dans le boudoir de Ninon de Lenclos; et que non-seulement les prédécesseurs et les successeurs de Villarceaux et de Matta, mais que Scarron lui-même, malgré son stile de Loustic, n'eussent pas détourné les yeux avec horreur, et consigné de pareils écrits aux flammes? Quels changements un siecle opere!

Laissant donc ces incongrus personnages au milieu de leurs bas de soie et de leurs beurrées, s'encenser, se donner la main et se satisfaire réciproquement, je me bornerai à conseiller aux successeurs prochains de ces agents actuels, si au dessous de leur place, d'être à l'avenir plus avares de leurs éloges, et de ne point flétrir l'approbation, en l'accordant ainsi au premier venu; on finirait par la redouter au lieu de la courtiser. Le législateur du Parnasse disait aux écrivains présents et futurs:

Avant donc que d'écrire apprenez à penser;

---

† Voyez le *Courier d'Angleterre*, du 13 Mars.

une légere inversion fournira un précepte non moins salutaire pour tous les agents confidentiels du Roi de France, futurs et présents :

Avant que d'approuver, apprenez donc à lire.

Si l'on se ressouvenait encore de la misérable cause de ce ridicule acharnement qui dure depuis sept ans, on en rougirait pour ses auteurs. Mes amis n'ont pas oublié que la pomme de discorde, en cette occasion, fut une carotte, prétendue empoisonnée, dont l'histoire arriva de Varsovie au maître Jacques politique qui avait alors les honneurs de l'agence subalterne du Roi de France à Londres. Chargé de préparer cette carotte d'une manière convenable pour la faire avaler par le public anglais, il s'était cru un nouveau berger Paris, et il l'avait adjugée *à la plus belle* des gazettes, qui était alors rédigée par l'éditeur du *Courier d'Angleterre*. Ayant obtenu de mon côté les mêmes poisons, je gagnai mes deux carotteurs de vitesse, en faisant insérer l'anecdote mystique toute crue dans un papier anglais, quarante-huit heures avant eux. Grande rumeur; grand dépit. Donnez à de petits bourgeois de province une importance pour laquelle ils ne sont pas nés, leur raison se trouble à la premiere occasion et le désordre est aussitôt dans la société. On ne put digérer cette maudite activité maligne qui m'avait fait jeter le premier ma carotte au public. On eût dit que mes ennemis actuels avaient fondé sur cette racine, arrosée des vins du cousin Andréossi, l'espoir de leur cuisine. Un mauvais conseiller, *malesuada fames*, les anima dès-lors contre moi. Dès ce moment commença cette nouvelle guerre de *trois*, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, compte plus de sept ans de durée. Dans le cours de ces hostilités, j'ai essuyé à diverses reprises plus de quarante assauts, auxquels je n'ai répondu que par trois sorties, mais je dois croire qu'elles ont défendu le corps de la place, car je n'aperçois encore aucune brêche dans le nombre de mes amis et de mes patrons. J'ignore si cette petite guerre finira aussi elle par un cheval de bois, mais je sais qu'elle a déjà fait faire bien des âneries à mes grecs et à mes myrmidons. Fatale carotte de Varsovie, tu ne portas véritablement des poisons qu'à Londres! Quel noble sujet cependant pour une nouvelle épopée!

Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
De mon sacré rival troubla l'intelligence.

Quel beau champ surtout aurait eu une muse moins stérile que la mienne, lorsqu'elle aurait essayé de peindre ces antiques déjeûners du Jeudi, qui se tenaient, dit-on, dans ce temps-là, je ne sais où, et les complots cabalistiques qui s'y agitaient; le trouble, l'affliction de la société, lorsque le grand-maître de

cette loge d'animaux féroces, détenu par paresse ou par affaires, tardait trop à paraître; la joie, l'épanouissement qui saisissait ces especes de sauvages, lorsqu'enfin leur Grand Esprit arrivait, serrant les jambes et marchant de côté; le respect silencieux des néophites à son aspect, et l'admiration profonde des vieillards; comme alors on fermait la porte aux profanes, et comme on commençait par dérouler les tables de déniaisation pour plus grande sûreté; comme alors on brisait le calumet de paix; comme, avant de commencer les sacrifices humains, on faisait servir le vin sorti des caves de Napoléon; comme la huaille noire s'y enivrait de ce nectar des enfers; comme un de la bande leur criait d'une voix de Stentor: *Versez donc, mes amis, versez, on n'en peut jamais boire assez;* comme on lisait avec la convulsion du plaisir, le procès verbal de la derniere édition du *Courier*, ou l'épreuve du numéro prochain; comme quoi l'un disait; voilà un style particulier, un second, il n'y a que lui pour écrire comme cela, un troisieme, cela doit être bien beau, car je ne le comprends pas; comme on s'y débattait pour savoir quelle serait la victime de la semaine suivante, ou bien celui à qui on mettrait le casse-tête en main pour aller attaquer quelqu'un de la peuplade voisine; combien on était de temps à décider qui y passerait le premier, soit du Duc d'A...., du Baron de R...., de Duth.., du chevalier de Tin.., de Cou.., de Fau..-Bor.., de Dan.., ou de moi; comment on y traita souvent le plus aimable et le plus aimé de nos princes, et son meilleur ami, le modele des anciens chevaliers français; enfin la joie qui les saisit tous un jour, lorsqu'ils virent une victime noire tomber dans leur chaudron, dans la personne de Christophe, et les délices avec lesquelles ils s'apprêterent à le dépecer, à le manger, à toutes les sauces, sauf à boire ensuite dans son crâne; comme quoi à ce mot d'un roi noir et de son agent blanc, chargé de proposer de mettre St. Domingue sous la protection de la Grande-Bretagne, une *sybille* créole, admise à ce conciliabule, anima le Grand Esprit d'un regard qui sembla le menacer de la famine s'il ne redoublait pas de furie, et lui dit entre trois dents:

Double, double, toil and trouble,
Fire burn, and cauldron bubble;
Black spirits and white,
White spirits and Grey,
Mingle, mingle;

comme quoi à ce mot de Grey, le Grand Esprit crut qu'il devait injurier Lord Grey, aussi bien que *black* Christophe et son *white spirit*, et comme quoi il fut obligé de s'humilier dès le lendemain, sur l'ordre péremptoire d'un homme supérieur, qui lui reprochant cette nouvelle preuve d'ingratitude, lui observa que Lord Grey avait été ministre, l'avait protégé, et pouvait rentrer au ministere. Non, nul ne pourra jamais décrire avec vérité, les mysteres et les mystifi-

cations sublimes de ce nouveau club du bitume, les superbes résultats qui en sont sortis, les ingénieuses expressions de Buonapartistes, et de Buonapartisés qu'il a fait naître, le style de grimoire auquel il a donné naissance, et le trouble qu'il a causé pendant quelques années : l'un y apportait une correspondance surannée du baron de Nantiat, achetée dans un vieux bahut vermoulu, un autre l'inventaire de Pichegru ; l'un apportait les Maximes de la Rochefoucauld pour prouver que l'intérêt personnel doit être le premier mobile des hommes ; l'autre une nouvelle lettre de l'abbé Lamarre, arrivée la veille et *valant son pesant d'or ;* l'un y broyait, en calculant, les instructions secrètes de Dubouchet, l'autre y distilait du latin à l'usage du Comte Joseph ; celui-ci fournissait à Méhée les matériaux de son fameux livre ; celui-là.. Enfin un dernier y fit souffler *le Coup d'équinoxe* qui éventa et dispersa toute la cabale.

Non, rien ne pourra jamais peindre dignement les élucubrations de cette société distinguée, que le bon Roi croyait alors occupée à répandre ici l'union, la paix, et la concorde, suivant ses ordres ; aussi j'y renonce.

Mais il faut en finir : je sens qu'on se lasse de tout, même de rire. Je me dois, ainsi qu'à mes abonnés, un emploi de mon temps plus précieux que celui de relever des fadaises d'hommes qui leur sont absolument inconnus. Comme ils auraient droit de se plaindre, que dans des circonstances aussi importantes que celles où nous nous trouvons, j'aie accordé un aussi long espace à ce polémique, je les prie d'observer que je leur donne en même temps plus de 60 pages d'un travail pénible qui a absorbé toute mon attention, et qui a exigé en quelque sorte que pour reprendre des forces je m'égayasse un peu de temps en temps aux dépends de ces deux hommes qui sont venus se jeter sur moi à l'improviste, comme des chats entre mes jambes. Je ne doute pas qu'ils n'aillent criant et clabaudant que je manque au Roi mon maître, parce que je les ai contredits, parce que je me suis moqué d'eux tous : mais une accusation de ce genre a depuis long-temps perdu tout son effet ; il y a plus de cent ans que l'on sait que l'on peut mépriser Cottin et n'en pas moins estimer son Roi. Ils diront, en se pavanant, qu'ils *méprisent* mes lampons de *loustic :* je leur répondrai que si, dans leur grammaire, *haïr* est un verbe actif, *mépriser* dans la mienne est un verbe réciproque. S'ils m'accusent de leur dire des *grossièretés*, je leur répliquerai que les règles prescrivent de mesurer la défense sur l'attaque et que l'honneur ne permet de se battre qu'à armes égales.

Je prendrai congé de l'homme à la lettre en disant à ce gros personnage qui par sa forme nous retrace le défunt Rotondo orléanique, que s'il veut nous faire croire que le Roi soit satisfait de lui, il faut qu'il ait commencé par tomber aux pieds de son auguste maître, et imploré son pardon de la bassesse avec

laquelle il recevait nagueres d'une main les faveurs royales, tandis que de l'autre il enfonçait le poignard dans le sein du meilleur ami de Louis XVIII, de son propre bienfaiteur. Alors seulement il pourra dire que le Roi est satisfait : mais qu'il n'espere pas me faire servir impunément de marche-pié pour arriver sur mon corps devant le trône, et m'offrir en holocauste pour racheter sa perfidie ! Non, le Roi de France peut lui pardonner ; mais certes il ne sacrifiera pas à la famille Andréossi le chef de ses tyroliens littéraires.

Et vous, Monsieur, qui avez reconnu, dit et prouvé tant de fois que vous étiez né satyrique et méchant ; vous qui vous en êtes enorgueilli ; vous dont le cœur haineux et froid semble l'antre de la discorde ; vous qui vous faites un jeu cruel de troubler les familles ; vous qui n'avez cessé d'injurier, de brouiller entr'eux, d'exciter les uns contre les autres ceux qui ont eu le malheur de vous connaître le plus intimement, profitez de cette derniere leçon que je vous donne. Eussiez-vous même tout l'esprit de M. Desmasures, ce que je suis bien loin de vous accorder, vous ne seriez pas assez fort pour pouvoir dire de vos compatriotes : *oderint dum metuant :* vous avez déjà assez de ridicules sans que vous deviez y ajouter la prétention de vous croire une puissance, parce que vous faites un papier. *C'est un mauvais métier que celui de médire.* Votre carriere s'avance : songez que si l'on pardonne quelque miévrerie à l'adolescence et quelque malignité à la jeunesse, l'envie constante de nuire, la perversité raisonnée, la haine rédigée en système dans un âge qui touche à la vieillesse, ont quelque chose de hideux et d'odieux, dont aucun raisonnement, intelligible ou non, en stile de Loustic ou de Lycophron, dont aucun langage magistral et affecté, ne blanchissent jamais aux yeux des hommes de bien. Si vous ne savez pas faire un journal, n'en faites pas. Consommez, si vous le pouvez, le marché que vous avez entamé depuis si long-temps pour la vente du vôtre, puisqu'il vous fatigue et vous ruine autant qu'il excede vos lecteurs. Ce marché ne tient, m'a-t-il été dit, qu'à ce qu'en fondant votre journal dans un autre, vous n'y travailleriez pas. Jugez par-là à quel point l'on redoute et vos approches et votre association ! Profitez du peu de feuillets que vous avez encore à noircir pour demander pardon de vos noirceurs aux hommes et aux familles dont vous avez troublé la paix par vos écrits et vos intrigues. Longtemps vous avez voulu être la mouche du coche ; maintenant que votre bourdonnement va cesser, bornez-vous à être un mouchard, c'est là votre véritable métier ; vous y trouverez le double avantage de faire du mal en cachette et sans risques. Vous n'ensorcelerez probablement plus de vieilles sorcieres, on ne vous verra plus faire pâmer Belise et soupirer Martine, mais vous aurez encore le plaisir de poursuivre de mauvais su-

jets et de vexer vos semblables, et vous jouirez ainsi jusqu'au dernier moment. Vous sembliez avoir formé en désespoir de cause le projet, le seul qui pût vous réussir, de faire tomber mon journal en m'obligeant à parler de vous : mais comme c'est la derniere fois que je vous adresse la parole, comme mes lecteurs m'ont accoutumé à leur indulgence en faveur de mon zele, et que quelques-uns d'eux savent à quel point j'ai été provoqué par votre triumvirat, ils me pardonneront de les avoir entretenus encore une fois si long-temps d'un vil faquin comme vous, et mon journal survivra à votre insidieuse tentative de le faire périr avec le vôtre.

Je devrais peut-être vous conseiller par dessus tout de revenir de bonne foi aux sentiments de conciliation, de bonté, de candeur, de philantropie, de charité, de modestie, dont notre Roi et nos Princes vous donnent de si beaux exemples ; mais malheureusement le grand moraliste du siecle dernier que vous citez à tout propos, vous a d'avance déclaré incurable, par cette profonde maxime qui doit être la sentence commune de tous les Cléons de gargotte et d'anti-chambre :

Un sot n'a pas assez d'étoffe pour être bon.

P. S. Je prends ici l'engagement, vis-à-vis de tous mes malheureux compatriotes émigrés, si quelqu'un d'eux reçoit à l'avenir quelque tort ou quelque insulte de la part de cette junte infernale, présidée par *un de mes amis de trente ans*, de me trouver toujours prêt à les défendre. Je suis déterminé, à quelque prix que ce soit, à faire cesser ce long scandale qui indigne tous les Anglais. Ce n'est pas la premiere fois que je me dévoue pour autrui ; les malheureux ne sauront peut-être plus de gré de mon zele que de grands personnages ne l'ont fait ; mais je sens qu'il faut en finir avec les pervers, et puisque j'ai commencé par une maxime de Figaro, je puis bien conclure par un axiôme de Tarare :

Le méchant qui fait tout trembler,
A son tour tremblera lui-même.

Guerre du Nord; la Suede, la Russie, Séance du Sénat, &c.

A la fin, le sort en est jeté; le même jour a vu arriver en Angleterre les messagers de Stockholm et Gothenbourg, hérants de la paix entre la Suede, la Russie et l'Angleterre, et les papiers de France contenant les discours et rapports au Sénat, précurseurs et trompettes de la guerre terrible que Buonaparté va porter des colonnes d'Hercule au Cap Nord, et dans laquelle on verra incessamment sa fortune aux prises avec l'habileté du plus renommé de ses ci-devant généraux, que des hommes peu généreux s'obstinent encore aujourd'hui, et nous croyons fort à tort, à regarder comme un instrument qu'il fait mouvoir suivant ses vues. Faute de temps, nous nous empressons de traduire l'excellent sommaire que le *Times* a fait de la situation nouvelle des choses, des espérances qu'elle peut donner, des inquiétudes qu'elle peut faire naître.

Extrait du Times.

Un courier Suédois, qu'on dit être le Major Otto Forcelles, des gardes Suédoises, arriva Samedi matin 21, au bureau des affaires étrangeres avec des dépêches d'une haute importance. Le bâtiment qui l'a amené dans ce pays, fit voile, à ce que nous apprenons, sans attendre la malle de lettres, tant les dépêches dont il était chargé étaient de conséquence. Une lettre de Gothenbourg du 15, jour que le Major Forcelles y arriva de Stockholm, porte qu'on venait de recevoir de cette capitale l'avis que les gardes impériales étaient parties de St. Pétersbourg pour la frontiere, et que la Suede et la Russie se joignaient contre la France.

On peut donc regarder la guerre comme étant déjà commencée. Quant à son résultat, nous avons déjà exprimé nos inquiétudes, et nous avouons que nous ne voyons encore rien de propre à les diminuer; si ce n'est que les vicissitudes ordinaires des affaires humaines, qui doivent toujours faire trembler les

plus fortunés peuvent offrir quelques sujets d'espérance à ceux dont les conseils ont jusqu'ici été si constamment malheureux.

Quoiqu'il en soit, cet événement doit être un sujet de bonheur ou une source de honte pour l'Espagne. Si elle saisit cette occasion de se dégager des fers qui lui ont été imposés au point où elle en est, alors elle pourra triompher et être libre ; mais si la fin de cette lutte septentrionale la retrouve au point où son commencement va la trouver, nous devons craindre que l'on ne doive regarde son sort comme fixé à jamais.

La conduite de la Suede exige de notre part la plus grande jalousie et la plus grande circonspection. Parce qu'elle a été volée et insultée par la France, ce n'est pas là une raison suffisante de croire implicitement qu'elle doit être hostile envers la France; car il ne faut jamais oublier ni perdre de vue que c'est un Français qui gouverne à Stockholm. Le peuple Suédois peut haïr ses tyrans ; mais c'est par ces tyrans que Bernadotte est devenu leur Prince de la Couronne. Ainsi il est possible, quoique nous n'assurions pas que le fait soit ainsi, que l'objet de ce personnage équivoque soit de nous amuser par des professions de bonne amitié jusqu'à ce que son maître triomphe, et de revenir ensuite au système qui est le plus funeste à notre bien-être. En conséquence, la flotte britannique qui, nous l'espérons, aura dans peu passé le Sund, doit ou éprouver de la part des Suédois la réception la plus amicale et la coopération la plus cordiale, ou leur infliger la plus sévere vengeance. Temporiser de notre part, tandis que la Russie succomberait, serait une faute impardonnable et qui nous rendrait dignes du dernier mépris. Si les Suédois veulent tenter de reprendre la Poméranie, nous devons les y aider, car les efforts qu'on fera, les entreprises qu'on tentera de ce côté devront à la fois mettre en danger les derrieres, ou empêcher les progrès de la marche de Buonaparté en Russie, et servir ainsi la cause commune: mais s'ils voulaient afficher la prétention de rester encore neutres, alors il ne faut pas hésiter à leur apprendre qu'ils sont en guerre avec nous, ainsi qu'ils le seraient de bon ou de mauvais gré à la fin de la guerre de la Russie ; et qu'en conséquence il dépend de nous, si c'est là leur but, de remplir aussi nous cet intervalle par la guerre.

La convocation de la diete à Orebro, au lieu de Stockholm, a, dit-on, occasionné quelques différends entre Bernadotte et plusieurs des nobles suédois ; il y a pourtant été mis fin par l'assurance que le premier a donnée qu'il avait eu pour le choix de cette place des raisons particulieres, qu'il dévoilerait au comité secret de la diete qui doit se rassembler le 16 d'Avril. On dit que les troupes suédoises en Poméranie ont été désarmées et congédiées par les Français.

On trouvera dans les colonnes de notre feuille d'aujourd'hui, un de ces documents extraordinaires qui ont si souvent

servi de préface à de nouvelles agressions de la part de la France. La maniere de raisonner d'un tyran est toujours fort succincte, et lorsque Buonaparte veut bien condescendre à argumenter, nous n'avons gueres le droit d'attendre qu'il nous expliquera le mérite de sa cause. La puissance s'embarrasse en général assez peu que ses argumens soient ou ne soient pas plausibles; mais l'esprit de ces dernieres pieces trahit les motifs de leur auteur avec une clarté que, probablement, il n'avait pas lui-même en vue. Nous allons en résumer sommairement le contenu.

Les deux premieres pieces sont des rapports du ministre des affaires étrangeres et du ministre de la guerre, lus à la séance du sénat conservateur du 10 de ce mois. La troisieme est le rapport du conseil d'état, sur le projet de sénatus-consulte du 10.

Le rapport du ministre des affaires étrangeres commence par un court exposé de ce qu'on appelle probablement dans la diplomatie française les droits des neutres; il accuse l'Angleterre de son insolence et de son mépris pour ces droits reconnus, insiste sur la nécessité où était la France de détruire l'indépendance de toute la ligne de côtes neutres, afin d'assurer leur liberté commerciale, déclare, en face de ses propres déclarations, que les décrets de Berlin et de Milan sont encore en pleine force, et finit par déterminer que l'armée française doit toujours être tenue sur le pied de guerre.

Le rapport du ministre de la guerre entre, à un certain point, dans le détail des moyens par lesquels le pié de guerre de l'empire doit être maintenu sans discontinuer, afin d'intimider constamment l'univers. Il paraît que la conscription a été ou peu productive, ou tellement désagréable, qu'elle a causé quelques alarmes, et qu'il va en être employé une nouvelle forme.

Les conscrits des six dernieres années qui ont été dispensés du service actuel, plutôt probablement par leur jeunesse et leur incapacité physique, que pour toute autre cause, sont maintenant, avec deux autres classes qui jusqu'ici avaient été principalement hors des atteintes de la conscription, destinées à compléter les garnisons et les côtes de l'empire français. Les conscrits actifs doivent être, selon l'usage, tirés graduellement de la masse, pour fournir aux armées, et pris à l'ordinaire, sur la population du pays; l'esprit du service militaire doit être encouragé, et par cette mesure péremptoire et générale, tous les bataillons de dépôt actuels et les troupes même de marine, doivent marcher pour joindre la grande armée et aider, à "lancer la foudre impériale sur des nations à une distance immense des frontieres.

Le rapport du conseil d'état n'est qu'une reconnaissance formelle des projets contenus dans les deux premiers rapports, et n'en differe qu'en ce qu'il contient de plus forts traits de jactance et de vanterie, chose sur laquelle il est si difficile à un

homme d'état Français de se contraindre, à la vue de plus grands moyens de mal pour troubler le repos du monde. La France doit être, non plus dans le langage patelin et couvert de ses proclamations ordinaires d'hostilités, l'amie de la paix, le peuple offensé, le pacificateur qui prend les armes avec répugnance, et qui les jetera avec joie.—Non, maintenant, aux termes du rapport, elle doit être une nation armée. Et quel est son territoire? Non pas ce pays qui était anciennement la limite de ce que la France réclamait et celle de son ambition; mais bien le territoire qui s'étend depuis les rives de la Baltique jusqu'à celles de l'Adriatique, et dont " l'ancien renom acquiert " chaque jour un nouvel éclat par ses nouvelles et heureuses " associations." Ce rapport, où il est parlé si clairement, se termine par un panégyrique de Buonaparte, dans des expressions approchant de très-près de celles que l'on n'emploie jamais qu'en s'adressant au plus haut des pouvoirs; par une insinuation sur l'impossibilité d'une expédition future contre les arsenaux Hollandais, et par les menaces d'une guerre éternelle à l'Angleterre.

En parlant de ces documents, nous en avons fait mention comme étant de la même nature que ceux qui jusqu'ici ont annoncé de grands changements sur le continent. Mais ils ont un trait particulier qui les distingue. Cette fois on dédaigne d'y mettre un prétexte en avant; leur langage est clair, nud, insultant; le mépris, la haine et même les craintes du gouvernement français y sont exprimés avec le plus orgueilleux dédain de l'interprétation qu'on pourrait y donner dans l'étranger. Les assurances publiques sur lesquelles comptait l'Amérique pour l'abolition finale des décrets de Berlin et de Milan, sont abandonnées. On y déclare que ces décrets continuent d'être en force, dans des expressions si frappantes et d'une maniere si franche, qu'il n'y aurait que l'aveuglement le plus pervers ou le plus stupide, qui pût refuser d'en convenir. Les ordres en conseil sont, par un mépris de la vérité et du fait connu, qui n'a peut-être point d'égal dans l'histoire de la diplomatie, indiqués comme la cause, au lieu d'être, comme ils l'ont été l'effet, la suite, et la répresaille des décrets de Berlin et de Milan. Et l'objet qui, dans toute notre litigation maritime, a toujours été le sujet de dispute, c'est-à-dire, que le pavillon doit protéger la cargaison, y est posé comme un principe auquel le gouvernement britannique aurait acquiescé expressément. Nous n'avons pas le temps d'exposer à nud la frauduleuse inconséquence de ces assertions, ni l'objet qu'elles ont à remplir qui est d'aveugler le continent: mais tout bien résumé et bien considéré, il nous paraît que nous pouvons conclure, que Buonaparte ressent l'effet de la guerre dans la Péninsule beaucoup plus vivement que ceux qui s'opposent à la cause Espagnole dans ce pays-ci, ne sont disposés à le reconnaître.

Sans des événements imprévus, y est-il dit, l'Angleterre aurait été ruinée depuis long-temps ; et le pouvoir qu'elle a de troubler le continent eût été anéanti à jamais. La consommation de sa population en Espagne doit avoir été horrible, puisqu'il a été forcé au nouveau mode de recrutement qu'il vient d'adopter pour lever des troupes en France. Cette nouvelle conscription, car, c'en est une dans tous les sens, arrachant au pays probablement un million d'hommes des classes travaillantes, est peut-être due à cette guerre de chicane et à cet esprit indomptable que les paysans espagnols lui opposent. Buonaparte ne peut rien avoir à craindre de la Russie, et que très-peu à gagner avec elle. Cette nouvelle guerre donc, s'il y a guerre, est sans provocation, et n'offre aux armées françaises qu'une très-légere perspective de pillage. Si Buonaparte a besoin d'un vicerοi sur le trône du Nord, il ne pouvait pas, au moins autant que l'expérience peut aider notre jugement, en trouver un plus flexible et plus souple qu'Alexandre. Il est possible que l'Empereur de Russie soit forcé de se battre, parce qu'il est homme, et que tout homme aime mieux périr l'épée à la main que dans les fers ; mais pour cela il aura fallu le forcer malgré lui à entrer en campagne. La saisie de toute la côte de la Baltique est naturellement l'objet prééminent de la marche actuelle des armées françaises ; et la position commandante dans laquelle une force française, campée en Pologne, fait partie du plan de campagne, pour tout ce qui a rapport aux provinces du Sud. Mais sans regarder la carte pour chercher, dans ce qui se passe, des motifs qui se présentent d'eux mêmes, nous ne serions pas surpris d'apprendre que Buonaparte ne marche à cette nouvelle guerre que parce que la réputation de ses armées se serait abaissée devant un ennemi qu'il avait prétendu mépriser, et parce que, pour le chef d'un gouvernement militaire, l'éclat perpétuel d'un triomphe perpétuel, ne tend pas seulement à soutenir sa renommée, mais importe encore à sa sûreté.

(Les Rapports au Sénat, etc. se trouveront au Numéro prochain.)

Extrait d'une Lettre de Stockholm du 8 Mars.

Nous attendons tous ici avec la plus grande anxiété une réponse de la Russie, ou pour mieux dire la ratification d'une convention entre les cours de Stockholm et de St. Pétersbourg. L'entrée soudaine des Français dans la Poméranie, et le peu d'attention que l'Empereur de France a témoigné pour les remontrances de la Suede, ont enfin arraché au gouvernement suédois une déclaration qui doit être délivrée par le chargé d'affaires de Suede, M. d'Oelson, portant que la Suede s'est entierement retirée du système continental. Pendant que j'écris cette lettre, j'apprends qu'un courier danois vient d'arriver, apportant la nouvelle que le Danemarc avait l'intention de résister aux troupes françaises destinées à occuper le Holstein; mais cela pourrait fort bien n'être qu'une farce politique, car le Danemarc bon gré malgré est obligé de suivre les ordres de Buonaparte. Il court encore un bruit qu'afin de conserver quelques restes de la balance du pouvoir en Europe, l'Autriche a protesté de la maniere la plus forte contre l'entrée des troupes françaises en Prusse. A tout événement, vous pouvez compter que dans l'espace d'un mois, à dater d'aujourd'hui, la guerre sera commencée dans le Nord. C'est avec bien de la peine que je dois vous informer que le général Tibell, suédois de naissance, mais qui a servi pendant plusieurs années dans l'armée française, qui a résidé plusieurs années à Stockholm, et qui a été employé comme général dans l'armée suédoise, est devenu un traitre. Il avait reçu la permission du Roi Charles d'aller en France pour affaires de famille, et pendant son absence on a découvert une correspondance secrete entre lui et un des sécretaires du cabinet, tendant à informer Buonaparte de ce qui se passait dans le cabinet de Stockholm. Il a été rayé de la liste des généraux Suédois, et le secrétaire du cabinet a été mis en état d'arrestation, sur l'accusation d'avoir donné de cette maniere des informations à Buonaparte.

Extrait d'une Lettre de Leipsick.

« Les différents mouvements des troupes confédérées, conjointement avec les troupes françaises, font que toutes les affaires ici demeurent suspendues. On calcule que les divers corps français qui sont dans notre voisinage, s'élevent à près de 50,000 hommes, y compris 18,000 de cavalerie. Le général Berthier a été attendu depuis quelque temps dans notre ville. L'opinion générale est qu'il y arrivera dans le commencement du mois prochain (Mai); l'on a fait les plus grands préparatifs pour la réception de plusieurs maréchaux français. A leur arrivée, les divers corps s'assembleront. On assure qu'il sera frappé un grand coup contre la Russie, si cette cour n'accede pas aux propositions de Buonaparte. Aujourd'hui il a passé par cette ville 72 pieces de grosse artillerie; leur destination n'est pas connue. La totalité de l'armée prussienne est maintenant en état d'entrer en campagne, et tous les officiers ont reçu ordre de se tenir prêts. Nous apprenons aussi que du moment que les hostilités commenceront entre la Russie et la France, les Prussiens se joindront sur-le-champ à cette derniere puissance, dont l'armée en Allemagne est estimée à 800 mille hommes, y compris les troupes de la confédération.

P. S. Depuis que ce qui précede a été écrit, il n'y a pas eu moins de six couriers qui ont passé par cette ville, quatre Français et deux Russes.

Escadre de l'Orient.

Il est parti de l'Orient le 9 de ce mois une escadre forte de quatre vaisseaux de 74 et deux corvettes. Elle n'a pas échappé long-temps aux croiseurs britanniques qui sont en observation devant tous les ports de France. Dès le jour de sa sortie, cette escadre fut aperçue par la frégate la *Diana* de 36 canons, capitaine Ferris, qui ne la perdit pas de vue le 9 et le 10. Cette frégate

rencontra le 11 le vaisseau de S. M. le *Pompée* de 80 canons, et bientôt ensuite deux autres vaisseaux britanniques le *Tremendous* et le *Poictiers* de 74, qui avaient l'apparence d'être à la poursuite de l'escadre ennemie. Le 11 au matin, la frégate la *Diana* étant par les 48 degrés 15 minutes de latitude Nord, et 5 dégres 58 minutes de longitude Ouest, on entendit une canonade dans le Nord-Ouest. Le capitaine Ferris conjecture qu'elle pouvait provenir d'une action entre l'escadre française et les deux vaisseaux qu'il avait vus à leur poursuite.

L'Amiral Sir Richard King s'est porté par le Sud devant Brest avec le *Bulwark*, le *Colossus*, et le *Northumberland* de 74 canons chaque.

Le 19, l'amiral Durham a fait voile de Portsmouth avec les 4 vaisseaux de S. M. le *Venerable*, l'*Elisabeth*, le *Cumberland*, et le *Plantagenet* de 74, la frégate le *Hotspur*, et la corvette le *Grey*, à la poursuite de l'escadre française. La frégate la *Comet* a eu ordre de suivre l'amiral Durham.

On croit, d'après la route que faisait l'escadre française, qu'elle se portait de l'Orient à Brest. Nous espérons en pouvoir rendre un bon compte dans notre prochain numéro.

Il vient d'arriver de France une quantité considérable de licences. Le change sur Paris a remonté d'un pour cent. Les sucres étrangers ont éprouvé une hausse de cinq shellins du quintal. Il y a des émeutes de tous côtés en France en raison de la cherté du pain. Il y a eu dernierement à Caen plus de 30 personnes tuées dans une de ces émeutes.

On désirerait connaître quels sont les héritiers de feue Madame Veuve la Serre qui demeurait au Port au Prince pendant les années où cette ville était aux Anglais, et qui avait loué un attelier à une habitation de l'Arcahaye.

Les personnes qui peuvent prouver quels sont les héritiers de cette Dame, sont priées de le faire connaître à M. François chez MM. Thompson, Hankey et Co. à Mincing Lane à Londres, de qui ils recevront des renseignements sur un article qui concerne leurs intérêts.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 100, *New Bond Street.*

De l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland-street, Londres.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXXIV.—*Le* 30 *Mars*, 1812.

FIN DU

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

Du Projet de Constitution politique de la Monarchie Espagnole, présenté aux Cortes générales et extraordinaires, par la Commission de Constitution. A Cadix, de l'imprimerie royale.

[Traduit de l'Espagnol.]

Sire, la Commission, en arrivant au point important de la représentation en Cortes, a médité cette matiere avec une longue et sérieuse attention; conséquemment elle ne peut pas se dispenser de s'étendre avec quelque détail en donnant l'explication des motifs qu'elle a eus pour faire une chose que, faute d'un examen suffisant, ou d'une connaissance assez approfondie de l'objet, l'on pourrait prendre pour une innovation. Telle est la représentation sans ordres ou états. Il est hors de doute qu'en Espagne, avant l'irruption des Sarrazins, ou après la restauration, les assemblées publiques de la Nation se composaient tantôt de trois, tantôt de quatre, même quelquefois de deux ordres, dans lesquels l'universalité des Espagnols se divisait. Mais, Sire, ce point, qui est une matiere de fait, est celui qu'il importait

le moins d'éclaircir dans ce travail. Ce qu'il fallait vérifier, c'était les regles, les principes qui s'observent pour la classification et pour le mode d'élection des députés. Mais à quelques recherches et a quelques examens qu'on se livre, on ne trouvera que des preuves que l'assistance des ordres aux Cortes de la Nation était purement et simplement une coutume dont l'origine était incertaine, et qui n'était assujétie à aucune regle fixe et connue. Les ordres différaient dans les classes aussi bien que dans le nombre des individus qui les composaient, non-seulement dans les trois royaumes, mais même parmi chacun d'eux, à diverses époques. La lecture des historiens, celle des procès-verbaux des Cortes, et des autres monuments du temps passé, dispensent la Commission de citer les preuves de ce fait. Quant à l'origine des ordres, elle se contentera d'indiquer ce qui lui paraît le plus vraisemblable, c'est qu'elle date de l'introduction du système féodal, qui, quoique extrêmement adouci, avait donné naissance en Espagne aux droits seigneuriaux, ainsi qu'il est notoire. Les grands et les prélats, avec juridiction entiere, étant seigneurs de terre, et étant autorisés à lever des troupes et des contributions pour aider le Roi à faire la guerre, il est clair qu'ils ne pouvaient pas manquer d'assister aux Congrès nationaux, où devaient se discuter des affaires graves et qui pouvaient facilement blesser leurs intérêts et priviléges. Ils y allaient, non en vertu d'une élection, ni comme représentants d'aucune classe, mais comme défenseurs de leurs propres droits et propriétés, à la conservation desquels ils étaient directement et personnellement intéressés. Ainsi il n'existe pas une seule trace dans l'histoire qui indique, même que les grands et les prélats étaient élus pour aller aux Cortes. Ils y assistaient en vertu de leur droit personnel, ou appelés par le Roi ; et plusieurs d'entr'eux, le plus souvent, comme en Castille, en qualité de conseillers de la couronne, et non de membres d'un corps délibérant. Ils ne prirent jamais le nom de députés, parce que la Nation ne leur donna aucuns pouvoirs.

La Commission n'ayant donc aucune regle ni principe connu à suivre sur ce point, se trouva déconcerté en voulant appliquer à l'état présent du royaume une coutume irréguliere et différente dans chacune des couronnes d'Espagne ; car les grands, les prélats, les nobles, &c. ne possedent plus aujourd'hui les droits, ni les priviléges exclusifs qui les mettaient hors de la grande communauté de

leurs concitoyens, et qui leur donnaient des intérêts différents de ceux du reste de la Nation, la cause qui avait donné naissance n'existait plus. L'inégalité avec laquelle la noblesse était distribuée en Espagne, est un obstacle insurmontable pour la représentation des Etats; car si les grands par leur qualité, par leur petit nombre, par l'habitude où ils étaient de vivre ordinairement à la Cour, n'offrent aucune difficulté pour les classer dans les élections, les autres nobles, titrés et non titrés, le rendent impratiquable, quelque soin qu'on puisse mettre pour fixer leur nombre et les circonstances respectives de chaque classe. Quel principe la Commission pouvait-elle adopter pour base ? était-ce le nombre de chacune des classes, leur richesse, ou leur ancienneté, l'abondance ou le peu de nobles dans les unes ou les autres ? Ou quelle autre regle serait capable de débrouiller un système aussi compliqué que la hiérarchie de la noblesse espagnole ? Et quant aux prélats si ceux de la Péninsule pourraient y assister sans abandonner pour beaucoup de temps leurs dioceses, ceux d'outre-mer pourraient-ils les laisser vides pendant des années entieres, et les exposer aux funestes conséquences de leur longue absence ? Et par-dessus tout, les grands et les prélats doivent-ils aussi être admis à composer le cens total pour élire des représentants, et pouvoir être élus entr'eux, ou devraient-ils être exclus de la députation du peuple, et limités à deux classes ou ordres ? Dans le second cas les nobles et les ecclésiastiques ainsi représentés dans leurs classes respectives, pourraient-ils entrer en outre dans celles des universités et être députés de la masse du peuple ? Sire, quelle confusion ! Quel océan de difficultés ! il est facile de s'y lancer avec de l'irréflexion et de le braver en paroles, mais il est très-propre à engloutir tous ceux qui voudraient établir l'ordre et la régularité au milieu d'un conflit d'opinions et d'intérêts aussi contraires. Il ne se serait jamais présenté de théorie plus absurde que celle de tenter d'écarter ces obstacles, en adoptant la méthode d'indiquer un nombre fixe aux deux ordres, et en excluant la voie d'élection, ainsi que quelques personnes ont cru qu'il convenait de le faire. L'exemple de l'Angleterre serait une véritable innovation, incompatible avec le caractere même des ordres dans les anciennes Cortes d'Espagne. Dans ce royaume il n'y a, rigoureusement parlant, qu'une seule classe de noblesse, les Pairs. Tout Pair du royaume devient par cela même membre de la Chambre Haute, sans y être ni élu ni

appelé : il ne représente que lui-même. Les évêques comme lords spirituels, sont également tous, à l'exception d'un seul, membres nés du Parlement, sans qu'il soit besoin d'élection ni de convocation ; et il ne faut pas pour cela que l'on croie qu'ils représentent le corps ecclésiastique, aussi tous les membres du clergé sont-ils exclus de la Chambre des Communes. Mais, Sire, la raison la plus puissante, celle qui a paru à la Commission d'une force irrésistible, c'est que les ordres, que les chambres, ou toute autre division des députés, provoqueraient la plus épouvantable désunion, rallumeraient les intérêts et l'esprit de corps, exciteraient des jalousies et des rivalités, qui si elles ne sont pas dangereuses aujourd'hui en Angleterre, c'est parce que la constitution de ce pays est fondée sur cette base depuis l'origine de la monarchie, avec des règles fixes et connues depuis plusieurs siècles ; parce que les mœurs et l'esprit public n'y répugnent point ; et enfin, Sire, parce que l'expérience a rendu utile et vénérable en Angleterre une institution qui, en Espagne, aurait à lutter contre tous les inconvénients d'une véritable nouveauté.

Tels ont été, Sire, les principaux motifs pour lesquels la Commission a appelé les Espagnols à représenter la Nation, sans distinction d'ordres ni de classes. Les nobles et les ecclésiastiques de tout rang peuvent être élus, à égalité de droit, avec tous les citoyens ; mais dans le fait ils seront toujours préférés : les premiers, à cause de l'influence que possèdent dans tous les pays les honneurs, les distinctions et les richesses ; les seconds, parce qu'à ces avantages ils joignent la sainteté et la sagesse qui sont les attributs de leur caractère. La forme que la Junte Centrale avait décrétée pour les élections des députés actuels en Cortès, n'a pas paru susceptible d'être adoptée dans tous ses principes pour la représentation ultérieure qui doit exister en vertu de la Constitution. Ainsi l'on a supprimé les ordres comme incompatibles, avec un bon système d'élection, ou représentatif ; la Commission s'est refusée de même à accorder des députés aux villes ayant voix aux Cortès, parce que ces villes ayant été la véritable représentation nationale, elles restent aujourd'hui incorporées dans la masse générale de la population, unique base qu'elle ait prise pour l'avenir. Par les mêmes raisons, et par d'autres qui se présentent naturellement, on a supprimé de même les députés de Juntes. Il a aussi été fait quelques autres changements dans le mode général

d'élection dans les provinces, afin d'éviter les inconvénients résultant, ainsi que l'expérience l'a manifesté, du règlement de la Junte Centrale. Les deux innovations principales que l'on ait faites, sont : l'une de ne point exiger, pour être nommé député d'une province, la naturalité matérielle, afin que la Nation ne soit pas privée de l'avantage de voir élire de très-dignes Espagnols, qui ayant quitté leurs provinces très-jeunes, ou fait des absences de plusieurs années, peuvent n'y être que peu ou point connus : l'autre est d'exiger, pour être député, la condition de posséder un certain revenu annuel fixe, provenant de biens en propre.

Rien n'attache plus le citoyen et ne resserre tant les liens qui l'attachent à sa patrie, que la propriété territoriale ou la propriété industrielle affectée à la première. Néanmoins, la Commission en voyant les obstacles qui entravent aujourd'hui la libre circulation des propriétés territoriales, a cru indispensable de suspendre l'effet de cet article jusqu'à ce qu'il ait été possible d'écarter toutes les entraves et de lever tous les obstacles qui l'enchaînent, et que les Cortes suivantes puissent alors indiquer avec utilité l'époque où il sera mis à exécution. Elle a également élevé la base pour nommer des députés, à raison d'un par chaque soixante et dix mille au lieu de cinquante mille âmes. Le nombre excessif de représentants rend toujours les délibérations trop lentes; et par dessus tout, les immenses distances, et les frais prodigieux que les voyages lointains occasionnent, ont fait sentir à la Commission l'obligation où elle était d'avoir ces considérations pour les Espagnols d'outre-mer. Quand la Commission a examiné le grand nombre de lois qui protégeaient en Espagne la liberté politique et civile des citoyens, elle a recherché avec scrupule et attention les causes qui pouvaient les avoir fait tomber dans une désuétude, aussi funeste et aussi déplorable; et en même-temps qu'elle a trouvé la principale origine de ces maux dans le relâchement successif et l'anéantissement de la célébration des Cortes, elle n'a pas trouvé de remède plus efficace et plus propre que la réunion annuelle des députés du royaume en Cortes générales. L'Arragon, la Navarre et la Castille furent libres, leurs habitants furent vaillants et respectés tant que les députés de ces trois royaumes s'assemblèrent fréquemment pour prendre en considération le bien commun de leurs pays; et les efforts continuels que les Rois de ces états manifestèrent à diverses époques pour différer à des termes éloignés les

séances de ces Congrès, et même pour se dispenser de leur convocation, démontrent clairement qu'ils regarderent la réunion fréquente des Cortes comme un obstacle véritable à l'arbitraire de leur gouvernement et à l'usurpation qu'on voulait faire des libertés des Espagnols. Les abus commencent ordinairement par de petites omissions dans l'observation des lois, lesquelles omissions s'accumulant insensiblement finissent par faire coutume, et sont bientôt citées comme exemple; et la doctrine s'établissant sur cet exemple, elle finit par se fonder et s'ériger en droit. Le rassemblement annuel des Cortes est le seul moyen légal d'assurer l'observation de la Contitution sans convulsions, sans manquer à l'autorité, et sans recourir à des mesures violentes qui sont nécessaires et même inévitables, lorsque les maux et les vices de l'administration viennent à prendre corps et à vieillir. Les avantages que la Nation retirera d'être toujours alerte et vigilante au moyen de ses députés sur la conduite des fonctionnaires publics, compensera abondamment la dépense que pourra lui coûter d'un autre côté la réunion annuelle de ses députés; c'est également le moyen le plus propre à reserrer de plus en plus les liens de l'union avec les Espagnols d'outremer, qui pourront ainsi travailler avec plus de facilité et d'efficacité à l'amélioration de ces heureux et précieux pays. D'ailleurs, le triste et lamentable état, auquel le royaume restera réduit par l'irruption ruineuse à laquelle il se trouve proie détruisant dans son origine tous les canaux de la richesse publique, et faisant ainsi souffrir une détérioration évidente à la religion, à l'éducation et à toutes les institutions morales, scientifiques et politiques, rendra indispensable que les soins et la vigilance du corps représentatif de la Nation ranime nt et établissent, autant qu'il sera possible, dans son ancien état, tout ce qui aura subi quelque altération substantielle, faisant en même temps les améliorations et les progrès qui peuvent convenir. D'aussi vastes objets ne peuvent jamais se confier aux soins du Gouvernement, qui principalement occupé à remplir les obligations propres de son institution, regarderait tous les autres objets comme secondaires. D'un autre côté, l'immense pouvoir qui a été accordé à l'autorité royale, réquiert un frein qui la retienne constamment dans ses limites, lesquelles, de quelle nature qu'elles soient, étant réduites à l'impuissance d'une loi écrite, n'opposeront jamais qu'une faible barriere à celui qui a à ses ordres l'armée, le maniment du trésor, et la nomination aux emplois et la distribution des grâces, tandis que l'autorité des Cortes n'a point à sa disposition des moyens aussi

terribles pour dépasser les limites prescrites à ses pouvoirs, déjà affaiblis en grande partie par la sanction du Roi.

Le renouvellement des députés, (quoique la Commission ait pensé qu'il devrait avoir lieu tous les ans), ne pouvait se concilier dans ce terme avec l'énorme distance qui sépare les Espagnols du nouveau monde, et spécialement ceux qui habitent jusqu'aux côtes de la Mer Pacifique ou aux îles Philippines, et qui sont dans la nécessité d'entreprendre de longues navigations à des époques fixes et invariables, et ou de traverser des montagnes et des déserts d'une étendue considérable. C'est par cette raison, que chaque député en Cortes y reste deux ans pour donner le temps à ceux d'outre-mer d'arriver. L'élection des députés et l'ouverture des sessions des Cortes sont fixées, par la loi, à des jours déterminés, afin d'éviter, que l'influence du Gouvernement, ou les manœuvres de l'ambition, puissent jamais entraver sous aucun prétexte, ni différer par des subterfuges, la réunion du Congrès national. La liberté absolue des discussions a été assurée par l'inviolabilité des députés pour leurs opinions ainsi que dans l'exercice de leurs fonctions, la prohibition au Roi et à ses ministres de venir influencer les délibérations, par leur présence, celle du Roi étant bornée aux deux actes d'ouvrir et de clore le trône (*les sessions*), tant pour qu'il puisse exercer l'acte paternel d'honorer ses fideles et bien-aimés sujets en leur adressant la parole, que pour imprimer de la majesté et de la grandeur à la réunion souveraine de la Nation et de son Monarque.

Les pouvoirs des Cortes ont été exprimés distinctement, afin qu'il ne puisse y avoir en aucun cas occasion de dispute ou de compétition entre l'autorité des Cortes et celle du Roi, qui ne soit facile à résoudre par le seul ressouvenir de la Constitution. La lecture de ces pouvoirs annonce par elle-même quelles ont été les raisons sur lesquelles la Commission les fonde. Chacun de ces pouvoirs appartient tellement de sa nature à la puissance législative, que les Cortes ne pourraient s'en départir sans compromettre sur-le-champ la liberté de la Nation. La plus légere discussion sur ces points répandra sur la matiere un torrent de lumieres bien supérieures à celles que la Commission pourrait y jeter d'avance; ainsi elle ne fatiguera pas l'attention du Congrès sur cet objet particulier.

Les formes à suivre dans la discussion des projets de loi et dans les matieres graves, sont indiquées d'une maniere spéciale, pour que, dans aucun cas, et sous aucun prétexte,

les lois et les décrets des Cortes ne puissent être l'œuvre de la surprise, de la chaleur, du mouvement des passions, de la partialité ou de l'esprit de faction. La partie qui a été donnée au Roi dans l'autorité législative en lui accordant la sanction, a pour objet de corriger et d'épurer, autant qu'il est possible, le caractere impétueux qui domine nécessairement dans un corps nombreux qui délibere sur des matieres très-propres, la plupart du temps, à exciter en même temps les vertus et les défauts de l'âme. C'est dans la même vue que la durée des sessions a été bornée à une année, afin que ne durant trois mois, ou quatre si elles sont prorogées, elles remplissent l'objet important de mettre un frein au Gouvernement par leur autorité, sans le trop gêner, par une permanence prolongée. Enfin la publicité des sessions, en même temps qu'elle fournit aux députés l'occasion de donner un témoignage public de la rectitude, de la fermeté et de la prudence de leurs jugements, présente à la Nation le sanctuaire toujours ouvert de la vérité et de la sagesse, où la jeunesse ardente pourra se préparer à remplir quelque jour utilement la fonction difficile de lutter pour le bien de la patrie, et où la vieillesse vénérable aura lieu de bénir le fruit de sa prudence et de ses conseils; étant ainsi écartés, l'obscurité et le mystere d'un corps délibérant, qui par son institution ne doit pas s'occuper d'affaires de Gouvernement, les seules qui demandent de la réserve, si ce n'est dans le petit nombre de cas où, après des délibérations préalables, le secret paraît nécessaire à l'intérêt public. La formule par laquelle les lois doivent être publiées au nom du Roi est conçue dans les termes les plus clairs et les plus précis. Ils démontrent que le pouvoir de faire des lois appartient essentiellement aux Cortes, et qu'il ne faut considérer l'acte de la sanction que comme un correctif qu'exige l'utilité particuliere de circonstances accidentelles.

Pour que l'exécution des lois soit rapide et qu'il ne se rencontre aucun obstacle à leur communication, elles seront transmises directement d'ordre du Roi par les Secrétaires respectifs des Dépêches, à toutes les autorités à qui il appartient d'en connaître. Dans l'intervalle qui s'écoulera entre les sessions des Cortes, une députation de ces mêmes Cortes restera en activité, avec des pouvoirs indiqués pour certains cas, dont l'importance se recommande d'elle-même sans qu'il soit besoin de plus d'éclaircissements. Comme dans le cours ordinaire du gouvernement du royaume, il peut survenir des événements imprévus qui exigent d'une

maniere urgente un prompt remede, pendant que les Cortes ordinaires seront en vacance ou déjà dissoutes, il a paru nécessaire de pourvoir à ces cas au moyen d'une assemblée de Cortes extraordinaires, qui ne s'occupera que de l'objet pour lequel elle aura été convoquée, et n'empêchera en aucune maniere l'élection de nouveaux députés ni l'installation des Cortes ordinaires aux époques fixées.

Après avoir ainsi exposé les motifs principaux sur lesquels la Commission fonde le mode dont elle a disposé la premiere partie de la loi fondamentale de la monarchie, elle va passer maintenant à exposer ceux qui l'ont portée à ordonner la seconde, qui comprend l'autorité du Roi. Le Roi, comme chef du Gouvernement et premier magistrat de la Nation, doit nécessairement être investi d'une autorité véritablement puissante, afin qu'en même temps qu'il est chéri et vénéré dans son royaume, il soit respecté et craint au dehors des nations amies et ennemies. La Nation dépose entre ses mains tout le pouvoir exécutif, au moyen de la Constitution, afin que l'ordre et la justice se fassent sentir de toutes parts, et que la liberté et la sûreté des citoyens puissent être protégées à chaque instant contre la violence ou les artifices des ennemis du bien public. Cet immense pouvoir dont le Monarque se trouve revêtu serait illusoire et sans effet si sa personne n'était pas à l'abri d'une responsabilité immédiate. L'histoire de la société humaine, la prudence et la sagesse des hommes et des écrivains les plus profonds, mettent hors de tout doute qu'il est nécessaire que l'intelligence humaine cede à l'expérience, et fasse le coûteux sacrifice de déclarer la personne du Roi libre de toute responsabilété ; par conséquent elle doit être sacrée et inviolable afin d'assurer l'ordre public, la tranquillité de l'état et la plus grande durée possible de l'institution magnifique d'une Monarchie modérée. On a cherché dans une autre partie du projet les moyens d'assurer l'exercice fidele de l'autorité publique, sans exposer la Nation aux dangers d'une convulsion intérieure, ou aux épouvantables résultats de la dissolution et de l'anarchie. De même qu'aux Cortes il est indispensable d'indiquer au Roi ses pouvoirs comme dépositaire de la puissance exécutive, ainsi on les trouvera, expliqués et spécifiés aussi distinctement que ceux qu'on a conférés aux Cortes. Les raisons sur lesquelles on les a fondés, sont egalement claires et dégagées de toute obscurité : elles se conçoivent encore plus facilement qu'elles ne s'expriment ; ainsi la Commission s'abstiendra de fatiguer

le Congrès sur ce point, si ce n'est pour indiquer quelques-unes de celles qu'elle a eues pour concéder au roi la faculté de déclarer la guerre, et de faire ou ratifier la paix. Si l'Espagne, Sire, était réduite à n'avoir aujourd'hui avec les puissances étrangeres, d'autres relations que celles qu'elle avait en Europe dans le temps des Arabes, elle n'aurait pas hésité à réserver aux Cortes ce terrible droit. Mais la politique des cabinets est aujourd'hui entierement changée, et chaque nation, dans les points qui intéressent le maintien de sa sûreté extérieure, est forcée de se régler sur ce que font les autres nations desquelles elle peut craindre quelque tort. Si pour déclarer la guerre, il fallait attendre la résolution lente et incertaine d'un Congrès délibérant, la puissance attaquante ou injuste aurait la supériorité la plus décidée sur la nôtre, si à la faveur du secret d'une négociation conduite avec habileté, son gouvernement pouvait prendre à lui seul les mesures convenables pour se déclarer avec avantage. L'immense distance qui sépare nos provinces d'outremer les unes des autres, et les divers points de contact qu'elles ont aujourd'hui avec des puissances respectables, rendent ce sacrifice indispensable pour la sûreté de l'état. Ce sacrifice n'est pourtant pas bien grand, vû que dans les traités d'alliance offensive ou de commerce dans lesquels il pourrait être porté préjudice à la Nation, le Roi ne peut rien conclure sans le consentement des Cortes.

On a déterminé ensuite avec la même ponctualité les restrictions qu'il faut absolument imposer à l'autorité du Roi, si la liberté de la Nation ne doit pas être un vain nom. La Commission, Sire, n'a pas la prétention d'être originale même en ceci : les priviléges d'Arragon lui offriront heureusement la formule des restrictions, puisqu'en en parlant elles portent fréquemment : *Dominus Rex non potest, etc.* Il est inutile de dire d'avance combien cette clarté, cette précision dans le texte de la loi fondamentale, sera désormais salutaire. Sans se lancer dans des conjectures flatteuses, ni se laisser séduire par des prestiges philosophiques, la Commission ne croit pas compromettre son jugement en assurant avec confiance qu'elle a disparu pour toujours, cette multitude prodigieuse de commentateurs et de scholiastes, qui embrouillant nos lois et remplissant nos codes d'obscurité, engendrerent ce conflit lamentable, cette confusion affreuse dans laquelle furent submergées à la fois et notre antique Constitution et notre liberté. La forme du serment que le Roi doit prêter

devant les Cortes, à son avénement au trône, est conçue dans un style plein de gravité et de dignité, et en même temps que ce serment le constitue Roi, il doit faire sur son âme une impression profonde sur la nature de ses obligations sacrées.

La succession à la Couronne sera un des objets que réglera la sagesse du Congrès, selon qu'elle jugera qu'il convient mieux aux véritables intérêts de la Nation: faisant à cet effet les déclarations convenables de ceux qui doivent entrer dans la succession après Ferdinand VII, et de ses descendants légitimes; l'auguste personne royale de Ferdinand VII se trouvant actuellement en jouissance des droits que la Nation a reconnus, proclamés et jurés de la maniere la plus authentique et la plus solennele.

La majorité du Roi est fixée à dix-huit ans accomplis, autant pour qu'une longue minorité ne trouble point la Nation par un gouvernement par intérim, que pour qu'un regne prématuré ne l'expose pas aux funestes résultats de l'adolescence précoce, de l'inexpérience ou des caprices d'un roi trop jeune. Le royaume, pendant la minorité du Roi, sera gouverné par une Régence, dont les Cortes nommeront les membres; et afin d'éviter que si elles n'étaient pas assemblées lors de la mort du Roi, la Nation restât sans gouvernement, il y aura une régence provisoire qui sera présidée par la Reine-mere, s'il y en a une. L'autorité qu'exercera la régence nommée par les Cortes, sera égale à celle du roi, à moins qu'elles ne croient convenable de la limiter. Les Cortes, en considération de l'intérêt que la nation a à ce que le roi soit le pere de ses peuple, ne peuvent se dispenser d'avoir égard à son éducation: il doit donc leur appartenir de nommer un tuteur, à défaut de tutele testamentaire ou légitime, ainsi que de surveiller l'enseignement du roi mineur.

La Commission a cru devoir conserver à l'héritier de la Couronne le titre de Prince des Asturies, ainsi que celui d'Infant ou Infante d'Espagne uniquement aux fils et filles du roi, et du prince héréditaire, lequel devra être reconnu comme tel par les Cortes dès sa naissance. La Commission pense que cette solennité doit s'observer plutôt pour conserver une coutume introduite dans son origine par la nécessité, que pour aucune utilité qui lui soit particuliere aujourd'hui. Il lui a également paru convenable que le Prince des Asturies, dès qu'il aura atteint l'âge de quatorze ans, jure devant les Cortes de défendre la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, de maintenir la Constitution et d'obéir au Roi: non-seulement

pour qu'à cet âge, il puisse contracter mariage et être considéré comme maître de sa personne, mais aussi pour que le respect, l'obéissance et la fidélité à la religion, à la loi et au roi, commencent dès ce temps à former le lien qui l'unit plus étroitement à la Nation qu'il aura un jour à gouverner.

Le défaut d'une séparation convenable entre les fonds que la nation assignait pour l'entretien honorable du Roi, de sa famille et de sa maison, et ceux qu'elle destinait au service public de chaque année, ainsi que pour les dépenses extraordinaires et imprévues qui pouvaient survenir, a été une des principales causes de la confusion épouvantable qui a toujours régné dans l'application des revenus publics. De là provient aussi la fausse opinion que plusieurs personnes ont eue et qu'ils ont cherché à soutenir comme un axiôme: "que les revenus de l'état étaient une propriété du monarque et de sa famille." Afin de prévenir par la suite d'aussi grands maux, la nation fixera, au commencement de chaque regne, la dotation annuelle qu'elle jugera convenable d'assigner au Roi pour soutenir la grandeur et l'éclat du trône, ainsi que celle qu'elle croira nécessaire pour l'entretien de sa famille d'une maniere digne de son rang; lui évitant non-seulement par ce moyen, la sollicitude peu décente et désagréable de faire périodiquement à la Nation des demandes de dons pour l'aider à élever et établir ses enfants, mais évitant encore qu'à l'avenir on n'emploie sous prétexte de nécessités factices, la substance des peuples à lui forger de nouvelles chaînes, ainsi qu'il est arrivé toutes les fois que la nation a négligé de se faire rendre un compte rigoureux de la bonne administration et de l'emploi de ses contributions.

Comme les secrétaires de dépêches forment l'organe immédiat du Roi, c'est par eux qu'il faut rendre effective la responsabilité du gouvernement pour assurer que l'immense autorité déposée dans la personne sacrée du Roi soit exercée suivant les lois, puisque dans le fait elle existe dans les mains des ministres. Le moyen le plus sûr et le plus simple, celui qui facilitera à la Nation le pouvoir de prendre connaissance à tout instant de l'origine des maux qui pourront se manifester dans quelque branche que ce soit de l'administration, est d'obliger les secrétaires de dépêches d'autoriser par leurs signatures tout ordre du Roi. Les intentions bienfaisantes qui ne peuvent manquer d'animer toujours ses mesures, ne rendent pas vraisemblable que le Monarque s'écarte jamais du sentier de la raison et de la justice; et si par fois il paraissait par ses ordres qu'il en déviât, ce ne serait que parce

qu'il y aurait été induit, contre ses desseins paternels, par l'influence ou les mauvais conseils de ceux qui, oubliant ce qu'ils doivent à Dieu, à la patrie et à eux-mêmes, auraient osé abuser d'une place sacrée, où rien ne doit se faire entendre si ce n'est le langage respectueux de la vérité, de la prudence et du patriotisme. De cette maniere les Cortes auront, dans tous les cas une autorisation formelle, un témoignage authentique, pour demander compte aux ministres de l'administration respective de leurs branches. Et, afin d'assurer d'un autre côté le fidele exercice de leurs fonctions, et de les protéger contre le ressentiment, la rivalité et les autres ennemis de la droiture, de l'intégrité, et de la fermeté qui doivent former le caractere public des hommes d'état, les ministres ne pourront être mis en jugement, sans qu'au préalable les Cortes n'aient décrété qu'il y a lieu à accusation.

Pour donner au Gouvernement le caractere de stabilité, de prudence, et de système qu'il doit avoir ; pour faire que les affaires se dirigent par des principes fixes et connus, et pour assurer que l'Etat puisse à l'avenir être conduit, pour ainsi dire, par des maximes, et non par des idées isolées de chacun des secrétaires de dépêches, qui non-seulement pourraient être erronnées, mais qui seraient nécessairement variables à cause de l'amovibilité à laquelle les ministres sont sujets,—on a formé le plan d'un Conseil d'état composé d'un certain nombre d'individus. Il sera chargé de prendre connaissance des affaires de gouvernement qui auparavant étaient reparties entre les tribunaux suprêmes de la Cour, au grand préjudice de l'auguste fonction d'administrer la justice, non-seulement parce que les magistrats ne doivent jamais être detournés de ce saint ministre, mais parce qu'il convient aussi de déterminer avec une exactitude scrupuleuse, et de conserver entierement séparées les facultés propres et caractéristiques du pouvoir judiciaire. Pour imprimer de la considération et de la dignité à une réunion aussi marquante, il s'y trouvera quelques individus du clergé et de la noblesse, dont le nombre sera fixé, afin d'éviter qu'avec le temps il ne s'y introduise des abus préjudiciables à l'objet de son institution, et également un nombre suffisant de naturels d'outremer, afin que notre union fraternelle se resserre ainsi de plus en plus ; que, pour les résolutions à prendre, le Gouvernement puisse avoir à sa disposition sur-le-champ toutes les connaissances et toutes les lumieres dont il aura besoin ; et que ces heureux pays aient la consolation de se rapprocher par ce nouveau moyen du centre de

l'autorité et de la Mere-patrie. Pour que la modération, la pureté, le désintéressement qui doivent former le caractere public d'un représentant de la Nation, ne soient pas en danger lorsqu'on formera les listes des individus à proposer au Roi pour conseillers d'état, il ne pourra y être élu aucun député des Cortes, qui en feront la nomination. L'objet qu'on a en vue, en faisant faire au Roi, par les Cortes, la proposition des individus qui devront être membres de ce Conseil, est de donner à cette institution un caractere national. De cette maniere, la Nation ne verra point dans ce Conseil un sénat redoutable par son origine et son indépendance; elle aura en lui sa sûreté, puisqu'elle ne compte parmi ses membres aucune personnes mal affectionnées aux intérêts de la patrie, et le Roi, restant libre d'élire un individu sur trois, ne se verra point obligé de prendre conseil de sujets qui lui soient désagréables. Finalement la certitude qu'auront les membres du Conseil d'état de ne pouvoir être destitués de leurs fonctions sans cause juste, assurera l'indépendance de leurs délibérations, qui pourrait autrement être influencée par la crainte d'une destitution violente ou messéante.

Sire, la Commission ne poursuit pas plus loin aujourd'hui l'exposé des motifs qui ont rapport à ce qui manque de la Constitution. Elle travaille sans relâche, et tandis que le Congrès daignera accueillir et mettre sous sa protection cette partie de son ouvrage elle s'empressera de terminer ce qui lui manque pour compléter de son côté l'honorable tâche qui lui a été confiée.

Cadix, 17 d'Août, 1811.

(Signé) Diego Munoz Torrero, Président de la Commission;
José de Espiga;
Francisco Gutiérrez de la Huerta;
Antonio Joaquin Perez;
Vicente Morales Duarez;
Pedro Maria Riè;
Alonso Canedo;
Doctor Mariano Mendiola;
Augustin de Arguelles;
Joaquin Fernandez de Leyva;
Antonio Oliveros;
Francisco de Sales Rodriguez de la Barcena;
Andres de Jauregui;
Evaristo Perez de Castro, Secrétaire de la Commission.

Réglement fait par les Cortes Générales et Extraordinaires, pour être observé par la Régence du Royaume.

Les Cortes générales et extraordinaires devant fixer les conditions auxquelles la Régence du Royaume, créée par décret du 22 du courant, (Janvier) a à exercer son autorité, et voulant assurer l'accomplissement de ses importantes obligations, a rendu le réglement qui suit, dérogeant en conséquence à celui qui fut donné sous la date du 16 de Janvier 1811 au Conseil de Régence.

CHAPITRE PREMIER.

Des Honneurs de la Régence du Royaume, du Lieu où elle devra se tenir, et du Mode de communiquer par elle avec les Cortes.

Art. I.—La Régence du Royaume, aura le titre d'Altesse et ses membres celui d'Excellence.

Art. II.—La Régence aura une garde égale à celle des Cortes.

Art. III.—L'armée fera à la Régence les mêmes honneurs qu'aux Infants des Espagnes.

Art. IV.—La Régence résidera dans le même lieu que les Cortes ou leur députation, à moins que celles-ci, par des circonstances particulieres, n'en décident autrement.

Art. V.—Aucun membre de la Régence ne pourra s'absenter du lieu de sa résidence, sans permission des Cortes.

Art. VI.—Si la Régence croit convenable de se rendre dans la salle du Congrès, elle les fera avertir par écrit, exprimant si elle desire que ce soit en public ou en secret.

CHAPITRE II.

Des Obligations et Pouvoirs de la Régence du Royaume.

Art. I.—La Régence aura soin de faire exécuter la constitution et les lois, en protégeant la liberté individuelle des citoyens, et elle veillera à la conservation de l'ordre public dans l'intérieur, ainsi qu'à la sûreté intérieure de l'état.

Art. II.—Elle publiera les lois et les décrets des Cortes, faisant usage de la formule suivante :—

" Don Ferdinand VII, par la grâce de Dieu et par la Constitution de la monarchie Espagnole, Roi des Espagnes, et pendant son absence et captivité, la Régence du Royaume, nom-

mée par les Cortes générales et extraordinaires, à tous ceux qui les présentes verront et entendront, savoir faisons : que les Cortes ont décrété ce qui suit. (*ici le texte littéral de la loi ou décret.*) A cet effet, mandons a tous les tribunaux, juges, chefs, gouverneurs, et autres autorités, civiles ainsi que militaires et ecclésiastiques, de quelque classe ou dignité qu'ils soient ou puisse être, d'exécuter et faire exécuter la présente loi ou décret dans toutes ses parties. Vous veillerez à son exécution et vous la ferez imprimer, publier et répandre." (Elle sera adressée aux Secrétaires des dépêches respectifs.)

Art. III.—Tous les membres de la Régence, signeront et parapheront séparément et selon leur ordre de préséance, les décrets qu'ils rendent, ou toutes les autres pieces qui requierent la signature et paraphe du Roi. En cas d'indisposition de quelqu'un desdits membres, ou autre événement survenant, les autres signeront, en exprimant le motif du défaut de signature des membres absents.

Art. IV.—On continuera néanmoins, de se servir de la griffe du Roi, et du Président de la Régence dans les cas accoutumés.

Art. V.—La Régence expédiera les décrets, réglements et instructions qui seront convenables pour l'exécution des lois, ouï préalablement le Conseil d'Etat.

Art VI.—Elle aura soin que la justice s'administre complétement et promptement dans tout le royaume.

Art. VII.—Elle pourra faire, après avoir entendu le Conseil d'Etat, des traités de paix, d'alliance, de commerce, de subsides et tous autres, laissant aux Cortes à les ratifier; à quelle fin elle leur présentera la correspondance originale en entier, pour que celles-ci en prennent connaissance; ensuite de quoi cette correspondance sera renvoyée au gouvernement pour être déposée dans les archives auxquelles elle se rapportera, en en laissant une copie authentique dans celle des Cortes.

Art. VIII.—Elle présentera aux Cortes, ouï le Conseil d'Etat, les motifs qu'elle aura eus pour faire la guerre à quelque puissance, et avec leur approbation elle la déclarera solennellement.

Art. IX.—Elle nommera les magistrats de tous les tribunaux sur la proposition du Conseil d'Etat.

Art. X.—Elle ne pourra déposer les magistrats et les juges de leurs fonctions, soit temporaires, soit perpétuelles, si ce n'est pour cause légalement prouvée et jugée, ni les suspendre sinon d'après une accusation légalement prouvée.

Art. XI.—S'il parvient à la Régence quelques plaintes, contre quelque magistrat, et qu'après avoir pris acte elles paraissent fondées, elle pourra, ouï le Conseil d'Etat, le suspendre, en faisant passer, sur-le-champ, l'information au Tribunal Suprême de Justice, afin qu'il juge conformément aux lois.

Art. XII.—Elle nommera à tous les emplois civils et militaires; mais elle ne pourra pas changer ceux établis par les lois, ni en établir de nouveaux, ni grever de pensions sur le trésor public, sans une autorisation préalable des Cortes.

Art. XIII.—Elle présentera, sur la proposition du Conseil d'Etat, à tous les évêchés et à toutes les dignités et bénéfices ecclésiastiques de patronage royal, à l'exception de ceux dont les Cortes auraient ordonné la suspension, ou qu'elles supprimeraient par la suite.

Art. XIV.—Elle nommera les généraux de terre et de mer; mais aucun membre de la Régence ne pourra commander par lui-même la force armée de l'une ni de l'autre classe.

Art. XV.—Elle disposera de la force armée, en la distribuant comme il convient le mieux.

Art. XVI.—Elle dirigera les relations diplomatiques et commerciales avec les autres puissances; elle nommera et destituera librement les ambassadeurs, ministres et consuls.

Art. XVII.—Elle s'occupera de la fabrication de la monnoie, sur laquelle elle fera apposer le buste et le nom du Roi.

Art. XVIII.—Elle s'occupera du recouvrement des revenus de l'état, sans rien changer au mode établi, et décrétera l'appropriation des fonds destinés à chacune des branches de l'administration publique, conformément aux aperçus approuvés par les Cortes.

Art. XIX.—Elle fera aux Cortes, ouï l'avis du Conseil d'Etat, les propositions de lois ou de réformes qu'elle croira conduire au bien de la nation; mais elle ne pourra présenter aucun projet rédigé en forme de décret.

Art. XX.—Elle nommera et choisira librement les secrétaires des dépêches.

Art. XXI.—Elle expédiera tous les ordres et prêtera tous les secours que la députation des Cortes croira convenir pour leur réunion; sans que, sous aucun prétexte, elle puisse différer leur rassemblement, ni embarrasser en aucune maniere leurs sessions et délibérations. Les Régents et ceux qui les conseilleraient ou aideraient en quelques tentatives à cet effet, sont déclarés traîtres et seront poursuivis comme tels.

Art. XXII.—La Régence pourra, mais seulement dans le cas où le bien et la sûreté de l'état l'exigeraient, décréter l'arrestation d'un individu, mais elle sera tenue de le remettre dans les quarante-huit heures, à la disposition du tribunal ou du juge compétent.

Art. XXIII.—Elle permettra ou suspendra la publication des décrets des conciles ou bulles pontificales, avec le consentement des Cortes, s'ils contiennent des dispositions générales; en prenant l'opinion du Conseil d'Etat, s'ils sont relatifs à des affaires particulieres ou de gouvernement; et s'ils contiennent des points contentieux, en remettant leur connaissance et leur dé-

cision au Tribunal Suprême de Justice, afin qu'il détermine conformément aux lois.

Art. XXIV.—Les pouvoirs de la Régence seront ceux qui demeurent exprimés dans les articles qui précedent et non autres; tenant pour abus d'autorité tout ce qui sera fait au-delà, à moins que les Cortes, dans une occasion spécifiée, et pour des causes et dans des circonstances particulieres, ne les amplifient de la maniere qu'elles croiront convenable.

CHAPITRE III.

De la Maniere dont la Régence d'Espagne doit concerter ses mesures avec le Conseil d'Etat et les Secrétaires des Dépêches.

Art. I.—Lorsque l'exécution des mesures du gouvernement exigera la co-opération de différents Secrétaires des Dépêches, la Régence ordonnera que, pour en traiter, tous les Secrétaires respectifs se réunissent, et la même réunion aura lieu toutes les fois que la Régence la jugera convenable pour la plus prompte exécution des résolutions.

Art. II.—Chaque Secrétaire des Dépêches tiendra un régistre, qui servira à conster de tout ce qu'il dépêchera avec la Régence.

Art. III.—Dans ce régistre sera insérée, paraphée par le Secrétaire ou les Secrétaires, l'opinion qu'il donnera ou donneront à la Régence, et la résolution prise par celle-ci sera incrite à la suite.

Art. IV.—Toutes les résolutions de la Régence seront inscrites sur lesdits régistres, et elles seront paraphées par les Régents, en faisant mention de la date de chacune.

Art. V.—Ces résolutions seront transcrites sur les actes, en se référant aux régistres.

Art. VI.—Les ordres de la Régence, pour être obéis, devront être signés par le Secrétaire des Dépêches qu'ils concerneront.

Art. VII.—Les Secrétaires de Dépêches ne signeront aucun ordre de la Régence, sans qu'il ne soit précédé de la résolution prise par elle, inscrite et paraphée dans les régistres, ainsi qu'il a été dit.

Art. VIII.—Dans les cas graves, et notamment ceux exprimés dans les articles, 5, 7, 8, 11, 19 et 23 du chapitre second de ce réglement, la Régence prendra l'avis du Conseil d'Etat, et dans les ordres qu'elle expédiera en raison, on insérera la clause *ouï l'avis du Conseil d'Etat.*

Art. IX.—Les Secrétaires de Dépêches se présenteront aux Cortes et assisteront aux discussions toutes les fois qu'ils seront appelés, ou que la Régence croira nécessaire de leur

exposer par le canal desdits Secrétaires les raisons sur lesquelles se fondent les propositions qu'elle leur fera ; et après avoir fait connaître de vive voix, ou par écrit ce qu'ils croiront convenables, et avoir éclairé les Cortes, ils se retireront avant qu'on n'aille aux voix.

CHAPITRE IV.

De la Responsabilité de la Régence et des Secrétaires de Dépêches

Art. I.—Les Régents seront responsables aux Cortes de leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. II.—Les Secrétaires de Dépêches le seront également aux Cortes pour les ordres qu'ils autoriseront ou suggéreront contre la Constitution ou les lois, ou les décrets des Cortes, sans qu'ils puissent prétexter pour excuse que la Régence l'aurait exigé ; demeurant responsables à celle-ci de tout autre manquement dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. III.—Chaque Secrétaire présentera dans les premieres Sessions des prochaines Cortes, un exposé de ce qui concerne son département, y joignant les régistres exprimés dans le chapitre troisieme, sans que dans cette mesure soient compris les objets pendants qui exigent le secret.

Art. IV.—Si les Cortes, vus lesdits régistres, n'approuvent pas la conduite des Régents, ou celle des Secrétaires dans la partie qui les regarde, conformément à l'article II, elles donneront effet à la responsabilité des uns et des autres, en déclarant qu'il y a lieu à procédure, conformément à l'article de la Constitution relatif à ce point.

Art. V.—De la même maniere, il sera donné effet à la responsabilité lorsque, soit par les exposés que, selon l'article dernier du Chapitre III, les Secrétaires des Dépêches feront aux Cortes, soit par d'autres causes, celle-ci jugeront à propos de ne pas la différer.

Art. VI.—Nonobstant ce qui est prévu dans les deux articles précédents, le gouvernement continuera à remplir ses fonctions ; et il n'y aura que le Régent ou le Secrétaire des Dépêches, contre lequel il aurait été décrété qu'il y a lieu à procédure, qui restera dès-lors suspendu de ses fonctions. La Régence tiendra le présent réglement pour bien entendu, et le fera imprimer, publier et circuler.

(Signé) Antonio Payan, Président,
José Antonio Sombiela, Député Secrétaire,
José Maria Gutierres de Terran,
Député Sous-Secrétaire à la Régence du Royaume.

Donné à Cadix, le 26 de Janvier, 1812.

COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES.

Au moment où la Charte de l'honorable Compagnie des Indes Orientales va expirer, il est naturel que la curiosité publique et l'intérêt particulier soient éveillés et que de toutes parts on désire connaître à quelles conditions son privilége lui sera renouvelé par le Parlement, quelles nouvelles concessions elle accordera au commerce privé, et même si le Roi et le Parlement ne déclareront pas ces immenses territoires, possessions ou colonies britanniques, et n'en ouvriront pas le commerce sans aucunes restrictions aux négociants du pays. Il a paru et il paraît tous les jours une foule de pétitions, de réclamations, de résolutions et de pamphlets en faveur de la liberté. De son côté, la Cour des Directeurs n'a pas porté une vigilance moins active sur les intérêts de la Compagnie et sur ceux de l'état, dans cette importante question. A une assemblée générale des propriétaires d'actions qui fut tenue il y a quelques jours dans l'hôtel de la Compagnie, la Cour des Directeurs donna communication des pieces, lettres, mémoires notes et propositions, en un mot, de toute les correspondances qui ont eu lieu depuis trois ans entre le Comité Secret de la Cour et le ministre président du Bureau du Contrôle, l'honorable M. Robert Dundas, aujourd'hui Lord Vicomte Melville. Ces pieces ont été rendues publiques ; leur longueur ne nous permet pas de les insérer dans ce journal, mais nous choisissons dans le nombre une réponse faite à M. Dundas par M. Parry et M. Grant, président et vice-président du comité de correspondance, dans laquelle nous trouvons un exposé si lumineux de la situation actuelle de l'Inde anglaise, sous le rapport

commercial aussi bien que politique, que nous pensons que tous nos lecteurs en seront frappés. Nous avons peine à concevoir que l'on puisse, après avoir lu cette piece avec l'attention qu'elle mérite, insister encore sur une liberté illimitée du commerce de l'Inde, surtout après les leçons séveres que l'on a reçues dans toutes les nouvelles branches de commerce qui se sont ouvertes depuis quelque temps, et qui ont ruiné tous ceux qui s'y sont précipités tête baissée. On ne peut réfléchir sur les faits et sur les raisonnements que contient cette lettre admirable, sans être frappé de l'esprit de sagesse et de conduite des connaissances profondes des localités et du patriotisme qui ont animé non-seulement ceux qui l'ont rédigée et écrite, mais encore la cour qui l'a sanctionnée par son approbation. M. Bosanquet, président actuel des Directeurs, ne put s'empêcher d'en indiquer l'auteur à l'assemblée des propriétaires, dans la personne de M. Grant, qui se cachait modestement dans un coin de la salle, cherchant à se dérober ainsi aux témoignages universels de la satisfaction de l'assemblée.

Nous donnerons à la fin de cette lettre les conditions favorables au commerce, dont la Cour des Directeurs est convenue avec le Président du Bureau du Contrôle. En général, nous devons dire que depuis que cette correspondance a paru et a été méditée, l'ardeur pour le commerce illimité s'est fort refroidie, et que même aux conditions offertes il se trouvera peu de spéculateurs assez hardis pour s'embarquer sur des mers aussi dangereuses. Il est d'ailleurs si aisé, quand on est épris du commerce de l'Inde, de devenir propriétaire d'actions, que les véritables avocats du commerce libre ne sont plus gueres que ces négociants commissionnaires qui, suivant une expression de M. Necker dans une occasion semblable, ne cherchent dans tous les pays qu'à faire une douce société de leur industrie avec l'argent d'autrui.

Lettre du Président et Vice-Président de la Cour Secrete des Directeurs de l'honorable Compagnie des Indes Orientales au très-honorable Robert Dundas, Président du Bureau du Contrôle de l'Inde.

Hôtel de la Compagnie des Indes,
le 13 Janvier 1809.

Monsieur,

La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 28 du mois dernier sûr l'important sujet du renouvellement de la charte de la Compagnie, a été prise dans la plus sérieuse considération par la Cour des Directeure, et nous sommes chargés, à leur résolution unanime, de vous y soumettre la réponse suivante :

La Cour ayant, dans la lettre que nous eûmes l'honneur de vous adresser le 16 du mois dernier, jugé suffisant de donner une esquisse des principes et des propositions qui devraient dans leur opinion, former la base d'une nouvelle charte, et la réponse que vous avez bien voulu y faire déclarant la même intention d'énoncer des observations purement préliminaires, et non point le résultat d'aucun plan ou système projeté, mûri de concert avec les serviteurs confidentiels de Sa Majesté, notre lettre actuelle s'abstiendra de toute discussion de points inférieurs, notamment de ceux qui ont rapport aux procédés de la Cour des Directeurs à l'égard des serviteurs de la Compagnie retournés de l'Inde, auquel article nous croyons que votre lettre fait allusion ; ainsi que de quelques autres points relatifs à l'exercice de son autorité, aux dépenses du gouvernement de l'Inde, etc. etc.

L'attention de la Cour se bornera donc pour le présent, à deux propositions de la plus haute importance, contenues dans votre lettre : l'une suggérant d'accorder une nouvelle latitude de commerce avec les Indes britanniques, de maniere à y admettre indistinctement les négociants et les navires de ce pays-ci ; et l'autre de transférer à Sa Majesté l'armée indienne de la Compagnie. Si ces propositions n'avaient pas été accompagnées de la déclaration par laquelle se termine votre lettre, elles auraient pénétré la Cour du plus vif regret ; mais vous avez la bonté de clore vos observations par l'assurance, " que Sa Majesté désirera vivement ne suggérer au Parlement qu'un système qui soit con-

forme aux principes sur lesquels étaient fondés les réglements de 1784 et 1793; qui assure à ce royaume tout l'avantage qu'il soit pratiquable et possible de tirer de son commerce avec nos possessions dans l'Inde, et aux naturels de ces contrées un gouvernement et une administration de la justice, appropriés à leurs coutumes, habitudes et préjugés, et compatibles avec le caractere britannique, et qui soient également forts et effectifs, sans ajouter inutilement à l'autorité du gouvernement exécutif dans l'intérieur, ou d'augmenter à un point dangereux l'influence de la couronne." Suffisamment convaincus par cette déclaration que le gouvernement de Sa Majesté connaît trop bien les intérêts de ce pays-ci et ceux de l'Inde britannique, pour avoir en vue aucune altération qui bouleverserait ou mettrait en danger le système par lequel ces vastes possessions ont été acquises, gouvernées, améliorées, et par lequel seul il est possible de les conserver à l'avantage mutuel de leur immense population et de l'état suzerain, la cour doit croire naturellement que l'on suppose que les propositions qui viennent d'être citées, sont compatibles avec la continuation de ce système, ou peuvent y être amalgamées. Ce sont ces suppositions que la cour est appelée à examiner et elle va tacher de le faire avec le respect dû à l'autorité vis-à-vis laquelle elle a à traiter, avec le devoir qu'ellea à remplir, avec ses commettants, et avec l'attention qu'elle doit porter aux intérêts de leur patrie, qu'elle n'a point l'intention ni ne se croit réquise d'affaiblir, en soutenant l'intégrité du système actuel de l'Inde.

Si l'on devait agir sur l'une ou l'autre de ces propositions, relatives au commerce de l'Inde, et de l'armée indienne, dans le sens que leurs expressions semblent évidemment comporter, la Cour n'hésite pas du tout à déclarer la ferme conviction où elle est que cela détruirait de fond en comble non-seulement les droits de la Compagnie des Indes Orientales, mais encore le système de l'administration indienne établie par les actes de 1784 et 1793; et par rapport à la derniere proposition pour le transfer de l'armée des naturels du pays elle, ne paraît pas susceptible d'aucune modification dont il ne résultât pas nécessairement la subversion totale du système actuel. La cour prendra la liberté d'exposer les motifs sur lesquels ces opinions sont fondées, aussi pleinement que les bornes d'une lettre et l'expédition nécessaire en ce moment, lui permettront, se contentant de dire avant tout que, vu le temps et l'espace auquel elle a été

obligée de se borner, plusieurs choses, relatives à l'un et à l'autre des deux sujets, ont dû nécessairement être passées sous silence.

Par rapport au commerce privé, la Compagnie n'est point gouvernée par des considérations étroites de profit commercial, ou de jalousie de négociant; et, dans le fait, le commerce de l'Inde, comme objet de gain, a cessé graduellement d'être d'aucune importance ni à la Compagnie ni aux individus. L'admission à ce commerce déjà accordée aux négociants britanniques résidant dans l'Inde, jointe au prodigieux accroissement des manufactures de coton en Europe, au changement de circonstances du continent européen, aux guerres presque continuelles qui ont régné depuis près de seize ans, et qui n'offrent encore aujourd'hui aucune perspective de leur terminaison, ont réduit bien bas la valeur de ce commerce. La cour est pénétrée de la persuasion intime que la liberté illimitée, que certaines personnes ont depuis quelques années reclamée avec tant de chaleur, aurait des conséquences politiques plus funestes au pouvoir de ce pays-ci et de l'Inde britannique, que les avantages que des esprits ardents attendent de la liberté du commerce n'en pourraient balancer, même si ces avantages devaient se réaliser. Elle est convaincue en outre que l'attente de ces avantages est sans fondement; qu'ils ne posent que sur des présomptions générales qui sont contredites par la nature du peuple de l'Inde, du climat, des productions, et par l'expérience de plus de deux siecles.

Dans tout plan quelconque de relations, purement commerciales entre ce pays-ci et l'Inde, les principaux objets doivent être d'exporter, autant que possible, de nos propres manufactures, et d'importer les marchandises qui fourniraient avantageusement à notre propre consommation, ou à la demande des autres pays, soit Européens, soit Transatlantiques. Plusieurs personnes s'imaginent sans doute que si le commerce de l'Inde était parfaitement libre, on pourrait remplir ces objets d'une maniere bien plus étendue que le point où ils en sont actuellement. On croira peut-être que l'ardeur de l'esprit d'entreprise qui va se saisir des individus, pourra trouver des canaux que la routine établie d'une Compagnie ne peut pas explorer, et se livrer à des opérations commerciales avec plus d'économie et de célérité qu'il ne convient et n'est possible à des corps habitués au monopole, tandis que l'on déjouerait ainsi nos rivaux les plus actifs dans le commerce de l'Inde. On dira peut-être en-

core que les temps actuels exigent de nouvelles tentatives et de nouvelles découvertes en commerce; et il est très-naturel que le gouvernement de Sa Majesté puisse désirer dans cette crise, de procurer au pays toutes les facilités possibles pour exercer son esprit commercial, ainsi que pour employer ses capitaux. Mais avant d'adopter un changement, aussi entierement nouveau dans son principe, et aussi évidemment lié avec des intérêts nationaux de la plus haute importance, il faut voir non-seulement sur quels fondements raisonnables on fait porter l'attente des avantages qu'on se promet, mais encore à quelles conséquences un changement si matériel pourrait exposer ce pays-ci et ses possessions dans l'Inde.

Maintenant, relativement aux avantages qu'on suppose pouvoir retirer du commerce avec l'Inde, lorsqu'il sera ouvert, il faut observer, en premier lieu, que l'on ne doit s'attendre à aucune augmentation importante, si toutefois il y a augmentation quelconque, dans les exportations des objets de nos manufactures dans cette partie du monde. Les archives de la Compagnie, depuis deux siecles, sont remplies de rapports des efforts qu'elle a faits pour étendre dans l'Inde la vente des produits britanniques, et du peu de succès qu'ils ont eus. Les Français, les Hollandais, et les autres nations européennes qui y commercent, ont également échoué quand elles ont voulu y introduire des marchandises d'Europe. Cela ne provient pas seulement de ce qu'ils y ont fait le commerce en forme de compagnies: les Américains, qui, depuis vingt ans, sont entrés dans le commerce de l'Inde, et qui font un commerce considérable, non point comme Compagnie, mais comme individus et en grand nombre, chacun suivant son propre plan, à sa guise et à sa maniere, et qui dans cette carriere n'ont pas laissé une partie de l'Inde sans la visiter, y portent à peine un seul objet manufacturé en Europe, leur principal article pour l'achat des marchandises de l'Inde, étant l'argent; et tel a été ce commerce, entre l'Europe et l'Inde, depuis le temps des Romains. Cet état de choses résulte de la nature des peuples de l'Inde, de leur climat et de leurs usages. Leur pays leur fournit les articles de premiere nécessité plus abondamment et à meilleur marché qu'il n'est possible aux Européens de les leur fournir. Le travail de la grande masse du peuple ne lui permet de vivre que de riz, et de se vêtir d'un léger habillement de toile de coton; elle ne peut conséquemment acheter aucune de nos superfluités d'Europe.

Le nombre de ceux qui jouissent de plus d'aisance, et qui proportionnellement est fort petit, sont restraints, comme le reste, par une multitude de coutumes religieuses et civiles, auxquels ils tiennent tous d'une maniere remarquable; ils trouvent fort peu de nos marchandises de leur goût; et leur climat, si différent du nôtre, en rend plusieurs absolument contraires à leurs usages; de maniere qu'un commerce entr'eux et nous, sous le rapport de fournir chacun à nos besoins réciproques est une chose à laquelle il est impossible de penser. Ainsi, à l'exception des laineries, et cela encore en très-petite quantité, pour faire des manteaux pendant la saison du froid, et de métaux, également en fort petite quantité, pour être travaillés par leurs ouvriers pour le peu d'ustensiles qu'il leur faut, à peine aucune de nos grandes marchandises propres trouve-t-elle un débouché parmi les Indiens; les autres objets d'exportation que l'Europe envoie dans l'Inde, sont consommés principalement par la population européenne qui y est établie, et par quelques-uns des descendants des anciens Portugais qui s'y établirent, lesquels, pris tous ensemble, ne forment qu'une très-petite masse, pour un plan ou une question de commerce national.

Ce que l'on vient de dire n'a pas seulement rapport aux parties de l'Inde où la Compagnie a des établissements et des factoreries, mais à toutes les côtes des mers de l'Inde, au Golphe Persique, à celui d'Arabie, et à l'Archipel de l'Est. Plusieurs avocats du commerce libre peuvent supposer que dans une étendue aussi vaste, il est des positions aussi nombreuses, favorables à la vente des marchandises d'Europe, qui n'ont pas encore été explorées; mais ils ne se doutent pas que dans les établissements britanniques qui s'étendent à l'Ouest à Cambaye, et à l'Est jusqu'en Chine, il y a un nombre de négociants, tant natifs qu'Européens, qui font ce qu'on appelle le cabotage de l'Inde, avec une grande activité, et qui envoient leurs navires dans tous les marchés, soit du continent, soit des îles, où l'on peut on vendre ou acheter des marchandises à profit. Dans tous ces marchés, l'esprit mercantile et entreprenant des négociants en question a essayé d'introduire les marchandises d'Europe. On a fourni au peu de demandes qu'il y en a eu; et les résidents, établis dans l'Inde, peuvent suivre dans ces parties le commerce des marchandises d'Europe qui, aujourd'hui, leur est offert et qu'ils peuvent tirer d'Angleterre, avec beaucoup plus de facilités et d'avantages que les négociants établis en Angleterre.

A ces faits et à ces observations, tirées de la nature et des circonstances des peuples et des pays de l'Inde, on peut ajouter un argument remarquable, qui nous est fourni par notre propre expérience chez nous. Dans la charte de 1793, il fut inséré des clauses afin de pouvoir à ce qu'il fût exporté des manufactures britanniques dans l'Inde par tout individu qui voudrait se jeter dans ce commerce. La Compagnie fut réquise de leur fournir du fret jusqu'à un certain point, ce qui leur a toujours été accordé en allant ainsi qu'en revenant, à meilleur marché, que la Compagnie elle-même ne paie, ou même, à ce que pense la Cour, que les navires particuliers ne leur feraient payer. Mais, dans tout le temps qui s'est écoulé depuis 1793, on ne s'est adressé que très-peu de fois à la Cour, et cela même pour de très-petites quantités, pour obtenir permission d'exporter des laines, des métaux, et autres articles du fond du commerce de ce pays-ci, pour compte privé, les principales demandes ayant eu lieu pour fret de vin, pour la consommation des Européens, et ce n'est pas là, proprement parlant, une denrée britannique ; et ce n'est pas tant là une augmentation dans le commerce, qu'un transfer à des négociants privés par des capitaines et officiers des navires de la Compagnie, dont partie des émoluments consiste dans le port permis de ces marchandises.

Toutes ces circonstances, que l'on pourrait encore corroborer par d'autres, prouveront complétement, au moins la cour l'espere, que d'ouvrir entierement le commerce de l'Inde aux négociants de ce pays-ci, ne donnerait que très-peu, pour ne pas dire point d'extension à la consommation des manufactures britanniques.

Il faut, en second lieu, s'assurer si l'adoption d'un aussi grand changement dans notre système indien serait suivi de la découverte de quelques nouvelles et précieuses productions de l'Inde, de nature à augmenter le commerce de ce pays-ci avec les continents d'Europe et d'Amérique : car, par rapport à l'approvisionnement de marchandises de l'Inde pour notre consommation intérieure, on ne peut pas avancer que les importations déjà faites par la Compagnie et les individus, n'y suffisent pas abondamment, ou ne puissent pas, dans tous les temps, être portées au point qu'exige la demande sur le marché ; où il faut remarquer en passant que l'on donne aujourd'hui la préférence aux manufactures de soie et de cotton de notre propre pays, ainsi qu'aux denrées du tropique qui nous viennent de nos possessions des

Indes Occidentales. Il n'est gueres plus possible d'avancer que de nouveaux essaims d'aventuriers qui partiront de la Grande-Bretagne pour se lancer dans le commerce de l'Inde, fourniraient les objets de consommation intérieure à meilleur marché qu'on ne le fait à présent; car et la Compagnie et les individus britanniques résidant dans l'Inde, doivent avoir de l'avantage sur ces aventuriers pour l'achat des marchandises en question, ainsi que pour le fret; et dans ces derniers temps le grand objet qui fait le fonds du commerce de l'Inde, les toiles de coton, n'ont pas cessé de donner de la perte dans ce pays-ci.

Maintenant, quant aux productions de l'Inde recherchées pour le commerce étranger, on peut facilement croire que depuis trois siecles que les négociants d'Europe de plusieurs nations explorent toutes les parties de ce pays, *ils* n'ont pas laissé beaucoup de découvertes à faire dans ce genre. Les Portugais, qui dans les premiers temps se répandirent le long des côtes de l'Orient, en explorerent une partie très-considérable, et ils furent suivis par les compagnies hollandaise, anglaise et française, avec leurs nombreux établissements, dont quelques-uns s'étendirent même jusqu'à l'Inde supérieure. Mais les négociants modernes d'Europe, résidant dans l'Orient, qui ont été long-temps les principaux navigateurs et spéculateurs dans ce que l'on appelle le commerce de côte en côte, sont devenus parfaitement instruits du commerce qu'il est possible de faire dans toutes les régions baignées par la mer de l'Inde; de maniere que plusieurs pays que l'on croyait être peu connus, parce qu'ils étaient peu visités par les navires d'Europe, leur sont devenus familiers, et tous les articles quelconques qui peuvent être de quelque prix pour le commerce de l'Occident, y sont déjà apportés en Europe, par l'intermédiaire du commerce étranger ou privé.

Les principaux objets convenant au marché de l'Europe, que l'on a vu que l'Inde produisait jusqu'à ce jour, sont les épices, le poivre, les drogues, le sucre, le café, la soie écrue, le salpêtre, l'indigo, le coton en laine, et pardessus tout les toiles de coton d'une beauté singuliere, et d'une multitude et variété de formes qui ne finit pas. Ce dernier objet, ainsi qu'on l'a déjà intimé, a formé de temps immémorial le grand article foncier du commerce de l'Inde; mais depuis l'accroissement et le perfectionnement de manufactures semblables en Europe et particulierement dans notre propre pays, et depuis l'appauvrissement général que

les guerres et les révolutions ont engendré d'un bout du monde à l'autre, et par les entraves qui ont été mises à notre commerce dans la plus grande partie de l'Europe, la consommation des belles toiles de l'Inde a considérablement diminué et il n'est aucunement probable qu'elle revienne jamais à son ancien niveau. Les épices, le sucre et le café ont été fournis principalement par les Moluques, par Java, et par les îles hollandaises qui ne sont pas dans notre possession, et qui, sous le point de vue du commerce, ne valent pas les frais qu'il faudrait faire pour les conquérir et les garder. On peut apporter en Europe dans un ou deux bâtiments de la Compagnie, la canelle de Ceylan, qui est maintenant à nous, en assez grande quantité pour suffire à la consommation de toute l'Europe. Le poivre est un objet sur lequel il y a à perdre. On a importé dans ces derniers temps du sucre fabriqué dans nos possessions; mais les frais à faire pour l'apporter d'une aussi grande distance, ne permettent pas que ce soit un article avantageux, et on ne peut l'encourager qu'aux dépens de nos colonies des Indes occidentales. Si la soie écrue et l'indigo que le Bengale et ses dépendances produisent aujourd'hui dans la plus grande perfection, ont été portés à ce point de beauté, c'est par les frais que la Compagnie a faits et les encouragements qu'elle a donnés pour ces deux objets. Mais ce sont des articles qui, comparativement à leur valeur, n'occupent que peu de place. Les factoreries où l'on recueille et prépare la soie, sont dans les mains de la Compagnie, qui a employé bien des années, bien des soins, et fait beaucoup de frais pour les établir. Elles peuvent fournir non-seulement la soie brute dont ce pays-ci a besoin, mais même une grande partie de ce qu'il en faudrait pour la consommation du continent, s'il était possible de l'y introduire, en concurrence avec la soie écrue d'Italie, et les bâtiments que la Compagnie frette et emploie sont plus que suffisants pour l'importer de l'Inde. L'indigo que produisent le Bengale et les provinces adjacentes, est égal, probablement, aux trois-quatre de la demande de toute l'Europe, et l'on peut fort aisément en faire venir assez pour la consommation toute entière; mais la fabrique de cette denrée est en totalité, et le commerce en est principalement, dans les mains d'individus qui n'ont pas besoin et ne demandent pas de bâtiments de ce pays-ci, de plus que ceux que la Compagnie fournit, pour porter en Europe, tout ce que l'Europe en peut consommer. Le salpêtre que fournit le Bengale seul, est pour de bonnes

raisons politiques, prohibé pour les étrangers, et exporté exclusivement dans les bâtiments de la Compagnie: par la même raison, il ne serait jamais prudent de permettre aux bâtiments particuliers de ce pays-ci de l'emporter à leur bon plaisir.

Quel est donc le but et l'objet pour lequel on admettrait de nouveaux bâtiments et de nouveaux spéculateurs, sans limitation, au commerce de l'Inde avec la Grande-Bretagne? On peut observer en général que les marchandises que l'on a reçues jusqu'à présent de ce pays-là, dans un état propre à l'usage, telles que le grand article des toiles de coton, étant des objets de luxe, ne peuvent avoir qu'une consommation bornée; et que la demande ne peut pas en augmenter en proportion du nombre de nouveaux concurrents qui entreraient dans ce commerce. On peut en dire autant de toutes les especes d'épices et de drogues, qui, par leur nature, ont une consommation bornée; et quant aux importants articles de la soie écrue et de l'indigo, qui réquierent une nouvelle préparation avant d'être mis en usage, on a déjà suffisamment pourvu à ce qu'il en fût importé pour remplir tous les besoins et toutes les demandes.

Il ne reste donc à considérer, sur toutes les marchandises ci-dessus énumérées, que l'article du coton brut ou en laine; et l'on peut y ajouter encore un autre article d'une haute importance, qu'il est vraisemblable que l'Inde va produire en grande quantité, c'est-à-dire, le chanvre. Quant au premier, la Compagnie l'a déjà importé anciennement, et a permis aux négociants particuliers d'en faire autant: mais on a trouvé que le coton de l'Inde ne pouvait pas entrer en concurrence avec celui qui est fourni, plus près d'Angleterre, au Bresil, dans les Indes occidentales, ou dans l'Amérique du Nord. En dernier lieu, depuis l'interruption de notre commerce avec ce dernier pays, la Compagnie à elle-même ordonné de faire venir du coton de l'Inde, et a consenti à encourager les individus à en exporter; mais il n'est pas vraisemblable qu'il puisse soutenir la concurrence avec le coton de Géorgie, lorsque l'embargo Américain sera levé, ni devenir un article de grande demande dans ce pays-ci, où il en arrive une si grande quantité de tous les côtés et plus près. La culture du chanvre dans l'Inde est encore dans son enfance. Un changement de circonstances en Europe peut l'arrêter. Mais s'il ne l'est pas, il s'écoulera des années, avant que la quantité

produite puisse former un objet considérable d'exportation. Et par rapport à ces deux marchandises, le coton et le chanvre, il faut observer d'abord que les cargaisons pour l'Europe, ne peuvent pas en être composées uniquement; il faut des marchandises de poids pour lester les navires, et le seul objet de ce genre que l'Inde puisse fournir, le sucre, doit nécessairement être un article donnant de la perte; en second lieu, il faut observer que les bâtiments particuliers prêts à être employés dans l'Inde doivent suffire pour fournir à tout le tonnage qui peut être réquis pour ces articles, qui ne peuvent pas absorber un capital très-considérable. Ainsi donc il paraît également que le pays et les productions de l'Inde, n'offrent pas un nouveau champ bien important pour les spéculations des négociants de la Grande-Bretagne.

Mais quand bien même il en serait autrement, où est-ce que, dans les circonstances où se trouve actuellement le continent de l'Europe, de nouvelles marchandises importées de l'Inde dans ce pays-ci, pourraient trouver un débouché, lorsque une telle quantité de ces marchandises déjà manufacturées, et que le continent avait coutume d'acheter, restent dans nos magasins? On peut voir par-là combien est inapplicable le raisonnement que l'on a si souvent mis en avant en faveur de l'extension ou plutôt de l'ouverture du commerce aux individus "qu'il leur fût permis d'apporter en Angleterre l'excédent des produits de l'Inde dont la Compagnie ne veut pas." Il ne peut pas y avoir de motifs pour de nouvelles importations, lorsque le taux ordinaire est déjà trop considérable. Mais il y a toujours eu une grossiere illusion dans ce raisonnement plausible au sujet d'un *excédent de denrées*. Il semblait impliquer qu'il y avait un fonds de marchandises dans l'Inde dont on ne disposait jamais, tandis que c'est un fait évident que les produits d'un pays seront toujours réglés par la demande qu'il y en aura, et qu'on ne trouve nulle part des cultivateurs et des manufacturiers qui aillent d'année en année en faisant venir ou fabriquant ce qu'ils ne peuvent pas vendre. Cette expression, par rapport à la Compagnie, pourrait aussi faire croire, qu'elle était le seul acheteur dans le pays, tandis que dans le même temps les négociants britanniques résidents et les nations étrangeres avaient le privilége d'exporter des marchandises dans le monde occidental, et il y avait dans l'Inde un très-grand commerce intérieur et de cabotage. Mais le raisonnement pour permettre aux individus d'ex-

porter l'excédent des produits, comprend le principe (quoiqu'on ne l'avoue pas), de transplanter des capitaux britanniques dans l'Inde, afin d'y acheter des marchandises ; principe qu'on a bien raison de croire que ce pays-ci a déjà porté assez loin dans des pays éloignés, et qu'on ne pourrait appliquer à l'Inde sans des conséquences politiques dangereuses.

Mais il a été allégué que le refus de la Compagnie de faire une concession qu'il lui paraissait être réclamée sur des principes erronés, et être pleine de dangers, jetait ce commerce, qui aurait pu être amené dans la Tamise, dans les mains d'étrangers, et particulièrement des Américains, dont le grand commerce indien depuis quelques années, a été attribué à une fausse politique de la part de la Compagnie. Il ne peut rien y avoir de plus erroné que toute cette accusation, plusieurs nations européennes, tenant des souverains natifs de l'Inde, le droit de posséder des établissements, et de commercer, droit que nous avions confirmé, et dont ne nous pouvions pas interrompre l'exercice tandis qu'ils restaient en paix avec nous, ni en détourner aucune portion que leurs moyens leur permettaient d'embrasser. Et quant aux Américains, ils sont redevables de leur progrès et de leur succès dans le commerce de l'Inde, au traité qui fut fait avec eux par notre gouvernement en 1794, à l'état de guerre de l'Europe depuis ce temps, et par dessus tout au caractere neutre qu'ils possédaient, et qui leur permettait de naviguer à beaucoup meilleur marché, avec plus d'expédition, et beaucoup plus sûrement que nos négociants ou la Compagnie, ne pouvaient le faire, et de fournir plusieurs parties du continent d'Europe, et de l'Amérique du Sud, où nos propres bâtiments ne pouvaient pas être admis. Si l'on joint à ces circonstances, l'augmentation de la consommation chez eux des marchandises de l'Inde, on connaîtra les véritables causes de l'accroissement du commerce Américain dans l'Inde ; l'abolition même des priviléges de la Compagnie n'aurait pas transféré à nos négociants la portion qu'ils en avaient acquise, par la raison qu'elle n'aurait diminué en rien les avantages avec lesquels les Américains le faisaient, et ne nous aurait procuré ni la fourniture de ce qu'ils en consommaient dans leur intérieur, ni l'admission dans plusieurs ports qui leur étaient ouverts. Vous savez, Monsieur, que tout ce que la Compagnie pouvait faire en forme de réglement pour diminuer l'inégalité entre les négociants Américains et les nôtres, fut effectué aussi

promptement que le gouvernement de Sa Majesté le trouva convenable après l'expiration du traité de 1794.

Parmi les spéculations du temps présent, on suggérera peut-être l'idée de porter les productions de l'Inde directement dans les ports de l'Amérique espagnole et portugaise; et l'envie pressante qu'on a d'un soulagement à la gêne qu'éprouve aujourd'hui notre commerce, pourrait disposer à faire un aussi grand sacrifice de nos lois de navigation; mais une semblable mesure empêcherait essentiellement la mere-patrie d'être l'intermédiaire ou l'entrepôt de notre commerce avec l'Inde; et conséquemment, enrichissant l'Inde, plutôt que la Grande-Bretagne, elle faciliterait à la premiere les moyens de marcher à l'indépendance. Si cependant une innovation aussi dangereuse n'était pas admise dans notre code commercial, il est extrémement probable que des bâtiments anglais, admis sans limitation dans les mers de l'Inde, prendraient la liberté de se rendre dans les marchés que l'on croirait promettre le plus; de maniere que, dans le fait, l'ouverture du commerce de l'Inde ne serait pas uniquement ni principalement pour l'avantage de ce pays-ci, mais bien pour toutes les autres parties du monde.

Après avoir ainsi fait voir que l'ouverture du commerce de l'Inde pour les sujets de la Grande-Bretagne, ne pourrait augmenter matériellement ni l'exportation des manufactures de ce pays-ci, ni son commerce en denrées de l'Inde, il sera à propos d'examiner ensuite quel sera l'effet du changement proposé sur la Compagnie des Indes Orientales et sur l'Inde britannique.

(La Suite au Numéro prochain.)

PARLEMENT BRITANNIQUE.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 25 Mars.

Subside pour la Sicile.

La Chambre s'étant formée en comité de subsides, *Lord Castlereagh* s'est levé pour proposer le vote annuel de subsides en vertu du traité entre Sa Majesté Britannique et le Roi des Deux Siciles. Je ne vois pas, a dit S. S., qu'il soit nécessaire d'entrer dans beaucoup de détails sur une affaire où la route à suivre est si clairement tracée. Mais si quelque honorable membre désire à cet égard quelques éclaircissements, je me ferai un plaisir de les donner. Il y a quatre ans que ce subside fut proposé pour la premiere fois; depuis ce temps, il a toujours été adopté, et maintenant il serait superflu d'entretenir la Chambre de ce qui justifie la politique qui fut la base de ce traité. Je me flatte même que ceux d'entre nous qui jusqu'ici se sont opposés à ce vote, laisseront là leurs objections, car j'ai le plaisir d'annoncer ici que Sa Majesté Sicilienne a effectué un changement important dans son gouvernement et ses conseils, changement également favorable et à ses intérêts et à ceux de la Grande-Bretagne. Toute la force militaire de ce royaume a été mise sous la main du Lord William Bentinck qui, par la confiance dont il jouit et les pouvoirs dont il est revêtu, pourra employer les moyens qu'il possede, non-seulement à la protection de cette île, mais encore à l'agression de l'ennemi commun. Ce serait presque se ravaler, en entrant dans les détails, que d'essayer de réfuter la stupide calomnie née en France, que la Grande-Bretagne a imité le despote français dans la maniere dont a été traité le gouvernement de Sicile, en nous emparant de toute l'autorité de cet état indépendant, dans le dessein de nous approprier toutes les ressources et toutes les productions de cette île. L'unique dessein du miniatere britannique a été de s'acquitter fidelement des devoirs d'un allié, embarrassé sur

les moyens d'arrêter les progrès d'une tyrannie qui engloutit tout, et qui aurait fini par ne pas laisser dans ce pays le plus faible vestige de liberté. Dans cette vue, nos ministres, par le motif d'une urgente nécessité, ont senti qu'il était de leur devoir, non-seulement de songer à l'indépendance de la Sicile, mais encore à la sûreté de notre armée dans ce pays-là, et par conséquent d'opérer un changement dans le système de ce gouvernement. L'envoyé britannique ayant donc fait les représentations convenables à ce sujet, le Roi de cette île nous a accordé tout ce que nous pouvions en attendre. Désormais nous pouvons regarder la Sicile comme en sûreté, et comme nous pouvons y trouver de grands moyens de harceler l'ennemi commun, je conclus en conséquence par la motion d'accorder à Sa Majesté 400,000 liv. pour la mettre en état de remplir ses traités envers Sa Majesté Sicilienne.

Sir John Newport a dit: Je pense que sur un sujet d'une telle grandeur, le noble Lord nous devait des explications plus satisfaisantes. A peine puis-je croire que des ministres qui, dans d'autres occasions se sont donnés pour les amis et les appuis des gouvernements existants, veuillent seulement essayer de se justifier d'avoir bouleversé celui de la Sicile. L'intention du noble Lord est-elle d'affirmer qu'il n'est pas vrai que, par les menées des autorités britanniques, le roi a été induit à abdiquer son trône en faveur de son fils? Mal informé comme je le suis de cette affaire, si j'en juge uniquement par les apparences, j'avoue que cette conduite me paraît fort ressembler à la tactique de Buonaparté, forçant Charles IV, roi d'Espagne, à abdiquer en faveur de son fils Ferdinand, et prenant de là droit de réclamer l'Espagne comme son propre bien. Pour qui maintenant voterons-nous cette somme? A qui sera-t-elle payée? A quoi sera-t-elle appliquée? Dans l'état actuel de nos finances, ce sont là des questions de la plus grande importance. Mais, par-dessus tout, le gouvernement britannique doit prendre garde qu'il ne saute aux yeux du monde entier que sa conduite est semblable à celle d'un ennemi perfide, conduite justement réprouvée de tous ceux qui osent tenir le côté de l'impartialité.

Lord Castlereagh a répliqué, disant: Si une enquête parlementaire était nécessaire, le très-honorable baronet est trop bien instruit des usages de la Chambre pour ne pas savoir comment on s'y prend, lorsqu'on a des plaintes à porter. Si l'on se détermine à cette mesure, je suis prêt à donner les

plus minces détails à tous ceux qui auront le droit d'en demander. Je suis bien aise de pouvoir assurer au comité qu'il n'y a pas le moindre fondement à dire que, bien loin que ce soit à la demande, ce n'est pas même aux suggestions des ministres britanniques, que le roi des deux Siciles s'est déterminé à abdiquer en faveur de son fils. Comment cela peut-il s'appeler une abdication ? Je ne puis m'en rendre raison, puisque ce n'est qu'une délégation à temps d'un pouvoir auquel Sa Majesté peut toujours revenir. Quels en ont été les motifs ? Là-dessus je n'ai point d'opinion à énoncer ; seulement il est certain qu'elle a été très-volontaire. La seule demande faite par Lord William Bentinck, a été que le roi de Sicile mît son gouvernement sur un pied qui permît à l'armée britannique de rester en Sicile et d'y être en sûreté. La Grande-Bretagne voulant remplir de son côté les traités, il était juste de s'attendre que la Sicile les remplirait du sien. Quant à la question de savoir à qui l'argent serait payé, et par qui l'emploi de cet argent serait fait, il suffit de répondre qu'il sera remis au roi de Sicile et administré par son gouvernement. Si, comme on semble le demander, il était besoin de donner une idée générale de notre conduite et de notre politique envers notre allié, il faudrait avoir recours aux événements non-seulement de la derniere, mais encore de beaucoup des années précédentes ; et, quoique je ne me refuse à aucun examen à cet égard, je ne vois pas que le moment actuel soit le moment propre pour nous en occuper. D'un pareil examen, j'en suis convaincu, l'honneur et le caractere national ne pourraient que sortir sans alloi, plus brillants et plus purs. Il y a du ridicule à prétendre qu'on peut établir une parallele entre la conduite de la Grande-Bretagne et celle de la France, celle-ci n'ayant jamais été dirigée que par une ambition démesurée, et l'autre n'ayant été guidée que par le principe d'une fidélité à toute épreuve. Les démarches de notre gouvernement sont toutes justifiées par la juste regle des circonstances.

Sir John Newport a repris, en fixant l'attention de la Chambre sur la prédiction qu'il avait faite, et à laquelle les ministres avaient résisté, que la Péninsule serait gouvernée par les autorités britanniques. Malgré cela, néanmoins, on a vu le gouvernement Anglais se mêler bientôt après de l'organisation et des opérations des Cortes, et à présent on le surprend à fomenter une révolution en Sicile. Une chose évidente, quoi qu'en dise le noble Lord, c'est que les Ministres n'ont rien plus à cœur que d'éluder une enquête, car, pour peu

qu'on la voulût, y aurait-il jamais un moment plus propice ? Une pleine et entiere exposition de leurs motifs et de leur conduite est donc due à ce pays ; la pureté du caractere national est ternie par une imputation du genre le plus noir, et il est du devoir du gouvernement de s'en laver.

M. Wilberforce s'est appliqué à montrer la différence de la conduite de Buonaparté envers l'Espagne, et de celle de l'Angleterre envers la Sicile, prétendant que l'abdication du trône d'Espagne effectuée par celui-là, n'avait été que le voile hypocrite sous lequel il avait caché ses infâmes et perfides desseins.

M. Stephen s'est attaché à redresser ce qu'il regardait comme une erreur de la part de Sir John Newport, en parlant des arguments dont on avait fait usage sur cette question dans une autre occasion. Je maintiens, a-t-il dit, qu'avant les changements qui ont eu lieu, le peuple de Sicile était tellement esclave, qu'il ne jouissait pas *des droits de l'homme*, pour me servir d'une expression tombée dans le plus grand discrédit depuis l'énorme abus qu'on en a fait, mais qui, cependant, porte toujours un sens clair avec elle. Ces changements se sont effectués paisiblement par l'interposition de Lord W. Bentinck, au lieu d'être opérés avec des baïonnettes, par des gens qui ne sont pas peut-être les personnes les plus propres à établir un nouveau gouvernement. Si je me leve, c'est surtout pour témoigner mon indignation d'entendre répéter ici les viles et dégoûtantes calomnies de l'ennemi de la Grande-Bretagne, au moyen d'un parallele qui ne saurait être juste sous un seul rapport.

Sir John Newport a répondu qu'il était de la derniere importance que l'honneur national fût non-seulement, réellement et parfaitement pur, mais encore qu'il ne pût être suspecté même par nos ennemis. Il n'est pas de la dignité de la Grande-Bretagne de justifier ses injustices, en assurant que celles de la France sont encore d'une nature plus noire. Le noble Lord a dit que nos opérations avaient été dictées par la nécessité.—La nécessité est le cheval de bataille de la tyrannie.—De combien de pays Buonaparté ne s'est-il pas emparé, combien n'en a-t-il pas inondés, sous le prétexte qu'ainsi l'exigeaient la sûreté de son empire et la tranquillité de l'Europe ? Il y a bien des choses que l'on tient dans l'obscurité, parce qu'elles ne pourraient souffrir le grand jour ; de ce genre sont, entr'autres, le bannissement et le rappel de ces barons soupçonnés d'intelligence avec l'ennemi.

Lord Castlereagh a cru devoir répéterque la nécessité seule avait porté le ministere britannique, non pas comme on le disait, à exciter le système, mais simplement à faire des remontrances au roi de Sicile contre la forme actuelle de son gouvernement. Ce changement s'est opéré volontairement; les autorités britanniques n'y sont pour rien et n'en sont nullement responsables. Durant ces événements, la conduite de Lord W. Bentinck a été aussi pleine de douceur et de patience, que de fidélité à ses instructions.

Sir John Newport s'est expliqué.

Alors le *Chancelier de l'Echiquier* a fait remarquer l'air triomphant avec lequel le très-honorable baron avait rappelé à la Chambre qu'enfin l'on avait fait attention dans les changements arrivés en Sicile, à ce qu'il avait recommandé dans une autre circonstance. Si le gouvernement britannique n'avait pas attendu jusqu'à ce jour avant d'intervenir dans cette affaire, ces événements n'auraient pas eu lieu, parce que cette révolution n'était pas encore mûre, et même à présent elle ne se serait point opérée jusqu'au point où le très-honorable baronet avait annoncé dans ses discours qu'elle irait. Maintenant si l'on demandait si cette interposition a été juste, je répondrais que, dans aucun moment antérieur, avant que le danger qui menaçait l'armée britannique fût sensible, rien n'aurait pu justifier cette mesure. Je suis d'avis qu'il convient d'écarter du caractere britannique cette laide tache que nos ennemis voudraient bien y faire apercevoir, savoir, que nous sommes poussés par les mêmes principes qui les gouvernent, si l'on peut, toutefois appeler gouvernement ce qui ne reconnaît point de loi. Je m'étonne donc de voir le très-honorable baronet servir d'organe aux calomnies que l'on fait circuler contre nous.

Sir John Newport a soutenu qu'il y avait bien de la différence entre traiter avec un allié absolument indépendant, et un allié qui avait sur son territoire une armée de quinze mille soldats britanniques.—Peut-être une enquête m'obligerait-elle à convenir qu'il était important d'opérer une révolution en Sicile. Par cette raison, je demande, et le pays demande avec moi, qu'il devienne évident aux yeux de l'univers que cette conduite mérite d'être approuvée. Un moyen très-aisé, quoique non pas le plus satisfaisant de tous, pour répondre à tous les arguments, c'est d'accuser ceux qui les font de ne les avancer que par des motifs peu convenables. Il y a des circonstances où je m'honorerais de la désapprobation de l'autre côté de la Chambre; c'est particulierement

lorsqu'on voudrait m'empêcher de m'acquitter d'un devoir public, d'un devoir que ma qualité de Membre du Parlement me paraîtrait exiger.

Le *Chancelier de l'Echiquier* a répondu que l'argument que l'on venait de faire, c'est-à-dire, que l'on aurait dû traiter avec un allié indépendant, n'était pas applicable au cas actuel, puisque à l'époque du traité qu'il s'agissait d'exécuter au moyen du subside demandé, il y avait alors une armée britannique en Sicile.

Le *Colonel Bastard* et *M. Hume* ont hautement approuvé la conduite des ministres.—Et le subside a été voté sans division.

GAZETTES DE LA COUR.

Combats devant Tarragone.

BUREAU DE L'AMIRAUTÉ, LE 28 MARS 1812.

Lettre du Cape. Codrington du Blake, de 74, transmise par le Vice-Amiral Sir Edward Pellew, Bart.

Blake, à la hauteur de Villa-Nueva,
le 26 Janvier.

Monsieur,

Un vent d'est nous a empêchés, jusqu'au 11 de ce mois, d'avoir aucune communication avec la côte ; mais ce jour-là nous joignimes l'Invincible dans la baie de Salon. Peu de temps après, le capitaine Adam, vint de Reus avec le général Lacy, et il me fit part d'une attaque projetée contre Tarragone par la division du Baron d'Eroles, avant de se mettre en marche, selon son dessein, pour l'Aragon, et cela pour opérer un diversion en faveur de la ville de Valence. Le lendemain, y ayant été engagé par le général Lacy, je me rendis à Reus pour me trouver à tous les arrangements de cette attaque qui devait avoir lieu le même soir. J'y trouvai tous les chefs des différents corps assemblés ; mais à peine l'ordre de l'attaque avait-il été donné, qu'un aide-de-camp du Baron d'Eroles lui vint annoncer que les Français venaient d'arriver à Combrills, de Tortose qu'ils avaient quitté après la reddition de Valence. Ils étaient au nombre de 3000, selon une lettre reçue auparavant. " *Aux Armes* !" s'écria le Baron d'Eroles avec air martial qui me parut faire l'impression convenable sur les officiers qui étaient là, et je crois qu'au bout d'une demi heure toute la division d'entre 5 et 6000 hommes était sur le terrain et prête à marcher. Comme j'avais fait venir une chaloupe à Salon avec vingt barils de poudre pour l'armée, désirant aussi de lui donner toute l'assistance en mon pouvoir, je fis une tentative pour retourner à mon bord, accompagné d'un dragon d'ordonnance. Mais nous n'avions pas fait plus de trois milles, que nous fûmes obligés de rebrousser chemin par un dé-

tachement de cavalerie française que nous rencontrâmes à l'embouchure d'un chemin. Je trouvai à mon retour les troupes s'avançant sur la route de Tarragone, afin de couper la ligne des ennemis qui marchait aussi en avant. Le Baron d'Eroles se mit à la tête d'environ 70 cuirassiers pour aller reconnaître la force et la position des ennemis, pendant que le général Lacy dirigeait les mouvements des différents corps, pour qu'ils fussent prêts à attaquer. A peine étions-nous sur le chemin de Cambrille à Tarragone, que le Baron d'Eroles revint, amenant deux cuirassiers français qu'il avait faits prisonniers, lesquels dirent que leur général Lafond était arrivé sain et sauf dans cette ville, accompagné de quelques dragons, laissant son infanterie, d'à-peu-près huit cents hommes, tout près de Villa Suca. Le général Lacy ordonna sur-le-champ au régiment de Buca d'aller les attaquer, faisant entourer cet endroit par ses autres corps, afin qu'il n'en échappât aucun. Les ennemis étant avantageusement postés derriere les murs du village, et le seul régiment de Buca étant plus faible qu'eux en nombre, après une perte considérable tant en tués qu'en blessés—de ce dernier nombre était le brave colonel Reding qui reçut une blessure sévere—il fut obligé de se retirer. Mais le régiment destiné à le soutenir étant survenu, les Français qui s'étaient avancés en ligne serrée, furent à leur tour obligés de se retirer, et étant attaqués à leur arriere-garde par le baron, malgré tous leurs efforts, et leurs hussards, ils ne purent jamais se rallier. On vit alors le désespoir s'emparer d'eux; et après une ou deux décharges d'une piece de campagne qui venait d'arriver sur le terrain, tous ceux qui étaient encore en vie, au nombre de plus de 600, se rendirent et furent faits prisonniers. Le nombre des ennemis morts ou mourants sur le champ de bataille, m'a paru être d'environ deux cents. La perte des Espagnols n'a été comparativement que peu de chose. Il paraît qu'ayant été informé, par quelque espion, de notre débarquement, l'ennemi me fit poursuivre par une partie de ses dragons, et qu'une autre partie allant à Salou, y fit prisonniers les capitaines Pringle et Flint qui se promenaient sur le bord de la mer, attendant inutilement la poudre, la chaloupe qui l'apportait avec l'équipage qui y était, ayant pris le large. Ces officiers restés après avoir été dépouillés de tout, à l'arriere-garde des français pendant tout le temps de la bataille, certifient la pusillanimité de ceux-ci quand ils virent le danger, ainsi que leur perte considérable et sur le champ de bataille et dans les maisons où ils se réfugierent, à

cause du feu parfaitement dirigé de l'artillerie espagnole. J'entre dans tous ces détails, parce que rien ne prouve mieux à quel point est maintenant disciplinée et organisée l'armée des Catalans. Pour moi, je puis rendre justice à la bonne grâce avec laquelle ils attaquerent un ennemi que l'on croyait à-peu-près au moins de même nombre. Les manœuvres du général Lacy me parurent bien entendues et propres à donner aux troupes le support au quel on doit s'attendre en pareille rencontre. La conduite du Baron d'Eroles me parut également propre à inspirer du courage et à servir d'exemple. Je ne dois point oublier la satisfaction qu'il éprouva en délivrant mes freres d'armes, nos officiers, d'entre les mains de l'ennemi. Malgré la fatigue des troupes, le général me parla de son intention d'attaquer Tarragone cette nuit-là même. Nous fûmes donc reconduits à bord sous escorte vers les cinq heures, et aussitôt nous levâmes l'ancre. Je plaçai le *Sparrowhawk* à la hauteur du môle, pour garder de ce côté une communication avec l'armée, tandis que le *Blake* occuperait l'attention de l'ennemi en face du *Miltagre*. A peine étions-nous à la portée de la ville et avions-nous commencé notre feu, que le vent sauta au Nord-Ouest et empêcha nos chaloupes de communiquer avec le rivage. A force de voiles, nous tâchâmes de rester à portée de continuer le bombardement jusqu'à la pointe du jour. Mais l'assaut n'avait point été livré, et le matin il nous fut même impossible de découvrir aucune troupe espagnole dans le voisinage. Désirant donner toute espece d'assistance dans une entreprise qui, outre qu'elle était si importante pour la cause générale, m'aurait donné, si elle avait réussi, tant de satisfaction, nous manœuvrâmes, tout le lendemain, en mettant dehors toutes nos voiles, de maniere à pouvoir communiquer toujours avec l'armée, s'il était possible. Mais enfin le vent ayant cassé l'écoute de la grande voile, et les autres voiles et la barge ayant coulé à fond avant que nous pussions en retirer les munitions et la caronade, je me vis forcé de jeter l'ancre à l'est de la ville justement assez loin pour n'être pas à la portée du canon. J'ignore encore ce qui a fait que l'assaut n'eut point lieu ni la nuit du 19 ni la nuit suivante, n'ayant eu aucune communication directe avec les chefs de l'armée. Je n'ai reçu que quelques mots, et encore par des voies indirectes pour me demander du secours, parce qu'il était arrivé différentes, divisions de l'ennemi, au nombre de 7000 hommes. Quelques lignes du général Lacy reçues le 23 me déterminerent à pousser jusqu'à Mataro où je ne fus pas plus tôt arrivé

qu'un violent vent de Nord-est me réduisit à plier mes voiles d'étai. Le vaisseau embarqua des lames qui, indépendamment d'avaries de toute espece sur les gaillards et le pont, remplirent tellement d'eau l'entrepont que nos gens en avaient jusqu'à mi-jambe. Heureusement notre gréement tint bon. Je vins chercher réfuge à Villa Nueva où nous jetâmes l'ancre le 25 vers les 9 heures du soir, ayant avec nous le Sparrowhawk et la Mérope que j'avais laissé pour soutenir le Baron d'Eroles. Alors celle-ci qui venait de lever l'ancre nous donna le signal que l'ennemi était sur la grande route à l'ouest, et bientôt après elle se mit à faire feu sur eux. Le vent s'étant calmé, nous fîmes toute voile de ce côté et nous fîmes aussi feu sur eux. Nous observâmes trois chariots brisés et abandonnés les troupes en désarroi, bien qu'il nous fût difficile d'approcher plus près du rivage à cause des grandes houles. Quand nous fûmes vis-à-vis Vendrell, nous aperçûmes un autre parti de l'ennemi de quelques mille hommes venant du côté de l'ouest avec de l'artillerie et de la cavalerie, mais en nous voyant ils s'enfoncerent dans les terres. Néanmoins en donnant à nos canons la plus grande élévation nous les saluâmes de 2 ou 3 volées qui, je l'espere, leur auront fait beaucoup de mal. Depuis ce temps, je n'en ai plus vu sur la côte, et je n'entends plus parler des armées. Il court des bruits de sérieuses affaires dont le résultat n'est pas rapporté de même et sur lequel il est impossible de hasarder une opinion jusqu'à ce que l'on n'ait des nouvelles positives.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) E. Codrington.

La capitaine Codrington, dans une autre lettre datée de la hauteur de Mataro, le 2 Février, rend compte de l'entrée des Français à Mataro, le 30 Janvier. Il dit qu'ils y ont été continuellement incommodés par le feu de l'escadre, et que, selon des avis qui ont été reçus d'Arens, ils ont perdu 600 hommes. Il termine ainsi sa lettre.

" Il me paraît que l'armée Espagnole a redoublé d'efforts en proportion des difficultés qu'elle a eu à surmonter; en consé-

quence, je vous supplie de m'envoyer tous les moyens que vous pourrez épargner pour nettoyer la côte et y jeter les secours qui pourront être nécessaires pour entretenir l'énergie et la résolution que les habitans montrent maintenant. On me dit que le général Sarsfield a été fait prisonnier, il y a quelques jours, mais qu'il a été délivré par un grenadier Suisse du régiment de Bosa, qui a tué le Français qui l'avait pris, et a même récupéré la ceinture qu'il lui avait enlevée.

" J'ai maintenant à vous informer que l'ennemi est parti de Mataro ce matin avant le jour; et voyant que nous levions l'ancre pour observer ses mouvements, il s'est éloigné à travers les vignes, hors de la portée du canon, en raison de quoi sa marche a été si longue et si fatigante qu'il n'est arrivé à Arens de Mar qu'à 3 heures; et après avoir été harassé près de cette ville par les troupes Espagnoles irrégulieres postées sur les montagnes. Voyant qu'il s'arrêtait sur les hauteurs, j'ai mouillé ici, et conjointement avec le Curaçoa, le Papillon et les canots, j'ai tiré quelques coups de canon sur la ville pour l'empêcher d'y entrer. Mais ayant vu quelques français s'en approcher à la brune, j'ai donné ordre aux canots de balayer la rue qui descend à la mer, afin de les empêcher autant que possible de piller les maisons pendant la nuit."

La Gazette de la Cour de Samedi, dont ce qui précede est extrait, contient en outre les dépêches officielles relatives au combat qui a eu lieu, à la hauteur de Lissa, le 29 Novembre, et dont l'état suivant présente le résultat.

Etat de l'Escadre de l'Ennemi attaquée par les Vaisseaux de S. M. l'Active, l'Alceste et l'Unité, à la Hauteur de Lissa, le 29 Novembre 1812.

La Pauline, M. Montfort, capitaine, de 44 canons, 322 hommes et 1100 tonneaux, échappée.

La Pomone, C. Rosamel, capitaine, de 44 canons, 322 hommes, et 1100 tonneaux, prise. Elle a dans sa calle 42 canons de fer et 9 de bronze, 220 roues de fer pour des affûts.

La Persanne, M. Stattie, capitaine, de 26 canons, 190 hommes, de 860 tonneaux, prise. C'est un bâtiment armé en flûte, monté de

20 pièces de 9 (neuves); il a à bord environ 136 canons de fer et quelques-uns de bronze.

(Signé) MURRAY MAXWELL.

(Nous avons déjà donné les détails de ce beau combat.)

Le capitaine Waldegrave, dans une lettre transmise à l'Amirauté par Sir Ed. Pellew, et datée à bord de la frégate la Volontaire, devant Palamos, le 31 Décembre 1811, rend compte de la prise du corsaire français le Désiré, tout neuf, monté de deux longues pieces de 6, percé pour 6, qui portait une cargaison de vivres de Cette à Barcelone.

NOUVELLES D'ESPAGNE ET DU PORTUGAL

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGENCE DE CADIX, DU 22 FÉVRIER.

Algésiras, 20 Février 1812.

Dépêche extraordinaire reçue par le Commandant militaire de cette Place, de la part de Don Felipe Montes, Chef de l'Etat-Major de la 4e. Armée.

Monsieur le Gouverneur,

Hier, nos braves troupes se sont couvertes de gloire dans les environs de Cartama. Deux mille hommes d'infanterie ennemie et 400 chevaux, commandés par le général Marancia, gouverneur de Malaga, ont été mis en déroute complète. Notre infanterie, après un feu très-vif, a chargé à la baïonnette avec une intrépidité sans exemple; la cavalerie et l'infanterie de l'ennemi ont été honteusement mis en fuite.

Nous les avons attaqués en front et en flanc. Notre succès a été également glorieux sur tous les points. Leur général a été tué, de l'aveu des prisonniers; le colonel du 9e régiment polonais, deux commandants de bataillon et divers officiers subalternes, ont éprouvé le même sort. Tels sont les résultats de la journée d'hier, journée extrêmement glorieuse à nos armes. Le champ de bataille présentait l'aspect le plus horrible; il était tout couvert de cadavres. Dans ce moment les prisonniers et quelques juramentos, (Espagnols au service des Français) y compris un officier, sont en marche pour cette place.

De notre côté nous avons perdu le lieutenant-colonel D. J. M. Grenados, et Don Selino des chasseurs. Cette perte nous a été bien sensible, mais leurs noms et le souvenir de leur valeur et de leurs talents seront toujours chers aux gens de bien. Nous serions entrés dans Malaga, d'où nous n'étions plus qu'à une lieue ; mais le général Rey, avec 2500 hommes, manœuvra pour nous attaquer en flanc. Sa cavalerie fut battue, et ne servit qu'à ajouter un nouveau triomphe à notre gloire précédente. Nous les aurions attendus, certains d'une victoire complete, si toutes nos forces avaient été réunies, mais elles s'élevaient à peine à 2000 hommes d'infanterie, le reste étant demeuré en observation sur différents points.

(Signé) FELIPPE MONTES.

Junquera, 17 Février.

Supplément au Redactor-Général du 20 Février.

Excellence,

L'ennemi a cherché à jeter des renforts et des secours dans Tarragone ; je me suis mis en marche de Reus pour aller à sa rencontre, et je l'ai mis si complétement en déroute, que le général n'a eu que le temps de se sauver avec quelque cavalerie, et que même sur cette escorte il a été fait trois prisonniers. Le nombre total des prisonniers qui ont été faits, est de 800, parmi lesquels sont plusieurs officiers supérieurs, et un grand nombre d'autres officiers. Le nombre des tués est prodigieux, comparativement à celui des prisonniers, quelques-uns de ces derniers ayant eu la témérité de tirer sur nos troupes après s'être rendus.

Le maréchal de camp, Baron d'Eroles, a agi comme général, cuirassier et grenadier en même temps. Le corps de cuirassiers, commandé par le général Casasola, a surpassé mes espérances. Le brave commandant Reding, du bataillon de Busa, a été grièvement blessé. Plusieurs autres chefs et corps se sont également distingués. Je réserve à faire l'énumération de leurs actes d'héroïsme et à faire connaître leurs noms, lorsque j'écrirai les détails de cette glorieuse action. Dans les entrefaites, j'ai l'honneur d'assurer Votre Excellence que je vais chercher à tirer tout l'avantage possible de cette victoire.

Au quartier-général de Collblanch, le 19 de Janvier, à 8 heures du soir.

(Signé) LOUIS LACY.

Extrait du Conciso du 16 Février.

Villa-Nueva de Catalogne, 6 Février.

Suchet apprenant combien il avait à craindre de l'état militaire de cette principauté, a fait venir ici une division des troupes qui ont été employées au siége de Valence. Le baron de Eroles et St. Mango attaquerent, il y a quelque jours, l'ennemi à Altagiella, dans l'idée qu'il ne montait pas à plus de 2,000 hommes; mais dans l'action étant convaincus qu'il était au nombre de 5,000, ayant entouré nos troupes, ils s'ouvrirent un passage de vive force, en laissant quelques prisonniers et plusieurs tués.

Lettre d'un Officier de la Division du Général Ballasteros, *datée de Junguera, le 17 Février* 1812.

Hier, à la pointe du jour, nous nous présentâmes à Cartama où était le général de brigade Marencin, avec 1200 hommes d'infanterie et 400 de cavalerie. Notre force consistait en 2000 hommes, dont 160 cavaliers; malheureusement ces derniers furent presque hors d'état de servir, par l'état de leurs chevaux et par la fatigue qu'ils éprouverent par la rapidité de nos mouvements, à la suite d'une victoire qui, si elle n'occupe pas une place distinguée parmi les grandes batailles en raison du peu de forces qui ont été engagées, n'en méritera pas moins toujours l'admiration des militaires judicieux et expérimentés, pour la bonne conduite et la valeur qu'on y a déployées.

Après divers mouvements qui eurent pour objet de tenir divisées les forces de l'ennemi sous les généraux Rey et Marencin et sous le colonel Berton, nous arrivâmes à quatre heures du soir à Coin, où nous prîmes les mesures nécessaires pour cacher notre position à ce point. A une heure du matin, les troupes se formerent dans les rues, marcherent en ordre et en silence par la grande route de Malaga, et une heure avant le jour nous nous trouvâmes près de Cartama. Nous fîmes halte en attendant qu'il fit jour, et dans le même temps nos guérillas s'avancerent pour reconnaître la place d'où l'ennemi qui s'était déjà formé avait aussi détaché quelques troupes, et le feu commença.

Le général fit aussitôt des préparatifs pour attaquer, occupant un terrein planté d'oliviers sur notre droite avec le régiment des Catalans, tandis que les régiments de Cangas, Lena, du Roi et de Siguenza marcherent en colonnes compactes dans l'ordre suivant: le régiment du roi et la compagnie de grenadiers sur la droite soutenus par le régiment de Siguenza; à gauche était la cavalerie appuyée par les régiments de Lena et de Cangas. Dans cette situation, l'action commença entre les deux lignes. La cavalerie de l'ennemi attaqua la nôtre à plusieurs reprises avec la plus grande opiniâtreté; mais toutes ses tentatives furent repoussées par le feu bien nourri et bien dirigé du régiment de Lena. A la fin la colonne de gauche de l'ennemi fut mise en déroute complete, et après un feu continuel de trois heures la victoire fut décidée en notre faveur.

L'ennemi fut poursuivi jusqu'à la riviere et n'aurait certainement pas pu en effectuer le passage, si nous avions eu une force suffisante en cavalerie; cela ne nous empêcha pas de maltraiter furieusement leur arriere-garde. L'ennemi perdit presque la moitié de ses gens et plusieurs officiers, au nombre desquels est le colonel du 9eme régiment polonais qui fut griévement blessé et mourut de ses blessures dans la ville quelques jours après l'action. Nous avons aussi fait environ 200 prisonniers parmi lesquels sont 3 officiers.

J'ai observé avec grand plaisir la sérénité avec laquelle nos troupes attaquerent les Français. Ceux-ci doivent avoir eux-mêmes admiré les talents de notre commandant, qui quoiqu'entouré par leurs divisions, déjoua toutes leurs combinaisons, fit échouer leurs manœuvres et choisit toujours le moment favorable pour les attaquer et pour les défaire completement. Notre infanterie manœuvra comme à la parade, et nos guérillas s'approcherent jusqu'à une lieue de Malaga, c'est-à-dire, jusqu'au pont. Je n'ai pas le temps d'entrer dans d'autres détails.

LE GÉNÉRAL BLAKE.

Le général Blake a fait passer au gouvernement Espagnol une dépêche datée de Valence, le 9 Janvier. Il y énonce les causes qui l'ont engagé à rendre cette ville. Il dit que c'était

un événement qu'il fallait craindre après la reddition de Tarragone, et qu'après la chûte de Sagonte et la perte de la bataille du 25 Octobre, il ne se présentait que les plus tristes présages. Rien, suivant lui, n'aurait pu, après ces malheureux événements, sauver Valence, si ce n'est quelque révolution politique ou une circonstance imprévue qui aurait empêché Suchet de recevoir les secours qu'il attendait. Il se plaint de ce que tandis qu'il cherchait à maintenir la ligne de ses retranchements devant Valence, les deux points importants de Qnarte et St. Onuphre furent abandonnés, presque sans résistance, par les divisions Espagnoles qui y étaient postées, ce qui l'obligea d'entrer dans Valence avec la plus grande partie de ses troupes, tandis que les autres divisions se retiraient dans la direction d'Alicante. Après un conseil de guerre tenu avec ses officiers, il fut adopté un plan pour évacuer la ville, et la nuit du 28 de Décembre fut fixée pour son exécution, mais il échoua, parce que les troupes avancées rencontrerent quelques obstacles dans leur marche, et que les avant-postes de l'ennemi ayant eu l'alarme, ouvrirent un feu très-vif. La seule alternative qui restait alors, c'est-à-dire la défense de Valence, aurait exposé cette ville populeuse à toutes les horreurs qui auraient suivi l'assaut et le pillage. D'après cela, de l'avis de ses officiers, il se soumit à la sommation de se rendre. Le général conclut alors comme suit : " Pour ce qui me regarde, comme l'échange d'officiers de " mon rang est très-éloignée, je considere mon sort futur " comme déterminé ; et c'est pourquoi, au moment de mon " expatriation, qui est l'équivalent de la mort même, je sup- " plie Votre Excellence, si mes services ont été avantageux à " mon pays, et ne l'ont pas déshonoré jusqu'à ce jour, de " daigner prendre sous votre protection ma nombreuse famille."

Dans la Séance des Cortes du 17 Février, le Seigneur Garoz proposa de décréter que le général Blake étant prisonnier, avait perdu sa charge de Conseiller d'Etat, avant la publication du décret pour l'élection du Conseil d'Etat, il dit ensuite, par forme d'explication, qu'il serait impolitique et mal séant de le conserver dans cette charge après la capitulation de Valence, et la résolution de la Régence en conséquence. Dans la Séance du 19, la proposition de Garoz qu'il fût nommé un autre Conseiller d'Etat à la place du Seigneur Blake, fut discutée de nouveau, lorsque le Seigneur Ortoloza fut d'opinion que l'on déclarât que Blake avait perdu la confiance de la nation. Cependant plusieurs membres s'y opposerent, et particulierement le comte de Torreno, disant que ce n'était pas là le sujet de la discussion, et qu'outre cela il n'était pas certain qu'il l'eût perdue.

M. LE DUC DE L'INFANTADO.

L'Ambassadeur d'Espagne, M. le Duc de l'Infantado, en recevant une copie de la lettre que S. A. R. le Prince Régent adressa à S. A. R. le Duc d'York, crut devoir adresser sans perdre un moment, à la Régence d'Espagne, une pièce qui assurait aussi fortement au peuple Espagnol que ce pays-ci continuait le système de Gouvernement par lequel la cause de la Péninsule avait été soutenue jusqu'à présent, et sur lequel tous les bons Espagnols ont les yeux fixés, pour en attendre la continuation des secours qui leur sont nécessaires afin de maintenir la lutte où ils sont engagés pour leur indépendance. Ce qui suit est la traduction de la dépêche qui accompagnait cette communication:

Mes bien-aimés compatriotes,

« Si le courage héroïque avec lequel vous vous dévouez à la défense de la patrie, la constance avec laquelle vous persévérez dans cette noble détermination, et la résignation admirable avec laquelle vous vous soumettez aux immenses sacrifices qu'exige une aussi grande cause, peuvent encore être portés plus loin, ou peuvent acquérir une nouvelle énergie de l'impulsion de paroles encourageantes, il n'en est pas de plus propres à remplir un pareil objet que celles que je vous fais passer aujourd'hui, et qui sont émanées du cœur magnanime du chef de la Grande-Bretagne.

Au moment où je pars et m'éloigne, comblé d'honneurs, du sein d'une nation amie, ces paroles m'offrent la consolation pleine de délices de porter à mon pays la plus forte assurance des secours dont nous pouvons avoir besoin, que nous donne un Prince généreux, qui est fier d'établir sa gloire, en suivant la marche brillante que lui a tracé son auguste père. En parlant des intérêts de son propre empire, il n'a pas oublié ceux de la malheureuse Espagne. Ses ennemis sont nos ennemis, et le triomphe auquel il invite ses sujets, est le même qui vous est destiné pour signaler et illustrer vos exploits, en rétablissant notre malheureux monarque sur le trône de ses ancêtres.

Fasse le ciel, brave et constant peuple Espagnol, que cette

nouvelle confirmation de protection puisse servir à donner une nouvelle force à l'union des deux pays, une nouvelle ardeur à ceux qui sont découragés par des désastres passés, plus de vigueur aux braves, et la dernière mortification à la vanité du despote qui a osé croire qu'il nous asservirait!

EL DUQUE DEL INFANTADO.

Londres, le 22 Février.

PORTUGAL.

Extrait d'une Dépêche Officielle du Maréchal-Général Lord Wellington, *à Don* Miguel Pereira Forjas, *datée du Quartier-Général, de Frenada, le* 26 *Février* 1812.

Excellence,

Les troupes qui composent l'armée de Portugal n'ont fait aucun mouvement d'importance depuis mes dernières dépêches à Votre Excellence, à l'exception d'une reconnaissance faite par les troupes du général Bonnet, entre le 14 et le 19 du courant, partant de Benevente et s'étant portées jusqu'à Bonbay et Puebla de Sanabria, et d'un mouvement semblable opéré par les troupes du général Foy, qui marcha de Talavera dans la direction de Guadaloupé, au delà de Vicente.

Le maréchal Suchet, ayant laissé la division du général Harispe dans le royaume de Valence, et une petite garnison dans la ville où il avait levé une contribution énorme, s'est mis en marche pour la Catalogne, et j'apprends que le général Lacy s'est trouvé obligé de lever le siége de Tarragone. L'ennemi n'a fait aucun mouvement d'importance dans le centre de l'Espagne.

Dépêche Officielle du Comte Wellington, *à Don* Miguel Pereira Forjas.

Au quartier-général de Frenada, le 4 Mars.

L'ennemi n'a fait aucun mouvement d'importance depuis ma dernière dépêche du 25 du mois dernier à Votre Excellence. J'apprends par des nouvelles de Cadix que le général Ballasteros a détruit le 16 de Février près de Malaga un détachement ennemi, commandé par le général Marencin qui, dit-on, a été tué.

J'ai reçu des nouvelles de Sir Howard Douglas, datées du 24 Février, portant que Espoz-Mina avait pris le 3 de Janvier la garnison de Huesca prisonnière; et que le gouverneur de Pampelune ayant envoyé un détachement pour attaquer le général Mendizabel à Sanguessa, Espoz-Mina et Longa qui s'étaient joints après le coup de main sur Huesca, rencontrerent le 11 de Janvier ledit détachement dans la vallée de Rochefort, défirent complétement l'ennemi, lui tuerent 5 officiers et 600 hommes et lui prirent 2 pieces d'artillerie. Un des détachements de Don Julian a détruit en dernier lieu entre Alba de Tormes et Salamanque, un parti de l'ennemi composé d'un officier et de 80 hommes; l'officier était porteur de dépêches qui sont très-intéressantes, parce qu'elles font voir les difficultés dans lesquelles l'ennemi se trouve.

Je joins ici deux de ces dépêches qui méritent d'une maniere particuliere l'attention de Votre Excellence. Le No. I. fait voir l'espece de possession dans laquelle est l'ennemi du pays qu'il a la prétention d'avoir conquis et organisé. J'observerai à Votre Excellence qu'il ne peut pas envoyer un courier de Valladolid à Bayonne sans être accompagné par une escorte de 250 hommes de cavalerie et d'infanterie, et que même alors il n'est pas certain que le courier soit sauf à moins qu'il ne marche au centre de l'escorte; et que son cheval ne peut également être en sûreté s'il n'est pas tenu par une corde attaché à la bride, laquelle corde doit toujours être entre les mains d'un sergent appointé à cet effet.

L'authenticité de ces ordres sera niée par l'ennemi, suivant son usage, parce qu'il lui est nécessaire d'induire le monde en erreur sur la situation actuelle des affaires dans la Péninsule; mais j'espere que Votre Excellence me rend la justice de croire que je n'ai encore jamais fait passer aucun papier de cette espece sans être sûr qu'il fût original.

No. I.—*Réglement fixant le Départ des Estaffetes, des Couriers et des Convois, dans l'Arrondissement de l'Armée sur la Ligne de Communication entre Valladolid et Bayonne.*

Son Excellence le maréchal duc de Raguse, commandant en chef, ordonne l'exécution de l'ordre du jour rendu le 19 Octobre 1811, par le général comte Dorsenne, commandant en chef de l'armée du Nord, portant les dispositions suivantes:

Art. I.—A dater du 1er Novembre prochain, la correspondance de Valladolid à Bayonne ne passera que deux fois par semaine,

Art. II.—Les couriers et les malles voyageront jour et nuit. Les directeurs des postes auront soin que les porteurs des malles ne se séparent jamais des estafettes.

Art. III.—A dater du jour fixé par l'article 1er, il sera

fourni seulement deux fois par mois une escorte particuliere pour les officiers généraux, les employés de l'administration, les individus isolés, et les convois de tout genre: en conséquence les personnes mentionnées ci-dessus ne pourront partir qu'à ces époques.

Art. IV.—Les commandants de place, quels qu'ils soient, qui, excepté au jour déterminé, enverront chercher des escortes, seront suspendus de leurs emplois.

Art. V.—L'escorte des estafettes et couriers ne sera pas de moins de 250 hommes, et elle sera composée, autant que possible, de cavalerie et d'infanterie. Les gouverneurs et commandants de places augmenteront le nombre de l'escorte quand ils le jugeront nécessaire, en réunissant, en cas de besoin les troupes de deux ou trois garnisons.

Art. VI.—Il ne sera fourni d'escortes extraordinaires qu'aux officiers porteurs de dépêches à Son Altesse Sérénissime le prince major-général, et seulement en vertu d'un ordre du général en chef, ou aux officiers de l'état-major qui seraient dépêchés par des généraux employés à l'armée dans des occasions urgentes.

Art. VII.—Les commandants de places sont autorisés à protéger par de forts détachements l'arrivée des grains et provisions, aux magasins de l'armée ou autres dépôts.

Art. VIII.—Le commandant de l'escorte des estafettes et couriers aura soin que le cheval de l'estaffete ait une corde attachée à la bride, laquelle sera toujours tenue par un sergent placé à la tête de ladite escorte.

Art IX.—Les commandants de l'escorte tiendront toujours leurs troupes préparées au combat. Les commandants de places auront soin qu'avant leur départ chaque soldat soit muni de 50 cartouches.

Art. X.—Tout officier ou commandant d'une escorte qui sera convaincu de n'avoir pas pris les mesures convenables pour la surêté et la protection des estaffetes et convois, sera arrêté et traduit devant une cour martiale, pour être traité selon toute la rigueur des lois.

Artr XI.—Les généraux, gouverneurs, commandants de places et d'escortes sont chargés respectivement de l'exécution du présent.

(Signé) Le Baron de La Martiniere général et chef de l'état-major-général.

Au quartier-général de Valladolid, le 8 Février.

No. II.

VALLADOLID, 12 FÉVRIER.

Armée de Portugal, Ordre du Jour.

Son Excellence le maréchal duc de Raguse exprime sa satisfaction à l'adjudant général de Sueya, chargé du dépôt des convalescents à Tolede, pour le zele qu'il a manifesté en améliorant le sort des soldats dans les hôpitaux ou dépôts de convalescents. De semblables services, ainsi que ceux qui procurent des subsistances à l'armée, seront toujours hautement appréciés par Son Excellence; ce sont ceux auxquels, dans les circonstances présentes, il attache le plus grand prix.

(Signé) Le général en chef de l'état-major-général.

Et au dessous pour copie.

(Signé) MARTINIERE, adjudant-commandant en chef de l'état-major de la cinquieme division.

Dépêche officielle du Maréchal Général le Comte de Wellington à Don Miguel Pereira Forjaz.

Au quartier-général d'Elvas, le 13 Mars.

J'ai levé mon quartier-général de Fremada le 6, et je suis arrivé ici le 11. Le maréchal Marmont arriva le 6 à Salamanque. Il n'y a maintenant en Estremadoure aucun autre corps ennemi, sauf la garnison de Badajoz, qu'une partie du 5eme corps, dont le quartier-général est à Villafranca, et un détachement qui consiste presque en une division sous le commandement du général Daricau, dont le quartier-général est à Serena. Depuis que j'ai adressé ma derniere dépêche à Votre Excellence, l'ennemi n'a fait aucun mouvement, et je n'ai pas entendu dire qu'il ait exécuté aucune opération d'importance. Selon mes dernieres nouvelles, le maréchal Soult était dans les lignes devant Cadix.

Bulletin du Département de la Guerre.

Downing-Street, 1er Avril.

Il a été reçu du Comte de Wellington des dépêches en date du 20 de ce mois.

Sa Seigneurie a investi Badajoz le 16, et la tranchée fut ouverte dès le lendemain, la premiere parallele à 200 verges de l'ouvrage avancé, appelé la Picurina. Lord Wellington conduit le siége en personne, avec la 3eme et la 4eme division et la division légere, à la gauche de la riviere.

Sir Thomas Graham a passé la Guadiana le 16, avec trois divisions d'infanterie et deux brigades de cavalerie, et a marché sur Santa Martha et Valverde; tandis que Sir Rowland Hill avec deux divisions et une brigade de cavalerie, s'est porté sur Mérida, où il a fait quelques prisonniers.

Ces mouvements ont engagé le général Drouet à se retirer de Villa-Franca à Hornachos, afin de conserver sa communication avec la division du général Daricau, postée à Llerena.

Le 19, la garnison de Badajoz tenta une sortie. Deux mille hommes se porterent en avant contre le flanc droit de nos ouvrages, mais ils furent repoussés sur-le-champ avec une perte considérable par le major-général Bowes.

Dans cette affaire, le capitaine Cuthbert, aide-de-camp du général Picton, a été tué, et le lieutenant-colonel Fletcher a été blessé légérement.

Depuis le commencement des opérations, la perte des alliés a été d'environ 150 hommes tués ou blessés.

Il n'y a eu aucun mouvement général de l'ennemi du côté de Ciudad-Rodrigo jusqu'au 17 Mars; mais deux des trois divisions de l'armée de Marmont qui avaient été sur le Tage, s'étaient mises en marche par les montagnes dans la direction de Valladolid.

Les pluies avaient été très-violentes pendant les trois derniers jours.

Détails ultérieurs sur le Siége de Badajoz.

Les dépêches de Lord Wellington ont été suivies de l'arrivée d'une malle de Lisbonne qui a apporté les détails suivants.

"Trois divisions de notre armée sont employées au siége, et comme la premiere parallele a été commencée à 100 toises des ouvrages extérieurs, il ne faudrait que peu de jours pour nous approcher assez près de la place pour la battre en brèche. Le résultat désastreux pour l'ennemi de la sortie du 19, doit, à ce qu'on espere, l'empêcher de faire aucune nouvelle tentative de ce genre. On s'attend que la place succombera dans la premiere semaine d'Avril, si l'ennemi ne fait aucun effort vigoureux pour la sauver; et il ne paraît pas qu'il ait en vue de faire aucun effort de ce genre. Au contraire, il semble s'éloigner du théâtre des opérations. Le général Graham avec trois divisions sous son commandement, occupe la position qu'ils avaient à Zafra. Le général Hill s'est posté à Mérida et Almendralejo. Le général Slade s'est mis en possession du poste que le général Drouet avait à Villa-Franca, et le dernier s'est en conséquence porté en arriere à Hornachos, afin de conserver ses communications avec un corps français à Llerena. Nous ignorons quel est dans les deux endroits le montant de leurs forces, mais il n'est pas en état de nous molester en aucune maniere pendant le siége. Soult ne paraît pas disposé à se mesurer de nouveau avec nous comme à Albuera, et il était encore dans ses lignes de Cadix, au départ des derniers nouvelles.

Tandis que l'ennemi reste ainsi dans l'inaction au Sud du Tage, Marmont ne paraît pas porté davantage à rien tenter contre nous du côté du Nord. Au contraire, deux des trois divisions de son armée qui avaient été postées sur le Tage, se sont mises en marche dans une direction Nord, augmentant ainsi leur distance de nous, et se sont mises en marche sur Valladolid.

Nous ne pouvons donc nous prêter à croire que l'ennemi puisse maintenant réunir une force suffisante, et se mettre en mouvement avec assez de célérité, pour oser tenter de faire lever le siége. Et nous espérons que l'on ne nous accusera pas de présomption, lorsque nous avançons

que dans ce moment Badajoz est en notre pouvoir; Badajoz d'où l'opposition nous disait dernierement que la route à Lisbonne était toute droite et toute unie.

En comparant la conduite actuelle de l'ennemi avec les anciens mouvements qu'il fit pour secourir Badajoz la derniere fois que nous étions devant cette place, nous ne pouvons nous rendre compte de l'indifférence qu'on met aujourd'hui au sort de cette place. Nous nous rappelons tous de quelle importance on la jugea autrefois, et combien Soult se fit de mérite de l'avoir secourue, quels honneurs on accorda à son défenseur le général Philippon, et quels éloges on fit des opérations combinées des deux armées françaises du Nord et du Sud, qui obligerent Lord Wellington de se rejeter sur ses fortes lignes d'Elvas et de Portalegre. Nous pouvons bien supposer aussi que l'ennemi ne doit pas avoir une médiocre envie de réparer le déshonneur de ses armes, après s'être vu enlever Ciudad-Rodrigo, presque à la vue de sa grande armée, par une des plus brillantes opérations de la guerre. Malgré cela, en raisonnant d'après les nouvelles qui ont été reçues, la retraite de quelques divisions de l'ennemi, le fait qu'aucune ne marche en avant, la vigueur bien connue que Lord Wellington met à toutes ses opérations, la rapidité avec laquelle les ouvrages sont poussés et le siége pressé, l'état de la garnison parmi laquelle on sait qu'il regne une très-grande disette—raisonnant, disons-nous, d'après toutes ces circonstances, il semblerait qu'on laissera succomber Badajoz sans faire aucune tentative pour le dégager. Il est impossible, nous le répétons, de se rendre entierement compte de tout ceci, à moins de supposer que la plupart des troupes françaises en Espagne doivent être rappelées pour prendre part à la nouvelle guerre contre la Russie, et que pendant la durée de cette guerre Buonaparté a intention de se borner en Espagne à des opérations purement défensives. Si telle est son intention, nous pouvons être bien assurés d'une chose, c'est que nous ne perdrons pas une occasion aussi favorable, et que nos opérations, ainsi que celles des Portugais et des Espagnols seront vigoureusement et activement offensives.

Lisbonne, le 22 Mars.

La tranchée a commencé à être ouverte devant Badajoz, le 17, malgré un feu très-vif, mais peu meurtrier

de la garnison. Il n'a pas cessé de pleuvoir le 17 et le 18 ; cela n'a pourtant pas empêché qu'on ne fît beaucoup de progrès dans les tranchées ; la division légère, les troisième et quatrième, sous la surveillance personnelle de Lord Wellington, sont employées au siége, conjointement avec un nombre considérable de troupes portugaises. Le général Graham, avec les 1ere, 6eme et 7eme divisions, est en front. Le général Hill est à Mérida. Le nombre de pièces d'artillerie qu'on a fait venir du Nord pour le siége, s'élève à 44 canons de 24, et 14 obusiers, indépendamment de ceux qu'on a fait venir d'ici. Nous perdîmes 3 ou 4 hommes, lorsque le premier corps passa l'Agueda ; mais cela n'a empêché en rien notre marche. Notre grosse cavalerie est à Olivenza. L'opinion générale ici est que Badajoz succombera dans trois semaines, s'il n'est pas secouru. Nous n'apprenons rien des mouvements de l'ennemi, cependant on ne croit pas qu'il laisse tomber la place sans risquer une bataille, dont nous nous attendons que le résultat sera la ruine totale de leur armée, et l'obligation d'évacuer le Sud de l'Espagne.

Le 23 Mars. Nous n'attaquons Badajoz que du côté du Nord-Ouest. La rapidité des ouvrages a quelque chose d'étonnant. Lord Wellington est toujours sur le terrain. L'ennemi a fait une sortie avec 1200 hommes d'infanterie et 30 chevaux, il a été repoussé avec perte de 200 hommes. Nous en avons perdu 30. Le général Hill est allé, dit-on, pour détruire le pont à Almaraz.

Le 24 Mars. Tout va à Badajoz aussi bien qu'on peut le désirer. Sir Thomas Graham, avec les 1ere, 6eme et 7eme divisions s'est avancé jusqu'à Zafra et Alpendralejo. Le major-général Slade est avec sa brigade à Villa-Franca, où il est entré le 20, en bon ordre, dans le meilleur ordre, et les troupes remplies d'ardeur, quoiqu'elles eussent marché 21 jours de suite, n'ayant eu que deux jours de repos. L'ennemi s'est retiré à notre approche sur Usagre et Llerena. La cavalerie est embrigadée de la manière suivante :

Major-gén. Slade. 1er, 3e et 4e régiments de dragons des gardes ;

Major-gén. Allen. Les 12e, 14e et 16e régiments de dragons légers ;

Major-gén. Lemarchant. 3e, 9e et 5e de dragons ;

Major-gén. Long. Les 9e et 13e de dragons, et le 2d de hussars;

Gén. Allen. Le 11e de dragons légers et le 1er de hussars.

Elvas, 18 Mars. Nos troupes avancerent rapidement en besogne la nuit derniere. Elles ne penserent pas même, à ouvrir la premiere parallele, et elles ouvrirent la seconde qu'elles compléterent avec diverses communications à portée de fusil de la place. Nous voyons aujourd'hui se développer un plan aussi vaste que bien combiné de notre grand capitaine, et l'on en peut attendre des résultats de la plus grande conséquence.

Campo-Mayor, 12 Mars. Hier est entrée ici la brigade portugaise, composée des 4eme et 10eme régiments. On attend ici quelques troupes espagnoles; à Badajoz il y a une garnison de 4000 hommes, dont 1000 sont employés jour et nuit aux fortifications. On répand le bruit à Madrid que le Roi intrus Joseph se tient tout prêt pour son départ pour France.

Des Bords de l'Ebre. A la fin de Février toute la garde impériale se mit en marche pour France, se portant sur Burgos à marches forcées, nous n'avons point d'avis de l'arrivée d'aucunes troupes fraîches. Bonnet est parti de Léon pour Valladolid, où l'on attend Victor avec plusieurs officiers de rang et quelques troupes.

Dernières Nouvelles.

Au Camp devant Badajoz le 21 Mars, un jour après les dépêches.

Lord Wellington arriva le 12 à Elvas; le jour de St. Patric, jour de bon augure, on commença à ouvrir la terre et l'on commença le feu. Ce jour-là le commandant en chef des anglais, celui des portugais, les principaux généraux et une grande partie de la brave armée, étant des enfants de l'Irlande, ouvrirent sur les Français.

Le temps étant défavorable, et selon toutes les apparences il sera cause que le siége traînera un peu en longueur. L'ennemi n'a épargné ni travail ni talent pour en faire une

place de très-grande force, et la garnison ne consiste pas en moins de 5000 hommes de troupes choisies.

Il y a quelque temps une partie de la garnison consistait en Polonais ; mais ils désertaient en si grand nombre, qu'ils furent tous retirés et remplacés par une brigade d'Allemands ; cependant, comme l'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'ils désertaient en aussi grand nombre que les Polonais, on les retira de même et l'on y mit quelques Suisses à leur place, mais seulement un suisse pour 3 français, en ayant la précaution de ne jamais les laisser aller seuls.

La prise de Badajoz sera une besogne difficile. La ville est maintenant très-forte, et l'on y a ajouté depuis quelque temps de nombreux ouvrages extérieurs. La saison est très-défavorable ; malgré cela, si l'armée française ne paraît pas, Badajoz succombera très-certainement.

L'armée jouit de la meilleure santé, et est remplie d'ardeur. Sa confiance dans son illustre chef est sans bornes, et il n'est rien qu'elle n'entreprît sous ses ordres. Jusqu'aux matelots de la flotte de Lisbonne ont demandé en dernier lieu à avoir la permission de se rendre à l'armée, et de combattre sous le grand Wellington. Ces pauvres goudrons sont indignés de rester dans l'inaction et chaque nouvelle qui arrive à Lisbonne de quelque exploit exécuté par nos braves soldats, les vexe.

Les pauvres *caméroniens* sont tout-à-fait hors de combat ; ils ont été envoyés à Lisbonne, où ils font le service de garnison, les soldats de marine qui furent expédiés d'Angleterre il y a un an, et qui ont été pendant ce temps-là de service dans Lisbonne, sont embarqués et vont retourner en Angleterre. Ce corps inestimable a été du plus grand service en Portugal. En faisant le service à Lisbonne, ils ont permis au général Peacock d'envoyer toutes les troupes réglées à l'armée. On dit hautement que Marmont, Soult et Suchet viennent avec toutes leurs forces réunies, mais cela ne dérange pas le moins du monde Lord Wellington. L'armée française a été dernierement en proie à la maladie ; elle a eu tant d'hommes emportés par le flux de sang et la désertion, qu'on sait que les corps de Soult et de Marmont, ainsi que celui de Bonnet, sont fort éclaircis. Si Lord Wellington emporte Badajoz on dit que son intention est de marcher dans le Sud et de faire lever le siége de Cadix.

Extrait d'une lettre datée des bords de la Guadiana, le 20 de Mars.

La derniere lettre que je vous adressai était datée des rives de la Coa et de l'Agueda. Après que nous nous fûmes rendus maîtres de Ciudad-Rodrigo par une opération aussi rapide et aussi brillante qu'aucune qui ait eu lieu dans le cours de cette guerre, nous pensions que nous aurions eu quelque loisir. La chasse et les courses de chevaux étaient devenues à l'ordre du jour, et je croyais que pendant quelque temps mes lettres n'auraient été remplies que de nos exploits contre les bêtes des champs et les oiseaux des airs ; mais notre grand commandant ne juge pas à propos de nous laisser paresseux. Ayant vu que Marmont n'avait pas été très-pressé de marcher au secours de Ciudad-Rodrigo, quoiqu'il en fût si près, il résolut de lui donner une chasse encore plus longue, et soudain il fut notifié dans les ordres du jour, que la grosse artillerie, les bagages et toutes les divisions de l'armée eussent à se porter au Sud, et cela sans perdre de temps. A Badajos : fut le cri général, et nous nous mîmes en route dans la parfaite confiance que nous en serions bientôt maîtres. Vous savez que je suis dans la division où sert Lord Blantyre, officier aussi brave et aussi bon qu'aucun qui ait jamais porté les armes. Cette division, la 6me, et une autre, devaient, à ce qu'on nous assurait, avoir l'honneur de faire le siége ; en conséquence nous partîmes les premiers. Heureusement le temps a été superbe pendant toute la marche depuis l'Agueda, et nous arrivâmes à Portalegre par des marches forcées. Nous y fîmes halte pendant un jour ou deux pour nous y r'habiller, et attendre les munitions et la grosse artillerie qui venaient de Lisbonne. Nous partîmes alors pour Elvas, et nous y demeurâmes jusqu'à ce que Lord Wellington vint nous y passer en revue et nous donner de nouveaux ordres.

Tandis que nous y étions, on nous amena quelques déserteurs de Badajoz, qui furent interrogés devant Sa Seigneurie. J'ai appris qu'ils s'étaient tous accordés à dire que la place était très-forte ; qu'il s'y trouvait beaucoup de munitions, mais qu'on y éprouvait une grande disette de grain ; qu'il n'avait pu en être tiré que fort peu des environs, en raison des derniers mouvements du général Hill sur l'Alentejo, qui avaient fait que l'ennemi s'était tenu à une distance respectueuse de la Guadiana. Ils disent néanmoins que le gouver-

neur Philippon était un officier déterminé, et qu'il défendrait la place jusqu'à la dernière extrémité. Nous quittâmes Elvas le 13, et nous arrivâmes le 15 au soir dans notre position actuelle. Lord Wellington accompagnait les trois divisions chargées de suivre les opérations du siége. Nous investîmes la place le lendemain, et Sa Seigneurie ayant ordonné aux officiers du génie de tracer la première parallèle aussi près que possible des ouvrages extérieurs, nous étions le 17, avant la tombée de la nuit, dans les tranchées, à environ 100 toises des ouvrages de l'ennemi, et nous avions complété notre première parallèle et terminé notre seconde. Ce fut là une besogne rapide. Pendant toute la journée du 17, l'ennemi fit un feu très-vif, qui pourtant ne nous fit pas beaucoup de mal, et qui ne causa que fort peu d'interruption dans nos ouvrages. Nous n'eûmes pas plus de 30 à 40 hommes tués ou blessés dans la tranchée, ce qui est fort peu de chose considérant la nature de l'ouvrage, et notre contiguité aux batteries de l'ennemi. Le 18, nous continuâmes notre seconde parallèle, mais cependant pas avec autant de rapidité que la veille, une pluie très-violente ayant commencé ce jour-là, et continué pendant toute la journée. J'imagine que l'ennemi pensa que nos travaux en seraient interrompus et notre ardeur ralentie, car le 19 nous le vîmes qui faisait des signaux, et nous aperçûmes beaucoup de mouvement et d'agitation dans la partie de la ville la plus rapprochée de notre flanc gauche. L'objet de ce mouvement était de nous donner une fausse alarme et de nous faire croire que l'on méditait une attaque sur cette partie de notre parallèle; mais cela ne nous empêcha pas de nous tenir en garde sur notre flanc droit. Nous étions préparés à les recevoir des deux côtés, et le temps qui avait été jusques-là pluvieux et chargé, s'éclaircissant alors, nous découvrîmes une colonne qui s'avançait sur notre flanc droit. Les voici qui viennent, à eux, fut l'acclamation universelle de nos braves camarades, qui brûlaient d'attaquer, et nous nous lançâmes sur eux d'une belle manière. Ils ne nous trouvèrent pas du tout de leur goût, et je suis bien sûr que si le gouverneur a vu de quelle manière nous les avons reçus, il ne sera pas tenté de risquer une autre sortie. Le pauvre Cuthbert fut tué au commencement de l'attaque. Je n'ai pas ouï parler d'aucun autre officier tué ou blessé. Nous ne nous contentèrent pas de faire retirer l'ennemi, mais il le suivirent encore jusques sous les murs de la place, et il y en eut bien la moitié de tués ou de blessés. Depuis ce temps-là, les assiégés ne sont bornés à faire un feu très-vif de leurs

batteries, et je dois avouer qu'elles sont très-bien servies. Le général Hill commande un des corps d'observation, et nous nous attendons à avoir une bataille générale avant que nous ne nous rendions maîtres de la place. Mais si l'ennemi a envie de faire quelque chose, il faut qu'il ne perde pas de temps, car nous allons aussi vîte ici qu'à Ciudad-Rodrigo. On ouvrira demain une sommation. On dit que si les Français se réunissaient du Nord et du Sud, ils pourraient amener environ 65,000 hommes contre nous : nous pouvons de notre côté en compter environ 60,000, et nous ne déclinerons certainement pas une bataille générale.

La frégate de S. M. le *Ganymede* est arrivée de Cadix cette semaine, et à débarqué à Falmouth S. Ex. Don Ferdinand Nunès, ambassadeur de Sa Majesté Catholique auprès du Prince Régent.

M. Liston, ministre d'Angleterre auprès de la Porte Ottomane, est parti pour Portsmouth, afin de s'embarquer sur la frégate l'*Argo*, qui le conduit à Constantinople. S. Ex. est accompagnée du messager Fisher.

On n'a reçu depuis la publication de notre dernier numéro, aucune nouvelle de l'escadre de quatres vaisseaux partis de l'Orient. Les dernieres nouvelles qu'on en a eues sont du 16, et les laissaient par les 44 degrés de latitude, portant ou Nord-Ouest. On ignore absolument leur destination.

Un cutter ayant apporté à l'amiral Strachan la nouvelle que dix des vaisseaux de la flotte d'Anvers avaient descendu l'Escault et étaient en rade de Flessingue, cet amiral a mis sur-le-champ à la voile des Dunes, avec 7 vaisseaux de 74, et est allé bloquer l'Escaut.

La corvette de S. M. le *Rosario*, cap. Harvey, a attaqué seule le 27 Mars, une flotille française, consistant en 12 brigantins canoniers et un lougre, allant de Boulogne à Cherbourg. Cette flotille formait la 19e division de la flotte de Boulogne, et était commandée par M. Sarue, capitaine de vaisseau et chef de division. Chaque brigantin était armé de 3 canons de bronze de 24, d'un obusier de 8 pouces et de 50 hommes d'équipage. Malgré cette disparité de forces, auxquelles il faut encore ajouter les batteries de la côte qui faisaient un feu soutenu de canons et de mortiers, le *Rosario* s'étant placé entre la terre et la flotille, en prit trois brigs, et en jeta 2 à la côte devant Dieppe, le reste se sauva dans ce dernier port. Le cutter le *Griffin*,

cap. Trollope, arriva vers la fin de l'action et y prit part. Les prises sont arrivées à Douvres. Le cap. Hervey a été promu sur-le-champ au grade de post-captain, ou capitaine de haut bord, en récompense de la valeur distinguée et de l'habileté qu'il a montrées dans cette affaire.

Le 28, Buonaparte n'était point encore parti de Paris pour le Nord. On le dit retenu aux Thuilleries par un mal qui lui est survenu aux jambes. Ses équipages et sa garde sont partis depuis le commencement du mois.

Paris, 15 *Mars*.

" L'avant-garde de notre grande armée du Nord a déjà passé Berlin. On aura peine à le croire, mais pourtant c'est le fait, que notre force numérique, ajoutée à celle de nos alliés, compose une force de 5 à 600 mille hommes. Le quartier-général est pour le présent à Mecklenbourg. La quantité de provisions qu'on a rassemblées pour l'approvisionnement de ces armées surpasse tout ce qu'il est possible de concevoir; tandis que tout marche ainsi, les desseins définitifs de l'homme extraordinaire qui dirige tout, sont entierement ignorés, même des principaux agents de son autorité.

Buonaparte a établi une garde nationale sous une nouvelle forme. Elle est composée de trois classes distinctes La 1ere consiste dans les jeunes gens qui ont reçu leurs numéros d'appropriation, mais qui n'ont pas encore marché, ce sont les jeunes gens de 18 à 30 ans; on calcule que cette classe s'éleve à 80 mille hommes; la seconde comprend les hommes de 30 à 45; et la 3eme, ceux de 45 à 60. On ne doit regarder que la premiere comme en activité, les deux autres constitueront la réserve.

Nous nous attendons chaque jour à voir Sa Majesté quitter la capitale pour aller joindre l'armée; on parle d'une Régence qui aurait lieu pendant son absence, mais ce n'est qu'une conjecture.

" Le côté désagréable de notre situation est que le pain est excessivement cher. Il est ici de 5 sols la livre, et il est de 10 sols à Rouen, où il y a eu des troubles; en conséquence de quoi on y a fait marcher des lanciers et des commissaires de police.

Réflexions, extraites du Courier *sur l'Etat général des choses au 1er Avril.*

"L'attention publique est partagée aujourd'hui entre l'Estremadoure et le Nord de l'Allemagne, entre les bords de la Guadiana et les rives de la Vistule. Chaque paquebot qui nous arrivera désormais ou du Nord ou du Sud ne peut manquer de nous apporter des nouvelles de la plus haute importance. Les lettres particulieres de l'Allemagne parlent de l'augmentation et du progrès de la marche des forces des Français. On dit qu'ils ont passé Stettin, forts d'environ 60,000 hommes; que les Prussiens les ont joints et qu'ils sont attendus à Konigsberg. Ney doit commander l'infanterie française, et Murat la cavalerie. Français, Autrichiens, Prussiens, troupes du Rhin, tous, dit-on, doivent être réunis contre la Russie. Ces troupes, ces préparatifs effrayeront-ils la Russie, et la feront-ils se soumettre sans résistance? c'est ce que nous ne pouvons dire, les derniers avis de Pétersbourg disent que non, et que l'Empereur Alexandre est résolu d'entrer en personne en campagne, tandis que les généraux Barclay de Tolly, Benningsen, Armfeld et quelques autres auront divers commandements sous lui.

On dit que l'armée Russe sur les frontieres de Pologne, est composée de 200,000 hommes; mais les nouvelles ajoutent que ce nombre est exagéré et que la vérité est qu'il n'y en a pas plus de 200 mille.

Dans l'attente où l'on est de grands besoins du trésor public, un ukase impérial a imposé beaucoup de nouvelles taxes et les autres ont été augmentées. Dans le nombre est une taxe sur

les terres, un droit sur le thé, un timbre sur les livres des négociants, et une augmentation d'un tiers sur la capitation.

Le courier qui a passé par Berlin le 3 de Mars avec l'ultimatum de Buonaparte à la cour de Pétersbourg, est retourné avec l'ultimatum du gouvernement russe. On attendait Berthier dans cette ville à tout moment. On pensait généralement que le Roi de Prusse et Napoléon devaient avoir une entrevue à Dresde.

Tous les avis que nous avons reçus du Nord ont été si incertains, si confus, et si contradictoires, qu'à peine osons-nous aujourd'hui, non pas prévoir les événements qui s'y préparent, mais même la nature de la politique qui les dirige. Nous avons eu des données si étranges sur les intentions de l'homme qui est appelé à hériter du trône de Suede, des détails si invraisemblables sur ses démarches, que sans refuser les espérances que cette conduite a fait naître, nous n'avons cependant pas cherché à les encourager. Mais si les symptômes de la crise qui se prépare ne sont pas très-prononcés dans les pays qu'elle menace, ils sont beaucoup plus apparents et plus décisifs dans ceux où l'on en rassemble les éléments. Déjà la Prusse est inondée de troupes françaises, et l'ordonnance rendue par S. M. Prussienne pour qu'il soit fourni à leur subsistance, prouve que Frédéric-Guillaume est encore destiné à donner le honteux spectacle d'un roi se battant pour un brigand contre la puissance qu'à prodigué ses soldats et ses trésors, pour lui faire recouvrer ses états envahis. Depuis long-temps, à la vérité, ce prince est comme le prisonnier de Buonaparté, et il ne regne que par le bon vouloir de celui-ci; mais fallait-il que, pour conserver son trône ou plutôt sa souveraineté nominale, il consentît à servir les projets de l'usurpateur qui le dépouille? Ne devait-il

pas, au contraire, courir les chances les plus hazardeuses, plutôt que de servir une cause qu'il doit détester, et un monstre qui doit lui faire horreur? Ah! si le continent avait eu des rois qui eussent eu le courage de préférer la mort à la honte, et de se sacrifier bravement pour conserver l'honneur de leur trône et laisser aux autres souverains un tel exemple à imiter, depuis long-temps l'Europe serait sauvée, et la légitimité triomphante! Mais détournons nos idées de cette affligeante perspective pour donner d'un côté les détails des mouvements de l'armée française en Allemagne, et de l'autre porter nos regards sur les grands événements qui se préparent dans la Péninsule.

Un article daté de Weymar du 8 Mars, et qu'on trouve dans l'Abeille du Nord, annonce l'arrivée du duc d'Elchingen à Erfurt. Sébastiani se trouvait aussi dans cette ville, où passaient journellement des régiments de cavalerie, venant de France, et des mules chargés des effets des gens de la suite de Buonaparté. Cependant les journaux français gardent le silence sur son départ, tandis que les nouvelles d'Allemagne indiquent qu'on l'attend à Berlin. Nous croyons qu'il ne s'éloignera de sa capitale qu'après avoir pris quelques mesures relativement à l'Espagne, et déjà même on annonce qu'il s'empare de ce pays jusqu'à l'Elbe, et qu'il va former de ces provinces quatre nouveaux départements. Il ne serait pas étonnant que pour avoir quelque sécurité de ce côté, en même temps que pour ne pas être obligé d'alimenter cette guerre terrible, il prît l'Ebre pour limites, et se bornât à en défendre les rives jusqu'au moment où, par ses succès dans le Nord, il pourrait de nouveau porter en Esprgne une grande partie de son armée.

Les lettres de Prusse reçues dernierement à Londres, confirment tout ce qu'on avait appris auparavant de la soumission entiere du roi de Prusse

aux volontés de Buonaparté, qui, pour l'en récompenser a, dit-on, renoncé à réclamer l'arriéré des contributions que la Prusse lui doit encore. Outre la faculté d'occuper conjointement les différents ports du Brandebourg, Buonaparté prendra encore possession de Kœnigsberg, ce qui fut, on le sait, le dernier boulevard du monarque prussien après la perte de la plus grande partie de ses états.

Les lettres de St. Pétersbourg du 3 Mars, annoncent les préparatifs immenses que fait la Russie pour entrer en campagne, si elle ne peut éviter la guerre avec la France. On croyait fortement dans cette capitale à une alliance étroite avec la Suede et l'arrivée du général Russe Schutelen à Stockholm, vient fortement à l'appui de cette conjecture. On s'attendait chaque jour à St. Pétersbourg à voir publier les ordres relatifs à la contribution de guerre. L'Empereur Alexandre doit aller commander en personne son armée, ayant sous ses ordres trois de ses meilleurs généraux.

Lisbonne 24 *Mars*, 1812.—Lord Wellington est déterminé à prendre l'offensive. Le général Hill avec sa division, s'est avancé jusqu'à la ville d'Almaras, près de laquelle on croit que Marmont se propose de rassembler ses forces. Le général Graham a traversé la Guadiana avec sa division et a pris une position un peu au Sud de celle qu'occupe le général Hill, afin de pouvoir le soutenir si cela est nécessaire. Le régiment Portugais d'Algarve, trouvant que les ponts pour traverser la Guadiana n'étaient pas prêts, traversa la riviere à la nage et offrit d'accompagner ses braves alliés dans toutes leurs entreprises contre l'ennemi. Le colonel Trent est entré en Espagne par le Nord, avec 5,000 hommes de milice portugaise qui, réunis aux Espagnols rassemblés dans cette partie, empêcheront les Français d'envoyer des forces considérables dans le midi.

Lettres d'un Officier, datée du 21 Mars, au Camp devant Badajoz.

Avant-hier, Philippon a fait faire une sortie par deux mille hommes de sa garnison, mais ils n'ont pu faire reculer nos braves, qui, non-seulement se maintinrent dans la tranchée, mais poursuivirent encore jusqu'aux portes de la place, l'ennemi, qui laissa environ 300 hommes tués et quelques prisonniers; nous avons de notre côté eu très-peu de morts et environ 60 blessés. Le général Bowes commandait dans la tranchée, lors de l'attaque de l'ennemi, et le brave général Kempt vint à son secours. Le colonel Williams qui s'est déjà distingué dans tant d'occasions, a mérité encore les éloges des troupes par son sang-froid et la discipline qu'il a maintenue parmi les soldats. Le siége est dirigé par le général Picton, Sir James Graham et Sir Rowland Hill, commandent chacun une armée d'observation. Marmont ne se hazardera guere à venir attaquer notre front, L'armée de Soult n'est pas formidable. Suchet n'a que les forces nécessaires pour se maintenir dans le pays qu'il occupe. Lord Wellington, qui avait été indisposé pendant quelques jours, est rétabli, à la grande joie de l'armée. Les Portugais se sont conduits bravement pendant la sortie, ils ont eu quelques tués et trente blessés. Nous avons besoin de cavalerie. Elle commence à arriver.

On croit que la nouvelle Constitution d'Espagne, que les Cortes ont décrétée, aura été proclamée à Cadix, le jour de la fête de S. Joseph, patron de cette ville.

Le 3 et le 5 Mars ont été des journées fort brillantes à Cadix. Le premier jour Sir Henry Wellesley remit au gouvernement Espagnol ses nouvelles lettres de créance, en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique. Cette cérémonie qui eut lieu avec toute l'étiquette d'usage, fut suivie d'un repas somptueux, à la fin duquel on porta de nombreuses santés. Le 5 était l'anniversaire de la glorieuse bataille de Barrosa. Cinquante officiers anglais, présents à la bataille, en firent la commémoration à l'anglaise, en unissant les pampres de Bacchus à ces doubles lauriers de Mars.

LES HÉROINES CHRÉTIENNES.

[Article communiqué.]

Si la profession militaire a ses héros, le christianisme a aussi les siens. Ses victoires n'ont pas coûté une seule larme, et elles ont fait au contraire le bonheur de l'humanité; cet héroïsme de la vertu qui triomphe de la nature a éclaté dans toutes les conditions, et à tous les âges, et le sexe aussi se glorifie d'avoir ses héroïnes.

Lorsqu'un philosophisme imposteur avilissait ce même sexe jusqu'à s'en faire un moyen de propagation, combien de ses héroïnes pratiquaient dans le silence les vertus les plus sublimes, vertus promptement condamnées à l'oubli par le délire des opinions, ou par le fardeau de la reconnaissance! Nous devons à Monsieur l'Abbé Carron qui déjà nous avait donné la vie de plusieurs écoliers vertueux, le nouveau bienfait d'avoir recueilli la vie d'héroïnes chrétiennes, offrant ainsi des modeles choisis depuis les premiers degrés du trône jusqu'au dernier rang de sujet.*

Sans doute, l'auteur n'a pas cherché des héroïnes parmi les éleves de la philosophie moderne, monstres qui n'appartiennent à aucun sexe, et qui, après avoir sacrifié à l'appas de la célébrité leurs opinions religieuses, n'ont plus balancé sur les autres sacrifices et ont perdu jusqu'au sentiment de leur infamie.

Il n'a pas non plus cherché ses héroïnes dans cette portion du sexe dévote par désir et mondaine par nature, dont le cœur fut le théâtre de combats toujours indécis, et qui plus tard a offert en compensation à sa vanité la puissance de cette domination qui s'acquiert par l'intrigue et la connaissance du cœur humain.

* Le Recueil de la vie des Ecoliers Vertueux contient celle de Mgr. le Duc de Bourgogne dont la perte sera longtemps pour la nation une source intarissable de regrets, et celui que nous annonçons contient la vie de Mad. Henriette de France, fille de Louis XV, et morte à l'âge de 24 ans.

Mais le sexe à ses héroïnes chrétiennes pour effacer l'opprobre des unes et suppléer à la nullité des autres ; si la nature lui a accordé en sentiment ce qu'elle lui a refusé en réflexion, de quel élan sublime n'est pas capable ce sentiment allumé au flambeau de la religion ! seul il fait de vierges timides de l'évangile des ministres bienfaisants de la bonté divine dont le souvenir cicatrise toutes les playes du cœur, dont les soins ingénieux soulagent toutes les infirmités, dont l'énergie ne répugne à aucun sacrifice, dont l'âme intrépide ne connaît aucun danger : leurs traits sont embellis des nuances célestes que répand la vertu ; tout en elles annonce la plus belle image de la divinité, et commande le respect, lors même que leur modestie en déteste jusqu'au témoignage involontaire. Les payens les eussent honorées comme des êtres élisiens, venus de l'heureux séjour des ombres pour recevoir l'encens des mortels.

Cette collection est donc une intéressante galerie qui offre aux yeux du lecteur une suite de tableaux tour-à-tour admirables et attendrissants, et qui mieux que les froides leçons de la morale, enflammant les cœurs sensibles de l'enthousiasme de la vertu. Le charme secret attaché à chaque trait de la vie des héroïnes adoucit ce que le précepte de l'abnégation de soi-même a d'effrayant pour la nature, décele les prodiges de cette impulsion divine et mystérieuse qui les éleva jusqu'à la perfection, et semble promettre les mêmes prodiges à celles qui oseraient tenter de marcher sur leurs traces ; la piété y est aimable, parce qu'elle est sincere, et ne ressemble pas à cette piété fausse ou mal éclairée dont le monde saisit avec tant d'avidité les ridicules et les travers.

Qui de nous justement effrayé de la diminution de la piété dont un monstre sanguinaire étend sur l'Europe le voile funebre, ne voudrait pouvoir rappeller à la vie ces héroïnes pour opposer leur exemple à la contagion du crime et voir découler de leurs levres cette éloquence simple qui se soumet la pensée,

place dans le cœur du coupable le ver du remord, et inspire l'audace des grandes choses et l'enthousiasme du beau moral!

Mais loin de nous la pensée qu'il n'existe plus de ces héroïnes; les horreurs de la révolution nous ont déjà montré de saintes victimes confessant leur foi sur les échafauts, et des filles, des épouses, des meres, des amies bravant la mort pour lui dérober les objets chers à leur affection. Une Providence tutelaire nous réserve sans doute encore de nouvelles héroïnes pour de nouveaux combats, et les recele jusqu'au jour des vengeances; puissent les modeles qu'offre aux jeunes personnes le recueil de M. Carron être une semence féconde qui reproduise à la société les mêmes vertus! L'influence du sexe sur les hommes, et par conséquent sur les événements, n'a jamais été méconnue par les observateurs, et l'auteur, en consacrant ses veilles à lui rendre la vertu aimable, rappelle à la fois le bonheur domestique au sein des familles, et la paix dans la société; sa maison d'éducation aurait pu fournir à son recueil de nouvelles héroïnes; le monde a vu fréquemment et avec un dépit secret, les éleves qui en sont sorties braver ses censures et rester fideles aux principes qu'elles avaient reçus, et il n'a pardonné à la vertu incorruptible qu'en faveur des talents et des grâces qui en étoient l'ornement; mais il eût répugné à la modestie de M. Carron d'entretenir ses lecteurs des heureux résultats de son dévouement à l'éducation des deux sexes, et il peut abandonner avec confiance au public reconnaissant le soin d'apprécier ses longs succès, et le choix éclairé de ses coopérateurs.

L'ouvrage se vend chez Keating, Duke Street, Grosvenor Square.

FIN DU TRENTE-SIXIEME VOLUME.

On souscrit chez M. Peltier, et chez M. Deconchy, Libraire, No. 100, *New Bond Street.*

l'Imprimerie de Schulze et Dean, 13, Poland-street, Londres.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

CANCELLED

DUE APR '65 H

DUE OCT 65 H

DUE APR '66 H